

\$

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES
ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL
FOR SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH
UNIT FOR SOCIAL
SCIENCES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE
DEPARTMENT OF HISTORY

**EXPLOITATION AGRO-PASTORALE ET CONFLITS
FONCIERS EN MILIEU PAYSAN : CAS DU MASSIF
MONTAGNEUX DES BAMBOUTOS
(OUEST-CAMEROUN), DE 1911 À 2006**

Thèse présentée et soutenue publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de
Doctorat/Ph.D en Histoire

Option : Histoire Economique et Sociale

Par

Ajangson Noutsa Numbo
DEA en Histoire



Thèse soutenue le mardi, 18 Avril 2023

Composition du jury

Président : TASSOU André, Pr Université de Yaoundé I

Rapporteur : DONG MOUGNOL Gabriel Maxime, Pr Université de Yaoundé I

Membres : ABENA ETOUNDI Mathieu Jérémie, Pr Université de Yaoundé I

NGOUFO SONGANG Théodore, MC Université de Dschang

BELLA Achile Elvice, MC Université de Yaoundé I

*À Papa Daniel Tedonka Noumbo et au Professeur Albert Pascal Temgoua,
De regrettés mémoire*

REMERCIEMENTS

Pour la réalisation de ce travail universitaire, nous avons bénéficié de l'aide multiforme de plusieurs personnes à qui nous voudrions témoigner notre profonde gratitude. Le Pr. G. M. Dong Mougnot, notre directeur devenu pour nous un modèle, a repris et conduit cette recherche avec une attention particulière. En dépit de ses occupations et charges, il a trouvé le temps nécessaire pour échanger avec nous, corriger avec rigueur et minutie les différents textes que nous lui avons soumis. Ses multiples remarques et les corrections apportées dans ce travail, ont contribué de manière significative à l'amélioration de notre écriture historique et notre aptitude à la recherche. Ses travaux et sa documentation mis à notre disposition, ont ouvert bien des perspectives à la réalisation de cette thèse. Notre reconnaissance à son endroit restera infinie.

Nos pensées vont naturellement à l'endroit de nos enseignants du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I et de l'Ecole Normale Supérieure. Il s'agit notamment des Pr. D. Abwa, S. Efoa Mbozo'o, P. B. Essomba, J. Koufan Menkene, R. A. Ebale, O. Tchatat, L. Sah, A. Enow Kenwa, R. Kpwang, Ossah Mvondo, S. Eyezo'o, M. Ndobegang, E. Eloundou, J. Tanga Onana. Les échanges avec les Pr. R. Ngoufo, O. Tiafack, P. Tchawa du département de géographie de l'Université de Yaoundé I, A. Yemafouo, C. Kaffo et J-E. Nodem de l'Université de Dschang nous ont apporté de nouvelles orientations dans ce travail. Les Pr. N. Vivier et F. Bourillon de l'Université de Paris-Est, nous ont grandement édifié avec leurs travaux dans le domaine du foncier rural. À travers leur documentation privée et leur disponibilité lors de nos enquêtes de terrain, P. M. Doungue, Maître Mfegue, J. Lachéré et F. Félix et M. Sonkeng, ont été d'un apport précieux dans la conduite de la présente recherche. Les échanges fructueux avec E. R. Mouiché Yagnigni et F. Lounang Tchatchouang, ont apporté des orientations capitales dans la finalisation de ce travail. Nous citons aussi en les remerciant les familles Foyet, Fodouolah, Tsiasse, Tebongang, Megni *no'on*, Tedonka pour le soutien moral et matériel inconditionnel.

Notre gratitude va aussi à l'endroit de sa majesté E. Dongo, papa S. Kuete, R. Kuete, J. Meli, A. Fobang, A. kana, S. Tsayo, C. Tedonka Noumbo, M. Noumbo, C. Noutsa, J. Kenou, A. Fobang, pour leur apport financier et moral dans l'accomplissement de ce travail. Nous ne saurons oublier les collègues : R. Tchagang Nono, A. Assomo, J. Mgbara, M. Mongo Ekamba, M. Bang, E. Tiokang et nos compagnons de route J. Tchinda Kenfo, A. Fomekong, U. C. Nlate Ndongo. Que tous retrouvent ici l'expression de notre profonde gratitude pour leurs encouragements constants. Enfin, que tous ceux que nous ne pouvons désigner nommément acceptent ici, l'expression de nos sincères remerciements, pour leur collaboration discrète mais non moins efficace.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
LISTE DES, GRAPHIQUES ET FIGURES	viii
DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES	ix
DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES	xii
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	xiii
RESUME	xv
ABSTRACT	xvi
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I	32
LES DIFFERENTES POTENTIALITES NATURELLES DES VERSANTS: ENJEUX D'OCCUPATION, D'EXPLOITATION ET DE CRISES DANS LES BAMBOUTOS .	32
I. LA COMPLEXITE DU RELIEF, LES ATOUTS CLIMATIQUES ET HYDROLOGIQUES DES MONTS BAMBOUTOS	33
II. LES VALEURS PEDOLOGIQUES ET BIOGEOGRAPHIQUES DES MONTS BAMBOUTOS.....	44
CHAPITRE II	54
L'EXPLOITATION DES MONTS BAMBOUTOS: LES ACTIVITES AGRO-PASTORALES DES SOCIETES CONCESSIONNAIRES COLONIALES	54
I. L'EXPERIENCE ECONOMIQUE ALLEMANDE DANS LES BAMBOUTOS : CAS DE LA FERME AGRO-PASTORALE DE "DJUTTITSA" À BAFOU.....	56
II. LE DEPART DES ALLEMANDS ET LA PERCEE ECONOMIQUE FRANÇAISE DANS LES BAMBOUTOS : L'EXPERIENCE DE LA CPA	63
III. LA FERME AGRO-PASTORALE DARMAGNAC ET SES ANNEES DE GLOIRE A BABADJOU.....	86
IV. L'ACTION DES AUTRES ENTREPRISES FRANCAISES DANS L'EXPLOITATION AGRO-PASTORALE DES MONTS BAMBOUTOS : CAS DES SOCIETES SPB (Société des Plantations de Babadjou) ET SINCOA.....	101
CHAPITRE III	123
LES ACTIVITES DES ENTREPRISES POST-COLONIALES, DE LA PAYSANNERIE LOCALE ET DES ELEVEURS MBORORO DANS LES BAMBOUTOS	123
I. L'EMPRISE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES POST-COLONIALES DANS LES BAMBOUTOS: CAS DU COMPLEXE AGRO-INDUSTRIEL THEICOLE DE DJUTTITSA.....	124
II-LES ACTIVITES AGRICOLES DE LA PAYSANNERIE LOCALE DANS LES BAMBOUTOS.....	132

III-L'EMPRISE PASTORALE DES ELEVEURS MBORORO SUR LES PENTES DES MONTS BAMBOUTOS.....	144
CHAPITRE IV	156
EVOLUTION DES STRUCTURES FONCIERES ET DIFFERENTS MECANISMES D'ACCES A LA TERRE DANS LES MONTS BAMBOUTOS.....	156
I. LES STRUCTURES FONCIERES EN PAYS BAMILEKE : DE L'ORIGINALITE A LA MODERNISATION.....	157
II. LES MECANISMES REGULIERS D'APPROPRIATION FONCIERE DANS LES BAMBOUTOS.....	165
III. LES MECANISMES IRRÉGULIERS D'APPROPRIATION FONCIERE DANS LES BAMBOUTOS.....	181
CHAPITRE V.....	192
LA DUALITE LEGALITE/LEGITIMITE AU CENTRE DES CONFLITS FONCIERS ENTRE LES COMMUNAUTES INDIGENES ET LES CONCESSIONNAIRES EUROPEENS DANS LES BAMBOUTOS	192
I. LA "QUESTION DES PÂTURAGES DES BAMBOUTOS" AU CENTRE D'INTENSES CRISES FONCIERES ENTRE LA CPA ET LES COMMUNAUTES VILLAGEOISES LOCALES.....	194
II. LES TERRES DE BABADJOU AU CŒUR DE VIRULENTES TENSIONS ENTRE LES COMMUNAUTES PAYSANNES ET LES CONCESSIONNAIRES EUROPEENS, DARMAGNAC ET SINCOA.....	214
CHAPITRE VI.....	245
LES TENSIONS FONCIERES INTERCOMMUNAUTAIRES CONSECUTIVES AUX EFFETS DE LA PARTITION FRANCO-BRITANNIQUE DU CAMEROUN DANS LES BAMBOUTOS	245
I. LA DYNAMIQUE HISTORIQUE DES FRONTIERES : OBJET DES MUTATIONS POLITICO-ADMINISTRATIVES, ET CATALYSEUR DE CRISES INTERCOMMUNAUTAIRES DANS LES BAMBOUTOS.....	248
II. LA DOULOUREUSE COHABITATION BABADJOU/PINYIN SUR LES PENTES DU VERSANT SEPTENTRIONAL DES MONTS BAMBOUTOS.....	259
III. RAPPORTS PRECAIRES ET CRISES FONCIERES ENTRE LES GROUPEMENTS BAFOU, BANGANG ET LES COMMUNAUTES M'MUOCK DANS LE VERSANT MERIDIONAL DES MONTS BAMBOUTOS.....	267
IV. CONFLITS FONCIERS ENTRE LES COMMUNAUTES M'MUOCK ET LE GROUPEMENT FONGO-TONGO	288
CHAPITRE VII.....	315
LE SYNDRÔME AUTOCHTONIE/ALLOCHTONIE ET LA CONFLICTUALITE DES RAPPORTS ENTRE AGRICULTEURS LOCAUX ET ELEVEURS MBORORO SUR LES PENTES DES MONTS BAMBOUTOS	315
I. L'ÉPISODE PRECOLONIAL (AVANT 1910) : LA PRESENCE CONTESTÉE DES MBORORO DANS LES BAMBOUTOS ET LEUR MIGRATION FORCÉE VERS LE PLATEAU BAMOUN.....	317

II. LA POLITIQUE COLONIALE FAVORABLE À L'IMMIGRATION MBORORO ET LA NOUVELLE FORME D'HOSTILITÉ À LEUR ÉGARD	325
III. LES NOUVEAUX PARAMÈTRES DES CRISES AGRO-PASTORALES DANS LES BAMBOUTOS À LA PERIODE POSTCOLONIALE	334
CHAPITRE VIII :	370
CONSEQUENCES DES CONFLITS FONCIERS DANS LES BAMBOUTOS ET MECANISMES DE RESOLUTION	370
I. INCIDENCES ET MUTATIONS POLITIQUES DES CONFLITS FONCIERS DANS LES BAMBOUTOS : REVENDICATION DES DROITS FONCIERS, ENJEU DE CAMPAGNE POUR LES PARTIS POLITIQUES ET ASSOCIATIONS REGIONALES	371
II. CONFLITS FONCIERS DANS LES BAMBOUTOS : BOULVERSEMENTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX SUBSEQUENTS.....	404
III. LES MECANISMES OU STRATEGIES DE RESOLUTION DES CONFLITS FONCIERS DANS LES BAMBOUTOS	429
CONCLUSION GENERALE	474
DOCUMENTS ANNEXES.....	479
INDEX	525
TABLE DES MATIERES	532

LISTE DES ILLUSTRATIONS

1 : Les surfaces des pâturages en blocs individualisés sur le plateau bamiléké.....	48
2 : Les sociétés concessionnaires françaises dans les Bamboutos en 1933	66
3 : Evolution des acquisitions, et de la nature des exploitations de la CPA.....	70
4 : L'exportation des bovins par la CPA en 1944 au Cameroun et à l'extérieur	72
5 : Evolution du cheptel bovin de la CPA de 1933 à 1949	74
6 : Les exportations des produits dérivés de l'élevage bovin (lait / beurre/ fromage) par la CPA en 1948	76
8 : Evolution des gains de la CPA entre 1937 et 1950.....	85
9 : Grille salariale du personnel dans la ferme DARMAGNAC de Babadjou de 1930 à 1976	97
10 : Evolution de la production de la SPB de 1936 à 1939.....	103
11 : Récapitulatif de l'origine des employés de la SPB en 1938	104
12 : Données récapitulatives des acquisitions foncières de la SINCOA à Babadjou dans les Bamboutos entre 1953 et 1956.....	110
13 : Evolution de la main-d'œuvre permanente et saisonnière de la SINCOA entre 1938 et 1976.....	119
14 : Occupation du sol dans le domaine de la CTE	126
15 : Evolution du domaine theicole de djuttitsa de 1981 à 2002	127
16 : Les catégories d'exploitations paysannes à Babadjou	139
17 : Production agricole estimative obtenue à Baranka en Juin 2013.....	141
18 : Origine des parcelles de 40 agriculteurs à Bafou-Djuttitsa en Novembre 2012.....	176
19 : Nature des affrontements entre la CPA et les paysans (1933-1964).....	214
20 : Synthèse des affrontements entre les communautés villageoises de Babadjou, et les sociétés concessionnaires européennes, SINCOA et DARMAGNAC (1930-1960)	244
21 : Synthèse des différentes mutations frontalières dans les Bamboutos (1902- 1950).....	258
22 : Evolution chronologique du conflit Babadjou/ Pinyin (1908-1961).....	266
23 : Synthèse des affrontements entre les groupements bangang/m'muock aghong (1950- decennie 2000)	288
24 : Synthèse des affrontements Fongo-Tongo/M'muockbing (1919-1996).....	304
25 : Synthèse des Affrontements entre les groupements Fongo-Tongo et M'muocknguia (1950-2006).....	313
26 : Evolution des rapports conflictuels entre éleveurs mbororo et agriculteurs locaux sur les pentes des monts Bamboutos	339
27 : Récapitulatif des plaintes paysannes au sujet des dégâts sur les cultures à Bangang en 1972.....	351

28: Synthèse des manifestations des tensions agriculteurs/éleveurs sur le massif des bamboutos	368
29 : Estimation des pertes économiques annuelles de la CPA en 1964	408
30: Effectif du bétail dans les concessions européennes des Bamboutos entre 1958 et 1964	408
31 : Estimation des dommages agricoles liés aux conflits dans la localité d'Apouh à Fongo-Tongo en 2006.....	412
32: Impacts des affrontements sur le bétail	413
33: Impact des affrontements intercommunautaires sur le bétail a Fongo –Tongo en 1991 et 2006.....	414
34 : Zones de départ et zones d'accueil des populations victimes des expropriations dans le versant Sud des monts Bamboutos en 1977	418
35 : Différentes décisions de l'administration coloniale sur la gestion de la “question des pâturages des Bamboutos”, entre 1936 et 1950	440
36: Quelques associations ou comités de développement dans les Bamboutos.....	460

LISTE DES, GRAPHIQUES ET FIGURES

LISTE DES GRAPHIQUES

1: Courbe de variation du cheptel porcin de la CPA entre 1940-1964	78
2: Courbe d'évolution de la population de la caldeira de 1976 a 2020	135
3: Courbe de la chute du cheptel bovin dans la ferme DARMAGNAC (1940-1965)	407

LISTE DES FIGURES

1 : Organigramme du personnel administratif européen et du personnel indigène de la CPA, section de Djuttitsa	84
2: Organigramme du personnel de l'entreprise SINCOA de Babadjou.	121
3: Chaîne explicative des étapes du rôle des institutions de gestion des conflits fonciers en milieu rural	467

DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

PLANCHES

1 : Pélouses verdoyantes des pâturages au dessus des monts Bamboutos	49
2 : Installations de la CPA à Nkongsamba (magasins, bureaux et logements)	68
3 : Garage à tracteurs de la ferme DARMAGNAC	91
4 : Vestiges des bâtiments abritant les magasins de stockage des produits vivriers de l'entreprise DARMAGNAC	92
5 : Vestiges des abreuvoirs du bétail dans la ferme DARMAGNAC	94
6 : Vestiges de l'usine de transformation du café de la ferme SINCOA	113
7 : Domaine d'habitation du directeur de la ferme SINCOA.....	118
8 : Les parcelles d'eucalyptus dans le domaine theicole de la CTE	128
9 : Vue partielle des exploitations agricoles paysannes dans les monts Bamboutos	135
10 : Système d'arrosage dans les pratiques agricoles au sommet des monts Bamboutos.....	139
11 : Parcelles d'andosols lithiques exploitées sur le mode d'usufruit	169
12 : Vue partielle du côté Ouest et Est des bas-fonds de bantsiet exploités par les Bangang	187
13 : Concession de Z. Abbah et parcelle exploitée par les Pinyin	266
14 : Vue partielle de la localité d'Effem'muock à Bafou	268
15 : La localité de M'muock Aghong	282
16 : Enclosures marquant l'ex-frontière franco-britannique entre Bangang et M'muock Aghong.....	284
17 : Vue partielle des exploitations agricoles dans la localité de Messang.....	286
18 : Processus d'occupation et d'exploitation d'une partie de Seetse par les M'muocknguia	310
19 : Caveau d'une victime des évènements de 2006 et image de Fo'o Dzung, un acteur des évènements de 2006	313
20 : Enclosures détruits à Bafou par les éleveurs	348
21 : Colonisation agricole des pâturages au sommet de Bafou.....	360
22 : Concession d'habitation d'Ibrahim au sommet de Bangang	361
23 : Isolat pastoral attaqué par les agriculteurs au sommet de Bangang.....	362
24 : Bœuf abattu et brûlé par les agriculteurs à Babadjou en Juin 2011	364
25 : Maisons d'habitations détruites et incendiées à Fongo-Tongo lors des évènements de 2006.....	420
26 : Images du caveau d'une victime et d'un blessé grave des évènements de 2006	420
27 : Camion de vivres brûlé lors des évènements de 2006	421

28: Quelques postes de fortification des soldats de la cadre civique Camerounaise sur le massif des Bamboutos	444
29 : Déscente des administrateurs à la sous-chefferie Tchouoteng lors des récents évènements de 2016.	451

PHOTOS

1 : Une race de zébus du temps des Allemands	62
2 : Récolte des pommes de terre à Bangang (sommets des monts Bamboutos).....	82
3 : Pancarte d'entrée du domaine agricole de la SINCOA	111
4 : Vestige d'un bain d'étiqueur pour bétail dans la ferme SINCOA	116
5 : Une vue partielle des champs de thé de la CTE, section C à Bangang.....	127
6 : Exploitation des raphias par le système de métayage à Baleveng	175
7 : Vue partielle d'un domaine acquis à travers les expropriations dans le versant sud et consacré à la théiculture	178
8 : Mobilisation du peuple Fongo-Tongo à Apouh en Août 2000 en riposte aux attaques M'muocknguia	311

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

1 : Localisation des monts Bamboutos.....	31
2 : Altitudes du plateau bamiléké.....	34
3 : Le réseau hydrographique des monts Bamboutos.....	43
4 : Localisation des Mbororo sur les pentes supérieures des monts Bamboutos aux cours des années 1920.....	328
5 : Distribution spatiale des types d'affrontements sur les monts Bamboutos	344
6 : Recul de la limite des pâturages à Babadjou en 1936.....	432
7 : Evolution spatio-temporelle de la colonisation agricole sur les monts Bamboutos.....	450

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AC : Affaires Coloniales

AEF : Afrique Equatoriale Française

AOF : Afrique Occidentale Française

ADD : Archives Départementales de Dschang

ADM : Archives Départementales de Mbouda

AFCA : Association pour la Formation des Cadres de l'Administration

ALNK : Armée de Libération Nationale du Kameroun

ANY: Archives Nationales de Yaoundé

APA : Affaires Politiques et Administratives

APM : Archives de la Préfecture de Mbouda

APREFA : Association pour la Promotion de la Recherche et des Etudes Foncières en Afrique

ARO : Archives Régionales de l'Ouest

ASPB : Archives de la Sous-Prefecture de Babadjou

ASPM : Archives de la Sous-Préfecture de Mbouda

ATCAM : Assemblée Territoriale du Cameroun

CCO : Comité Central des Opérations

CDC: *Cameroon Development Corporation*

CPA : Compagnie Pastorale Africaine

CTE: *Cameroon Tea Estates*

CVGT : Commissions ou Comités Villageois de Gestion du Terroir

CED : Centre pour l'Environnement et le Développement

CEIPS : Centre d'Expérimentation et d'Instruction pour la Production des Semences

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CIRAD : Centre International de la Recherche Agricole pour le Développement

CIRADR : Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural

CNO : Comité National des Opérations

DEA : Diplôme D'Etudes Approfondies

DES : Diplôme D'Etudes Supérieures

IGN : Institut Géologique National

INC : Institut National de Cartographie

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

IRAD : Institut de Recherche Agricole et de Développement

MINADT : Ministère de l'Administration Territoriale

MINDCAF : Ministère des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières

MINEPIA : Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales

MINRESI : Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

ONU : Organisation des Nations Unies

ODD : Objectifs de Développement Durable

ORSTOM : Office de Recherche Scientifique des Territoires D'Outre-Mer

PDRPO : Projet de Développement de la Région de l'Ouest

PHPO : Projet des Hauts Plateaux de l'Ouest

SDN : Société Des Nations

SPB : Société des Plantations de Babadjou

SADEM : Société Africaine d'Élevage et de Maraîchage

SAFEL : Société Africaine des Fruits et légumes

SEDA : Société d'Étude pour le Développement de l'Afrique

SINCOA : Société Industrielle et Commerciale Africaine

SOCOVIAM : Société Commerciale des Viandes du Cameroun

UA : Union Africaine

UPC : Union des Populations du Cameroun

UNICAFRA : Union Camerounaise Française

RESUME

L'histoire des communautés en général, et plus spécifiquement celle des couches rurales, témoigne à suffisance du désir de l'homme d'acquérir un espace et de s'y fixer. Une telle préoccupation débouche inéluctablement sur la question de l'accès et l'exploitation des ressources, reconnues comme un passage obligé vers l'amélioration de ses conditions d'existence. Dans ce contexte, les sociétés paysannes dont la survie dépend grandement du travail de la terre, demeurent les plus vulnérables dans la mesure où, la question foncière du fait de son caractère sensible et de ses multiples enjeux, est progressivement devenue pour elles, une source de tensions. Au-dessus du massif des Bamboutos, une des composantes des hautes terres de l'Ouest, prolongement de la dorsale camerounaise, ces disputes autour de l'exploitation de la terre à des fins agro-pastorales, ont progressivement épousé un caractère conflictuel, au point de devenir une source de fracture sociale, et un possible facteur de désintégration nationale. C'est fort de ce constat que la présente réflexion a été initiée en vue d'apporter des réponses à la problématique suivante : Dans quel contexte le massif montagneux des Bamboutos, depuis l'ère coloniale, est-il susceptible d'être assimilé à un terreau de tensions foncières, parfois meurtrières, entre les communautés locales, et autres acteurs engagés dans son exploitation ? Pour y répondre, cette thèse a été conduite dans le respect des règles méthodologiques, à travers l'exploitation d'une gamme variée de sources, allant des témoignages oraux aux images, ainsi que des documents écrits. En vue d'explorer les réalités dans d'autres régions en les référant aux monts Bamboutos, la présente réflexion en convoquant les autres sciences, s'est fortement appuyée sur le principe de l'interdisciplinarité, prôné par la démarche historique. Ce travail de recherche qui s'inscrit dans le champ très complexe de l'histoire des communautés paysannes, et particulièrement celle du foncier rural, est une sorte de radioscopie de la typologie des tensions cristallisées autour du foncier, qui depuis la période coloniale, opposent dans ce milieu montagnard, plusieurs acteurs. Il s'agit d'un plaidoyer et d'une contribution des sciences historiques dans la prise en compte de certains paramètres du passé, que le législateur a souvent tendance à négliger ou à ignorer dans le cadre des mécanismes de résolution des conflits fonciers en milieu paysan. Les résultats de la présente recherche sont donc susceptibles d'être exploités et mis à profit, dans la lutte contre la gestion scabreuse des terres et l'élaboration des futures réformes relatives à l'amélioration du système foncier en milieu rural camerounais et même africain.

Mots clés : Exploitation agro-pastorale, Conflits fonciers, Milieu paysan, Massif montagneux

ABSTRACT

The history of communities in general and that of the rural segments of the population in particular, shows tremendously that humankind has always longed to acquire a piece of land to establish himself no matter when and where. Such a desire is motivated by shelter need to improve the living conditions. Therefore, rural societies who solely depend on farming on daily basis are the most vulnerable people, considering the fact that land issues are very delicate to handle since these have become a whole world of troubles and tensions. Among them are the hills of Bamboutos, which is a part of the mountainous lands in the western region, one of the upland zones of Cameroon ridge, these conflicts surrounding lands for agro pastoral activities, have become the cause of social rift and a prospective tool for national breakdown. It is on this ground that the present work was carried out so as to shed light on the following problem: in which way Bamboutos mountains, since the colonial era, can be associated to hotbed of land conflicts sometimes deadly, between the local communities and other actors involved in its exploitation? In order to achieve this goal, this thesis has been carried out following the standards required by historical field, using different types of sources from verbal evidences or oral to images, as well as written documents. In order to examine the issue at hand in the Bamboutos mountains regarding other regions, this work was elaborated using other sciences, and also, it highly relies on the basis of interdisciplinary approaches advocate by historical methodology. This research, which falls within the tricky field of peasant communities' history, especially, that of rural area based on land issues, is a kind of scanning of the tense atmosphere surrounding land and their stakeholders since the colonial period. It is a plea and a contribution of historical sciences in an attempt to solve land disputes, in rural areas by considering some aspects of the past which the lawmakers seem to disregard in their approach. The results of this research work are thus likely to be exploited and executed as a material to manage the crucial problems of land conflicts. It could also be used to elaborate prospective solutions aiming to improve the rural land system in Cameroon in particular and in Africa in general.

Key words: *Farming exploitation, lands disputes, rural milieu, mountainous area*

INTRODUCTION GENERALE

I- CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

Au cours des multiples travaux de recherche, il a été donné de constater que plusieurs auteurs s'accordent sur le fait selon lequel l'occupation et l'exploitation d'un espace par un peuple, loin d'être une tâche aisée, ont toujours été émaillées de conquêtes et de crises. Sur cette question pense T. Hobbes, "la bellicosité constitue la nature profonde de l'homme au point qu'aucune entente n'est possible s'agissant surtout de la question foncière"¹. Cette approche philosophique illustre avec précision, la place centrale du foncier dans l'existence du "Moi". En ce sens, le terrain, mieux le lopin de terre, devient une partie du "Moi", et on pourrait dire, pour reprendre M. Essomba, qu'"être, c'est avoir du terrain, c'est sur le plan existentiel, assurer ses lendemains pour donner un sens à sa vie"². On constate ici que la notion d'espace porte par essence, les germes du conflit. Dans le cadre de l'interdisciplinarité et des passerelles entre les sciences, l'histoire rejoint et complète cette vision philosophique du foncier, car elle vient démontrer que de tout temps et en tout lieu, l'homme a toujours été animé par le désir de se fixer quelque part, s'en suit alors l'exploitation dudit milieu pour subvenir à ses besoins vitaux. L'espace, du fait du nombre sans cesse croissant d'acquéreurs, peut s'avérer exigü et son exploitation dans ces conditions, déboucherait inéluctablement sur des affrontements. Perçue sous cet angle, la terre, don de Dieu et ressource naturelle que l'homme trouve à sa naissance et laisse à sa mort, est paradoxalement génératrice de litiges parfois meurtriers.

Dans les pays africains où la société reste à forte prédominance rurale et où l'activité de base demeure l'agriculture, le constat est plus poignant. À ce titre, la formule de Van Rouveroy selon laquelle "qui terre a, guerre a"³, s'applique parfaitement aux sociétés paysannes du Tiers-Monde, où le plus petit lopin de terre peut se transformer en forteresse à défendre. Au Cameroun, les sociétés paysannes en général et celles de la région bamiléké en particulier, n'échappent pas à cette matrice car ici, les litiges fonciers occupent plus de 70% des affaires civiles pendantes en justice. Le problème de terre en pays bamiléké, constitue, de l'avis de J. M. Fotsing, "l'un des fléaux les plus virulents qui existe actuellement en raison surtout de l'exigüité de la surface à occuper et d'une population sans cesse croissante"⁴. L'espace dans cette région, est à l'origine de nombreuses querelles et est par conséquent,

¹ T. Hobbes, *Le Léviathan*, Paris, Sirey, 1971, p. 107.

² M. Essomba Owona, "La problématique de la question foncière au Cameroun", Communication prononcée au cours de la conférence sur le foncier, tenue à Mbalmayo, le 18 novembre 2005.

³ V. Rouveroy, "Qui terre a, guerre a", in *Politique Africaine*, Numéro 21, mars 1986, pp. 3-9.

⁴ J. M. Fotsing, "Genèse et évolution des structures foncières en pays bamiléké. Exemple des chefferies Bamendjou, Bahouang, Batié, Baleng", Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1984, p. 56.

devenu l'élément autour duquel se cristallisent les ambitions de revendication. C'est à ce titre que, "la question foncière est au centre de la quasi-totalité des problèmes en pays bamiléké"⁵. Toutes ces analyses permettent de mettre en relief l'importante trilogie **espace – pouvoir – conflits** qui selon M. Kuété, "s'auto-entretient et alimente les plus belles, les plus émouvantes mais aussi les plus atroces et douloureuses pages de l'histoire de l'humanité"⁶. Dans l'espace bamiléké, la croissance démographique a considérablement perturbé et altéré les modes ou stratégies de gestion des terres, faisant du problème foncier l'un des mobiles fondamentaux des conflits intra et intercommunautaires. Cet espace dispose des réserves foncières importantes mais constamment soumises à une forte pression qui au quotidien, remet en cause le problème du maintien de la fertilité des sols et la stabilité des communautés locales. Les disputes en vue de l'acquisition, de la sauvegarde ou de l'élargissement de l'espace, ont toujours rythmé le quotidien du Bamiléké et ce, depuis l'époque précoloniale où, "les chefferies bamiléké ont presque toutes fait la guerre pour s'octroyer un territoire et garantir leur indépendance"⁷. Même à la période coloniale où les structures foncières furent lourdement perturbées par l'avènement du droit moderne, les rapports décrivent les faits concordants à ce sujet. Tel que l'atteste celui-ci, "le Bamiléké a dû ainsi constamment participer à des "guerres" que nous appellerons plutôt des bagarres dont dépendait la vie de son clan, sous la forme matérielle d'un terrain à ne pas perdre, ou à acquérir par la culture nécessaire d'une population dense et croissante"⁸.

Sur la base de toutes ces remarques, il est convenable de noter que cette course effrénée pour le contrôle, l'occupation et l'exploitation des espaces dans les milieux ruraux, a littéralement migré des bas plateaux pour les reliefs élevés. C'est le cas des monts Bamboutos, vaste volcan sémi-elliptique des Grassfields bamiléké culminant à 2740 m d'altitude, issu du prolongement de la dorsale camerounaise, qui représentent ici, l'épicentre principal de notre recherche. Dans ce milieu montagnard où, "les potentialités naturelles ne sont point comparables aux autres régions du plateau bamiléké"⁹, les conflits fonciers semblent y avoir trouvé leur terrain de prédilection au point d'atteindre des proportions inquiétantes. Ce massif volcanique, à forte densité démographique, est ainsi un exemple

⁵ A. Yemafouo, "La question foncière en région bamiléké (Ouest-Cameroun), état et angles d'approches", Mémoire de DEA en Géographie, Université de Dschang, 2002, p. 6.

⁶ M. Kuété et A. F. Dikoumé, *Espaces, pouvoirs et conflits dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun*, Yaoundé, CERETH, Presses Universitaires de Yaoundé, 2000, p. 94.

⁷ A. B. Sonke, "La chefferie Baham de 1945 à 1960 : ses rapports avec la puissance coloniale et les nationalistes", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1995, p. 7.

⁸ ANY, 1AC 2928, Rapport du chef de la région bamiléké sur la situation politique en février 1949.

⁹ J. B. Suchel, "Les privilèges climatiques du pays bamiléké", in *Les cahiers d'Outre-Mer*, Tome XLII, 1989, p. 32.

éloquent d'écosystème de montagne des milieux tropicaux, où les potentialités physiques ont suscité la convoitise de plusieurs acteurs qui se sont engagés à sa conquête pour des raisons d'aménagement agricole, pastorale ou écologique. Ce milieu montagnard fortement humanisé, est de ce fait devenu une poudrière foncière, du fait qu'il rassemble une typologie variée de conflits résultant des dispositifs mis en place par différents acteurs, en vue d'assurer la garantie et l'exploitation d'un espace, ou d'une portion de terre.

Le repère du XX^{ème} siècle choisi dans ce travail de recherche, l'a été pour deux raisons fondamentales. Il fait tout d'abord allusion au processus généralisé de stabilisation des chefferies dans les Bamboutos. Sans avoir l'intention de se livrer au débat passionnant et très controversé au sujet de la fondation des chefferies en pays bamiléké, la présente recherche est axée sur une période qui fut ponctuée dans cette région par des luttes expansionnistes. En effet, même si certains auteurs de la trame d'O. Djoumessi¹⁰, démontrent que les Bamiléké soient implantés sur le plateau actuel à la fin du XV^{ème} siècle et que la création des chefferies s'en est suivie pendant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, il convient de reconnaître à la lumière du travail de synthèse élaboré par A. Dikoumé que, c'est au lendemain du XIX^{ème} siècle, et suite à une série de guerres internes, qu'on aboutit à la stabilisation réelle des chefferies¹¹. On peut ainsi conclure que les guerres externes concernaient les flux migratoires des peuples d'origine égyptienne soudanaise et bantoue. Toutefois, ce sont les querelles internes entre groupements qui auraient abouti à la mise en place de la plupart des entités politiques bamiléké¹². Ce repère chronologique ne fait donc pas l'objet d'une étude particulière dans cette recherche, mais il représente un référentiel important pour montrer que la majorité des entités politiques traditionnelles dans les Bamboutos, connurent leur stabilité entre le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècles et ceci, à l'issue des luttes acharnées¹³. L'espace étant au centre des multiples querelles entre groupements, ces conquêtes marquent symboliquement le début des conflits fonciers : enjeu de la présente étude.

Par ailleurs, le XX^{ème} siècle semble être un point de repère capital dans cette étude pour une autre raison. En effet, il fait référence à la colonisation qui, en privilégiant le bénéfice économique que pouvait lui procurer la terre au détriment de la valeur traditionnelle,

¹⁰ O. Djoumessi, "L'interprétation de l'indépendance nationale par certaines chefferies vassales bamiléké : cas des vassaux de Bafou", Mémoire de DES en Histoire, Université de Yaoundé, 1979, p. 20.

¹¹ A. Dikoumé, N. Songong, "Le peuplement des hautes terres de l'Ouest-Cameroun", in Kuété et Dikoumé, *Espaces, pouvoirs*, p. 50.

¹² *Ibid.*, p. 52.

¹³ Pour plus d'informations à ce sujet, se référer à Fofou, "Les chefferies de la région des Bamboutos (1919-1945)", Mémoire de DES en Histoire, Université de Yaoundé, 1977 ; J. Tchinda Kenfo, "Politique coloniale, émergence et gestion des conflits intercommunautaires à l'Ouest-Cameroun : la difficile cohabitation Bangang-Balatchi, 1929-1962", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

que lui conféraient les populations, avait négativement bouleversé les structures foncières. En outre, les monts Bamboutos semblent avoir le plus subi les dégâts de ce phénomène car, du fait de sa fertilité, on y vit naître depuis les Allemands jusqu'aux Français, plusieurs sociétés capitalistes qui furent à l'origine des mutations de toute sorte, dans la région à travers les activités agro-pastorales. C'est fort de ce constat que l'on peut aisément établir les raisons et motivations du choix de ce sujet.

II- RAISONS ET MOTIVATIONS DU CHOIX DU SUJET

Les mobiles du choix de la présente thématique sont liés à un dilemme dans lequel s'est plongé notre esprit scientifique, depuis les premiers balbutiements dans la recherche historique. Cette situation confuse a ainsi stimulé un sentiment de malaise et d'affection. Dans ce contexte, le premier sentiment constitue l'une des raisons profondes de ce choix. En fait, au cours des travaux de recherche en Maîtrise pendant les années académiques allant de 2004 à 2006, il a été donné de constater pour le déplorer que, les recherches sur la question spécifique du foncier rural, sont peu abondantes en histoire. Aussi peut-on être frappé par l'absence des historiens dans les fora scientifiques spécialisées sur les questions foncières¹⁴. Ceci a laissé penser que les réflexions sur la question foncière, seraient l'apanage des autres sciences à l'instar de la géographie, l'anthropologie, le droit et la sociologie.

Au-delà de cet élément, les recherches précédentes ont conduit à établir que, l'insécurité foncière semble avoir gagné du terrain en Afrique qui, avec sa cohorte de problèmes, éprouve beaucoup de peine à sortir de l'ornière du sous-développement. Ainsi que le font remarquer A. Mansion et C. Broutin, le foncier, "est une problématique qui touche à la fois à des enjeux de sécurité alimentaire, de gestion durable des ressources naturelles, de gouvernance démocratique, de maintien de la paix et de croissance économique"¹⁵. Dans ce contexte, les milieux ruraux semblent être plus exposés et présentent par conséquent, une vulnérabilité particulière. De ce fait, à l'instar des autres zones rurales des milieux tropicaux, la région montagneuse des Bamboutos au Cameroun, est un exemple assez révélateur de tensions car ici, la récurrence des conflits fonciers expose les populations à des expériences tragiques et douloureuses comme celles vécues par les peuples Kikuyus au Kenya, ou les

¹⁴ Au sein de l'APREFA par exemple, seul Paul Mathieu est historien, pourtant les spécialistes relevant des autres sciences sont plus nombreux, il s'agit des géographes, des anthropologues, des juristes et des sociologues.

¹⁵ A. Mansion, C. Broutin, "Quelles politiques foncières en Afrique Subsaharienne? Défis, acteurs et initiatives contemporaines", *Revue Grain de sel*, Numéro 57, 2012, p. 163.

fermiers blancs au Zimbabwe¹⁶. Au vu de l'ampleur et de la gravité des faits qui poussent à considérer ce massif montagneux comme une poudrière foncière et une bombe à retardement, la présente recherche développe une réflexion profonde sur l'apport de l'histoire dans la maîtrise ou la limitation d'un phénomène qui, affecte peu à peu les zones non encore impliquées, et constitue un handicap sérieux à la stabilité des sociétés paysannes. Bien plus, l'exploitation approfondie des archives relatives à la question foncière dans les Bamboutos, ainsi que des multiples données issues des enquêtes et décentes sur le terrain, ont révélé la vulnérabilité des couches paysannes sur la question foncière dans la région, et ont grandement orienté le choix de ce travail.

Contrairement au sentiment analysé ci-dessus, l'orientation de cette recherche sur la question foncière, est aussi liée à des raisons de curiosité suscitées par certains travaux. En s'inspirant des recherches de G. A. Kouassigan sur ladite question en Afrique Subsaharienne, on a pu faire le constat selon lequel, de tout temps et en tout lieu, l'homme a sans cesse manifesté un amour qui frise la passion, et même l'idolâtrie pour sa terre¹⁷. La terre au Cameroun, comme dans les autres sociétés africaines, marque un lien fondamental entre l'individu et son ethnie, ou son lignage¹⁸. Un tel attachement, semble mieux expliquer les raisons et motivations des multiples crises et tensions sociales cristallisées autour de la terre, et engendrent des violences inouïes au cours desquelles, l'homme est en mesure de se sacrifier pour sauvegarder son patrimoine foncier. Que ce soit à une grande échelle (cas des conflits entre Etats), à moyenne échelle (conflits nationaux ou intercommunautaires), ou alors à un niveau local (conflits intracommunautaires), l'homme est toujours prêt à tout mettre en oeuvre pour sauvegarder, ou agrandir un espace acquis ou convoité.

Dans la même perspective, les travaux de G. M. Dong Mognol sur les crises foncières dans le Mbam, ont été d'un grand apport dans le présent choix dans la mesure où, il s'agit d'une recherche récente sur le foncier rural, dans le domaine des sciences historiques¹⁹. En plus d'avoir touché l'importante trajectoire des migrations des peuples en milieu paysan, et les problèmes intercommunautaires qui en résultent, l'auteur interpelle le législateur au sujet des crises de cette nature qui de son avis, pourraient, "évoluer au Cameroun au point de

¹⁶ Au Kenya comme au Zimbabwe, d'intenses tensions foncières ont pendant la période coloniale, été à l'origine d'un climat social malsain et explosif, entre les colons anglais et les populations autochtones.

¹⁷ G. A. Kouassigan, *L'homme et la terre, droits fonciers coutumiers et droit de propriété en Afrique Occidentale*, Paris, ORSTOM, Berger Levallet, 1966.

¹⁸ Le foncier rural au Cameroun, notes sur la terre dans le secteur rural, synthèse des recherches du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), 2013, p. 2.

¹⁹ G. M. Dong Mognol, "Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun : le cas Makénéne et Mbangassina dans la région du Mbam, de 1926 à nos jours", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.

constituer un possible facteur de désintégration nationale”²⁰. C’est en s’inspirant de cette étude et de nos propres travaux en maîtrise sur la question des expropriations foncières dans le versant austral des monts Bamboutos²¹, associés à l’instabilité foncière que traverse de façon permanente cette région, que l’on a pu opter pour le thème de la thèse actuelle qui s’intitule, **“EXPLOITATION AGRO-PASTORALE ET CONFLITS FONCIERS EN MILIEU PAYSAN : CAS DU MASSIF MONTAGNEUX DES BAMBOUTOS (OUEST-CAMEROUN) DE 1911 À 2006”**. Dans le souci de parvenir à des résultats objectifs dans le cadre de la réalisation de ce travail, il est nécessaire de procéder à une présentation détaillée de son cadre spatial.

III- CADRE SPATIO-TEMPOREL DE L’ETUDE

En ce qui concerne l’espace, le sujet est circonscrit dans la région des Bamboutos qui, avant l’arrivée des Allemands en mars 1902, et depuis cette période, est le théâtre des conflits fonciers entre différents acteurs²². Dans le cadre de la présente étude, les analyses sont beaucoup plus orientées sur le découpage géographique qu’administratif. En effet, sur le plan géographique, les monts Bamboutos se situent sur le plateau Ouest du Cameroun, fusionnant avec le mont Oku au Nord, et au Sud avec le mont Manengouba. Comme le mont Cameroun, ils constituent un des massifs volcaniques qui jalonnent du Sud-Ouest au Nord-Est de la ligne du Cameroun, accident moyen du socle africain, qui va des îles du golfe de la Guinée au Tibesti en passant par les pointements de Kapsiki²³. Ce grand complexe volcanique s’étend sur le bord d’une caldeira de 1 à 12 km de diamètre. D’après les travaux d’A. R. Wooley, la lave issue de cet appareil volcanique, date de 6 à 23 millions d’années²⁴. L’ensemble du massif s’étend à peu près entre 5°36 et 5°46 de latitude Nord, soit 29 km, et entre 9°56 et 10°16 de longitude Est, soit 33km environ²⁵. Le côté Nord-Est de ce massif, se rattache au prolongement des grassfields de Bamenda. Du côté Ouest, il domine progressivement la cuvette de Mamfé, située entre 100 et 200 mètres d’altitude. Son piedmont méridional est formé par l’alvéole de Dschang situé entre 1350 et 1400 mètres d’altitude, et plus au Sud

²⁰ Dong Mougnol, “Migrations internes et problèmes foncières”, p. 16.

²¹ A. Noutsa Noumbo, “Expropriations foncières et mutations socio-économiques dans le versant méridional des monts Bamboutos (1933-1977)”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

²² Le Lieutenant Strumpel serait le premier allemand à fouler le sol des Bamboutos en mars 1902. À ce sujet, s’inspirer des travaux de Kuété et Dikoume, *Espace, pouvoirs et conflits*, 2000, p. 83.

²³ K. Burke, “*Origin of the Cameroon line of volcano-capped*”, *The journal of Geology*, Volume 109, 2001, p. 350.

²⁴ A. R. Wooley, “*Rocks and carbonatites of the world, part 3*”, *Geological society*, 2001, p. 35.

²⁵ S. Morin, “Les dissymétries fondamentales des hautes terres de l’Ouest-Cameroun et leurs conséquences sur l’occupation humaine : l’exemple des monts Bamboutos”, in *L’homme et la montagne tropicale, société pour l’étude, la protection et l’aménagement de la nature dans les régions intertropicales*, Bordeaux, Talence, 1988, p. 36.

s'étend la plaine des Mbo. Avec ses 2750 m d'altitude, les monts Bamboutos constituent le troisième plus haut sommet du Cameroun, après le mont Cameroun et le mont Oku.

Sur le plan administratif, ce massif fait partie des Bamboutos, un des actuels départements de la région de l'Ouest-Cameroun, il est logé entre trois régions à savoir : le Nord-Ouest, l'Ouest et le Sud-Ouest. Il convient néanmoins de rappeler que cette configuration administrative, demeure le résultat d'un long processus, enclenché depuis la période coloniale. Avant 1938, cette unité formait avec Dschang, la grande région du Noun. Dès 1938, elle est scindée en région bamiléké avec pour chef-lieu Dschang, et région bamoun avec pour chef-lieu, Foumban. Plus tard, dans le souci de rapprocher davantage les administrateurs des administrés et pour des raisons d'intérêt économique, le législateur colonial, par arrêté N°634 du 30 décembre 1950, érigea Mbouda en subdivision, suite à la scission de la subdivision de Dschang. En 1959, après son accession à l'autonomie interne, survenue en 1958, le Cameroun transforme les régions en départements et les subdivisions en arrondissements. Plus tard en 1960, dans le but de mieux contrôler les vellétés des activistes de l'UPC en région bamiléké, le gouvernement par la loi N°60/70 du 30 novembre 1960, procède au morcellement de la subdivision de Dschang en cinq départements²⁶. Le département de Mbouda en se substituant à l'ancienne subdivision du même nom, devient département des Bamboutos par décret N°61/8 INI du 03 février 1961. Il faut cependant relever que toute cette métamorphose administrative, n'a en rien altéré la délimitation géographique des Bamboutos, objet de la présente étude. Elle est tout simplement importante dans la compréhension de l'évolution historique du concept.

En vue d'éviter de verser dans une grande confusion avec les modifications administratives déjà subies par cette région, et compte tenu du fait que les Bamboutos sont l'objet de conflits fonciers depuis l'époque précoloniale, le découpage géographique est plus valorisé dans cette étude. Toutefois, une définition chronologique s'avère incontournable pour mieux appréhender les méandres de la thématique de cette thèse.

IV- DELIMITATION TEMPORELLE

Dans cette étude, les repères chronologiques couvrent la période qui s'étend de 1911 à 2006. L'année 1911, correspond à la période d'implantation de la toute première ferme agro-pastorale européenne dans les Bamboutos. Il s'agit de la station agro-pastorale allemande de

²⁶ À ce sujet, se référer aux travaux de Tchinda Kenfo, "Politique coloniale"; J. Tatsitsa, "UPC : tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda, 1950-1955", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1996, p. 11.

Djuttitsa, au sommet de Bafou dans le versant méridional²⁷. Cette expérience agro-pastorale initiée avec succès par les Allemands, fut d'ailleurs reprise après leur départ, par les exploitants français notamment la CPA (Compagnie Pastorale Africaine), DARMAGNAC, SINCOA, la SPB (Société des Plantations de Babadjou), qui dès 1920, firent des Bamboutos, un véritable “*el dorado*” économique, marquant ainsi les plus belles séquences de l'histoire agraire de cette région montagneuse du plateau bamiléké. Toutefois, leur implantation engendra aussi des conflits assez aigus avec les autochtones soucieux, de préserver leurs biens fonciers que les Européens avaient abusivement conquis par la force, entraînant sur le plan social, une cohabitation précaire entre différents acteurs, dans la région. La gravité de la situation laisse Boutrais remarquer que “toute la période coloniale est empoisonnée par la “question des pâturages des Bamboutos”, dossier brûlant que l'administration traîne comme un boulet”²⁸. Ce sont là autant d'éléments, ayant suscité la première orientation chronologique de la présente recherche.

Etant donné que les conflits fonciers demeurent toujours vifs dans les Bamboutos, il s'est avéré nécessaire de repousser l'étude au XXI^{ème} siècle. En effet, les tensions intercommunautaires marquées par des dégâts explosifs de même nature, continuent de rendre le climat social délétère entre les populations dans la région. Les tensions les plus récentes concernent l'escalade meurtrière de juin 2006, entre les communautés M'muocknguia et Fongo-Tongo, dans les confins sud des monts Bamboutos²⁹. Le choix de cette seconde borne, se justifie par le fait que, l'escalade en question, témoigne de la continuité des conflits intercommunautaires, déclenchés par les effets de la partition franco-britannique, du Cameroun dans la région. Bien qu'à ce sujet, les relations entre les différents groupements soient ponctuées par des rebondissements fréquents de tensions, l'épisode de 2006 du fait de sa dimension historique et de ses conséquences explosives, est à juste titre un référentiel approprié pour ce travail.

²⁷ Il convient de relever que la présence allemande dans la région remonte à 1903, année au cours de laquelle, le Lieutenant Strumpell effectua la toute première expédition dans la chefferie Babadjou. Mais ce ne fut que quelques années plus tard, qu'ils vinrent véritablement entamer la mise en valeur de ladite région, après avoir essuyé quelques résistances des peuples indigènes. C'est après cette difficile phase de conquête, qu'ils s'engagèrent dans le développement des activités économiques, à travers la création des fermes agro-pastorales. Les toutes premières dans la région furent la station agro-pastorale de Djuttitsa, créée en 1911 et la ferme agro-pastorale de Fongwang à Dschang, fondée en 1912. Pour plus de détails à ce sujet, se référer aux travaux suivants : Noutsu Noumbo, “Expropriations foncières”; H. M. Guimgo, “Contribution de la CPA à l'essor de l'économie agro-pastorale de Djuttitsa (Ouest-Cameroun) 1922-2006”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011.

²⁸ J. Boutrais, *Hautes terres d'élevage au Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1995, p. 833.

²⁹ “Les litiges frontaliers entre le groupement Fongo-Tongo et ses voisins: causes, manifestations et dernière agression en date”, Mémorandum des élites de Fongo-Tongo au Président de la République, le 08 juillet 2006.

Ainsi, qu'elles soient latentes ou patentes, plusieurs querelles divisent jusqu'à nos jours les populations de la région des Bamboutos, à cause des limites foncières ambiguës, du phénomène grandissant de l'immigration, de la pression foncière de la nouvelle élite bourgeoise, de l'exploitation des points d'eaux, et du sempiternel problème des indemnités. Pour ce dernier cas d'ailleurs, les populations de Bangang subissent encore des injustices administratives au sujet des expropriations foncières opérées dans le versant sud, depuis la période coloniale. Tous ces conflits de type nouveau, continuent d'affecter les relations intercommunautaires dans les Bamboutos, faisant de cette région du plateau bamiléké, un véritable borbier foncier. Dans le souci de mieux conduire la réflexion sur la question des conflits fonciers dans les Bamboutos, il est impératif de passer en revue les travaux ayant déjà abordé la question dans sa diversité, ou de manière spécifique.

V- REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Les sources abordant la question spécifique des conflits fonciers étant peu abondantes et assez éparpillées, cette recherche a été prioritairement orientée sur les travaux traitant de la question foncière en général. Sous un autre angle, la présente thèse s'appuie dans une large mesure, sur les travaux mettant en exergue la question des conflits liés à la terre, et plus spécifiquement au foncier rural. Dans une telle logique, il s'est avéré intéressant d'appesantir la réflexion sur les études réalisées dans la région bamiléké dans son ensemble, et plus précisément dans les monts Bamboutos, axe central de ce travail. Pour ce faire, avant de s'y engager, il a été nécessaire de jeter un coup d'œil sur les études foncières faites dans le monde et surtout en Afrique subsaharienne car, nul n'est besoin de rappeler que les pays de cette région, ont pour la plupart, connu la même histoire coloniale, et des évolutions foncières comparables. Dans la même perspective, les travaux sur la question foncière au Cameroun, se sont avérés d'une grande importance dans cette étude.

- Travaux et recherches sur la question foncière en Afrique

Pour ce qui est de l'Afrique, les recherches sur le domaine foncier, en dehors du Centre International de la Recherche Agricole pour le Développement (CIRAD) et de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), sont concentrées autour d'un réseau de chercheurs dirigé par d'éminents professeurs, qui exercent autour d'un organisme appelé Association pour la Promotion de la Recherche et des Etudes Foncières en Afrique (APREFA). Les ouvrages publiés par cet organisme sont donc, un ensemble de contributions combinées de plusieurs auteurs au sujet des questions foncières, dans différents pays

d'Afrique Noire. À titre d'illustration, on peut évoquer l'ouvrage intitulé *Espaces disputés en Afrique Noire, pratiques foncières locales*³⁰.

Dans cette production dirigée par E. Le Roy et E. Le Bris, les différentes contributions font ressortir les multiples mutations foncières enregistrées aussi bien en milieu urbain que rural. De telles mutations selon eux, permettent de comprendre la logique de structuration des espaces. Dans leurs différentes communications, les auteurs insistent sur l'intervention du législateur national, dans l'harmonisation des politiques foncières dans les zones rurales et urbaines. Ils examinent également les stratégies mises en place par les populations, pour contourner les mesures étatiques de contrôle de l'espace. Dans un sillage similaire, le présent travail entend clarifier les différends fonciers, les stratégies initiées au quotidien par différents acteurs impliqués dans l'exploitation des Bamboutos, pour acquérir ou se garantir un espace. C'est le lieu ici de souligner également que l'ouvrage qui s'intitule *L'appropriation de la terre en Afrique Noire, manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*, dirigé par les mêmes auteurs, offre à la présente recherche des pistes de réflexion très utiles. En fait, il permet d'appréhender les autres formes d'accès à la terre dans d'autres régions d'Afrique, comparables à celles développées par les populations, dans les monts Bamboutos³¹. Ces situations attestent ainsi l'acuité de la question foncière en Afrique.

Toujours dans le cadre de leurs recherches, E. Le Roy, E. Le Bris associés à Leimdorfer, font une analyse des enjeux fonciers en Afrique Noire³². Dans cet ouvrage, les auteurs examinent l'épineuse question du contact entre le droit foncier coutumier africain et le droit foncier européen. Seulement, loin de faire ressortir les éléments de la difficile cohabitation entre ces deux systèmes, ces auteurs semblent adopter une approche beaucoup plus partisane et défensive. En effet, dans leur démarche, ils considèrent le droit foncier traditionnel comme dépassé et le taxent d'archaïque, mais assimilent le droit foncier européen à un droit moderne, et adapté aux réalités actuelles. Contrairement à ces auteurs, loin d'inscrire ce travail dans un débat d'appréciation des deux systèmes, il est question ici, d'analyser de façon sommaire l'impact dans les chefferies bamiléké, des répercussions du droit foncier colonial sur le droit foncier coutumier. Dans une démarche presque semblable à celle de la présente recherche, G. A. Kouassigan, au sujet de la question foncière en Afrique, fait un exposé assez captivant sur la relation entre l'homme et la terre, ainsi que le difficile

³⁰ E. Le Bris, E. Le Roy, B. Crousse, *Espaces disputés en Afrique Noire, pratiques foncières locales*, Paris, ORSTOM, Karthala, 1986.

³¹ E. Le Bris, E. Le Roy, P. Mathieu, *L'appropriation de la terre en Afrique Noire, manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*, Paris, Karthala, 1991.

³² E. Le Roy, E. Le Bris, F. Leimdorfer, *Enjeux fonciers en Afrique Noire*, Paris, ORSTOM, Karthala, 1982.

rapport entre les droits fonciers coutumiers et les droits de propriété en Afrique Occidentale, avec l'avènement de la colonisation³³. Ainsi, à l'instar des Bamboutos, les droits fonciers coutumiers en Afrique noire, semblent reposer sur les structures homogènes, lesquelles seront malheureusement rompues par la colonisation. Ce choc et cette rupture précoces, sont à l'origine des conflits et de la difficile gestion des espaces. Seulement, à l'opposé de l'Afrique Occidentale, d'autres facteurs (fertilité des sols et croissance démographique), se sont combinés dans les Bamboutos pour accélérer les problèmes fonciers. Par ailleurs, il faut souligner que les études de Van Den Berghe, ont aussi beaucoup renseigné sur la gravité des questions foncières qui au Kenya, ont pris les allures d'une véritable guerre ouverte entre *Kikuyus* et colons britanniques³⁴. Certaines zones des monts Bamboutos sont également très redoutées mais, les acteurs diffèrent. Comme il a été souligné plus haut, la question foncière n'est pas une réalité uniquement africaine. Le problème de terre jusqu'à nos jours, se pose toujours avec acuité au Proche-Orient où P. Linares, décrit des conflits meurtriers entre les communautés juives et palestiniennes, avec pour problème de fond, la question foncière³⁵. À côté des travaux qui viennent d'être décrits, il convient de mentionner que d'autres recherches sur la question foncière au Cameroun, ont apporté des orientations utiles à la présente thèse.

- **Travaux et recherches sur la question foncière au Cameroun**

Au sujet de la question foncière au Cameroun, l'attention a été en premier lieu, portée sur la thèse en Histoire de G. M. Dong Mougol au sujet des conflits fonciers dans le Mbam³⁶. Il s'agit d'une recherche présentant un intérêt inestimable pour cette étude car, c'est l'un des travaux les plus récents traitant de la question spécifique des conflits fonciers en milieu rural camerounais. Ici, l'auteur fait une analyse des différends fonciers, opposant différentes communautés (allogènes et autochtones), dans le Mbam. Il montre en effet que, la cause profonde de ces crises, est à rechercher dans les mouvements des populations associés aux incohérences administratives en matière foncière, ce qui entraîne des conflits sanglants entre différentes communautés sur un même espace. Après avoir examiné les poches d'instabilité foncière dans le Mbam, l'auteur propose des voies et méthodes pour limiter le phénomène qui attire peu l'attention de l'Etat mais, qui constitue un sérieux handicap pour l'unité nationale. Ce travail inspire apporte des orientations assez riches pour la thèse actuelle, dans la mesure où en dépit du fait qu'il est l'œuvre d'un historien, il permet aussi de mieux étayer le cas des

³³ Kouassigan, *L'homme et la terre*, 1966.

³⁴ Van Den Berghe, *Le Kenya*, Paris, L'Harmattan, 1991.

³⁵ P. Linares, *Mystère d'Israël*, Paris, Edition SDT, 1978.

³⁶ Dong Mougol, "Migrations internes et problèmes fonciers".

Bamboutos où, en plus du phénomène migratoire, d'autres facteurs non négligeables, ont déclenché les conflits fonciers.

Dans son mémoire de licence sur l'évolution du système foncier et domaniaux camerounais, B. Puepi analyse dans le premier chapitre, le rôle capital de la terre, dans l'économie rurale et urbaine³⁷. Il présente aussi d'une façon sommaire, les lois foncières qui évoluent de façon distincte, dans les Cameroun Oriental et Occidental. Mais dans la mesure où il est fondamentalement économiste, l'auteur clarifie l'épineux problème en matière de spéculation foncière, et propose des démarches pour palier à cela. Dans une démarche similaire, la présente réflexion examine la valeur accordée à la terre dans les Bamboutos, laquelle débouche inéluctablement sur les conflits fonciers. En vue d'une meilleure appréciation de ces conflits, il est important d'accorder un intérêt sur les travaux abordant la question foncière en région bamiléké.

- **Travaux et recherches sur la question foncière en région bamiléké**

En ce qui concerne les études relatives à la question foncière en région bamiléké, il existe de nombreuses publications, on est d'ailleurs tenté de croire que les travaux abondent dans ce domaine. Bien que cette question soit ainsi abordée, il faut noter que les auteurs demeurent limités au mode d'usage de la terre, et entrent très peu en profondeur sur les conflits fonciers, ce sont des études assez fragmentaires. De ce fait, il est important d'évoquer les travaux des auteurs étrangers sur la question avant d'aborder ceux des auteurs nationaux.

Les auteurs européens à l'instar de R. Delarozière, se sont penchés quelque peu sur la question foncière en étudiant les structures sociopolitiques des Bamiléké³⁸. J. Hurault dans son ouvrage ayant pour titre, *la structure sociale des bamiléké*, se penche également sur les structures foncières et leur fonctionnement³⁹. À la suite de ces auteurs, J. Champaud s'intéresse aux structures rurales et urbaines en présentant les paysages agraires⁴⁰. Bien que ces travaux abordent la question foncière, ils ont très peu tenu compte des particularités, et n'ont pas vraiment fait allusion aux conflits fonciers, qui étaient déjà intenses dans les Bamboutos.

Les auteurs nationaux se sont également penchés sur la question de la terre. Dans le cadre des travaux de sa thèse en histoire, V. Kanga fait ressortir l'incompatibilité entre le droit

³⁷ B. Puepi, "L'évolution du système foncier et domaniaux camerounais", Mémoire de Licence en Economie, Université de Yaoundé, 1975.

³⁸ Delarozière, *Les institutions politiques et sociales des populations dites bamiléké*, Paris, IFAN, 1950.

³⁹ J. Hurault, *La structure sociale des Bamiléké*, Paris, Mouton, 1962.

⁴⁰ J. Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, ORSTOM, 1983.

foncier européen, et le droit foncier coutumier bamiléké⁴¹. Le droit européen basé sur la propriété individuelle, a profondément bouleversé le droit foncier coutumier bamiléké, basé sur la propriété commune. Une telle analyse permet de comprendre que, l'esprit capitaliste et d'autres incohérences en matière foncière, ont contribué au déclenchement des conflits en pays bamiléké. À côté de ces travaux, il faut également souligner l'importance des recherches entreprises par A. Yemafouo au sujet de la question foncière en pays bamiléké, qui ont beaucoup édifié quelques axes de ce travail⁴².

Dans le même sillage mais suivant une approche beaucoup plus juridique, J. M. Fotsing fait une analyse détaillée de l'évolution de la législation foncière au Cameroun, depuis le colonisateur allemand, jusqu'au législateur national en passant par les Français⁴³. Dans cette thèse en géographie, l'auteur procède à un examen critique de ces textes juridiques en montrant qu'ils sonnent le glas du capitalisme, lorsqu'ils accordent une valeur économique accrue à la terre. Ceci transforme les structures foncières traditionnelles, au profit de quelques privilégiés et au mépris de l'intérêt général.

En plus de ces auteurs, J. L. Dongmo a fait une étude assez large et profonde du système agraire bamiléké, dans ce qu'il a désigné par "dynamisme bamiléké"⁴⁴. Dans sa thèse, l'auteur décrit les premières tendances des mutations des structures foncières jusque-là, moins perceptibles par les acteurs fonciers. Il impute la responsabilité de ces changements à la montée fulgurante du café, et la pression démographique qui, en pays bamiléké, est à l'origine d'un manque d'espaces, ce qui débouche sur des conflits, entraînant derechef de profondes mutations, au niveau des mécanismes d'accès à la terre. À la suite de tous ces travaux, la présente étude démontre qu'en dehors de cette influence coloniale, et de la pression démographique, d'autres enjeux sociopolitiques, ont fait surface et sont à l'origine des crises foncières dans les Bamboutos. Dans ce contexte, il est impératif d'accorder une attention particulière sur les travaux, abordant la question spécifique du foncier dans les Bamboutos.

- **Travaux et recherches sur la question foncière dans les Bamboutos**

En ce qui concerne les études relatives à la question foncière dans les Bamboutos, on peut recenser des ouvrages, des thèses et articles relevant des champs disciplinaires variés. Dans le cadre de la présente thèse, quelques uns de ces travaux retiennent l'attention. Au sujet des

⁴¹ V. Kanga, "Le droit coutumier bamiléké au contact du droit européen", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Lille, 1959.

⁴² Yemafouo, "La question foncière", 2002.

⁴³ J. M. Fotsing, "Genèse et évolution des structures foncières en pays bamiléké : exemple de Bamendjou, Bahouang, Batié, Baleng", Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1984.

⁴⁴ J. L. Dongmo, "Le dynamisme bamiléké. La maîtrise de l'espace agraire", Volume 1, Thèse de Doctorat d'Etat en Géographie, Université de Paris X, 1981.

ouvrages, celui de J. Boutrais intitulé *Hautes terres d'élevage au Cameroun*, présente un grand intérêt pour cette réflexion⁴⁵. Cet ouvrage fait un exposé exhaustif des grandes régions pastorales du Cameroun, l'auteur accorde une attention particulière aux monts Bamboutos qui selon lui, représentent la zone du plateau bamiléké la plus riche en pâturages. C'est ce qui explique l'afflux des firmes commerciales européennes à l'instar de la CPA, qui s'implante dans les Bamboutos à des fins capitalistes. Les activités développées par la CPA entraînent l'exigüité de l'espace, d'où la naissance et la récurrence des conflits fonciers, résultant du mécontentement des populations. À la suite de cet auteur, il est question de présenter ici, les autres formes de conflits fonciers dans les Bamboutos, et élargir l'étude à l'ensemble de toutes les chefferies. Bien plus, ce travail fait ressortir une analyse beaucoup plus détaillée sur l'historiographie des conflits fonciers entre les communautés rurales, et les exploitants européens dans les Bamboutos.

Pour ce qui est des thèses et mémoires, les multiples travaux consultés ont ouvert des perspectives sur l'orientation de cette recherche. Le mémoire de maîtrise en géographie de D. Dongmo consacré à l'analyse du caractère conflictuel des rapports entre agriculteurs et éleveurs, sur les pentes très fertiles et très convoitées des monts Bamboutos, a produit des données inédites sur les rapports houleux entre colons européens et paysans locaux⁴⁶. Dans une thèse consacrée sur les mouvements migratoires des populations sur les flancs montagneux des Bamboutos, O. Tiafack, présente clairement l'impact du phénomène sur les activités du milieu⁴⁷. Dans ce travail, l'auteur accorde une place importante aux différends fonciers aussi bien entre groupements qu'entre éleveurs et agriculteurs, dans les hauteurs qu'il désigne par "*high land*". Restant sous l'angle géographique, R. Ngoufo dans sa thèse, rassemble des données assez édifiantes sur la connaissance du milieu physique des monts Bamboutos⁴⁸. Dans son exposé, il présente en effet les vertus physiques de chaque versant ainsi que le système d'occupation, et de gestion de chaque espace.

À travers toutes ces recherches géographiques, la présente réflexion montre que les richesses naturelles, représentent le principe premier de la conquête des espaces, dans les Bamboutos. Ce sont également des travaux importants du fait qu'ils fournissent des données géographiques et même historiques intéressantes, pour mieux analyser l'évolution actuelle des

⁴⁵ Boutrais, *Hautes terres*, 1995.

⁴⁶ D. Dongmo, "Les relations agriculture-élevage sur les pentes des monts Bamboutos : étude de géographie rurale", Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé, 1981.

⁴⁷ O. Tiafack, "*Dynamics and impacts of vegetable cash income population movements in the Bamboutos high lands of Cameroon (1960s – present)*", *Ph.D/Thesis in Geography, University of Yaoundé I*, 2006.

⁴⁸ R. Ngoufo, "Les monts Bamboutos : Environnement et utilisation de l'espace", Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1988.

problèmes fonciers dans les Bamboutos. Seulement, plusieurs aspects de cette question demeurent inexplorés, notamment les autres formes de conflits. Dans le même ordre d'idées, la thèse de J-E. Nodem portant sur l'impact social de l'implantation de la CDC dans le versant Sud, a produit des données intéressantes sur les répercussions négatives des expropriations sur les populations dans ce versant⁴⁹. C'est une étude sociologique importante car, elle analyse l'impact des spoliations foncières sur les mentalités locales.

En ce qui concerne les articles, les thématiques sont assez variées sur la question foncière dans les Bamboutos. Dans un article traitant des problèmes fonciers en pays bamiléké, J. M. Fotsing, en prenant le cas de Bafou Nord, explique de façon cohérente la gestion de l'espace⁵⁰. L'auteur présente les différends fonciers inhérents à la difficile cohabitation entre éleveurs et agriculteurs dans les hauteurs Nord de Bafou. Dans sa démarche, J. M. Fotsing montre comment les relations qui au départ, étaient pacifiques entre les deux acteurs, se sont transformées en rapports conflictuels à partir du moment où, faute d'espace, les agriculteurs empiètent le domaine jusqu'alors réservé aux éleveurs. Plus tard, dans une étude toujours axée sur les conflits agro-pastoraux, l'auteur oriente ses recherches vers d'autres chefferies en l'occurrence Bangang, Fongo-Tongo. Bien que ces contributions soient d'un grand apport dans l'analyse de ce type de crises, elles demeurent assez fragmentaires et sont loin d'avoir épuisé cette forme de conflit, qui s'est généralisée dans les Bamboutos, et épouse des aspects variés en fonction des lieux : telle sera l'addition apportée par la présente thèse, à l'historiographie foncière dans les Bamboutos. Pour abonder dans le même sens que J. M. Fotsing, J. L. Dongmo dans son article initié avec le concours d'un groupe de chercheurs japonais, analyse à son tour, les heurts entre la CPA, et les populations locales dans les Bamboutos⁵¹. C'est un travail qui fournit quelques données historiques inédites sur ces troubles aux conséquences néfastes et variées. Seulement, ce cas n'est pas exclusif, et l'auteur n'aborde pas la situation similaire, qui dans les autres versants n'était pas enviable.

Dans une contribution axée sur les effets des expropriations sur la paysannerie, Konings présente le caractère assez rigide d'appropriation de la terre par l'Etat, en milieu rural. En prenant le cas de Djuttitsa dans le versant Méridional, l'auteur montre comment une fois dépossédés de leurs biens fonciers par l'Etat, les paysans de cette localité, devinrent des

⁴⁹ J-E. Nodem, "L'implantation de la CDC à Djuttitsa et son impact sur le milieu social environnant", Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Sociologie, Université de Yaoundé, 1989.

⁵⁰ J. M. Fotsing, "Problèmes fonciers et élevage bovin en pays bamiléké : exemple du Nord de Bafou (Ouest-Cameroun)", *Les cahiers de la recherche développement*, numéro 20, 1988, pp. 43-52.

⁵¹ J. L. Dongmo, "Conflits agriculteurs-éleveurs pour la terre sur le versant Oriental des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)", Hiroshi Kadamura, *Savanization process in tropical Africa*, Tokyo Metropolitan University, 1994, pp. 107-121.

prolétaires dans les sociétés et entreprises créés dans leur terroir⁵². En voguant dans le même sillage, à la suite de cet auteur, J-E. Nodem dans une approche sociologique, examine la situation de pauvreté des paysans de Djuttitsa, suite à l'implantation des sociétés agro-industrielles⁵³. Ces contributions scientifiques ont permis de montrer comment l'Etat, à travers les expropriations, et la gestion ambiguë des indemnisations, est responsable de certains conflits fonciers dans les Bamboutos.

Dans le même registre, on peut enfin évoquer les contributions de D. Dongmo⁵⁴ et J. L. Dongmo⁵⁵ au sujet des anciennes sociétés concessionnaires européennes, de Babadjou. Dans la mesure où ces anciennes plantations sont sujettes à des contestations manifestées par les populations locales, leurs études apportent des orientations utiles pour saisir les contours de ce conflit, examiné dans la présente thèse.

La présente revue de la littérature a permis de s'impregner des travaux traitant de manière générale ou spécifique, la thématique du foncier. Il ressort de ces analyses qu'en dépit du fait que les travaux consultés accordent une attention particulière à la question foncière en milieu rural, la dimension historique demeure très peu explorée. Aussi, en ce qui concerne les conflits qui se cristallisent autour de la terre en milieu paysan, les contributions scientifiques examinées, ne s'attardent pas vraiment sur le caractère varié desdits conflits, ce qui ne conduit qu'à une appréciation peu profonde, subjective et parfois éronnée de ces crises. Compte tenu de ces remarques, la présente thèse, dans une perspective historique, a pour souci majeur, d'apporter de nouveaux instruments d'appréciation fiables, ainsi que de nouvelles pistes de réflexion, dans l'historiographie de la question foncière en milieu rural. Dans la mesure où il traite de la question spécifique des conflits liés à l'occupation et l'exploitation du sol, ce travail vise à mettre la science historique au service des décideurs politiques, dans le cadre de la résolution durable des différends et litiges autour de la terre, en vue d'une meilleure gestion du foncier rural, et dans une large mesure, d'une bonne marche des valeurs d'intégration et d'unité tant prônées par le Cameroun, et même le continent africain. Au regard des conclusions découlant de la revue ci-dessus, et de l'orientation scientifique de cette recherche,

⁵² T. Konings, "L'expropriation et la prolétarianisation de la paysannerie de Djuttitsa", *Revue politique africaine*, Numéro 22, 1986, pp.120-157.

⁵³ J-E. Nodem, "Les tensions entre le projet de Djuttitsa et les communautés rurales en situation de pauvreté", *Le Nka*, revue interdisciplinaire de la FLSH, Université de Dschang, 1998, pp. 94-99.

⁵⁴ D. Dongmo, "Le devenir des deux exploitations européennes de Babadjou", *Revue de géographie du Cameroun*, Yaoundé, 1988, pp. 18-27.

⁵⁵ J. L. Dongmo, "Les deux exploitations européennes de Babadjou", *Atlas aérien du Cameroun. Campagnes et villes*, Paris, Presses de COPEDITH, 1983, pp. 30-42.

il importe de définir et de clarifier la problématique autour de laquelle, se fondent les différents maillons de ce travail.

VI- PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

Ce travail traite de la question fondamentale des conflits inhérents à l'occupation et l'exploitation des espaces. Dans cette perspective, l'étude est orientée sur la zone rurale, précisément le milieu paysan montagnard dans lequel, le travail de la terre occupe une place de choix, dans l'économie et la survie des peuples. Dans ces milieux traditionnels où la terre fut longtemps considérée comme une valeur ancestrale et un bien communautaire, la colonisation vint bouleverser de façon assez profonde et spectaculaire, les principes fonciers coutumiers. Ce contexte ne change pas fondamentalement avec le législateur national, qui a pratiquement repris la même politique, en accordant un privilège à la valeur économique de la terre, ceci au détriment de ses attributs coutumiers et traditionnels. Pourtant dans la majorité de ces milieux paysans, la terre assure les moyens de subsistance à l'homme et son usage est indispensable pour sa survie⁵⁶. Une telle situation associée aux multiples mécanismes d'appropriation foncière, a contribué à accentuer et perpétuer les conflits fonciers qui, depuis la période précoloniale, se faisaient déjà ressentir dans les sociétés traditionnelles en général, et dans le pays bamiléké en particulier.

Il convient par ailleurs de relever que ces conflits fonciers, ne présentent ni la même ampleur, ni la même intensité, encore moins les mêmes enjeux dans toute la région bamiléké. En choisissant les Bamboutos comme centre d'étude, il s'agit de montrer que la récurrence des questions liées au foncier, affiche et expose ce massif montagneux, au rang des régions les plus vulnérables du plateau bamiléké, certainement à cause de ses multiples potentialités physiques. En réalité, les atouts naturels des monts Bamboutos portent incontestablement en eux, les germes de troubles fonciers, car ainsi que l'indique J. L. Dongmo, "quand un milieu naturel remarquablement riche [...] attire et fixe une population nombreuse et en accroissement rapide [...], la compétition pour la possession et l'exploitation du sol, est inévitablement âpre"⁵⁷.

Fort de ce constat alarmant dans lequel se trouvent les Bamboutos et certainement d'autres régions du Cameroun, il s'est avéré opportun de creuser et saisir les faits, les examiner, afin de mener une réflexion sur l'apport de l'histoire dans la résolution ou tout au

⁵⁶ O. Barrière, "Gestion des ressources renouvelables et conservation des écosystèmes au Sahel : Foncier et Environnement", Thèse de Doctorat en Droit, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 1996, p. 4.

⁵⁷ J. L. Dongmo, "La chefferie Bafou (pays bamiléké) : étude de géographie rurale", Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Lille, 1969, p.123.

moins, la limitation d'un mal, qui tend à échapper au contrôle des décideurs : tels sont, le bien-fondé et la préoccupation majeure de ce travail.

À la lumière des repères thématiques sus-mentionnés, des clarifications qui en découlent, et des précédentes recherches dans la même région, ce travail se propose de mettre en relief, la place de l'histoire dans la gestion, le contrôle, la résolution ou la prévention des crises foncières en milieu rural camerounais en général, et dans les Bamboutos en particulier. En d'autres termes, la présente réflexion défend la thèse selon laquelle l'exploitation agro-pastorale ou la colonisation dans les monts Bamboutos, est source de nombreux conflits fonciers entre les différentes communautés d'une part, et entre les communautés et concessionnaires européens d'autre part. Pour aller plus loin dans les investigations répondant aux objectifs ci-dessus évoqués, l'étudiant chercheur en histoire que nous sommes, ne pouvait résister aux effets des questionnements suivants : En quoi les sciences historiques peuvent-elles contribuer à rétablir la cohésion sociale et intercommunautaire, profondément menacée et mise en péril en milieu rural, par les tensions autour de la terre? En se référant à l'histoire qui, de l'avis J. E. Phillip, est la conversation du présent s'inspirant du passé⁵⁸, dans quel contexte serait-il fondé, au regard des faits historiques, et des conséquences désastreuses des tensions autour de la terre, de considérer l'environnement montagnard et agro-pastoral des Bamboutos, comme une source et un champ ou théâtre d'expérimentation des conflits fonciers? Ce questionnement qui constitue la problématique centrale de la présente thèse, suscite par ailleurs des préoccupations secondaires, qui méritent d'être examinées, afin de mieux cerner les contours thématiques des différents axes de cette étude. Ainsi,

- En quoi les potentialités naturelles du milieu suscitent-elles une vive convoitise du massif des Bamboutos par différents acteurs économiques ?
- Quels sont les acteurs impliqués dans l'exploitation de cet écosystème montagneux du vaste plateau bamiléké ?
- Dans quelles circonstances, l'évolution du système foncier et des mécanismes d'accès à la terre, ont-ils débouché aux conflits dans les Bamboutos ?
- Dans quel contexte la question foncière, fut-elle au centre d'une cohabitation malsaine et explosive entre les concessionnaires européens, et la paysannerie locale dans les Bamboutos ?

⁵⁸ J. E. Phillip, *Writing African history*, Rochester, University of Rochester Press, 2006, p. 4.

- En quoi la partition franco-britannique du Cameroun dans les Bamboutos, a-t-elle engendrée les tensions foncières intercommunautaires ?
- Dans quelle mesure le syndrome autochtone/allochtonie est-il à l'origine des rapports conflictuels entre agriculteurs locaux et éleveurs mbororo sur les pentes des monts Bamboutos ?
- Quelles sont les multiples conséquences ou mutations liées à ces conflits ? quels sont les modes et mécanismes locaux et nationaux mis en place pour prévenir et gérer les conflits liés à l'exploitation du massif montagneux des Bamboutos ?

Dans le souci d'apporter des réponses appropriées et adéquates à ces questions issues de la problématique centrale, il convient au préalable, de procéder à une analyse conceptuelle et théorique du thème de ce travail.

VII- ETUDE THEORIQUE

Dans le cadre d'un travail scientifique, il importe de définir quelques concepts de base, en vue d'une meilleure structuration de l'étude, car ainsi que l'indique A. Prost à propos du concept, "ce qui fait d'un mot un concept, c'est la pluralité de signification, d'interprétation et d'expérience qu'il regorge"⁵⁹. Le sujet objet de la présente étude, a pour sous-thèmes : **exploitation agro-pastorale, conflit foncier, milieu paysan, massif montagneux**. Il est donc convenable pour demeurer dans les canons de la méthode scientifique, de définir au préalable ces termes et expressions, afin de mieux cerner les contours thématiques de l'étude.

- Exploitation agro-pastorale

L'exploitation qui peut s'assimiler à la mise en valeur, signifie donner un prix, valoriser, c'est l'action de faire valoir une chose en vue d'une production⁶⁰. C'est l'acte par lequel un individu transforme une portion d'espace de statut d'espace occupé ou libre à celui d'espace utilisé. À ce titre, il existe des exploitations pour l'installation d'un habitat, ou pour des aménagements agricoles, ou pastoraux. Perçu sous cet angle, l'espace constitue à n'en point douter un enjeu pour les différents acteurs qui parfois, ont des objectifs communs ou opposés. Appliquée donc sur l'espace, l'exploitation comme dans le cas de la présente étude, peut être à vocation agricole ou pastorale. Ainsi, il est question ici de la transformation par l'homme de son espace, par le biais du développement des activités, fondées sur l'agriculture et l'élevage, pour satisfaire ses besoins. Seulement, dans le cadre de ces activités, l'espace ou

⁵⁹ A. Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le seuil, 1996, p. 127.

⁶⁰ *Le nouveau petit robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, dictionnaires le robert, Paris, 2000, p. 971.

la terre, a tendance à devenir un objet de convoitise pour les différents protagonistes, qui pour s'en approprier, se livrent bon gré mal gré, à des conflits.

- **Conflit foncier**

La notion de conflit peut être perçue comme “une guerre ou une contestation, la rencontre d'éléments, de sentiments contraires qui s'opposent”⁶¹. C'est la manifestation d'une différence, d'un antagonisme, d'une opposition, entre des personnes ou des groupes de personnes, autour d'un objet, ou d'un intérêt précis. Cette approche semble assez pertinente car, en se référant au latin, conflit est dérivé de *fligere* qui signifie se battre, c'est un choc ou un affrontement, une opposition déclarée, une violence verbale ou physique, un litige ou un différend. Perçue sous cet angle, la notion de conflit met nécessairement en jeu, trois éléments clés qui sont : les acteurs impliqués, l'objet du conflit et sa manifestation. Au vu de tout ceci, l'on est en droit de constater qu'il y a plusieurs éléments qui font surface : le choc, l'affrontement, l'opposition, la mésentente, la résistance, le désaccord et la contestation, les tensions, les heurts. Le conflit peut aussi être appréhendé comme une expression de la divergence des intérêts liée soit à des positions sociales différentes, soit à des stratégies personnelles⁶². Ce sont ces différentes acceptions que l'on peut retenir, dans le cadre de cette étude dans la mesure où, elles sont les mieux appropriées, pour clarifier et comprendre le présent sujet.

Lorsqu'on rapproche le concept à la terre, on obtient l'expression “**conflit foncier**”. Le foncier ici, est l'ensemble des ressources naturelles renouvelables et/ou non renouvelables (terre, eau, végétaux, animaux) et les rapports juridiques (propriété, usage, accès) entre les hommes et lesdites ressources. Le groupe de mots quant à lui, traduit l'opposition déclarée ou non, d'intérêts fonciers entre deux ou plusieurs personnes, des communautés entre elles, et des Etats entre eux. Seulement, vu sous l'angle foncier, il n'est pas parfois aisé de déterminer avec précision à quel moment il y a conflit. Toutefois, selon la classification établie par Chauveau et Mathieu, peuvent être considérés comme conflits fonciers, “tous les phénomènes de tensions et compétitions pour les ressources naturelles et les affrontements qui peuvent en résulter : concurrences, désaccords, litiges, différends, oppositions déclarées ou affrontements violents (la violence symbolique étant aussi importante que la violence physique)”⁶³. En fait, les chercheurs ont constamment tendance à n'étudier que les conflits violents et

⁶¹ P. Robert (ed.), *Micro Robert, Dictionnaire du français primordial*, Paris, SN, 1979, p. 212.

⁶² J. P. Olivier De Sardan, *Anthropologie et développement. Essai socio-anthropologique du changement social*, APAD-Karthala, 1995, pp. 176-177.

⁶³ J. P. Chauveau et P. Mathieu, “Dynamiques et Enjeux des conflits fonciers”, in P. Lavigne Delville (eds.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale*, Paris-karthala/Coopération française, 1998, p. 243.

spectaculaires; pourtant comme le fait remarquer A. Yemafouo, “tout dépend des normes sociales et surtout de la limite entre le supportable et l’intolérable”⁶⁴. Le conflit étant ainsi révélateur de dynamiques sociales, on peut comprendre pourquoi dans les Bamboutos, il existe des zones de vives tensions et des zones où les conflits sont encore en sommeil et non déclarés, mais susceptibles d’être perçues comme des bombes à retardement. Bien que certains facteurs aient des influences déterminantes sur la dynamique des conflits, les tensions foncières sont généralement déclenchés par un faisceau de causes dont la combinaison ne peut être déterminée à *priori*. La définition des notions clés ci-dessus, impose que l’on lève un pan de voile sur le cadre spatio-temporel, afin de mieux préciser et orienter l’étude. Dans l’ensemble, l’expression “conflits fonciers” dans ce travail, illustre la typologie variée d’affrontements et de tensions, qui opposent différents acteurs dans les Bamboutos avec en toile de fond, la question foncière.

- **Milieu paysan**

Le milieu paysan peut être assimilé à un espace naturel, peuplé par les personnes de la campagne. Encore appelé campagne ou milieu campagnal ou encore milieu rural, le milieu paysan désigne ainsi l’ensemble des espaces cultivés, naturels ou semi-naturels habités. Par définition, ce milieu s’oppose aux concepts de ville, d’agglomération ou de milieu urbain. La campagne se caractérise par un paysage à dominance végétale (champs, prairies, forêts), et par une économie fortement structurée autour du secteur primaire⁶⁵. De ce fait, les populations considérées ici comme des “ruraux”, des “campagnards” ou encore des communautés villageoises, vivent en général du travail de la terre et l’élevage des animaux. Le paysan est donc généralement un cultivateur un fermier ou un éleveur.

- **Massif montagneux**

Le massif est une forme de relief présentant un caractère montagneux⁶⁶. Le massif montagneux peut ainsi être assimilé à un milieu créé par l’existence de la montagne, c’est un ensemble de montagnes formant un bloc continu qui suit une ligne de crête. Dans ce milieu, le relief ou l’altitude élevée, impose certaines conditions naturelles, à savoir la raréfaction de l’air, la diminution des températures et les précipitations abondantes. Il s’agit d’un milieu géographique caractérisé par de fortes contraintes telles que, le climat rigoureux (froid), un relief agressif (pentes accidentées). En dépit de ces contraintes, les montagnes sont des espaces traditionnellement consacrées aux activités agro-pastorales. Cette exploitation peut

⁶⁴ Yemafouo, “La question foncière”, p. 22.

⁶⁵ www.wikipedia.org, consulté le 12/11/2012

⁶⁶ www.larousse.fr, consulté le 13/10/2013

engendrer comme pour le cas des Bamboutos, des conflits très tendus entre acteurs, du fait des multiples atouts que présentent les différents massifs.

Au regard de la clarification des concepts qui sous-tendent ce travail, quel est l'intérêt de la présente recherche pour la communauté scientifique ?

VIII- INTERET DE L'ETUDE

La présente recherche axée sur le foncier rural, comporte une importante dimension pratique et une incontestable portée académique et scientifique, qui débordent largement l'échelle géographique des Bamboutos, de l'Ouest-Cameroun, du pays tout entier, pour s'appliquer au continent africain ainsi qu'aux autres espaces ruraux du Tiers-Monde. Le cas du massif des Bamboutos, n'est donc qu'un échantillon qui permet de mieux percevoir et apprécier objectivement la problématique ici abordée. L'échec, l'inefficacité des politiques foncières, les problèmes liés à la cohésion sociale, la cohabitation intercommunautaire, et par extension l'intégration nationale et l'unité africaine, suggèrent en effet, une recherche approfondie sur les pratiques qui pendant longtemps, ont contribué au démembrement et/ou au déséquilibre sociétal dans les milieux ruraux.

En choisissant ainsi de tabler sur les problèmes fonciers comme sujet de thèse, l'on s'engage ici, dans un domaine peu ou pas suffisamment exploré en Histoire, c'est-à-dire un domaine où faute de données statistiques, certains faits sont difficilement explicables et clarifiables. Il est question de montrer par le biais de cette réflexion que, les conflits fonciers qui déchirent la région bamiléké, bien que déclenchés à la période précoloniale avec les multiples mouvements migratoires et luttes hégémoniques des peuples, se sont exacerbés avec l'arrivée du colon. En outre, c'est avec l'avènement de la colonisation qui d'après J. Tchinda Kenfo, "refait en même temps qu'elle détruit, agit sur tout ce qu'elle touche"⁶⁷, que la question s'est posée avec acuité, car en imposant la stabilisation des entités traditionnelles et dans un but d'accroissement des intérêts, l'intrusion occidentale en milieu rural marque l'inadéquation profonde entre les droits fonciers coutumiers et les droits fonciers modernes. Les conflits liés à la rareté de la terre qu'on a longtemps imputée à la pression démographique et à la montée des cultures de rente comme le café, trouvent de nos jours, leurs origines dans le dysfonctionnement des structures foncières nées des enjeux de pouvoir, des enjeux économiques et de l'inadéquation des systèmes d'aménagement des espaces, dans les

⁶⁷ J. Tchinda Kenfo, "Colonisation, quête identitaire, pratiques élitistes et dynamiques socio-politiques dans la région des Bamboutos (Ouest-Cameroun), du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016, p. 21.

Bamboutos. La course pour la conquête et l'occupation des espaces, s'inscrit de plus en plus dans une logique de création des grandes sociétés capitalistes, à l'image des sociétés concessionnaires qui, de par leur existence et leurs activités, ont marqué un pan important de l'histoire agraire de cette région.

En clarifiant ainsi la question des différends fonciers dans les Bamboutos, cette étude propose à l'Etat des mesures qui lui manquent souvent dans le cadre de sa politique d'aménagement d'espace, et en même temps représente la contribution de l'histoire dans les voies de sortie de crise. Certes, il ne faut pas s'attendre à des "solutions miracles", mais une parfaite connaissance de la trajectoire des différents conflits qui tirent leurs origines de la compétition pour la terre et l'exploitation des ressources naturelles, est d'un intérêt certain pour la recherche des stratégies, visant non seulement à mettre un terme aux multiples crises, qui entravent la stabilité des sociétés paysannes, mais aussi à assurer le rêve d'unité du Cameroun et plus largement, celle de l'Afrique.

D'autre part, ce travail, bien que largement marqué par des faits relevant de l'histoire sociale et économique, s'appuie aussi fortement sur les principes de l'histoire de relations internationales qui de l'avis de D. Ethier, "occupe une place relativement importante dans l'historiographie de la recherche"⁶⁸. D'ailleurs, l'activité historique à l'heure actuelle dans le cadre des relations internationales, étant celle de l'internationalisation des collectivités, des institutions et des individus au sens plus large, la présente thèse semble bien répondre aux préoccupations soulevées par la problématique, définie plus haut. Bien plus, la résolution des conflits et la promotion de la paix étant l'une des préoccupations majeures des acteurs et organismes internationaux, ce travail de recherche qui vise à promouvoir une cohabitation intercommunautaire saine en milieu paysan, va en droite ligne avec de tels idéaux.

Au total, par l'entremise de cette recherche, il est question de procéder à une sorte d'autopsie ou de radioscopie de la boulimie foncière dans les Bamboutos, en vue de proposer des mesures adéquates, aux professionnels du foncier et décideurs politiques dans la mise en place des mécanismes, et la recherche des stratégies de résolution des conflits ainsi que l'élaboration des futures réformes foncières. Dans l'optique de bâtir un travail qui respecte les normes scientifiques, il convient de préciser la démarche méthodologique qui conduit la présente étude.

IX- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

⁶⁸ D. Ethier, *Introduction aux Relations Internationales*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 2010, p. 18.

Aktouf assimile la méthodologie à “l’étude du bon sens des méthodes et des techniques”⁶⁹. La méthode ici est l’ensemble des mécanismes, et pratiques exploitées par le chercheur pour rendre claires, et irréfutables ses théories et démonstrations. C’est à proprement parler, la procédure logique de toute science. Les modèles théoriques ou méthodes d’analyse qui sous-tendent la présente recherche se réfèrent essentiellement à l’interdisciplinarité. La démarche méthodologique adoptée, comporte successivement l’échantillonnage, le questionnaire et les sources de documentation. L’ensemble de ces techniques, a permis de collecter les données par l’exploitation et l’analyse des sources variées et complémentaires. Il a été ensuite question de procéder à la critique externe et interne de l’information, en vue d’établir sa validité, procéder à l’observation, à l’analyse et à l’interprétation des résultats.

Ne pouvant limiter la recherche aux seules investigations dans les bibliothèques et institutions abritant les archives, la présente étude s’est largement appuyée sur les enquêtes orales, qui constituent l’un des piliers fondamentaux de la démarche méthodologique en Histoire. De ce fait, des visites et enquêtes ont été systématiquement effectuées dans les différentes chefferies, géographiquement coiffées par le massif des Bamboutos, et directement, ou indirectement impliquées dans les conflits fonciers dont il est question dans ce travail. Pour ce faire, un questionnaire approprié a été élaboré, et en fonction des informations recueillies, il s’est avéré impératif, de renforcer le dit questionnaire et de l’adapter aux réalités sur le terrain. La rédaction de la présente thèse, fait ainsi appel à des sources diversifiées et complémentaires notamment, les sources primaires ou orales, et les sources secondaires, constituées des documents écrits, documents d’archives et images ou photos de terrain. À cet effet, le travail est élaboré sur une double démarche : la collecte des sources et leur synthèse.

Ainsi qu’il a été mentionné plus haut, la collecte des sources orales ou primaires a été la priorité de la démarche méthodologique adoptée dans ce travail. La démarche relative à la collecte des dites sources a consisté à cibler dans les différentes chefferies, des informateurs pouvant mieux étayer la réflexion sur l’exploitation des Bamboutos à la période coloniale, et même sur les zones réputées dangereuses, du fait des conflits fonciers. Les informations au sujet des anciennes sociétés capitalistes européennes et surtout des vellétés expansionnistes

⁶⁹ O. Aktouf, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, une introduction à la démarche classique et critique*, Quebec, Chicoutini, 1987, p. 42.

de celles-ci et même de certaines chefferies, ont aussi été d'un grand intérêt dans la rédaction. Le travail de terrain étant capital pour assurer l'objectivité de cette étude, le questionnaire d'enquête a été appliqué sur un panel d'informateurs variés, pour avoir des opinions concordantes, au sujet des conflits qui tardent à s'éteindre ou que l'administration considère comme résolus, sans oublier les zones où les conflits demeurent latents ou idéologiques. Dans le souci d'assurer l'objectivité et la concordance des témoignages reçus, un choix méthodique des informateurs s'est avéré nécessaire. Conformément à ce principe, plusieurs critères ont été pris en compte notamment : l'âge, le lieu de résidence, et surtout la fonction de l'informateur au moment des faits. C'est ici l'occasion de faire noter que l'on a eu affaire aux informateurs de première, de deuxième et même de troisième catégorie⁷⁰. En plus des témoignages oraux, les sources écrites portant sur tout support documentaire écrit pouvant renseigner sur cette étude ont été exploitées. Il s'agit des ouvrages édités ou non, mémoires, thèses, articles, journaux, revues, documents d'archives, etc. Cette phase de collecte des données s'est effectuée dans les centres d'archives en l'occurrence les Archives Nationales de Yaoundé, les Archives Régionales de l'Ouest, les Archives Départementales de Dschang et Mbouda et celles des sous-préfectures des mêmes villes ainsi que de Babadjou. À tout cela, il faut ajouter les archives du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF), notamment de la délégation régionale de ce ministère pour l'Ouest et des délégations départementales pour les Bamboutos et la Ménoua. Les archives des instances juridictionnelles de Dschang et Mbouda ont elles aussi été d'un apport non négligeable.

Les sources écrites sont également constituées des ouvrages, thèses, mémoires, articles, traitant de la question foncière sous tous ses aspects. Ceux-ci sont disponibles à la bibliothèque centrale de l'Université de Yaoundé I, l'Université de Dschang, la bibliothèque du Centre Culturel Français et de l'Institut Goethe. Les documents consultés dans les départements d'histoire, de géographie, des sciences juridiques et de sociologie des Universités de Yaoundé I, et Dschang ont comblé et enrichi de nombreux aspects scientifiques de cette étude. À tout cela, il faut associer les centres de recherches comme l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) et l'Institut National de Cartographie (INC), sans

⁷⁰ Dans le cadre des techniques de collecte des sources orales, on distingue les informateurs de première génération qui ont vécu les faits, ceux de deuxième qui ont directement recueilli les informations des premiers, et selon la suite de la chaîne, on aura les autres informateurs issus de ces derniers.

oublier la documentation privée de certains informateurs, qui ont été d'un apport capital pour ce travail⁷¹.

En dehors des sources suscitées, la rédaction de la présente thèse dans une large mesure, s'est appuyée sur les sources iconographiques et électroniques. C'est ici le lieu de rappeler que l'icône occupe une place de choix dans ce travail, dans la mesure où, c'est à travers les images captées sur le terrain lors des multiples descentes, que de nombreux faits relatifs aux conflits fonciers dans les Bamboutos, ont pu être clarifiés. Ainsi, de telles sources ont produit des informations hautement édifiantes sur le milieu physique, ainsi que sur les vestiges encore visibles des bâtiments et autres matériels, dans les exploitations européennes dans les Bamboutos.

Pour ce qui est des sources électroniques, il convient de souligner que compte tenu de l'avancée fulgurante de la cybernétique, il aurait été maladroit de négliger cet aspect dans la présente recherche surtout qu'à travers cela, on peut avoir accès à des sources, qui faute de moyens, ne peuvent être explorées de près. Au même titre que les autres sources, celles-ci ont été importantes dans ce travail axé sur le foncier rural, dans la mesure où, elles ont produit des sources et données les plus récentes, sur les situations dans d'autres régions, et comparables à celles décrites dans les Bamboutos.

Après toute cette démarche, l'on est passé à la seconde phase de ce travail qui consiste en la mise en œuvre et la synthèse de toutes ces sources, pour l'élaboration de la présente thèse. Au cours de la seconde phase qui concerne la synthèse des sources, elle a contribué à une meilleure structuration de cette thèse. Ladite synthèse a permis d'extirper les éléments importants de toutes les sources récentes, et de concevoir un document qui répond clairement aux attentes visées par la problématique. Pour ce faire, il a été nécessaire à la suite des investigations, de respecter la démarche suivante, à savoir la confrontation, le recoupement des données collectées et enfin leur synthèse avant leur prise en compte dans la rédaction finale. C'est l'occasion de rappeler qu'à cette phase du travail, l'exploitation des données provenant des autres disciplines, s'est avérée d'une importance capitale dans la description et l'exposé des faits. Ainsi que le fait remarquer A. Mbembe au sujet des sciences sociales dont l'histoire fait partie, "elles acquièrent leur légitimité propre lorsqu'elles arrivent à se placer en rapport fécondant avec les autres formes de savoir"⁷². C'est une façon pour l'auteur de s'inscrire en faux contre les frontières officielles entre ces disciplines des sciences humaines.

⁷¹ À ce sujet, la documentation privée de P. M. Doungué, a constitué comme dans le cadre de la recherche en Maîtrise, une base capitale pour ce travail.

⁷² A. Mbembé, "L'idée des sciences sociales", *Revue africaine de sociologie*, 3, (2), 1999, pp. 129-141.

La présente étude se situe dans cette même perspective dans la mesure où, elle a largement eu recours à l'interdisciplinarité. Une telle démarche méthodologique amène à s'interroger sur les objectifs réels de la présente thèse.

X- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

En s'appuyant ainsi sur le cas des Bamboutos, l'objectif de ce travail est de comprendre davantage l'attachement indéfectible de l'homme à la terre, et de montrer que dans un milieu où la nature a été généreuse, la compétition pour l'occupation et la mise en valeur, est susceptible de dépasser le cadre des bas plateaux pour s'orienter vers les hauts versants. Dans cette perspective, il est question de montrer que compte tenu de ces atouts, les monts Bamboutos, depuis les périodes précoloniales et surtout coloniales, constituent jusqu'à nos jours, un grand enjeu pour l'administration et les populations, qui y ont développé des mécanismes variés pour s'approprier l'espace, plongeant la région, dans une insécurité foncière permanente. Ainsi, la présente étude a été initiée dans le but de déceler et de comprendre les causes profondes ou historiques de ces crises foncières, en cours dans cette région. Cet objectif s'inscrit en droite ligne avec le point de vue de M. Kuété selon lequel, "la somme des conflits qui animent le pays bamiléké [...], est ainsi le résultat de l'accumulation des situations refoulées, des problèmes non résolus ou qu'on croyait résolus, parfois depuis la période précoloniale"⁷³. De ce fait, après une analyse de ces multiples différends fonciers qui sont de plusieurs catégories dans les Bamboutos, il est question par l'entremise de cette recherche, de mettre l'histoire au service du législateur dans la résolution ou tout au moins la limitation, voire la prévention des conflits fonciers en milieu rural. À travers cela, la présente étude aura sans doute contribué à corriger les erreurs des administrateurs, qui pour des raisons diverses, avaient conçu des consensus qui ont fini par créer des malentendus et réveiller les conflits entre les parties en opposition. Au-delà de tout cela, ce travail vise aussi à réduire l'ignorance de l'imagerie populaire en matière foncière car, le système foncier camerounais, qui constitue le résultat d'une longue histoire et qui a été sujet à de nombreuses mutations, échappe constamment aux populations, qui s'engagent ainsi aveuglement dans l'occupation ou l'exploitation des espaces, dont l'acquisition a été élaborée sur des bases douteuses ou approximatives. La terre étant au cœur des moyens de subsistance en Afrique, l'accès et la concurrence pour le contrôle des ressources naturelles, sont souvent mis en œuvre pour propager les inégalités socio-économiques, dans ce continent où selon les études du comité technique de l'ONG "Foncier et Développement", "la population jusqu'à l'horizon 2040,

⁷³ Mbembé, "L'idée des sciences", p. 127.

restera majoritairement rurale et continuera de croître de manière inédite⁷⁴. Ceci représente un poids considérable sur les ressources et les systèmes agraires traditionnels déjà sous pression. C'est pourquoi, il a paru souhaitable à l'heure où la question de la vulnérabilité des sociétés paysannes dont la survie dépend du travail de la terre, émerge au premier plan de l'actualité, de regrouper les différentes séquences de l'histoire des populations des Bamboutos en rapport avec leur espace, en vue de clarifier la cacophonie des tensions foncières, qui fragilisent au quotidien, leur stabilité rendant de ce fait, la cohabitation précaire.

Toutefois, parvenir à une telle finalité n'a pas été une tâche aisée du fait des nombreuses difficultés rencontrées dans le cadre de la réalisation de ce travail.

XI- DIFFICULTES RENCONTREES

La réalisation de la présente thèse a connu de nombreuses difficultés. Des problèmes ont été rencontrés aussi bien dans le cadre de la collecte des données, que dans le cadre de la rédaction proprement dite. En ce qui concerne les difficultés relatives à la collecte des données, on peut mentionner, entre autres le rebondissement fréquent des conflits, associé à l'état excessivement enclavé des routes, la rétention des informations et la mauvaise conservation des archives dans les différents départements où les opérations de fouille ont été effectuées. Cette situation n'a pas du tout facilité la rédaction des chapitres concernant les différents conflits, lesquels exigeaient un travail de fond surtout à cause du manque des documents dans les centres de recherche. Pour toutes ces raisons, le respect du calendrier prévisionnel de recherche s'est avéré compliqué.

En dépit de tous ces obstacles, l'on a pu réaliser cette thèse sur la base d'un plan dont il importe de présenter la structure.

XII- STRUCTURATION DU TRAVAIL

La présente réflexion sur les conflits fonciers autour du massif des monts Bamboutos, s'organise autour de huit chapitres. Le tout premier porte sur la présentation des potentialités naturelles des différents versants de ce massif. Cette analyse permet de comprendre que les atouts du milieu physique, demeurent en réalité, les mobiles réels d'une course et d'une exploitation effrénées de cet écosystème, ce qui marque la cause majeure de l'instabilité foncière, dans la région. Cette connaissance des atouts du milieu naturel, conduit logiquement au deuxième chapitre, qui fait ressortir les différents acteurs économiques engagés dans l'exploitation agricole et pastorale de ce massif, depuis la période coloniale. C'est pour cette raison que, dans le chapitre en question, on s'intéresse sur les activités économiques des

⁷⁴ "Enjeux fonciers en milieu rural, conflits civils et développement", Les notes de synthèse du comité technique de l'ONG Foncier et Développement, Numéro 20, décembre 2015.

sociétés concessionnaires européennes, notamment les entreprises coloniales allemandes et françaises. Dans le chapitre trois, il a été question d'évaluer l'emprise économique des entreprises post-coloniales, ainsi que les actions de la paysannerie locale, et des éleveurs mbororo, dans l'exploitation des monts Bamboutos. L'analyse de l'évolution du système foncier et des différents mécanismes d'accès à la terre, s'est avéré nécessaire, pour mieux appréhender la typologie des tensions foncières, qui mettent à mal la cohabitation sociale dans les Bamboutos, ceci a fait l'objet du quatrième chapitre.

Le chapitre cinq est une sorte radioscopie des conflits fonciers, ayant entraîné des relations tendues entre les communautés indigènes et les sociétés concessionnaires établies dans les Bamboutos, à la période coloniale. Les crises foncières et différends intercommunautaires découlant des effets de la partition franco-britannique dans les Bamboutos, est l'objet principal du sixième chapitre. Ce chapitre laisse apparaître le constat selon lequel, la dynamique historique des frontières du fait des multiples opérations et manœuvres de démarcation initiées par les grandes puissances, est depuis la période coloniale, à l'origine d'une cohabitation inharmonieuse, entre les différentes communautés villageoises établies autour du massif des monts Bamboutos. Le chapitre sept quant à lui, procède à une analyse profonde et une sorte d'autopsie, de la conflictualité des rapports entre les éleveurs mbororo et les agriculteurs locaux, sous le prisme des replis identitaires, et du syndrome autochtonie/allochtonie. À la suite de toutes ces analyses sur la typologie des conflits fonciers dans cette région, le chapitre huit enfin, vient mettre un terme à la présente étude, par une évaluation et un examen des conséquences, ainsi que des différents mécanismes de résolution, assortis des propositions, pouvant permettre un solutionnement efficace des problèmes fonciers dans les Bamboutos, et dans un spectre plus large, en milieu rural.

CHAPITRE I

LES DIFFERENTES POTENTIALITES NATURELLES DES VERSANTS: ENJEUX D'OCCUPATION, D'EXPLOITATION ET DE CRISES DANS LES BAMBOUTOS

Dans le souci de mieux appréhender les conflits fonciers dans les Bamboutos, il est nécessaire d'avoir au préalable, une connaissance des données du milieu physique de cette région montagneuse de l'Ouest-Cameroun. Il s'agit dans ce chapitre, de montrer que la générosité du milieu naturel, qui a très tôt suscité sa convoitise par différents acteurs, est à l'origine des multiples stratégies mises en place pour occuper et exploiter, le milieu en question. Compte tenu des potentialités physiques, les multiples mécanismes compétitifs déployés pour l'acquisition de l'espace, ont plongé les Bamboutos dans une profonde instabilité foncière.

Globalement, une meilleure analyse du milieu physique, ne peut se faire qu'à travers l'examen des paramètres morphologiques, climatiques, pédologiques, biogéographiques et hydrologiques de celui-ci. De par tous ces éléments, les monts Bamboutos constituent un milieu naturel aux traits physiques exceptionnels, dans l'ensemble du plateau bamiléké. Sans avoir l'intention de procéder à une nouvelle étude du milieu physique des Bamboutos, celle-ci ayant fait l'objet de plusieurs recherches dans le domaine géographique, cette partie du travail vise simplement à montrer que, les potentialités physiques qui caractérisent cet écosystème montagneux du plateau bamiléké, représentent le principal catalyseur ou enjeu des conflits fonciers, qui mettent en péril la cohésion sociale entre différents acteurs impliqués dans son exploitation. Dans une telle perspective, l'exposé actuel s'appuie aussi grandement sur les données contenues dans les rapports historiques et dont l'exploitation, s'est avérée utile pour comprendre davantage les atouts du milieu physique.

I. LA COMPLEXITE DU RELIEF, LES ATOUS CLIMATIQUES ET HYDROLOGIQUES DES MONTS BAMBOUTOS

À l'instar des monts Manengouba et Oku, le massif montagneux des Bamboutos représente, le prolongement de la dorsale camerounaise dont le principal épiceutre, se trouve dans l'océan atlantique. Ce massif fait partie intégrante des hautes terres de l'Ouest, qui d'après S. Morin, "s'articulent en un jeu de plateaux étagés, taillés dans le socle et dans une épaisse couverture volcanique, que dominant les grands appareils alignés selon la direction de la dorsale camerounaise"¹. Ses dimensions peuvent être respectivement évaluées à 29 km suivant la direction Est-Ouest et à 33 km suivant la direction de la ligne du Cameroun (S-

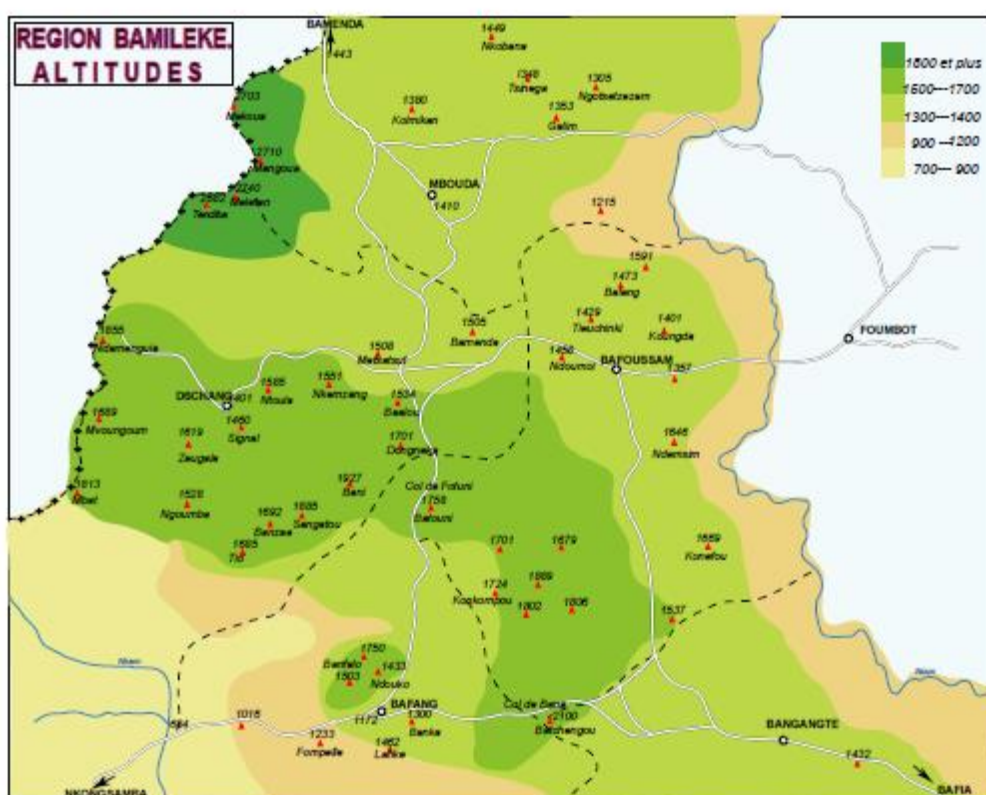
¹ S. Morin, "Types d'évolution des versants dans l'Ouest-Cameroun", *Travaux du laboratoire de géographie physique appliquée*, Université de Bordeaux, 1982, p. 39.

W/N-W)². Cette situation géographique des monts Bamboutos lui confère une structure topographique assez complexe et agressive dans l'ensemble.

A- UN ECOSYSTEME MONTAGNEUX, JONCHE DE VERSANTS ET ENTRECOUPE DE PENTES ET DE VALLEES

Les Bamboutos dans l'ensemble, présentent un relief montagneux. S'élevant au cœur de la dorsale camerounaise, la région représente la montagne la plus haute du plateau bamiléké. La carte ci-après illustre avec précision que les monts Bamboutos sur l'ensemble du plateau bamiléké, font partir des écosystèmes montagneux les plus importants.

Carte 2 : Altitudes du plateau bamiléké



Source : Extrait du Fonds de carte topographique de Bafoussam 3a et 3c

Ce massif volcanique de forme elliptique, occupe le Nord-Ouest des hautes terres du plateau bamiléké, qu'il domine par le sommet le plus élevé, situé à 2740 m d'altitude au mont Meleta. Les monts Bamboutos assurent la transition entre le plateau de Dschang et le système volcanique des *High-grassfields* de Babanki-Oku³. Selon l'histoire géologique établie par le

² Y. L. Nono, "Colonisation agricole et dynamique des versants dans la caldéira des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)", Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé I, 1994, p. 2.

³ R. Ngoufo et als, "Les monts Bamboutos (Ouest-Cameroun) face à la déprise caféière : les enjeux socio-économiques d'une montagne tropicale humide", in *les montagnes tropicales : identités, mutations, développement, espaces tropicaux*, Numéro16, Talence, Cret, 2001, p. 520.

vulcanologue F. Tchoua, il s'agit d'un massif volcanique de type stratovolcan⁴. Ce massif est un ensemble organisé en 4 versants tronqués au sommet par une caldeira. Ces différents versants sont : le versant méridional, septentrional, occidental et oriental.

Les versants susmentionnés ainsi que le fait remarquer Y. L. Nono, se subdivisent en piémonts correspondant au plateau bamiléké entre 1400 et 1500 m d'altitude et en domaines montagnards au-dessus de 1800 m d'altitude, avec des sommets culminant à plus de 2600 m⁵. Ces différents sommets forment au niveau de l'Ouest un alignement de culots de laves acides qui, "donne l'allure d'un arc de cercle"⁶. Cette cavité circulaire plus large qu'un cratère d'explosion est désignée par le vocable "caldeira". De l'avis de F. Tchoua,

Cette caldeira qui a tronqué le sommet des monts Bamboutos est située, entre 5°38 et 5°43 de latitude Nord, et entre 9°58'-10°05' de longitude Est, elle a la forme d'une ellipse d'orientation Est-Nord-Est et Ouest-Sud-Ouest. Le grand axe perpendiculaire à la ligne du Cameroun dont la direction tectonique est de N28-N30°, mesure à peu près 13 km et le petit axe épousant la dorsale, atteint environ 8 km⁷.

Au regard de cette description, il convient de reconnaître que la caldeira présente un relief hautement accidenté, et est dominée par une multitude de profils topographiques longitudinaux et transversaux. C'est un relief très pointu et fortement disséqué. Ces pentes vont de moins de 10° à plus de 40°, et sont dominées par des sommets imposants tels que le mont "Magha'a" et la dent de Babadjou.

En ce qui concerne le versant méridional, il est plus long et plus accidenté. C'est un versant comportant deux parties essentielles, qui se distinguent l'une de l'autre du point de vue géomorphologique. On mentionne à cet effet que, le secteur occidental du versant beaucoup plus accidenté, est le domaine des coulées acides. Il s'étend à l'Ouest de Fongo-Tongo au niveau du *Rocher-rond*, et est dominé par les sommets tels que *Baranka* (2400 m d'altitude), *Lembet* (1900-2100 m), *Tossessa* (2740 m), *Papou* (2522 m) *Rocher-rond* (2487 m)⁸. Ici, les pentes sont fortes et très abruptes, elles sont évaluées à plus de 50% à Baranka et débordent largement 65% au Rocher-Rond.

⁴ F. Tchoua, "Contribution à l'étude géologique et pétrographique de deux volcans de la ligne du Cameroun: Mont Manengouba et Bamboutos", Thèse de Doctorat d'Etat en Sciences, Université Clermont Ferrand, 1974, p. 24. D'après l'auteur, les monts Bamboutos furent affectés par plusieurs dynamiques volcaniques dans le tertiaire ; les premières éruptions ont été favorisées par l'ouverture des failles suite au soulèvement des hautes terres de l'Ouest et les laves émises, furent des ignimbrites qui constituent la base des Bamboutos.

⁵ Nono, "Colonisation agricole", p. 5. Il s'agit ici des monts *Papou* (2600 m), *Meleta* (2740 m) au Sud, des monts Messang de la dent de Babadjou (2610 m), du *Mangwa* (2710 m) et *Mbetcho* (2650 m) à l'Est, et enfin du mont *Mekoua* (2703 m) au Nord.

⁶ *Ibid.*, p. 5.

⁷ Tchoua cité par Nono, "Colonisation agricole", p. 12.

⁸ Ngoufo, "Les monts Bamboutos", p. 84.

Le secteur central et le secteur oriental du versant méridional, sont caractérisés par une succession de replats et de falaises. L’auteur fait remarquer qu’à ce niveau, “le relief est constitué de plateaux basaltiques cuirassés à larges interfluves, séparés par de grandes vallées marécageuses orientées Nord-Sud”⁹. Ce relief est aussi dominé par des édifices peu importants à l’instar du mont *Menboukem* (1635 m), du mont *Meleta* qui constitue le point culminant du massif à 2740 m d’altitude. Contrairement au secteur occidental, les pentes ici sont plus faibles et plus douces, elles vont de l’ordre de 6 à 10%.

Contrairement au versant méridional, on peut avoir le versant Ouest qui est beaucoup plus court et abrupt, il domine la cuvette de Mamfé de 900 à 1200 m. Les principaux traits géologiques et géomorphologiques de la face occidentale des Bamboutos apparaissent à travers les deux ensembles de relief que sont : l’escarpement de Fotem et la Caldeira qui s’ouvre en direction de Mamfé. L’escarpement est caractérisé au niveau de son revers par la présence des hauts reliefs à l’exemple du plateau d’*Avonsa’a* (1709 m), des petits massifs comme le mont *Zengala* (1709 m), le mont *Mvougom* (1679 m). Au total, l’escarpement offre un relief très disséqué et fortement incisé, avec des vallées profondes de plusieurs centaines de mètres, ici se succèdent de pentes fortes et des replats. La face occidentale est aussi traversée par la caldeira. En effet, dans l’ensemble des Hauts Plateaux de l’Ouest, seul les Bamboutos présentent ce type de relief assez particulier. Ces caldéiras se présentent comme un cheval de fer ouvert en direction de Mamfé, le plus grand axe mesure ici 12 à 13 km, tandis que le petit mesure à peu près 8 km par endroit¹⁰. La caldeira des monts Bamboutos, est très fortement accidentée et difficile d’accès, elle s’assimile à une structure en gradins étagée en trois parties :

- une partie occidentale basse (1900-1000 m) fortement disséquée et incisée.
- une partie orientale haute (2400-2200 m) faiblement disséquée.
- une “ligne sinueuse” surmontée de dykes, de necks et de dômes de laves acides et servant de limite entre les deux parties ci-dessus énumérées¹¹.

Compte tenu de cette topographie très complexe de la caldeira, les accidents de terrains (effondrements) dus à l’érosion sont assez fréquents¹². En dépit de tous les risques naturels liés à une telle topographie, on note la présence au sein de la caldeira, de plusieurs

⁹ *Ibid.*, p. 85.

¹⁰ Tchoua, cité par Ngoufo, “Les monts Bamboutos”, p. 37.

¹¹ Ngoufo, “Les monts Bamboutos”, p. 37. Les dykes, les necks et les domes sont des formes de reliefs rencontrées généralement dans les régions ayant connue intense activité volcanique dans le passé.

¹² En 2003, un effondrement de terrain a enseveli de nombreuses cases et causé des pertes en vies humaines dans la localité de Magha’a.

communautés villageoises qui ont réussi à s’y implanter pour y mener leurs activités car, le caractère accidenté du relief n’occulte en rien la fertilité de ses sols. On note à cet effet, des transfuges permanentes des populations dans ce milieu, ce qui occasionne de temps à autre, une rude compétition pour la terre, débouchant de manière fréquente, à des conflits intercommunautaires violents. D’ailleurs, les revers Sud et Est de la caldeira moins accidentée, connaissent une conquête foncière très avancée, orchestrée par les communautés en provenance de la face occidentale caractérisée elle, par un milieu naturel particulièrement accidenté.

Ainsi, contrairement à la face occidentale du massif des Bamboutos donc la topographie est plus agressive, les versants orientaux sont marqués par une topographie plus calme. Le versant Est se caractérise en effet, par la présence des étages inférieurs et des hauts versants. Les étages inférieurs sont dominés de pentes assez faibles (3 à 4%) et des monts de faible altitude à l’instar du mont *Balena* (1480 m) et du mont *Batcham* (1500 m). Les recherches de R. Ngoufo montrent que, les secteurs de Batcham et Nzindong (Bangang) sont dominés par des pentes un peu plus fortes, allant respectivement de 8 à 10% et de 15 à 20%¹³.

À l’exemple du versant oriental, le versant septentrional présente à peu près les mêmes caractères topographiques. Il est court et dominé par les pentes plus douces. Le relief ici, est marqué par un empilement de grandes coulées trachytiques, qui portent l’altitude à 2400 m¹⁴. Le versant Nord-Est est marqué par une topographie aussi calme mais assez complexe car, celle-ci varie grandement en fonction de l’altitude. Les pentes fortes (40 à 50%) se rencontrent entre 1300 et 1400 m d’altitude. Entre 1500 et 1560 m, les pentes fortes évaluées à 20 et 30% aboutissent aux vallées faiblement marécageuses. Les pentes deviennent très douces (6 à 7%) entre 1900 m et 2000 m. Au-delà de 2000 m d’altitude, on peut aisément observer des édifices importants comme les monts *Bantso’o*, *Mekoua* et *Mbetcho*.

Dans l’ensemble, sur le plan de la structure topographique du plateau bamiléké, les monts Bamboutos présentent une certaine originalité, avec l’existence des reliefs très élevés. Débordant largement la limite de 2000 m d’altitude, ces reliefs selon J. Boutrais, “composent des paysages de haute altitude qui n’ont pas d’équivalent en Afrique de l’Ouest. C’est ce que

¹³ Ngoufo, “Les monts Bamboutos”, p. 72. L’auteur précise par ailleurs qu’à côté des étages inférieurs, ce versant Est se caractérise par la présence des hauts sommets dont l’altitude moyenne se situe entre 1800 et 2500m. Ici les pentes deviennent plus fortes et atteignent fréquemment 30 à 50%. Ces pentes sont issues des édifices importants tels, les monts *Lékwé-khi* et *Lékwé-Sa* qui culminent respectivement à 2268 m et 2182 m. Le mont *Messang* qui se dresse en amont, présente une altitude qui varie entre 2000 et 2600 m.

¹⁴ L’un des édifices les plus connus ici, est le mont *Lafoutouote* dont l’altitude est évaluée à 2100 m et on y rencontre des pentes douces (10 à 15%).

les éleveurs désignent “*Cabba*” : le haut plateau, domaine de la prairie, du froid et du vent”¹⁵. Au sujet de ces meilleures conditions pastorales qu’offrent les hauts plateaux et grands édifices volcaniques, l’auteur, en référence aux monts Bamboutos, indique dans une synthèse assez édifiante que,

L’originalité du relief ici, tient à l’ampleur des hautes surfaces, au-dessus de 1500 mètres. Sur ces grands entablements, les éleveurs et particulièrement les Mbororo ont bénéficié des conditions pastorales exceptionnelles. Si l’élevage a tendance à gagner récemment des reliefs moins élevés, les hauts plateaux ont longtemps représenté un centre pastoral unique, sur cette partie du territoire¹⁶.

Bien plus, à côté des atouts pastoraux, ce relief d’altitude a énormément milité en faveur de la création des grandes plantations capitalistes au-dessus du massif des Bamboutos, depuis la période coloniale. Il s’agit des vastes plantations de thé créées sur les pentes du versant Sud et qui, d’après les études géographiques effectuées par M. Njiké dans la région, produisent des plantes de qualité exceptionnelle¹⁷. Au regard de tels paramètres topographiques, la région est marquée par une grande diversité climatique, qui justifie à son tour, la densité du réseau hydrographique dont l’importance est indéniable pour les activités agro-pastorales, et d’autres usages au sein des ménages dans la région.

B- LA DIVERSITE CLIMATIQUE ET LA DENSITE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES MONTS BAMBOUTOS : UN DOUBLE ATOUT POUR LES ACTIVITES AGRO-PASTORALES

L’aménagement agro-pastoral des monts Bamboutos a dans l’ensemble, été grandement favorisé par les températures fraîches en altitude, et surtout un réseau hydrographique assez dense.

1) La diversité climatique des monts Bamboutos

La région des Bamboutos fait partie intégrante des hautes terres de l’Ouest, qui reçoivent de plein fouet, le flux de mousson du Sud-Ouest. Ces plateaux appartiennent au domaine climatique camerounien, variante du climat équatorial, introduite ici par un jeu combiné d’altitude et d’exposition au vent. Situés dans l’hémisphère boréal au niveau du 5^e parallèle en zone équatoriale, les monts Bamboutos sont dans l’ensemble, marqués par des températures peu élevées, généralement inférieures à 22°C. Ce climat présente une fraîcheur qui devient excessive au niveau des escarpements où, la température descend parfois en-

¹⁵ Boutrais, *Hautes terres*, p. 224.

¹⁶ *Ibid.*, p. 229.

¹⁷ J. M. Njiké, “Le projet théicole de Djuttitsa : étude de géographie économique”, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé, 1983, p. 12.

dessous de 10°C¹⁸. L'ensemble montagneux des Bamboutos comme toute autre région de hautes terres, se caractérise en général par un climat équatorial d'altitude. Ce climat est cependant marqué par une très forte dissymétrie.

En effet, cette dissymétrie climatique est causée par la présence des rigoureux sommets. De ce fait, les versants méridionaux et occidentaux s'imposent comme étant des versants aux vents pluvieux. Ils s'opposent aux versants orientaux et septentrionaux qui sont sous le vent, et par conséquent peu arrosés¹⁹. L'ouverture des versants Sud et Ouest sur l'Océan Atlantique, plus précisément en direction du golfe de Guinée, correspond au sens de l'entrée au Cameroun de la mousson qui est un air maritime chaud et humide, responsable des fortes précipitations.

Au sujet de la dissymétrie climatique, R. Ngoufo rappelle que "les précipitations abondantes atteignent 3000 mm par an. Toutefois, il existe une disproportion entre les versants au vent et les versants sous le vent"²⁰. Les relevés pluviométriques dans les stations relevant des différents versants expliquent davantage ce phénomène²¹. Sur l'ensemble des versants intégrés dans les monts Bamboutos, les pluies sont réparties en deux saisons : une longue saison des pluies (mi-mars / mi-novembre) et une courte saison sèche (mi-novembre /mi-mai). Les mois les plus pluvieux selon sont août, septembre et octobre avec une moyenne mensuelle de 256 mm de pluie, les périodes marquées par les pluies moins abondantes correspondent aux mois de décembre, janvier et février avec 225 mm de pluie. En plus de ces données, la station de *Mbereka* présente dans le versant Sud des moyennes pluviométriques très élevées au point où l'auteur évoque la notion d'optimum pluvial au mois d'août et qu'il situe autour de 576 mm²².

¹⁸ E. Tiokang, "La diplomatie traditionnelle dans les Bamboutos 1966-1977", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1990, p. 17.

¹⁹ En effet, la présence des sommets élevés dans les versants Sud et Est, explique l'abondance des pluies. Parmi ces reliefs élevés on peut évoquer les massifs montagneux suivants : *Messang* (2640 m), *Meleta* (2740 m), *Tossessa* (740 m), *Mbereka* (2400 m), *Papou* (2522 m). Ces édifices volcaniques constituent une barrière à la pénétration de la mousson qui est un vent chargé de chaleur et d'humidité, et par conséquent, responsable des précipitations. Généralement, la mousson butte sur les montagnes, subit une ascendance orographique rapide et après le phénomène de condensation occasionne des fortes pluies. Pour plus d'éclaircissements, consulter les travaux de M. Tsalefack, "L'ambiance climatique sur les Hautes terres de l'Ouest-Cameroun", Thèse pour le Doctorat de 3^{ème} Cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1983; J. B. Suchel, "Les privilèges climatiques du pays bamiléké", *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Tome XLII, Numéro 165, 1989, pp. 29-52.

²⁰ Ngoufo, "Les monts Bamboutos", p. 178.

²¹ Les stations de Batibo, Djuttitsa, Nkongle, relèvent du versant Ouest et celles de Babadjou du versant Nord. Batibo reçoit 3242 mm de pluie par an, Babadjou 1771 mm par an. Pour plus d'informations, se référer aux travaux de Nono, "Colonisation agricole", p. 15.

²² *Ibid.*, p. 17.

Le relief des monts Bamboutos a également une forte influence sur la répartition des températures. En outre, l'altitude a un effet sur la croissance des précipitations et la décroissance des températures²³. R. Ngoufo à ce sujet fait remarquer qu'«en 1986 à *Baranka*, la température moyenne annuelle est restée faible dans l'ensemble, 15,6°C à 2300 m d'altitude contre 23°C à 1150 m d'altitude. Les maxima moyens oscillent entre 22 et 25°C et les faibles minimas entre 10 et 12°C»²⁴. On peut constater à travers ces données que les façades Ouest et Sud avec leurs importants édifices volcaniques, sont marquées par des températures plus basses que les versants Est et Nord où, les sommets sont moins élevés, ce qui justifie également le phénomène de dissymétrie thermique. Cette dissymétrie est réelle dans la mesure où, les localités de Balatchi et Babadjou dans les versants Nord et Est, présentent des valeurs thermiques plus basses. À titre d'illustration, Babadjou situé à 1580 m présente en 1990 une moyenne pluviométrique de 1487,44 mm soit une température moyenne de 21,49°C. Dans une étude comparative, les géographes ont effectué une recherche similaire dans la localité de Djuttitsa située à 1980 m dans le versant méridional où, ils obtiennent la moyenne pluviométrique de 1711 mm, et une moyenne thermique de 17,88°C²⁵.

De tels résultats établissent donc pour les deux stations, un écart pluviométrique de 223,56 m et un déficit thermique de 3,61°C, pour une différence d'altitude de 400 m. Le groupement Fongo-Tongo et les chefferies M'muock situés dans le prolongement du versant méridional, du fait de la présence des grands sommets (*Baranka* 2510 m, *Tseken* 2232 m, *Tolezet* 2108 m) présentent à peu près les mêmes caractéristiques climatiques que Djuttitsa. Les températures maximales y sont évaluées à 27,7° et 28,5°C respectivement en avril et février tandis que les minimas oscillent entre 13,5 et 13,6°C en décembre et janvier. Au total, les monts Bamboutos sont caractérisés par un climat équatorial pluvieux. Les pluies sont réparties en 2 saisons : une longue saison des pluies (mi-mars, mi-novembre), une courte saison sèche (mi-novembre, mi-mai)²⁶. Près des versants, le ciel est couvert presque toute l'année et on y observe parfois des gelées blanches. La mousson d'altitude, précise J. P. Tiéwa, «porte une part de responsabilité sur le climat de la région surtout en ce qui concerne

²³ L'altitude par le biais du phénomène adiabatique humide ou pseudo-adiabatique, fait baisser les températures ; ils'agit là de la décroissance des températures en air humide, suite à l'ascendance orographique, cette valeur a été estimée à 1° pour 1000 m reconnu sous le terme de gradient thermique.

²⁴ Ngoufo, «Les monts Bamboutos», p. 180.

²⁵ Tsalefack, «L'ambiance climatique», p.111.

²⁶ Il convient toutefois de faire remarquer qu'en tenant compte des facteurs cosmiques, les monts Bamboutos à l'instar de certaines régions du territoire camerounais, peuvent connaître actuellement d'autres mutations du climat, dues au phénomène de changements climatiques qui actuellement, affectent pratiquement l'ensemble de la planète.

les pluies de juillet et d'août"²⁷. Cependant, on note une importante dissymétrie pluviométrique et thermique entre les versants Ouest et Sud, qui du fait de leur situation au vent, sont plus arrosés et moins chaud, contrairement au versant Nord et Est, qui sont situés sous le vent, et sont plus chaud et peu arrosés. Au regard de cet aspect physique, les versants Méridional et Occidental, sont plus densément peuplés et par conséquent plus en proie aux conflits fonciers qui ici, sont plus vigoureux que dans les versants Septentrional et Oriental.

Cette situation pousse à comprendre que, cette complexité climatique n'entrave en rien le développement des activités économiques au-dessus du massif des Bamboutos. En effet, tous les versants de ce massif, jouissent dans l'ensemble, d'une ambiance climatique très propice aux activités agricoles et pastorales. Les sommets des monts Bamboutos sont en permanence arrosés par les pluies (2510 mm de précipitations/an), ceci est un facteur indéniable pour le développement des cultures vivrières qui y ont d'ailleurs trouvé un terrain de prédilection. Les températures fraîches, le climat doux et nuageux sont particulièrement propices aux cultures maraichères et à l'élevage laitier. Les Bamboutos, du fait de ces atouts climatiques, sont devenus un grenier agricole privilégié en termes de produits maraichers et vivriers, dans l'échiquier agricole national. D'autre part, la région du fait de ces multiples atouts climatiques, est aussi devenue le domaine agricole par excellence des cultures de contre saison. Les différents versants étant en permanence arrosés par les pluies, la paysannerie locale y pratique tout au long de l'année, le maraîchage pour assurer au quotidien, le ravitaillement des marchés locaux, et même régionaux. Cette diversité climatique concourt à la mise en place d'un important réseau hydrographique.

2) La densité du réseau hydrographique des monts Bamboutos

Le pied des monts Bamboutos est le point de naissance d'une multitude de rivières et de ruisseaux. Cependant, au risque de reprendre les travaux déjà produits à ce sujet, la présente analyse procède à une présentation sommaire de l'hydrographie de la région, en faisant mention de quelques cours d'eaux importants, qui attestent de la densité du réseau hydrographique des Bamboutos.

²⁷ J. P. Tiewa, "Les Ngyemba du versant Est des monts Bamboutos et les Allemands: De la souveraineté à la domination d'une société négro-africaine (1903-1914)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1988, p. 17. Les précipitations maximales quant à elles sont, selon l'auteur, de l'ordre de 325,3 mm en septembre, tandis que les quantités minimales sont de l'ordre de 10,6 et 13,6 mm, en décembre et janvier.

À cet effet, dans les versants Est et Nord, on peut avoir les cours d'eaux de renom comme *Tsé-Deng* et *Tsé-Tsuen*²⁸ dans le groupement Balatchi. Babadjou est drainé par un important cours d'eau appelé *Tsé-lepi*. Le versant Méridional est dominé par la présence des cours d'eaux qui prennent naissance sur les pentes des interfluves qu'ils incisent. Il s'agit des rivières comme *mi-doung*, *mi-tsuelekuet*, *mi-zindong*, *mi-mefong* dans le groupement Bangang. Ainsi que le fait remarquer R. Ngoufo, "ces rivières franchissent la falaise par des chutes (chute de *Lepéh*, chute *Fogookeu*) et leur cours se calment progressivement en aval sur les plateaux basaltiques, d'où des profils en long concaves"²⁹. Au niveau du groupement Fongo-Tongo, on peut avoir les rivières *Setsie*, *Maceb*, *Mépong*, *Muketé*, *Montsie Jemaw*, *Montsieta*. On y trouve aussi des chutes d'eaux très attrayantes comme celle de *Mami-wata*, qui forme une sorte de grotte très fréquentée par les touristes.

La caldeira des monts Bamboutos est, elle aussi, d'une richesse hydrographique remarquable. Dans cet amphithéâtre, Y. L. Nono, évalue au nombre de 187, le total des cours d'eaux de tous ordres confondus, avec une densité d'environ 2 cours d'eau par km², il estime aussi la longueur totale des cours d'eau à 258 km³⁰. Le principal bassin versant ici est la Manyu dont les plus importants affluents sont le *Bokwa* et l'*Etentem*. L'auteur fait également remarquer que des rebords de la Manyu, "coulent des ruisseaux de montagne dans des gorges sous-tendues par les coulées acides sur lesquels ils viennent se jeter en cascade formant ainsi des chutes dont on peut percevoir les bruits sourds lorsqu'on pénètre l'amphithéâtre"³¹. La carte ci-dessous atteste de l'importance et la densité du réseau hydrographique du massif montagneux des Bamboutos.

²⁸ Les préfixes correspondant aux vocables "*Tsé*", "*Mi*", "*Tsie*" désignent l'eau dans les différents dialectes locaux.

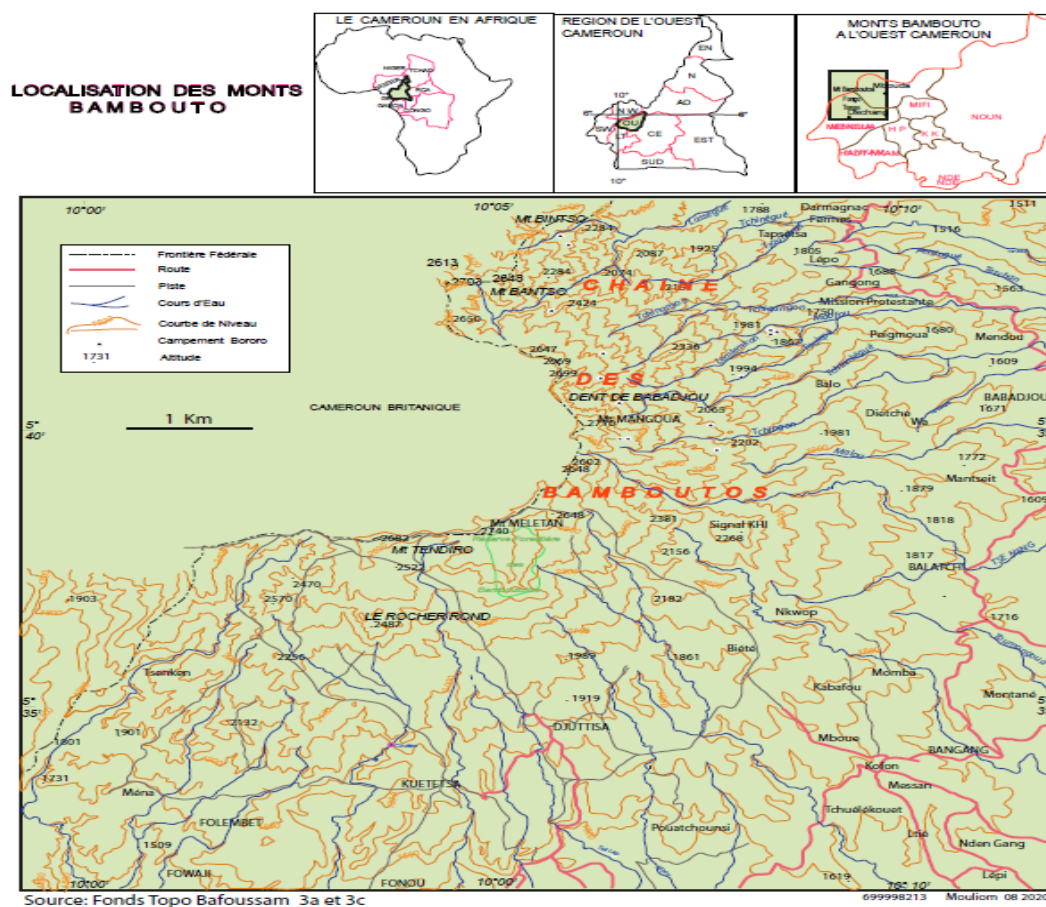
²⁹ Ngoufo, "Les monts Bamboutos", p. 88.

³⁰ Nono, "Colonisation agricole", p. 25.

³⁰ *Ibid.*, p. 17.

³¹ *Ibid.*, p. 26.

Carte 3 : Le réseau hydrographique des monts Bamboutos



Source : Extrait du Fonds de carte topographique de Bafoussam 3a et 3c

Au regard d'une telle densité hydrographique de la région, il est à noter que, les monts Bamboutos constituent le principal épïcêtre d'alimentation en eaux, de plusieurs groupements qui coiffent ses versants. À ce titre, la région s'assimile à un véritable château d'eau car, elle est le point de naissance de plusieurs rivières et ruisseaux des groupements avoisinants. Ces résultats obtenus sur l'hydrologie permettent à coup sûr, de mieux appréhender les conflits actuels, qui se cristallisent autour de l'utilisation non contrôlée, de la ressource hydrique. C'est ici le lieu de rappeler que les cours d'eaux en même temps qu'ils constituent dans la région la limite ou frontière naturelle, représentent pour les exploitants du milieu, une ressource vitale utilisée simultanément, dans les ménages et exploités dans le cadre de l'aménagement agricole et pastorale³². Pour ce faire, l'exploitation des cours d'eaux au-dessus des monts Bamboutos, s'est accrue au fil des temps, et a fini par engendrer des tensions assez aigues entre les paysans et même les éleveurs. Du fait des cultures de contre

³² En traitant des conflits, on constate que certains cours d'eaux tiennent office de limite naturelle entre les groupements, et d'autres ont été pris en compte pour matérialiser la limite franco-britannique du Cameroun.

saison et surtout de la charge démographique, les points d'eaux font de plus en plus l'objet d'une exploitation abusive par le biais des pratiques d'irrigation dans les plantations. Une telle utilisation a pour lourde conséquence, l'assèchement des dits points d'eaux en amont, et de sérieuses difficultés de ravitaillement en aval, ce qui entraîne des rapports conflictuels entre différents acteurs notamment, les agriculteurs entre eux ou plus grave encore, les agriculteurs et les éleveurs.

Au-delà de l'importance hydrologique ainsi décrite, il est à noter que, les monts Bamboutos, présentent aussi des valeurs pédologiques et biogéographiques indéniables pour l'agriculture et l'élevage.

II. LES VALEURS PEDOLOGIQUES ET BIOGEOGRAPHIQUES DES MONTS BAMBOUTOS

Au même titre que le climat et le relief, les monts Bamboutos disposent des sols et d'une végétation, particulièrement propices aux activités agro-pastorales. À l'exemple du mont Cameroun et du mont Manengouba, ce massif est exceptionnel aussi bien du point de vue de la variété de sa végétation, que de la richesse, de la diversité et de la fertilité des sols.

A- LES MONTS BAMBOUTOS : UNE REGION AUX VALEURS PEDOLOGIQUES IMMENSES

L'ensemble des monts Bamboutos est couvert par des sols qui pour la plupart, résultent de l'activité volcanique car la région marque un prolongement de la ligne volcanique du Cameroun. La présente analyse fait simplement une présentation générale des types de sols, pour montrer leur impact sur les activités et l'occupation du milieu. De ce fait, il convient de remarquer que, les monts Bamboutos sont constitués des sols volcaniques, ferrallitiques, bauxitiques et des cuirasses latéritiques. À l'instar de ceux de l'ensemble du plateau bamiléké, ils dateraient de la phase andésite basaltique et certaines études les font remonter même à l'Eocène³³. Avec une pluviométrie moyenne située entre 1500 et 2000 mm/an, ils sont couverts des sols jeunes sur les fortes pentes (inceptosols), et des sols fortement lessivés sur les vieux plateaux (oxiosols), tous enrichis de matériaux volcaniques les rendant fertiles³⁴. Cependant, ces sols par endroit ne présentent pas les mêmes caractéristiques et les mêmes valeurs. Les sols des versants méridional et occidental, sont particulièrement riches et variés. En outre, il existe ici, des sols extrêmement fertiles. Une

³³ G. Laclavere (dir), *Atlas de la République Unie du Cameroun*, Paris, Editions André Journeaux, 1979, p. 25.

³⁴ Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR), rapport du ministre de l'agriculture et du développement rural clobert tchatat, Brésil, Porto Allègré, mars 2006.

telle fertilité, de l'avis J. L. Dongmo, provient d'une décomposition peu poussée des granites et des gneiss tantôt de couleur gris-jaune, brun ou foncée³⁵. Ce sont des sols très riches en humus qui couvrent les chefferies Fongo-Tongo, et Bafou. En évoluant au pied des monts Bamboutos, J. Anoumemeu, fait état de l'existence des sols jeunes formés de laves. Il s'agit des sols résultant de l'activité volcanique et remarquablement fertiles.

Largement étudiés par l'Institut Géologique National (IGN) en 1972, ces sols de la partie méridionale, sont classés par le pédologue M. Doumbe, dans la catégorie des sols humifères sur basalte ou trachytes, moyennement organiques, sur les cendres volcaniques³⁶. L'auteur montre aussi qu'il s'agit des sols ayant subi des remaniements fréquents, aussi affirme-t-il, "ce sont des sols ferrallitiques de couleur rouge fossilisés par des nappes de curasses"³⁷. Au niveau des pentes abruptes, J. M. Fotsing³⁸, relève l'existence des sols fertiles mais fragiles qui se sont développés sur les trachytes ou basaltes. Même sur les pentes situées entre 1600 et 1700 m d'altitude, les sols sont riches en humus, soit 15 à 20%³⁹.

Au niveau de la caldeira des monts Bamboutos, les sols présentent aussi des valeurs hautement excellentes. En réalité, l'altération physico-chimique et l'apport des matières organiques fournissent, selon Y. L. Nono, de l'azote qui "joue un rôle dans la fertilité des sols et augmente la capacité pour l'eau"⁴⁰. Ici, la fraction organique stimule la fertilité des sols et la fraction minérale constituée des roches, conditionnent leur répartition et leurs aptitudes culturales. Bien plus, au niveau des pentes très abruptes, où on trouve des sols extrêmement caillouteux et désignés par le terme andosols lithiques, les aptitudes culturales ne sont pas négligeables. J. M. Fotsing à ce sujet, les qualifie d'"andosols au taux de fertilité élevé dû à leur richesse en humus (15 à 20%) dans les horizons arables, faisant d'eux d'excellentes terres à maraîchage"⁴¹. Les sols disposent aussi d'une importante fraction argileuse qui leur confère une bonne capacité de rétention d'eau qui permet d'alimenter les plantes même en saison sèche. En plus, Y. L. Nono rappelle que ces sols ont un P.H proche de la neutralité et une

³⁵ J. L. Dongmo, "La chefferie Bafou, étude de géographie rurale", Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Lille, 1969, p. 4.

³⁶ M. Doumbe, "*Pédogenèse; classification and change properties of the Bamboutos soil sequence (West Cameroun)*", Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Dschang, 1989, p. 10.

³⁷ *Ibid.*, p. 14.

³⁸ J. M. Fotsing, "Compétition foncière et stratégies d'occupations des terres en pays bamiléké", in P. B. Chantal, L. Cambrezy, *Dynamique des systèmes agraires. Terre, territoire, les tensions foncières*, ORSTOM Editions, collections colloques et séminaires, Paris, 1995, p. 31.

³⁹ *Ibid.*, p. 18.

⁴⁰ Nono "Colonisation agricole", p. 32.

⁴¹ Fotsing, "Compétition foncière", p. 38.

forte teneur en matière organique et phosphorique, qui leur confèrent de bonnes propriétés chimiques⁴².

Dans la même perspective, les bas-fonds et les vallées de la région des Bamboutos, disposent aussi des sols assez fertiles. Des études effectuées à ce sujet par certains auteurs occidentaux, montrent qu'au niveau des bas-fonds, les sols rouges sont remplacés par les sols sédimentaires qui se présentent parfois sous forme d'argile. Ce sont des sols hydromorphes, résultant de l'accumulation des matières organiques⁴³. À ce titre, les bas-fonds sont eux aussi favorables à certaines cultures maraîchères telles les légumes, les tubercules et bien d'autres vivres. Pour cela, ils sont aussi pris d'assaut par les populations et constituent désormais dans les Bamboutos, un enjeu et source de conflit. C'est le cas des bas-fonds de Bantsiet dans le versant Sud qui depuis la période coloniale, représentent une pomme de discorde entre les groupements Baleveng et Bangang.

Globalement, les monts Bamboutos disposent des sols hautement riches et fertiles. Ce sont des terres aux aptitudes agro-pastorales très réputées du fait de leur porosité, leur aération, et surtout leur localisation en altitude. Ainsi que le révèlent de nombreux travaux scientifiques, les sols de la région des Bamboutos à différentes sections de son relief, présentent des caractéristiques particulières, et sont adaptés à des types de cultures bien déterminées.

- Au niveau des piedmonts, les sols sont très profonds, argileux, lourds, moins riches et très propices aux cultures comme le caféier, le taro, le macabo, et les pommes de terre. Le caractère peu acide de ces sols, et leur richesse en humus du fait qu'ils sont bien drainés, leur confèrent des caractéristiques hautement favorables à la culture du thé.
- Les bas-fonds sont dominés par les sols alluviaux noirs, très riches et plus fertiles, dans la mesure où, ils sont lessivés des hautes altitudes. C'est le domaine par excellence des cultures maraîchères et des légumes de toute sorte⁴⁴.

⁴² Nono, "Colonisation agricole", p. 33.

⁴³ D. Martin, G. Bachelier, P. Segalan, *Les sols de l'Ouest Cameroun, Notice sur la feuille de Mbouda-Bamendjinda*, Yaoundé, Orstom / Ircam, 1957, p. 73.

⁴⁴ Pour plus de détails, se référer aux travaux suivants : M. Kuete et als. "Les modes d'accès à la terre dans les Bamboutos : mutations et enjeux", in Sariette et P. Batibonak, Numéro spécial de la *Revue Africaine Interdisciplinaire* (RAID), Numéro 7, 2019; C. Ngouanet, "Télédétection, géomorphologie, modélisation et gestion des risques : application aux glissements de terrain de la bordure occidentale du plateau bamiléké", Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Dschang, 2017. ; S. Morin, "Les dissymétries fondamentales des hautes terres de l'Ouest, l'exemple des monts Bamboutos", in *l'homme et la montagne tropicale*, Bordeaux, SAPANRIT, 1988; N. M. Melachio, "Politique nationale et modelé de transformation agricole, définition et analyse de l'effectivité de l'agriculture de seconde génération dans le groupement Bafou sur le versant Sud des monts Bamboutos", Mémoire de Master en Géographie, Université de Dschang, 2016.

À côté des atouts agricoles que procurent ces sols, il est à noter qu'ils sont doués des aptitudes pastorales remarquables. En outre, à plus de 1500 mètres, les hauts plateaux dans la région des Bamboutos, sont recouverts des sols humifères caractérisés par une importante porosité, une faible capacité de rétention d'eau, un drainage excessif, et une tendance au dessèchement des horizons supérieurs. À l'évidence, toutes ces caractéristiques pédologiques ont transformé les hauts plateaux des Bamboutos, en véritables écosystèmes pastoraux.

Dans l'ensemble du plateau bamiléké, les monts Bamboutos qui culminent à 2740 m, sont dominés par des formations volcaniques, avec prédominance des trachytes et des basaltes. Ces sols remarquablement bons et fertiles, font l'objet de toutes convoitises de la part d'une multitude d'acteurs, dans une zone rurale fortement peuplée. Même les colons français dans leur rapport, n'avaient pas manqué d'insister sur les atouts pédologiques des Bamboutos pour certaines cultures. À ce sujet, l'administrateur Ripert soulignait à juste titre que, "la pomme de terre est très consommée par les populations mais, n'a trouvé d'espaces fertiles que dans les chefferies situées sur les pentes des monts Bamboutos"⁴⁵. Près de 20 ans plus tard, Pierre Dagonet, en tournée à Babadjou, fait la même remarque dans ses rapports lorsqu'il affirme qu'"aucune chefferie n'était fertile comme celles des pentes des monts Bamboutos"⁴⁶. Les qualités pédologiques font ainsi des Bamboutos, une région propice aux activités agricoles car, les produits maraîchers et vivriers (pommes de terres, oignons, tomates, carottes, choux), y prospèrent de façon remarquable. Grâce aux rendements modestes, les agriculteurs consacrent une bonne partie de leur production à la commercialisation. Ainsi que le démontre la suite de cette analyse, c'est compte tenu de ce caractère arable des sols, que les colons européens, à travers les sociétés concessionnaires, se sont engagés dans une conquête foncière effrénée des monts Bamboutos⁴⁷.

L'agriculture allant de pair avec l'élevage, la qualité des sols telle qu'il a été donné de le constater plus haut, a aussi favorisé le développement de l'activité pastorale. Seule, l'analyse des atouts biogéographiques peut permettre d'évaluer davantage avec précision, l'importance de l'activité pastorale dans la région.

⁴⁵ ANY, APA, 1108/A, Rapport 2^{ème} trimestre, 1922 par M. Ripert.

⁴⁶ ANY, APA, 11773/H, Rapport de tournée de Pierre Dagonet dans la chefferie de Babadjou du 14 au 30 Octobre 1940.

⁴⁷ C'est le cas de la CPA à Bafou dans le versant Sud, SINCOA et DARMAGNAC à Babadjou dans le versant septentrional.

B- UN ECOSYSTEME DOMINE PAR UNE VARIETE D'ESPECES VEGETALES

Un aperçu général des monts Bamboutos, montre que ce milieu est caractérisé par une grande variété de formations, d'associations et d'espèces végétales. Il convient à ce niveau de relever que, dans l'ensemble, du fait de sa situation en plein cœur des hautes terres de l'Ouest, les paysages végétaux des monts Bamboutos, sont couverts de savanes et de prairies. En effet, il faut souligner qu'à l'instar des autres régions montagneuses des pays tropicaux, la température ici est un facteur climatique essentiel, qui sépare les formations végétales montagnardes des autres formations en bas plateau. Selon une étude menée par P. Brenac dans les hauts plateaux de l'Ouest, ces formations végétales montagnardes, sont de deux types : soit forestières, soit de type ouvert (prairie)⁴⁸. Elles s'étendent du domaine de la forêt tropicale humide, au domaine des savanes soudano-guinéennes sur les plus hauts sommets du Sud-Ouest au Nord-Ouest notamment le mont Cameroun, le mont Oku, Manengoumba et les monts Bamboutos. Dans ces régions montagneuses, se sont développées des prairies d'altitude qui selon S. Morin, sont disséquées par des reliques forestières souvent conservées dans les vallons humides, et présentant des atouts pastoraux assez remarquables⁴⁹. Néanmoins, dans cet ensemble du plateau bamiléké, les monts Bamboutos ainsi que l'atteste le tableau ci-après, s'imposent comme le massif volcanique le plus riche en graminées et surfaces pâturables.

Tableau 1 : Les surfaces des pâturages en blocs individualisés sur le plateau bamiléké

Régions	Localisation des hauts plateaux	Surfaces pâturables
Monts Bamboutos	Fongo Deng, Foto, Fongo-Tongo, Bafou, Bangang, Babadjou	24 000 ha
Massif du Bamiléké	Fotomena, Fokoué, Fomepea, Baloum	8 000 ha
Massif Bana	Bana, Batela, Bangou, Baham, Bangwa, Baganté	16 000 ha

Source : Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 173.

Les données ci-dessus, montrent clairement que les monts Bamboutos disposent des plus larges surfaces pâturables, sur l'ensemble des hauts reliefs de l'Ouest-Cameroun⁵⁰. Ceci prédispose ce massif volcanique à une intense activité pastorale. En outre, ainsi que le

⁴⁸ P. Brenac, "Evolution de la végétation et du climat dans l'Ouest-Cameroun entre 25000 et 11000 ans". Actes du X^{ème} symposium de Géographie, Université de Bordeaux, 28 septembre 1987, ORSTOM, fond documentaire, 1990.

⁴⁹ Morin, "Types d'évolution des versants", p. 45.

⁵⁰ Il faut toutefois relever que, du fait des multiples conflits sur ces hautes terres et compte tenu du croît démographique des chefferies, ces surfaces paturables ont connu des grignotages remarquables. Mais en dépit de cela, les monts Bamboutos, demeurent le massif le plus riche en graminées sur l'ensemble du plateau bamiléké.

témoigne l'image ci-après, la prairie à *sporobolus*, très propice à l'élevage, colonise une partie importante des hauts plateaux dans les Bamboutos, ceci au détriment de la savane.

Planche 1 : Pélouses verdoyantes des pâturages au dessus des monts Bamboutos



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Fongo-Tongo, le 13 août 2011

Dans un rapport sur la situation économique du département des Bamboutos, dont il venait de prendre les commandes en 1968, le préfet dans la rubrique consacrée à l'élevage apporte les précisions suivantes : "situé en zone de savane, donc indemne de mouche *tsé tsé*, riche en pâturages naturels et en points d'eaux permanents en toute saison, le département des Bamboutos, est l'un de ceux de l'Ouest les plus propices à l'élevage tant du gros bétail que du petit bétail"⁵¹.

Toutefois, il est à noter que, cette végétation, ayant connu une forte dégradation due à l'aménagement agro-pastoral incontrôlé, varie profondément d'un versant à l'autre. La double dissymétrie qui caractérise les monts Bamboutos, affecte grandement le couvert végétal. Le versant méridional du massif qui bénéficie de l'influence de la mousson, et des sols particulièrement arables, présente cependant une végétation fortement influencée par l'homme. Celle-ci varie en fonction de l'altitude. Du piedmont au sommet (2100 m), on note la prédominance des pelouses à *Sporobolus*. Malheureusement, à tous les niveaux, cette végétation tend à disparaître du fait d'une intense activité agro-pastorale. À cet effet, jusqu'à 1600m d'altitude, on note la présence manifeste des habitations que J. L. Dongmo, désigne par "*bocage bamiléké*"⁵². Dans ses travaux, R. Ngoufo fait remarquer que ce paysage bocager, est dominé par les haies vives composées d'arbres tels les Eucalyptus, *Podocarpus* et

⁵¹ ADD, Archives non classées, Rapport économique du préfet des Bamboutos, 1^{er} trimestre 1968, p. 11.

⁵² J. L. Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké (Ouest-Cameroun)", Thèse de Doctorat de III^{ème} cycle en Géographie, Université de Lille I, 1971.

d'arbustes comme *Draceana manu*, *Markhamia Lutea*, *Vernonia cadeita*, *Racinus*⁵³. On signale également la présence des arbres fruitiers tels, *Persea Americana* (avocatier), *Pesidium guajava* (goyavier), *Mangifera indica* (manguier). Au niveau des vallées marécageuses, on peut aisément identifier un tapis dense de raphiales.

À partir de 1900 m d'altitude, l'auteur signale l'existence des formations arborescentes sous forme de galeries forestières dégradées⁵⁴. Il s'agit ici d'une végétation de forêt ayant été totalement détruite par l'action de l'homme. Au niveau des hauts versants de la face méridionale, on a toujours des pelouses à *sporabulus* piquetées par endroits d'Ericacées (*philippia mannii*). Dans l'ensemble, la végétation du versant méridional, relève essentiellement de l'action de l'homme. Bien qu'étant en état de dégradation avancée, les traces de graminées y sont encore visibles. Les plus importantes telles *sporobulus capensis* et *Penisentrum clandestinum* sont, très favorables à l'élevage. La végétation artificielle favorable aux activités agricoles, contraste avec une végétation naturelle favorable à l'élevage, malheureusement en voie de disparition. Ceci est la principale cause des crises agro-pastorales qui au quotidien, rendent la cohabitation précaire entre paysans et éleveurs. De telles crises y sont fréquentes depuis l'époque coloniale avec l'arrivée dans ce secteur, de la CPA⁵⁵.

La face occidentale du massif des monts Bamboutos, du fait de la forte influence de la mousson et de son relief très accidenté, présente un caractère biogéographique assez particulier. Le climat de mousson humide a ainsi favorisé la mise en place dans le versant occidental, d'une forêt nuageuse que R. Ngoufo désigne par "*nebelwald*"⁵⁶. Ainsi, l'escarpement de Fontem et la caldeira à cause de leur relief très pentu et accidenté, ont gardé par endroit cette végétation de forêt. À ce sujet, Y. L. Nono fait savoir que, "compte tenu du caractère très accidenté de ce secteur qui limite l'agriculture et la construction des maisons, cette forêt ombrophile dense apparaît plus étendue et prospère dans la vallée profondément entaillée, ainsi que sur les grands escarpements"⁵⁷. En fonction de l'altitude, le couvert végétal subit une forte mutation. Du fond des vallées jusqu'à 900 m, dominant des raphias et quelques palmiers à huiles (*Elaiés*) et des cocotiers (*coconucifera*). Les plants de fougères (*Marratia et cyathéa*) apparaissent entre 1000 et 1200 m. Lorsqu'on évolue pour atteindre 2200 m

⁵³ Ngoufo, "Les monts Bamboutos", p. 98.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 98.

⁵⁵ Noutsou Noumbo, "Expropriations foncières", p. 30.

⁵⁶ Ngoufo, "Les monts Bamboutos", p. 55.

⁵⁷ Nono, "Colonisation agricole", p. 28. Seulement, du fait de l'implantation humaine, une autre végétation a été mise en place. Elle se matérialise par la présence des *Eucalyptus* et des *Arécacées*.

d'altitude, on est au contact d'une végétation dominée par une savane arbustive, marquée surtout par la présence d'une pelouse à *Sporobolus*. Ainsi, à une grande altitude, la strate arbustive se combine avec la strate herbeuse dense pour donner l'allure d'une savane herbeuse ou "grassfields". La savane arborescente à ce niveau, est riche en espèces telles que *Gnidia Glanca*, *Myrica Arborea*, *Trema Orientalis* et d'une bambousaie dense.

En somme, la face occidentale du massif montagneux des Bamboutos, au même titre que son versant méridional est caractérisée par un dualisme biogéographique assez remarquable. D'une part, nous avons une végétation naturelle composée d'une sorte de forêt dense qui est remplacée à certains endroits par une prairie à *Sporobolus*. C'est une végétation qui doit encore son existence, au caractère pentu et accidenté du relief. D'autre part, on a un couvert végétal artificiel, qui relève d'une intense activité agro-pastorale imposée par l'homme dans les secteurs du versant où, l'accès a pu être possible. Un tel couvert végétal représente un atout indéniable, dans l'aménagement agro-pastoral. Il en résulte alors une intense compétition foncière qui se solde par des tensions de toute sorte.

En abordant le versant oriental des monts Bamboutos, la végétation naturelle devient de plus en plus pauvre. Une telle végétation résulte en grande partie, de la situation de ce versant sous le vent, ceci a pour conséquence, la raréfaction des précipitations dont, l'importance est indéniable pour la végétation. Les recherches effectuées par S. Morin dans ce versant révèlent que, du piémont jusqu'à 1700 m d'altitude, il existe un bocage à haies mortes ou bouturées, jonché d'arbres fruitiers et d'Eucalyptus⁵⁸. Les vallées sont dominées ici, par les raphiales et de touffes de graminées comme le *Penisetum Pneporum*, au niveau de leur bordure.

Au-delà de 1700 m d'altitude, la végétation devient de plus en plus insignifiante. La pelouse à *Sporobolus* couvre les versants, et est renforcée par endroit, par des savanes arbustives. Les vallées sont toujours dominées par des raphiales de toute sorte. Cette végétation malgré son caractère insignifiant, demeure très appréciée par la population. Les savanes existantes, sont de grande importance pour l'élevage bovin, qui est très prospère dans la région. Les vallées peu marécageuses, sont très convoitées pour les activités agricoles. Leur richesse en plusieurs espèces de raphiales, conduit aussi à une forte exploitation du fait que cette plante est sollicitée pour des fins multiples. Tout ceci prédispose aussi la région, à une conquête foncière effrénée qui débouche inéluctablement sur des conflits.

⁵⁸ Morin cité par Ngoufo, "Les monts Bamboutos", p. 80.

Contrairement au versant Est, le versant Septentrional des monts Bamboutos, offre une diversité végétative. Bien qu'il soit lui aussi situé sous le vent, le versant Nord se caractérise par une végétation desséchée sur les interfluves et des galeries forestières denses et luxuriantes. Les études dans ce versant, apportent des données importantes à ce sujet. Jusqu'à 1500m d'altitude environ, on note l'existence des savanes riches en graminées comme le *Penisetum*, *Pnerperum*, *Impereta*. Le tapi de raphiale et les Eucalyptus apparaissent aussi au niveau des vallées. Au-delà de 1500m, les pelouses à *Sporobolus* s'affirment de plus en plus. Mais à certains endroits où elles paraissent plus sèches, on a une savane herbeuse, des arbustes. À partir de 1800m d'altitude, le couvert végétal devient marqué par la présence d'une forêt relativement dense, et assez luxuriante⁵⁹. Jusqu'au sommet à 2300-2400m d'altitude, les pelouses à *Sporobolus* deviennent plus sèches. Au total, on note dans le versant septentrional, l'existence d'un couvert végétal dont le graminé dominant est le *Sporobolus*. À mesure qu'on évolue en altitude, ces graminées deviennent sèches, la végétation à ce niveau est marquée par l'existence d'une forêt dense et luxuriante. Cette forêt assez unique dans l'ensemble du massif, est sujet à conflit entre l'administration qui souhaite y créer une réserve écologique intégrale et la population qui s'attaque peu à peu, à sa conquête pour l'aménagement agricole.

Il est à noter qu'au regard de ce qui précède, les monts Bamboutos se caractérisent par une grande diversité naturelle. S'élevant au cœur de la dorsale camerounaise, ce massif est "la plus haute montagne du pays bamiléké qui assure la transition entre les plateaux de Dschang et le système volcanique des *Hight Grassfields* de Bambili-Oku"⁶⁰. L'analyse précédente a permis d'obtenir des informations édifiantes sur le milieu physique de chacun de ses versants. Il ressort de cette étude que, la dissymétrie des versants, affecte aussi bien la topographie, le climat, la végétation et porte une grande influence sur l'occupation humaine. Dans une synthèse, R. Ngoufo apporte des renseignements sur ce caractère dissymétrique en ces propos :

D'une part, la face occidentale cloisonnée au vent de mousson, enforestrée et assez fortement occupée, s'oppose aux versants orientaux adoucis, sous le vent, à végétation essentiellement anthropique et très

⁵⁹ De l'avis de Ngoufo, l'existence d'une forêt dense dans le versant Nord, semble surprenant quand on sait qu'il s'agit d'un versant sous le vent, ce type de végétation n'existe pas dans le versant Sud, exposé pourtant au vent. L'auteur justifie la présence d'un tel couvert végétal par plusieurs raisons notamment, l'existence des vallées constamment alimentées en eaux important pour les plantes, le rôle des suintements et des sources, l'étroitesse des vallées, la faiblesse de l'occupation humaine.

⁶⁰ S. Morin, "Le volcanisme des hautes terres de l'Ouest-Cameroun, Essai de synthèse", *Bulletins Association de Géographie de France*, Numéro 2, 1988, pp. 135-139.

densément peuplés, au vent de mousson et intensément occupé, contraste avec le versant Nord, d'accès aisée sous le vent et à très faible empreinte humaine⁶¹.

Ceci permet de comprendre plus loin que, la gravité et l'intensité des conflits dans les Bamboutos sont en grande partie, liées à cette dissymétrie des versants au niveau de la végétation⁶². Dans l'ensemble, les potentialités naturelles qui constituent un atout indéniable pour l'aménagement agro-pastoral, et bien d'autres activités, sont liées aux paramètres topographiques, climatiques, pédologiques, biogéographiques et hydrologiques qui viennent d'être examinés. Ces potentialités constituent à juste titre, l'un des motifs justifiant la compétition foncière anarchique des Bamboutos. Cette compétition, œuvre de plusieurs acteurs aux ambitions partagées ou opposées, débouche sur les tensions de toute nature. C'est ici le lieu de présenter ces différents acteurs, afin de mieux appréhender la typologie des conflits qui rythment le quotidien des populations, sur ce massif montagneux. De ce fait, la présentation des entreprises capitalistes coloniales qui ont remarquablement influencé le paysage socio-économique de cette région, marque le premier point de chute de la présente analyse.

⁶¹ Ngoufo, "Les monts Bamboutos", p. 6. L'annexe 1 est un tableau dans lequel, l'auteur présente clairement ce caractère dissymétrique des versants.

⁶² La face occidentale et le versant méridional des monts Bamboutos, sont caractérisés par une forte intensité des conflits agro-pastoraux certainement du fait de leurs caractères topographiques, pédologiques et climatiques intéressants. Les versants Est et Nord, présentent aussi une instabilité foncière mais, à une intensité moins forte et liée beaucoup plus aux disputes des limites, et conflits de types nouveaux.

CHAPITRE II

L'EXPLOITATION DES MONTS BAMBOUTOS: LES ACTIVITES AGRO-PASTORALES DES SOCIETES CONCESSIONNAIRES COLONIALES

Les potentialités physiques des monts Bamboutos, objet essentiel du précédent exposé, ont fait de cette région du plateau bamiléké, une zone hautement convoitée par plusieurs acteurs en vue de son exploitation. À ce sujet, depuis la période coloniale, ladite région est demeurée le siège d'une gamme variée d'activités agro-pastorales, pratiquées par les entreprises capitalistes, la paysannerie locale et les éleveurs mbororo. La période coloniale marquée par l'implantation des concessionnaires européens, inaugure ainsi, le début d'une exploitation à grande vitesse du massif des Bamboutos et de l'ensemble du territoire.

Cette exploitation va en droite ligne avec les propos de l'homme politique français, J. Ferry, selon lesquels, "la politique coloniale est fille de la politique industrielle"¹. De tels propos semblent assez révélateurs pour justifier la ruée des puissances européennes, dans les autres continents, au XIX^{ème} siècle. L'Afrique en fut en effet une victime particulière car, condamnée à devenir pour les métropoles, un important réservoir de matières premières, pour leurs industries. P. Bezbackh à ce sujet, y accorde un discours assez illustratif. Selon lui,

L'expansion coloniale du XIX^{ème} siècle, était l'aboutissement d'une réflexion capitaliste dont le principal objectif consistait à : assurer le développement des métropoles, garantir le rayonnement politique qui se caractérise par la domination des puissances coloniales, et l'assujettissement des colonies².

Ainsi perçue, la politique coloniale sonne le glas de la victoire du capitalisme occidental, sur une économie africaine qui pourtant, s'était déjà accommodée au contexte de son peuple. Dans cette perspective, le Cameroun compte tenu de son statut politique assez complexe du fait de la succession de trois puissances, en fut particulièrement affecté. Que ce soit sous les Allemands, les Anglais ou les Français, "c'est dans le domaine économique que la colonisation semble avoir atteint son apogée au Cameroun"³. Cette affirmation de P. Tchipezi, illustre avec précision l'impact de l'impérialisme allemand puis franco-britannique sur les institutions politiques, économiques et sociales du Cameroun. Les activités économiques liées à l'exploitation des colonies étaient en grande partie, orientées vers l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière. Pour cela, l'administration coloniale dans le souci de tirer un profit maximum de cette entreprise, préféra confier la lourde tâche aux sociétés concessionnaires. Jacques Champaud sur ce point, fait savoir que,

L'administration coloniale procéda à une véritable distribution des terres aux grandes compagnies qui voulaient ouvrir les grandes plantations. Les terres distribuées furent choisies en fonction de leur

¹ Discours et Opinions de Jules Ferry, Volume 5, Editions Franklin classics, octobre 2018.

² P. Bezbackh, *Histoire de l'économie des origines à la mondialisation*, Paris, Larousse, 2007, p. 59.

³ P. Tchipezi, "Le fait colonial et l'économie dans la société Bamboutos (Ouest-Cameroun): changements et permanences de 1916 à 1970, cas du village Babadjou", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998, p. 50.

fertilité. Cette politique de concession réalisée au détriment des patrimoines fonciers autochtones entraîna souvent le déguerpissement d'une partie de la population⁴.

Le pays bamiléké, à l'exemple de la région du Mungo, fut marqué par une forte empreinte de ces entreprises capitalistes occidentales. Les Bamboutos dans ce contexte, connurent depuis les Allemands, la succession de plusieurs sociétés concessionnaires. En vue d'une meilleure connaissance de ces sociétés et l'impact de leurs activités dans les Bamboutos, il importe d'examiner au préalable, la présence allemande qui consacre le début réel de la mise en valeur des monts Bamboutos par les firmes coloniales.

I. L'EXPERIENCE ECONOMIQUE ALLEMANDE DANS LES BAMBOUTOS : CAS DE LA FERME AGRO-PASTORALE DE "DJUTTITSA" À BAFOU

L'arrivée des Allemands au Cameroun, ponctuée par l'annexion du territoire en 1884 avec la signature du traité Germano-Douala, inaugure le début effectif de la mise en valeur dudit territoire. L'Allemagne devint de ce fait, la première puissance à s'engager dans l'exploitation des ressources économiques du pays. Dans la région des Bamboutos, la présence allemande se matérialisa par la création en 1911, d'une grande ferme agricole et pastorale dans le groupement Bafou. Avant de décrire les activités de ladite ferme, il importe au préalable, de procéder à un aperçu général de la politique économique allemande au Cameroun, afin de mieux évaluer l'emprise économique de cette première puissance coloniale, dans les Bamboutos.

A- APERÇU GENERAL DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ALLEMANDE AU CAMEROUN ET DES CIRCONSTANCES DE LEUR ENTREE DANS LES BAMBOUTOS

L'arrivée des Allemands dans les Bamboutos comme dans les autres régions du Cameroun, eut pour principal objectif, l'assujettissement des chefferies et surtout, l'implantation des fermes agro-pastorales pour faciliter l'exploitation économique des ressources locales. Pour y parvenir, l'administration allemande, prit la peine de définir une politique coloniale adaptée à ses aspirations économiques.

1) La politique économique allemande au Cameroun

La politique coloniale qui consistait pour les grandes puissances, à tirer le maximum de profit des richesses dans les territoires, fut appliquée à la lettre par l'Allemagne, dans ses

⁴ J. Champaud et als, *Migration et développement, la région du Mungo*, Paris, ORSTOM, 1983, p. 41.

possessions d'Afrique au lendemain de la conférence historique de Berlin, qu'elle même avait pris le soin d'organiser. Il y fut question de s'assurer un nombre important de territoires et d'arbitrer les potentielles rivalités entre grandes puissances à ce propos. Pour cela, l'occupation effective des territoires en Afrique noire, et plus particulièrement au Cameroun en 1884, sur la base du célèbre mais très controversé traité Germano-Douala, ne tarda pas de retenir l'attention du milieu politique allemand. La question de l'occupation et de l'exploitation des colonies, devint une priorité pour la classe politique dirigeante en Allemagne. M. H. Ntounda Epoh rappelle à ce propos que :

La fin de l'ère mercantilliste est marquée par la création à Berlin en 1895, d'une direction des colonies au sein du Ministère des Affaires étrangères. Cet acte est suffisamment illustratif du nouvel intérêt pour la chose coloniale, intérêt suscité au sein de la classe politique, par les Hommes d'Affaires de Hambourg et de Brême⁵.

L'orientation de la politique coloniale initiée par le gouvernement de Berlin, devait alors être appliquée sans failles par les gouverneurs, nommés sur place dans les colonies. Cette nouvelle orientation coïncide avec la nomination au Cameroun, du gouverneur Jesco Von Puttkamer, qui fut à l'exemple de Jules Ferry en France, ou Cecil Rhodes en Angleterre, un véritable adepte de l'exploitation coloniale. Il inaugure au Cameroun, la nouvelle ère d'exploitation coloniale que V. T. Levine situe entre 1895 et 1907⁶. D'après M. Kanguelieu Tchouake, après son arrivée au Cameroun, l'administrateur allemand parcourt les plantations de la colonie portugaise de Sao Tomé⁷. Après s'en être inspiré, il oriente de façon quasi systématique, l'essentiel de sa politique économique vers les grandes concessions et les grandes plantations.

En vue de mieux marquer cette hégémonie sur le plan économique, les Allemands mirent d'abord sur pied des stratagèmes leur permettant de maîtriser la question foncière. Ce fut alors une question très bouillonnante, car les Allemands en appliquant la politique des expropriations, furent heurtés dès les débuts, au mécontentement des peuples de la côte, dont les droits fonciers étaient abusés. Sur ce point, B. Puepi fait savoir que,

⁵ M. H. Ntounda Epoh, "De la conflictualité foncière inter-ethnique dans la région du Mungo, de 1896 à 2005, Essai d'analyse historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011, p. 96.

⁶ V. T. Levine, *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, volume 1, Paris, 1970, p. 58. Au sujet de la question foncière au Cameroun à l'époque allemande, il convient de préciser qu'en 1888, Von Soden établit une réglementation qui détermine les conditions d'obtention des terres par les Européens en introduisant des contrats de vente et d'occupation des terres dites vacantes. Mais avec le gouverneur Von Puttkamer en 1896, un texte de loi portant sur la création, la prise de possession et l'aliénation du domaine de la couronne et la loi sur l'acquisition et l'aliénation des terres dans la colonie du Cameroun est adoptée. Les problèmes fonciers commencent avec l'entrée des Allemands à l'hinterland. Ils cherchent à avoir accès à la terre pour établir les concessions.

⁷ M. Kanguelieu Tchouake, "La région du Mungo sous le régime français (1884-1961) : Essor économique et social", Thèse de doctorat 3^{ème} Cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1990, p. 126.

Dans la zone de Victoria (actuel Limbé), de vastes étendues de terres furent expropriées. À Douala, les autochtones furent chassés du plateau Joss, pour laisser le terrain aux Allemands, à la suite d'un stratagème qui consista sous le conseil d'un Allemand au nom d'Edward Schimidt, à faire signer par les chefs Douala, une déclaration annonçant l'abandon de leurs droits sur leur territoire, à des firmes allemandes, pour une indemnisation symbolique de 40 pfennigs par mètre carré⁸.

Le régime des grandes concessions et des grandes plantations, était ainsi soutenu au Cameroun sous protectorat allemand, par un puissant mécanisme judiciaire qui, sur le plan foncier, garantissait les intérêts de la puissance. R. Cornevin indique avec précision que, ce régime avait pour principal socle, l'ordonnance impériale du 15 juin 1896⁹. Cette ordonnance stipule que, "toute terre à l'intérieur du protectorat du Cameroun, est terre de la couronne. Elle est considérée comme vacante, sans maître et sa propriété échoit à l'empire"¹⁰. La politique économique de l'Allemagne axée sur les grandes concessions, ne se limita point au niveau de la côte, elle migra progressivement vers l'intérieur du pays et visa principalement, les régions aux potentialités physiques avérées. Ce fut le cas du district de Bamenda auquel appartenait le puissant massif volcanique des Bamboutos¹¹.

1) Les Allemands dans les Bamboutos: une entrée stratégique

L'arrivée des Allemands dans les Bamboutos, se fit de façon assez graduelle et sur deux fronts. En effet, à partir des grassfields de Bamenda où leur entrée fut facilitée par les chefs comme celui de Bali, ils s'installèrent à Fontem précisément en 1897, et c'est de là que Gustav Conrad découvrit la région de Dschang, qui s'ouvrait sur le Bamboutos¹². C'est aussi à partir de là qu'il recruta la main-d'œuvre nécessaire pour l'entretien des plantations allemandes, déjà créées dans la région du mont Cameroun. En 1903, les Allemands décidèrent de fonder un poste de fortification à Fontem et c'est à partir de celui-ci, qu'ils se lancèrent à la découverte et à la conquête de Dschang. C'est aussi depuis ce premier front qu'ils entrèrent à Bafou à l'Ouest des Bamboutos où, un accueil chaleureux leur fut réservé par le chef Kana I^{er}¹³. Ils n'y ont d'ailleurs croisé aucune résistance au cours de ce périple, où ils étaient conduits par le chef Assongany de Fontem.

⁸ B. Puepi, *Systèmes fonciers des pays francophones au sud du Sahara : l'équilibre instable entre la modernité et la tradition*, s.d.

⁹ R. Cornevin, *Histoire de la colonisation allemande*, Paris, PUF, 1969, p. 43.

¹⁰ D. Oyono, *Cameroun : Colonie ou mandat international, la politique française du Cameroun de 1919 à 1946*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 42.

¹¹ Le Cameroun sous protectorat allemand était divisé en unités administratives appelées *Bezirk* ou districts. On en comptait 28. Celui de Bamenda couvrait la région des Bamboutos mais en 1912, les chefferies de la région des Bamboutos, sont intégrées dans le *Bezirk* de Dschang.

¹² Ngoh, *Cent ans d'histoire*, p. 105.

¹³ Dongmo, "La chefferie Bafou", p. 74.

À partir d'un autre front à Bamenda, et avec le concours du *fon* Galega de Bali¹⁴, une unité militaire allemande d'environ 60 hommes sous le commandement du Lieutenant Strumpell, débarqua dans la chefferie Babadjou à l'Est des monts Bamboutos, le 15 mars 1902¹⁵. Le passage par Babadjou permit aux Allemands de conquérir aisément la chefferie Bangang, sous le règne du roi Effenzi Fofié. Le 25 février 1903, une autre mission conduite par le capitaine Hutter, vint rejoindre Strumpell à Babadjou¹⁶. De là, Hutter se rendit à Bagam où il reçut la visite des chefs Bamendjing, Bati, Bamekombou et Bamessengue¹⁷.

Au regard de cette analyse, il est à noter que les Allemands, à partir des versants méridionaux et orientaux, ont conquis sans rencontrer de réelles résistances, la région des Bamboutos. Au cours de ce périple, ils furent très tôt attirés par les pelouses verdoyantes des monts Bamboutos, qui lui garantissaient une excellente vocation pour l'élevage laitier. C'est dans cette perspective que les Allemands décidèrent d'y entreprendre des activités pastorales, puis agricoles. Ils fondèrent à cet effet la grande ferme agro-pastorale de Djuttitsa¹⁸.

B- LA FERME ALLEMANDE DE DJUTTITSA, ET LES PREMIERES EXPERIENCES AGRO-PASTORALES DANS LES BAMBOUTOS

Il convient de mentionner d'entrée de jeu que, l'expérience pastorale allemande au Cameroun fut entamée dans le Nord du pays. Cette région offrait vraisemblablement les conditions assez favorables à cette activité. Ce fut d'ailleurs une activité très importante dans la mesure où, elle assurait le ravitaillement des centres administratifs allemands et même ceux des autres colonies. À ce propos, E. Atangana apporte la mention suivante,

L'élevage était un secteur relativement important dans la jeune économie du Cameroun allemand. Pratiqué au Nord du pays, il avait connu à l'intérieur de l'Afrique équatoriale un réseau commercial intense. Avant le début des hostilités, le Cameroun ravitaillait le Nigéria britannique, Sao Tomé, Fernando Pô, le Gabon et le Moyen Congo. C'était un élevage des bovins¹⁹.

¹⁴ C'est avec le concours du *fon* Galega que les Allemands vinrent conquérir la plus part des chefferies des Grassfields. En 1906, les Allemands à titre de récompense, introduisirent d'ailleurs dans le rayon de commandement du chef Bali, une trentaine de chefferies y compris celles des Bamboutos.

¹⁵ ANY, TA 090, l'expédition du 1^{er} Lieutenant Strumpell dans le Sud-Est de Bamenda, mars 1902.

¹⁶ ANY, TA 103, Rapport du capitaine Hutter sur une expédition dans le Sud du district de Bamenda, février 1903.

¹⁷ T. Tsiaze, "Les populations des Bamboutos dans la mouvance coloniale (1916-1960)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1990, p. 18.

¹⁸ Ils fondèrent également la ferme expérimentale de Fongwang, près de Dschang.

¹⁹ E. Atangana, *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun, Reflexion sur la nature, les moyens et les objectifs de l'entreprise (1885 à nos jours)*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 35.

Les régions du Cameroun qui présentaient à peu près les mêmes atouts que le septentrion, connurent aussi sous les Allemands, une importante empreinte pastorale. C'est dans cette optique que la région des Bamboutos du fait de ses atouts pastoraux, attira une vive convoitise des autorités allemandes. À la faveur de leurs bonnes relations avec le chef Bafou, les Allemands choisirent la localité de Djuttitsa, sur les pentes Sud des monts Bamboutos, comme principal centre de leur élevage. C'est du moins ce que révèle le rapport de R. Borne dui dit que : "le chef Bafou par acte signé le 23 avril 1911, vend aux Allemands un terrain de pâturage de 740 ha à l'Ouest de Djuttitsa. À la suite d'un contrat daté du 07 avril 1911, le domaine acquis est porté à 4500 ha"²⁰.

On peut constater par ce rapport qu'au début, les Allemands qui minimisèrent leur projet, comprirent très tôt l'enjeu au regard des potentialités du milieu, ce qui les poussa à agrandir leur domaine dans les Bamboutos. En vue de mener avec succès cet important projet, ils y construisirent des infrastructures adéquates. On note à cet effet : un bâtiment de 14 pièces fait en briques rouges, pour l'élevage porcin, une étable à vaux, une maison d'habitation, des magasins et un bain d'étiqueur. Attirés par les pelouses verdoyantes, les Allemands décidèrent d'y entreprendre l'élevage laitier. C'est dans cet esprit, que conformément au décret impérial du 15 juin 1896, un terrain rural de première catégorie d'une superficie considérable, situé entre les chefferies Bangang et Bafou-Fondong, au lieu-dit Djuttitsa, au Sud des monts Bamboutos, fut transformé en ferme agro-pastorale par les Allemands en 1911²¹. La station de Djuttitsa, abritait ainsi les installations techniques constituées des bâtiments de la grande ferme allemande. Ladite ferme avait en priorité, orienté ses activités dans le domaine de l'élevage, avant d'y associer l'agriculture.

1) Les activités pastorales de la ferme

Les Allemands avaient initié dans les Bamboutos deux types d'élevages. Ils expérimentèrent d'abord l'élevage des animaux spécialisés dans le portage. Il s'agit du cheval et du chameau²². Malheureusement, ce premier type n'eut pas de résultats satisfaisants, et les Allemands s'orientèrent vers l'élevage bovin.

²⁰ R. Borne cité par J. M. Fotsing, "Colonisation agricole et évolution de l'élevage sur les pentes Sud des Monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)", *Revue de géographie du Cameroun*, volume 9, 1989, p. 123.

²¹ S. Sonwa, "Mutations et crises agro-pastorales dans le groupement Bangang (Ouest-cameroun) de 1904 à 2008: Etude historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011, p. 43. Cette zone est de nos jours, exploitée par la CTE (Cameroon Tea Estates) pour la culture et l'exploitation du thé, Djuttitsa est une localité située à califourchon entre les 2 chefferies.

²² Sonwa, "Mutations et crises agro-pastorales", p. 43.

Cet élevage qui se développa avec succès, couvrait une bonne partie des chefferies Bafou et Bangang. À Bangang par exemple, cette activité couvrait les quartiers Bakofong, Bamesang, Bambaéré, Bamekeng, Zingdong, Bamelio, Batsépou, Bamelang et Bameghui²³. Il s'agit ici des quartiers localisés près des pentes des monts Bamboutos, où l'activité pastorale demeure jusqu'à nos jours très intense. Selon les informations reçues de ses parents, F. Fenkeng atteste le troupeau allemand colonisait la quasi-totalité du territoire Bangang qui côtoyait la montagne²⁴. Les monts Bamboutos représentaient à cet effet, une région assez privilégiée pour les concessionnaires allemands, dans le cadre de cette activité. En outre, cette montagne, "devait ravitailler en viande et en produits laitiers les colonisateurs notamment de la ville de Dschang située tout près"²⁵. En réalité, la localité de Dschang du fait de son climat frais et salubre, fut choisie par l'administration allemande comme centre de peuplement européen. Ladite localité fut d'ailleurs transformée en district, et l'administration y construisit un grand centre de loisir pour les Européens, c'est le célèbre centre climatique de Dschang.

Il était question pour les Allemands, à travers les produits issus de l'élevage sur les Bamboutos, de fournir eux-mêmes les denrées dont ils avaient besoin. Plus tard, les produits de cet élevage avaient également servi pour l'alimentation de la population allemande, installée dans la région de Nkongsamba. E. Jiokeng, ex-employé du centre climatique de Dschang fait savoir que, la viande de Djuttitsa était destinée aux Blancs et en priorité au personnel administratif allemand basé dans les districts²⁶. Le cheptel de la ferme de Djuttitsa, était constitué d'une race de zébus de couleur noire, appelée taurin. Ce troupeau venait du septentrion car à en croire J. Boutrais, "le troupeau du Nord, acheminé à travers les plateaux, a sans doute également contribué à constituer le cheptel de la station de Djuttitsa, et d'une autre station située aux environs de Fouban, dès l'époque allemande"²⁷. Une autre race appelée *Allganer*, était importée directement de l'Allemagne, et fut aussi intégrée dans le cheptel des stations de Djuttitsa, Buea et Kouti dans le Noun²⁸.

²³ *Ibid.*, p. 44.

²⁴ Entretien avec F. Feukeng, 70 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 23 novembre 2010. L'informateur tient ses propos de son père qui travaillait pour les Allemands, et reçut de ces derniers une grande expérience, dans le cadre de l'élevage des animaux.

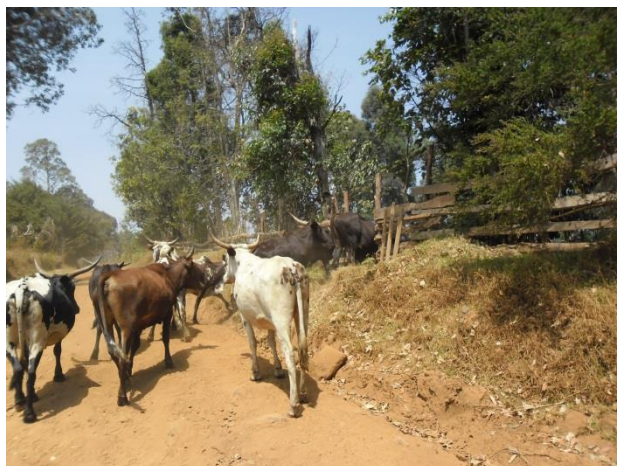
²⁵ J. L. Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké (Ouest-Cameroun)", Thèse pour le Doctorat de 3^{ème} Cycle en Géographie, Université de Lille, 1971, p. 175.

²⁶ Entretien E. Jiokeng, 98 ans environ, ex-employé temporaire à la ferme allemande de Djuttitsa, Bafou, 25 août 2009.

²⁷ Boutrais, *Hautes terres d'élevage*, p. 67. Il convient de mentionner que faute de données d'archives, il n'a pas été possible de recueillir plus d'informations sur ce point.

²⁸ *Ibid.*, p. 68.

Photo 1 : Une race de zébus du temps des Allemands



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bangang, le 23 novembre 2010

Il convient de noter qu'en plus de l'élevage, activité principale de la ferme de Djuttitsa, les Allemands y avaient associé les activités agricoles.

2) L'expérience agricole dans la ferme de Djuttitsa

Pendant leur protectorat au Cameroun, les Allemands accordèrent une attention particulière à l'activité agricole, car leur arrivée coïncida avec l'essor de l'agriculture²⁹. Dans cette logique, leur attention fut portée sur les régions du territoire, réputées pour la fertilité de leurs sols. Dans cette optique, les sols volcaniques du mont Cameroun, de la région du Mungo, et des Grassfields du plateau bamiléké, constituèrent l'une des destinations assez prisées. Dans ces régions, les résultats furent satisfaisants pour les cultures de rente telles le cacao, le café, le tabac, le quinquina et les produits maraîchers³⁰.

Dans le même sillage, la région des Bamboutos fit à cet effet partie, des régions du plateau bamiléké où l'expérience agricole allemande fut significative. Ce plateau fut en effet le principal point de départ des cultures maraîchères (légumes européens) expérimentées par les Allemands³¹. D'après M. Nganke, les plantes comme l'arachide rouge, le haricot rouge, et la pomme de terre, furent introduites en région bamiléké par les colons allemands³². Que ce

²⁹ P. B. Essomba, "Voies de communication et espaces culturels au Cameroun sous administration allemande (1884-1916)", Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p. 287.

³⁰ Sonwa, "Mutations et crises agro-pastorales", p. 45.

³¹ D. Dongmo, "Les cultures maraîchères dans la province de l'Ouest: production et commercialisation", Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Géographie rurale, Université de Yaoundé, 1985, p. 36.

³² M. Nganke, "Les relations commerciales entre la région bamiléké et celle du Nord du Mungo de 1911 à 1958 : une analyse historique", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1988, pp. 64-65.

soit dans la ferme de Djuttitsa ou dans les autres concessions, les semences agricoles étaient minutieusement examinées dans les institutions créées pour la circonstance. Ce fut le cas de la grande école d'agriculture de Victoria fondée en 1911³³. Outre les cultures des pommes de terre et de haricot, les Allemands développèrent avec succès dans les Bamboutos, d'autres cultures telles les condiments (piment, gombo, etc), les ignames, la patate douce, la banane.

Au regard de cet exposé, on est amené à comprendre que l'ensemble des produits qui forme l'essentiel du maraichage dans les Bamboutos, est sans aucun doute un héritage de l'expérience agricole allemande dans la région. La satisfaction allemande dans le domaine agricole la poussa à créer une autre ferme non loin de Dschang, c'est la ferme peu connue de Fongwang³⁴. Il convient de mentionner que l'aventure économique allemande dans les Bamboutos comme partout ailleurs au Cameroun, fut brutalement et précocement interrompue par le déclenchement de la première guerre mondiale. Cette expérience agro-pstorale sur le massif volcanique des Bamboutos, fut simplement reprise en main par les nouveaux maîtres des lieux, notamment les Français.

II. LE DEPART DES ALLEMANDS ET LA PERCEE ECONOMIQUE FRANÇAISE DANS LES BAMBOUTOS : L'EXPERIENCE DE LA CPA

Une fois évincés du Cameroun, deux ans après le déclenchement de la Première Guerre Mondiale en Europe en 1914, les Allemands virent tous leurs efforts économiques engloutis. En outre, face à la pression des forces coalisées franco-britanniques et belges dès 1915, les Allemands malgré la ferme volonté de garder leur précieuse possession du Cameroun, échouèrent devant leurs ennemis, et furent par conséquent contraints d'évacuer définitivement les lieux en 1916. C'est dans un tel contexte que la France eut la main-mise sur l'essentiel des investissements allemands au lendemain d'un accord de partage territorial conclu avec l'Angleterre. En conformité aux principes capitalistes et fort du mandat à elle confiée par la SDN au treme du conflit sur la partie orientale du territoire, la France s'engagea dès cet instant, dans une exploitation économique de sa portion à laquelle, la région des Bamboutos, faisait partie intégrante. Avant d'examiner les différentes activités pratiquées par

³³ Tous ces produits de variétés différentes, étaient ainsi nécessaires pour l'alimentation des Allemands, pour pouvoir ainsi répondre aux besoins d'une population allemande sans cesse croissante. Sur ce point, se référer à Nganke, "Les relations commerciales", p. 88.

³⁴ Cette ferme assez éloignée de la région des Bamboutos, était une sorte de pépinière des produits agricoles, destinés à être acheminés dans la plantation de Djuttitsa. C'est également dans cette ferme que la culture du riz fut expérimentée avec succès, avant d'être largement pratiquée dans la localité de Santchou près de Dschang. Sur ce point, se référer aux notes d'archives suivantes : ANY, APA, 11808/A, Dschang, Rapport trimestriel, les anciennes fermes domaniales allemandes de la circonscription de Dschang, tableau 4, 1928.

la France dans les Bamboutos, il convient au préalable de procéder à une présentation sommaire de la politique économique de cette puissance dans ses territoires.

A- BREF APERÇU DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE FRANÇAISE DANS LES COLONIES

La France, très active dans la Première Guerre Mondiale, fut confrontée dès la fin de ce conflit en Europe, à l'épineuse question de reconstruction. Dans cette optique, elle ne pouvait pas compter seulement sur son économie déjà suffisamment fragilisée par la guerre. Dans une telle perspective, les colonies demeuraient le seul espoir des pays occidentaux dans le cadre du redressement de leur économie après les hostilités. C'est d'ailleurs ce qui ressort de ces propos de Kizerbo qui stipulent que, "la première doctrine cohérente de Jules Ferry, est celle d'Albert Sarraut en 1923. Il présente les colonies comme recours décisif qui relèvera la France des misères de la guerre"³⁵. On peut comprendre au regard de cette déclaration que, les colonies représentaient pour la France, une source d'approvisionnement très importante, voire capitale au lendemain de la première guerre. Cette exploitation des territoires lui permit de booster son économie car, ainsi que le fait remarquer D. Oyono, "du point de vue économique, les colonies étaient apparues comme un appoint non négligeable. Après la guerre, leur contribution à l'économie nationale française, ne cessa de croître. Le commerce colonial dans le commerce général de la France évalué à 13%, atteignit 27% en 1933"³⁶.

Au regard de tout ceci, l'on peut constater que si les puissances occidentales furent profondément fragilisées et divisées après la Deuxième Guerre Mondiale, ce ne fut point le cas 27 ans plus tôt, au lendemain du premier conflit³⁷. En outre, les colonies représentaient pour ces puissances, un atout majeur pour leur redressement. Les pays comme la France qui disposaient d'un vaste empire colonial, avaient plutôt tiré profit du contexte d'après-guerre, grâce à l'exploitation économique des colonies. Albert Sarraut l'a reconnu lorsqu'il affirma que, "la France qui colonise va organiser l'exploitation pour son avantage"³⁸. Dès la fin de la Première Guerre Mondiale, l'exploitation économique prit de l'ampleur avec une forte empreinte des sociétés concessionnaires. E. Atangana mentionne avec précision que, "les velléités capitalistes de l'administration française ont permis aux firmes de s'implanter, se

³⁵ J. Kizerbo, *Histoire de l'Afrique d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978, p. 429.

³⁶ Oyono, *Cameroun*, p. 23.

³⁷ Du fait des dégâts causés par la Deuxième Guerre Mondiale, les puissances alliées au lendemain de ce conflit, furent confrontées à de sérieux problèmes de reconstruction. Cette question fut à l'origine de la bipolarisation du monde : le bloc capitaliste sous l'emprise américaine et le bloc communiste sous l'emprise russe.

³⁸ Sarraut cité par C. Dubois, *Quelles politiques de développement pour l'Afrique Subsaharienne durant la colonisation*, Paris, Durand, 2005, p. 41.

développer considérablement, d'étendre la gamme de leurs activités et d'ouvrir des représentations dans les principales villes du territoire"³⁹. C'est dans cette perspective que les Bamboutos, riches en ressources, devinrent le fief des entreprises capitalistes françaises.

La France dès son arrivée dans cette région, fut à l'instar de l'Allemagne, très émerveillée par ses atouts physiques et ses potentialités naturelles. C'est alors qu'en matière foncière, elle orienta tout comme l'Allemagne, sa politique vers le système de concessions. Bien que H. Labouret évoque le système de moyennes concessions, il convient de reconnaître qu'il ne s'agissait là que d'une disposition théorique car, dans la pratique, les entreprises françaises exerçaient leurs droits sur de vastes superficies⁴⁰. Les biens fonciers allemands hérités par la France au Cameroun, furent donc distribués comme concessions rurales, aux entreprises capitalistes. La France disposait d'une pléthore de sociétés concessionnaires au Cameroun⁴¹. Les activités pratiquées par chaque concessionnaire, dépendaient largement des potentialités naturelles qu'offrait chaque région, ou des expériences culturelles dont les résultats s'avéraient satisfaisants.

À cet effet, les régions du Wouri, de la Sanaga Maritime et de Kribi, étaient le domaine par excellence des palmeraies, des bananeraies, de l'hévéaculture. À côté de ces régions côtières, celles situées géographiquement dans le Centre et à l'Est brillaient par leurs vastes exploitations consacrées à la tabaculture, la cacaoculture et même la caféiculture⁴². Il existait aussi dans ces régions, des entreprises spécialisées dans l'exploitation forestière et minière⁴³. La région du Mungo qui, du fait de son appareil volcanique aux terres hautement arables, s'apparentait à celle du Noun. Toutes les deux étaient des zones de prédilection pour les exploitations de café⁴⁴. Les Bamboutos intégrés dans le Noun et le Manengouba dans le Mungo offraient, en plus de cela, des aptitudes pastorales très appréciées par les concessionnaires. Les Bamboutos représentaient donc pour les Français, un précieux héritage

³⁹ E. Atangana, *Cent ans d'éducation scolaire*, p. 176.

⁴⁰ Labouret cité par Kanguelieu Tchouake, "La région du Mungo", p. 149.

⁴¹ Les entreprises capitalistes françaises disposaient des concessions rurales dans tout le territoire. Entre 1938 et 1939, la France comptait dans ses 17 régions administratives du Cameroun, plus de 250 entreprises capitalistes disposant de vastes concessions rurales. Seules deux régions n'avaient aucune entreprise. Il s'agit des régions du Chari et du Mandara dans le grand Nord. Référence : ARO, 1AC 138, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939, pp. 1-42.

⁴² Il s'agit ici des régions du Nyong et Sanaga, Haut Nyong, Bouba et Ngoko, Ntem, Mbam.

⁴³ On peut citer l'exemple de la Compagnie Equatoriale de Mines, pour l'exploitation minière ; les entreprises OELLERICH et RESCH, pour l'exploitation du tabac ; les entreprises LIGIER et KULIKOWSK pour l'exploitation du café. ARO, 1AC 138, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939, pp. 1-42. Dans les régions du septentrion comme le Logone, la Bénoué et l'Adamaoua, les concessionnaires en plus de la cotonculture qu'ils y avaient développée, exploitaient aussi les gisements de minerais et avaient surtout continué, avec succès, l'activité pastorale initiée par les Allemands.

⁴⁴ Le Mungo comptait 89 sociétés concessionnaires, et le Noun 45. ARO, 1AC 138, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939, pp. 1-42.

dans la mesure où, la région en plus de ses atouts physiques, disposait des anciennes structures techniques allemandes, pour poursuivre sans trop de peine, l'œuvre agro-pastorale de cette ancienne puissance⁴⁵. D'ailleurs, s'inspirant du modèle allemand, les Français se lancèrent avec succès dans l'expérience pharmaceutique, dans la subdivision de Dschang, avec la grande station de quinquina fondée par Lagarde à Dschang et à Penka Michel⁴⁶.

De ce fait, les Français dans le Bamboutos, accordèrent sous forme de bail, et plus tard, de concession définitive, de vastes espaces aux Européens. Ceux-ci, étaient des ex-officiers de l'armée française, engagés au Cameroun pendant la Première Guerre Mondiale⁴⁷. Ces officiers pour la plupart, se convertirent en exploitants agricoles et obtinrent de l'administration française, des facilités pour créer leurs propres exploitations, ou poursuivre la mise en valeur entamée par les Allemands. Ce fut le cas de Lagarde, avec sa plantation de quinquina dans la région de Penka-Michel, et Darmagnac, qui créa un vaste domaine agro-pastoral à Babadjou. La subdivision de Dschang, qui abritait la région des Bamboutos, fut particulièrement ciblée parce qu'elle abritait les investissements allemands. Tel que l'atteste le tableau ci-après, on y dénombrait 05 entreprises capitalistes de taille modeste.

Tableau 2 : Les sociétés concessionnaires françaises dans les Bamboutos en 1933

Dénomination de l'entreprise	Exploitant	Superficie (ha)
DARMAGNAC	L. M. Darmagnac	440
SPB (Société des Plantations de Babadjou)	Joseph Mas et Roger Blaise	500
KRATZ	Kratz	125
SINCOA (Société Industrielle et Commerciale Africaine)	M. Tremoulet	540
CPA (Compagnie Pastorale Africaine)	Guy/Bonhomme/Faure	1900

Source : Conception personnelle après compilation des données d'archives⁴⁸

⁴⁵ On tient compte ici uniquement des entreprises dont les exploitations étaient situées sur les pentes des monts Bamboutos. Il existait néanmoins d'autres entreprises dans la région notamment, dans la localité de Bagam où, on retrouvait les sociétés Fillot, Dosogne, Chanas.

⁴⁶ La station expérimentale de quinquina de Dschang fournissait à l'ensemble du Cameroun le sulfate de quinine nécessaire à ses besoins et même au-delà. En plus de Dschang, deux autres stations fonctionnaient à Bansa et Balatchi. Pour plus de précisions, se référer à la note d'archive suivante : ARO, Archives non classées, Rapport annuel de la subdivision de Dschang, 1951, première partie, p. 4.

⁴⁷ ARO, 1AC 241, Région bamiléké, correspondances 1941. Les correspondances révèlent qu'au début de la Deuxième Guerre Mondiale, l'administration française initia des requêtes en vue de savoir s'il était possible de reprendre dans le service militaire les dirigeants des plantations qui, étaient des anciens officiers de l'armée française pendant la première guerre mondiale. Mais aucun de ces ex-officiers de l'armée ne leur accorda un avis favorable car, ils étaient pour la majorité engagés dans les activités agricoles et pastorales qui leur procuraient des revenus assez modestes. L'objectif étant d'évincer l'Allemagne, ils furent certainement pendant la guerre, flattés par les investissements allemands, dans le domaine économique

⁴⁸ ARO, 1AC 138, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939, pp. 1-42.

Au regard des données du tableau ci-dessus, on peut aisément comprendre la CPA, contrairement aux autres entreprises, était une firme multinationale. Les activités développées par les entreprises sus-citées firent des Bamboutos, une zone économique privilégiée pour les Français. Cet exposé présente succinctement ces différentes sociétés en insistant sur les mécanismes d'appropriation foncière, les activités menées et leur mode de fonctionnement. Pour ce faire, il s'est avéré nécessaire d'entamer l'analyse par la plus importante de ces entreprises en terme d'investissements, la CPA.

B- LA COMPAGNIE PASTORALE AFRICAINE (CPA) : LES ORIGINES COMPLEXES ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE

“Les montagnes à l'Ouest-Cameroun ont permis le succès d'une entreprise française d'élevage, la plus considérable de notre Afrique Noire française”⁴⁹. Cette assertion de Charles Robequain, illustre avec précision l'importance et la grandeur de la CPA. L'exposé ci-après, apporte simplement quelques éléments nouveaux pouvant permettre de comprendre davantage les origines et le fonctionnement de cette importante entreprise agro-pastorale française dans les Bamboutos.

1) La CPA: Une compagnie aux origines complexes, de la compagnie “Guy/Bonhomme/Faure” à la compagnie “Vasseur/Bonhomme/Faure”

Dans l'ensemble, les prouesses économiques de la CPA, cachent une origine très complexe de cette grande entreprise agro-pastorale française. Une analyse de son évolution met à jour des multiples mutations dont elle fut sujette du fait des changements en permanence des actionnaires. Cet exposé fait ainsi ressortir ces différentes mutations ayant abouti à la mise en place définitive de la société.

Du fait de la succession de plusieurs actionnaires, la CPA a en réalité connu plusieurs mutations. Tel qu'il a été mentionné plus haut, la création de cette société à l'exemple des autres, est l'œuvre des anciens officiers de l'armée française qui dès 1916, date du départ des Allemands du Cameroun, décidèrent de se consacrer aux activités économiques⁵⁰. Il s'agit ici des Français Guy, Bonhomme et Faure, qui fondèrent en 1917, une compagnie d'élevage dans l'actuelle région de l'extrême Nord. Cette compagnie très tôt, étendit ses activités dans tout le territoire. C'est pour cela qu'au cours de la même année, elle vint implanter une succursale

⁴⁹ C. Robequain, “L'Afrique française et le Cameroun pendant et depuis la guerre”, *Annales de géographie*, Numéro 299, 1946, p. 190.

⁵⁰ J. Boutrais, “Derrière les clôtures, essai d'histoire comparée des ranchs africains”, in *cahiers des sciences humaines*, Volumes 1 et 2, 1990. p. 75. L'auteur emploie ici le terme d'anciens combattants de l'armée française, pour désigner ces officiers.

dans le Mungo. La nouvelle société prit ainsi le nom de Société Pastorale et Commerciale Africaine (SPCA). Nkongsamba devint dès lors, le siège de la jeune entreprise pour les régions du Mungo, et du Noun⁵¹.

Planche 2: Installations de la CPA à Nkongsamba (magasins, bureaux et logements)



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Nkongsamba, le 27 août 2011

Une fois dans le Mungo, les dirigeants de cette entreprise décidèrent de se déplacer vers les Bamboutos, afin de poursuivre l'activité pastorale initiée par les Allemands, dans leur ferme de Djuttitsa. Contrairement aux autres régions, l'administration française n'attendit pas la fin de la guerre, pour confier les anciennes exploitations allemandes à des concessionnaires, dans les localités au relief montagneux, et aux atouts physiques avérés en pays bamiléké. En effet, ce ne fut véritablement qu'en 1922, que la majorité des anciennes firmes allemandes furent confiées aux entreprises françaises. Il s'agissait d'une mesure s'inscrivant dans le cadre de la politique dite de "dégermanisation", initiée par la France, en vue d'effacer tout sentiment allemand dans ses ex-territoires, au lendemain de la Première Guerre Mondiale⁵². C'est dans cette perspective que la ferme de Kouti, dans le Noun et celles de Djuttitsa et Fongwang furent, dès 1917, respectivement confiées par bail de cinq ans au Dr. Jeamot et à Monsieur Guy, représentant de la SPCA de Nkongsamba⁵³. La ferme se réduisait alors à un espace de 100 ha, et la société avait pour mission, "la conservation en bonne forme d'un troupeau de boucherie précipitamment abandonné par les Allemands au début des hostilités"⁵⁴.

⁵¹ ADD, Archives non classées, Tableau 4, anciennes fermes domaniales, circonscription de Dschang, 3^{ème} trimestre 1922. Les structures qui se résument de nos jours à quelques vieux bâtiments et un vaste espace, représentent à Nkongssamba, un quartier appelé pour la circonstance "PASTORALE". L'entreprise y implanta ses structures et y reçut de l'administration, un important terrain d'élevage.

⁵² V. J. Ngoh, *History of Cameroun since 1800s*, Limbé, Limbé Pressbook, 1990, p. 5.

⁵³ ADD, archives non classés, tableau 4, anciennes fermes domaniales, circonscription de Dschang, 3^{ème} trimestre 1922.

⁵⁴ *Ibid.*

Au mois de novembre 1921, le bail qui liait la SPCA à l'administration prit fin, c'est alors que Guy se désolidarisa du groupe. En ce moment, un nouvel associé se joignit à Bonhomme et Faure. Il s'agit de Maurice Vasseur, qui venait de s'installer dans la subdivision de Bétaré Oya, région du Lom et Kadéï où, il reçut de l'administration, une concession rurale qui lui permit de fonder avec Joseph Matou, la compagnie Equatoriale des Mines⁵⁵. La fin du premier bail marqua à cet effet, le départ de Guy et l'arrivée de Monsieur Vasseur. C'est dans ces circonstances que la SPCA, prit le nom de compagnie "Vasseur/Bonhomme/Faure".

2) De la compagnie "Vasseur / Bonhomme / Faure" à la CPA

En fin d'année 1921, le bail qui liait depuis 1917, l'administration française à l'ex-SPCA ou Compagnie "Guy/Bonhomme/Faure" prit fin et Guy qui pourtant, était le représentant de la société à Nkongsamba, prit la décision de quitter le groupe⁵⁶. Dès 1922, Maurice Vasseur rejoignit les deux autres, et tous mirent sur pied la compagnie "Vasseur/Bonhomme/Faure". La nouvelle compagnie renforça ses structures de fonctionnement en élargissant sa gamme d'activités. Au sujet de la nouvelle structuration de la société, J. P. Nguiffo fait remarquer que : Louis Bonhomme résidant à Douala, devint le président du conseil d'administration; Louis Faure occupait le poste de Directeur à Nkongsamba; Maurice Vasseur devint le représentant de la société dans le grand Nord⁵⁷. Au cours de la même année, le groupe obtint de l'administration un nouveau bail sur la ferme de Djuttitsa, et M. Jibon fut alors nommé nouveau responsable de cette structure⁵⁸.

Les activités du groupe vinrent prospérer au point qu'en fin d'année 1922, son cheptel fut estimé à 3000 bestiaux⁵⁹. De plus, la jeune compagnie renforça ses liens de coopération avec les grandes firmes d'Afrique à l'instar de la Société des Planteurs Réunis de l'Ouest-Africain (SPROA). Cette firme était détenue par le groupe Mizraki-Le maître basée en Afrique de l'Ouest⁶⁰. Une telle coopération lui fut d'un grand intérêt car, la prospérité de la compagnie commença à attirer les investisseurs et groupes bancaires. C'est le cas de la Banque d'Afrique de l'Ouest, et la Banque d'Indochine, qui rachètent le groupe en fin d'année 1922⁶¹. Par cet acte, le groupe connut un tournant dans son histoire, car la compagnie

⁵⁵ ARO, IAC 308, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939.

⁵⁶ Les archives consultées évoquent, mais sans clarifier les véritables motivations du départ de M.Guy.

⁵⁷ J. P. Nguiffo, *Nkongsamba, mon beau village*, éditions de l'Essoah, sans date, p. 149.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 150.

⁵⁹ ANY, APA, 11799/E, Circonscription de Nkongsamba, Rapport trimestriel 1928, p. 26.

⁶⁰ Boutrais, "Derrière les clôtures", p. 75. L'auteur précise que le capital de la société passe de 15 000 000 en 1922 à 125 000 000 en 1950.

⁶¹ *Ibid.*, p. 76.

“Vasseur/Bonhomme/Faure” (VBF), devint la compagnie Pastorale Africaine (CPA)⁶². Ceci marqua, le début de l’une des plus belles aventures agro-pastorales, d’une entreprise coloniale dans les Bamboutos. Dès 1922, consciente de l’enjeu économique de cette entreprise, l’administration prit les mesures juridiques nécessaires, pour son extension. Ainsi par arrêté du 26 Avril 1933, elle lui accorda un nouveau bail. Peu avant les indépendances, un nouvel arrêté datant du 16 Juin 1959, fut signé dans le cadre du renouvellement des anciens baux⁶³. Le tableau ci-après présente l’évolution des acquisitions foncières de l’entreprise.

Tableau 3 : Evolution des acquisitions, et de la nature des exploitations de la CPA

Année de signature de l’arrêté	Superficie accordée (ha)	Dénomination de l’entreprise
Arrêté de 1917	100 hectares (location pour 5 ans)	Société Guy/Bonhomme/Faure ou SPCA
Arrêté du 15 septembre 1921	100 hectares + anciennes installations allemandes	Société Vasseur / Bonhomme / Faure
Arrêté du 23 novembre 1922	900 hectares	Société Vasseur / Bonhomme / Faure
Arrêté du 26 avril 1933	1740 hectares (bail de 25ans)	CPA
Arrêté du 16 juin 1959	1460 hectares (renouvellement du bail de 1933)	CPA

Source : Conception personnelle après synthèse des données d’archives⁶⁴

Dès 1922, la CPA diversifia ses activités en y associant l’agriculture. Par ailleurs ses exploitations du fait des contestations indigènes, furent en permanence grignotées, ce qui donna d’ailleurs lieu à des arrêtés de délimitation, en 1936 et 1949⁶⁵. La CPA à partir de 1922, disposait ainsi d’un important réseau de fermes. Les principaux centres répartis sur l’étendue du territoire étaient : Douala qui abritait le siège social de l’entreprise ; Nkongsamba qui était le point d’embauche bovine, d’élevage porcin et le lieu de mise en état ; Djuttitsa dans les Bamboutos, qui abritait un ranch d’embauche et d’élevage laitier ; Ngaoundéré était aussi en

⁶² Le groupe aurait souhaité conserver l’ancienne appellation et c’est sans doute pour cette raison, qu’il conserva le sigle CPA dérivant de l’ex-SPCA.

⁶³ Les documents annexes présentent les clauses des cahiers de charges relatives aux arrêtés de 1933 et 1956. Ceux de 1917 et 1922 bien qu’étant cités dans les archives, ne ressortaient pas clairement en copies exploitables pour les annexes. Annexe 1 : Arrêtés accordant à bail des terrains d’exploitation à la CPA dans les Bamboutos

⁶⁴ ANY, APA, 11799/E, Circonscription de Nkongsamba, Rapport trimestriel 1928 ; ARO, 1AC 308, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939 ; ARO, 1AC 241, Région bamiléké, correspondances 1941.

⁶⁵ Les arrêtés de 1936 et 1949 avaient donc pour seul objectif de redéfinir et préciser les domaines de la CPA du fait des graves tensions agro-pastorales, ouvertes entre l’entreprise et les populations locales aux droits fonciers abusés.

termes d'importance du cheptel, son principal centre d'élevage⁶⁶. Boutrais fait également savoir qu'en 1928, un grand ranch fut créé dans la localité de Goumdjel dans le grand Nord, sa principale tâche était d'entretenir et veiller à l'expérimentation de nouvelles bêtes, il était donc considéré comme un ranch naisseur⁶⁷. D'autre part, la CPA avait étendu son activité pastorale jusqu'au Tchad où, elle fonda aussi une ferme. La station de Djuttitsa au regard de son extension, ne tarda pas à devenir la seconde après celle de Ngaoundéré. À l'exemple de toutes ces stations, celle des Bamboutos avait aussi pour objectif, de ravitailler les grands centres urbains et les autres entreprises. Il suffit pour s'en convaincre, de se référer aux propos de J. L. Dongmo qui donnent les précisions suivantes :

La compagnie pastorale ne se contente pas d'acheter des bêtes élevées par les peuls de la savane pour alimenter ses boucheries. De bonne heure, elle se mit à faire elle-même de l'élevage. Son principal centre fut créé à Ngaoundéré dans l'Adamaoua, avec un troupeau de 10 000 têtes. Le deuxième fut établi à Bafou en pays bamiléké. Un troisième centre fut créé à Nkongssamba dans le Mungo. Ces trois centres alimentent une boucherie établie à Douala, munie d'un frigorifique. La compagnie ravitaille en viande la ville de Douala, les compagnies de navigation touchant le port de Douala, les entreprises forestières et les plantations du Sud⁶⁸.

De ces propos, découle le constat selon lequel, la CPA présentait pour les Occidentaux établis au Cameroun, un intérêt inestimable. Pour aller dans le même sillage, R. Diziain décrit dans son rapport, la destination des produits de la CPA en ces termes :

Nous avons cité l'importante société d'élevage, La Pastorale dont le réseau de fermes réparties dans l'Adamaoua (Ngaoundéré et Banyo), en pays bamiléké et à Nkongssamba dans le Mungo, contribue au ravitaillement en viande et en beurre des centres côtiers, et par Douala, des ports du Sud. Il s'agit d'une société qui retient une attention particulière de l'administration au regard de son rôle dans l'alimentation de la population européenne⁶⁹.

Du fait de l'importance de sa production, le ravitaillement s'étendait même dans les autres colonies d'Afrique telles que le Gabon, le Moyen Congo (l'actuel Congo-Brazzaville), le Congo-Belge (actuelle RDC), Fernando-po et le Nigéria⁷⁰. Vraisemblablement, il s'agissait des territoires dans lesquels la CPA, avait créé ses antennes ou succursales. C'est à partir de ces antennes en Afrique du Nord et de l'Ouest, que l'entreprise ravitaillait la population européenne. J. P. Nguifo fait mention de la présence de ces filiales de la CPA au Tchad, au

⁶⁶ À ce propos, se référer aux travaux de Guimgo, "Contribution de la CPA", p. 50.

⁶⁷ J. Boutrais, *Pauvreté et migrations pastorales du Diamaré vers l'Adamaoua (1920-1970)*, UR-MAA-3G Paris, ORSTOM, 1988, p. 66.

⁶⁸ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 175.

⁶⁹ R. Diziain, *Carte de la densité de population et de l'élevage en pays bamiléké*, Paris, ORSTOM, IRCAM, 1959, p. 34.

⁷⁰ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 175. À ce même sujet, Diziain ajoute que Ngaoundéré alimente une exploitation aérienne de carcasse sur Douala et Pointe Noire. Diziain, *Carte de la densité*, 1959, p. 35.

Gabon, en Algérie et en Côte d'Ivoire⁷¹. La CPA au regard de cette affirmation, était donc représentée dans les possessions françaises d'Afrique Septentrionale, d'AEF et d'AOF⁷². Une telle diversité témoigne d'un exemple éloquent d'entreprise multinationale en plein cœur du milieu rural africain, pendant la période coloniale. Le tableau ci-dessous illustre avec précision, la quantité et les lieux d'acheminement des bovins de la CPA.

Tableau 4 : L'exportation des bovins par la CPA en 1944 au Cameroun et à l'extérieur

Lieu d'exportation	Quantité exportée
Bonabéri	4 167 bœufs
Brazzaville	10 troupeau de 30 ans et 180 génisse = 190
Port Gentil	50 bœufs
Libreville	200 bœufs
Pointe Noire	200 bœufs
Santa Isabelle	11 bœufs

Source : Conception personnelle après synthèse des données d'archives⁷³

Après consultation de ces données, on est amené à constater que dans sa filiale du Gabon, la CPA disposait de deux importants sites, l'un à port Gentil, l'autre à Libreville. Une part importante de son cheptel bovin était acheminée à Bonabéri à Douala où, se trouvait son abattoir et une autre quantité non moins négligeable était destinée aux autres possessions françaises abritant les filiales de la CPA en Afrique. Dans le cadre de ces exportations, la société avait eu le privilège de renforcer le ravitaillement dans les autres colonies. Ce fut le cas, comme l'atteste le tableau, de la colonie portugaise de Santa Isabelle. Pour ce qui est du ravitaillement de la ville de Douala, des pistes d'acheminement du bétail avaient été créées. Outre les pistes intérieures qui permettaient au bétail de se rendre dans les pâturages pendant le voyage, on note l'existence des pistes extérieures qui permettaient d'acheminer le bétail vers les marchés et l'abattoir de Douala⁷⁴. La plus importante de celles-ci est la piste Bafou-Santchou vers Nkongsamba, et Douala mais qui plus tard, vint disparaître au profit de la piste Bana-Kekem, à laquelle Bafou est reliée par Fotomena et Fomepea.

⁷¹ Nguiffo, *Nkongsamba*, p. 149.

⁷² Logiquement, la filiale d'Algérie représentait l'entreprise en Afrique du Nord.

⁷³ ANY, 1AC 141, Cameroun (Ouest), Situation économique de la région bamiléké, 1944.

⁷⁴ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 185.

Le vaste réseau de ravitaillement décrit par ces auteurs, était aussi maintenu grâce à la diversité des activités économiques menées par cette entreprise. Une description détaillée du fonctionnement de la ferme de Djuittitsa, peut mieux éclairer sur la diversité de ces activités.

3) La CPA: Une entreprise structurée aux activités diversifiées

En terme de diversité des activités, la section CPA, était de loin la plus importante. En outre, contrairement aux autres centres dont l'activité était limitée à l'élevage, la ferme de Djuittitsa dans les Bamboutos, avait su mettre à profit les atouts physiques du milieu en associant tout comme les Allemands, aux activités pastorales, les activités agricoles.

a-) La CPA et la continuité de l'expérience pastorale allemande

Initiée avec succès par les Allemands, l'activité pastorale fut brillamment reprise par la CPA dans les Bamboutos. Dans le cadre de cette activité, l'entreprise avait hérité des installations de l'ancienne ferme allemande réduites en ce moment, à un bâtiment de 06 cases faites en briques rouges⁷⁵. La CPA, ainsi que l'indique les rapports coloniaux, demeurera jusqu'en 1962, l'une des meilleures entreprises capitalistes européennes dont la prospérité dans le domaine pastoral, était reconnue⁷⁶. Cette activité pastorale comprenait plusieurs branches notamment l'élevage bovin, l'élevage porcin, et l'élevage cunicole. De l'avis de l'inspecteur des affaires administratives Jean Descottes, la CPA du fait de son cheptel bovin, "était classée parmi les plus grandes écomats de la région bamiléké"⁷⁷. De tels propos illustrent l'importance de l'élevage bovin pratiqué par la CPA dans les Bamboutos. Dans la même perspective, Boutrais parle d'élevage bovin en "ranching"⁷⁸. Ce type d'élevage, apanage de grandes fermes occidentales, nécessite pour ce faire, d'énormes capitaux ainsi que de larges disponibilités foncières⁷⁹. Dans un tel contexte, les pâturages sont clairement protégés par les limites et matérialisés par des clôtures ou haies vives.

Dans le cadre de cet élevage, P. Lhoste fait état de l'existence de plusieurs types de races bovines notamment : le *Gudaali* (zébu), le *Montbeliard* et les hybrides *Gudaali-montbeliard*⁸⁰. Il s'agit là des races dont les charges pondérales sont importantes. Dans le même

⁷⁵ Les images obtenues sur le terrain dans le cadre des travaux de Maîtrise, montrent de vieux bâtiments écroulés, seules quelques briques rouges étaient encore visibles.

⁷⁶ ARO, 1AA 144, Circonscription agricole bamiléké, rapport annuel, 1962.

⁷⁷ ANY, 1AC 240, Cameroun (Ouest), Situation de la région bamiléké, 1948.

⁷⁸ J. Boutrais, "Hautes terres d'élevage au Cameroun", Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris X-Nanterre, ORSTOM, Volume 1, 1992, p. 397.

⁷⁹ Guingo, "Contribution de la CPA", p. 67.

⁸⁰ P. Lhoste, "Notes sur trois zébus de boucherie exceptionnels en Adamaoua, Cameroun", *REMVPT*, 1973, p. 365. Selon l'auteur, ces charges varient entre 400 et 900 kg

ordre d'idées, du point de vue de la race, "le troupeau de la pastorale est le résultat d'un croisement entre le zébu et le *Montbéliard*. C'est une belle réussite technique. Les bêtes ont un rendement élevé en viande et en lait ; le poids moyen est de 450 kg par unité"⁸¹. Avec une telle variété, l'entreprise a pris le soin d'organiser de façon très efficace, cet élevage. À ce sujet, J. L. Dongmo affirme que :

L'organisation de l'élevage de la CPA est centrée sur une ferme moderne bâtie au cœur des pâturages des monts Bamboutos sur le territoire Bafou. Outre deux belles maisons d'habitations, cette ferme se compose de plusieurs bâtiments d'exploitation vastes, en dur, avec électricité et eau courante. Elle possède des installations destinées à la fabrication du beurre et du fromage⁸².

Le bovin de la CPA était par ailleurs entretenu avec beaucoup de soins, l'inspecteur vétérinaire principal de la région bamiléké fait savoir en 1948 que, le vaccin servant à l'immunisation du troupeau de la CPA, et des autres fermes européennes, était issu de l'Institut Pasteur d'Alger⁸³. Bien plus, les prairies ou surfaces pâturables étaient divisées en diverses sections selon les spécialisations. À ce sujet, R. Diziain signale l'existence des prairies réservées à la production laitière, et les pâturages consacrés à l'embauche des jeunes produits d'élevage local et le troupeau de boucherie⁸⁴. À cet effet, pour ce qui est des disponibilités foncières, l'entreprise jouissait selon l'auteur, de la totalité des espaces des versants du massif montagneux⁸⁵. À la faveur de tout cela, le cheptel bovin de la CPA sur les alpages des monts Bamboutos, ainsi qu'illustré dans le tableau suivant, croissait de façon très spectaculaire.

Tableau 5 : Evolution du cheptel bovin de la CPA de 1933 à 1949

Années	1933	1936	1946	1949
Evolution du cheptel bovin	2000	6000	10 000	12 000

Source : Boutrais, "Derrière les clôtures", p.75.

Au-delà de la commercialisation de la viande, l'élevage bovin pratiqué par la CPA visait la production du lait, du beurre et du fromage⁸⁶. Il s'agit des activités qui, "contribuèrent de manière significative à la constitution et à la montée des bénéfices de la CPA"⁸⁷. En ce qui

⁸¹ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 182.

⁸² *Ibid.*, p. 163. Malheureusement, les installations ne présentent aucun vestige, ils ont été entièrement détruits par les nouveaux gérants de la ferme notamment le CEIPS.

⁸³ ARO, Archives non classés, Rapport de l'inspecteur vétérinaire principal de 2^e classe Lagarde de la région bamiléké en 1948, p. 6.

⁸⁴ Diziain, *Carte de la densité*, p. 26.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 26.

⁸⁶ La ferme vendait approximativement 200 tonnes de viandes par an. À ce sujet consulter Dongmo, "La chefferie Bafou", 1969, p. 151.

⁸⁷ Guingo, "Contribution de la CPA", p. 90.

concerne la production laitière, elle était évaluée à 15 litres par jour. En 1940, l'entreprise disposait d'au moins 200 systèmes laitiers et en 1950, sur le total bovin évalué à 12000 bêtes, on dénombrait environ 1000 vaches. C'est grâce à la production laitière, que la société développa la fabrication des produits comme le beurre et le fromage⁸⁸. C'était une véritable industrie mise sur pied pour cette circonstance, par l'entreprise dont on peut retenir la description suivante : "la machine de transformation débouche sur 3 tuyaux. Le lait est versé dans le grand réservoir et doit être transformé à très forte température. À la sortie, le 1^{er} tuyau renvoie le beurre clarifié, le second renvoi le fromage et le 3^e les déchets"⁸⁹. C'est sur la base du lait de vache que la société produisait le beurre et le fromage. Ce type de beurre se conserve longtemps et supporte beaucoup mieux que le beurre frais, les températures de cuisson élevées⁹⁰. Cette production permit à la CPA, d'accroître considérablement ses devises. À l'évidence, la France et d'autres pays européens, tirèrent largement profit de ces produits de la CPA, car pendant la guerre, la production des huiles végétales connut en Europe une forte baisse. Il suffit pour s'en convaincre, de se référer aux propos suivants de Duteurtre et Kouossou, qui stipulent qu'

À la fin des années 30, les maisons de commerce coloniales détournèrent une partie de ce commerce vers l'Europe via le Nigéria et le Congo. La Grande Bretagne et la France, en proie à une économie de guerre, importèrent chaque année plusieurs milliers de tonnes de beurres... Ces échanges vers l'Europe, se poursuivirent jusqu'au milieu des années 1950⁹¹.

La CPA pendant la guerre, profita donc largement du commerce florissant du beurre et du fromage. Cette mini-industrie de beurre-fromagerie, est un bel exemple d'interventions des grandes exploitations modernes en milieu rural ou paysan. De l'avis de G. Courade,

Il s'agit toujours d'éléments parfaitement étrangers à l'environnement naturel et humain parachutés de l'extérieur. À chacune de ces activités, se trouve généralement liée une usine de transformation du produit brut (usine à latex, huileries...) pour les grandes plantations, scieries pour l'exploitation forestière, abattoir pour le ranch⁹².

Une telle description correspond clairement aux activités de la CPA, pratiquées dans les Bamboutos, l'entreprise acheminait les sujets de finition à Douala, où était basé son abattoir, tandis que la transformation du lait et des produits dérivés, se faisait sur place. En

⁸⁸ Il convient de rappeler que certains équipements sont hérités des Allemands qui se limitaient dans leurs activités, à la production du beurre.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 90.

⁹⁰ Duteurtre et M. O. Kouossou, "Economie pastorale et marché laitier au Sahel, l'âge d'or du commerce du beurre clarifié au Tchad de 1930 à 1970" *REMVPT*, Volume 60, Numéros 1-4, 2007, p. 30.

⁹¹ *Ibid.*, p. 29. Certaines notes d'archives révèlent que, le beurre et le fromage étaient également livrés au Congo et au Gabon. Référence : ANY, JOC du 15 juin 1967, Abattage et exportation du bétail au Cameroun, p. 456.

⁹² G. Courade et als, *Population, planification et développement rural au Cameroun*, Yaoundé, ONAREST, 1978, p. 91.

bref, l'élevage bovin, fit de la CPA, "l'une des entreprises capitalistes de premier ordre au Cameroun sous-tutelle français"⁹³. Cette assertion est partagée par P. Lhoste, qui en termes clairs, trouve que "les effectifs importants et le poids considérable des sujets de finition, ont contribué largement à l'accroissement du capital de la Pastorale"⁹⁴. Les données ci-après présentent avec clarté, l'importance de la production des dérivés de l'élevage bovin.

Tableau 6: Les exportations des produits dérivés de l'élevage bovin (lait / beurre/ fromage) par la CPA en 1948

Désignations du produit	Quantité exportée
Lait récupéré	271 644 litres
Lait travaillé	221 357 litres
Beurre	10 364 kg
Fromage	12 000 kg

Source : Conception personnelle après synthèse des données d'archives⁹⁵

À côté de cet élevage bovin et ses dérivées, la CPA initia aussi avec succès, deux autres types d'activités pastorales : l'élevage porcin et l'élevage cunicole.

b-) L'élevage porcin : Un succès pastoral non négligeable

À l'arrivée des entreprises capitalistes coloniales en pays bamiléké et plus particulièrement dans les chefferies Bamboutos, l'élevage porcin occupait une place non négligeable dans les habitudes locales. Contrairement à l'élevage bovin qui, de l'avis de J. L. Dongmo, était une activité de prestige parce que réservée à quelques privilégiés comme les chefs et les notables, l'élevage porcin était assez vulgarisé et pratiqué par toutes les couches sociales⁹⁶. Les sources orales concordantes révèlent d'ailleurs que, c'est de cet élevage porcin traditionnel que les entreprises occidentales (allemandes et françaises), s'inspirèrent pour mettre en place, un élevage porcin plus moderne, avec des équipements et des races importées ou acquises aux éleveurs paysans⁹⁷.

C'est certainement dans cette logique que la CPA intégra dans la gamme de ses activités, l'élevage porcin. À l'opposé de l'élevage bovin qui fut entamé par l'entreprise en 1917 dès la prise de la ferme, l'élevage porcin ne commença effectivement qu'autour des années 1940. C'est du moins ce qui ressort des travaux de Boutrais, qui à cette période, évalua

⁹³ Boutrais, *Pauvreté et migration pastorale*, p. 89.

⁹⁴ P. Lhoste, "Variations du poids vif et du rendement en viande de bœuf. Zébu de l'Adamaoua au cours de la saison sèche", REMVPT, volume 19, numéro 4, 1966, p. 576.

⁹⁵ ARO, Archives non classées, Rapport de l'inspecteur vétérinaire principal 2^e classe Lagarde, de la région bamiléké en 1948.

⁹⁶ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 177.

⁹⁷ Entretien avec F. Kuete, 83 ans environ, ex-berger à la CPA, Bafou, 18 juin 2011 ; L. Tchinda, 81 ans environ, notable et ex-employé à la CPA, Bangang, 26 juillet 2011. Informations concordantes.

le cheptel porcin de la CPA à 3000 sujets⁹⁸. La pratique de l'élevage porcin par l'entreprise, s'inscrivait aussi dans la continuité de l'œuvre pastorale allemande dans les Bamboutos. C'est dans ce contexte que la CPA profitant des installations allemandes, développa un élevage porcin de type industriel⁹⁹. Les animaux étaient soigneusement regroupés dans les enclos où, ils bénéficiaient d'une alimentation, d'un abreuvement et d'un suivi sanitaire réguliers et rationnels.

À l'instar de l'élevage bovin, le cheptel porcin était constitué de différentes variétés. On signale à ce propos deux types de races à savoir le *londrace* et le *large white*¹⁰⁰. L'inspecteur vétérinaire 2^{ème} classe Lagarde, fait aussi état de la présence de deux autres races, notamment les *verrats* et les *saillies*¹⁰¹. Il classe également la station d'élevage porcine de la Pastorale de Bafou, parmi les plus importantes de la région bamiléké, et elle doit par conséquent, bénéficier d'un suivi sanitaire particulier de la part de l'administration.

Forte de ses expériences pastorales avec succès dans les Bamboutos, la CPA décida d'introduire dans ce type d'élevage, les races locales. Elle achetait directement ces sujets auprès de la population locale. Les informateurs font savoir que la CPA s'approvisionnait en sujets locaux, sans distinction et procédait au croisement avec ses propres sujets¹⁰². Les populations des chefferies voisines à la ferme et même les groupements éloignés tirèrent un large profit de ce commerce. Un sujet de taille moyenne pouvait coûter 30F.

Bien plus, dans le cadre de l'alimentation de ses animaux, la CPA a une fois de plus, développé avec les populations locales, d'intenses relations commerciales. En fait, les produits qui servaient à l'alimentation des porcs, provenaient pour une part importante, de la population locale. La société achetait donc en quantités appréciables, du maïs aux populations. Le préfet Jean Nitcheu dans son rapport en 1964, évalua à 6 000 000 tonnes la quantité de maïs achetée par la CPA, pour la nutrition des porcs¹⁰³. Dans le souci de faciliter les échanges à son profit, la CPA fit créer près de sa ferme de Djuititsa, un célèbre marché périodique, qui prit le nom de *Gwan Gwan*. Expression se rapportant au sel en dialecte local, elle exprime clairement les modes d'échange entre la société et les populations. À titre d'illustration, un plateau de maïs était évalué à 15F, mais les populations préféraient être

⁹⁸ Boutrais, "Derrière les clôtures", p. 76.

⁹⁹ R. Adda, "Contribution à l'étude de la peste porcine au Cameroun", Thèse de Doctorat d'Etat en Médecine vétérinaire, Université de Dakar, EISMV, 1986, p. 20.

¹⁰⁰ Guimgo, "Contribution de la CPA", p. 73.

¹⁰¹ ARO, Archives non classées, Rapport de l'inspecteur vétérinaire principal 2^{ème} classe Lagarde, de la région bamiléké en 1948, p.7.

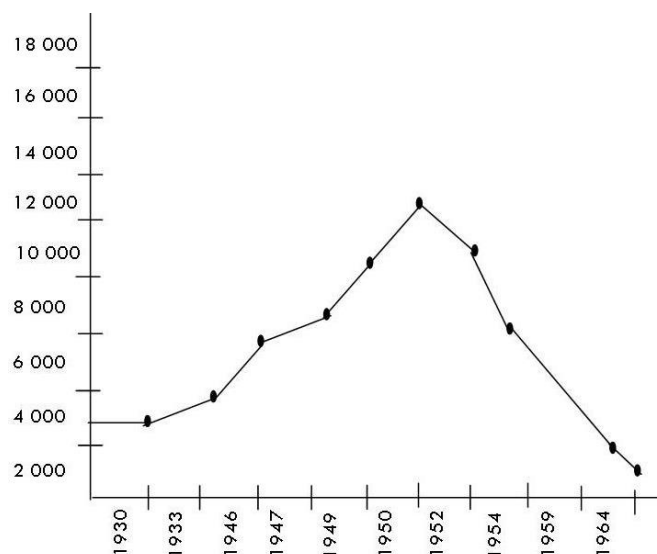
¹⁰² Entretiens avec F. Tiwa, 73 ans, ex-employé à la CPA, Bangang, 25 juillet 2011; Fo'o Meloung, 78 ans, notable et ex-employé à la CPA, Bafou, 26 juillet 2011. Propos concordants.

¹⁰³ ARO, IAC 159, Elevage, rapport économique du préfet J. Nitcheu au 4^{ème} trimestre, 1964.

rémunérées avec du sel¹⁰⁴. La CPA à l'évidence, tira énormément profit de ce système d'échange. Ripert, reconnu que, "le sel et l'huile de palme au-delà de leurs valeurs alimentaires, avaient une importance sociale avérée en pays bamiléké (dot et dons divers)"¹⁰⁵. De nos jours, le terme *Gwan Gwan* reste employé localement, pour désigner le quartier Bafou abritant encore les vestiges de quelques bâtiments de la CPA¹⁰⁶.

En plus du maïs acquis auprès des populations locales, l'entreprise dans le cadre de la nutrition des porcs, associa d'autres produits comme la patate douce et des éléments hydrosolubles de la production laitière bovine¹⁰⁷. Une telle alimentation contribua dans une large mesure, à l'augmentation du cheptel porcin de la CPA, car "jusqu'à leur période faste, les bons points de l'exploitation porcine ont maintenu et assuré la puissance capitaliste de la CPA dans le domaine de l'élevage au Cameroun"¹⁰⁸. Le rapport de Jean Nitcheu fait une synthèse claire de l'évolution du cheptel porcin de la CPA. Les données du diagramme ci-après traitées sur la base du rapport de cet administrateur illustrent assez clairement les faits.

Graphique 1: Courbe de variation du cheptel porcin de la CPA entre 1940-1964



Source : ARO, IAC 159, Elevage, rapport économique du 4^{ème} trimestre, 1964

¹⁰⁴ Entretien avec J. Dongmo, 71 ans, cultivatrice et ancienne vendeuse à la CPA, Bafou, 25 juillet 2011. Il s'agissait donc là d'un bel exemple de troc entre une société traditionnelle avec ses produits locaux et une entreprise occidentale avec ses produits tropicaux. Une telle situation a d'ailleurs largement booster la production du maïs dans les chefferies impliquées dans ce commerce.

¹⁰⁵ ANY, APA, 11808/A, Rapport du 2^{ème} trimestre, établi par l'administrateur Ripert, chef de la circonscription de Dschang, 1927. Le sel était pour la circonstance, servi dans une assiette considérée comme instrument de mesure.

¹⁰⁶ À ce propos, consulter Noutsa Numbo, "Expropriations foncières", p. 62.

¹⁰⁷ Guimgo, "Contribution de la CPA", p. 93.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 92.

Il ressort de ce diagramme qu'entre 1940 et 1955, le cheptel porcin de la CPA a connu un accroissement assez considérable, contribuant de ce fait même, à augmenter les devises de l'entreprise. Mais à partir de 1955, on déplore la chute drastique de ce cheptel, ceci est dû aux troubles liés aux mouvements de revendication des indépendances¹⁰⁹. Tout compte fait, entamé par les Allemands, l'élevage porcin fut pratiqué avec beaucoup de succès par la CPA dans les Bamboutos. À côté de cet élevage, l'entreprise apporta une innovation dans le domaine pastoral, il s'agit de l'élevage cunicole.

c-) L'élevage cunicole: une innovation pastorale de la CPA dans les Bamboutos

Contrairement aux autres pratiques pastorales qui relèvent de l'expérience allemande, l'élevage cunicole pratiqué dans les Bamboutos, était une innovation purement française initiée par la CPA. Ce type d'élevage englobe les lapins, les cobayes, les escargots. Sur ce point, H. M. Guimgo rapporte que ces animaux étaient "élevés dans les cages de grillage en fer, les lapins étaient nourris à l'herbe fraîche, en provenance des champs maraîchers. Les déchets en provenance des récoltes maraîchères, ont souvent complété cette alimentation"¹¹⁰.

Au regard de ces déclarations, on peut comprendre que les Français avaient pris le soin de mettre sur pied, un système de production dans lequel rien ne se perdait. Les produits assurant l'alimentation de ces animaux provenaient des déchets agricoles. T. Abanda dans le même ordre d'idées, fait savoir qu'"il était strictement interdit aux employés de sortir de l'entreprise même avec les déchets de potagers, car chaque semaine, une équipe formée des jeunes adolescents, devait sillonner dans les champs, pour collecter ces déchets et ramener à la ferme afin d'assurer la nutrition des lapins"¹¹¹. Au même titre que l'élevage porcin, ce cheptel avait connu une croissance nette. Les rapports de 1955 évaluaient ce cheptel à 200 lapins¹¹². Un chiffre qui, selon les rapports du préfet Jean Nitcheu, connu en 1964, une légère hausse pour passer à 300 sujets¹¹³. C'est aussi dans le cadre de ce type d'élevage, qu'on retrouve les cochons évoqués par Nganké¹¹⁴. Ces cochons ou cobayes que les Bamiléké vinrent largement domestiquer après l'époque coloniale, entrent vraisemblablement dans la logique de l'innovation pastorale française, en région bamiléké par le truchement des sociétés comme la CPA. À ce propos, D. Fo'ope fait d'ailleurs savoir que,

¹⁰⁹ Le chapitre 8 de la présente recherche, traitant des multiples mutations consécutives aux conflits fonciers dans les Bamboutos, y accorde un exposé détaillé.

¹¹⁰ Guimgo, "Contribution de la CPA", p. 74.

¹¹¹ Entretien avec T. Abanda, 110 ans environ, ex-employé à la CPA, Bafou, 25 août 2009.

¹¹² ARO, 1AC 104, Elevage, subdivision de Dschang, 1955.

¹¹³ ARO, 1AC 159, Elevage, rapport économique du préfet J. Nitcheu au 4^{ème} trimestre, 1964.

¹¹⁴ Nganké, "Les relations commerciales", p. 60.

L'élevage des cochons autrefois développé par nos parents, était une pratique héritée des gérants de la CPA. De bonne heure, nous nous rendions au marché *Gwan Gwan* vendre du maïs, et au cours de notre passage, on s'approvisionnait en cochons après la vente aux enchères, initiée par le directeur de la Pastorale, pour évacuer les mauvais sujets¹¹⁵.

Parfois, en récompense au travail de collecte des déchets agricoles devant servir à l'alimentation de ces petits animaux, le directeur de la Pastorale offrait aux meilleurs travailleurs un ou deux sujets¹¹⁶. C'est sans doute par ce moyen que ce type d'élevage se vulgarisa dans les mœurs des populations locales. Seulement, il convient de rappeler pour le déplorer, le manque de soins que les indigènes manifestaient sur ces sujets. Contrairement à la CPA qui dans le cadre de l'élevage cunicole avait pris le soin d'aménager des cages appropriées, les indigènes qui s'initiaient dans cette pratique pastorale, s'étaient presque familiarisés avec ces petits animaux, qu'ils laissaient tranquillement balader dans la pièce tenant office de cuisine, les exposant ainsi aux maladies de toute sorte¹¹⁷. De toute évidence, l'élevage cunicole est une pratique relevant exclusivement de l'innovation pastorale de la CPA dans les Bamboutos en particulier, et dans la région bamiléké en général. Le rapport sur la mercuriale des principaux produits animaux montre qu'en 1939, le pays bamiléké avait excellé dans ce type d'élevage¹¹⁸.

À côté de la pratique pastorale qui apparaissait pour cette entreprise coloniale comme l'activité de base, la CPA s'initia aussi avec succès dans la pratique agricole.

d-) L'expérience agricole de la CPA dans les Bamboutos

Généralement, l'association des activités économiques demeure une pratique courante dans les sociétés capitalistes. À cet effet, les pratiques pastorales s'accompagnent dans la plupart des cas, des activités agricoles. La complémentarité parfaite entre les deux activités est liée au fait que dans le système agro-pastoral, tout est utilisé et rien ne se perd. Dans ce contexte, les déchets animaux sont exploités comme fumier pour les plantes et les déchets végétaux constituent l'aliment de base pour certaines espèces animales. Dans cette perspective, les sociétés rurales du fait de leurs richesses, représentent incontestablement pour les entreprises, un double enjeu agricole et pastoral. Les sociétés concessionnaires coloniales ont bien retenu cette leçon car, la plupart d'entre elles associent en permanence les deux

¹¹⁵ Entretien avec D. Fo'ope, 75 ans environ, exploitant de raphia et ancien employé temporaire à la CPA, Baleveng, 14 août 2010.

¹¹⁶ Entretien avec D. Fo'ope, 75 ans environ, exploitant de raphia et ancien employé temporaire à la CPA, Baleveng, 14 août 2010.

¹¹⁷ Ce type d'élevage persiste encore dans certains ménages locaux. Vulgairement, les peuples locaux désignent ses petits animaux "*cochons d'Inde*".

¹¹⁸ ANY, APA, 12039, Rapport annuel de la région bamiléké, 1939.

activités dans leur fonctionnement. Que ce soit sous les Allemands ou sous les Français, la région des Bamboutos connut une importante empreinte pastorale puis agricole organisée par les entreprises capitalistes. C'est dans ce sillage que la CPA à côté de son activité pastorale déjà prospère, développa avec succès les activités agricoles, qui étaient tout à fait conformes à la politique de développement économique, prônée par la France et qui selon E. Mveng, accordait une place de choix à l'agriculture¹¹⁹.

Contrairement aux sociétés concessionnaires qui dans le cadre de cette activité dans les Bamboutos, avaient associé les cultures d'exportations aux cultures maraîchères, la CPA se spécialisa beaucoup plus sur le maraîchage. Cette activité s'inscrivait toujours dans le cadre de l'héritage des pratiques économiques initiées par les Allemands dans la région¹²⁰. À ce propos, un des informateurs consulté rapporte que, la CPA consciente des retombées générées par l'élevage et le maraîchage sous les Allemands, n'avait pas voulu se consacrer aux cultures d'exportation comme le café, sans avoir une certitude des revenus que cette culture pouvait procurer¹²¹. Les sources consultées n'évoquent nulle part la pratique par la CPA de la caféiculture, mais les informations abondent au sujet du maraîchage. Ainsi, dans ce domaine, la CPA "s'était montrée assez entreprenante et expérimentée"¹²². Pour voguer dans le même sillage, D. Dongmo ajoute pour sa part que, c'est grâce à la CPA que les monts Bamboutos deviennent une zone de prédilection des cultures maraîchères au Cameroun¹²³. Dans la gamme de ces produits maraîchers de la CPA, on retrouvait la tomate, le poireau, les choux, les légumes, la pomme de terre et les carottes. Chacun de ces produits comprenait plusieurs variétés telles le *Homstedd*, *Saint Pierre* et *Henz* tandis qu'au niveau des choux, on retrouvait les variétés comme la *Gloire d'automne*, *Précoce d'automne* et *Amager*¹²⁴.

Pour ce qui est du poireau qui d'après D. Dongmo est une plante résistant aux attaques des champignons et d'insectes, on avait les variétés comme le *Gros long de Midi*¹²⁵. H. M. Guimgo fait aussi mention dans ses travaux, de la production d'une gamme assez variée des légumes constituée des variétés telles que le haricot vert, le concombre, petit pois, persil,

¹¹⁹ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, Présence africaine, 1968, p. 437.

¹²⁰ En effet, toute la gamme des produits maraîchers cultivée par la CPA correspond exactement à celle pratiquée à la période allemande dans les Bamboutos.

¹²¹ Entretien avec T. Abanda, 109 ans, ex-employé à la CPA, Bafou, 12 août 2009.

¹²² Guimgo, "Contribution de la CPA", p. 74.

¹²³ Dongmo, "Les cultures maraîchères", p. 36.

¹²⁴ Dossier CEIPS, Rapport annuel, 1970. Sur ce point, consulter les travaux de Guimgo, "Contribution de la CPA", 2011, p. 74.

¹²⁵ Dongmo, "Les cultures maraîchères", p. 46.

melon, laitue, aubergine, poivron, navet, épinard, fèves fraîches, plantes condimentaires comme le basilic et le cerfaril¹²⁶.

La pomme de terre était elle aussi, une culture très appréciée par la CPA dans le cadre du maraîchage. Très consommée par la population européenne, Ripert dans son rapport de 1922, fait savoir que cette plante ne trouva d'espaces fertiles que dans les chefferies Foto, Bafou-Fondong et Bangang, toutes situées sur les pentes des monts Bamboutos¹²⁷. Même le rapport de Pierre Dagonet en 1940, ne démentira pas ces faits. Il stipule qu'“aucune chefferie n'était fertile et propice à cette culture, comme celles des pentes des monts Bamboutos”¹²⁸.

Photo 2 : Récolte des pommes de terre à Bangang (sommet des monts Bamboutos)



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bangang, le 14 août 2011

Le maraîchage pratiqué par la CPA, se concentrait ainsi sur les terres grises et noires, réputées pour leur caractère arable. J. L. Dongmo évalue à 15 ha de potagers la partie réservée aux cultures maraîchères dans le domaine agricole de la CPA¹²⁹. Dans ce contexte, même les bas-fonds n'étaient pas négligés, la partie mise en valeur était évaluée à 15 hectares¹³⁰. Par ailleurs, avant son déclin en 1964, la CPA avait déjà expérimenté avec succès, les techniques d'arrosage modernes¹³¹. Grâce à tout cela, la CPA obtenait un rendement très appréciable, que

¹²⁶ Guimgo, “Contribution de la CPA”, p.74.

¹²⁷ ANY, APA 1108/A, Rapport de M. Ripert du 2^{ème} trimestre 1922.

¹²⁸ ANY, APA 11772/H, Rapport de tournée de Pierre Dagonet dans la chefferie Babadjou, du 14 au 30 octobre 1940.

¹²⁹ Dongmo, “La chefferie Bafou”, p. 152.

¹³⁰ J. Boutrais, “Cameroun, 19470-1950: Les beaux jours de la pastorale”, *SOLAGRO, Courrier de la planète* numéro16, 1993, p. 29.

¹³¹ Entretien avec J. Yefou, 88 ans, ex-berger à la CPA, Bangang, 28 novembre 2009. Ses produits étaient entretenus avec beaucoup de soins et en saison sèche, l'irrigation villageoise par l'arrosage et la pulvérisation, permettait que les cultures gardent leur croissance et soient épargnées de tout parasite. Ces techniques sont très utilisées de nos jours par la paysannerie locale pour l'entretien des plantes en saison sèche.

l'on évalua à une tonne par jour pour les légumes¹³². Toutes ces prouesses de la CPA dans le domaine agricole, poussent D. Dongmo à conclure qu'«entre 1948 et 1950, la CPA est considérée comme l'une des sociétés maraîchères les plus importantes de l'Ouest-Cameroun»¹³³.

Il convient de relever que ce succès éclatant de la CPA dans ses investissements, ne fut possible que grâce à une main-d'œuvre assez ingénieuse et suffisamment organisée. Elle était formée de deux catégories de personnels à savoir : un personnel européen et un personnel indigène. D'après les notes d'archives consultées, le personnel administratif européen était formé d'un Directeur Général, un Contrôleur général ou directeur général adjoint, 03 chefs de section, un vétérinaire, des chefs d'équipes¹³⁴. Le personnel indigène quant à lui, était formé des employés permanents et temporaires. Au rang des personnels indigènes permanents, on retrouvait les Mbororo en charge du bétail et les paysans, exerçant des tâches aussi bien dans le domaine pastoral qu'agricole, ou travaillant comme personnel d'appui. La main-d'œuvre temporaire, était recrutée parmi les femmes et les jeunes adolescents pour des tâches ponctuelles dans les plantations ou l'entretien de la ferme¹³⁵. La CPA employait donc une main-d'œuvre très abondante, évaluée en 1944 à 582¹³⁶. En 1948, elle est évaluée à 530 manœuvres¹³⁷. Les troubles insurrectionnels en pays bamiléké en 1964, firent chuter cette main-d'œuvre à 69 manœuvres¹³⁸. Le personnel temporaire était lui aussi important. La CPA était de loin, l'entreprise occidentale qui pendant les récoltes, employait une main-d'œuvre temporaire nombreuse. Les rapports montrent qu'en 1951, cette catégorie de main-d'œuvre est évaluée à 350 employés¹³⁹.

¹³² D'ailleurs, les rapports sur la production dans les entreprises européennes évaluent à 84 tonnes, la production des légumes par la CPA, pour les années 1937 et 1938. Référence : ARO, 1AC 285, Etats de production dans les entreprises européennes, réponses aux questions de l'inspecteur des colonies en 1937 et 1938.

¹³³ D. Dongmo, «Les cultures maraîchères», p. 36.

¹³⁴ ARO, 1AC 9740, Lettre N°94, adressée par chef du secteur vétérinaire du Sud à l'administrateur, 1939.

¹³⁵ Entretien avec J. Yefou, ex-berger à la CPA et victime des expropriations, Bangang, 28 novembre 2009; M. Wamba, 72 ans, cultivatrice et ancienne vendeuse à la CPA, Baleveng, 18 avril 2010. Témoignages concordants.

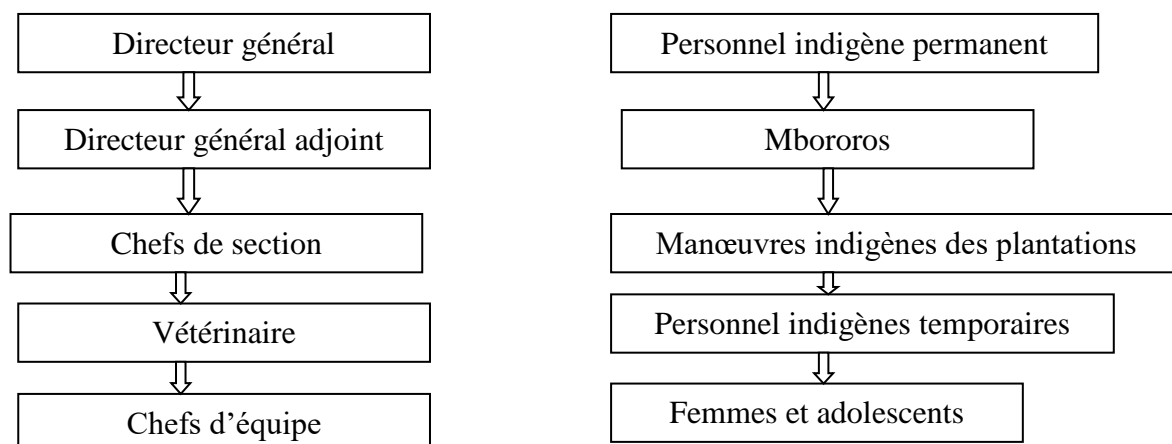
¹³⁶ ARO, 1AC 237, Activités de l'inspecteur de travail dans la région bamiléké entre 1931 et 1944. Annexe 2 : La main d'œuvre de la CPA en 1944.

¹³⁷ Boutrais, *Hautes terres*, p. 833; ARO, 1AC 209, correspondance, subdivision de Dschang, 1950.

¹³⁸ ARO, 1AC 159, Elevage, rapport économique du 4^{ème} trimestre 1964.

¹³⁹ ARO, Archives non classés, Rapport annuel de la subdivision de Dschang, 1951, p. 24. À ce sujet se référer aussi au tableau de la page sur les ouvriers temporaires dans les plantations européennes.

Figure 1 : Organigramme du personnel administratif européen et du personnel indigène de la CPA, section de Djuttitsa



Source : ANY, 1AC 9740, Lettre N°94 adressée au chef du secteur vétérinaire du Sud à l'administrateur du fond commun des SIP, 1939

Les travailleurs indigènes ainsi qu'on peut le remarquer à travers ce tableau, étaient constitués de la population peuhle (spécialisée sur les activités pastorales) et les paysans locaux. Que ce soit dans le cadre de la main-d'œuvre européenne ou indigène, le personnel présentait une structure fortement hiérarchisée. La main-d'œuvre indigène locale provenait des chefferies des massifs du Bamboutos. Les archives font mention en 1944, des chefferies Bafou, Bangang, Fongo-Tongo, Baleveng, Batcham, Babadjou, Bamendou, Fotomena, Fokoue¹⁴⁰. En ce qui concerne la rémunération, les salaires des ouvriers de 1922 à 1930, variaient entre 20 et 30F¹⁴¹. Ce fut incontestablement grâce à cette main-d'œuvre ingénieuse, laborieuse et dévouée à la tâche que la CPA passa des moments émouvants dans les Bamboutos en cumulant au fil des ans, d'énormes bénéfices. C'est du moins ce qui ressort de ces propos de H. M. Guingo qui stipulent que : "Les efforts d'investissements mis en œuvre par la CPA en infrastructures, en espèces, cultures et surtout en main-d'œuvre, ont participé à engendrer de gros bénéfices au fil des ans"¹⁴².

Ainsi que le révèlent les tableaux ci-après, le personnel recruté par la CPA depuis 1922, lui a permis de tirer un énorme profit de ses investissements dans la région bamiléké.

¹⁴⁰ ARO, 1AC 237, Activités de l'inspecteur de travail dans la région bamiléké entre 1931 et 1944. Cf Annexe 2.

¹⁴¹ ANY, APA, 10044, Rapport annuel de la circonscription de Dschang, 1929.

¹⁴² Guingo, "Contribution de la CPA", p. 82.

Tableau 7 : Evolution des gains de la CPA entre 1922 et 1964

Années	1922	1945	1950	1964
Capital en millions	15	50	125	125

Source : J. Boutrais, “Derrière les clôtures, Essai d’histoire comparée des ranchs africains”, in *cahiers des sciences humaines*, Volume 26, Numéros 1 et 2, 1990, p. 75.

Tableau 8 : Evolution des gains de la CPA entre 1937 et 1950.

Années	1937	1939	1944	1945	1947	1948	1950
Gains en millions de francs	1,4	2,3	4,9	6,9	10	17	20
Taux de gain en %	2,24	3,68	7,85	10,89	5,02	27,24	32,05

Source : ARO, 1AC 104, Elevage, subdivision de Dschang, 1955

En s’inspirant de l’approche de J. P. Chrétien qui, dans une perspective de l’histoire rurale de l’Afrique des grands lacs, a proposé une prise en compte du mode de production puis les rendements des interventions coloniales ou privées dans le monde rural, on peut se rendre à l’évidence que la CPA, dans le cadre de ses activités dans les Bamboutos, connut une grande prospérité et son capital évolua de façon très fulgurante¹⁴³. Cette prospérité, rapporte J. Boutrais, fit de la CPA “l’une des entreprises capitalistes de premier ordre du Cameroun sous tutelle français”¹⁴⁴. C’est sans doute conscient de la prospérité de l’entreprise et des enjeux que représentait le milieu pour elle que son Directeur, s’engagea en 1936, à supporter les frais de la main-d’œuvre et le ravitaillement en viandes de celle-ci dans le cadre de la réalisation de la piste de bétail longeant la frontière Bamboutos- Manengouba¹⁴⁵.

Au total, il convient de retenir que la CPA était classée parmi les sociétés concessionnaires les plus importantes de la période coloniale au Cameroun. On situe sa naissance au lendemain de la première guerre mondiale et elle était de l’ais de H. Celarie, l’œuvre des français Guy, Faure et Bonhomme qui en 1917, manifestent l’envie de développer l’élevage dans le Mungo¹⁴⁶. Il s’agit des Matignons Français résidant au Nord Cameroun pendant la guerre¹⁴⁷. Le mode de mise en place de cette entreprise s’apparente au système d’investissement du moyen âge, c’est-à-dire à “celui des gens qui partent de rien à

¹⁴³ J. P. Chrétien, “Histoire rurale de l’Afrique des grands lacs”, *Anales économies, sociétés, civilisations*, Paris, AFERA, Volume 40, n°6, 1985, p. 18.

¹⁴⁴ Boutrais, *Pauvreté et migrations pastorales*, p. 89.

¹⁴⁵ ARO, 1AC 308, Tournées du chef de subdivision, réponses du vétérinaire 3^e classe Blanc à M. l’inspecteur des colonies, 1931-1936.

¹⁴⁶ H. Célarie, *Nos frères Noirs, Cameroun Dschang*, Paris, Hachette 1932, p. 153.

¹⁴⁷ Boutrais, “Derrière les clôtures”, p. 75.

tout”¹⁴⁸. En effet, les Matignons Français dans une logique similaire, prospérèrent dans l’économie de guerre entre 1914 et 1918. D’abord convoyeurs, puis commerçants de bétail, ils vinrent accumuler les richesses nécessaires, pour fonder une entreprise prospère¹⁴⁹. C’est dans cette perspective que l’entreprise créa des centres importants dans l’Adamaoua et le Mungo, elle étendit ses filiales dans les Bamboutos notamment à Djuttitsa, parachevant par ce fait, la brillante expérience agro-pastorale initiée par les Allemands, dans la région et précocément interrompue par la guerre. De toute évidence, la CPA en dépit des évènements qui consacrent sa chute vertigineuse, entraînant la fermeture de la station de Djuttitsa dans les Bamboutos en 1964, contribua dans une large mesure par ses activités, à écrire l’une des plus belles pages de l’histoire rurale de cet important écosystème montagneux du pays bamiléké.

Toutefois, la CPA ne fut pas la seule entreprise française à tirer profit des atouts physiques des monts Bamboutos. D’autres sociétés concessionnaires d’une taille non négligeable, y marquèrent aussi leur empreinte par leurs activités économiques. Ces sociétés, certainement dans le souci d’éviter toute concurrence qui leur aurait été défavorable avec la CPA déjà solidement implantée dans le versant méridional, optèrent plutôt pour le versant Oriental où, elles obtinrent aussi de l’administration de vastes superficies pour leurs investissements. Ce versant en dépit de son exploitation par la CPA, demeurait encore très peu exploré¹⁵⁰. Ainsi, à l’instar de la localité de Djuttitsa qui, dans le versant Sud devint un lieu historique du fait de l’intensité des investissements de la CPA, la localité de Babadjou dans le versant Est connut elle aussi, des épisodes assez retentissants de son histoire dans la mesure où, elle abrita les installations coloniales de grande envergure.

L’analyse suivante s’intéresse à ces sociétés dont les plus connues étaient : la ferme DARMAGNAC, la SINCOA, la SPB.

III. LA FERME AGRO-PASTORALE DARMAGNAC ET SES ANNEES DE GLOIRE A BABADJOU

Profitant des atouts physiques des pentes Orientales des monts Bamboutos, Darmagnac excella lui aussi dans le domaine agricole et pastoral. En vue d’une meilleure

¹⁴⁸ Guimgo, “Contribution de la CPA”, p. 45.

¹⁴⁹ L’auteur montre que la fonction de convoyeurs leur a permis de maîtriser les aires d’élevage, et d’acquérir l’expérience relative à la conduite et l’entretien du bétail. La fonction de commerçants, leur a permis de maîtriser les débouchés et développer un circuit interne et externe de livraison pendant la guerre, des circuits qui continuèrent d’être exploités après les hostilités.

¹⁵⁰ La CPA étendait ses activités pastorales jusqu’aux pentes Orientales des Bamboutos. Il ressort des enquêtes qu’à Babadjou, elle avait créé un point de repos de son bétail. Ce point se trouvait au quartier *Djijè* qui avec l’arrivée de la CPA, prend le nom de *Djibouti*. Ce quartier existe toujours de nos jours. Informations reçues de J. Lachéré dit Tatepong, 82 environ, notable et victime des conflits fonciers, Babadjou, 30 juillet 2011.

connaissance de cette ferme, il est nécessaire de présenter ses origines, et décrire son fonctionnement à travers ses différentes branches d'activités.

A- LES CIRCONSTANCES D'IMPLANTATION DE LA FERME DARMAGNAC A BABADJOU DANS LES BAMBOUTOS

Comme préalablement mentionné, les planteurs européens exerçant dans les Bamboutos, étaient pour la majorité des anciens soldats ou officiers de l'armée française pendant la Première Guerre Mondiale. Le cas de Darmagnac est assez révélateur à ce sujet. Son périple au Cameroun pendant les hostilités lui a certainement permis d'avoir une connaissance profonde du territoire et des potentialités qu'il offrait. Tout ceci devait le motiver après le conflit, à se convertir avec succès à la fonction de planteur. En effet, Léon Marius Sébastien François Darmagnac, né le 24 août 1888 à Toulouse (Haute-Garonne), était un sergent major de l'armée française, nommé le 1^{er} décembre 1916¹⁵¹. Venu au Cameroun par le Tchad, il serait l'un des premiers Européens à s'installer à Babadjou en 1921, pour se consacrer à l'agriculture et l'élevage. Les sources d'archives précisent que durant les 42 mois qu'il passa dans les rangs de l'armée française au Cameroun, Darmagnac exerça aussi les fonctions de secrétaire de circonscription¹⁵². Par ailleurs, le choix porté par Darmagnac sur les Bamboutos, pourrait se justifier par le fait que, ce dernier ait pris connaissance du succès éclatant de la CPA dans le cadre de ses activités dans la station d'élevage allemande de Djuttitsa.

Comme ce fut le cas avec les autres concessionnaires, l'administration française mit sur pied des mesures favorables à l'installation de Darmagnac dans la région. À travers une série d'arrêtés, ce dernier bénéficia d'abord des terrains d'affermage, ensuite des concessions provisoires qui logiquement, devinrent des concessions définitives. Contrairement aux gérants de la CPA, qui ne songèrent pas très tôt à assurer sur le plan juridique une sécurité définitive des terrains qui leur avait été accordés par bail, Darmagnac mit tout en œuvre pour obtenir une garantie judiciaire définitive, de ses biens fonciers sur les pentes Orientales des monts Bamboutos. C'est dans cette perspective que l'administration française accorda en 1927, un terrain d'une superficie de 123 ha par bail d'affermage, confirmé par un arrêté, en date du 16

¹⁵¹ ARO, Archives non classées, Circonscription de Bana, le personnel européen 1917.

¹⁵² ARO, Archives non classées, Circonscription de Bana, le personnel européen 1917. Ainsi, officier de l'armée puis administrateur, ce dernier eut la maîtrise parfaite du Cameroun et de ses atouts. Ceci lui permit plus tard de se consacrer aux activités économiques

avril 1930¹⁵³. Ce bail prit effet par arrêté N°423 du 26 octobre 1930, et devait prendre fin le 26 octobre 1955¹⁵⁴.

Une fois ses activités entamées sur ces pentes Est des monts Bamboutos, Darmagnac prit très vite conscience des enjeux économiques de son projet. C'est sans doute pour cette raison qu'il changea de mécanismes dans le cadre des demandes d'espaces formulées auprès de l'administration. De ce fait, il décida de procéder plutôt par la demande des concessions au lieu des baux d'affermage. Ces types d'acquisitions qui se font sur la base de la constatation par les services domaniaux, de la mise en valeur effective par le concessionnaire, deviennent plus tard, des concessions définitives¹⁵⁵. Une fois la concession définitive acquise, le terrain est immatriculé et inscrit au livret foncier, ce qui permet au concessionnaire d'obtenir un titre foncier définitif.

Cinq ans après l'obtention de son terrain par bail d'affermage, Darmagnac formula auprès de l'administration une double demande de concession provisoire pour ses plantations de caféiers. La première est validée et accordée par arrêté N°7 du 17 janvier 1934, et la seconde par arrêté N°28 du 05 mars 1935¹⁵⁶. J. Tatitsa évalue celui de 1934 à 170 ha¹⁵⁷. Le 07 juin 1940, Darmagnac reçut logiquement de l'administration la concession définitive sur ces terrains qui sont dès lors, immatriculés et inscrits au livret foncier de la région du Noun, de laquelle dépendait encore la subdivision de Dschang, qui couvrait les Bamboutos¹⁵⁸. Satisfait par cette approche d'appropriation foncière qui lui garantissait à coup sûr ses droits sur les espaces acquis, le planteur français se tourna à nouveau vers l'administration par une nouvelle demande.

En novembre 1950, peu avant l'expiration du bail d'affermage qui lui fut accordé en 1930, Darmagnac, cette fois représenté par son directeur de plantation, Georges Luccioni,

¹⁵³ ADM, Archives non classées, Rapport annuel, 1956.

¹⁵⁴ J. L. Dongmo, "Les deux exploitations européennes de Babadjou", *Atlas aérien du Cameroun: Campagnes et villes*, presses du COPEDITH, 1983, p. 96.

¹⁵⁵ Les recherches ont permis de constater que c'est à l'issue de cinq années de mise en valeur, que la concession définitive est accordée.

¹⁵⁶ Ces 2 arrêtés malheureusement introuvables dans les différents services d'archives, ressortent clairement sur les schémas topographiques des demandes de concessions du 10 novembre 1950. Annexe 3 : Demande de concession formulée par L. M. Darmagnac et plans des terrains.

¹⁵⁷ J. Tatsitsa, "UPC, tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda 1950-1955", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1996, p.11.

¹⁵⁸ Il s'agit du titre foncier N°XX, Volume I-F° 19 du 07 juin 1940. Après consultation des archives, aucun document n'a été retrouvé mais, il est clairement cité dans la demande de concession de Georges Luccioni, directeur de la plantation DARMAGNAC datant du 10 novembre 1950. Cf Annexe 4. Par ailleurs en se référant au certificat de propriété délivré le 09 septembre 2008 par le service de la conservation foncière de la délégation départementale des domaines des Bamboutos, on peut constater que les titres fonciers de 1940 évaluent à 195 ha la concession définitive accordée à Darmagnac. Ceci permet de comprendre que, la concession de 1935 pouvait être évaluée à 25 ha. Associés aux 170 ha de 1934, ceci donne un total de 195 ha. Annexe 4 : Arrêté N° 457 du 18 septembre 1952 attribuant à titre provisoire des terrains ruraux à L. M. Darmagnac.

adressa une nouvelle demande de concession¹⁵⁹. Par arrêté N°566 du 18 septembre 1952, l'administration lui accorda, à titre de concessions provisoires, deux terrains ruraux dont les superficies sont respectivement évaluées à 14 ha et 70 ares, dans le groupement Babadjou¹⁶⁰. De telles initiatives étaient très appréciées par l'administration française, car dès le mois d'août 1952, le chef de la région bamiléké publia au préalable les documents relatifs à l'attribution d'une concession provisoire sur lesdits terrains¹⁶¹. Au même titre que les terrains précédemment acquis en 1940, Darmagnac obtint en décembre 1956, la concession définitive sur ses nouvelles acquisitions foncières. C'est du moins ce qui ressort des certificats de propriétés délivrés en Septembre 2008, par le service de la conservation foncière de la délégation départementale des domaines et affaires foncières des Bamboutos¹⁶². Il convient de rappeler que les arrêtés de 1956, furent précédés le 14 août 1954, par un projet d'arrêté fixant la superficie après bornage du terrain rural devant être attribué à titre définitif¹⁶³. On peut également constater à travers ces documents délivrés dans le contexte des tensions entre les communautés locales de Babadjou et les nouveaux gérants de la ferme¹⁶⁴, qu'en plus des 16 ha qui revenaient juridiquement à Darmagnac, l'administration y ajouta 2 ha¹⁶⁵.

Au total, à l'expiration de son bail d'affermage en 1955, les terrains ruraux acquis par Léon Marius Darmagnac à titre de concessions définitives dans la localité de Babadjou, étaient évalués sur le plan de la superficie à plus de 213 ha¹⁶⁶. C'est sur ces vastes espaces que les installations et réalisations agro-pastorales du planteur français s'étendaient à perte de vue.

B- LA GAMME D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA FERME DARMAGNAC DE BABADJOU

¹⁵⁹ Le concessionnaire prit soin de joindre les croquis topographiques des concessions sollicitées. Cf. Annexe 3.

¹⁶⁰ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Service de la conservation foncière, Dossier DARMAGNAC, arrêté N°566 du 18 septembre 1952. Cf. Annexe 4

¹⁶¹ La procédure administrative relative à l'octroi des concessions aux européens était exceptionnellement rapide. Il s'agit entre autre du certificat d'affichage et de non opposition, du certificat de non opposition et du procès-verbal de constatation de mise en valeur. Référence : Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Service de la conservation foncière, Dossier DARMAGNAC, Cf. Annexe 5 : Certificat d'affichage et de non opposition des concessions rurales accordées à L. M. Darmagnac en 1952. Annexe 6 : Procès Verbal de constatation de mise en valeur de la concession rurale accordée à L. M. Darmagnac en 1952.

¹⁶² Documentation privée de Maître Mfegue. Annexe 7 : Certificats de propriété des terrains de L. M. Darmagnac.

¹⁶³ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Service de la conservation foncière, Dossier DARMAGNAC, projet d'arrêté N°227 du 14 août 1954 attribuant à titre définitif un terrain rural à L. M. Darmagnac. Cf. Annexe 8.

¹⁶⁴ C'est avec le rebondissement de ces tensions et surtout lorsque ces commerçantes envahirent la concession, que le service des domaines a délivré les certificats attestant de l'appartenance effective des dits terrains à la famille Darmagnac.

¹⁶⁵ Cf Annexe 3.

¹⁶⁶ On est parvenu à cette conclusion en associant par calcul les superficies des 3 concessions rurales attribuées à titre définitif à L. M. Darmagnac.

La ferme DARMAGNAC consacra l'essentiel de ses activités économiques à l'agriculture et l'élevage.

1) Les activités agricoles de la ferme

Dans le cadre de l'aménagement agricole, la ferme développa une agriculture d'exportation fondée sur les cultures de rente très prospères, ainsi que les cultures maraîchères. Au sujet des produits de rente, elle avait beaucoup excellé dans la culture du café. Ce fut d'ailleurs par l'entremise de cette ferme, que la caféiculture fut introduite et développée dans les Bamboutos, en 1927¹⁶⁷. En insistant aussi sur l'importance accordée à cette culture, P. Tchipezi évalue à 154 ha, la superficie consacrée à la caféiculture dans la ferme DARMAGNAC¹⁶⁸. C'est sans doute au regard des rendements et des revenus générés par cette culture, que cet exploitant décida au cours des années 1934 et 1935, de formuler une demande de concession auprès de l'administration. En 1954, le rapport mensuel sur la situation économique de la subdivision de Mbouda, évalue les prévisions de récolte dans la ferme DARMAGNAC à 80 tonnes¹⁶⁹. En effet, cette production du fait de l'emploi des engrais chimiques, évolua de 25 tonnes en 1943, à 45 tonnes en 1955¹⁷⁰. Ces données semblent justifiées dans la mesure où, le procès-verbal du projet d'arrêté du 14 août 1954, visant à attribuer un terrain rural à titre définitif à Darmagnac, signale l'existence de 3767 pieds de caféiers dans la partie cultivable¹⁷¹. Grâce à de tels rendements, l'entreprise avait mis sur pied une usine de café. La plantation de café comprenait plus de 4000 pieds en 1955, répartis sur 58 carrés¹⁷². Le café récolté était acheminé sur place à l'usine de traitement, créée pour la circonstance. Celle-ci était équipée d'un depulpeur et d'un grand magasin de stockage.

À l'exemple des autres concessionnaires de Babadjou et même de Bagam, la production caféière de Darmagnac après le premier traitement sur place, était destinée à la COPAGRO du Noun¹⁷³. Il s'agit d'une coopérative qui regroupait tous les planteurs européens

¹⁶⁷ P. Nimpa, "Le pouvoir traditionnel et l'autorité coloniale au Cameroun, exemple des Bamboutos de 1920 à 1960", Mémoire de DIPLEG en Histoire, Université de Yaoundé, ENS, 1987, p. 108.

¹⁶⁸ P. Tchipezi, "Le fait colonial et l'économie dans la société Bamboutos (Ouest-Cameroun) : changements et permanences de 1916 à 1970. Cas du village Babadjou", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1990, p. 71.

¹⁶⁹ ARO, Archives non classées, Région bamiléké, subdivision de Mbouda, Rapport mensuel du 01^{er} au 30 novembre 1954.

¹⁷⁰ Tchipezi, "Le fait colonial", p. 71.

¹⁷¹ Cf. Annexe 8. Ce chiffre contraste cruellement avec celui évoqué par M. Lucconi, qui évalue à 150 000 pieds le nombre de caféiers.

¹⁷² Entretien avec R. Tchoutezo, 76 ans, ex-employé à la ferme DARMAGNAC, Balatchi, 17 août 2009; M. Touossi, 71 ans, ex-comptable à la ferme DARMAGNAC, Balessing, 16 août 2013. Informations concordantes.

¹⁷³ Il s'agit par exemple de la Compagnie d'Élevage et de Cultures (CEC), dirigée par Calmet et l'entreprise de Dosogne, tous à Bagam.

de la région bamileké et dont le siège se trouvait à Foubot dans l'entreprise du concessionnaire grec Vokalopoulos¹⁷⁴. Une fois à Foubot, le café était soumis à un deuxième traitement avant d'être acheminé à Douala pour être directement exporté en Europe. Faute de données fiables sur les bénéfices réelles générés par la culture du café, on peut simplement conclure que celle-ci, fondée sur la variété "Arabica", était l'activité agricole de base dans la ferme DARMAGNAC. Ainsi que le fait si bien remarquer P. Tchipezi,

La plantation de café était divisée en grands carrés traversés de petites pistes qui convergeaient vers les bâtiments d'exploitation constitués des hangars de stockage, des machines, usines, étables et maison d'habitation. Ces carrés étaient constamment labourés par des tracteurs. Il s'agissait d'une véritable agriculture mécanisée¹⁷⁵.

Tel qu'on peut le constater à travers cette remarque et la planche suivante, il s'agissait d'une entreprise bien équipée et pratiquant une activité agricole hautement mécanisée.

Planche 3: Garage à tracteurs de la ferme DARMAGNAC



Source : Cliché Ajangson Noutsa, Babadjou, le 20 août 2009

Darmagnac avait su lui aussi, mettre pleinement en valeur les potentialités physiques de ses concessions en développant aux côtés de l'agriculture de rente, une agriculture spécialisée sur le vivrier. Le maraîchage pratiqué dans la ferme DARMAGNAC était concentré uniquement sur une superficie de 7 ha. En effet, bien que les cultures vivrières génèrent elles aussi des revenus appréciables, les planteurs de Babadjou avaient préféré orienter le maximum de leurs investissements vers la caféiculture dont les bénéfices étaient plus colossaux. Seulement, en guise de respect aux principes du mandat qui préconisaient la pratique des cultures vivrières pour assurer l'alimentation, ces planteurs ont dû associer à leurs activités, le maraîchage. Le rapport de la SDN à ce propos est assez révélateur. Il stipule en 1935 que, "le double but vers lequel l'administration locale fait converger ses efforts, doit

¹⁷⁴ À ce sujet, se référer aux travaux de P. Tchipezi, "Le fait colonial", p. 71.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 73.

se poursuivre parallèlement sans que l’extension des cultures industrielles puisse nuire au problème de l’alimentation qui demeure primordial dans les préoccupations de la puissance mandataire¹⁷⁶.

C’est sans doute l’un des motifs pour lesquels, l’administration française règlementa rigoureusement la culture du café par les indigènes, de peur que les cultures vivrières ne soient envahies ou étouffées¹⁷⁷. Les concessionnaires à leur tour, se devaient eux aussi de respecter dans une moindre mesure ces directives, tout au moins pour laisser croire que la France appliquait les principes du mandat édictés par la SDN. Ceci peut justifier partiellement le peu d’attention accordée par Darmagnac au maraîcher. Cette réduction d’espace cultivable réservé aux cultures vivrières, fait d’ailleurs dire à M. Touossi qu’“en dehors du café, Darmagnac pratiquait le petit jardinage”¹⁷⁸. Ces cultures maraîchères étaient constituées pour l’essentiel des produits tels que les tomates, les choux, les carottes et surtout les légumes et le haricot vert. À en croire P. Tchipezi, la récolte hebdomadaire du vivrier se chiffrait autour de 1,5 tonnes de légumes et 800 kg de haricot vert¹⁷⁹. La production de haricot vert était acheminée directement en France pendant que celle de légumes comme les carottes, la laitue, les choux ainsi que les plantes condimentaires comme le poireau et le poivron, étaient destinées à l’approvisionnement des magasins européens de la ville de Douala. L’image ci-dessous représente l’un des vestiges des bâtiments abritant les magasins de stockage des produits vivriers de l’entreprise.

Planche 4 : Vestiges des bâtiments abritant les magasins de stockage des produits vivriers de l’entreprise DARMAGNAC



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Babadjou, le 20 août 2009

¹⁷⁶ Rapport de la SDN de 1935, repris par T. Tsiaze, “La population des Bamboutos dans la mouvance coloniale (1916-1960)”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1990, p. 50.

¹⁷⁷ Il est cependant surprenant de constater que, la même administration ne fut pas de la même manière exigeante et rigoureuse, vis-à-vis des planteurs européens.

¹⁷⁸ Entretien avec M. Touossi, 71 ans, ex-comptable à la ferme DARMAGNAC, Balessing, 16 août 2013.

¹⁷⁹ Tchipezi, “Le fait colonial”, p. 72.

Au regard de ce qui précède, l'on est amené à admettre que l'agriculture vivrière, bien qu'elle hérita d'un espace assez maigre, fut à l'instar de la caféiculture, partie intégrante de l'expérience agricole initiée par Darmagnac, dans sa ferme de Babadjou. Ainsi qu'il a été donné de le constater plus haut, l'entreprise associa aux activités agricoles, l'activité pastorale.

2) Les activités pastorales de la ferme DARMAGNAC

Les succès de la CPA dans le domaine pastoral, ne laissèrent pas du tout les autres concessionnaires européens indifférents. En outre, les concessionnaires français de Babadjou, au même titre que la culture du café arabica, pratiquèrent tous l'élevage des ovins et des bovins. En ce qui concerne l'élevage bovin, Darmagnac disposait d'un cheptel appréciable. L'inspecteur vétérinaire de la région bamiléké dans son rapport en 1948, avait évalué ce troupeau à 1200 bêtes¹⁸⁰. Les sources orales très peu renseignées dessus, évoquent le chiffre de 1500 bœufs au cours des années 1955-1956¹⁸¹.

D'autre part, l'entreprise s'était aussi initiée avec succès dans l'exploitation des produits dérivés de l'élevage. C'est ainsi qu'à partir du lait issu de son troupeau, elle fabriquait du beurre destiné à approvisionner exclusivement l'économat de Yaoundé¹⁸². C'est pour cette raison que ce troupeau était entretenu avec beaucoup de soins. Les bergers mbororo, considérés alors par les Européens comme des spécialistes dans le domaine, assuraient la garde de ce troupeau. Ces Mbororo engagés dans la ferme DARMAGNAC étaient au nombre de quatre pour l'année 1948¹⁸³. Comme ce fut le cas avec la CPA, le troupeau de la ferme était immunisé par le vaccin provenant directement de l'Institut Pasteur d'Alger¹⁸⁴. Certainement du fait de l'entretien d'un cheptel peu important, l'entreprise dut maintenir une bonne partie de ce troupeau autour de la ferme notamment sur les pâturages dominés par l'herbe "*kikuyu*", semée entre les plants de café. Néanmoins, il arrivait que par nécessité et surtout au moment de la récolte caféière, le troupeau soit éloigné sous le contrôle des bergers sur l'ensemble des pentes des monts Bamboutos. En ce moment, il côtoyait régulièrement les grassfields du Bamenda, à la recherche des pâturages. C'est pour cette raison que Darmagnac versait souvent en guise de taxe de pacage, une indemnité au *district*

¹⁸⁰ ARO, 1AC 208, Rapport de l'inspecteur vétérinaire principal 2^{ème} classe Lagarde, 1948.

¹⁸¹ Il s'agit des entretiens avec les ex-employés déjà cités.

¹⁸² ADM, Rapport économique du préfet des Bamboutos le 1^{er} septembre 1968.

¹⁸³ ARO, 1AC 208, Rapport de l'inspecteur vétérinaire principal 2^{ème} classe Lagarde, 1948.

¹⁸⁴ ARO, 1AC 208, Rapport de l'inspecteur vétérinaire principal 2^{ème} classe Lagarde, 1948. Cependant, le document d'archive ne précise pas si l'entreprise avait son propre vétérinaire, comme ce fut le cas avec la CPA.

officer de Bamenda. En 1939, cette indemnité est évaluée à 5 livres anglaises¹⁸⁵. Les infrastructures mises en place pour l'entretien de ce petit cheptel, étaient constituées entre autres d'une étable dont la superficie couverte était de 1200 m², un abreuvoir dont les dimensions, comme l'illustre la planche ci-après, sont de 15 m de long, 1 m de large et 1 mètre de haut¹⁸⁶.

Planche 5 : Vestiges des abreuvoirs du bétail dans la ferme DARMAGNAC



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Babadjou, le 21 août 2009

Ces abreuvoirs situés à proximité des installations de la ferme, servaient à alimenter les animaux en eaux, et pour cela étaient en permanence ravitaillés par les bergers. L'élevage bovin était complété par celui des ovins, dont le gardiennage était assuré par quatre autochtones.

En effet, l'entreprise s'était également initié dans l'élevage porcin car, ainsi que l'atteste le certificat de constatation de mise en valeur de 1952, il existait sur place à la ferme, une porcherie¹⁸⁷. Ce fut une activité toute aussi importante, car même après les troubles politiques post-indépendances, le planteur-éleveur français continua d'exercer cette activité à Babadjou. Il semble d'ailleurs qu'à cette période, l'activité pastorale prit de l'ampleur dans la ferme DARMAGNAC, surtout après la fermeture de la station de Djuttitsa qui consacrait le départ de la CPA. En janvier 1968, il adressa au Secrétaire d'Etat à l'élevage et aux industries

¹⁸⁵ ADD, Archives non classées, Lettre du chef de la subdivision de Dschang, au district officer de Bamenda, le 26 septembre 1939

¹⁸⁶ Cf. Annexe 8.

¹⁸⁷ Les données relatives à ce cheptel ne figurent pas dans les documents d'archives consultés. Pourtant, on a pu retrouver des rapports dans lesquels, l'administration à plusieurs reprises, réclama sans succès l'état du cheptel porcin de la ferme DARMAGNAC. Si dans certaines archives, le cheptel bovin est évoqué, aucune référence n'est faite sur le cheptel porcin et ovin.

animales, une demande de mise en activité d'un établissement d'élevage de gros bétail¹⁸⁸. Bien qu'il précise dans son dossier de demande que le but de la structure était la production du fumier, il convient de rappeler qu'il s'agissait là d'une initiative devenue rare dans les entreprises européennes qui pour la plupart, mirent fin à leurs activités au lendemain des indépendances, du fait des pertes énormes enregistrées pendant les troubles. Toutes ces activités n'eurent un tel succès que grâce à une importante main-d'œuvre, qu'employait le concessionnaire européen, et qui lui devint très fidèle.

3) La question de main-d'œuvre dans la ferme et les dernières années de gloires du concessionnaire français à Babadjou

La ferme DARMAGNAC de Babadjou fonctionnait grâce à un organe de direction, formé d'un personnel administratif, constitué d'un directeur général et un gérant de la plantation. Considérée comme une entreprise familiale, Darmagnac avait préféré que la direction de l'entreprise soit assumée par son propre fils Christian Marius Darmagnac¹⁸⁹. Par ailleurs, la gestion des plantations fut longtemps assurée par Georges Luccioni¹⁹⁰. Au regard de sa fonction dans l'entreprise, ce dernier devint un acteur incontournable dans la mesure où, c'est lui qui représentait légalement Darmagnac dans toutes les procédures administratives de la société. À côté de ce petit personnel européen, Darmagnac disposait d'une importante main-d'œuvre divisée en deux catégories à savoir, un personnel permanent et un personnel saisonnier. Les employés permanents étaient ainsi formés des Mbororo, qui avaient la charge de contrôler le bétail, des manœuvres indigènes dont une bonne partie était engagée dans les plantations et une autre travaillait sur place dans le cadre de la surveillance des ovins et du traitement du café dans l'usine. Parmi ces indigènes, on avait sur place un chef magasinier pour l'usine de café, et dans les plantations, on avait des chefs d'équipe¹⁹¹.

L'une des particularités qu'on ne retrouvait pas chez les autres concessionnaires, est la présence chez Darmagnac, d'un personnel étranger africain. Il suffit pour s'en convaincre, de se référer au rapport de 1944, faisant état parmi les employés de cette ferme, de la présence de cinq Congolais¹⁹². C'est à ce personnel allogène, que Darmagnac préférait confier la charge de

¹⁸⁸ ADM, Archives non classées, Dossier de demande de mise en activité d'un établissement d'élevage de gros bétail adressé au préfet Josué Nitcheu, le 26 janvier 1968.

¹⁸⁹ Christian Marius Darmagnac était l'un des quatre enfants de Léon Marius Darmagnac, tous nés à Babadjou.

¹⁹⁰ C'est ce dernier qui adressait toujours les demandes de concession de Darmagnac, à l'administration surtout que le planteur français avait coutume de passer ses vacances en France.

¹⁹¹ Entretien avec M. Touossi, 71 ans, ex-comptable à la ferme DARMAGNAC, Balessing, 16 août 2013.

¹⁹² ARO, 1AC 237, Activités de l'inspection de travail dans la région bamiléké, 1931-1944.

diriger les équipes dans les plantations¹⁹³. Ces derniers du fait qu'ils ne se trouvaient pas dans leur aire culturelle, étaient peu corruptibles et ne pouvaient par conséquent pas partager les mouvements d'humeur de la main-d'œuvre locale, dont les plaintes portaient sur le caractère dérisoire des salaires et des conditions de travail déplorables. C'est pour cette raison que ces étrangers bénéficiaient d'un traitement particulier de la part du concessionnaire, et étaient considérés à juste titre, comme les "agents de renseignements du Blanc"¹⁹⁴. Même les éleveurs mbororo suscitaient la crainte des autochtones parce qu'ils adressaient constamment des rapports à la direction de l'entreprise au sujet des comportements des manœuvres. À ce propos, cet informateur fait clairement savoir que,

Les Mbororo et les autres africains avec qui nous passions nos jours, loin d'être nos collègues, étaient nos traîtres. Pour peu d'avoir coupé un légume pour sortir des jardins ou d'avoir critiqué le patron, vous étiez interpellé le lendemain. En fonction du rapport fait sur vous, la punition allait de la diminution du salaire, au renvoi définitif et abusif¹⁹⁵.

Par ces notes, on peut comprendre que l'utilisation de la main-d'œuvre allogène participait des techniques dissuasives, contre les potentiels mouvements d'humeur dans la société. Dans cette optique, il fut obligé de leur réserver un traitement particulier, c'est ainsi que tous ces travailleurs étrangers bénéficiaient sur place à la ferme, des logements gratuits et d'un suivi sanitaire mensuel permanent. À l'instar de la CPA, les employés autochtones de la Darmagnac, venaient des chefferies des Bamboutos. Il y avait également des manœuvres originaires des autres chefferies¹⁹⁶. En 1943, ces manœuvres forment un total de 426 pour les plantations et 334 pour les Jardins, mais il s'agit d'un effectif qui variait journalièrement¹⁹⁷. Il a également connu une augmentation assez spectaculaire, car jusqu'en 1939, l'entreprise employait environ 120 manœuvres permanents¹⁹⁸. Mais en 1975, date de sa liquidation, on dénombre dans l'entreprise, seulement 75 employés permanents¹⁹⁹. Darmagnac avait aussi un personnel permanent de 30 ouvriers dans son usine de café qu'il avait bâtie à Nkongsamba

¹⁹³ Entretien avec M. Touossi, 71 ans, ex-comptable à la ferme DARMAGNAC, Balessing, 16 août 2013; V. Touoyim, 76 ans, ex-employé à l'usine de café, et manœuvre dans les plantations, Babadjou, 26 août 2013, Témoignages concordants.

¹⁹⁴ Entretien avec V. Touoyim, 74 ans, ex-agent à l'usine de café de la ferme DARMAGNAC, Babadjou, le 26 août 2013.

¹⁹⁵ Entretien avec V. Touoyim, 74 ans, ex-employé à l'usine de café, et manœuvre dans les plantations, Babadjou, 26 août 2013. Les Mbororo étaient selon lui, leur cauchemar et c'est pour cela, que les autochtones se vengèrent contre eux après le départ des Blancs.

¹⁹⁶ ARO, 1AC 237, Activités de l'inspection de travail dans la région bamiléké 1931-1944. Cf. Annexe 9 : Etat du nombre du nombre de manœuvres employés à la ferme DARMAGNAC en 1943 et leur village d'origine. On peut citer en exemple les groupements Bamendou, Bagou, Bamougoum, Badjoun, Fouban, et même les chefferies des grassfields de Bamenda comme Bali.

¹⁹⁷ ARO, 1AC 237, Activités de l'inspection de travail dans la région bamiléké 1931-1944.

¹⁹⁸ ARO, 1AC 308, Etat des tournées du chef de subdivision 1931-1939, p. 10.

¹⁹⁹ Entretien avec M. Touossi, 68 ans, ex-comptable à la ferme DARMAGNAC, Balessing, 16 août 2013.

dans le Mungo, et quelques employés dans une petite plantation créée à Bafang²⁰⁰. Le personnel permanent était appuyé dans ses tâches par des employés saisonniers ou temporaires, à majorité des jeunes adolescents et des femmes. Cette catégorie de main-d'œuvre était surtout utilisée au moment de la récolte du café. Il s'agit de ce fait d'un personnel qui variait en fonction de l'importance de la production caféière. En 1975, on évalue à 200 employés, le personnel temporaire de la ferme Darmagnac de Babadjou²⁰¹.

En ce qui concerne la rémunération de ce personnel, les employés temporaires étaient payés à la tâche tandis que les permanents bénéficiaient d'un salaire mensuel. Mais il s'agissait d'un salaire dans l'ensemble, très dérisoire. Peu avant la fermeture de l'entreprise, Darmagnac appliquait déjà dans le cadre du salaire des employés, le SMAG (Salaire Minimum Agricole Garanti)²⁰². Le tableau ci-après, dresse l'évolution de la situation salariale du personnel de cette entreprise, entre 1930 et 1976.

Tableau 9 : Grille salariale du personnel dans la ferme DARMAGNAC de Babadjou de 1930 à 1976

Années	Personnel permanent	Personnel temporaire
1930	120 F	180 F
1943	200 F	250 F
1968	95 F	108 F
1973	110 F	180 F
1976	75 F	200 F

Source : Conception personnelle après synthèse des données d'archives²⁰³

On peut constater au regard des données de ce tableau que le salaire du personnel dans l'entreprise DARMAGNAC n'avait pas véritablement évolué. Au contraire, le personnel permanent connut une baisse considérable de sa rémunération entre 1930 et 1976. La situation ne fut pas aussi reluisante pour le personnel temporaire.

Au regard de ce qui précède, on peut comprendre que Darmagnac réalisa dans la localité de Babadjou dans les Bamboutos, de gros investissements. Pour la circonstance, il avait opté de s'installer définitivement dans cette chefferie. Il y construisit un domaine sur un espace total de 783 m² avec une maison d'habitation, une cuisine, 3 magasins, une porcherie,

²⁰⁰ Kanguelieu Tchouaké, "La région du Mungo", p. 149; ADD, Archives non classées, Rapport des activités dans la circonscription de Dschang en 1931. Cette concession fut accordée à Darmagnac, par l'arrêté N°215, du 20 avril 1930.

²⁰¹ Entretien avec M. Touossi, 71 ans, ex-comptable à la ferme DARMAGNAC, Balessing, 16 août 2013.

²⁰² Tchipezi, "Le fait colonial", p. 75.

²⁰³ ARO, IAC 237, Activités de l'inspection de travail dans la région bamiléké 1931-1944; ADD, Archives non classées, Situation de la main-d'œuvre dans les plantations européennes de 1965 à 1976.

un hangar et un garage²⁰⁴. On retrouvait également dans son domaine d'habitation, des arbres fruitiers et des pieds de vigne, comme dans son Europe natale. Il est à reconnaître que l'intensité et l'importance de ses investissements agropastoraux dans les Bamboutos, lui procuraient incontestablement des revenus énormes. Bien plus, en pleine zone rurale, Darmagnac développa un style de vie comparable à celui des grands fermiers occidentaux, avec à sa disposition un hélicoptère. Un tel moyen de locomotion à usage personnel à cette époque, est une preuve d'appartenance à la classe très convoitée de la haute bourgeoisie. Ce style de vie est nettement similaire à celui décrit par Nadine Vivier, au sujet des fermiers de la région fertile de Nancy, dans la plaine basique et la Haye entre 1773 et 1774²⁰⁵.

Ainsi, Darmagnac était très respecté et avait une influence non négligeable dans la localité de Babadjou. Le planteur européen était d'ailleurs le seul concessionnaire qui disposait d'un moyen de transport aérien²⁰⁶. C'est à travers son hélicoptère, que Darmagnac chaque semaine, visitait par vue aérienne, l'étendue de ses plantations à Babadjou. C'est également par le même moyen, qu'il se rendait dans ses concessions de Bafang et de Nkongsamba. Ainsi, il créa dans le quartier *Kobou* un mini aérodrome. Cette petite localité du quartier *Kobou* de Babadjou, qui devint de ce fait célèbre, est appelée *Xavion*, qui en réalité, n'est qu'une déformation locale du mot avion, et qui désigne, le lieu d'atterrissage de l'avion²⁰⁷. Ladite plateforme a été entièrement envahie par la paysannerie locale pour l'aménagement agricole.

L'occupation anarchique des plantations de Darmagnac par les communautés locales marquait déjà, les dernières heures du planteur européen, dans les Bamboutos. Dès 1972, un rapport du préfet dénonçait déjà les empiétements de la population dans le domaine de Darmagnac²⁰⁸. C'est sans doute pour cette raison qu'en 1974, il émit l'intention de louer sa plantation à un autre européen, ou la revendre à des nationaux. Il aurait d'ailleurs procédé cette année, au licenciement de ses ouvriers agricoles avant de céder une partie de son bétail,

²⁰⁴ Cf. Annexe 6.

²⁰⁵ N. Vivier, "Communaux et vitalité communautaire en France à la fin de l'ancien régime et pendant la révolution", in *Les dynamiques communautaires et les mouvements paysans, Annales historiques de la Révolution Française*, 1999, Numéro 1, p. 70.

²⁰⁶ Entretien avec Youssouffou Baba, 69 ans, planteur et actuel gérant des plantations DARMAGNAC, Babadjou, 10 août 2014; J. Lachéré, 82 ans environ, notable et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Babadjou, 30 juillet 2011; L. Meli, 70 ans, cultivatrice et ex-employée temporaire à la ferme DARMAGNAC, Bangang, 17 août 2014. Informations concordantes. Cette dernière informatrice fait savoir que certains villageois venaient travailler chez Darmagnac, simplement par curiosité de découvrir l'hélicoptère.

²⁰⁷ Cette célèbre localité du quartier *Kobou* abrite d'ailleurs de jours un lycée bilingue qui porte son nom.

²⁰⁸ Documentation personnelle de Maître Mfegue Sylvain, conseiller juridique à Mbouda et responsable du suivi juridique de la propriété DARMAGNAC.

à l'ex vice-président de République Fédérale, John Ngu Foncha²⁰⁹. Il se préparait également à liquider les véhicules destinés au transport de ses marchandises²¹⁰. C'est certainement après la liquidation de son parc automobile et la vente d'une importante partie de son troupeau, que Darmagnac prit la résolution de retourner dans sa France natale en 1975 où, il rendit finalement l'âme en 1976. À son départ pour la France, il laissa 26 employés dans sa ferme, constituée exclusivement des plantations²¹¹. Ses véhicules étant liquidés ainsi qu'une bonne partie du cheptel bovin, la famille Darmagnac qui en toute logique, hérita du patrimoine réduit aux plantations, devait continuer à veiller à la ferme²¹². Seulement, tous les membres de cette famille avait évacué les lieux et ne se trouvait plus à Babadjou.

Dans ces circonstances, les plantations furent concédées en location à d'autres entreprises qui excellaient dans les mêmes domaines d'activités que Darmagnac. C'est ainsi qu'en 1979, la société est attribuée en location à la Société Africaine des Fruits et Légumes (SAFEL) qui avait son siège à Douala. Après seulement deux années d'exploitation, la SAFEL dont l'expérience pastorale avait échoué dans la ferme, abandonne l'entreprise. En ce moment, ce fut le tour de la Société Agricole d'Élevage et de Maraîchage (SADEM), de prendre elle aussi en location les plantations de Darmagnac. La SADEM exploite la ferme avec les 26 employés qui restaient de l'effectif du personnel laissé par Darmagnac²¹³. En 1987, la société à son tour abandonna la ferme qui fut enfin, louée à la Société Commerciale des Viandes du Cameroun (SOCOVICAM)²¹⁴.

En bref, l'année 1976 marqua la fin d'une riche aventure économique entamée par le planteur-éleveur dans la localité de Babadjou, dans les Bamboutos. Sa ferme fut l'une des rares entreprises coloniales à avoir survécu aux troubles consécutives à l'indépendance dans le Cameroun sous-tutelle français²¹⁵. Le toulousain Léon Marius Sébastien Dominique François Darmagnac, faisait partie des Européens qui pendant la guerre, prirent conscience des richesses du Cameroun, et devaient largement en profiter à la fin du conflit. Ainsi en récompense aux services rendus à la France pendant la guerre, Darmagnac comme certains

²⁰⁹ Documentation privée de Maître Mfegue Sylvain, Lettre du Ministre de l'équipement, de l'habitat et des domaines au gouverneur de la région de l'Ouest. Annexe 10 : Lettre N° 428/CF/MINEDOM du 12/10/1974, adressé par le Ministre de l'équipement au Gouverneur de la province de l'Ouest.

²¹⁰ Documentation privée de Maître Mfegue Sylvain, Lettre du Ministre de l'équipement, de l'habitat et des domaines au gouverneur de la région de l'Ouest. Cf. Annexe 10.

²¹¹ Les employés vont travailler dans les entreprises qui prirent la ferme en location, jusqu'en 1989, date de départ des dites entreprises.

²¹² Darmagnac eut au total quatre enfants : Pierre Dominique Darmagnac, Jacques François Darmagnac, Christian Marius Darmagnac, Geneviève Eliane Darmagnac.

²¹³ Entretien avec M. Touossi, 71 ans, ex-comptable à la ferme DARMAGNAC, Balessing, 16 août 2014.

²¹⁴ Tchipezi, "Le fait colonial", p. 112.

²¹⁵ Les concessionnaires européens pour la plupart avaient connu d'énormes pertes avec ces troubles, et avaient préféré mettre fin à leurs activités quelques années après les indépendances.

officiers de l'armée française, fut dégagé de toutes obligations militaires après les hostilités²¹⁶. Dès 1927, il s'implanta à Babadjou, où il se consacra aux activités agro-pastorales après avoir démissionné de son poste administratif à Dschang, qu'il occupait depuis 1921²¹⁷. Conscient des retombées de ses investissements, il opta plutôt pour une autre forme d'acquisition foncière, notamment les concessions définitives. Cette méthode permit à Darmagnac d'acquérir sous forme de concessions définitives, 03 parcelles pour une superficie globale de 214 ha intégrés dans les titres fonciers N°20, 173 et 174 dans les Bamboutos²¹⁸.

L'expérience pastorale et surtout agricole de cet ancien militaire et administrateur français à Babadjou, apporta de profondes mutations socio-économiques dans le versant Oriental des monts Bamboutos. La ferme Darmagnac de par les activités qu'elle menait, changea le paysage économique de la région, au point où, jusqu'à nos jours, la population est demeurée fidèle aux activités comme le maraîchage qui leur apporte de modestes revenus depuis la déprise caféière. La présence de Darmagnac de par ses investissements, devint un enjeu pour la France, au point où, le 15 janvier 1964, il fut élevé par l'ambassadeur de la France au Cameroun, au rang d'officier de la valeur²¹⁹. Parlant de la grandiloquence et de l'enjeu d'une telle cérémonie, le Commissaire aux Renseignements Généraux fait savoir que, "les cérémonies et les manifestations se sont déroulées sous une ambiance parfaite. Les discours prononcés retraçaient l'œuvre du bénéficiaire et renouaient les liens de l'amitié franco-camerounaise"²²⁰. La présence des concessionnaires français au Cameroun comme Darmagnac, constitua ainsi pour la France, un enjeu au point où, elle eut un impact assez positif sur les relations politico-diplomatiques entre le Cameroun et la France.

À côté de la ferme Darmagnac, d'autres concessionnaires français marquèrent aussi leurs empreintes économiques à Babadjou. Ce fut le cas de la Société des Plantations de Babadjou et la SINCOA.

²¹⁶ Ce fut aussi le cas de Roger Mas. Référence : ARO, 1AC 243 Bamiléké, Correspondances, 1941, p. 41.

²¹⁷ À la fin de la guerre, Darmagnac fut nommé au poste de Secrétaire d'administration dans la subdivision de Dschang.

²¹⁸ Il s'agit des Titres fonciers de 1934, 1956.

²¹⁹ ADM, Archives non classées, Rapport hebdomadaire de sureté du 1^{er} au 30 janvier 1964, cérémonie de décoration de Monsieur Darmagnac, planteur à Babadjou, p. 4. Cette cérémonie a rassemblé une importante population européenne ainsi que des personnalités de renom, comme le préfet du département des Bamboutos et le commissaire aux renseignements généraux de Mbouda.

²²⁰ ADM, Archives non classées, Rapport hebdomadaire de sureté du 1^{er} au 30 janvier 1964, cérémonie de décoration de Monsieur Darmagnac, planteur à Babadjou, p. 4.

IV. L'ACTION DES AUTRES ENTREPRISES FRANCAISES DANS L'EXPLOITATION AGRO-PASTORALE DES MONTS BAMBOUTOS : CAS DES SOCIETES SOCIETE DES PLANTATIONS DE BABADJOU (SPB) ET SINCOA

La SPB et la SINCOA, sont deux grandes entreprises occidentales qui, à l'instar de la ferme DARMAGNAC, se sont aussi implantées dans la localité de Babadjou, pour développer leurs activités agricoles et pastorales. La présente analyse décrit en détails, les activités de ces deux entreprises dans les Bamboutos, et les circonstances de leur dissolution et leur départ.

A- Le cas de la Société des Plantations de Babadjou (SPB)

La Société des Plantations de Babadjou, représente aussi l'une des entreprises capitalistes françaises qui de par ses activités agricoles et pastorales, marqua sous une courte période, notamment entre 1934 et 1940, sa présence dans le paysage économique de Babadjou, dans les Bamboutos. Avant d'examiner ses investissements à Babadjou et les circonstances de sa dissolution, il convient de s'attarder sur les origines de cette société.

1) Le processus de création de la Société des Plantations de Babadjou

La SPB est en réalité, une entreprise née des actions conjuguées des anciens officiers de l'armée française au Cameroun, Joseph Léon Mas et Roger Blaise. C'est en effet le 23 mai 1936, que les deux associés établissent l'acte constitutif de ladite société. À l'exemple de Léon Marius Darmagnac, il s'agit ici dans anciens officiers de l'armée française qui, après les hostilités, se convertirent en planteurs. Le rapport du chef de la région bamiléké en 1941, précise qu'il s'agissait pour la plupart des officiers déchargés de leurs fonctions militaires, au lendemain de la Première Guerre Mondiale²²¹. De toute évidence, la présence de ces ex-officiers à Babadjou, s'inscrit toujours dans la logique de récompense appliquée par la France, vis-à-vis de ses fils qui pendant le conflit, se sont courageusement battus, pour permettre à la patrie d'évincer l'Allemagne du trésor d'Afrique Centrale, que représentait le Cameroun. Les deux associés se sont établis à Babadjou en 1930, assez tardivement après les autres concessionnaires. C'est à travers le processus d'apport en termes d'actions pour l'un, et en termes de concession rurale pour l'autre, que les deux mirent sur pied la Société des Plantations de Babadjou²²².

²²¹ ARO, 1AC 243, Rapport du chef de la région bamiléké, à monsieur le gouverneur du Cameroun français en 1941, p. 4.

²²² Fokou, "Historique d'une ville", p. 23.

En outre, c'est par les arrêtés N°258 du 08 septembre 1934 et N°433 du 23 décembre 1935, qu'il fut accordé à R. Blaise, deux concessions rurales provisoires d'environ 240 et 78 ha, chacune²²³. Le 15 octobre 1935, par arrêté N°320, le concessionnaire obtint l'autorisation de faire apport de ses deux propriétés à l'entreprise en formation, dénommée Société Mas/Blaise et Compagnie. L'acte de cession et d'achat fut alors réalisé par acte du 23 mai 1936 et enregistré à Douala le 04 juin 1936²²⁴. Cette date marque ainsi la naissance de la société à responsabilité limitée Mas-Blaise, qui prend officiellement le nom de Société des Plantations de Babadjou. Au total, dans le cadre de la constitution de cette importante entreprise, Roger Blaise fit un apport en matière foncière tandis que son associé Joseph Mas, fit plutôt un apport en termes de matériels d'équipement et de capitaux.

Dans le souci de développer leur structure et la rendre plus prospère, les deux associés prirent la décision de formuler auprès de l'administration, une nouvelle demande de concession sous forme de bail cette fois. Comme ce fut le cas avec les autres concessionnaires, l'administration y apporta un avis favorable. Ainsi, par arrêté N°106 du 19 avril 1934, la compagnie Mas/Blaise dite Société des Plantations de Babadjou, obtint de l'administration un terrain de 180ha, affermés pour une durée de 25 ans²²⁵. C'est sur l'ensemble de ces acquisitions évaluées à 528 ha environ, que la société développa ses investissements à Babadjou.

2) Les activités économiques de la Société des Plantations de Babadjou dans les Bamboutos

Les investissements économiques de la SPB, furent en grande partie orientés vers l'agriculture qui était de ce fait, l'activité de base. Ainsi, sur l'étendue de la concession acquise par la SPB et évaluée à plus de 500 ha, plus de 200 ha en 1939, furent consacrés à la culture du café Arabica. Toutefois, la surface véritable produisant des récoltes était de 80 ha en 1936, ce qui représente environ 750 000 pieds de caféiers²²⁶. La production était régulièrement assurée et soigneusement traitée par une grande usine construite sur environ un hectare pour la circonstance. Le traitement minutieux et l'usage contrôlés du café garantissaient à l'entreprise, une production en nette croissance. C'est du moins ce qui ressort du tableau suivant :

²²³ ADM, Archives non classées, Dossier société Mas/Blaise, arrêtés N°258 et 433 de décembre 1935, accordant à monsieur R. Blaise deux concessions rurales de 240 ha et 78 ha à Babadjou.

²²⁴ ADM, Archives non classées, Dossier société Mas/Blaise, acte constitutif de la société Mas/Blaise et Cie du 23 mai 1936.

²²⁵ ADM, Archives non classées, Dossier Mas/Blaise, arrêté attribuant par bail à la société Mas/Blaise un terrain de 180 ha.

²²⁶ ARO, 1AC 177, Plantation Mas/Blaise, production et main-d'œuvre 1936/1939.

Tableau 10 : Evolution de la production de la SPB de 1936 à 1939

Année	Superficie plantée (ha)	Importance de la récolte (tonnes)
1936	80	4,5
1937	158	7
1938	180	21
1939	180	55

Source : Conception personnelle après synthèse des données d'archives²²⁷

Les données ressortant de ce tableau permettent de comprendre que l'entreprise a connu une production assez croissante dans l'ensemble. À la fermeture de la société, cette production est chiffrée à 55 tonnes évoluant pratiquement à la même cadence que celle des entreprises de renom comme la SINCOA et DARMAGNAC. Dans le cadre de la récolte, l'entreprise faisait usage de 20 pulvérisateurs. Outre ce dispositif, la société avait d'autres installations mécaniques dont le coût total s'élevait à 259 470 F²²⁸. Conformément aux prescriptions de l'administration coloniale, la SPB accorda une partie de sa concession aux cultures vivrières pour les indigènes. Cette superficie en 1938, est estimée à 25 ha.

Bien que l'agriculture fut considérée au départ comme son activité de base, l'entreprise dès 1937, s'initia aussi dans les activités pastorales. En effet, la concession de 180ha acquise par bail par la société auprès de l'administration par arrêté N°106 du 19 avril 1937, fut entièrement consacrée à l'élevage du gros bétail. Malheureusement, ce fut une activité très peu prospère. Pierre Tremoulet en 1939 dans un rapport adressé au chef de subdivision de Dschang, évalue ce cheptel à un montant de 51.539,5F²²⁹. Ceci est un chiffre très minable qui atteste du peu d'intérêt que l'entreprise accordait à ce volet d'activité. À l'instar des autres entreprises françaises à Babadjou, la SPB employait une importante main-d'œuvre.

Comme chez les autres concessionnaires, la SPB disposait d'une main-d'œuvre, constituée des employés recrutés ou permanents, et des employés volontaires ou temporaires. En 1939, le rapport du gérant de la plantation, Tremoulet présente le chiffre de 110 employés parmi lesquels 80 volontaires et 30 recrutés²³⁰. L'essentiel de cette main-d'œuvre était concentré dans les tâches agricoles. Les travailleurs recrutés pour la plupart, étaient engagés à

²²⁷ ARO, 1AC 177, Plantation Mas/Blaise, production et main-d'œuvre 1936/1939.

²²⁸ ARO, 1AC 177, Plantation Mas/Blaise, production et main-d'œuvre 1936/1939.

²²⁹ ARO, 1AC178, Plantation Mas/Blaise, production et main-d'œuvre, 1936/1939, rapport de monsieur Tremoulet au chef de la subdivision de Dschang en 1939.

²³⁰ ARO, 1AC178, Plantation Mas/Blaise, production et main-d'œuvre, 1936/1939, rapport de monsieur Tremoulet au chef de la subdivision de Dschang en 1939.

l'usine tandis que le personnel saisonnier était recruté au moment des récoltes de café. Cette main-d'œuvre indigène provenait de plusieurs chefferies. Le tableau suivant apporte des renseignements fiables à ce sujet.

Tableau 11 : Récapitulatif de l'origine des employés de la SPB en 1938

Chefferies d'origine des travailleurs	Nombre de travailleurs recrutés
Babadjou	21
Bangang	24
Batcham	10
Bafou	03
Bamoungong	04
Bamessingue	04
Bafounda	03
Baleveng	02
Badjoun	01
Bafia	01

Source : ARO, IAC 129, Rapport du chef de subdivision de Dschang sur la situation de la société Mas/Blaise de Babadjou en 1938

Au regard de ce tableau, on constate que les employés de cette entreprise provenaient de plusieurs chefferies. Babadjou seule ne pouvait pas fournir la main-d'œuvre nécessaire pour les plantations et surtout au moment des récoltes. En dépit de toute l'énergie consacrée par cette main-d'œuvre dans la mise en valeur des concessions de la SPB, les associés Joseph Mas et Roger Blaise en 1940, décidèrent de dissoudre l'entreprise et de partager les actions. À cet effet, l'administration par arrêté N°213 du 18 juin 1940, approuva le partage des actions entre les deux associés consacrant ainsi la dissolution de la société des plantations de Babadjou²³¹. Après l'acte portant dissolution de la société dressée en 1938 sur l'arrêté de 1940 approuvant le partage en deux parts égales de 164 ha 81 à 50 ca, chacun des deux associés s'activa à engager la procédure d'immatriculation de sa concession. Joseph Mas par exemple demanda et obtint de l'administration par arrêté N°107 du 18 mars 1940 une concession à usage industriel de 1 ha 32 a. Ceci porta sa concession de 166 ha 13 a 50 ca²³². C'est sur cette superficie qu'il obtint de l'Etat la concession définitive. De son côté, Roger Blaise obtint lui

²³¹ ADM, Archives non classées, Dossier Mas/Blaise, arrêté consacrant la dissolution de la société plantations de Babadjou et le partage des actions entre les 2 associés, 1940. L'année 1940 marquait ainsi pour les deux associés la fin d'une brève aventure agro-pastorale, entamée en 1936 à Babadjou. Cependant aucune mention ne fut faite sur le dit arrêté pour expliquer les motifs réels de la dissolution de cette entreprise.

²³² ADM, Archives classées, Dossier Joseph Mas, arrêté N°419 de la 14/12/1940 portant fusion de deux concessions rurales et leur attribution à titre définitif à monsieur Joseph Mass, planteur à Babadjou.

aussi de l'administration, un titre définitif de sa concession suivant l'arrêté N°346 du 20 août 1941²³³.

Cependant, une fois les titres définitifs obtenus par les deux associés sur leurs parcelles respectives, la mise en valeur pourtant bien entamée ne se poursuit pas avec succès. Chacun des deux prit la résolution de procéder à la liquidation des concessions²³⁴. Dans ces circonstances, ce fut la SINCOA qui, à travers ses actionnaires, bénéficia par achat de la totalité des concessions qui appartenaient distinctement à J. Mas et R. Blaise. En ce moment, les traces de la Société des Plantations de Babadjou par le biais des deux associés, furent totalement effacées au profit d'une nouvelle entreprise coloniale, à savoir la SINCOA.

B- La ferme SINCOA de Babadjou: un grand complexe agro-pastoral dans les Bamboutos

Avec la ferme DARMAGNAC, la Société Industrielle et Commerciale Africaine représentaient les plus grandes concessions rurales européennes, à Babadjou dans les Bamboutos. La SINCOA avait elle aussi excellé dans les domaines agricole et pastoral. Avant d'aborder le domaine de ses activités, la présente analyse est préalablement orientée vers les mécanismes d'appropriation foncière par cette importante société capitaliste.

1) Le patrimoine foncier de la SINCOA: un domaine acquis par apport des actionnaires, par achat et par obtention des concessions définitives

Contrairement à la ferme DARMAGNAC qui appartenait à un particulier, la ferme SINCOA était une société anonyme, relevant de la participation de plusieurs actionnaires²³⁵. Sa création et sa mise en place ne s'apparentent cependant pas à celles décrites au sujet de la CPA. Le système d'acquisition foncière à Babadjou par cette importante société capitaliste coloniale, semble assez original. L'entreprise qui s'implanta à Babadjou en 1933, devint pratiquement l'une des dernières à avoir pris conscience des atouts des Bamboutos²³⁶. Elle mitsur pied de nombreuses activités, au point de rivaliser avec ses prédécesseurs. Dans cette

²³³ ADM, Archives non classées, Dossier Roger Blaise, arrêté N°346 du 20 août 1941 attribuant à titre définitif une concession rurale de 153 ha 71 ares à monsieur Roger Blaise, planteur à Babadjou. Il convient ici de rappeler que cette superficie est aussi réduite parce que monsieur Roger Blaise à la suite de l'acte de partage de la SPB, a extrait 1 ha sur les 166 ha, hérités pour restituer à Mme Roland Kratz.

²³⁴ Joseph Mas devint fonctionnaire à l'ONU avec résidence à New York, la gestion de ses plantations fut confiée par ses soins à son neveu Pierre Tremoulet qui malheureusement échoua dans ladite gestion. Roger Blaise quant à lui serait simplement retourné en France après la vente de ses concessions à la SINCOA. Référence : ARO, 1AC 243, Rapport du chef de la région bamiléké à monsieur le gouverneur du Cameroun français en 1941, p. 4.

²³⁵ Les recherches effectuées par nos soins n'ont pas permis d'obtenir des informations exactes sur les origines de cette société. Les archives consultées insistent sur la notion de société anonyme mais en faisant beaucoup plus mention des représentants de la société, qui sont soit le gérant des plantations ou l'administrateur délégué.

²³⁶ Tsiaze, "Les populations des Bamboutos", p. 46.

optique, la société comme les autres concessionnaires européens de Babadjou, commença d'abord par l'obtention des baux pour aboutir aux concessions provisoires puis définitives, mais là avec une empreinte particulière, celle de l'achat des parcelles. Ainsi, les toutes premières acquisitions foncières de la SINCOA dans les Bamboutos se firent par bail. Dès son arrivée à Babadjou en 1933, l'administration lui concéda à bail un important espace. Ce bail fut confirmé par des arrêtés dès la constatation de la mise en valeur des espaces concédés. Il s'agit des arrêtés N°457 du 29 octobre 1948 et N°106 du 29 février 1951²³⁷. Au regard de ces analyses, on peut estimer à 156 ha, l'espace accordé par bail par l'administration à la SINCOA.

Tel que mentionné plus haut, à côté de la méthode d'accès à la terre par bail, assez courante chez les concessionnaires européens en milieu rural, la SINCOA initia pour son propre compte, un nouvel mécanisme, à savoir celui de l'achat des parcelles. Il s'agissait là principalement, des concessions rurales mises en liquidation par les autres planteurs européens. À cet effet, dès la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, à partir de 1946 et ce jusqu'en 1953, les transactions foncières fondées sur les actes de vente des concessions rurales en liquidation, vinrent marquer une phase non négligeable de l'histoire du foncier rural de la localité de Babadjou, dans les Bamboutos. En outre, ces transactions s'opéraient principalement entre la SINCOA et les actionnaires de l'ex SPB. Cette entreprise rassemblait les actions des concessionnaires R. Blaise et J. Mas. Il a déjà été démontré qu'après liquidation de leur société, le premier reçut 153 ha 71a et le second 156 ha. C'est le mécanisme de cession de ce double patrimoine foncier acquis par achat par la SINCOA auprès de deux actionnaires, que l'on se propose de décrire à ce niveau. Ainsi, sur l'ensemble des 07 concessions rurales de la SINCOA à Babadjou, 03 au total furent acquises par acte d'achat.

Dès 1946, et notamment le 12 novembre, les premières transactions sont effectuées à travers le premier acte d'achat sur une parcelle de 138 ha 81a appartenant à R. Blaise. Celle-ci fut ainsi ôtée des 153 ha 71 a qui constituaient l'essentiel de la concession de Blaise après liquidation de l'ex-société Mas/Blaise²³⁸. Cette transaction fut matérialisée le 28 décembre 1946 par le conservateur de la propriété foncière, qui précise les modifications dans la

²³⁷ ASPM, Archives non classées, rapport annuel 1956.

²³⁸ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, service de la conservation foncière, dossier Roger Blaise.

consistance de l'immeuble de 153 ha 71a qui après acte de vente, fut réduite à 14 ha 9a²³⁹. Les opérations de cession de cette parcelle se firent entre le propriétaire et le représentant de la SINCOA, R. Guignard, par ailleurs administrateur délégué, tout ceci sous les soins judiciaires du notaire Emile d'Ornano.

En 1950, c'est au tour de l'ex-associé de Blaise, Joseph Mas, de céder lui aussi par vente une partie de sa concession à la SINCOA. Toujours par acte notarié passé auprès de Maître d'Ornano, J. Mas vend à la SINCOA une parcelle de 123 ha 33a 1ca pour une valeur de 12 000 000 FCFA²⁴⁰, en date du 25 septembre 1950. Trois ans plus tard, un nouvel acte de vente se fit à nouveau entre les deux parties. En effet, par réquisition N°1690 du 08 janvier 1953, le propriétaire cède par vente sa concession à usage industriel acquise par arrêté N°107 du 18 mars 1940, d'une superficie estimée à 01 ha 32a, à la SINCOA²⁴¹. Cette parcelle à usage industriel portait l'essentiel des installations de J. Mas, à savoir son usine de traitement de café, une station de pompage, une aire de séchage et une turbine hydraulique. À l'issue de ce troisième acte de vente, la superficie totale des concessions acquises par achat par la société, est portée approximativement à 262 ha²⁴². Cette politique d'extension des biens fonciers de l'entreprise par des actes d'achat, était par ailleurs très soutenue par les actionnaires, qui n'hésitaient pas lorsque les moyens leur permettaient, d'acheter des parcelles en liquidation pour leur propre compte. Par la suite, ils les ajoutaient aux concessions de l'entreprise, afin d'accroître leurs actions au sein du groupe, à la suite du conseil d'administration organisé pour la circonstance.

En outre, de telles pratiques furent assez courantes sous Jean Lebaudy, président du groupe SINCOA. Grâce aux apports de ce dernier, la société hérita d'un agrandissement non négligeable de ses espaces. Toutefois, les parcelles acquises par Lebaudy, provenaient-elles aussi des actes de ventes établis entre lui et les ex associés de la SPB. Il est donc évident qu'au moment où la société négociait l'achat des parcelles, le président du groupe en fit de même pour son propre compte, pour ensuite céder à la même société en vue d'accroître ses actions au sein du groupe. À lui seul, il totalisa en 1950, trois actes de ventes. La toute première transaction de cette nature fut réalisée le 20 mars 1950 entre J. Lebaudy et R. Blaise.

²³⁹ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Livre foncier région du Noun. Annexe 11 : Acte de vente du 23/12/1946 d'une parcelle de 138 ha, par R. Blaise à la SINCOA. Référence : T.F N°XXXXI.

²⁴⁰ ADD, DAF, Dossier T.F N°38, Joseph Mas. Annexe 12 : Copie du Titre Foncier du terrain de Joseph Mas, vendu à la SINCOA.

²⁴¹ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, réquisition d'immatriculation N°1690 du 08 février 1953. Ici, la SINCOA est représentée par son gérant de plantation, M. Charles François Clouet. (Annexe); JOC N°931 du 25 février 1953, p. 346.

²⁴² Ici, on associe les trois parcelles déjà achetées notamment celle de 138 ha, celle de 123 ha et celle de 01 ha.

Les opérations de vente concernaient 02 immeubles, l'un de 19 ha, et l'autre de 14 ha²⁴³. L'établissement de l'acte de vente en date du 20 mars 1950, fut précédé par les opérations de vente et d'occupation effectives desdits terrains par l'acquéreur, qui eurent lieu le 01^{er} décembre 1949. L'achat des deux parcelles fut évalué à 1 700 000 FCFA. L'acquéreur au cours des transactions, était représenté par Pierre Warnod²⁴⁴. Après Roger Blaise, Lebaudy conclut également d'autres actes avec Joseph Mas. Ainsi, par acte notarié passé à Douala (étude Maître d'Ornarno), le 03 avril 1950, Joseph Mas, vend pour le prix de 2 000 000 F, une parcelle de terrain de 28 ha à Jean Lebaudy²⁴⁵. Toutes ces transactions lui permirent de jouir dès 1953, à Babadjou, d'un patrimoine foncier évalué à plus de 61 ha acquis par achat à Roger Blaise et Joseph Mas. Ce patrimoine fut évalué à 3 700 000 FCFA pour l'ensemble des trois parcelles acquises²⁴⁶.

Suite à un conseil d'administration, Lebaudy associa finalement ses parcelles à celles déjà acquises par la SINCOA. C'est dans ces conditions que le 03 février 1951, se tint la réunion du conseil d'administration de la SINCOA en vue d'approuver l'apport en nature par Lebaudy d'une parcelle de 28 ha à la société²⁴⁷. À la suite de ce conseil d'administration, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tint le 27 avril 1951, dans le but de confirmer cet apport en nature²⁴⁸. Le procès-verbal de cette réunion entre actionnaires, précise en son premier paragraphe, les nouveaux gains que devra générer cet apport sur les actions de Lebaudy dans l'entreprise. En ce qui concerne les parcelles de 19 ha et 14 ha acquises auprès de R. Blaise par Lebaudy, les documents n'indiquent nulle part, leur cession ou apport à la SINCOA. Au contraire, Lebaudy prit plutôt le soin de procéder au morcellement de la parcelle de 14 ha 22a certainement pour éviter toute confusion avec la concession de 138 ha qui appartenait à la SINCOA. C'est du moins ce qui ressort du procès-verbal de morcellement

²⁴³ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier Roger Blaise, vente d'immeubles par Roger Blaise à Jean Lebaudy. Il importe de rappeler à ce niveau que les 14 ha correspondent au reste de parcelle de Roger Blaise après la vente de 138 ha à la SINCOA en 1946 sur le total de 153 ha qu'il hérita après la liquidation en 1940, de l'ex société des plantations de Babadjou ou ex société Mas/Blaise. Par ailleurs, la parcelle de 19 ha est celle de madame Kratz dont R. Blaise dans le cadre de la gestion avait associé à ses propres concessions. C'est pour cela que la valeur réelle de ses parcelles après dissolution de ladite société était estimée à 172 ha soit 153 ha + 19 ha.

²⁴⁴ Pierre Warnod résidant à Douala, était le représentant légal de monsieur et madame Lebaudy qui vivaient en France. C'est donc à ce dernier qu'incomba la charge de veiller à tous les actes de vente opérés par Lebaudy, président du groupe SINCOA.

²⁴⁵ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier Joseph Mas, bordereau analytique du T.F N°38.

²⁴⁶ Ce montant est obtenu par addition de la somme de 1 700 000 des 19 ha et 14 ha de Roger Blaise et de 2 000 000 des 28 ha de Joseph Mas.

²⁴⁷ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, extrait du P-V de la réunion du conseil d'administration de la SINCOA du 03 février 1951. Cf. Annexe 12.

²⁴⁸ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Extrait du P-V de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 avril 1951. Cf. Annexe 12.

établi par le géomètre Rousseau²⁴⁹. Dans le cadre d'un crédit contracté par la société auprès de la Banque Camerounaise de Développement, le couple Lebaudy accorde leur caution solidaire en acceptant de placer en ajout aux concessions de la SINCOA, leurs deux parcelles de 19 ha 16 a et 14 ha 22 a en hypothèque²⁵⁰. Ces parcelles sont toutefois déjà immatriculées au Titre Foncier respectifs N°40 et N°41 de la région du Noun²⁵¹. Par un tel acte, Lebaudy vint incontestablement tirer une part des intérêts générés par ce crédit après investissement.

Au regard de cette analyse, on constate que Lebaudy par apport en nature et par le biais de l'hypothèque de ses immeubles, contribua largement à agrandir la concession de la SINCOA. En vue d'assurer une meilleure sécurité de ses propriétés, la SINCOA procéda en 1953, à l'immatriculation de toutes ses parcelles à Babadjou. Ainsi, le 15 janvier 1953, la parcelle de 138 ha 81a acquise par achat auprès de R. Blaise le 12 novembre 1946, est immatriculée au T.F N°70 et inscrite au livre foncier de la région du Noun²⁵². À la même date, la parcelle de 151 ha 33 a 1ca, est elle aussi immatriculée, et correspond au titre foncier N°71 de la région du Noun²⁵³. Dans la même perspective, la parcelle de 156 ha 76 a acquise par bail puis, en concession définitive, aurait-elle aussi été immatriculée en 1953 au T.F N°38 de la région du Noun. En ce qui concerne la concession industrielle d'un ha 32 a 85 ca acquise auprès de Mas en février 1953, la SINCOA initia la demande d'immatriculation²⁵⁴. Cette demande au sujet de la parcelle qui était déjà une concession définitive, est publiée au Journal Officiel, et la procédure d'immatriculation est amorcée²⁵⁵. Le 11 mai 1955, la SINCOA obtint le Titre Foncier N°124, de la région du Noun sur sa parcelle de 1 ha 32 a 85 ca²⁵⁶.

²⁴⁹ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, P-V de morcellement de la concession de Roger Blaise vendue à Jean Lebaudy. Annexe 13. Cependant, on peut noter dans le bordereau analytique établi le 13 juillet 1962, que Lebaudy associe ces deux immeubles à ceux de la SINCOA

²⁵⁰ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Acte notarié du 15 février 1962, inséré dans le bordereau analytique du T.F N°70 pour demande de crédit à la BCD, par la SINCOA. Annexe 14 : Dossier relatif à l'hypothèque des immeubles Lebaudy et SINCOA pour demande de crédit, 15/02/1962.

²⁵¹ Les titres correspondent au morcellement car, ils avaient déjà été préalablement établis en 1950, par Roger Blaise, à la suite de la vente des 138 ha, à la SINCOA.

²⁵² Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, plan de la concession. Annexe 15 ; Dossier T.F N° 70, plan de l'immeuble de la SINCOA.

²⁵³ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, cf annexe S8 (schéma de la concession). Il convient de relever que cette parcelle englobe la concession de 123 ha et celle de 28ha acquises par achat en 1950, respectivement par la SINCOA et Lebaudy, auprès de J. Mas.

²⁵⁴ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Demande d'immatriculation de la concession industrielle d'1 ha 32 a 85 ca adressée par la SINCOA au Directeur de la propriété foncière à Douala.

²⁵⁵ JOC du 25 février 1953, p. 346.

²⁵⁶ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, T-F N°124 du 11/05/1955 de la région du Noun.

Toutefois, la SINCOA déjà bien outillée dans le processus d'acquisition foncière par achat, ne s'arrêta pas en si bon chemin. L'immatriculation en 1953 des parcelles acquises auprès de J. Mas fut précédée en 1952, d'un morcellement effectué par le géomètre J. Rousseau, ce en vue d'établir les limites réelles entre la concession de la SINCOA, et ce qui restait de la concession de J. Mas²⁵⁷. Le P.V de ce bornage fit donc état d'une parcelle de 5ha 43a 21ca qui revint encore à Joseph Léon Mas²⁵⁸. En 1956, ce dernier décida de procéder à une liquidation définitive de ses biens fonciers à Babadjou. La SINCOA saisit alors cette occasion pour se procurer définitivement ce qui restait encore de la concession de Mas et dont la gestion incombait à son neveu Pierre Tremoulet.

Par acte notarié N°255 du 18 mai 1956, signé Maître Charles Glade à Douala, J. Mas céda par vente à la SINCOA, sa parcelle de 5 ha 43a 21ca à Babadjou²⁵⁹. Les parcelles de 19 ha 16a et 14 ha 71a appartenant au couple Lebaudy et associées par hypothèque aux concessions de la SINCOA, étaient déjà immatriculées par la procédure de morcellement aux titres fonciers N°40 et 41 de la région du Noun. On peut constater qu'à partir de 1955, la SINCOA acheva avec succès la sécurisation de tout son patrimoine foncier à Babadjou. Ce précieux patrimoine peut être évalué à un peu plus de 485 ha, de loin supérieur à celui de Darmagnac, qui l'avait pourtant précédé dans les Bamboutos²⁶⁰. Le tableau suivant fait une synthèse des acquisitions foncières de l'entreprise à Babadjou.

Tableau 12 : Données récapitulatives des acquisitions foncières de la SINCOA à Babadjou dans les Bamboutos entre 1953 et 1956

Superficie de la parcelle	Référence du titre foncier	Date d'immatriculation	Méthode d'appropriation ou d'acquisition de la parcelle par la SINCOA
156ha 76a	N°38	1953	Bail puis concession provisoire et définitive
138ha 81a	N°70	15/01/1953	Achat chez Roger Blaise le 14/11/1946
151ha 33a 1ca	N°71	15/01/1953	Achat de 123 ha chez Mas et apport de 28 ha par M. Lebaudy en 1950

²⁵⁷ ARO, Archives non classées, procès-verbal de bornage (morcellement) des concessions de la SINCOA et de Joseph Léon Mas, le 16/09/1952.

²⁵⁸ ARO, Archives non classées, procès-verbal de bornage (morcellement) des concessions de la SINCOA et de Joseph Léon Mas, le 16/09/1952.

²⁵⁹ ARO, Archives non classées, Acte de vente de terrain N°255 du 18/05/1956 par Joseph Léon Mas et Masueray Madeleine Marguerite, son épouse à la SINCOA.

²⁶⁰ Cette concession peut être évaluée à 480ha après association des Titres fonciers N°40 et 41 du couple Lebaudy, mais plusieurs auteurs évoquent plutôt le chiffre 450ha certainement parce qu'ils ne prennent pas en compte ces parcelles.

1 ha 32a 85ca	N°124	11/05/1955	Achat chez Joseph Mas en Février 1953
19 ha 16a	N°40	1950	Ajout par hypothèque par Labaudy en 1950
14 ha 22a	N°41	1950	Ajout par hypothèque par Labaudy en 1950
05 ha 43a 21ca	/	1956	Achat chez Joseph Mas

Source : Conception personnelle après synthèse des données d'archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos

C'est sur cette vaste concession rurale, qui fut de loin l'une des plus importantes acquises par une entreprise coloniale à Babadjou, que la SINCOA devait concentrer ses investissements. Dans cette perspective, l'entreprise ainsi qu'on peut le constater, engagea des activités dans les domaines agricole et pastoral.

2) Les investissements agro-pastoraux de la SINCOA à Babadjou

La SINCOA à l'instar des autres entreprises capitalistes coloniales dans les Bamboutos, avait développé à Babadjou, les activités agricoles et pastorales. La présente analyse s'intéresse en premier lieu à ses investissements dans le domaine agricole.

a-) Les activités agricoles de la ferme SINCOA

L'essentiel des activités agricoles de la ferme SINCOA, était orienté sur la culture du café et le maraîchage. Ces propriétés s'étendaient à perte de vue dans les localités de Bachua, Balepo à Babadjou. Dès que l'on abordait ces localités, on pouvait apercevoir l'étendue des plantations de la SINCOA, indiquées pour la circonstance, par une pancarte qui prohibait de façon formelle, tout accès dans la propriété.

Photo 3: Pancarte d'entrée du domaine agricole de la SINCOA



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Babadjou, le 21 août 2009

Dans ces plantations, l'activité agricole de base fut la caféiculture. En effet, la ferme SINCOA à l'exemple des autres concessionnaires européens, demeura très fidèle à la politique économique de la France qui dans la plupart de ses colonies, orienta ses efforts vers la culture du café. La variété *Arabica* très appréciée par la métropole, eut un succès très éclatant en région bamiléké. D. Dongmo mentionne que, "dans tout l'empire colonial français, la région bamiléké était la seule propice à la culture du café *arabica*, d'où l'intérêt tout particulier accordé à cette culture (expérimentation, octroi de vastes concessions aux colons européens, diffusion contrôlée, culture libre)"²⁶¹. On peut comprendre que l'un des objectifs de la France d'octroyer des concessions rurales aux entreprises capitalistes, était d'assurer la production du café *arabica* destinée à l'exportation dans les métropoles. Cette culture prit ainsi le dessus sur toutes les autres et, "la production des denrées alimentaires fut reléguée au second plan au profit de la caféiculture qui envahissait toutes les terres"²⁶². C'est dans cette perspective que les Bamboutos avec ses terres volcaniques, devinrent pour les concessionnaires européens, une zone de prédilection pour cette culture dès l'arrivée des Français. La ferme SINCOA dans ce domaine connut une prospérité incontestable. Elle consacra en effet une bonne partie de sa concession à la culture du café. P. Tchipezi évalue cette superficie consacrée à la caféiculture à 315 ha²⁶³. Ainsi, la ferme entretenait à Babadjou une très vaste plantation de café constituée à cet effet des milliers de pieds dont quelques uns subsistent encore de nos jours²⁶⁴.

Dans le souci de garantir davantage la bonne qualité de son produit, les dirigeants de la SINCOA avaient pris le soin de créer sur place dans leur concession, une importante usine de traitement du café. Cette usine dont les vestiges sont présentés ci-dessous, fit de la SINCOA depuis la colonisation, la plus importante société industrielle dans les Bamboutos²⁶⁵.

²⁶¹ Dongmo, "Les cultures maraîchères", p. 36.

²⁶² *Ibid.*, p. 36.

²⁶³ Tchipezi, "Le fait colonial", p. 72.

²⁶⁴ Malheureusement des données exactes sur le nombre estimatif de plants n'existent pas. Mais les informations à ce sujet évoquent toujours les chiffres de milliers. Entretien avec P. Tanda, 79 ans, ex-employé à la SINCOA, Babadjou, 14 août 2012; M. Tiwa, 80 ans, ex-employée temporaire à l'entreprise SINCOA, Babadjou, 20 août 2012. Informations concordantes.

²⁶⁵ ARO, Archives non classées, Rapport économique de Jean Nitcheu, préfet des Bamboutos en 1965, p. 7.

Planche 6 : Vestiges de l’usine de transformation du café de la ferme SINCOA



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Babadjou, le 21 août 2009

L’usine avec ses installations modernes, était de loin la plus équipée et la plus performante de toutes les sociétés concessionnaires européennes de la région bamiléké. Elle garantissait à l’entreprise des rendements assez colossaux, et faisait de la SINCOA, la plus importante de toutes les autres entreprises européennes à Babadjou et dans l’ensemble de la région, en terme de production caféière²⁶⁶. Selon un rapport politique de 1954, la SINCOA produisit 130 tonnes de café contre 80 seulement pour Darmagnac, 10 pour l’entreprise Fillot et 8 tonnes pour Dosogne et Camille, toutes deux à Bagam²⁶⁷. Le café en provenance de la SINCOA, était destiné aussi à la COPAGRO du Noun, et ne subissait par conséquent plus de traitement avant d’être expédié en Europe. Parlant de cette qualité, Pierre Tanda, ex-employé dans cette société, fait savoir que leur patron, Charles Clouet, leur avait rapporté qu’en France, il existait des boîtes ou maisons de commerce, spécialisées dans la commercialisation du café provenant de la SINCOA²⁶⁸. L’une d’entre elles, la plus fréquentée à cette époque, était connue sur le nom de “Dégustation du café nègre”, basée à Paris en France. Ainsi, la SINCOA avait su tirer profit des richesses des monts Bamboutos dans le cadre de la culture du café *Arabica*, qui s’était rapidement adapté à l’écosystème des hautes terres de l’Ouest. J. Champaud reconnut cette aptitude du plateau bamiléké pour la culture du café en déclarant que, “le café a trouvé sur les hautes terres de l’Ouest un milieu écologique particulièrement favorable, semblable à celui des plateaux éthiopiens, dont il est originaire”²⁶⁹.

²⁶⁶ Entretiens avec P. Tanda, 79 ans, ex-employé à la SINCOA, Babadjou, 14 août 2012; M. Tiwa, 82 ans, ex-employé temporaire à l’usine de café de la SINCOA, Babadjou, 14 août 2012. Propos concordants.

²⁶⁷ ARO, 1AC 192, Rapport politique du mois de novembre 1954 dans la subdivision de Mbouda. Il convient cependant de relever que les données au sujet de ces rendements demeurent peu vulgarisées dans les rapports, seules les enquêtes orales à ce sujet restent la meilleure référence.

²⁶⁸ Entretien avec P. Tanda, M. Tiwa, 80 ans, ex-employée à l’entreprise SINCOA, Babadjou, 20 août 2012.

²⁶⁹ J. Champaud, *Atlas régional de l’Ouest*, Tome 2, Paris, ORSTOM, 1972, p. 85.

Le plateau bamiléké présentait donc dans l'ensemble, des prédispositions naturelles assez favorables à la culture du café. Les monts Bamboutos dont les sols résultaient d'une intense activité volcanique, s'avérèrent assez propices à la prolifération de cette culture. Il n'est donc guère surprenant que les entreprises occidentales en général, et la SINCOA en particulier, firent à travers Babadjou, leur plus belle aventure économique dans la région grâce à cette culture. Mais l'entreprise ne limita point ses investissements agricoles à la caféiculture, elle y associa le maraîchage. En outre, sur l'étendu de sa superficie, la SINCOA consacra environ 11ha aux cultures maraîchères²⁷⁰. La principale culture maraîchère ici, était le haricot vert dont les champs s'étendaient sur 7 ha. Sa production était ainsi évaluée à deux tonnes par semaine. Après les indépendances, la SINCOA prit la résolution de mettre en location une partie de son domaine maraîcher à une autre entreprise. Il s'agit de la SADEM à qui, l'entreprise décida d'accorder en location une parcelle de 7 ha pour le maraîchage²⁷¹. Elle-même n'exploitait plus que 4 ha. Les dirigeants de l'entreprise trouvaient l'entretien des potagers assez coûteux sur le plan technique, et la nécessité d'une main-d'œuvre plus spécialisée que celle employée pour la caféiculture²⁷². D'autre part, la commercialisation des cultures maraîchères exigeait un travail technique énorme, et parfois le mauvais entretien de la production et les lenteurs dans l'acheminement des produits, occasionnaient des pertes inestimables pour la société. À tout cela, il convient d'ajouter le fait que les indépendances ont occasionné le départ massif de la population européenne qui pourtant représentait pour la ferme, le principal marché de consommation. La société ne trouva donc plus d'intérêt à développer le maraîchage.

Néanmoins, ce fut aussi grâce au maraîchage, que la SINCOA fit ses beaux moments à Babadjou. En plus de la culture des haricots verts, l'entreprise avait développé la culture des légumes. D. Dongmo classe dans la gamme de ces légumes, les poireaux, les carottes, salades, pommes de terre, choux verts, choux rouges²⁷³. Il faut également noter ici, des particularités purement occidentales comme les fraises, la laitue et les épinards. Les semences de ces cultures étaient directement importées de la France. Dans le cadre du maraîchage, l'entreprise faisait usage des méthodes modernes. De la mise en terre aux récoltes, les plantes bénéficiaient d'un suivi assez minutieux. La description qu'apporte l'auteur à ce sujet est assez révélatrice. Il explique en effet que,

²⁷⁰ Tchipezi, "Le fait colonial", p. 72.

²⁷¹ Société Africaine d'Élevage et du Maraîchage.

²⁷² Entretien avec P. Tanda, 79 ans, ex-employé à la SINCOA, Babadjou, 14 août 2012. Selon lui, l'agriculture maraîchère était assez délicate et nécessitait un personnel expérimenté et permanent.

²⁷³ Dongmo, "Les cultures maraîchères", p. 155.

Les parcelles de culture labourées au tracteur, sont cultivées en toute saison. Les légumes reçoivent d'importantes quantités de fumiers bovins fournis par l'élevage, et d'engrais chimiques. Les légumes sont cultivés sur des planches de 10 mètres de long et 1 mètre de large, séparées par des allées secondaires de 40-50 cm et des allées principales de 1 mètre²⁷⁴.

On peut remarquer à partir de cette description que, le maraîcher était traité avec beaucoup de soins à la ferme SINCOA. Bien plus, la société dans l'optique d'une collaboration étroite avec la SADEM, faisait usage de la moto-pompe pour assurer l'arrosage des jardins en saison sèche. L'essentiel de la production maraîchère de la SINCOA était destiné à la commercialisation et l'exportation. P. Tchipezi renseigne clairement à ce sujet en ces termes, "toute la production du haricot vert était exportée vers la France tandis que les autres légumes (pomme de terre, carottes, poireaux, poivron, laitue, tomate...) étaient acheminés sur Douala pour approvisionner les magasins européens"²⁷⁵. Toutefois, il convient de mentionner que de temps à autre, une partie de cette production était vendue sur place à la ferme aux autochtones, surtout les jours de paiement des salaires des ouvriers²⁷⁶. Il s'agissait dans ces circonstances, des produits ayant donné un rendement médiocre ou qui ne répondaient pas aux normes ou aux qualités requises, pour être expédiés à la population européenne. À côté de l'agriculture, la SINCOA développa également les activités pastorales.

b-) Les activités pastorales de la ferme SINCOA

L'élevage représentait après la caféiculture, l'activité qui générait beaucoup de devises à la ferme SINCOA de Babadjou. En effet, la société réserva à cette activité environ 124 ha de sa superficie totale. L'élevage était concentré sur les bovins et les ovins. Le rapport du Préfet J. Nitcheu évalue le cheptel bovin de la SINCOA, à plus de 2000 têtes en 1965²⁷⁷. Bien avant cela, l'inspecteur vétérinaire de la région bamiléké estimait déjà à plus de 1500 bêtes ce cheptel en 1948²⁷⁸. Il convient cependant de signaler que ce chiffre est loin des réalités que révèlent certains informateurs qui parlent plutôt d'un cheptel de 3500 bœufs²⁷⁹. Il s'agissait d'un troupeau encadré avec beaucoup de soins et à l'exemple des autres entreprises, c'est de l'Institut Pasteur d'Alger que provenait le vaccin servant à son immunisation. Contrairement à la CPA et à la ferme DARMAGNAC qui tendaient à coloniser l'ensemble des monts

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 155.

²⁷⁵ Tchipezi, "Le fait colonial", p. 72.

²⁷⁶ Entretien avec L. Zambou, 75 ans environ, ex-employé temporaire à la SINCOA, Bangang, 17 août 2012; H. S. Fopa Tchinda, 83 ans, ancienne femme de ménage chez Charles Clouet, Directeur de la SINCOA, Babadjou, 14 août 2012. Propos concordants.

²⁷⁷ ARO, Archives non classées, Rapport économique de Jean Nitcheu, Préfet des Bamboutos en 1965, p. 11.

²⁷⁸ ARO, Archives non classées, Rapport de Monsieur Lagarde, inspecteur vétérinaire principal de 2^e classe de la région bamiléké en 1948.

²⁷⁹ Entretien avec L. Zambou, 75 ans environ, ex-employé à la SINCOA, Bangang, 17 août 2012; V. Kenmogne, 73 ans, ancien aide-berger à la ferme SINCOA, Babadjou, 14 août 2012. Témoignages concordants.

Bamboutos par leur bétail, la SINCOA préféra concentrer ses bêtes dans ses exploitations. Celles-ci bénéficiaient des pâturages dominés par les *Kikuyu* semés entre les caféiers²⁸⁰. Les animaux ne s'éloignaient que par nécessité pour paître sur les pentes des monts Bamboutos. En plus des pâturages, les bœufs recevaient une autre alimentation. Ils étaient nourris à l'étable avec des tourteaux de coton, d'arachides, de la farine de riz et du blé²⁸¹. Ce fut pour la SINCOA, dans le domaine pastoral, une originalité alimentaire qui n'existait pas chez les autres concessionnaires.

La société pratiquait les mêmes transformations des dérivés pastoraux que celles des fermes DARMAGNAC et CPA. À cet effet, le lait recueilli à l'étable servait à la fabrication du beurre et du fromage, vendus sur commande. Ce type d'industrie créée à la faveur de l'activité pastorale, est nettement comparable à celle décrite par D. Samson, au sujet des exploitations coloniales des élites britanniques d'Amérique du Nord. Selon lui, "le beurre et les produits laitiers plus généralement, étaient devenus les principales productions commerciales de tout le Canada de l'Est au début du XXe siècle, où les sociétés préféraient concentrer leurs animaux dans les exploitations"²⁸². La SINCOA bénéficiait énormément des progrès et des avancées technologiques, notamment la réfrigération et les tests précis pour la mesure du taux de matière grasse dans le lait. Tout ceci fut possible grâce à la présence sur place à la ferme des installations techniques nécessaires pour l'entretien du bétail. Il s'agit d'une bouverie, des baignoires d'étiquage qui étaient en réalité des bacs d'entretien du bétail. Celui de la SINCOA donnait l'allure d'une pirogue en béton armé.

Photo 4 : Vestige d'un bain d'étiquage pour bétail dans la ferme SINCOA



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Babadjou, le 22 août 2009

²⁸⁰ Tchipezi, "Le fait colonial", p. 72.

²⁸¹ Dongmo, "Les cultures commerciales", p. 155.

²⁸² D. Samson, "Les élites britanniques d'Amérique du Nord et les améliorations agricoles, 1789-1861" in N. Vivier (dir), *Elites et progrès agricole, XVI^{ème} –XX^{ème} siècle*, Presses Universitaires de Rennes 2009, p. 151.

Associé à l'élevage bovin qui était l'activité pastorale de base de la ferme, on avait un autre type d'élevage. Celui-ci concernait les lapins, la volaille et les porcs. Bien qu'étant considérée comme activité pastorale secondaire dans la ferme, cet élevage avait une part non négligeable dans l'économie de l'importante entreprise capitaliste française. On estimait cette production à environ 600 porcs, 200 lapins en 1950²⁸³. Cependant, il n'apporte aucune donnée fiable sur la volaille car, l'entretien de celle-ci était directement assuré par Charles Clouet, directeur des plantations. À ce sujet, affirme M. Kanmogne, "le domaine de la volaille dans la ferme était exclusivement réservé au patron assisté de deux autres blancs"²⁸⁴.

Tous les produits issus de l'élevage dans la ferme SINCOA étaient destinés à l'exportation en France, pour le cheptel bovin et la volaille et à Douala, pour le cheptel cunicol et porcin. Au total, on peut dire qu'en dépit de la chute de son cheptel bovin à 500 bêtes en 1981, l'activité pastorale après la caféiculture, contribua de façon non négligeable à la prospérité de l'entreprise SINCOA à Babadjou dans les Bamboutos²⁸⁵. Toutefois, ce succès l'entreprise le doit aussi à son personnel laborieux et dévoué à la tâche.

c-) La main-d'œuvre dans la ferme SINCOA de Babadjou

En ce qui concerne la main-d'œuvre, la SINCOA ne s'était point éloignée des principes en vigueur chez les autres concessionnaires. À cet effet, l'entreprise disposait d'un personnel mixte formé des Européens et des Indigènes. Parlant du personnel européen, le rapport annuel du chef de la subdivision de Dschang, évoque 03 personnes notamment un directeur des plantations assisté de deux adjoints dont, l'un assurait le contrôle de l'usine à café, et l'autre veillait à la gestion de la section pastorale de la ferme²⁸⁶. Ce personnel européen bénéficiait sur place, dans les plantations, des logements modernes, construits selon les normes d'habitat en Europe. Le domaine abritant les appartements du directeur des plantations, présentait un luxe qu'on ne retrouvait pas chez les autres concessionnaires²⁸⁷. Ce personnel jouissait ainsi en pleine zone rurale, du même style de vie que leur compatriote des grands centres urbains.

²⁸³ Entretien avec V. Kanmogne, 73 ans, ancien aide-berger à la ferme SINCOA, Babadjou, 14 août 2012.

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ Dongmo, "Les culture maraîchères", p. 154.

²⁸⁶ ADD, 1AC 191, Rapport du chef de subdivision de Dschang en 1951.

²⁸⁷ Celui du directeur de la SINCOA, concerne une maison d'habitation bâtie sur une surface évaluée à 600 m² avec une vaste cours, une piscine et des magasins.

Planche 7 : Domaine d'habitation du directeur de la ferme SINCOA



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Babadjou, le 22 août 2009

À travers de tels logements, le personnel européen pour mieux contrôler ses activités, s'était pratiquement sédentarisé en plein cœur des communautés rurales qui pourtant, leur étaient totalement étranger et dont les coutumes étaient diamétralement opposées. Cet exemple éloquent d'intégration était assez poussé au point où même en cas d'événement heureux ou malheureux, le concessionnaire organisait tout sur place²⁸⁸.

Il convient de relever que l'administration de la SINCOA ne se résumait pas au personnel européen en place dans les plantations à Babadjou. En tant que société regroupant plusieurs actions, l'entreprise présentait une importante hiérarchie. Tout d'abord, on avait un président du groupe suivi d'un administrateur délégué, ensuite venaient, le gérant des plantations, un mécanicien et un vétérinaire. Le président du groupe en la personne de Jean Gustave Marie Georges Joachin Lebaudy, détenait la part la plus importante des actions de la société. Il était donc suivi de l'administrateur délégué qui était Georges Guignard. Tous deux résidaient en France et ne venaient au Cameroun qu'en cas de nécessité pour la société, mais il avait sur place à Douala des représentants²⁸⁹.

À côté de ce personnel européen, on avait une main d'œuvre indigène sur qui reposait l'essentiel des activités de l'entreprise. Ce personnel indigène était constitué comme dans les autres fermes, d'une main-d'œuvre permanente et temporaire. En ce qui concerne les employés permanents, on avait en premier lieu les Mbororo. Le rapport politique du chef de subdivision de Dschang en 1950, fait savoir que l'entreprise employait à cette date 09 bergers Mbororo²⁹⁰. Leur rôle était d'assurer la surveillance, l'entretien et la conduite du bétail. Ils étaient assistés dans ces circonstances par des autochtones qui étaient ainsi considérés comme

²⁸⁸ ADD, 1AC 191, Rapport du chef de subdivision de Dschang en 1950. À titre d'exemple, lorsque la fille de Calmet, directeur de la CEC à Bagam mourut en 1950, elle fut tout simplement inhumée dans les plantations de la société.

²⁸⁹ Ils se rendaient au Cameroun lors des assemblées ordinaires du groupe qui se tenaient deux fois par an, ou des assemblées extraordinaires, qui rassemblaient tous les actionnaires au moment de l'acquisition des parcelles.

²⁹⁰ ADD, 1AC191, Rapport du chef de subdivision de Dschang pour l'année 1951.

des aides- bergers. En plus de cette catégorie d'employés permanents, on avait également les ouvriers des plantations et les employés de l'usine à café. En 1951, le personnel permanent dans les plantations et l'usine à café de la SINCOA, est évalué à 200 ouvriers²⁹¹. Seulement, les salaires dans l'entreprise SINCOA jusqu'en 1962, ne respectaient aucune réglementation²⁹². Les ouvriers bénéficiaient cependant des fruits des récoltes et parfois même de la viande. Ce n'est qu'en cela que le gérant de la SINCOA encourageait les employés mais, le travail en lui-même était sous-payé. À partir de 1962, la société fit un effort d'appliquer, mais de façon approximative, la réglementation du travail. En ce moment le nombre d'ouvriers avait été estimé entre 200 et 500 personnes²⁹³.

Tout comme la CPA et DARMAGNAC, la SINCOA faisait aussi appel à la main-d'œuvre saisonnière. Cette catégorie d'ouvriers était exclusivement employée au moment de la récolte du café. Ils étaient donc rémunérés journalièrement et à la tâche. Il faut signaler à ce niveau que la SINCOA appliquait une instruction particulière et qui lui était propre. En effet, la journée de travail était payée en fonction de l'âge des employés saisonnièrement engagés. Cette journée était évaluée à 110F pour les personnes moyennement âgées, et 200F pour les plus âgées²⁹⁴. L'entreprise a connu une évolution vertigineuse des travailleurs saisonniers. Le tableau suivant explique l'évolution du personnel permanent et temporaire de cette société.

Tableau 13 : Evolution de la main-d'œuvre permanente et saisonnière de la SINCOA entre 1938 et 1976.

Année	Bergers mbororo	Employés indigènes permanents	Employés indigènes temporaires
1938	04	150	50
1945	06	180	70
1951	09	200	80
1955	06	120	25
1962	11	500	200
1976	07	125	60

Source : Conception personnelle après synthèse des données d'archives²⁹⁵

²⁹¹ ADD, 1AC191, Rapport du chef de subdivision de Dschang pour l'année 1951.

²⁹² Entretiens avec M. Kanmogne, 75 ans environ, ancien aide-berger à la ferme SINCOA, Babadjou, 14 août 2012; B. Fofou, 76 ans, ex-employé saisonnier à la SINCOA, Babadjou, 27 août 2013. Propos concordants.

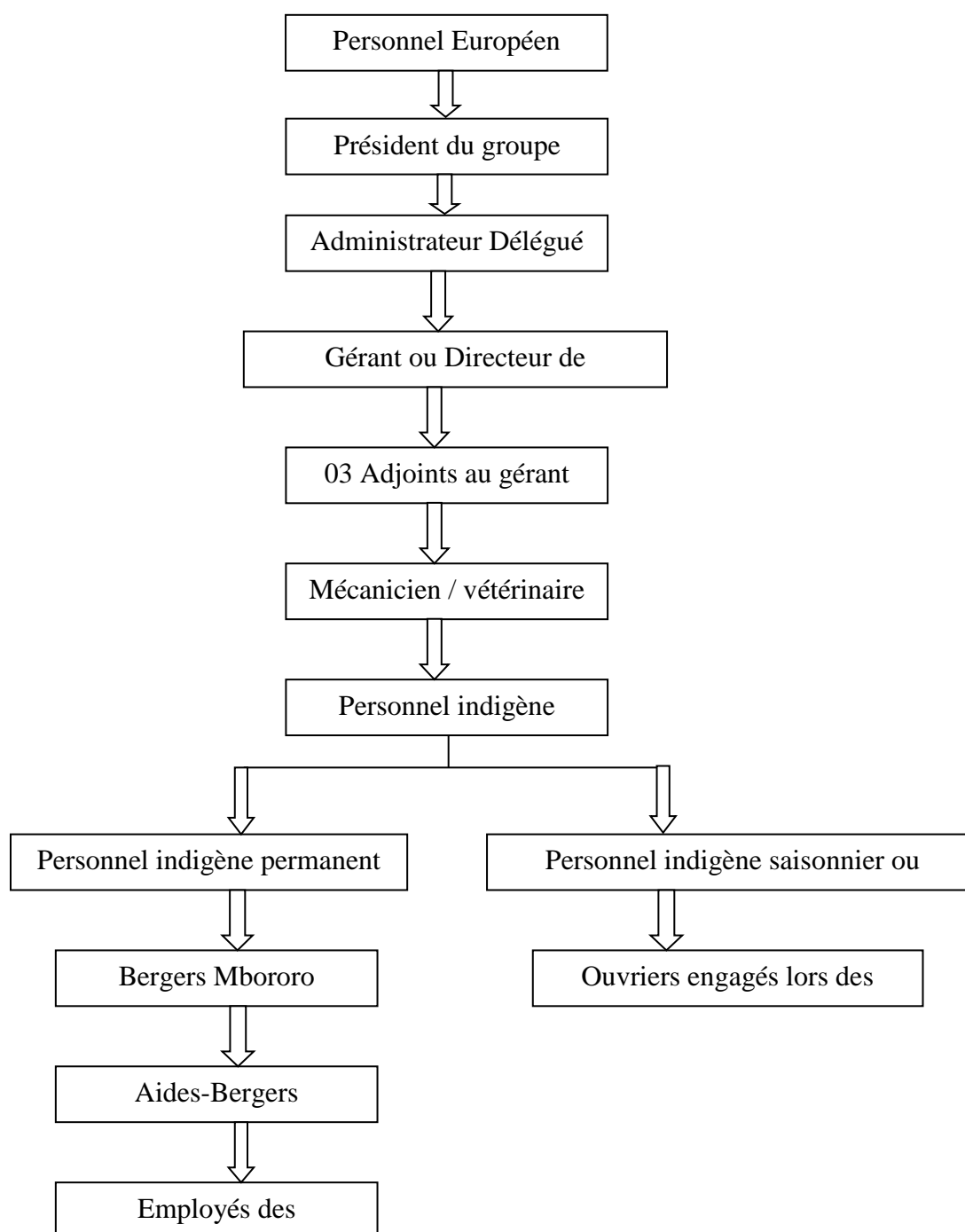
²⁹³ ADB, Archives non classées, Situation de la main-d'œuvre dans la ferme SINCOA, 1962.

²⁹⁴ Entretiens avec J. Dongmo, 71 ans, cultivatrice et ancienne vendeuse à la CPA, Bafou, 25 juillet 2011; M. Kanmogne, 75 ans environ, ancien aide-berger à la ferme SINCOA, Babadjou, 14 août 2012; B. Fofou, 76 ans environ, ex-employé saisonnier à la SINCOA, Babadjou, 27 août 2013. Propos concordants.

²⁹⁵ ARO, 1AC 308, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939 ; ARO, 1AC 237, Activités de l'inspection de travail dans la région bamiléké 1931-1944 ; ARO, 1AC 241, Région bamiléké, correspondances

Au regard de ces données, on peut constater que l'évolution de la main-d'œuvre fut grandement influencée par le contexte politique et économique du Cameroun. Lorsque les troubles liés à la lutte d'indépendance débutèrent en 1955, le nombre d'employés toute catégorie confondue, chuta pour remonter en 1962, soit deux années après l'indépendance avant de connaître à nouveau une chute en 1980, avec la baisse des cours du café. Au total, c'est grâce à cette main-d'œuvre que la SINCOA, connut une grande prospérité dans les Bamboutos. Le schéma suivant, explique la disposition hiérarchique de la main-d'œuvre de cette entreprise, avec au sommet le personnel européen suivi des autres.

Figure 2: Organigramme du personnel de l'entreprise SINCOA de Babadjou.



Source : Conception personnelle après synthèse des analyses

Au total, il est permis de comprendre l'enjeu que constituait la région des Bamboutos pour les concessionnaires européens. De l'avis du chef de subdivision de Dschang, Moutiez en 1951, "c'est surtout grâce à la région des Bamboutos avec ses multiples potentialités, que la subdivision de Dschang avait une grande renommée et une importante réputation dans toute

l'Afrique noire"²⁹⁶. Ces propos sont assez révélateurs et montrent tout l'intérêt porté par les concessionnaires européens sur cette région volcanique du plateau bamiléké. Ainsi qu'il vient d'être démontré, les législateurs allemands et français, à travers leurs aménagements agropastoraux, firent de cette région le principal pôle de leurs investissements. Ces énormes investissements conduisent à juste titre, à assimiler les Bamboutos, à un véritable el-dorado de sociétés concessionnaires européennes en général, et françaises en particulier.

Après le législateur colonial, le législateur post-colonial évolue systématiquement sur les mêmes principes. En effet, ce dernier, ainsi que les éleveurs mbororo et la paysannerie locale, prennent la relève en continuant l'aventure économique, brillamment entamée par les entreprises capitalistes occidentales dans les Bamboutos. C'est ce qui retient l'attention dans la suite de cet exposé.

²⁹⁶ ADD, 1AC 194, Rapport de Moutiez, chef de la subdivision de Dschang en 1951, p. 2.

CHAPITRE III

**LES ACTIVITES DES ENTREPRISES POST-COLONIALES, DE
LA PAYSANNERIE LOCALE ET DES ELEVEURS MBORORO
DANS LES BAMBOUTOS**

Après les indépendances, les monts Bamboutos s'imposent toujours comme un enjeu économique important. Toutefois, il convient de rappeler que de tous les versants des Bamboutos, les sections méridionales et orientales connurent des mutations particulières. Il s'agit là des deux sections qui constituaient le domaine privilégié de la CPA dans le cadre de ses activités¹. Peu après l'évacuation définitive des lieux par la CPA, ces versants sont marqués par une forte emprise économique d'une autre société de grande pointure comme la CTE, mais aussi des activités de la paysannerie locale et des éleveurs mbororo.

I. L'EMPRISE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES POST-COLONIALES DANS LES BAMBOUTOS : CAS DU COMPLEXE AGRO-INDUSTRIEL THEICOLE DE DJUTTITSA

Le complexe théicole de Djuttitsa ayant déjà fait l'objet de nombreuses recherches en géographie et en sociologie, la présente étude ne s'y étendrait pas en profondeur². Au risque de reprendre ces travaux, la préoccupation majeure ici, se résume à passer un bref regard sur les circonstances de sa création et son fonctionnement.

A- Les circonstances d'implantation du complexe théicole de Djuttitsa dans les monts Bamboutos

Afin de mieux appréhender les circonstances de création du complexe théicole de Djuttitsa, il importe d'accorder une attention particulière au contexte économique de cette région au lendemain des indépendances. Du fait du départ de la CPA à cette période, l'aventure économique entamée depuis le législateur allemand, par les sociétés capitalistes se poursuit avec les nouvelles entreprises. Le départ de la CPA fut accéléré par son statut foncier qui lui était assez défavorable en cette période où le contexte politique était assez agité³. Après le départ de cette entreprise, la région devient objet de querelles permanentes entre les groupements riverains, d'une part et entre chefs ou notables et les populations, d'autre part⁴.

¹ Il importe de noter ici qu'après les indépendances, la CPA demeure dans les Bamboutos, la seule entreprise occidentale ne disposant pas encore d'un titre définitif sur ses parcelles. Les troubles nationalistes relatives à l'indépendance, vinrent précipiter son départ des versants Sud et Est des Bamboutos, qui connurent l'implantation de nouvelles entreprises.

² On peut évoquer à ce sujet les travaux suivants : En géographie : Njiké, "Le projet théicole de Djuttitsa"; E. Tazo, "D'un paysage agropastoral traditionnel à un paysage théicole industriel dans le domaine de Djuttitsa (Ouest-Cameroun)", *Revue de géographie du Cameroun*, Volume XVI, Numéro 1, 2004, pp. 32-41. En sociologie: Nodem, "Les tensions entre la CDC", pp. 94-99.

³ La CPA était la seule entreprise capitalistes française qui à l'aube des indépendances, avait un statut foncier qui le maintenait en position d'insécurité. En effet, elle exploitait encore ses parcelles sur la base du bail, alors que toutes les autres entreprises avaient déjà obtenu un titre définitif sur leurs parcelles. Ce fut les cas de SINCOA, DARMAGNAC.

⁴ Noutsou Nombou, "Expropriations foncières", p.136.

Ainsi, dans l'ensemble des Bamboutos, le versant méridional, contrairement aux autres versants, présentait sur le plan juridique un statut foncier assez flou et fragile. C'est fort de ce constat et sans doute dans le souci de mettre un terme aux différends fonciers en gestation dans ce versant, que le législateur national décide de mettre sur pied des mesures visant à sécuriser ce patrimoine foncier, sujet de convoitises.

C'est dans cette perspective que l'Etat camerounais, à travers le décret-loi du 9 janvier 1963, range le versant Sud des monts Bamboutos dans le domaine du patrimoine foncier national. Par ce décret, l'Etat sonne le glas d'une nouvelle ère économique marquée par l'arrivée de nouvelles entreprises dans cette région. Du fait de ses atouts agricoles, la région suscita très tôt la convoitise du Ministère de l'Agriculture. Par le biais de son important centre de recherche qu'est l'IRAD, ce ministère profitant des anciennes installations de la CPA, y installa le Centre d'Expérimentation et d'Instruction pour la Production des Semences (CEIPS). Sous l'assistance des experts Hollandais, le CEIPS développa avec succès, le maraîchage dans le versant méridional des Bamboutos⁵. Peu de temps après l'expérience maraîchère initiée par cette jeune structure du ministère de l'agriculture, des études menées par d'autres experts et centres de recherche, apportent des résultats concordants assez satisfaisants au sujet de l'expérimentation dans la région, d'une nouvelle culture d'exportation, à savoir le thé.

À cet effet, les études furent menées en 1966 par trois groupes distincts. On a d'abord la société allemande AGRAR Und Hydrotechnik-Gmbh, puis par la Société d'Etude pour le Développement de l'Afrique (SEDA), et enfin l'Association pour la Formation des Cadres de l'Administration (AFCA). Toutes ces études confirment la faisabilité dans le site, d'un complexe agro industriel consacré à la culture du thé. S'inspirant de toutes ces recherches aux résultats concordants, l'Etat dans la perspective du 2^e plan quinquennal du développement économique de la république du Cameroun, décide de réaliser cet important projet⁶. Pour y parvenir, il procéda d'abord à l'annulation du bail de la CPA qui n'était pas encore arrivé à expiration. Cette annulation fut matérialisée et concrétisée par le décret N°67/173/COR du 18 juillet 1967. Par la suite, le terrain est reconnu d'utilité publique puis classé au domaine public de l'Etat et affecté au Ministère du plan et de l'Aménagement du Territoire par décret N°68/174/COR du 27 mai 1968⁷. La superficie est estimée à 1660 ha. Ce ne fut que dix ans plus tard que par décret présidentiel N°77/397 du 03 octobre 1977, l'Etat attribua ces terrains

⁵ Dongmo, "La chefferie Bafou", p. 153.

⁶ P. M. Doungue, *Le département des Bamboutos et le thé : mort ou vie*, document inédit, p. 34.

⁷ Pour plus de détails au sujet de ce décret, se référer à Noutsou Noutso, "Expropriations foncières", 2006.

en apport au capital de la *Cameroon Development Corporation* (CDC)⁸. L'apport des terrains fut évalué à 206 000 000 FCFA. La CDC eut donc la charge d'y mettre en place un complexe agro-industriel consacré à la culture du thé. C'est dans ce sens que fut créée au cœur du versant méridional des monts Bamboutos, une importante industrie de thé, dont on peut décrire ici de façon sommaire, le fonctionnement.

B- Le fonctionnement de l'industrie théicole de Djuttitsa

Cette séquence du travail consacrée au complexe théicole de Djuttitsa, présente le domaine proprement dit, en insistant sur la production et la main-d'œuvre.

1) Les parcelles et espaces consacrés à la théiculture

Les terrains de la CTE conformément au décret de 1968, furent évalués à 1660 ha. C'est un domaine constitué de plusieurs parcelles spécialisées. En effet, comme le fait remarquer E. Tazo, "le domaine de Djuttitsa est actuellement occupé par les parcelles d'eucalyptus, les champs de théiers, les terres en friche et les constructions diverses (routes, dispensaires, écoles, usines, logements, lieux de loisir)"⁹. En termes d'occupation du sol, le tableau suivant illustre ces propos de l'auteur.

Tableau 14 : Occupation du sol dans le domaine de la CTE

Types d'occupation du sol	Superficie (ha)	Pourcentage(%)
Champs de théiers	445	30,48
Domaine d'eucalyptus	554	37,94
Terrain en friche	400	27,40
Autre (culture vivrières, usine, infrastructure, construction, affleurement rocheux)	61	4,18
Total	1460	100

Source : Tazo, "D'un paysage agro-pastoral", p. 38.

Le tableau ci-dessus, présente un important domaine divisé en quatre catégories. Il convient de rappeler ici que du fait de l'enjeu du projet, la création de ces champs nécessita en 1972, l'installation à Djuttitsa, d'une station météorologique dans le cadre de l'étude des conditions physiques du milieu. Sur la base des travaux de cette station, on procéda la même année à la sélection et la multiplication des plants des théiers. Ce travail fut réalisé par des structures spécialisées et compétentes. À ce propos, J. L. Dongmo fait savoir que,

Les travaux de sélection et de multiplication du matériel végétal commencent en 1972. Ils sont menés simultanément à Dschang et à Djuttitsa d'abord par l'IFCC jusqu'en 1975, et ensuite par l'ONAREST.

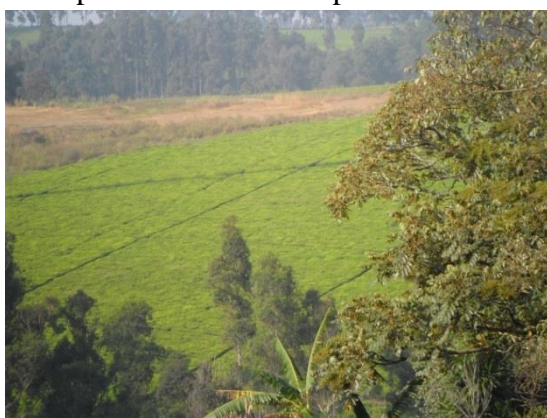
⁸ Depuis 2002, le domaine fut concédé par la CDC à la *Cameroon Tea Estates* (CTE).

⁹ Tazo, "D'un paysage agro-pastoral", p. 35.

Financés par le FED et le gouvernement camerounais, ils ont permis de créer des champs, d'adopter des méthodes culturales appropriées et de déterminer les plants adaptés aux conditions climatiques de Djuttitsa¹⁰.

Après cette phase, de grandes superficies sont désormais couvertes par le théier et le versant méridional des monts Bamboutos, donne l'allure d'une grande pelouse de jeu de plusieurs blocs, en vue aérienne ou lointaine. Le domaine théicole de Djuttitsa est formé de vastes plantations, divisées en trois grandes sections : La section Sud ou section A, la plus ancienne, a servi de champ d'expérimentation, et comportant 10 champs sur une superficie totale de 162,8 ha ; la section centrale ou section B, s'étale sur 143,2 ha et couvre 9 champs ; la section Nord ou section C, est formée de 11 champs¹¹.

Photo 5 : Une vue partielle des champs de thé de la CTE, section C à Bangang



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bangang, le 16 août 2009

À partir de cette description, l'auteur montre également l'évolution rapide du domaine de théier. Ainsi que révèlent les données du tableau suivant établi, le domaine depuis 1981, a connu une évolution assez remarquable.

Tableau 15 : Evolution du domaine théicole de Djuttitsa de 1981 à 2002

Années	1981	1982	1983	1984	1986	2002
Superficies (ha)	122	204	324	428	446,5	446,5

Source : Tazo, "D'un paysage agro-pastoral", p. 39.

Du fait de la crise actuelle de l'espace liée à la montée fulgurante des cultures pratiquées par les populations environnantes, les responsables du complexe ont décidé d'accroître à nouveau ledit domaine. C'est du moins ce qui ressort du témoignage de l'ex-directeur du complexe, qui laisse comprendre que depuis 2005, le domaine du théier,

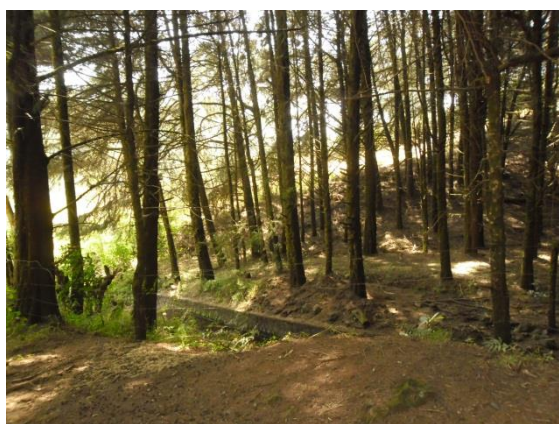
¹⁰ J. L. Dongmo et als, *Bafou, une grande chefferie de l'ouest-Cameroun*, ouvrage inédit, produit à l'occasion de l'installation de sa majesté Kana II, comme chef supérieur du groupement Bafou, p. 88.

¹¹ Tazo, "D'un paysage agro-pastoral", p. 39.

“s’élargit peu à peu pour occuper les espaces laissées en friche. Mais il s’agit d’une opération visant simplement à contrecarrer l’avancée anarchique, incontrôlée et illégale des cultures indigènes dans le domaine théicole”¹². Ces champs de théier à cheval entre les groupements Bafou et Bangang, couvrent dans la première chefferie, les quartiers Mezet, Djuttitsa et dans la deuxième, les quartiers Bamekeing et Nzindong. À côté du domaine du théier, on peut identifier celui des eucalyptus.

La mise en place des eucalyptus est aussi fonction des conditions pédologiques. Dans le cadre de la théiculture, ils présentent une valeur inestimable dans la mesure où, ils permettent de fournir à l’usine, du bois de chauffage nécessaire, pour faire sécher le thé fraîchement récolté. Outre cette fonction première, cet arbre a aussi pour but de matérialiser les limites du complexe théicole et sert également de protection à la précieuse plante, contre les vents violents de hautes altitudes. Pour cela, les eucalyptus dans le cadre du projet, occupaient aussi un domaine non négligeable, évalué à une superficie totale de 381ha, avec une production estimée à 1090 tonnes de bois, par an¹³. Le domaine d’eucalyptus jouxte directement avec celui du théier.

Planche 8 : Les parcelles d’eucalyptus dans le domaine théicole de la CTE



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bangang, le 16 août 2009

¹² Entretien avec B. Bonneck, 56 ans, ex-directeur du complexe théicole de Djuttitsa, Djuttitsa, 17 février 2009. En dépit de toutes les démarches entreprises pendant les travaux de Maîtrise, de DEA et même de Thèse, les responsables sont demeurées assez sceptiques en manifestant le refus de produire les données actuelles, sur l’évolution du projet. Néanmoins, l’ex-directeur rapporte que les nouveaux espaces plantés de théier depuis 2005, ne présentent aucun rendement fiable car, il s’agit des espaces non appropriés à la plante. Leur occupation vise simplement à protéger le domaine des empiétements permanents des paysans, qui revendiquent l’espace. En réalité, ces parcelles n’ont pas les qualités pédologiques requises pour recevoir le thé.

¹³ E. Tazo; J. L. Dongmo, “Le domaine de Djuttitsa, de l’agriculture nourricière traditionnelle à l’aménagement théicole moderne. Etude d’un exemple de changement d’orientation agricole et de paysage agraire sur le versant Sud du mont Bamboutos”, *Le Nka, Revue interdisciplinaire de la FLSH*, Université de Dschang, 1998, p. 9. Son programme de plantation amorcé depuis 1973 fut, à l’instar de celui du théier, conjointement exécuté par l’IFCC, l’ONAREST et la CDC.

2) **Bref aperçu sur les activités de production et de commercialisation du thé de Djuttitsa**

De l'avis de J-E. Nodem, "les sociétés agro-industrielles ont généralement trois possibilités pour réaliser leurs productions. Elle peut se faire sous forme d'exploitations familiales, d'association de grandes plantations/exploitations familiales, ou sous forme de grandes plantations tout court"¹⁴. Il ressort de cette description que le projet de Djuttitsa, concerne exclusivement les grandes plantations. La particularité des agro-industries étant la transformation sur place du produit, le complexe théicole se caractérise par la présence d'une importante usine équipée de machines performantes pour le traitement du thé depuis la cueillette jusqu'à l'ensachage. Voilà pourquoi,

le processus de production du thé est assez long et va de la pépinière à l'ensachage. Après deux années passées à la pépinière, la jeune plante est mise en culture. Il faudra attendre quatre ans pour qu'elle ait une productivité maximale, vingt-quatre récoltes sont faites par an soit une moyenne de 2 récoltes par mois¹⁵.

C'est en effet à l'issue de la récolte, que le véritable traitement du thé commence à l'usine. Cette phase du travail nécessite plusieurs étapes essentielles. La première consiste à opérer un triage systématique des feuilles de qualité douteuse, suivi du nettoyage et du broyage des feuilles de bonne qualité en vue de leur fermentation qui dure 1h30mn. Ensuite vient l'étape du séchage, qui permet au thé de perdre 2/3 de son poids soit, 30% d'eau. L'étape suivante est le triage, phase au cours de laquelle le thé est roulé, écrasé et tordu. Pour finir, on soumet encore le produit à un séchage à 90°C dans un appareil appelé sirocco. C'est l'étape finale à l'issue de laquelle, le thé peut être conservé et ensaché. L'emballage s'effectue dans des sacs de 50 kg, les sachets de 100 kg et des cartons de 1000 sachets. Le thé ainsi produit peut apparaître sous forme de plusieurs variétés consommables. À en croire J-E. Nodem, "à chaque variété correspond un type de machine particulier. Les machines de Djuttitsa permettent de fabriquer uniquement deux qualités de thé qui sont la *Broken Orange Pekoe Fanining* (BOPF), et la *Broken Mixed* (BM)"¹⁶. Après la phase d'emballage, le thé est prêt pour la commercialisation.

À ce sujet, la production théicole de Djuttitsa est aussi bien destinée à l'exportation qu'au marché intérieur. La partie de la production constituée des sachets est destinée au

¹⁴ Nodem, "L'implantation de la CDC", p. 114.

¹⁵ Tazo, Dongmo, "Le domaine de Djuttitsa", p. 10.

¹⁶ Nodem, "Le complexe théicole", p. 122. La limitation de la production de Djuttitsa à deux variétés, est liée au manque de machines spécialisées pour d'autres variétés. Toutefois, les complexes industriels de Ndu et Tole dans le Nord-Ouest, relevant toujours de la CTE, sont plus équipés et par conséquent produisent toutes les variétés de thé qui sont évaluées à 5.

marché de Londres tandis que, celle des sacs de 50 kg était réservée à la consommation intérieure, aux marchés du Nord et du Tchad¹⁷. Cette commercialisation est assurée par la Direction commerciale de la CTE, basée à Limbé. Seulement, dans le cadre de la vente sur le marché extérieur, le thé de Djuttitsa est confronté à la sérieuse concurrence, du thé Kenyan. À cela, il faut ajouter le caractère vieillissant des infrastructures. C'est du moins ce qui ressort de ces propos d'E. Tazo et J. L. Dongmo,

Le principal problème actuel est la vétusté et l'étroitesse de l'usine qui supporte difficilement la transformation de la production actuelle. Ce qui détériore dangereusement la qualité du thé, et favorise la concurrence du thé Kenyan. La bonne qualité de ce produit valait 1350F/kg en 1985. Mais ce prix a baissé à 1000F¹⁸.

À l'instar de tout complexe agro-industriel créé en milieu paysan, le complexe théicole de Djuttitsa, emploie une importante main-d'œuvre. Du fait de sa densité importante, la région apporta une main-d'œuvre disponible, qui fut d'un apport inestimable dans la création du complexe théicole. Il s'agit d'une main-d'œuvre en constante évolution. En 1983, le personnel de Djuttitsa est évalué à 662 personnes dont 4 cadres, 15 employés et 643 travailleurs permanents¹⁹. Ce chiffre a connu une évolution acceptable car en 2004, elle est de 745 employés dont 545 permanents et 200 temporaires²⁰. Comme on peut le constater, l'entreprise compte deux catégories d'employés. Les ouvriers permanents exercent deux types de tâches : les tâches nobles et les tâches serviles²¹. Les tâches nobles sont celles qui sont moins contraignantes. Il s'agit des ouvriers qualifiés, s'occupant des travaux techniques tels que la maçonnerie, la mécanique la charpenterie, le gardiennage et la peinture. On peut également classer dans cette catégorie, les secrétaires de direction du complexe ainsi que les ouvriers travaillant à l'usine. La tâche servile quant à celle, concerne la cueillette des feuilles de théiers, qui est l'activité regroupant la majorité des employés du complexe. En ce qui concerne la main-d'œuvre temporaire, elle est surtout constituée des ouvriers recrutés pour des activités ponctuelles et indispensables. Ces activités concernent surtout la préparation de la pépinière, le repiquage et le nettoyage de nouvelles portions de terres. En fonction du statut et le secteur de travail, chaque employé bénéficie d'un salaire fixé par les dirigeants. La main-d'œuvre du complexe théicole de Djuttitsa est constituée des paysans expropriés et des volontaires engagés. Pour cela, les chefferies de Bafou et Bagang qui sont le cœur du projet,

¹⁷ Tazo, Dongmo, "Le domaine de Djuttitsa", p. 10.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Dongmo et als (eds), *Bafou*, p. 89.

²⁰ Tazo, "D'un paysage agro-pastoral", p. 39.

²¹ Nodem, "Le complexe théicole de Djuttitsa", p. 76.

sont les principales pourvoyeuses de la main-d'œuvre du complexe. Toutefois, d'autres employés sont originaires des groupements voisins comme Baleveng, Foto, Fongo-Tongo, Balatchi, Batcham²².

En définitive, cet exposé a permis de montrer que le complexe théicole de Djuttitsa, marque la relève du législateur national dans le cadre de la continuité de l'exploitation des versants des Bamboutos, après le départ du colonisateur. Ce complexe agro-industriel témoigne aussi du succès éclatant d'une agriculture de type moderne, introduite en plein milieu paysan. Le paysage rural préexistant a été entièrement remplacé par un nouveau paysage dominé par les plantations de théiers. Cette entreprise dont la production annuelle est évaluée entre 1200 et 1250 tonnes, a consacré la mise en place de nouvelles infrastructures (usines, routes, dispensaires, logements des cadres), entraînant de profondes mutations dans le paysage rural²³. Grâce à tout ceci, le versant Sud des monts Bamboutos, devient à peu près comparable à la région de Saint-Louis où, l'introduction des cultures industrielles comme le riz et la canne à sucre, ont favorisé le développement de la région et suscité l'arrivée d'une importante main-d'œuvre rurale²⁴.

Cependant, il importe de rappeler que ce projet au succès éclatant avec le législateur national, n'est que l'aboutissement des expériences coloniales dans le domaine de la théiculture. En effet, dans son rapport de 1954, le chef du secteur agricole de l'Ouest M. A. Drogue, accorda une attention particulière à cette culture²⁵. Les études sont menées par la ferme de multiplication des cultures de haute altitude (autre que le quinquina), de la station de Dschang. S'inspirant des plantations de théiers Belges au Kivu et anglaises au Kenya, l'ingénieur en chef Boisson, établit un protocole qui apporta des résultats satisfaisants des essais des variétés de thé d'Indochine sur les pentes méridionales des monts Bamboutos²⁶. L'introduction du thé dans les mœurs paysannes visait, selon le législateur colonial, à réduire dans une certaine mesure l'alcoolisme, et accroître la consommation du sucre. Un projet d'une telle ampleur, n'a certainement pas pu être réalisé compte tenu du contexte sociopolitique du Cameroun français qui devint très instable à partir de 1955, du fait des luttes d'indépendance.

²² Njiké, "Le projet théicole de Djuttitsa", p. 42.

²³ À ce propos, consulter les travaux de Tazo, "D'un paysage agro-pastoral", p. 39.

²⁴ S. Modou Fal, "Cultures industrielles et développement régional: le cas de la région de Saint-Louis au Sénégal", *Revue Afrique et Développement*, volume XIX, Numéro 2, 1994, p. 82.

²⁵ ARO, 1AC 135, Principes généraux de l'agriculture, rapport du chef de secteur agricole de l'Ouest à monsieur le chef de subdivision, en 1954, p. 8.

²⁶ ARO, 1AC 135, Principes généraux de l'agriculture, rapport du chef de secteur agricole de l'Ouest à monsieur le chef de subdivision en 1954, p. 8. Les plantations de thé de Djuttitsa dans le versant méridional des Bamboutos, devaient être calquées sur le modèle des autres hautes régions tropicales d'Afrique, à l'instar du Kivu et du Kenya.

C'est pour cette raison que l'Etat au lendemain des indépendances, s'inspirant de tels rapports et compte tenu du départ brusque de la CPA, prit la résolution d'expérimenter la théiculture dans le versant Sud. Le projet fut confié à la CDC qui mèna avec succès sur une altitude de 1850m, les premières expériences culturelles. Au-delà de ces grandes entreprises capitalistes, le massif des Bamboutos est également exploité par la paysannerie locale et les éleveurs Mbororo, dont les actions méritent ici d'être examinées. L'analyse s'intéresse d'abord sur les activités agricoles de la paysannerie locale.

II-LES ACTIVITES AGRICOLES DE LA PAYSANNERIE LOCALE DANS LES BAMBOUTOS

L'exploitation des monts Bamboutos à des fins agro-pastorales, n'a pas suscité la seule convoitise des grandes entreprises capitalistes sur lesquels un large exposé vient d'être accordé. Bien avant ces entreprises, le massif faisait déjà l'objet d'un important aménagement agricole et pastoral orchestré, d'une part par la paysannerie locale et, d'autre part par la population mbororo. Ces deux acteurs étant dans une large mesure au centre des différents conflits en cours sur les monts Bamboutos, il est nécessaire de consacrer ce volet du travail, sur les activités pratiquées par ces acteurs sur ledit massif. Pour cela, la présente partie du travail analyse en premier lieu l'aménagement agricole du massif, par la paysannerie locale. Pour ce faire, il s'est avéré nécessaire de présenter les différentes chefferies impliquées dans cette exploitation.

A. Les différentes chefferies impliquées dans l'exploitation agricole des monts Bamboutos

Il convient en premier lieu de faire remarquer que la paysannerie locale est composée ici, de la population des différents groupements établis autour des monts Bamboutos. Par souci de clarté et de précision, il est judicieux d'énumérer ces chefferies en fonction de leur position géographique par rapport au massif des Bamboutos. Il s'agit entre autre de :

- La chefferie Pinyin dans le Nord-Ouest au niveau du versant Septentrional.
- Les chefferies Balatchi et le Nord de Bangang dans le versant Oriental.
- Les chefferies Bafou, Bangang et Fongo-Tongo au niveau des versants Méridional et Occidental.

→ La caldeira des monts Bamboutos au sommet de laquelle, viennent se coincer les groupements cités plus hauts, abrite les différentes communautés «*M'muock*» dépendantes pour la plupart, du groupement Bamumbu dans le Sud-Ouest²⁷.

Toutefois, en considérant les parties rattachées aux monts Bamboutos, d'autres chefferies y sont solidement établies. Il s'agit principalement des groupements Baleveng, Foto, Fongo-Deng et Fomepea sur les pentes méridionales²⁸. La question sur l'origine de ces groupements ayant déjà fait l'objet des débats assez émouvants et contradictoires, il est question ici, de présenter le processus d'occupation et d'exploitation de ce milieu montagnard, par les différentes communautés locales. Le processus de mise en place des populations sur les pentes des monts Bamboutos, présente en effet une courbe assez ascendante. C'est par vagues de mouvements successifs et sous la pression guerrière des autres peuples, que les communautés actuelles, ont occupé les pentes des monts Bamboutos. Attirées par les potentialités qu'offrent le milieu, elles s'y sont finalement établies en grand nombre²⁹. La mise en place de ces peuples, est donc consécutive à un mouvement migratoire de très longue durée de plusieurs groupes composites³⁰.

À travers ces mouvements successifs des populations, les monts Bamboutos de par leur densité sans cesse croissante, constituent une singularité sur l'ensemble du plateau bamiléké à la veille de la pénétration européenne. Il convient néanmoins de remarquer qu'à cette période, l'occupation de ce massif volcanique, faisait état d'une importante disparité. En effet, on note de sérieux contrastes entre la montagne presque vide d'hommes et le plateau assez peuplé. C'est du moins ce qui ressort de la description suivante, faite par J. Boutrais à ce propos. Selon lui,

Un pallier de densités moyennes (50 habitants au km²) intervient dès 2000m et se renforce jusqu'à 200 habitants au km² alors que l'altitude se tient encore à 1900m. À Fongo-Tongo, quelques points de peuplement sont mentionnés d'habitants importants. Tout le reste de la montagne était cartographié comme vide d'hommes³¹.

²⁷ En ce qui concerne les communautés «*M'muock*», on peut citer ici les *M'muock Bing*, *M'muock Aghong*, *M'muock Leteh*, *M'muock Fotang*, *M'muock Fozeh*.

²⁸ À côté de celles-ci, on peut aussi citer les groupements Bagam, Bamenyam, Bafandji qui relèvent des ramifications des pentes orientales des monts Bamboutos. Il faut mentionner ici que les techniques d'aménagement agricole dans ces chefferies, sont similaires à celles des chefferies directement rattachées aux monts Bamboutos. Pour plus de détails, se référer à la carte de localisation.

²⁹ Noutsu Noumbo, "Expropriations Foncières", p. 16.

³⁰ À ce propos, consulter les travaux d'E. Ghomsy, "Les Bamiléké du Cameroun: Essai d'études historiques des origines à 1920", Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Histoire, Université de Paris I Sorbonne, 1972, p. 33. M. Kuete, A. Dikoume, *Espaces, pouvoirs et conflits dans les hautes terres de l'Ouest*, Yaoundé, collection espaces et sociétés, CERETH, Presses Universitaires de Yaoundé, 2000, p. 8.

³¹ Boutrais, *Hautes terres*, p. 832.

Bien plus, l'auteur en s'appuyant sur les données cartographiques relatives aux densités démographiques, établies par le géographe allemand Max Moïsel en 1910, explique avec précision, cette mise en place des populations, qui se concentrent sur le plateau pour l'agriculture, et quelque peu sur les sommets, pour l'élevage. Cette structure de la population des Bamboutos semble avoir survécu au temps. Dans ses travaux sur les dynamiques foncières à Santa-Babadjou, R. Nji Egra Batcha établit le contraste entre le plateau peuplé, et les sommets presque vides en ces termes : *“high density areas fall within altitudes of 1500 m-2000 m where, in most settlement related functions take place. The low-density areas are found in regions at 2000 m where, most grazier families reside”*³².

À l'évidence, les populations étaient assez concentrées sur les plateaux en vue de bénéficier des richesses du sol et du climat pour développer leurs activités agricoles. Bien plus, les plateaux ne présentent pas assez de contraintes aux populations dans le cadre de la construction de leurs cases d'habitation. Il s'agissait, *“d'une zone aux sols riches, où le climat était favorable et où, ne se posaient pas d'importants problèmes de ravitaillement en eau et en matériaux de construction”*³³. Une telle concentration de la population sur les plateaux et quelque peu sur les sommets fit des Bamboutos, une zone de peuplement par excellence à la veille de la pénétration européenne. La densité de cette population évolue d'ailleurs de façon très vertigineuse pendant la colonisation. Dans l'ensemble de la subdivision de Dschang, et même du plateau bamiléké, seules les chefferies directement attenantes aux monts Bamboutos, présentaient des densités assez exceptionnelles. Les données relatives au recensement effectué par le chef de subdivision à cet effet en 1935, ne démentent pas ces propos³⁴. Le groupement Bafou avec plus de 12000 hbts, était de loin le plus peuplé de la subdivision de Dschang.

Compte tenu de cette démographie sans cesse croissante dans les Bamboutos, les sommets et les zones autrefois jugées inhospitalières, ont presque été investies par l'homme pour l'aménagement agricole. Même la caldeira de ce massif montagneux, donne déjà l'allure d'un véritable bouillon humain en dépit de son relief hautement accidenté. Les estimations apportées par M. Tsou Ndzintouo à ce sujet, présentent une densité assez galopante dans ce

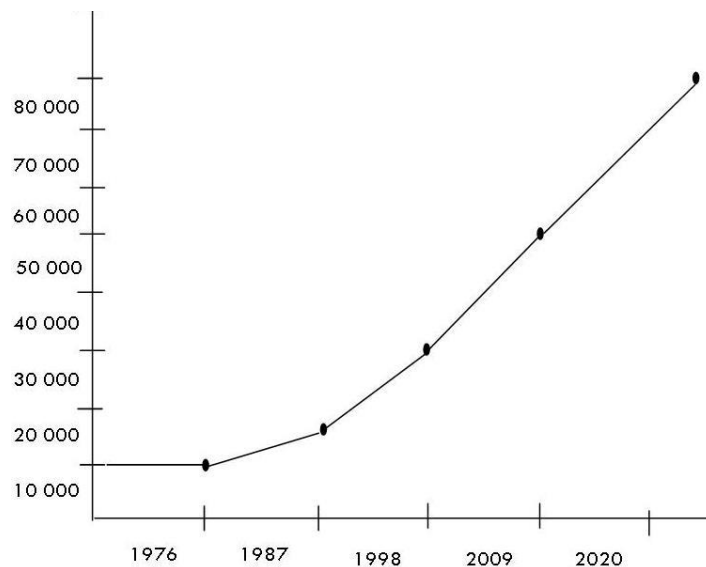
³² R. Njih-Egra Batcha, *“Land Use dynamics in Santa-Babadjou in the Western highlands of Cameroon”*, Mémoire de DEA en Géographie, Université de Yaoundé I, 2010, p. 40.

³³ Tiokong, *“La diplomatie traditionnelle”*, p. 29.

³⁴ ARO, 1AC 235, Principes généraux et Agriculture, liste des chefferies recensées dans la subdivision de Dschang en 1935. Annexe 16 : Liste des chefferies recensées dans la subdivision de Dschang en 1935.

milieu. La courbe suivante établie par ses soins, fait état d'une croissance démographique réelle dans ce milieu, avec des prévisions jusqu'en 2020³⁵.

Graphique 2: Courbe d'évolution de la population de la caldeira de 1976 à 2020



Source : Tsou Nzintouo, "Incidences", p. 40.

Au regard de cette courbe, on est amené à constater que les monts Bamboutos du fait de ses multiples potentialités, connaissent sur le plan local, une démographie galopante. Ainsi qu'il a été mentionné au début de cette séquence du travail, il s'agit d'une population dont l'activité de base demeure l'agriculture. La paysannerie locale a développé dans les Bamboutos, une excellente activité sur le plan agricole, qui donne à ce massif, l'allure de vastes fermes et grandes plantations.

Planche 9: Vue partielle des exploitations agricoles paysannes dans les monts Bamboutos



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Babadjou, le 26 août 2011

³⁵ M. Tsou Nzintouo, "Incidences environnementales et risques induits par les activités agro-pastorales à Magha'a (Sud-Ouest)", Mémoire de Maîtrise en Géographie physique, Université de Yaoundé I, 2006, p. 40.

Les exploitations agricoles créées par la paysannerie locale dans les Bamboutos, correspondent exactement à la description suivante faite à ce sujet par Y. Margueret, parlant du plateau bamiléké. Il ressort de ses propos que,

Favorisés par les qualités du milieu naturel, aiguillonnés par les densités démographiques, les bamiléké ont mis sur pied l'une des plus remarquables agricultures africaines, c'est le fameux «*bocage bamiléké*», où des clôtures isolées laissent apparaître une mosaïque de petits champs, minutieusement entretenus³⁶.

Les monts Bamboutos ainsi qu'il a été démontré dans les analyses précédentes, disposent des atouts nécessaires pour développer une agriculture de cette envergure. L'ampleur de l'avancée de ces hautes terres vers les côtes atlantiques, les prédisposent à une intense activité agricole car, la région est en permanence arrosée par les pluies. Une telle avancée reste une singularité dans l'ensemble du continent africain. Boutrais sur ce point fait savoir que, "les monts Bamboutos ne se trouvent qu'à 200 km du littoral. Seuls, le *Fouta Djalon* Guinéen et la partie méridionale de l'*Atakora* Togolais, offrent des répliques de hautes terres proches des plaines côtières"³⁷. C'est compte tenu de cela que les Bamboutos, à l'instar de la plupart des massifs de la dorsale camerounaise, ont été entièrement investis par les paysans par le biais de leurs exploitations agricoles. Les atouts du milieu en suscitant un afflux de populations dans la région, justifient à coup sûr, le fait que les aménagements agricoles s'y soient intensifiés de manière presque semblable.

B. L'agriculture paysanne dans les Bamboutos: une activité prospère

À l'exemple des autres milieux du plateau bamiléké, les Bamboutos présentent un paysage agraire classique. Les bas des pentes sont dominés par les palmiers-raphias. Sur les pentes inférieures, se trouvent les cultures les plus riches et au-dessus des pentes sur les sols plus pauvres, apparaissent les cultures moins exigeantes puis l'élevage. Si auparavant, cette description faite par Y. Marguerat s'accommodait au milieu, il faut dire qu'elle a connu une profonde mutation au regard du paysage agraire actuel³⁸. Les cultures riches ici, concernent la caféiculture qui génère d'énormes bénéfices à plusieurs planteurs en région bamiléké. C'est dans les plantations de café que les paysans inséraient les cultures vivrières. Il s'agit là d'un schéma agraire propre à la région bamiléké. Selon J. Champaud, contrairement à ce qui se passe dans le Sud, où les "plantations mixtes" sont en général des champs vivriers où on

³⁶ Y. Marguerat, "Des montagnards entrepreneurs: les bamiléké du Cameroun", *Cahiers d'études africaines*, 92, XXIII-4, 1983, p. 497.

³⁷ Boutrais, *Hautes terres*, p. 214.

³⁸ Marguerat, "Des montagnards entrepreneurs", p. 498.

enfouit quelques plants de cacaoyers, il s'agit ici des plantations de café, créées délibérément où les cultures vivrières occupent une place intercalaire³⁹. Dans un tel contexte la répartition des cultures est fonction de la taille des exploitations. C'est du reste ce qui ressort de la description suivante faite par Capot Rey, G. Mahdavi et Audeber. Ces auteurs font comprendre que,

La répartition des cultures dépend de la taille des exploitations : plus l'exploitation est étendue, plus la proportion réservée aux cultures d'exploitation est importante, que les plantations soient ou non associées à des cultures vivrières. Ce rapport part de 58% dans les exploitations inférieures à 1 ha à 78% pour les exploitations de 6 ha⁴⁰.

À l'exemple des autres milieux du plateau bamiléké, c'est à ce schéma agraire que correspondaient les exploitations paysannes dans les Bamboutos. Malheureusement, les cours mondiaux de cette culture d'exportation introduite avec succès en pays bamiléké en 1927, connurent des chutes drastiques après la colonisation⁴¹. En effet, les prix devinrent aléatoires et la caféiculture, n'assurait plus aux planteurs un niveau de vie suffisant, son pouvoir d'achat vint chuter de 37% la chute du pouvoir d'achat de ce produit entre 1964 et 1974⁴². Dans les Bamboutos, les exploitations agricoles paysannes de café étaient particulièrement denses et assez vastes, ceci pour deux raisons fondamentales. La première est liée aux atouts physiques exceptionnels de ce milieu, et la seconde relève de la présence remarquable dans les Bamboutos, des concessionnaires européens. Les exploitations européennes pour la plupart, étaient le domaine de la caféiculture⁴³. Il s'agissait là d'un atout indéniable pour les paysans qui bénéficièrent sur place des expériences et techniques, dont ceux des autres chefferies ne disposaient pas. Toutefois, la chute des cours du café, obligea ces paysans à rechercher un complément de ressources. La réponse paysanne à cette question est donc l'essor du vivrier.

Les Bamboutos ont ainsi connu une importante mutation sur le plan agraire. On est progressivement passé d'un paysage agraire dominé par la caféiculture à un paysage dominé par le maraîchage. Ainsi, la culture du café *Arabica*, associée aux cultures vivrières, était

³⁹ J. Champaud, *Atlas régional de l'Ouest*, Tome 2, Paris, ORSTOM, 1972, p. 83.

⁴⁰ C. Rey, G. Mahdavi, Audebert, *Les structures agricoles de l'Ouest du Cameroun oriental*, Yaoundé, secrétariat d'Etat au développement rural, 1965, p. 25.

⁴¹ C'est en 1923 que les hautes terres du plateau bamiléké furent reconnues pour leur aptitude dans le cadre de la caféiculture mais ce ne fut qu'en 1927 que la culture fut diffusée.

⁴² Dongmo cité par Marguerat, "Des montagnards entrepreneurs", p. 498. Une large partie de ce chapitre a été accordée sur la chute de la production du café, dans le cadre de l'exposé sur les fermes DARMAGNAC et SINCOA

⁴³ G. Ducret, J. M. Fotsing, "Evolution des systèmes agraires à Bafou (Ouest-Cameroun)", *Revue de géographie du Cameroun*, Volume VII, Numéro 1, 1987, p. 14.

devenue le “pivot du système de production”⁴⁴. Cette culture a décliné au profit des cultures vivrières et maraîchères, transformant les Bamboutos en domaine de prédilection du vivrier. Initiées elles aussi par les exploitants européens, ces cultures gagnent largement les mœurs au sein de la communauté paysanne des chefferies de cette région. Il convient de remarquer à ce niveau que ce nouveau paysage agraire a entièrement envahi l’ensemble du massif⁴⁵. Dans la perspective de conquête foncière, les agriculteurs ont également développé avec succès, ces cultures sur les sommets et les pentes plus abruptes (72 à 90°), autrefois domaine de la végétation naturelle. La conquête foncière orchestrée par les paysans dans un milieu au relief brutal et accidenté pour l’aménagement agricole, donne lieu à ce que M. Tsou désigne à juste titre par “agriculture de pente”⁴⁶. Il s’agit là d’une pratique qui s’est assez vulgarisée sur l’ensemble des pentes des monts Bamboutos. Il faut relever à ce niveau que même les endroits les plus inhospitaliers et que l’on croirait impropres à l’agriculture, sont exploités à des fins agricoles⁴⁷.

Avec cette grande révolution agricole dans le domaine du vivrier dans les Bamboutos, les techniques culturales ont elles aussi connu un important changement. Les techniques agraires fréquentes ici, sont les semilles sur billons dans le sens de la pente. Au sujet de ces techniques, la description faite par R. Dizain ne cadre plus du tout avec les nouvelles pratiques dans les Bamboutos⁴⁸. La terre qui par le passé, était cultivée en moyenne deux ans puis laissée en friche cinq ou six ans et souvent moins, devient avec l’avènement du vivrier, un trésor dont l’exploitation demeure infinie⁴⁹. Le maraîcher marque ainsi le début de ce qu’il est convenu de désigner par “cultures de contre saison”. Du fait de la constante humidité du sol et des nouvelles techniques d’arrosage par les motos-pompes, les paysans locaux se livrent sans trop de peines à leurs activités agricoles pendant toute l’année.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 43.

⁴⁵ En effet, les cultures qui autrefois se concentraient sur les pentes faibles et moyennes (0 à 45%), migrent progressivement en altitude pour se développer sur les pentes fortes (46 à 72°) jadis, réservées à l’élevage.

⁴⁶ Tsou Nzintouo, “Incidences environnementales”, p. 43.

⁴⁷ On fait allusion ici aux andosols lithiques qui sont des sols dominés par la présence des roches et des latérites, lesquels ne facilitent pas les activités agricoles. L’agriculture sur ces types de sols est assez vulgaire dans certaines zones du groupement Bafou dans le versant Sud. Dans la localité de Magha’a en plein cœur de la caldeira des monts Bamboutos, l’agriculture sur les andosols se pratique avec succès.

⁴⁸ R. Dizain, *Les facteurs de l’expansion des bamiléké au Cameroun*, Bulletin de l’association des géographes français, IRCAM, 1953, p. 123.

⁴⁹ Entretiens avec E. Tchoupe, agriculteur, 55 ans, Babadjou, 28 février 2011; A. Fomekong, 46 ans, agriculteur, Bangang, 26 novembre 2012. Propos concordants. Il n’est plus question de laisser la terre au repos car en toute saison, l’activité agricole peut être pratiquée.

Planche 10: Système d'arrosage dans les pratiques agricoles au sommet les monts Bamboutos



Source : Cliché Ajangson Noutsa, Babadjou, le 27 février 2011

Dans cette perspective, ce sont des centaines d'hectares qui sont ainsi consacrés dans ce massif montagneux aux cultures vivrières. Les plus grands exploitants agricoles disposent en moyennes 50 à 100 ha de cultures⁵⁰. En se limitant à la seule chefferie de Babadjou, on a pu établir l'importance des superficies exploitées dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Les catégories d'exploitations paysannes à Babadjou

Catégories d'exploitants	Superficies exploitées	Quartiers couverts par les exploitations
Grands exploitants	50 à 100 ha	Kobou
Exploitants moyens	20 à 40 ha	Xavion
Petits exploitants	- de 5 ha	Toumaka
Exploitations embryonnaires		Bachua

Source : Enquêtes de terrain, février 2011

En consultant ce tableau, on peut constater que les exploitations paysannes couvrent les superficies assez appréciables. Les exploitants embryonnaires sont, pour la plupart des jeunes dont l'âge varie entre 17 et 40 ans, qui plus tard, confient leurs exploitations à leur progéniture. En plus, les plus âgés qui étaient plutôt dévoués à la culture du café, n'ont ni la force, ni la finesse nécessaires, pour se consacrer à la nouvelle culture qu'est le maraîcher. Cet aspect témoigne du vieillissement de la main-d'œuvre paysanne qui n'est plus en mesure de se consacrer à un type d'agriculture nouveau et plus exigeant. Toutefois, certaines parcelles sont acquises par achat ou par location. Dans les différentes chefferies directement associées aux monts Bamboutos, les localités ayant abrité les firmes capitalistes coloniales, connaissent la prospérité des cultures vivrières. Que ce soit à Bafou ou à Babadjou, l'agriculture vivrière

⁵⁰ Entretien avec E. Tchoupe, agriculteur, 55 ans, Babadjou, 28 février 2011; J. Lachéré, 82 ans environ, notable et victime des conflits fonciers, Babadjou, 30 novembre 2011. Propos concordants.

s'est beaucoup développée dans les quartiers où s'étaient installés les concessionnaires européens⁵¹. C'est dans cette perspective que les localités des groupements de la caldeira, ainsi que ceux de Bangang et Fongo-Tongo ont emboîté le pas sur leur voisin.

L'agriculture vivrière dans les Bamboutos, en consacrant la fin de l'ère du café, a sonné le glas du déclin de l'association des cultures. De plus en plus, ce sont les cultures maraîchères qui s'enchainent sur les parcelles. À cet effet, les cultures les plus pratiquées sont: les pommes de terre, les carottes, les choux, les pastèques, les oignons, l'ail, le poireau, les tomates et les plantes condimentaires. Dans une même parcelle, il est courant de retrouver deux ou maximum trois types de cultures, disposées dans des carrés différents. Aucune culture n'est associée à une autre dans une même parcelle. Même les plantes peu exigeantes comme le macabo ou le taro, qui auparavant étaient aisément enfouis entre les plants de caféiers, sont exclus de ce nouveau paysage agraire. À Bangang par exemple, la pratique d'une culture unique ou à la rigueur de deux cultures en carrés éloignées, apporte aux paysans des rendements modestes, que l'association des cultures ne leur procurait pas auparavant.

Cette production maraîchère est réservée dans sa petite partie à la consommation locale, mais la plus grande partie étant destinée à la commercialisation. Celle-ci se fait dans plusieurs circuits. Une partie reste dans les marchés locaux, tandis qu'une quantité aussi importante va à destination des grands centres urbains comme Yaoundé, Douala ou Bafoussam. La commercialisation à l'échelle locale est à l'origine de la naissance et la prospérité des lieux de marché dans plusieurs chefferies. C'est le cas du centre commercial de *Nzindong* dans le groupement Bangang qui est né et a prospéré à la faveur de la production des pommes de terre⁵². Les marchés de *Maya*, de *Feumock*, et de *Djuttitsa* à Bafou, sont réputés eux aussi, être des véritables centres d'approvisionnement en pomme de terre et autres produits vivriers. Le marché de *Kobou* à Babadjou du fait de sa position sur l'axe lourd, est aussi un point de ravitaillement privilégié pour les voyageurs en provenance des grandes métropoles du pays. Le marché de *Baranka* en plein cœur et en plein sommet des monts Bamboutos, de par sa position stratégique, est rendu célèbre parce qu'il attire des milliers de commerçants de tous les horizons, qui viennent s'y approvisionner en produits vivriers de toute nature⁵³.

⁵¹ Il s'agit pour Bafou du quartier *Djuttitsa* où s'était implantée la CPA à Babadjou, il y a également les quartiers *Xavion*, *Batchua*, *Djinso'o*, *Kombou* qui abritaient les installations de DARMAGNAC et SINCOA.

⁵² En effet, la production en provenance des exploitations situées aux confins des monts Bamboutos, est stockée dans ce centre commercial au pied du mont en attente d'embarquement.

⁵³ Ce marché est situé au sommet des monts Bamboutos à cheval entre les groupements Bafou, Fongo-Tongo et ceux de la caldeira des monts Bamboutos. On ne saurait aussi perdre de vue le lieu de marché *Aghong* au

Les monts Bamboutos de par la production maraîchère et vivrière, sont aussi devenus un grenier agricole non négligeable pour les pays de la sous-région, à l'instar du Gabon ou de la Guinée Equatoriale. Les localités de *Kye Ossi* et d'*Abam Minko'o* dans la région du Sud, sont à cet effet les points de chute de cette production vivrière des Bamboutos, à destination des pays de la zone CEMAC. Un nouveau phénomène s'observe de plus en plus dans le processus de commercialisation de ces produits dans la sous-région. Certains ressortissants des pays voisins surtout du Gabon et de la Guinée Equatoriale, se rendent dans les Bamboutos, avec leurs camions se ravitailler⁵⁴.

Tout ceci permet de se rendre à l'évidence que la production vivrière issue des exploitations paysannes, donne des rendements assez modestes, et procure aux paysans des revenus assez appréciables. Parlant de l'importance de ces rendements, J. L. Dongmo dans une enquête en 1984 avec son équipe un jour du marché à Bafou, a recensé 46 sacs et 393 cuvettes de pomme de terre 106 sacs de choux, 4 sacs d'oignons, 45 paniers d'ails⁵⁵. Au regard de l'ampleur de l'aménagement agricole actuellement en cours dans les Bamboutos, ces données ont connu un accroissement spectaculaire. C'est du moins ce que révèle le tableau suivant, établi à l'issue d'une enquête effectuée sur la place du marché Baranka.

Tableau 17 : Production agricole estimative obtenue à Baranka en juin 2013

Désignation du produit	Valeur quantitative
Pommes de terre	200 sacs et 402 cuvettes
Chou / choux rouges	406 sacs
Ails	156 paniers
Tomates	210 cageots moyens et 110 petits
Oignons	88 sacs
Poireaux	380 ballots
Carottes	210 sacs
Plantes condimentaires	126 paniers
Laitue	75 paniers

Source : Conception personnelle après synthèse des enquêtes de terrain

sommet des monts qui à l'instar de *Nzindong*, trouve lui aussi sa naissance dans la culture des pommes de terres, activité dominante pratiquée par plusieurs exploitants locaux.

⁵⁴ Entretien avec E. Tchoupé, 55 ans, agriculteur, Babadjou, 28 novembre 2011. Ces transactions sont aussi facilitées du fait de l'existence de la plaque CEMAC, qui assure la libre circulation des véhicules dans la sous-région. Parfois, suite à un arrangement avec un Equato Guinéen ou un Gabonais, une parcelle entière est réservée à une culture précise, selon la commande de cette clientèle étrangère qui vient sur place dans les champs, se ravitailler. Les étrangers étant les plus offrants en terme financier, les paysans acceptent facilement, de pratiquer les cultures qui conviennent à leur demande. Il faut cependant déplorer qu'un tel phénomène bien qu'il leur procure des revenus substantiels, entraîne l'inflation et la baisse de l'offre dans les marchés locaux et dans les métropoles censées être en permanence approvisionnées.

⁵⁵ Dongmo, Tazo, "Le domaine de Djuttitsa", p. 7.

Les produits ainsi regroupés sont supposés être écoulés le jour du marché qui avait lieu le lendemain. En plus, les enquêtes ont révélé que les cultures comme la laitue et les plantes condimentaires, sont produites sur commande et destinées à certains établissements hôteliers du pays. Une telle production procure d'énormes revenus aux agriculteurs locaux. Ces derniers sont à cet effet considérés comme des privilégiés et sont reconnus beaucoup plus sous le vocable de "jardinier"⁵⁶. Leur système de travail présente quelques traits communs avec les anciens concessionnaires européens de la région.

En réalité, ils exploitent en permanence une main-d'œuvre locale. Seulement, il s'agit là des manœuvres temporaires, à qui on ne lui fait appel qu'à des phases bien ciblées de la production⁵⁷. L'importance de la main-d'œuvre varie aussi en fonction de la taille de l'exploitation et des tâches à y effectuer. Il s'agit donc d'une main-d'œuvre destinée aux tâches ponctuelles que Nodem désigne par "*Pabe*"⁵⁸. On peut néanmoins avoir des « jardiniers » disposant d'une main-d'œuvre permanente de deux ou trois personnes, qui sont les chauffeurs de camion et les vendeurs. Parfois l'essentiel de la main-d'œuvre est formé des membres de la famille. En bref,

La main-d'œuvre dans les plantations est d'abord constituée de nos femmes et nos propres enfants. Ensuite viennent nos chauffeurs qui sont souvent 2, et 1 ou 2 vendeurs, chargés d'assurer l'écoulement de nos produits dans les marchés locaux ou les grandes villes. Nous faisons enfin appel à la main-d'œuvre temporaire au moment de la récolte parce qu'en ce moment, le travail est intense, parfois nos enfants sont à l'école et nous voulons des personnes supplémentaires pour éviter que la production ne périsse. Ceux-ci font du "*pabe*" et sont rémunérés à la tâche⁵⁹.

Ici, les phases d'entretien et de récoltes sont les plus importantes et les plus délicates dans le cadre de la production maraîchère, ce qui rend inévitable l'emploi d'une main-d'œuvre temporaire. La rémunération journalière de cette main-d'œuvre varie entre 2000 F et 10 000F en fonction de la tâche effectuée. Les seuls permanents peuvent avoir un salaire mensuel oscillant entre 100 000 F et 150 000 F, en fonction des exploitants. Après une saison agricole de pomme de terre, les revenus peuvent varier entre 2 000 000 F et 6 500 000 F, ce en fonction des rendements⁶⁰. Au regard de telles retombées, on est poussé à penser que dans les Bamboutos, on est progressivement passé des "*seigneurs de café*" aux "*seigneurs du vivrier*".

⁵⁶ Que ce soit à Bangang, à Fongo-Tongo ou à Bafou, c'est sur ce nom que les grands agriculteurs sont reconnus.

⁵⁷ Il s'agit entre autre de l'ensemencement, l'entretien des jardins et surtout de la récolte.

⁵⁸ À ce sujet, consulter les travaux de Nodem, "Le complexe théicole de Djuttitsa", 1986.

⁵⁹ Entretien avec F. Meli dit Pastorale, 42 ans, grand exploitant agricole, Babadjou, 27 février 2011.

⁶⁰ Entretien avec F. Meli dit Pastorale, 42 ans, grand exploitant agricole, Babadjou, 27 février 2011. D'après les dépenses pour la main-d'œuvre sont évaluées à 2000 000F, l'entretien de la plantation et des véhicules à 1 500 000F; les flux de transport à 500 000F. Pour ce cas d'espèce, les bénéfices personnels peuvent être évalués à 2 500 000F pour une saison qui dure six mois. Dans ces bénéfices, les pertes éventuelles ont déjà été déduites.

Il est aussi important de rappeler que pour un rendement sans cesse croissant, les “jardiniers” font constamment usage des intrants agricoles. Toutefois, il s’agit là des pratiques peu courantes pour certains car, la région présente déjà des atouts pédologiques avérés, en plus du fumier animal provenant des bêtes des Mbororo ou de quelques éleveurs locaux. D’autre part, les agriculteurs pour la majorité, ont acquis pour leurs plantations des véhicules appropriés. Il s’agit des pick up qui ont pour fonction, d’assurer le transport des produits depuis les plantations pour la maison ou les lieux de marché, avec une carrosserie renforcée et sont adaptés pour les plantations, même en saison difficile. À côté de ce type de véhicules, on a les marques “*Dina bacher*”, qui servaient pour le transport des produits en vue de leur acheminement vers les grandes métropoles du pays ou vers les autres commerciaux frontaliers pour la sous-région⁶¹. Un tel arsenal confèrait à ces jeunes agriculteurs, une certaine stabilité sociale et leurs exploitations s’apparentent à de véritables concessions qui rappelaient le eldorado agricole, brillamment aménagé par les concessionnaires allemands, puis français dans les Bamboutos.

Au total, les exploitations agricoles dominées par le vivrier développé par la paysannerie locale, couvrent une partie importante du massif montagneux des Bamboutos. Si la région de part ces exploitations et les revenus qui en découlent, devient de plus en plus un lieu privilégié d’approvisionnement en vivres, il convient de mentionner que depuis le législateur colonial, le sujet retenait déjà l’attention de certains administrateurs. C’est du moins ce qui se dégage de ces impressions de l’inspecteur général de l’agriculture pour le secteur Ouest en 1954. Dans son rapport, on peut lire,

J’ai la ferme conviction que cette partie du territoire, très peuplée, à populations foncièrement agricoles, âpre au gain, et qui ne demande qu’à être guidée sur le plan technique, possède un potentiel agricole très élevé, et constitue un élément précieux d’équilibre financier du Cameroun, dont l’économie est trop engagée dans le cacao⁶².

Les propos de ce colon sont assez révélateurs au regard de l’ampleur actuelle des activités agricoles dans la région. En assurant le ravitaillement dans la sphère locale nationale et même sous-régionale, les monts Bamboutos par le biais de leur production agricole, issue des exploitations paysannes, s’illustrent à juste titre comme le domaine par excellence, des cultures vivrières et par conséquent comme un “véritable grenier alimentaire”. Bien plus, les systèmes locaux de développement de l’agriculture vivrière dans les Bamboutos, ont prouvé

⁶¹ Ce sont des minis camions à 6 roues, disposant d’une carrosserie arrière ouverte et large, appropriée au transport des vivres vers les grands centres urbains.

⁶² ARO, 1AC136, Principes généraux et agriculture, Rapport de M. A. Drogue, Inspecteur général de l’agriculture, secteur Ouest, 1954, p. 10.

leur forte capacité d'adaptation aux contraintes de l'environnement comme la raréfaction des ressources en eaux. En plus de ces activités agricoles, certains paysans locaux se sont initiés aux pratiques pastorales. Il ne s'agit pas ici de l'élevage domestique du petit bétail déjà vulgaire dans les mœurs en pays bamiléké, mais d'un élevage du gros bétail dans les monts. Seulement, c'est une activité peu intéressante, car il s'agit pour certains d'une activité secondaire et pour d'autres d'un "élevage prétexte".

Tel que mentionné au début de cette section du travail, l'activité pastorale sur les pentes des monts Bamboutos, demeure en grande partie l'apanage de la population mbororo. C'est sur l'expérience pastorale de ce peuple transhumant, qu'est consacrée la suite de cet exposé.

III-L'EMPRISE PASTORALE DES ELEVEURS MBORORO SUR LES PENTES DES MONTS BAMBOUTOS

À côté des activités agricoles menées par la paysannerie locale, les monts Bamboutos connaissent également un important aménagement pastoral dont les principaux acteurs sont les populations mbororo. Avant d'aborder leur activité proprement dite, il convient de marquer un temps d'arrêt, sur l'hypothèse de leur origine et le processus de leur installation sur le plateau bamiléké en général, et dans les monts Bamboutos en particulier.

A- Hypothèses sur l'origine du peuple mbororo : une communauté au passé historique difficile à reconstituer

La question sur l'origine du peuplement mbororo a retenu l'attention de nombreux auteurs. Tout comme l'histoire des autres peuples, celle des Mbororo ne fut pas aisée à reconstituer. Tout comme les études assez contradictoires sur l'origine des bamilékés, les résultats des travaux sont peu concordants au sujet de l'origine des Mbororo. En général, ils appartiendraient au grand groupe de peuple appelé Foulani. On distingue deux principaux groupes de Foulani notamment : les Foulani sédentaires et les Foulani nomades. Les Mbororo de l'avis de W. Dze-Ngwa, appartiennent au groupe des Foulani nomades⁶³. Si l'histoire de ce groupe nomade est établie avec beaucoup de peines par les auteurs, il faut noter que des théories divergent davantage au sujet de l'origine du grand peuple Foulani⁶⁴. Très attachés à

⁶³ W. Dze-Ngwa, "Boundary dynamics and the search for geopolitical space: The case of the Mbororo in the North West region of Cameroon", in D. Abwa et al., *Boundaries and History in Africa: Issues and conventional boundaries and ideological frontiers (Festschrift in Honour of Verkijica G. Fonso)*, a publication of the department of History, The University of Yaoundé I, 2011, p. 17.

⁶⁴ Une première théorie estime que les Foulani nomades et sédentaires, seraient venus des savanes situées entre la Gambie et le Damagaran. Une autre théorie situe leur groupe dans la vallée du Nil, où ils ont migré pour l'Ouest du Soudan et le Nord de la région de Tombouctou. Selon une autre version, ils seraient en provenance de

leur bétail, les Mbororo sont habitués à la vie nomade qui les conduit de savane en savane, à la recherche du pâturage. En revanche, les frères Foulani notamment les *Mbewe*, *Ngara*, *Wollalse*, *Illga'en* avaient préféré adopter un style de vie nomade caractérisé par des traditions locales bien établies⁶⁵. Les villes comme Ngaoundéré et Banyo, seraient d'ailleurs nées de la sédentarisation de ces peuples. En effet, la difficile reconstitution du passé des Mbororo, tient lieu du fait qu'ils ont été en grande partie en marge des grands événements. Tel que le fait clairement remarquer Boutrais,

Leurs traditions orales sont partielles et remontent peu dans le passé. Les informateurs ne disposent pas d'une large vision de l'histoire pastorale. Chaque témoignage restitue les déplacements d'un petit groupe de familles apparentées. Il est difficile de dater ces migrations ou de les situer par rapport à des événements politiques qui ont marqué les Mbororo. De plus, ceux-ci ne gardent pas une grande mémoire des ancêtres. Les listes généalogiques s'arrêtent souvent à deux ou trois générations. Des descendants les plus éloignés, les Mbororo ne savent rien, à peine quelques noms⁶⁶.

Ces propos attestent avec clarté le caractère opaque de l'histoire du peuple mbororo. Idrissou, un berger mbororo rencontré à Messang, quartier localisé au sommet du groupement Bangang, ne parvient pas à définir la généalogie de ses parents⁶⁷. La seule mémoire que ce dernier garde de sa généalogie, est la conscience d'être né dans les Bamboutos où ses parents y sont arrivés au temps des éleveurs blancs⁶⁸. L'attitude de ce berger est suffisamment révélatrice pour comprendre à quel point les Mbororo accordent peu d'importance à leur passé, et n'entretiennent pas de conscience historique collective. Leur préoccupation est beaucoup plus orientée sur l'entretien du bétail, la quête des bons pâturages et la transmission du bétail d'une génération à l'autre, et leur mode de vie laisse penser que leur savoir historique et leur connaissance du passé, se limitent simplement à l'histoire pastorale. La déclaration suivante de J. Boutrais édifie davantage à ce sujet. Pour l'auteur,

La connaissance intuitive du milieu naturel et de ses possibilités pastorales, est davantage valorisée chez les Mbororo, que le savoir historique. Elle s'avère plus importante pour le devenir du cheptel. Seules, les catastrophes liées à de grandes épizooties ou à des désastres naturels, ont vraiment marqué la mémoire collective de Mbororo⁶⁹.

Tout ceci laisse déduire que le peuple mbororo est beaucoup plus attaché à son histoire pastorale qu'à son passé historique. Cette maîtrise approximative du passé s'accroît par leur

la Sénégambie, où ils ont migré d'Ouest en Est le long des pâturages, par là, ils avaient traversé la vallée de la Bénoué, la région du Bornou, pour atteindre l'Adamaoua. La présente étude étant orientée sur le groupe nomade, il n'est pas utile ici de nous attarder sur ces débats. Pour plus d'éléments à ce sujet, consulter les travaux de Dze-Ngwa, "Boundary dynamics", p. 17.

⁶⁵ Bouba cité par Dze-Ngwa, "Boundary dynamics", p. 17.

⁶⁶ Boutrais, *Hautes terres*, p. 65.

⁶⁸ Il fait allusion ici aux concessionnaires européens de Babadjou.

⁶⁹ Boutrais, *Hautes terres*, p. 65.

caractère transhumant. En fait, il n'est pas aisé pour un peuple qui migre de savanes en savanes, d'établir clairement les repères de son histoire⁷⁰. Dans cette perspective, ses repères sont immatrisables dans la mesure où, les générations suivantes dans le cadre du nomadisme, sont appelées à quitter le lieu pour d'autres régions plus riches en pâturages⁷¹. Le nomadisme qui est ainsi à l'origine de toutes les perturbations généalogiques du peuple mbororo s'expliquerait par une légende bien connue⁷². Tout porte à croire que l'existence de ce peuple, est conditionnée par le bétail. Installés à *Jafan* près de Kano au Nigéria, dans le cadre de leur mouvement migratoire, les Mbororo auraient entamé leur marche vers les hautes terres du Cameroun. Il est à présent question d'étudier ce processus migratoire du peuple mbororo sur les hautes terres du plateau bamiléké, dans lesquels sont intégrés les monts Bamboutos.

B-Le processus migratoire des Mbororo dans les *Grassfields* en général et les monts Bamboutos en particulier

La migration du peuple mbororo au Cameroun fut assez complexe. En effet, ils auraient migré de la région de *Jafun* au Nigéria, traversé le district d'Obudu pour atteindre Mamfé et Kumba⁷³. C'est à partir des régions citées plus haut, que ces deux clans ont migré vers les plateaux de l'Ouest-Cameroun. Les mouvements migratoires des Mbororo auraient donc été entamés à l'époque allemande, notamment vers les années 1900, où leur présence était signalée à Nkambè. Mais ils ne s'y installent pas, car "les Mbororo avaient l'intention de se diriger non pas vers Bamenda, mais au Bamoun"⁷⁴. Tout ce processus migratoire est imputable à la recherche des pâturages pour leur bétail et des sources natronées qu'on désigne par le terme *Lahoré*⁷⁵. Ainsi, motivés par l'exploration de nouvelles prairies verdoyantes et dans le souci de préserver leur bétail face à la persécution des Foulbé dans le septentrion, les

⁷⁰ La situation se complique davantage par la tradition islamique qui veut qu'un fidèle soit inhumé où il se trouve après sa mort.

⁷¹ Ce facteur culturel accentué par les déplacements fréquents des Mbororo, fuyant les épizooties ou en quête de bons pâturages, constitue aussi une raison pouvant justifier la perte des repères historiques par ce peuple.

⁷² Selon cette célèbre légende, le Mbororo auraient refusé d'apporter leur soutien à Ousman Dan Fodio, dans le cadre de la *Jihad* contre les infidèles. Ils avaient à cet effet, suivi les conseils de leurs épouses qui estimaient alors que ce qu'ils allaient perdre ne valait pas ce qu'ils allaient gagner. Cette argumentation des femmes fut ainsi plus convaincante pour les Mbororo qui refusèrent catégoriquement de participer à la *Jihad* peule au début du 19^{ème} siècle. Pour plus de détails, s'inspirer des travaux de Dze-Ngwa, "*Boundary dynamics*", p. 17.

⁷³ L. Davis, "*Opening political space in Cameroon; The ambiguous response of the Mbororo*", in *Review of African political economy*, Numéro 64, ROAPE publication, Ltd, 1995, p. 27. Selon l'auteur, d'autres auraient transité par le Bornou, pour atteindre Ngaoundéré et Banyo. Ces Mbororo qui ont migré pour le Cameroun, sont divisés en deux clans notamment: les *Aku* reconnus comme *small white black nosed cattle*, et les *Jafun*, qui s'identifient aux *larged dard-brown cattle*.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Cette expression est empruntée du dialecte peul.

Mbororo ont progressivement migré vers les hautes terres de l'Ouest. C'est ce qui ressort avec clarté du résumé suivant établi par Boutrais à ce sujet,

La migration mbororo vers les Grassfields revêt une si grande signification. En plus de la découverte des nouveaux pâturages, elle a marqué l'affranchissement d'une longue tutelle, la récupération d'une autonomie pastorale. La migration Mbororo vers les plateaux de l'Ouest-Cameroun a représenté une rupture par rapport à un long passé. Ils sont devenus les protagonistes de leur destin et non plus seulement les acolytes des Foulbés⁷⁶.

Sur la base de ces propos, on peut comprendre que l'arrivée des Mbororo dans les *Grassfields*, représentait une importante transition dans leur histoire. Il s'agissait pour eux d'une région ayant un double enjeu pastoral et politico-culturel, et non plus comme l'affirme V. J. Ngoh, d'une migration essentiellement réduite à la simple recherche des pâturages dans les *Grassfields*⁷⁷. C'est dans ce processus migratoire assez complexe depuis la partie occidentale du continent jusqu'aux régions septentrionales du Cameroun, que les Mbororo atteignirent les *Grassfields* de Bamenda, puis le territoire Bamoun et par ricochet, les pentes riches en pâturages des monts Bamboutos. C'est dans cette perspective qu'ils vinrent s'installer de part et d'autre dans chacun des versants. Dans le versant Oriental par exemple, les localités de Babadjou et de Santa, furent leur premier point de chute. R. Nji Erga Batcha fait savoir à ce propos que, "*the Fulani or Mbororo are known to have come in from the North in the Adamawa regions. They settled in parts of Santa and Babadjou area and brought along the culture cattle grazing while practicing open grazing and transhumance*"⁷⁸. Même si l'auteur se jette dans une confusion entre Foulani et Mbororo, ses propos permettent néanmoins d'établir le processus d'arrivée de ce peuple transhumant, dans le versant oriental des Bamboutos. C'est dans une perspective similaire qu'ils parvinrent à atteindre les pentes méridionales. À en croire H. M. Guingo, dans la logique de leur installation dans ce versant aux vertus pastorales importantes, les Mbororo auraient dans un premier temps, emprunté la piste entre *Songkolong* et *Ntem*⁷⁹. Ce fut pour eux, le début d'une riche aventure pastorale dans les chefferies Bafou et Bangang. La caldéira du fait de son relief hautement accidenté et très peu hospitalier, n'attira pas assez de bergers. C'est cette version que confirme Abdou Bambara, berger à Bangang, dans la déclaration suivante : "nos ancêtres, racontent nos parents, avaient longé toute la crête des Bamboutos, mais apeurés par les conditions climatiques de la caldéira, ils avaient préféré migrer avec leur troupeau pour atteindre Fongo-

⁷⁶ Boutrais, *Hautes terres*, p. 66.

⁷⁷ V. J. Ngoh, *History of Cameroon since 1800 s*, Limbe press book, 1990, p. 5.

⁷⁸ R. Nji Erga Batcha, "*Land use dynamics in Santa-Babadjou in the western highlands of Cameroon*", *Award of D.E.A in Geography, University of Yaoundé I*, 2006, p. 94.

⁷⁹ Guingo, "Contribution de la CPA", p. 35.

Tongo et les groupements voisins”⁸⁰. Cette déclaration est pertinente dans la mesure où le troupeau même s’il supporte la fraîcheur de la montagne, résisterait difficilement au climat presque glacial qui règne au sein de la caldéira des monts Bamboutos.

L’arrivée des Mbororo dans les Bamboutos se réalisa bien avant les colons européens. Il est vrai que les études à ce sujet situent cette présence entre 1910 et 1920⁸¹. Il convient de reconnaître que cette période correspond exactement à l’implantation des concessionnaires occidentaux dans les Bamboutos. Par ailleurs, la plupart d’entre eux employait les Mbororo comme bergers dans leurs entreprises. De toute évidence, il s’agissait non pas d’employés ramenés par ces sociétés, mais plutôt d’une main-d’œuvre retrouvée sur place⁸². Ils représentaient à cet effet un double enjeu pour les concessionnaires. En outre, ils avaient une excellente maîtrise du terrain, des mœurs locales et par-dessus tout, jouissaient d’une parfaite expérience en matière pastorale. Le peuplement mbororo dans les Bamboutos et le plateau bamiléké en général, s’inscrit ainsi dans la deuxième phase du processus migratoire dans cette région après la fixation plus ou moins définitive, des entités traditionnelles locales. Cependant, le caractère transhumant de ce peuple ne facilite pas du tout, la maîtrise de son effectif démographique. En effet, ce n’est qu’en 1920, que Moisel établit une carte pour essayer de localiser les Mbororo sur les pentes des monts Bamboutos.

Ce document cartographique est assez révélateur pour cerner l’emprunte pastorale de ce peuple sur les Bamboutos. Il met clairement en relief les différents clans ou groupes dominants présents dans les hauteurs des Bamboutos. La multiplicité des lignages témoigne de l’importance de cette population. Cette démographie connaîtra avec l’arrivée des concessionnaires, une constante évolution⁸³. À la veille des troubles nationalistes en 1951, le chef de la subdivision de Dschang estimait cette population mbororo dans les Bamboutos, à 300 habitants⁸⁴. En 1967, les enquêtes de Dongmo au service de l’élevage, l’évaluaient à 220 âmes⁸⁵. Mais l’auteur mentionne qu’il s’agit des chiffres assez éloignés de la réalité. Selon lui, “il y aurait environ 650 éleveurs mbororo (sur une population de 1500 individus environ) dans tout le pays bamiléké, dont 420 dans le seul département des Bamboutos”⁸⁶.

⁸⁰ Entretien avec Abdou Bambara, 67 ans, berger, Bangang, 28 août 2013.

⁸¹ À ce propos, se référer aux travaux de J. L. Dongmo, *Le dynamisme bamiléké, La maîtrise de l’espace agraire*, volume 1, Yaoundé, CEPER, 1981, p. 87.

⁸² La plupart des bergers mbororo engagée dans les entreprises capitalistes, se trouvait sur place peu avant l’arrivée des colons.

⁸³ La présence des concessionnaires favorisa un autre mouvement migratoire de ce peuple vers les Bamboutos à la recherche du travail. Ce deuxième mouvement migratoire avec la colonisation fut à cet effet le plus important.

⁸⁴ ADD, 1AC 194, Rapport du chef de subdivision de Dschang en 1951, p. 6.

⁸⁵ Dongmo, “L’aménagement de l’espace rural”, p. 177.

⁸⁶ *Ibid.*

Au-delà de la polémique qui peut limiter les statistiques démographiques des Mbororo, l'information utile à retenir est que, les monts Bamboutos du fait de l'immensité de l'espace pâturable, représentent dans tout l'ensemble du plateau bamiléké, une zone d'élevage assez privilégiée pour les Mbororo. C'est sans doute pour cette raison que la population mbororo y est largement représentée. Dans le souci de sauvegarder les intérêts de leur communauté sans cesse croissante et surtout de veiller au bon suivi de leur activité pastorale, les Mbororo des Bamboutos et du plateau bamiléké dans l'ensemble, ont essayé de renforcer leur structure sociale. Ainsi à la tête de leur communauté dans chaque groupement, se trouve généralement un chef qui porte communément le titre de *Ardo*. De l'avis du chef de la communauté mbororo de Bangang, l'*Ardo* est généralement choisi en fonction des critères bien définis⁸⁷. Il doit être parmi ceux qui ont longuement séjourné dans le groupement, son cheptel doit être important et il doit pouvoir s'exprimer ou tout au moins, articuler des mots en français ou en *Pidgin speaking*⁸⁸. Il s'agit-là des critères auxquels les Mbororo accordent une attention particulière dans la mesure où, le chef est celui qui est habilité à porter auprès des autorités traditionnelles et administratives locales, les problèmes et les difficultés auxquels fait face quotidiennement ce peuple dans les groupements. Compte tenu de l'importance de son cheptel dans certains groupements, l'*Ardo* a tendance à adopter le style de vie sédentaire dans le souci de mieux défendre sur place, les intérêts de sa communauté. En ce moment, il a à son service des membres de ladite communauté qui exercent la tâche de berger et par conséquent, assurent la transhumance.

De ce qui précède, on constate que le processus de mise en place des Mbororo dans les Bamboutos et le plateau bamiléké en général, est le résultat d'un long parcours migratoire. Leur présence dans les grassfields a permis de développer une intense activité pastorale fondée sur le gros bétail dans un milieu où, le Bamiléké en dépit du dynamisme qui le caractérise, n'a pas eu la finesse d'expérimenter en temps opportun. L'analyse suivante porte sur le décryptage de l'activité en question, et les mutations qu'elle engendre dans le paysage pastoral des Bamboutos.

C- L'activité pastorale du peuple mbororo sur les pentes des monts Bamboutos

Sur l'ensemble des pentes des monts Bamboutos, les Mbororo ont sû marquer leur présence par le biais de l'intense activité pastorale qu'ils y avaient développé. Pour toute fin

⁸⁷ Entretien avec Alhadji Nouhoukoura, 70 ans, *Ardo* (chef de la communauté mbororo de Bangang), Bangang, 26 novembre 2013.

⁸⁸ Il s'agit-là d'une langue de communication privilégiée entre les Mbororo, la population locale et même l'administration.

utile, il convient de rappeler que les Mbororo dans le cadre de leur mise en place et du développement de cette activité, furent obligés d'établir des liens assez étroits avec les chefs locaux et les notables influents des groupements. Cette pratique fut assez vulgaire à Bangang où le chef Effenzi reçut plusieurs fois des zébus de la communauté mbororo avant l'arrivée des Allemands⁸⁹. À ce propos d'ailleurs, dans l'ensemble des chefferies qui côtoient les monts Bamboutos, le système foncier était assez bien organisé. Il existait des réserves foncières comprenant l'ensemble des terres non encore attribuées. C'est sur des espaces de cette nature, que les pasteurs ont la possibilité de faire paître leurs troupeaux, moyennant un tribut annuel versé au chef du groupement⁹⁰. Cette disposition, aurait "favorisé l'installation des Mbororo sur les pentes des monts Bamboutos et dans les montagnes granitiques du Sud"⁹¹. Il s'agit vraisemblablement d'un système qui permettait aux Mbororo, de pratiquer leur activité en toute sécurité dans le territoire où ils se trouvaient. Dans sa réflexion, J. L. Dongmo assimile cette pratique à un droit de pâture que cette communauté nomade versait aux chefs sur les territoires desquels ils menaient leur activité pastorale⁹². Toutefois, il ne s'agissait pas d'une pratique propre aux Bamboutos. Bien avant leur entrée dans les Bamboutos, les Mbororo versaient de manière constante aux Foulbés de la région septentrionale, une taxe sur le bétail que l'on désignait par *Djangaali*⁹³.

Avec l'avènement des différents législateurs, cette pratique persiste mais de façon plus légale avec des acteurs différents. La taxe sur le bétail relève désormais de la compétence du service d'élevage et non plus de celle des chefs traditionnels. Ceci est renforcé par la règle selon laquelle, le domaine montagnard exploité pour des fins pastorales, est le domaine national et non pas celui des autorités traditionnelles. Mais de nos jours, les Mbororo dans les Bamboutos, sont quelques fois obligés de payer cette taxe tout en versant simultanément un tribut symbolique aux autorités traditionnelles. Ceci leur permet, de bénéficier de la protection et du soutien du chef dans le cadre de leur activité déjà fortement compromise, par les conflits les opposant au quotidien aux agriculteurs locaux⁹⁴. C'est ici le lieu de signaler que c'est grâce aux dons accordés par les Mbororo aux chefs, que ces derniers s'initièrent eux aussi, à l'élevage du gros bétail.

⁸⁹ Sonwa, "Mutations et crises agro-pastorales", p. 34.

⁹⁰ J.M. Fotsing, "Compétition foncière et stratégie d'occupation des terres en pays bamiléké (Cameroun)", *Les cahiers de recherche sur le développement*, Numéro 22, 1998, p. 137.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 176.

⁹³ Boutrais, *Hautes terres*, p. 87.

⁹⁴ Entretien avec Alhadji Nouhoukoura, 70 ans, *Ardo* (chef de la communauté mbororo de Bangang), Bangang, 26 novembre 2013.

En effet, jusqu'à nos jours dans les Bamboutos, cette activité sur le plan local, demeure toujours l'apanage des chefs de groupement, de quelques notables, et surtout de la nouvelle classe aisée, formée pour l'essentiel, de l'élite intellectuelle et économique⁹⁵. La majorité de la population se concentre toujours sur l'élevage du petit bétail, qui constitue l'un des aspects prioritaires de l'économie en pays bamiléké. Il est aussi important de mentionner que dans le cadre de l'élevage du gros bétail, les autorités traditionnelles et l'élite locale, du fait de leur manque d'expérience dans le domaine, font généralement recours à la main-d'œuvre mbororo pour le suivi de leur activité.

Les Mbororo depuis leur entrée en pays bamiléké, sont donc au centre du développement de l'activité pastorale, fondée sur le gros bétail. En 1922, dans son rapport annuel, le chef de la circonscription de Dschang signalait déjà la nécessité de confier la tâche pastorale indigène aux Mbororo, ce au regard du manque d'expérience avérée de ces derniers dans le domaine du gros bétail. Dans les détails, ce rapport mentionne que,

Beaucoup d'indigènes de la région de Dschang ont des bœufs de petite taille et sans bosses, ce sont des animaux d'excellente qualité, au point de vue de la boucherie. Malheureusement, ces bœufs ne sont pas soignés et vivent à peu près à l'état sauvage de sorte qu'ils sont pratiquement inutilisables ne pouvant vivre en troupeaux et ne pouvant être transportés que morts. Il serait très désirable que l'administration tentât un essai en vue de constituer un centre d'élevage de ce bétail à Dschang. C'est ici le lieu pour moi de signaler la nécessité d'engager les bergers peuhls notamment mbororo (de qui ils héritent cette pratique) qui de par leur solide expérience, prendraient en charge la garde et le dressage du bétail⁹⁶.

Dans ce rapport, les termes du chef de circonscription sont assez clairs pour comprendre que l'élevage du gros bétail à Dschang, est l'œuvre pionnière des Mbororo. C'est en cela que l'administration doit nécessairement solliciter leur concours si elle tient à développer avec succès, cette activité dans la circonscription. Dans un tel contexte, le chef de circonscription fait également savoir que le mont Bamboutos, région d'altitude riche en pâturages, a déjà attiré beaucoup d'éleveurs nomades, et peut par conséquent, être un site privilégié pour une telle entreprise pastorale⁹⁷. L'activité pastorale initiée par les Mbororo dans la région, a permis une augmentation considérable et non négligeable du cheptel bovin.

L'administration coloniale n'accorda malheureusement pas une attention particulière sur l'importance de ce cheptel mbororo. Si dans le rapport exploité plus haut, le chef de circonscription mentionne le chiffre de 1.000 bœufs environ appartenant aux Mbororo, tous les autres rapports après cette période, insistent plus sur le cheptel des entreprises capitalistes

⁹⁵ Il s'agit ici des grands commerçants et des fonctionnaires de haut rang ainsi que les citoyens de la diaspora.

⁹⁶ ADD, Archives non classées, Rapport annuel du chef de la circonscription de Dschang, bulletin agro-pastoral, 1922, p. 18.

⁹⁷ ADD, Archives non classées, Rapport annuel du chef de la circonscription de Dschang, bulletin agro-pastoral, 1922, p. 19.

exerçant dans les Bamboutos⁹⁸. Ce n'est qu'en 1963, que dans le volet économique de son rapport, le préfet des Bamboutos évaluait à 5.000 têtes le cheptel mbororo dans la région⁹⁹. Dans la même perspective, le rapport économique du 4^{ème} trimestre de 1968 et 1969, accorde un large paragraphe à l'activité pastorale des Mbororo dans les Bamboutos¹⁰⁰. Tout d'abord, évoquant les atouts pastoraux de la région, celui-ci relève que,

Situé en zone de savane, donc indemne de la mouche tsé-tsé, riche en pâturages et en points d'eaux permanents en toute saison, le département des Bamboutos est l'un de ceux de l'Ouest très propice à l'élevage tant du gros que du petit bétail. Ses vastes pelouses verdoyantes sont en mesure d'entretenir un cheptel important sans risque de pénurie de paturage¹⁰¹.

Toutefois, le rapport marque une insistance particulière sur les principales zones d'élevage que sont les groupements Bangang, Babadjou et Balatchi. Rien d'étonnant parce qu'il s'agit-là des groupements en contact direct avec les hauteurs du mont Bamboutos. Les études effectuées révèlent, que l'on pouvait trouver plus de 17.000 bovins dans les Bamboutos. Mais sur ce chiffre, il existait 11.542 têtes appartenant à 147 éleveurs en majorité Mbororo. Le reste était à partager entre les éleveurs indigènes et la société DARMAGNAC, qui subsiste avec beaucoup de peine. En toute vraisemblance, la principale difficulté d'évaluer avec exactitude le cheptel bovin mbororo dans les Bamboutos avant 1960, était liée à la présence assez remarquable des entreprises capitalistes occidentales qui à cette époque, détenaient incontestablement le monopole dans le domaine pastoral dans la région. Mais avec les troubles politiques consécutives aux indépendances, ils évacuèrent les lieux, ce qui permit aux éleveurs mbororo, d'être moins étouffés et de reprendre les rênes d'une activité dont ils étaient les pionniers incontestés. C'est en ce moment que l'administration commença à y accorder une attention particulière, en contrôlant à travers le service d'élevage, son cheptel. Seulement, ce cheptel devient de plus en plus difficile à maîtriser.

D'après le délégué d'arrondissement du service du MINEPIA de Babadjou, les Mbororo ne donnent plus les chiffres exacts au sujet de leur cheptel. En 2010, affirme-t-il, "le chiffre de 7000 têtes est déclaré par la communauté mbororo de Babadjou, mais après enquête sur le terrain, nos agents avaient dénombré plus de 8500 bœufs appartenant à ces éleveurs"¹⁰². En outre, dans un contexte où les Mbororo sont en permanence en conflit avec les

⁹⁸ ADD, Archives non classées, Rapport annuel du chef de la circonscription de Dschang, bulletin agro-pastoral, 1922, p. 21.

⁹⁹ APM, Rapport économique trimestriel du département des Bamboutos, avril 1963, p. 2.

¹⁰⁰ APM, Rapport économique trimestriel du département des Bamboutos, 1968/1969, p. 6.

¹⁰¹ APM, Rapport économique trimestriel du département des Bamboutos, 1968/1969, p. 6.

¹⁰² Entretien avec J. Meli, Délégué d'arrondissement du service du MINEPIA de Babadjou, Babadjou, 26 août 2013.

agriculteurs, et où le suivi sanitaire des bêtes est devenu obligatoire et par conséquent contraignant pour eux, ils préfèrent déclarer des chiffres très bas et éloignés de la réalité. Ceci leur épargne des dépenses pour le suivi sanitaire des bêtes et leur permet d'attirer moins l'attention des indigènes qui une fois informés sur certains chiffres, sont susceptibles de devenir plus hostiles à l'égard des Mbororo dans le cadre des conflits qui les opposent. De toute évidence, l'empreinte pastorale des Mbororo dans les Bamboutos, est réelle et a grandement contribué à modeler le paysage économique de la région. Selon la théorie établie par J. L. Dongmo, "l'élevage bovin imprime dans le paysage deux marques importantes pour l'aménagement du territoire : ce sont les pistes et les marchés de bétail"¹⁰³. Dans les monts Bamboutos, celles que l'auteur considère comme pistes intérieures convergent vers les mares d'eaux servant d'abreuvoirs pour les animaux. L'on a pu identifier quelques unes comme *Setze* à Fongo-Tongo, ou *Sockmekuang* entre Bafou et Bangang. Ces pistes intérieures situées dans les pâturages jointes avec les pistes extérieurs, dans la plupart des cas permettent "de relier les pâturages aux marchés de bétail"¹⁰⁴.

Cette deuxième catégorie de pistes a profondément marqué le paysage économique dans certaines chefferies des Bamboutos avec les Mbororo. Dans le groupement Bafou par exemple, le marché du bétail de Djuttitsa imposé et rendu célèbre par la CPA, s'est progressivement déporté dans la localité de *Ndouzem* entre les groupements Bafou et Baleveng¹⁰⁵. À la faveur du passage de l'axe routier Yaoundé-Dschang et Douala-Bafoussam, la communauté mbororo a eu le succès de transformer cette entrée Est de la chefferie Bafou, en un véritable centre commercial où pullulent désormais maisons de commerce et petites buvettes. L'une des particularités de ce lieu est la régulation quotidienne des activités car, contrairement à une pratique assez lointaine marquée par l'espacement des jours de marché en pays bamiléké, l'activité commerciale ici est journalière et permanente. De l'avis de Djibril, boucher dans ce marché, "la principale clientèle est formée des citadins et quelquefois des indigènes lorsque des cérémonies de grande envergure sont organisées au village"¹⁰⁶. De ce

¹⁰³ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 184. À ce sujet se référer aussi aux travaux de J. M. Fotsing, "Le haut et le bas dans l'occupation et l'aménagement de l'espace rural bamiléké (Ouest-Cameroun): une perception uniscale des territoires", in C. Gillette et al, *Les territoires locaux construits par les acteurs*, Géographie-ENS, Lettres et Sciences Humaines, 2001.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 185.

¹⁰⁵ Cette localité est située à cheval entre les deux chefferies et abritent pour la circonstance un arrondissement, celui de Nkong-Ni.

¹⁰⁶ Entretien avec Djibril, 49 ans, éleveur mbororo et victime des crises agro-pastorales, Bafou, 17 mars 2011. Le marché dit de *Ndouzem*, a atteint une célébrité au point où, les citadins des métropoles de Yaoundé, Douala et Bafoussam lors de leur passage dans les villages pour un séjour ou une cérémonie quelconque, s'y rendent constamment pour se ravitailler en viande de bœuf.

fait, le centre de *Ndouzem* autrefois simple point d'entrée à Bafou Est, est progressivement devenu sous l'action des éleveurs Mbororo, un important lieu d'abattage des bœufs, et actuellement un centre commercial de renom. Les enquêtes effectuées ont révélé un abattage quotidien de 6 bœufs en moyenne. Un chiffre qui double et triple même parfois en saison sèche, période marquée par l'intensité des cérémonies comme les funérailles, les congrès et les réunions familiales, qui mobilisent toujours une importante foule au village.

Une part importante du bétail des Mbororo est donc consacrée à la commercialisation. Toutefois ils sont progressivement devenus âpres au gain, ce qui fait qu'ils se convertissent eux-mêmes en bouchers, et vendent de moins en moins leurs bêtes aux bouchers bamiléké. Si les enquêtes mentionnent qu'au cours des années 1960, les Mbororo dans les Bamboutos écoulaient en moyenne 6.000 bêtes par an, on peut penser que le chiffre aura connu une nette évolution dans les chefferies, du fait de la croissance démographique qui a certainement eu pour corolaire, l'augmentation de la demande¹⁰⁷. En s'appuyant sur la seule chefferie Bafou avec la moyenne de 6 bœufs abattus sur la place du marché cité plus haut, on obtient approximativement 2500 bœufs par an. Il faut préciser que dans ces données estimatives, on ne prend pas en considération les bêtes vendues en entier, ou abattues dans les pâturages ou lors des marchés bihebdomadaires dans la chefferie. En plus, certains animaux en fonction d'une commande préalable, sont directement acheminés dans les grandes métropoles du pays.

Au total, les Mbororo sont un peuple qui, dans le cadre de la transhumance pastorale, s'étaient retrouvés dans les monts Bamboutos, attirés par les potentialités physiques qu'offre ce massif volcanique du plateau bamiléké. Leur présence dans les Bamboutos, est relative au mouvement migratoire entamé depuis les régions d'Afrique Occidentale. Ces migrations sont imputables à la recherche des pâturages et au développement de l'activité pastorale. Il s'agit d'un peuplement dont l'instabilité est accentuée par la présence ou non, des pâturages. Mais dans les Bamboutos, on note une certaine stabilité de la communauté mbororo du fait de l'abondance des pâturages dans le milieu. Leur empreinte pastorale a profondément transformé le paysage économique des chefferies des Bamboutos.

L'exposé qui précède a permis d'évaluer l'impact des activités agricoles de la paysannerie locale, et celui des activités pastorales du peuple mbororo dans le cadre de l'aménagement et la mise en valeur des monts Bamboutos. La multitude des acteurs économiques engagée dans l'exploitation des monts Bamboutos, entraîne la région dans une compétition foncière certaine. Une telle situation est à l'origine d'une instabilité foncière

¹⁰⁷ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 184.

permanente de la région, due à une typologie variée de conflits opposant les différents acteurs. La meilleure compréhension des trajectoires de ces conflits, passe par l'analyse de l'évolution des structures foncières, ainsi qu'un diagnostic détaillé des différents mécanismes d'accès à la terre dans les Bamboutos. Cette thématique est l'objet du chapitre ci-dessous.

CHAPITRE IV

EVOLUTION DES STRUCTURES FONCIERES ET DIFFERENTS MECANISMES D'ACCES A LA TERRE DANS LES MONTS BAMBOUTOS

Pour mieux appréhender les conflits fonciers auxquels sont en proie les Bamboutos, l'analyse de l'originalité du régime foncier coutumier et l'importance de la terre pour l'homme en zone rurale, est un impératif. Ainsi, après avoir examiné les principes du droit foncier coutumier, la présente rubrique de cette thèse, vise à montrer qu'avec l'avènement du législateur colonial puis national, ces principes ont été profondément affectés. C'est ici le lieu de présenter les multiples bouleversements subis par les structures foncières dans les monts Bamboutos. Au vu de tous ces faits qui entraînent la rareté de la terre dans la région, les méthodes régulières d'acquisition foncière déclinent au profit des méthodes irrégulières, ce qui complique davantage la situation, et plonge cet écosystème dans une réelle et permanente instabilité foncière. Avant d'examiner ces différents mécanismes d'accès à la terre, il importe de décrire au préalable l'évolution des structures foncières en pays bamiléké.

I. LES STRUCTURES FONCIERES EN PAYS BAMILEKE : DE L'ORIGINALITE A LA MODERNISATION

La question du droit foncier coutumier bamiléké ayant déjà fait l'objet de nombreuses recherches, la présente analyse ne relève que les aspects essentiels permettant de mieux saisir et apprécier les conflits fonciers dans les monts Bamboutos. Il est question de présenter les structures foncières et leur rôle dans la dynamique sociale en milieu traditionnel, avant d'aborder le choc qu'elles ont subi avec l'avènement de la colonisation. L'accent est mis sur le statut et l'évolution de ces structures dans les monts Bamboutos.

A- LES PRINCIPES DU DROIT FONCIER COUTUMIER ET LA RELATION DE L'HOMME A LA TERRE EN PAYS BAMILEKE

Les sociétés traditionnelles sont en général régies par une organisation qui a pour but de favoriser une bonne cohésion sociale. La terre occupe dans un tel système une place de choix. C'est ce que souligne C. Coquery-Vidrovitch à travers les termes suivants: "dans une société paysanne comme l'Afrique noire, la seule richesse est l'exploitation de la terre"¹. En effet, dans les sociétés traditionnelles africaines, la terre présente un intérêt incontestable pour les populations. G. A. Kouassigan mentionne à ce propos que, "la terre est une divinité génératrice dont la mission est de pourvoir aux besoins des hommes, elle est source de vie, se prête mais, ne se soumet pas aux hommes"². La terre et l'homme sont donc indissociables

¹ C. Coquery-Vidrovitch, "Le régime foncier en Afrique Noire", in E. Le Bris et als., (eds.), *Enjeux fonciers en Afrique Noire*, Paris, ORSTOM, Karthala, 1983, p. 69.

² Kouassigan, *L'homme et la terre*, p. 2.

dans la tradition africaine, l'homme participe de la terre, il se nourrit d'elle et y retourne inéluctablement. À travers elle, il sacralise ses rapports avec son passé, le présent et le futur et selon cette logique, "la structure sociale repose sur le lien foncier au titre duquel l'individu affirme son identité sociale et s'intègre à la communauté"³. En 1985 lors du conseil mondial des peuples autochtones, cet attachement indéfectible des hommes à la terre est ainsi présenté:

La terre est le fondement des peuples autochtones. Elle est le siège de notre spiritualité, le terreau sur lequel fleurissent nos cultures et nos langages. La terre est notre histoire, la mémoire des événements, l'abri des os de nos prédécesseurs. La terre nous donne la nourriture, les médicaments et nous abrite. Elle est la source de notre indépendance, elle est notre mère. Nous ne la dominons pas, nous devons être en harmonie avec elle⁴.

Dans les sociétés traditionnelles d'Afrique noire, la terre représentait la raison de vivre des populations et, "le droit foncier traditionnel répondait aux besoins d'une économie fermée et précaire dans laquelle, la terre était la seule source de richesse et de solidarité sociale, la condition même de l'existence"⁵. À l'exemple des autres sociétés traditionnelles d'Afrique noire, la propriété est en pays bamiléké d'essence collective, elle est exploitée en commun et ne peut jamais être aliénée. Selon V. Kamga, "La terre est le principal bien collectif dans le droit coutumier bamiléké"⁶. Bien plus, ce bien collectif est en relation avec les structures sociales, faisant l'objet d'un culte particulier dans certains cas. En considérant que tout le village était issu d'un même ancêtre et que tout le monde avait contribué à l'acquisition de l'espace, il ne fallait exclure personne de son exploitation et la terre devint de ce fait, un bien commun et collectif. Les terres du village constituent la propriété de tout le village et, chacun dans la mesure compatible avec la coutume, peut se voir attribuer une portion de ce bien commun pour s'y établir et y faire vivre sa famille. D'après ce principe,

tout ce qui est création de la nature existe dans l'intérêt de tout le monde et ne saurait faire l'objet d'un droit de propriété individuelle. C'est en tenant compte de la place que la terre occupe dans leurs activités que les Africains ont élaboré des normes juridiques qui malgré leur oralité, constituent des systèmes cohérents et originaux⁷.

On peut déduire de cette réflexion que la terre n'appartient pas à un individu à titre privatif et exclusif. Elle appartient à une communauté de canton, ou à un village. On note selon cette approche, la quasi-inexistence de l'idée de propriété individuelle. Delarozière fait cette remarque sur le système foncier bamiléké lorsqu'il souligne que,

³ R. Verdier cité par G. Madjarian, *L'invention de la propriété. De la terre sacrée à la société marchande*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 83.

⁴ N. Rouland et als, *Droit des minorités et des peuples autochtones*, Paris, PUF, 1996, p. 470.

⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁶ Kamga, "Le droit coutumier bamiléké", p. 130.

⁷ Kouassigan, *L'homme et la terre*, p. 9.

Les Bamiléké du Cameroun ne connaissent pas la propriété individuelle et privée, les relations entre la terre et les aïeux de la tribu sont assez puissantes pour faire obstacle à l'appropriation des droits exclusifs et privatifs sur la terre. Les véritables propriétaires seraient les aïeux, et les vivants ne tiendraient de ceux-ci, qu'un simple droit de jouissance⁸.

Bien plus, pour J. Binet, "le droit foncier n'a jamais connu la propriété individuelle et cela est applicable à toutes les tribus du Cameroun"⁹. Cependant, compte tenu de la place du chef dans la société traditionnelle, certains auteurs ont pensé à tort que cette autorité était le détenteur de la terre et qu'il pouvait la gérer selon son propre gré. Le chef en Afrique noire, représente l'élément fondamental sur lequel repose tout l'appareil politico-social, il est "le pivot unique de la société", autour duquel s'organisent et s'équilibrent les institutions politiques et traditionnelles¹⁰. Il a en principe la plénitude des pouvoirs dans la collectivité qu'il représente et dirige. En réalité, ainsi que laisse penser E. Mveng, "au Cameroun, les chefferies traditionnelles étaient totalitaires, possédaient des terres, biens et personnes"¹¹.

Les chefs avaient le droit de regard sur l'utilisation du sol par leurs sujets et disposaient d'un contrôle étroit sur la tenure foncière, c'est à lui qu'incombait la tâche de distribuer les terres. Cependant, il convient de noter que ses pouvoirs de chef ne lui confèrent en aucun cas, le droit de possesseur exclusif des terres mais, de simple distributeur. C'est ce qu'essaye de démontrer E. Olawale lorsqu'il souligne que, "le chef ou le roi n'a même en théorie aucun droit comparable, il exerce seulement sur les terres de la communauté qu'il dirige, des pouvoirs d'administration générale"¹². Dans ce contexte, la terre est attribuée aux membres de la société au prorata de leurs besoins et fait l'objet d'un simple droit d'usage et les chefs sont ou alors devraient être considérés, comme de simples administrateurs de la terre mandatés par le peuple à qui elle appartient. G. A. Kouassigan insiste sur le principe d'inaliénabilité de la terre et pense que, "ce principe ne souffre pas d'exception même dans les sociétés traditionnelles où le chef a des pouvoirs"¹³. Ce rôle administratif est d'autant plus perceptible que Meillassoux soutient la thèse selon laquelle, "même si le chef a procédé préalablement à la répartition du terrain, il ne s'agit là que d'un rôle de gérant, et d'administrateur et non de possesseur"¹⁴.

⁸ Delarozière, *Les institutions politiques et sociales des populations dites bamiléké*, Paris, IFAN, 1950, p. 30.

⁹ J. Binet, "Droit foncier coutumier au Cameroun", *Le monde non chrétien*, Numéro 18, Paris, 1951, p. 15.

¹⁰ Hurault, *La structure sociale*, p. 22.

¹¹ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963, p. 437.

¹² T. Olawale Elias, *La nature du droit coutumier africain*, Paris, Présence Africaine, 1968, p. 185.

¹³ Kouassigan, *L'homme et la terre*, p. 86.

¹⁴ Meillassoux, "Essais d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'autosubsistance", *Cahiers d'Etudes Africaines*, 1960, pp. 38-67.

Il faut néanmoins souligner que les populations pouvaient faire des dons divers au chef en fonction d'une parcelle que ce dernier leur a attribué. Seulement, ceci n'était pas une obligation, car même après les récoltes, le chef recevait des dons de toute nature. Ceci ne pouvait guère s'interpréter comme un loyer car, selon l'expression de Hamelin¹⁵, il s'agit d'un "impôt foncier", qui ne signifie pas que le roi soit propriétaire des terres. Les redevances que les sujets lui versaient n'étaient que symboliques. En pays bamiléké, une fois la terre octroyée à une famille, la descendance devait jouir du droit d'usage selon le principe d'héritage. Tout individu à l'âge majeur pouvait réclamer et obtenir une parcelle du chef. Seulement, il n'avait le droit ni de la vendre, ni de la céder à un étranger sauf avec l'aval du chef, et seuls ceux qui avaient commis des fautes graves dans la société étaient exclus de ce droit d'obtention¹⁶. Ces quelques exemples montrent que la subordination des hommes à une autorité politique dans l'ordre social traditionnel, n'entraîne pas les pertes de leurs droits fonciers car, les chefs n'avaient qu'un pouvoir d'administration sur les terres.

Au sujet de l'esprit collectiviste en matière foncière, les monts Bamboutos étaient un exemple assez révélateur. Ils représentaient en réalité la réserve foncière des collectivités coutumières établies autour des différents versants. D'ailleurs à ce propos, J. M. Fotsing, après une enquête relève que, "suite à la sécheresse qui sévit sur le plateau, on assista à une importante vague de mise en culture des pâturages d'altitude par toutes les chefferies"¹⁷. Ainsi, les pentes des monts Bamboutos étaient de vastes réserves foncières collectives, on note seulement quelques heurts avec les Mbororo qui s'y introduisent pour des fins pastorales. Seulement, ces chocs restent assez minables car ainsi que le fait remarquer l'auteur,

En somme, dans le contexte traditionnel, les pentes Sud des monts Bamboutos placés sous l'emprise du droit coutumier bamiléké, sont exploitées à des fins agricoles et pastorales. Cependant la préférence est accordée aux activités pastorales qui font bon ménage avec les cultures dont la lente progression à partir du domaine habité n'engendre pas de conflits¹⁸.

Cette complémentarité entre agriculture et élevage avant l'arrivée des Européens, prouve que le collectivisme au sujet de l'exploitation des Bamboutos était très accentué au point où l'étranger pouvait y développer paisiblement ses activités. Mais qu'advient-il avec l'avènement du droit européen et plus tard du droit national ?

¹⁵ Hamelin, *Le régime de la propriété en AOF*, Tome 2, Paris, Penant, 1909, p. 11.

¹⁶ Dans les sociétés traditionnelles bamiléké, lorsqu'un individu commet une faute grave comme le meurtre, le vol grave, l'adultère, il est banni de la société et ne bénéficie plus du partage des terres.

¹⁷ J. M. Fotsing, "Colonisation agricole et évolution de l'élevage sur les pentes Sud des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)", *Revue de Géographie du Cameroun*, Volume IX, Numéro 2, p. 120.

¹⁸ *Ibid.*, p. 121.

B- COLONISATION ET PERTURBATIONS DES STRUCTURES FONCIERES TRADITIONNELLES

Dans le vaste mouvement de la colonisation, toutes les structures des sociétés traditionnelles africaines ont été affectées. La présente section du travail analyse les transformations subies par le régime de la terre, par suite de la mise en contact de ces sociétés traditionnelles avec le monde occidental, par le biais des impérialismes. Dans l'ensemble, l'administration du territoire, ne pouvait s'opérer qu'à travers la main mise sur les structures foncières, base de tout investissement colonial. Il est de ce fait évident que, dans la région des Bamboutos, ainsi que dans toute autre région tropicale d'Afrique, "la gestion des terres se trouve être un point focal de la colonisation"¹⁹. Que ce soit sous le législateur allemand, français ou britannique, le contrôle des terres fut la base du fonctionnement de l'économie coloniale. Ainsi, la législation spécifique aux colonies, caractérisée par la création administrative de la propriété, visait exclusivement à contrôler les territoires²⁰.

D'après le constat de G. A. Kouassigan, "la mise en contact directe de l'Afrique et de l'Europe à partir de l'expansion coloniale du XIX^{ème} siècle, a provoqué de profonds changements au niveau des droits fonciers traditionnels"²¹. Au Cameroun, les possessions acquises par la France en pays bamiléké conformément à la convention franco-britannique du 10 juillet 1919 n'échappent pas à ce principe²². Les modifications de la frontière en pays bamiléké et dans la région des monts Bamboutos plus précisément, pourraient être considérées à juste titre comme les premiers bouleversements du régime foncier²³.

Sous le fallacieux prétexte de protection des terres coutumières, l'administration élaborait une politique foncière qui visait à généraliser auprès des autochtones, l'adoption de la propriété privée. Selon C. Coquery-Vidrovitch, "les techniques d'immatriculation des terres seules propres à assurer un droit de propriété individuel intangible, furent précocement

¹⁹ A. Mveng, M. J. Abena Etoundi, "La gestion des terres au Cameroun par les puissances coloniales : Analyse de l'intérêt du contrôle des terres dans un système de domination (1884-1961)", in M. J. Abena Etoundi et al. (dir), *La colonisation de l'Afrique. Survivances et perspectives d'une éradication*, Yaoundé, Editions homomine, 2021.

²⁰ Sur ce point, consulter les travaux de J. Comby, "L'appropriation des droits fonciers. Tout s'achète et tout se vend facilement en Afrique, tout, sauf la terre", *Grain de sel*, Numéro 57, 2012 ; J. Comby, "Reconnaitre et sécuriser la propriété coutumière moderne", Contribution au symposium de la Banque Mondiale de 2007.

²¹ Kouassigan, *L'homme et la terre*, p. 22.

²² ANY, APA 10494, Convention de Londres du 10 juillet 1919, instructions et rapports des gouvernements français et anglais.

²³ En effet, les modifications de la frontière franco-britannique touchent profondément les structures foncières des populations qui considèrent cela comme un acte de provocation.

introduites”²⁴. Cette précocité vint entraîner de profonds bouleversements des structures foncières. C’est ce que remarque J. M. Fotsing lorsqu’il affirme que :

Avec l’occupation coloniale, les principes fonciers coutumiers bamiléké vont être bouleversés dans leur structure et leur concept. Les droits fonciers européens, intrinsèquement basés sur la propriété individuelle, se trouvent en présence d’un droit foncier communautaire différent et opposé en tous points. Face à cette situation, on aurait pu songer à la constatation pure et simple des principes fonciers coutumiers existants, mais l’occupant n’y trouvait pas son compte, car les principes coutumiers étaient la négation même de sa présence²⁵.

En outre, l’Etat était propriétaire de toutes les terres, les paysans ne les possédant cependant qu’à titre précaire. Cette conception fut matérialisée par des décrets. On a d’abord le régime de la transcription matérialisé par la loi du 24 juillet 1921, en application de la loi foncière française du 23 mai 1855. Ce régime consistait à inscrire sur un régime spécial appelé Livre Foncier, chaque immeuble détenu par un indigène. On a ensuite le régime de la constatation des droits fonciers et de l’immatriculation. Il fut matérialisé au Cameroun par les décrets du 02 et 21 juillet 1932. Par ces 2 décrets et celui de la transcription, l’Etat français entendait organiser la constatation des droits fonciers sur les terres détenues par les autochtones ou par la collectivité suivant les règles du droit coutumier et sans titre écrit.

Ces textes nouveaux ne faisaient cependant pas l’objet de la considération générale, “ils heurtaient trop l’esprit des coutumes d’une part, et présentaient des difficultés d’application d’autre part”²⁶. Cette situation est à l’origine des conflits difficiles à résoudre entre le chef et les paysans et surtout entre les particuliers et l’administration. Toutes ces réformes foncières imposées par le législateur colonial débouchèrent à une déstabilisation du système sociale en pays bamiléké. Les structures foncières, autrefois communautaires et organisées suivant les exigences d’une société hiérarchisée et d’une économie de subsistance, reconnaissant la primauté du chef sur toutes les terres, se heurtent dès l’arrivée des occidentaux à la notion d’individualisme. C’est ce que pense G. A. Kouassigan en ces mots :

Avec l’arrivée des Européens, l’évolution du système foncier entraîne une désintégration et un isolement de l’individu, amenuisement de l’esprit communautaire entre l’Homme et la terre, les rapports ne sont plus mystiques mais économiques. Au résultat de cette évolution, apparaissent l’idée individualiste du patrimoine et de la propriété et avec elles, l’avarice et la convoitise²⁷.

Cette idée d’appropriation privée de la terre a entraîné non seulement un détachement de l’individu de son groupe à mesure que la production marchande s’accroissait, mais aussi

²⁴ Coquery-Vidrovitch, “Régime foncier”, p. 77.

²⁵ Fotsing, “Genèse et évolution”, p. 235.

²⁶ *Ibid.*, p. 237.

²⁷ Kouassigan, *L’homme et la terre*, p. 231.

une déchéance des croyances. C'est dire que l'avènement de la colonisation fut à l'origine de la désintégration de l'individu en ce qui concerne ses rapports avec la terre, du fait de la notion d'individualisme en matière foncière²⁸. Chabas dénonce cette politique individualiste à outrance lorsqu'il soutient que, "loin de favoriser le bien être de la communauté, l'immatriculation de la terre ne visait que le bien être des individus"²⁹. Ce caractère individualiste à outrance du système foncier entraîne inéluctablement l'effritement progressif du pouvoir des chefs, car ce n'est plus à ces derniers que revient la compétence de la tenue foncière mais plutôt à l'Etat. Cette politique foncière largement orientée sur la notion du droit privé au détriment du droit collectif, continue de nos jours à poser de sérieux problèmes sur la gestion du foncier en milieu rural. La situation s'avère plus accentuée et plus difficile à gérer dans les anciennes colonies françaises d'Afrique³⁰. En plus de ces changements de rapports entre l'Homme et la terre ainsi que la perte des pouvoirs du chef, l'évolution du système foncier avec la colonisation, entraîne de profondes mutations économiques des sociétés traditionnelles bamiléké.

En réalité, comme le note Hunter, "une société à économie faiblement développée mettant l'accent plus sur la puissance collective, est en présence d'une société hautement développée, industrialisée et à économie de caractère individualiste"³¹. Cette économie avait entraîné un changement fondamental dans la perception des rapports entre l'Homme et la terre, qui pour l'Africain, "avait une valeur relevant du concret (action humaine) et de l'abstrait (action divine et spirituelle)"³². Dans la rencontre de ces deux conceptions diamétralement opposées, il convient de constater qu'il ne peut résulter qu'un conflit entre elles. Balandier semble abonder dans ce sens lorsqu'il fait la remarque selon laquelle,

Il existe un écart entre les sociétés mises en rapport, cette distance est accentuée lors de la relation entre "sociétés primitives" (non industrialisées) et sociétés industrialisées, à forte capacité technique et économique, elle a une incidence directe sur les changements socio-économiques, due aux facteurs exogènes³³.

²⁸ G. A. Kouassigan, "Objet et évolution des droits fonciers coutumiers", in *Encyclopedie juridique de l'Afrique*, tome V. Les nouvelles éditions africaines, 1982, p. 33-34.

²⁹ J. Chabas, "De la transformation des droits fonciers coutumiers en droits de propriété", in *Annales africains*, 1959, p. 85.

³⁰ O. Barrière, A. Rochegude (dir), *Foncier et environnement en Afrique. Des acteurs aux droits*, Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris, Edition Karthala, 2008, p. 147.

³¹ Hunter, cité par Kouassigan, *L'homme et la terre*, p. 231.

³² G. M. Dong Mognol, "Dynamiques foncières au Cameroun : De la cohabitation forcée au divorce", in *Annales de la FALSH*, Volume 1, Numéro 8, Nouvelle série, Yaoundé, Les grandes éditions, 2008, p. 59.

³³ G. Balandier, "Dynamisme des relations externes des sociétés archaïques", in *Traité de sociologie*, tome II, p. 442.

Bien plus, le colonisateur français ne s'est pas seulement déclaré propriétaire éminent des terres, mais affirmait également sa vocation à recueillir les biens dits vacants et sans maître. À ce propos, il importe de noter que les terres dites vacantes et sans maîtres, faisaient partie du domaine de l'Etat conformément à la classification des terres à la période française³⁴. On constate donc que ceci est une notion du droit français transposée en Afrique noire. Son application pourrait supposer sa substitution préalable aux coutumes négro-africaines, il n'en est rien. Ces coutumes ne connaissent guère la notion de biens vacants et sans maîtres. D'ailleurs, plusieurs auteurs, à l'instar de Delafosse soulignent le caractère inconciliable d'une telle disposition avec l'esprit des coutumes négro-africaines. D'après lui,

Si de vastes étendues de terres sont vacantes, aucune n'est sans maître au point de vue indigène, il est donc illégal de la part de l'autorité française de les considérer comme domaine de l'Etat français et d'accorder aux sociétés ou à des particuliers sous forme de concessions, des parcelles quelconques de terrain³⁵.

Les pentes des monts Bamboutos n'ont pas échappé à cette manœuvre coloniale. D'abord cédées par le chef Bafou Kana I^{er} aux Allemands le 23 avril 1911, sur la base d'un acte d'achat, les terres du versant Sud par exemple connurent plusieurs mutations du fait de la succession des puissances occidentales³⁶. Ayant découvert les multiples potentialités physiques du milieu, les Allemands y développèrent très tôt l'activité pastorale. Après eux, les Français, sur la base des décrets d'avril 1920 et juillet 1921, prennent la décision de classer les monts Bamboutos parmi les "terres du territoire"³⁷. Conformément à ces textes, ces terres qui pourtant ne constituaient pas des "biens vacants et sans maîtres", sont confiées à plusieurs sociétés capitalistes qui s'engagèrent à les exploiter à des fins agro-pastorales. On est amené à comprendre au regard d'une telle démarche que, l'administration coloniale en Afrique, avait exporté un modèle conçu pour accorder des droits inattaquables aux colons.

Au vu de ce qui précède, il faut noter que l'arrivée des Européens en Afrique, est incontestablement à l'origine d'un profond bouleversement des structures traditionnelles. La question foncière apparaît de ce fait, "comme le terrain d'application le plus violent et le plus entêté du fait colonial"³⁸. En outre, le colonisateur s'autodéclara propriétaire éminent des

³⁴ Pour plus de détails sur ces textes, lire J. M. Nyama, *Régime foncier et domanialité publique au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001, p. 31.

³⁵ Delafosse, cité par Kouassigan, *L'homme et la terre*, p. 235.

³⁶ J. L. Dongmo, "Conflits agriculteurs-éleveurs pour la terre sur le versant oriental des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)", in Hiroshi Kadamuna, *Savannization processes in Tropical Africa II*, Tokyo Metropolitan University, 1994, p. 111. Il convient de relever que bien avant cet acte d'achat, une grande partie des hauteurs des Bamboutos par décret impérial du 15 novembre 1896, est déclarée "terres de la couronne".

³⁷ Fotsing, "Colonisation agricole", p. 120.

³⁸ Kamga, "Le droit coutumier", p. 21.

terres en tant que successeur aux droits des chefs auxquels il s'est substitué, il s'imposa propriétaire des biens vacants et sans maîtres. Une telle situation accentua l'individualisme agraire, en accordant la protection et la garantie uniquement aux propriétés individuelles. Son but évident était de promouvoir la transformation progressive des droits fonciers coutumiers en véritable droits de propriété, ainsi que le passage des droits collectifs en droits individuels. J. M. Fotsing fait cependant remarquer,

Ce triomphe des idées individualistes brise les structures politiques et sociales du milieu traditionnel. La dégradation des pouvoirs des chefs accroît le rôle le plus important de l'administration et des individus dans l'évolution de la tenure foncière. Cette situation avec le désordre qu'elle apporte, détermine les différentes transformations des structures foncières bamiléké³⁹.

Il faut cependant souligner que loin de résoudre le problème, le législateur national a plutôt contribué à le compliquer. L'Etat dans ses textes, a pratiquement plagié le droit foncier européen. À travers les multiples lois de 1959, 1966 et surtout celle de 1974, il a surtout confirmé la propriété privée et la décadence totale des droits de propriété des collectivités coutumières⁴⁰. Au sujet des monts Bamboutos, l'Etat s'inscrit dans la même logique que le colonisateur, lorsqu'il décide de les incorporer dans le domaine national et les octroyer à une société théicole au niveau du versant Sud. Une telle politique tend à s'accroître avec l'afflux récent des sociétés concessionnaires dont l'Etat encourage l'implantation dans les versants des Bamboutos. Tout ceci prouve que les monts Bamboutos depuis la colonisation à nos jours, sont un grand enjeu économique, ce qui explique la course effrénée pour son occupation. Pour mieux comprendre cette conquête, il est judicieux d'examiner les différents mécanismes d'accès à la terre dans cette région, et en premier lieu, les mécanismes réguliers.

III. LES MECANISMES REGULIERS D'APPROPRIATION FONCIERE DANS LES BAMBOUTOS

Comme il a été démontré à suffisance plus haut, avec l'avènement du colonialisme, les structures foncières dans les Bamboutos et dans la région bamiléké en général se trouvent dans une situation très inconfortable. Pour comprendre davantage leur évolution, il est judicieux d'examiner les mécanismes d'accès à la terre, ce qui permet à coup sûr, de mieux cerner le bien fondé des conflits fonciers. Ainsi, l'analyse oborde ici les mécanismes réguliers d'accès à la terre pour enfin chuter sur ceux entachés d'irrégularités. Dans le registre de ces

³⁹ Fotsing, "Genèse et évolution", p. 248.

⁴⁰ Ces lois foncières ont fait l'objet de plusieurs recherches. À ce propos, consulter Nyama, *Régime foncier* ; Fotsing, "Genèse et évolution", 1984 ; Noutsu Noumbo, "Expropriations foncières", 2006.

stratégies régulières d'appropriation foncière, on mentionne les méthodes coutumières, économiques, et la procédure administrative d'occupation des terres.

A- Les méthodes coutumières : le leg familial, l'usufruit, la donation ou cession gratuite

En première analyse, il convient de relever que, la création de la propriété “par le haut”, imposée par le droit moderne, n'a pas éteint les règles de gestion de la terre qui prévalaient localement, “en bas”, notamment en zone rurale⁴¹. Les modes coutumiers d'accès au foncier, justifient en réalité ces pratiques locales, qui continuent de se caractériser par une gestion et une appropriation collective de la terre. Au rang de ces mécanismes coutumiers ou voies traditionnelles à travers lesquelles, les terres sont occupées et exploitées, figurent l'héritage ou leg familial, l'usufruit et la donation ou cession gratuite.

1) Le système de leg familial ou héritage

Le mode d'accès à la terre par héritage semble être le plus courant en pays bamiléké. L'héritage étant la transmission d'un bien par voie de succession, il consiste dans le domaine foncier à acquérir une parcelle de ses parents ou des générations précédentes. En outre, la terre est considérée comme un bien inaliénable et auparavant, il n'était pas permis de la vendre ou la céder à une personne qui n'appartenait pas à la famille car, elle assure la protection des générations attendues. J. L. Dongmo semble ne pas démentir ces propos lorsqu'il soutient “qu'en réalité, chaque bamiléké est maître de sa concession. La coutume lui défend seulement de la vendre car, vendre la terre c'est la céder avec les restes des ancêtres qu'elle renferme et ainsi se priver soit même et les générations futures, de leur protection”⁴².

Il convient néanmoins de souligner que dans le processus de transmission par héritage, un constat se dégage : le mode d'héritage dominant est patrilinéaire. En effet, la terre en région bamiléké est beaucoup plus transmise par héritage aux hommes qu'aux femmes. Les informations récoltées dans quelques chefferies des Bamboutos, révèlent que ceci est dû au fait que la femme est appelée à s'attacher à une autre famille par les liens du mariage, tandis que l'homme demeure dans la concession⁴³. Il convient aussi de relever que le principe n'est pas le même dans les familles où il n'y a pas d'homme, ici, les parents sont contraints de

⁴¹ Les expressions propriété “par le haut” et propriété “par le bas”, sont employées pour désigner les principes du droit foncier moderne qui contrastent avec ceux du droit coutumier, en matière d'accès à la terre. Pour plus de précisions sur cette question, se référer à J. Comby, “Création et sécurisation de la propriété en Europe”, Comité technique *Foncier et développement*, Paris, 2010.

⁴² Dongmo, “Le dynamisme bamiléké”, p. 33.

⁴³ Entretien avec P. Fomekong, 65 ans, cultivateur, Bangang, 18 juillet 2008 ; M. Noteme, 70 ans, cultivateur, Babadjou, 19 juillet 2008. Sources concordantes.

laisser la charge de leurs biens fonciers à leur progéniture féminine. L'on peut à travers ces habitudes comprendre l'attachement ou la valeur que les peuples des Bamboutos accordent à leur terre au point de ne pas la vendre à une tierce personne.

Dans le souci de mieux appréhender l'importance du mode d'acquisition d'espaces par héritage dans les Bamboutos, une petite enquête a été effectuée par nos soins au quartier *Balepo* dans la chefferie Babadjou en 2011⁴⁴. Il en ressort que sur un échantillon de 149 parcelles, 89 sont acquises par héritage, soit 59,73%. La même étude a permis de constater que sur les 89 parcelles héritées, 85% sont détenues par les hommes et seulement 15% par les femmes. Ce cas ne semble pas isolé dans les Bamboutos et ceci permet de comprendre que la réputation de ces terres pour leur fertilité, accentue le processus de legs et prouve par ricochet, l'attachement indéfectible qui frise même une certaine jalousie que ces peuples semblent manifester pour leur terre. Dans certains quartiers de Bafou et Bangang, la méthode d'acquisition par héritage est encore plus accentuée. Ceci est dû au fait que cette région a été en proie aux expropriations depuis l'époque coloniale jusqu'à l'ère post-coloniale⁴⁵. Les populations des quartiers *Bamekeng* à Bangang et *Mezet* à Bafou ayant été dépossédées de leurs biens fonciers sans la moindre indemnisation pour la plupart, sont le plus souvent contraintes de céder par héritage à leurs enfants, les maigres parcelles ayant échappées aux expropriations de 1933 et 1968. Il est par ailleurs courant de voir ces populations adopter des politiques diverses pour assurer la protection de leurs biens fonciers. C'est le cas des pancartes implantées devant les plantations pour mettre en garde les potentiels acquéreurs et assurer l'inviolabilité des lieux⁴⁶.

Même s'il semble s'imposer comme le mode d'acquisition le plus dominant, l'accès à la terre par héritage est loin d'être la plus exclusive, car certains procédés comme l'usufruit subsistent encore dans les Bamboutos.

2) Le système d'acquisition foncière par usufruit

L'usufruit peut se définir comme étant le droit d'usage et de jouissance d'un bien et ou du revenu d'un bien dont la propriété appartient à un autre. Dans le contexte foncier en pays bamiléké, l'accès à la terre intègre toujours presque le vocable "*gwang*"⁴⁷. En fait, le sel est un

⁴⁴ Ce quartier est classé parmi les plus fertiles dans le village et c'est la raison pour laquelle il a été jugé nécessaire d'orienter cette enquête par là.

⁴⁵ À ce sujet, lire Noutsou Noutso, "Expropriations foncières".

⁴⁶ Sur de telles pancartes, on peut souvent lire, "propriété privée, accès interdit"

⁴⁷ Ce terme dans la plus part des dialectes signifie sel. En fait quand vous avez acquis une parcelle, vous donnez du sel en guise de remerciement aux ancêtres qui s'y trouvent.

forfait sans lequel un individu qu'il soit autochtone ou allogène, ne saurait avoir la légitimité sur une terre qui lui a été confiée. Selon la remarque de Tepoule, "de l'apport de ce nouveau terme propre au contexte foncier bamiléké, l'usufruit devient une jouissance autorisée des fruits d'une parcelle de terre appartenant à un tiers, sans offrande préalable d'un forfait"⁴⁸. Dans le cas de l'usufruit qui n'est qu'un système traditionnel permettant pour les peuples de mieux exprimer leur solidarité, la cession de la parcelle est temporaire car, une fois que le propriétaire émet le vœu de reprendre l'exploitation, l'occupant ou usufruitier doit la lui rétrocéder. On a pu noter lors des enquêtes dans certains groupements, que la méthode demeure appliquée par les grands propriétaires fonciers qui, du fait des contraintes sociales et climatiques, sont obligés de céder leurs parcelles à leurs proches ou amis⁴⁹.

Il faut cependant relever que la méthode tend déjà à disparaître dans les Bamboutos car, avec l'existence du *Pabe*, chaque propriétaire exploite toutes ses parcelles et même les plus éloignées. Ce système consiste pour ceux-ci à recruter une main-d'œuvre villageoise appelée pour la circonstance, qui se charge de l'entretien et de l'exploitation des champs moyennant une certaine somme arrangée au préalable entre les deux parties. Seulement, à mesure que le temps passe, le *Pabe* devient de plus en plus élevé⁵⁰. Il y a dix ans, la journée d'un travailleur au moment des récoltes était évaluée à 500 francs CFA à Bangang par exemple, de nos jours elle est de 1000 francs CFA, ce qui signifie une augmentation de 100%⁵¹. Il ressort cependant de l'analyse de Tepoule que le mode d'accès aux andosols lithiques par usufruit persiste tout de même dans le versant méridional des monts Bamboutos. Les andosols lithiques sont constitués ici des sols qui sont couverts dans les 100 premiers centimètres par les roches⁵². Cette méthode qui semble avoir disparu ou diminué d'intensité est le propre des peuples bamiléké car, "il n'est pas d'usage de louer la terre pour de l'argent mais il est courant de donner le droit de cultiver"⁵³.

⁴⁸ J. J. O.Tepoule Ngueke, "Conquête et mise en valeur des sols marginaux montagnards : cas des andosols lithiques des versants sud des monts Bamboutos", Mémoire de Master en science du territoire, développement et environnement, Université de Dschang, 2007, p. 69.

⁴⁹ Entretien avec P. Tenko, 62 ans, cultivateur, Bagam, 24 juillet 2008 ; C. Noubissi, 68 ans, cultivatrice, Babadjou, 20 juillet 2008 : informations concordantes.

⁵⁰ Entretien avec P. Fomekong, 65 ans, cultivateur, Bangang, 18 juillet 2008. Au moment de nos enquêtes, la région est en pleine effervescence pour les récoltes. Il a été rapporté qu'en saison de cultures, le "*Pabe*" est deux fois plus cher et lorsque vous engagez quelqu'un même si les intempéries empêchent le travail, vous avez obligation de la payer.

⁵¹ Tepoule Ngueke, "Conquête et mise en valeur", p. 68.

⁵² Généralement ces types de sols sont favorables à l'élevage et impropres à l'agriculture.

⁵³ Hurault, *La structure sociale*, p. 18.

Planche 11: Parcelles d'andosols lithiques exploitées sur le mode d'usufruit



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bafou et Bangang, le 15 août 2008

En dehors de cette méthode d'usufruit qui tend à disparaître dans le Bamboutos, l'on distingue également le mode par donation ou cession gratuite.

3) Le mode d'accès à la terre par donation ou cession gratuite

Il convient de relever d'entrée de jeu que, tout comme l'usufruit, ce mode d'accès à la terre fut très accentué en pays bamiléké, beaucoup plus à la période précoloniale. Pour mieux comprendre cela, l'on peut tout simplement se référer à l'idéologie selon laquelle, avant l'arrivée des Européens, la terre était considérée dans les sociétés traditionnelles, comme un bien communautaire⁵⁴. Conformément à ce principe, le chef ou le patriarche est chargé de distribuer la terre à tout occupant ou nouveau venu dans son territoire. Par ailleurs, les enquêtes menées dans certaines chefferies qui côtoient les flancs montagneux des monts Bamboutos, révèlent que le chef désignait auparavant des notables à qui incombait la lourde tâche de fixer les sollicitateurs d'espace, ce qui signifie en d'autres termes partager les terres⁵⁵. Les cessions gratuites représentent le mode le plus ancien et le plus répandu d'acquisition de terres, qui relèvent avant tout de l'autorité du chef, secondairement de celle des notables et accessoirement de celle des particuliers ou bénéficiaires des parcelles. Il convient de noter que le système de donation ou cession gratuite des parcelles s'accompagnait généralement des cadeaux et des dons symboliques dans le système juridique traditionnel. Ces présents pouvaient être du sel, la chèvre offerte au chef ou tout autre symbole en guise de remerciement, mais ceci n'était pas toujours une obligation⁵⁶. Ce mode de cession ou d'accès

⁵⁴ À ce sujet, se référer à Kamga, "Le droit foncier coutumier"; Binet, "Droits fonciers coutumiers", pp. 17-26.

⁵⁵ Il s'agit de Bangang, Bafou, Babadjou, Balatchi.

⁵⁶ Entretiens avec D. Noumbo, 82 ans, planteur, Baleveng, 15 juillet 2008 ; F. Fenkeng, 70 ans, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 18 juillet 2008. Témoignages concordants.

au foncier s'est considérablement altéré avec la colonisation car le droit foncier coutumier a été profondément modifié et le pouvoir du chef s'est estompé.

Après le départ des colons et la crise des espaces qui s'en est suivie dans les Bamboutos, la méthode d'accès par donation s'est entachée d'irrégularités car, certains notables et même le chef, ont commencé à s'enrichir à travers cette méthode. Les dons symboliques qui auparavant étaient considérés comme un simple geste de reconnaissance et étaient facultatifs sont devenus obligatoires et se font de plus en plus en argent. À ce sujet, J. M. Fotsing fait une remarque assez choquante pour le cas des pâturages de Bafou Nord dans le versant Sud des monts Bamboutos quand il affirme que :

32,5% des exploitants ont reçu leur parcelle du chef Bafou et 7,5% des notables et autres particuliers. En fait, ces cessions dites "gratuites" s'accompagnent toujours d'une contre partie financière assez élevée (100 000 à 300 000 F CFA) et de moins à moins, de cadeaux en nature (petits et gros ruminants, tines d'huile etc...), traduisent la reconnaissance du bénéficiaire vis-à-vis du donateur⁵⁷.

On peut constater ici pour le déplorer, que ces dons de parcelles se font au bénéfice des offrants et on est tenté de considérer la contrepartie financière comme le prix d'une vente déguisée du terrain ou parcelle attribuée. Les enquêtes ne démentissent pas ces faits car à Babadjou, après la colonisation, certains notables étaient reconnus comme des "vendeurs" des terres mandatées par le chef⁵⁸. De telles pratiques témoignent de la cupidité des autorités traditionnelles dans la gestion du patrimoine foncier, une situation qui, dans la majorité des cas, est devenue source de conflits dans les Bamboutos. Néanmoins, les chefferies comme Baleveng à travers l'humilité de certains notables sont restées encrées dans les principes traditionnels. Le cas de Ndifo Kemgang qui octroyait les parcelles sans rien exiger aux solliciteurs est resté un exemple rare et très révélateur⁵⁹. Ceci prouve qu'en dépit du manque d'espace et la valeur accordée à la terre après la colonisation, le mode d'acquisition via les cessions gratuites ou donations a subsisté dans certaines chefferies.

Malheureusement avec l'avènement du législateur national après l'indépendance, les cas de dons sont très peu signalés. À Bangang par exemple, 4 parcelles sur 149, soit 3,35%⁶⁰ ont été acquises par don depuis l'indépendance. Les quelques cas isolés de cessions gratuites tendent à consolider les relations complexes existant entre l'acquérant et le donateur. Même pour l'acquisition des andosols lithiques, le mode par donation n'est plus que de 18,86% en

⁵⁷ Fotsing "Problèmes fonciers", p. 47.

⁵⁸ Entretien avec M. Noteme, 70 ans, cultivateur, Babadjou, 20 juillet 2008.

⁵⁹ Entretien avec D. Noumbo, 82 ans, planteur, Baleveng, 15 juillet 2008. Le vocable "Nkem" employé ici, signifie ici notable.

⁶⁰ Ces chiffres découlent d'une étude que nous avons effectuée à Bangang au cours des enquêtes avec le soutien du notable Fenkeng Félix.

2006⁶¹. Pendant l'opération de cession gratuite et de partage des terres, l'étendue de la propriété dépend du rang social de celui qui la reçoit, c'est-à-dire le nombre de femmes et d'enfants de ce dernier, ce qui revient à un partage selon les capacités et les besoins.

La présente analyse a permis de comprendre que dans les Bamboutos, les méthodes coutumières d'accès à la terre se sont peu à peu estompées pour laisser place aux méthodes économiques, qui méritent également d'être examinées.

B- Les méthodes économiques d'appropriation foncière dans les Bamboutos : l'achat, la location et le métayage des terres

Tel qu'il a été souligné plus haut, l'accès à la terre dans les Bamboutos à travers les pratiques économiques s'est accru après la colonisation, car c'est à cette période que la terre devint véritablement rare, et importante pour les populations surtout avec la notion de propriété imposée par les Européens. De ce fait, les pratiques les plus vulgaires ou courantes, devinrent l'achat, la location et le métayage des espaces.

1. Les pratiques fondées sur l'achat des parcelles

Pour ce qui est de l'achat, les populations en manque de terre, sont pour la plupart, obligées de se procurer des parcelles soit directement auprès du chef ou alors, auprès de ses notables. Après le départ des grandes sociétés coloniales de la réserve des monts Bamboutos, J-E. Nodem relève qu'on est pratiquement passé du système de ramassage des terres, à celui de négociation avec les notables ou les anciens occupants⁶². Cette approche semble assez pertinente dans la mesure où il a été rapporté qu'à Bafou par exemple, une fois la CPA ayant évacué les monts, le chef se serait emparé de la zone, qu'il distribua aux solliciteurs d'espaces moyennant des sommes parfois exorbitantes. Pour preuve, le prix d'un hectare de terrain variait, à partir de 1970, entre 50 000 et 100 000 FCFA⁶³. Après les exploitants européens, la réserve des monts Bamboutos est considérée par les chefs, comme une propriété personnelle qu'ils revendent aux enchères, en feignant toutefois de continuer de la donner gratuitement comme autrefois, mais moyennant des cadeaux librement consentis.

De ce fait, les ventes de lopins de terre comme les cessions gratuites relèvaient avant tout des autorités traditionnelles, mais elles gagnent peu à peu du terrain chez les particuliers après la colonisation. Avec le législateur national (après les indépendances), J. M. Fotsing fait

⁶¹ Tepoule Ngueke, "Conquêtes et mise en valeur", p. 69.

⁶² Nodem, "L'implantation de la CDC", p. 103.

⁶³ Entretien avec J. Dongmo, 67ans, cultivatrice et ancienne vendeuse à la CPA, Bafou, 16 juillet 2008.

remarquer que dans les Bamboutos, “les ventes de terre se sont généralisées si bien qu’en cinq ans, elles ont touché autant de personnes que les cessions gratuites en quinze ans”⁶⁴. Dans la mesure où le processus a gagné du terrain, les prix de vente croissent de façon exponentielle et varient entre 200 000 et 300 000 FCFA. Le manque d’espace à cultiver qui aura obligé les populations de chaque chefferie à migrer vers les monts a davantage rendu le phénomène plus complexe. À Bangang comme à Balatchi ou à Babadjou, le prix du mètre carré au mont est de 2000 FCFA minimum et ce sont les anciens occupants qui vendent et ceci est fonction de la relation qu’ils ont avec l’acheteur⁶⁵. Face à cette situation où avec même de l’argent, un solliciteur d’espace n’en trouve pas, une autre pratique est née dans les monts Bamboutos, et a, peu à peu pris de l’ampleur dans toutes les chefferies, il s’agit de la location des parcelles.

2. Les pratiques fondées sur la location de la terre

Les locations d’espaces dans les Bamboutos, contrairement à ce que pense J. M. Fotsing pour le cas de Bafou Nord, ne constituent pas une pratique récente⁶⁶. Ce phénomène aurait commencé avec la colonisation, période au cours de laquelle, les expropriations se sont généralisées dans les monts Bamboutos et auraient contraints les paysans sans terres, à louer des parcelles pour subvenir à leurs besoins⁶⁷. C’est le cas des paysans de Bafou et Bangang, dans le versant Austral des Bamboutos, et les populations de Babadjou, dans le versant Occidental où les autochtones ont été victimes des expropriations au profit des sociétés concessionnaires européennes. Il faut cependant souligner qu’au cours de la décennie 1930, période ponctuée par les expropriations massives dans les Bamboutos, les paysans spoliés se tournaient soit vers les bergers, que J-E. Nodem considère comme les “nouveaux maîtres” de l’époque ou vers les autres paysans⁶⁸. Pour cela, les bergers en charge du bétail des propriétaires des concessions, exigeaient plutôt des biens en nature comme l’huile, les vivres ou le sel et l’opération devait se faire à l’insu de leur patron. Par contre, les paysans qui avaient déjà connu à cette époque la valeur de la monnaie surtout au regard des revenus générés par le café, exigeaient de l’argent. Les prix oscillaient entre 10 et 20 FCFA⁶⁹.

⁶⁴ Fotsing, “Problèmes fonciers”, p. 48

⁶⁵ Entretien avec C. Kenfo, 75 environ, notable, Balatchi, 28 juillet 2008 ; F. Fenkeng, 70 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 18 juillet 2008. Informations concordantes. À Bangang le chef s’est d’ailleurs emparé de certains espaces en s’accrochant aux principes coutumiers et exploite à son propre compte pour l’élevage; ici, la vente a pratiquement disparu.

⁶⁶ Fotsing, “Problèmes fonciers”, p. 48.

⁶⁷ À ce sujet lire Noutsou Noutou, “Expropriations foncières”, p. 21 ; Tchipezi, “Le fait colonial”, p. 50.

⁶⁸ Nodem, “L’implantation de la CDC”, p. 148.

⁶⁹ Entretien avec M. Noteme, 70 ans, cultivateur, Babadjou, 20 juillet 2008 ; M. Doungue, 55 ans, cultivatrice, Bangang, 19 juillet 2008. Sources concordantes.

Après cette période où la générosité sur le plan foncier était encore encrée dans les mœurs, le nombre de mètres carrés était assez important, car le bailleur propriétaire donnait la possibilité au locataire d'étendre sa parcelle à sa guise, pourvu qu'il soit capable de la mettre effectivement en valeur. Seuls les bergers étaient exigeants à ce niveau car les cultures ne devaient pas croître au point de réduire les pâturages. Les limites des parcelles mises en location, étaient bien définies à travers des petites clôtures. Tout ce contexte en vigueur dans les Bamboutos avec la colonisation, devait radicalement changer après le départ des colons.

Après les indépendances, le phénomène de location repose de plus en plus sur des bases nouvelles, dans la mesure où le problème d'espace se posait avec plus d'acuité. Ainsi, pour 200 m² de terrain, il faut déboursier entre 5 000 FCFA et 10 000 FCFA à Babadjou comme à Bangang⁷⁰. La situation est encore plus alarmante à Bafou où après l'expropriation de 1968, il fallait dépenser jusqu'à 20 000 FCFA, pour acquérir une parcelle, ceci pour une durée d'un an et avec obligation pour le locataire, de nettoyer le champ après les récoltes, signe de fin du contrat. Certaines victimes de Bangang furent contraintes de se rendre jusqu'à Batcham ou Galim, pour trouver des parcelles en location.

En réalité, il permet à celui qui possède une grande parcelle de ne pas recourir au salariat agricole pour exploiter ses parcelles. Il donne également l'opportunité au locataire de cultiver pour son propre compte et de récolter à sa guise. Seulement quelques contraintes persistent encore car, le locataire ne dispose que d'un droit de culture limité sur le plan spatio-temporel, il s'agit beaucoup plus d'un contrat de travail entre l'exploitant et le bailleur, et non d'un contrat de location comme dans le Moungo⁷¹. Par ailleurs, les locations ne débordent pas un an, on a plutôt tendance à procéder au renouvellement des contrats. Cette forme de marchandisation de la terre pratiquée dans les Bamboutos, n'est pas loin de celle décrite par Leservoisié en Mauritanie où, les peuples sans terre et d'origine servile, sont contraints de louer des espaces contre redevances élevées soit, au maître de la terre, ou au détenteur du droit de culture⁷².

Les locations de parcelles bien que comportant quelques avantages, tendent à être limitées dans les Bamboutos, puisqu'elles comportent des risques d'occupation définitive, de la terre par le locataire. C'est pour cette raison que cette pratique, loin de s'appliquer sur de

⁷⁰ Noutsou Nombou, "Expropriations foncières", p. 67.

⁷¹ Fotsing, "Problèmes fonciers", p. 49. Il faut relever à ce niveau que le locataire ne peut entreprendre aucun aménagement sur la parcelle mise en location, et l'obligation lui est faite de pratiquer des cultures à cycle court.

⁷² O. Leservoisié, "Enjeux fonciers et frontaliers en Mauritanie"; in C. Blanc Pamard et L. Cambrezy, *Dynamique de systèmes agraires, terre, territoire, les tensions foncières*. Paris, ORSTOM, 1995, p. 231.

vastes espaces, ne concerne que des espaces réduits et bien définis. Généralement, pendant que le locataire exploite la partie à lui réservée, le bailleur-propriétaire entreprend des travaux sur l'autre partie, dans le but de veiller au respect des clauses du contrat. Dans certains cas, les propriétaires en vue d'éviter des conflits futurs sur leurs espaces avec le locataire, ont de plus en plus recours à une nouvelle pratique, il s'agit du métayage.

3. Le système de métayage ou amodiation des terres

Le métayage est une pratique qui consiste pour les propriétaires terriens, à octroyer des parcelles aux sollicitateurs d'espaces, moyennant des services que ces derniers ont obligation de rendre. Taboula pense que "le métayage est une méthode couramment utilisée et qui consiste pour un bénéficiaire de céder une partie de sa récolte au donateur"⁷³. Il s'agit d'une pratique devenue vulgaire dans les monts Bamboutos, après la colonisation, car il était courant qu'un propriétaire accorde à quelqu'un qui le sollicite, le droit d'exploiter un morceau de sa parcelle. En guise de gratitude, l'acquéreur donne une petite partie de sa récolte au propriétaire. C'est dans le souci de préserver la générosité dans les rapports sociaux en accordant peu d'importance à l'argent, que certains propriétaires font recours à cette pratique. Il faut également souligner ici que l'importance de la superficie dépend du propriétaire⁷⁴.

Dans le régime de métayage, le contrat est beaucoup plus verbal mais les exigences ne manquent pas également. En fait, pendant une période bien déterminée, l'exploitant doit mettre en valeur la parcelle cédée moyennant une contrepartie en nature (récoltes, fumier ...), ou en service rendu (défrichement, désherbage, labours). Ces pratiques "sont surtout le fait des particuliers qui divisent leur parcelle, en plusieurs unités d'exploitation (environ 500 m² chacune) confiées aux femmes qui en assurent la mise en culture"⁷⁵. On constate que le système de métayage agricole, est beaucoup plus accordé aux femmes. Toutefois, les hommes peuvent aussi y faire recours pour l'exploitation des raphias en vue de la production du vin de palme. En effet, lorsque les grands propriétaires de plantations de raphias se trouvent dans l'incapacité de les exploiter toutes, ils les confient à d'autres paysans pour entretenir et surveiller en exploitant. Ces exploitants donnent aux propriétaires, une partie du

⁷³ Taboula Mbou, "Crise foncière et déprise caféière sur le plateau basaltique de Bafou : cas des quartiers La'atsuet Ouest", Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Dschang, 1998, p. 49.

⁷⁴ On a constaté qu'à Bangang par exemple, ce sont généralement des parcelles de moins d'un ha tandis qu'à Bagam, elles peuvent atteindre jusqu'à 3 ha. Ceci s'explique par le fait que la crise liée au manque d'espaces, n'a pas la même ampleur dans toutes les chefferies. Il est aussi courant à Bafou ou à Baleveng, de voir cette pratique se limiter au sein des familles.

⁷⁵ Fotsing, "Problèmes fonciers", p. 51.

vin et du bois. J. L. Dongmo relève à cet effet que, 1/6^{ème} des raphias bamiléké, sont exploités sous le régime du métayage⁷⁶. Ce rapport semble plus élevé à Baleveng où, pratiquement tous les propriétaires de raphias préfèrent ce système⁷⁷.

Photo 6 : Exploitation des raphias par le système de métayage à Baleveng



Source : Cliché Ajangson Noutsa, Baleveng, le 15 juillet 2008

Le système d'amodiation des parcelles, se rapproche un peu de celui de prêt ou de faire valoir direct de la terre cultivable dans les Bamboutos. La durée de ce prêt n'est pas indiquée et la contrepartie n'est pas exigée en retour. Les parcelles accordées sous forme de prêts concernent les "Tsuet" (champs éloignés des habitations)⁷⁸. Du fait de l'ameunissement des espaces, l'octroi des espaces sous forme de prêt se pratique beaucoup plus au sein d'une même famille dans les Bamboutos. Cette méthode est sans doute, "l'un des derniers succès de l'égoïsme économique en pays bamiléké"⁷⁹. Il est d'ailleurs préférable de classer ce système dans les méthodes économiques d'accès à la terre, car dans l'esprit du donateur, l'espace accordé à un membre de la famille sous forme de prêt, lui permet d'accroître ses revenus, et d'occuper l'espace pour éviter qu'il ne soit conquis. Au total, les méthodes économiques semblent de plus en plus gagner du terrain dans le cadre de l'acquisition des espaces dans les

⁷⁷ Entretien avec D. Fo'ope, 73 ans, exploitant de raphias et ancien employé temporaire à la CPA, Baleveng, 14 juillet 2008.

⁷⁸ En région bamiléké, il existe des champs éloignés "Tsuet" et les champs proches des habitations appelés "Nka"

⁷⁹ Dongmo, *Le dynamisme bamiléké*, p. 19.

Bamboutos, surtout avec la montée des jeunes agriculteurs. Ainsi que le relève le tableau ci-après réalisé après une enquête effectuée sur un échantillon de 40 agriculteurs à Bafou-Djuttitsa afin d'en savoir plus sur leur mode d'acquisition des parcelles, les méthodes de location et de métayage, sont plus courantes que le système d'achat

Tableau 18 : Origine des parcelles de 40 agriculteurs à Bafou-Djuttitsa en novembre 2012

Statuts des parcelles	Nombres
Parcelles acquises par achat	04
Parcelles acquises par métayage	10
Parcelles acquises par location	26

Source : Conception personnelle après synthèse des enquêtes de terrain

Il faut cependant noter qu'en dépit des mesures prises par les populations pour garder et contrôler leurs espaces, ceux-ci n'échappent pas aux autorités administratives qui usent des méthodes légales pour s'appropriier de vastes domaines. Ceci donne lieu d'examiner les mécanismes étatiques d'appropriation des espaces dans les Bamboutos.

C- Les pratiques administratives d'occupation des espaces dans les Bamboutos: les expropriations foncières et les concessions

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut au sujet de l'évolution des structures foncières des monts Bamboutos, celles-ci ont connu un changement de statut juridique avec la colonisation. Pour mieux imposer son autorité en matière foncière, le législateur colonial a constamment eu recours aux pratiques telles que, les expropriations et les concessions, et à sa suite, le législateur national a pratiquement orienté sa politique foncière dans le même sens.

1. Le cas des expropriations foncières

L'expropriation se définit, comme une procédure permettant à une personne publique (Etat, collectivité territoriale, établissement public), de contraindre une personne privée, à lui céder un bien immobilier, ou des droits réels immobiliers, dans un but d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité⁸⁰. Sur ce point, J. M. Nyama apporte une approche simple en soutenant que l'expropriation est, "un mode de cession forcée unilatérale de la propriété immobilière contre une indemnité"⁸¹. Que ce soit sous le législateur colonial que national, la procédure réglementant les expropriations au Cameroun, s'appuie sur des

⁸⁰ J. Montagnier, S. Guichard (sous la direction de), *Lexique des termes juridiques*, 13^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2001, p. 254.

⁸¹ Nyama, *Régime foncier*, p. 38.

textes juridiques judicieusement établis⁸². Ce régime des expropriations permet à l'administration d'occuper et exploiter le domaine national de première catégorie, qui concerne les terres déjà occupées, ou mises en valeur par la population. Ainsi, une fois expropriées et les occupants indemnisés, ces terres peuvent être affectées à des particuliers, pour exploitation sous forme de concessions ou de baux emphytéotiques. Le bail emphytéotique, concerne l'occupation et l'exploitation des parcelles pour une durée de 25 ans au moins. C'est par ce mécanisme que la CPA, par arrêté N°81 du 26 avril 1933, reçut d'un terrain de l'administration coloniale un terrain de 900 ha, accordé sous forme de bail dans le versant méridional des monts Bamboutos⁸³.

Après le départ du colon, l'Etat de nos jours, use de ce même stratagème pour acquérir de vastes espaces dans les Bamboutos, pour les consacrer non plus exclusivement à l'élevage, mais à l'implantation des complexes théicoles. C'est le cas des décrets N°70/10/COR du 23 février 1978, sur un terrain de 710 ha à Mbouda Galim, le décret N°68-74/COR du 29 mai 1968, sur un terrain de 1660 ha, à Djuttitsa dans la Menoua⁸⁴. Une fois ces terrains expropriés et l'exploitation accordée à des particuliers, ceux-ci doivent indemniser les populations qui s'y trouvaient. Une telle opération a toujours suscité beaucoup de controverses dans les Bamboutos, du fait des ambiguïtés y afférentes. Bien plus, certains terrains expropriés et jugés d'utilité publique, n'ont jamais été affectés à un particulier, et continuent de connaître l'afflux des conquérants fonciers qui sont les paysans⁸⁵.

⁸² Le premier texte institué par la France, date du 10 juillet 1922. L'Etat indépendant revient sur ce régime à travers deux autres textes, à savoir: l'ordonnance 74-3 du 06 juillet 1974 et la loi N°85-09 du 04 juillet 1985. Pour d'autres détails, se référer au JOC N° 72 du 10 juillet 1922, p. 54; JORFC, N°12, du 10 juin 1966, JORUC, N°22 du 04 juillet 1985, p. 2587. S'inspirer aussi des travaux de Noutsou Noumbo, "Expropriations foncières".

⁸³ Noutsou Noumbo, "Expropriations foncières", Annexe N°2, p. 131.

⁸⁴ *Ibid*, Annexe N°6, p. 144.

⁸⁵ *Ibid*, Annexe N°7, p. 154. C'est le cas du terrain de 710 ha exproprié par décret N° 70/10/COR du 23 février 1970 à Mbouda Galim pour la théiculture, qui n'a jamais eu un effet concret, est une illustration de ce cas de figure

Photo 7: Vue partielle d'un domaine acquis a travers les expropriations dans le versant sud et consacre a la theiculture



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bangang, le 18 juillet 2008

À côté des pratiques d'expropriations, l'administration fait également usage d'une autre méthode pour s'octroyer de vastes superficies, il s'agit de l'occupation et l'exploitation des terres par voie des concessions.

2. L'exploitation des espaces par le biais des concessions dans les Bamboutos

Les terres dites "vacantes ou sans maîtres" à l'époque coloniale et les terrains relevant du domaine national de 2^e catégorie à la période post-coloniale, sont pour la plupart exploités par le système de concessions. Les terres des monts Bamboutos, changent successivement de statut juridique avec les Allemands puis les Français, qui à tort, les assimilaient à des espaces non occupés. C'est d'ailleurs par ce motif, que l'administration coloniale vint procéder à l'incorporation desdits terrains dans le domaine de l'Etat (Terres de la couronne sous les Allemands et Terres du territoire sous les français). C'est avec les Français, que les monts Bamboutos connurent une grande exploitation, car ceux-ci optèrent pour l'octroi des grandes concessions à des sociétés capitalistes. Cette méthode de concessions s'inscrivait en grande ligne dans la politique coloniale. En outre,

L'Etat colonial était le détenteur ou le gardien du territoire. Afin d'y imprimer sa marque civilisatrice. L'Etat affectait l'espace à un usage par la procédure de la concession domaniale. Cette affectation repose sur le principe de la découverte suivie d'une mise en culture (comme dans le modèle endogène précolonial) et sa capacité de mettre en valeur⁸⁶.

Dès son arrivée au Cameroun, la France ainsi que l'atteste E. Etoga, appliqua le système de grandes concessions, mais à cause de ses incomplémentarités avec les principes traditionnels, elle opta par la suite pour les concessions moyennes⁸⁷. On peut remarquer par là

⁸⁶ E. Le Bris, E. Le Roy., P. Mathieu, *L'appropriation de la terre en Afrique Noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*, Paris, Karthala, 1991, p. 93.

⁸⁷ F. E. Etoga, *Sur les chemins du développement, Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, Centre d'édition et de production des manuels et auxiliaires de l'enseignement, 1971, p. 338.

que le régime de concessions, était très implanté au Cameroun. Ainsi dans la région des Bamboutos, plusieurs sociétés capitalistes ont tiré un grand profit de ce régime. Au cours de la décennie 1930, on dénombrait environ huit entreprises capitalistes dans la région. À titre d'illustration, on peut citer : la concession de Léon Marius Darmagnac qui eut à Babadjou, un terrain de 311 ha ; la SINCOA bénéficia d'un domaine de 250 ha en 1933 et de 450 ha en 1936 ; la société de Mas et de Blaise reçoit 180 ha en 1930 porté à 319 ha en 1941, à Bagam s'installent en 1930 ; la Compagnie d'Élevage et des Cultures (CEC) avec 100 ha, et 80 ha octroyé à Chanas et Fillot, Dosogne et Escoubes avaient également des surfaces à Bagam⁸⁸.

En plus de toutes ces concessions, l'administration agrandit les espaces de la CPA dans les Bamboutos ainsi que d'autres concessions dans le Mounjo. Tous ces concessionnaires se livrèrent aux activités agricoles et pastorales dans les Bamboutos, et obtinrent pour la plupart, des titres définitifs pour devenir propriétaires de vastes espaces. De telles pratiques qui s'opèrent au détriment des réalités locales, contribuèrent à accentuer le déséquilibre du ratio terre-population et contraignirent les paysans dans les Bamboutos et même dans l'ensemble du plateau bamiléké, à migrer vers d'autres régions, pour rechercher les terres⁸⁹. En s'accaparant ainsi des seules terres qui pourtant faisaient déjà défaut aux autochtones, les exploitants Européens contribuèrent à aggraver les tensions sociales, rendant de ce fait inévitables, les conflits fonciers avec la paysannerie locale.

Cette politique d'occupation d'espaces par le truchement des concessions accordées aux exploitants européens, était monnaie courante en Afrique. Guichoua relève qu'en 1899, 700 000 km² des actuels Gabon, Congo et Centrafrique, furent répartis entre 40 entreprises coloniales⁹⁰. Au Kenya également, la situation fut plus inquiétante car, les autochtones (kikuyu et Masai), furent brutalement exclus de leurs réserves foncières, pour des maigres terres arides, au profit de 200 Européens, qui avec l'aval de l'administration anglaise, occupèrent les hautes terres fertiles (*highland*)⁹¹.

Cette politique foncière qui semblait disparaître dans les Bamboutos, gagna encore du terrain au cours de la décennie 2000, avec le législateur national. En effet, dans le souci

⁸⁸ ARO, 1AC 285, Réponses aux questions de l'inspecteur des colonies, 1944.

⁸⁹ C'est notamment le cas des peuples bamiléké qui, en grand nombre, migrèrent dans la région du Mbam où, par des méthodes variées, ils obtinrent de vastes espaces pour y développer leurs activités agricoles. Toutefois, ce phénomène fut à l'origine des conflits assez aigus entre ces nouveaux acquéreurs et les peuples locaux. Ces migrations massives continuent ainsi d'avoir de lourdes conséquences dans les relations entre ces migrants bamiléké et les peuples autochtones. Pour plus d'amples informations, se référer à Dong Mognol, "Migrations internes", p.146.

⁹⁰ A. Guichoua, *Destins paysans et politiques agraires en Afrique Centrale, la liquidation du monde paysan Congolais*, Tome 2, Paris, l'Harmattan, 1989, p. 87.

⁹¹ Van Den Berghe, *Le Kenya*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 108.

d'encourager la politique de développement, l'Etat octroie de plus en plus les vastes concessions rurales à la nouvelle élite bourgeoise, afin qu'elle réalise sur les espaces montagnards, jugés inoccupés et incorporés dans le domaine national de 2^e catégorie, des activités agro-pastorales de grande envergure⁹². Une telle situation impacte négativement les relations entre la paysannerie et cette élite qui désormais, se caractérisent par une cohabitation inharmonieuse, matérialisée par des conflits violents entre les deux acteurs. En dépit du danger que laisse planer cette pratique sur les relations sociales, elle semble être adoptée par la majorité des Etats d'Afrique noire, qui est ainsi incitée à préparer une nouvelle politique favorisant mieux les investissements fonciers, dans le but de bénéficier du soutien financier des institutions de Bretton-Woods⁹³.

À travers ces grandes concessions, on observe dans les Bamboutos, l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie, constituée beaucoup plus des élites locales installées dans les grandes métropoles. La condition d'octroi de l'espace en concession est de fournir les éléments tangibles, démontrant le type d'investissement à mettre en place. Après étude, une commission départementale constituée du Préfet, des agents du cadastre et du domaine, est chargée d'évaluer après cinq ans, la réalisation des objectifs consignés dans un cahier de charge. Lorsque le concessionnaire a respecté les objectifs, le terrain subit l'immatriculation directe et devient sa propriété privée. Ces principes concernent exclusivement les concessions de moins de 50 ha car, au delà, seul un décret Présidentiel peut octroyer ladite concession⁹⁴.

L'exposé ci-dessus portant sur les modes d'accès réguliers à la terre dans les Bamboutos, a permis de mettre en relief les différents mécanismes traditionnels, économiques et administratifs à travers lesquels, les espaces sont occupés et exploités dans cette région de montagne. Bien que ces stratégies paraissent légales, elles restent de temps à autre entachées de mauvaises pratiques qui contribuent à créer l'insécurité foncière dans la région. Ces mécanismes légaux du fait de la crise foncière permanente, sont de plus en plus abandonnés au profit des méthodes irrégulières d'accès à la terre, qui contribuent à exacerber les tensions foncières dans cette région.

⁹² Cette nouvelle élite bourgeoise est dominée par les hauts fonctionnaires, les opérateurs économiques et les autorités traditionnelles. Le phénomène de conquête des hauts reliefs dans les Bamboutos par l'élite pour des fins économiques, est devenu une pratique vulgaire dans toutes les chefferies, et est de plus en plus à l'origine des conflits fonciers de type nouveau entre les paysans et ces agriculteurs à «col blanc». Le déséquilibre entre espaces disponibles et population, oblige les paysans à s'engager eux-aussi à la conquête de ces espaces montagnards pour mener leurs activités. Les groupements Bangang, Babadjou, Balatchi, Pinyn, Bafou, sont particulièrement en proie à ces pratiques.

⁹³ Le Bris, Le Roy., Mathieu, *L'appropriation de la terre*, p. 93.

⁹⁴ Sur ce point, se référer à Nyama, *Régime foncier*, p. 38.

III. LES MECANISMES IRREGULIERS D'APPROPRIATION FONCIERE DANS LES BAMBOUTOS

La richesse et les potentialités naturelles des Bamboutos demeurent les mobiles ayant accéléré l'exploitation du milieu. Compte tenu de la montée sans cesse croissante de la démographie, phénomène ayant pour corollaire la rareté de l'espace, les populations faute d'un accès régulier ou légal, ont développé de nouvelles formes irrégulières d'occupation des espaces. Dans cette partie, trois formes irrégulières ont été décelées lors des enquêtes. Il s'agit entre autre de l'accès à la terre par la violence et la ruse, l'accès par les malversations administratives et afin l'emploi des méthodes désuètes (bornages et constructions nocturnes).

A- La violence et la ruse comme méthodes d'accès à la terre

Les stratégies de conquête fondées sur la violence et la ruse, apparaissent en région bamiléké, comme les moyens les plus courants, qui permirent aux populations et chefferies entières d'agrandir leurs espaces. Dans ce contexte, la violence reste l'une des stratégies les plus vulgaires.

1) L'accès à la terre par les méthodes fondées sur la violence

Il convient tout d'entrée de jeu de souligner ici que, la violence et la guerre semblent avoir été les maîtres mots de la plupart des chefferies de la région bamiléké dans le cadre du maintien de leur autonomie et de l'agrandissement de leurs espaces, à la période précoloniale. Ainsi, la guerre permettait de vassaliser les chefferies voisines et de voir son espace s'élargir. C'est cette situation que T. Watouna essaie de décrire au sujet de la chefferie Bandjoun où, le chef Kapto usa des méthodes guerrières pour agrandir son territoire en vassalisant ses voisins⁹⁵. Dans leur esprit de conquête de l'espace, l'activité majeure dans chaque chefferie était la chasse. Une telle affirmation semble fondée dans la mesure où, les serviteurs du chef en pays bamiléké, étaient pratiquement des guerriers chasseurs⁹⁶. C'est d'ailleurs au cours de la chasse que certains serviteurs, conquéraient d'autres peuples ou alors préféraient exiger l'autonomie et créer eux-mêmes leur territoire.

Dans les Bamboutos, ce principe était assez vulgaire. Le chef Dongmo de Bafou, était par exemple un ancien serviteur du chef Baleveng, qui prit la décision de s'exiler et conquérir

⁹⁵ Watouna cité par Kuété et Dikoume, *Espace, pouvoir et conflits*, p. 99.

⁹⁶ L. Nzoukou, "Le développement économique des Bamiléké sous la colonisation", Mémoire de DES en Histoire, Université de Yaoundé, 1975, p. 186.

son espace qui plus tard, devint Bafou⁹⁷. Par ailleurs, au niveau de sa limite avec Bangang, les Baleveng occasionnaient constamment des conflits, ce qui leur fit d'ailleurs grignoter une partie importante du territoire Bangang avant la colonisation⁹⁸. Les meilleurs guerriers se voyaient accorder des titres de noblesse. En bref, il faut souligner qu'à une échelle large, la méthode fondée sur la violence permit à certaines chefferies dans les Bamboutos, de mieux conquérir les terres pour les occuper et agrandir leur territoire, les exemples dans ce sens abondent, mais à une échelle plutôt réduite, la méthode a également porté ses fruits⁹⁹.

Pendant la période coloniale, les sociétés concessionnaires usaient généralement de la force pour repousser les populations et occuper leurs terres. À Bafou et à Bangang par exemple, les Mbororo engagés par la CPA, pillaient généralement les cultures et incendiaient les cases pour faire déguerpir la population, afin de s'emparer de leurs terres pour le compte des exploitants Européens¹⁰⁰. Cette pratique que l'on peut assimiler à la loi du plus fort, était également récurrente à Babadjou où, les entreprises DARMAGNAC et SINCOA, étaient constamment en crise contre les autochtones au sujet des terres, parce qu'elles considéraient tous les monts comme leur propriété privée. C'est pour cela qu'elles ne toléraient aucune activité entreprise dans cet espace, et usaient de toutes les méthodes répressives pour repousser la population et assurer leur hégémonie sur de vastes espaces. Ainsi, en plus des destructions des cultures par les bœufs et les incendies des cases, elles procédaient également à des arrestations spectaculaires. La CPA excella dans de telles pratiques dans le versant Sud des monts Bamboutos, surtout dans les chefferies Bangang et Bafou. À Babadjou, les habitants des quartiers Tochi et Balepo, ont vécu les atrocités de Darmagnac qui a conquis une grande partie de leurs terres arables¹⁰¹.

La situation devint tellement délicate au point où dans les correspondances administratives, elle suscitait déjà l'inquiétude des administrateurs comme Carde qui, dans son rapport adressé au haut commissaire, affirme

Qu'il importe de mettre fin sans retard aux dévastations dont sont victimes du fait des troupeaux des grandes sociétés capitalistes, les plantations des indigènes établies sur les monts Bamboutos.

⁹⁷ O. Djoumessi, "L'évolution de la chefferie Bafou de 1900 à 1960. L'impact des facteurs extérieurs", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1986, p. 108.

⁹⁸ Entretien avec M. Ngougni, 65ans, notable, Baleveng, 30 juillet 2008. D'après cet informateur, les quartiers *Sa'a*, *Tuetou* actuellement en territoire Baleveng, étaient entièrement localisés dans le groupement Bangang.

⁹⁹ C'est le cas de Bafou, Babadjou, Baleveng, Bamessingué. Pour plus d'informations, lire Fofou, "Les chefferies de la région des Bamboutos", 1977.

¹⁰⁰ Noutsou Noumbo, "Expropriations foncières", p. 75.

¹⁰¹ ANY, 2AC 8953, Mbouda, Cameroun, population, mentalité, 1955.

L'attachement que portent à la terre les populations Grassfields et l'énergie qu'elles déploient à la travailler méritent que vous et nous, fassions un devoir de les protéger¹⁰².

Ce rapport est la preuve que, les sociétés concessionnaires avaient abusivement envahi les terres indigènes, pour en faire des zones de pâturages. Dans le cadre de cette boulimie foncière, les Mbororo étaient considérés à la fois comme des bergers et des soldats, appelés à instaurer un climat de terreur et contraindre les autochtones à s'enfuir et libérer les espaces¹⁰³. Seulement avec les agitations politiques de la décennie 1950 dans la région bamiléké, les autochtones usèrent des mêmes méthodes violentes, pour récupérer leurs terres et grignoter à leur tour les espaces réservés aux pâturages, en s'attaquant directement aux bergers. Un mouvement politique dénommé *Lepiete* avait d'ailleurs été créé par L. P. Schumele, pour mettre fin à ce qu'il considérait comme un "gel des terres de leurs ancêtres"¹⁰⁴. Cette déclaration rejoignait clairement la sonnette d'alarme de Um Nyobé, qui soutenait sans embage que, "les blancs n'ont pas de droit foncier au Kamerun"¹⁰⁵.

Au vu de cette forte montée des cultures et maisons d'habitations ainsi que de l'insécurité généralisée dans les monts Bamboutos, les sociétés concessionnaires furent obligées d'évacuer les lieux. La CPA par exemple, libéra totalement son site en 1964, sans avoir achevé son bail. Les autochtones profitèrent ainsi des fruits de leur violence en occupant les espaces libérés par les concessionnaires européens. Seulement, avec l'implantation de la théiculture dans le versant Sud, les populations sont une fois de plus expulsées par les autorités administratives. À Bafou comme à Bangang, les populations riveraines du complexe théicole, vivent quotidiennement les pillages et destructions de leurs cultures par les responsables de la CTE, qui estiment que leurs espaces sont violés.

En dehors des cas sus-examinés, il faut souligner que dans les chefferies comme Babadjou, une nouvelle génération de jeunes aurait conquis tout un espace par la violence au pied des monts Bamboutos. Ces jeunes s'imposent comme les seuls maîtres dans ce territoire où, ils brandissent en permanence un drapeau rouge en guise d'autonomie¹⁰⁶. Par ailleurs, dans la plupart des querelles foncières liées aux limites entre groupements dans les Bamboutos, les populations font recours à la force et les intimidations. Les ressortissants de Pinyin dans le

¹⁰² ANY, APA 11742, Rapport annuel de la circonscription de Dschang, 1944.

¹⁰³ Dongmo (eds), *Bafou, une grande chefferie*, p. 41.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 44. *Lepiete* était une association régionale qui luttait pour les droits fonciers des indigènes à Bafou. Le chapitre huit de ce travail, dans sa section portant sur les incidences politiques des conflits fonciers dans les Bamboutos, y consacre un large exposé.

¹⁰⁵ A. Mbembe, *Ruben Um Nyobe, le problème national kamerounais*, Paris, L'Harmattan, 1991, p.108.

¹⁰⁶ Entretiens avec M. Noteme, 70 ans, cultivateur, Babadjou, 19 juillet 2008 ; R. Ngoune Me-Bam, 39 ans, chef service départemental des domaines pour les Bamboutos, Mbouda, 30 juillet 2008. Témoignages concordants.

Nord-Ouest, ont l'habitude d'intimider les Babadjou par les armes à feu et les machettes, pour conquérir les terres qui leur sont limitrophes¹⁰⁷. En dehors de ces méthodes répressives et contraignantes, une nouvelle méthode d'occupation des espaces a été développée dans les Bamboutos, c'est une pratique beaucoup plus souple : la ruse.

2) La ruse comme mécanisme d'accès à la terre

En fait à l'opposé de la force, la ruse est plus souple et permet d'occuper un espace parfois avec le consentement du propriétaire. Il faut rappeler qu'à l'époque précoloniale, la ruse permit également à certaines chefferies de phagocytter les chefferies voisines ou de grignoter leurs espaces. Il a été rapporté par exemple que pour s'emparer des terres de Bangang, les Baleveng faisaient constamment des demandes, en guise de bon voisinage et de générosité, les Bangang n'hésitaient pas à leur octroyer des espaces temporaires. Par la suite, les solliciteurs abusant de la générosité de leurs voisins, s'imposèrent et devinrent de véritables occupants.

À l'époque coloniale avec l'avènement du café, les demandes de terres se multiplièrent dans les chefferies et une fois installées, les populations s'engagèrent dans cette culture. Considérée comme une plante difficilement périssable¹⁰⁸, entreprendre sa culture sur un espace, était synonyme d'occupation de cet espace ou une affirmation du droit de propriété¹⁰⁹. La pratique s'était donc généralisée dans les Bamboutos où, les populations entreprirent la conquête des monts pour initier la culture du café, synonyme d'occupation et de garanti du droit de propriété sur l'espace.

Cette méthode qui n'est rien d'autre que la ruse avait vu à Babadjou et Bafou son terrain de prédilection. Les Bafou auraient ainsi migré hors de leur espace pour aller à Foto initier la culture du café dans le but de s'emparer définitivement des espaces¹¹⁰. Bien plus, il faut relever qu'avec les sociétés capitalistes, les autochtones développèrent une autre forme de ruse, consistant à faire des petits dons aux bergers mbororo pour exploiter une parcelle. Mais par la suite, ils construisaient des haies vives et des maisons d'habitation faisant muter l'espace du droit d'exploitation ou d'occupation temporaire en droit d'occupation définitif. De nos jours, profitant de la décharge des pâturages, les paysans ayant acquis temporairement une portion de terre au niveau des monts, s'activent à édifier des clôtures et entreprennent l'exploitation. La construction est synonyme d'occupation définitive de l'espace.

¹⁰⁷ Entretien avec M. Noteme, 70 ans, cultivateur, Babadjou, 19 juillet 2008.

¹⁰⁸ Le café peut facilement occuper une terre pendant plus de 30 ans.

¹⁰⁹ Dongmo, *Bafou, une grande chefferie*, p. 56.

¹¹⁰ Taboula Mbou, "Crise foncière", p. 14.

De leur côté, les bergers ont également développé leur stratégie d'occupation. Elle consiste à susciter la complicité et la sympathie des chefs coutumiers, possesseurs des terres dans les chefferies. Ainsi en contre-partie de l'exploitation, ils ont donné aux chefs l'occasion de se constituer des troupeaux, dont ils assurent gratuitement la garde et la conduite. J. M. Fotsing relève à ce sujet que c'est par ce canal que "les nomades mbororo ont été tolérés, puis acceptés par les autochtones et progressivement, se sont sédentarisés dans les Bamboutos où, ils pratiquent aujourd'hui un élevage transhumant"¹¹¹.

Il faut d'ailleurs ajouter à cet effet qu'ils y ont depuis longtemps bâtis leurs locaux et fondé des familles. Il faut enfin noter que de nos jours, les populations riveraines du complexe théicole sous prétexte de protéger les abords des champs de thé, ont acquis des petites parcelles sur lesquelles elles entreprennent des cultures à toute saison. Les responsables du complexe qui ont toléré la pratique au départ, ne contrôlent plus la situation qui s'est peu à peu généralisée autour du domaine théicole. En plus des méthodes fondées sur la force et la ruse, les populations usent également des pratiques désuètes pour s'emparer des terres.

B- L'occupation des terres par des pratiques désuètes : cas des constructions et bornages nocturnes

Parmi les mécanismes irréguliers d'accès à la terre dans les Bamboutos, les pratiques désuètes occupent une place non négligeable. Il s'agit des méthodes légalement prohibées, fondées sur des pratiques peu orthodoxes. Ces pratiques qui sont assez récurrentes, naissent aussi bien des querelles entre groupements voisins, qu'entre ressortissants d'une même chefferie. Au rang de ces méthodes, figurent en grande ligne, les constructions et les bornages nocturnes.

1. Les constructions nocturnes comme méthode d'appropriation foncière

Au cours des crises entre groupements dans les Bamboutos, certaines populations s'activent généralement dans des constructions et bornages clandestins, pour manifester leur droit de propriété. Ces pratiques non recommandées ne sont pas ignorées des auteurs comme Piermay, qui souligne que, "l'étude des politiques foncières et territoriales a également illustré les mécanismes de détournement de l'espace et de promotion de la confusion"¹¹².

¹¹¹ Fotsing, "Colonisation agricole", p. 127.

¹¹² Piermay cité par Le Roy, *L'appropriation et les systèmes de production* In Le Bris et al. *L'appropriation de la terre*, p.36.

Dans l'ensemble, ces méthodes désuètes ne contribuent qu'à semer la confusion dans les limites. Dans la crise opposant les groupements Bangang et Bam'muock (dans le Nord-Ouest), les ressortissants Bam'muock, ont entrepris des constructions nocturnes dans les quartiers Bamekeing et Mekoup en plein territoire Bangang. Le quartier Mbiète a lui aussi été empiété par des édifications nocturnes perpétrées par les Bafou. Généralement, après une simple dispute au sujet des cultures qui débordaient périodiquement et réciproquement dans les deux chefferies, les Bafou profitent pour implanter nuitamment des maisons afin de prouver leur occupation à une quelconque commission administrative qui viendrait gérer la crise¹¹³. L'exemple du quartier Badjentit où des constructions nocturnes ont été entreprises par les Bapi de la Mifi pour s'emparer des territoires Bafounda dans les Bamboutos, est également révélateur. Dans la caldeira des Bamboutos, ces pratiques sont également récurrentes entre les groupements M'muockfosmondé, M'muockleteh et Fongo-Tongo et celles-ci vont jusqu'aux éliminations physiques¹¹⁴.

En dehors de ces constructions illicites, on signale aussi les bornages clandestins et nocturnes.

2. Les bornages clandestins et nocturnes

Les bornages nocturnes demeurent des pratiques courantes dans le cadre de l'occupation illicite des espaces dans les Bamboutos. On a ainsi repéré un cas de contestation dans le quartier Bamela du groupement Balatchi. En fait, Nzonang fait état d'un bornage nocturne dans ses plantations par un autre ressortissant du village, dans le but de s'emparer de ses terres¹¹⁵. Les bornes et les maisons représentant les preuves irréfutables d'occupation et droit de propriété, les populations ont recours à ces stratégies pour gagner les espaces.

D'autres stratégies nouvelles ont été développées à Bantsiet entre les ressortissants Baleveng et Bangang. Ces stratégies très inhumaines sont basées sur les prises d'otage et les arrestations. En fait la zone des bas-fonds qui longtemps fut contrôlée par les Baleveng à travers le notable Toko Jean redouté dans la région à cause de ses pratiques mystiques, tombe dans le grief des Bangang après sa mort¹¹⁶. Ainsi depuis plus d'une décennie, une partie des

¹¹³ Entretien avec F. Fenkeng, 70 ans environ, notable et chef de 3^{ème} degré, Bangang, 17 juillet 2008 ; P. M. Doungué, 52 ans, chercheur économiste et victime des conflits fonciers, Yaoundé, 10 août 2008 ; Témoignages concordants.

¹¹⁴ À ce sujet, consulter les travaux de Tiafack., "*Dynamics and impacts*".

¹¹⁵ Cf. Annexe 2, p. 99.

¹¹⁶ Chef de quartier et guérisseur traditionnel, ce notable était très craint dans la région car lorsque le village voisin entreprenait les cultures, il était capable de ravager toutes les cultures par des moyens mystiques. Cette réputation l'a aidé à s'emparer de la région. Nous n'avons pas voulu considérer ces pratiques mystiques dans notre analyse parce que scientifiquement, il n'est pas aisé de le démontrer.

bas-fonds jadis exploitée par les Baleveng, présente actuellement les allures d'un “*no man's land*”¹¹⁷.

Planche 12: Vue partielle du côté Ouest et Est des bas-fonds de bantsiet exploités par les Bangang



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bantsiet, le 15 juillet 2008

À toutes ces méthodes irrégulières, on signale aussi les malversations perpétrées par l'administration et les élites, dans l'occupation anarchique et irrégulière des espaces dans les Bamboutos.

C- Les malversations élitistes et administratives

Il s'agit ici de la politique partisane de l'Etat à travers ses textes incohérents dans la gestion des monts Bamboutos et du domaine national. Aussi bien à la période coloniale que postcoloniale, l'administration a constamment violé les principes de gestion du domaine dans les monts Bamboutos. À la période coloniale, tous les textes régissant l'occupation et l'exploitation des monts Bamboutos étaient toujours en faveur des sociétés capitalistes européennes. Dans l'objectif de déposséder les paysans de leur terre, l'administration conçut une réglementation qui délimitait les zones de cultures et de pâturage. Cependant, l'absence des bornes dans l'opération de délimitation apparaît comme un favoritisme de l'Etat, permettant aux Européens de coloniser l'espace. Les rapports des chefs des subdivisions dénonçaient déjà ces ambiguïtés en soulignant que, “le décret de l'administration coloniale du 11 juillet 1921 qui stipule que, les terres vacantes et sans maîtres appartiennent au territoire, a

¹¹⁷ Entretien avec D. Noumbo, 82 ans, planteur, Baleveng, 15 juillet 2008. Il rapporte à ce sujet que depuis qu'un ressortissant Baleveng fut séquestré et tenu en otage, alors qu'il tentait de cultiver, ceux-ci ont décidé de libérer les lieux et craignent d'entreprendre les cultures à cause des menaces et intimidations Bangang.

plutôt été interprété au profit des colons européens”¹¹⁸. Il faut également relever que certains espaces furent taxés à tort de “*terres vacantes*”, parce qu’elles faisaient déjà l’objet d’une occupation par les autochtones mais, l’administration ignora carrément cet aspect. C’est le cas de certaines zones des pentes Sud des monts Bamboutos qui, malgré leur occupation effective, avaient été considérées par l’Etat comme des zones vides et attribuées à la CPA, qui fit déguerpir la population et entreprit l’exploitation.

Dans le but de venir en aide aux grandes sociétés, l’administration a constamment envoyé l’armée à leur rescousse. Les rapports révèlent d’ailleurs clairement ce soutien de l’administration aussi bien en faveur de la CPA, de DARMAGNAC ou SINCOA¹¹⁹. Ces opérations de déguerpissement illégales de la population n’avaient pour seul but que l’occupation et l’exploitation anarchique des terres des indigènes.

En dehors de ces actes indignes de l’administration coloniale, on peut également dénoncer les renouvellements spontanés des baux accordés aux exploitants européens. J. Tatitsa souligne à cet effet que, “quand l’autorité coloniale s’aperçut que la durée de contrat d’une concession européenne était en voie d’expiration, elle interpréta la loi en faveur de celle-ci”¹²⁰. En réalité, la loi prévoyait la durée d’un bail à 25 ans renouvelable sur demande. Cependant, Darmagnac même avant l’expiration de son contrat, demanda et obtint une autre concession provisoire de 170 ha en 1934. Cette attitude partisane de l’administration, aurait incité les autres exploitants à faire de même¹²¹. Mas et Blaise à Bagam, agrandirent leurs concessions en empiétant ou en spoliant abusivement les terres des autochtones. Toutes les solutions administratives au sujet des querelles foncières entre les grandes sociétés et les autochtones, étaient ambiguës. On notait à titre d’illustration, une politique discriminatoire dans les décisions administratives sur la gestion de l’espace. Après avoir envahies les terres abusivement occupées par la CPA, l’administration dépêcha la police qui procéda à l’incarcération des femmes. Pourtant, ces dernières réagissaient ainsi aux violations de leurs droits fonciers par les Européens qui, compte tenu de l’augmentation de leur bétail, avaient dû déborder les limites à eux réservées par l’administration. A. Ekwe souligne que ces violations d’espaces furent observées dans le versant Sud des monts Bamboutos et les hauteurs de

¹¹⁸ ARO, 1AC 192, Rapport politique sur l’état de la population indigène et européenne au cours de l’année 1946 à Dschang.

¹¹⁹ ARO, 1AC 192, Rapport politique sur l’état de la population indigène et européenne au cours de l’année 1946 à Dschang.

¹²⁰ Tatitsa, “UPC, tensions sociales”, p. 76.

¹²¹ *Ibid.*, p. 75.

Babadjou¹²². Au vu de tout cela, l'administration demeura inerte quand elle ne réagissait pas simplement en faveur des Européens. Il convient de mentionner qu'une telle politique, se perpétua même à la période post-coloniale.

En effet, une analyse des différentes concessions accordées par l'administration dans les Bamboutos, fait ressortir des incohérences graves. Tout d'abord ces concessions qui sont censées faire partie du domaine national de 2^{ème} catégorie, présentent des contradictions. L'autorité sème toute une confusion au niveau de la gestion du domaine national, que les textes expliquent pourtant clairement. Ce qu'elle considère donc comme domaine de 2^{ème} catégorie dans les Bamboutos, fait bel et bien partie du domaine de 1^{ère} catégorie, c'est-à-dire des terres occupées par les populations. C'est ainsi qu'une partie de la zone peuplée de Mekoup et Bamehouie dans le groupement Bangang, fut cédée en concessions à des particuliers. Ces populations furent sommées de déguerpir sans aucun dédommagement, pourtant les signes d'occupation étaient incontestables. Bien plus, il faut souligner pour le déplorer, que l'arrêté préfectoral du 21 février 1977, déclarant les zones effectivement occupées comme zone de pâturage, a étalé au grand jour, la politique partisane de l'Etat et sa complicité dans la conquête des terres des autochtones par les élites¹²³. On peut constater à travers tout ceci que celle-ci, loin de protéger les droits des peuples autochtones, a toujours tendance à favoriser une nouvelle classe émergente, qui occupe illégalement les terres.

En outre, on peut faire le constat selon lequel, toutes les demandes de concessions et celles accordées, concernent uniquement la grande élite et les chefs traditionnels¹²⁴. Au cours de la décennie 2000, les monts Bamboutos connaissent une véritable conquête orchestrée par les élites et des chefs traditionnels que l'on peut considérer comme une nouvelle bourgeoisie ascendante. C'est une situation qui semble d'ailleurs avoir pris de l'ampleur dans tous les pays pauvres. C'est le cas du Tamiand en Inde du Sud où, Jean Racine pose le problème *des sans terres*, lié aux ambiguïtés administratives, au sujet des réformes agraires et foncières¹²⁵. Dans les Bamboutos, on constate qu'une fois la concession accordée, les élites recherchent plutôt à imposer leur propriété et réclament l'immatriculation en violation des clauses du cahier des charges. Dans la même logique, ils débordent constamment les limites

¹²² A. Ekwe, "L'influence du milieu naturel sur la colonisation européenne au Cameroun", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003, p. 79.

¹²³ Pour plus de précisions, se référer à Noutsou Noumbo, "Expropriations foncières".

¹²⁴ On a pu dénombrer quelques concessions dans les archives domaniales du département de Bamboutos. Ainsi, seuls la grande élite et les chefs traditionnels ont reçu des concessions. Nous avons à titre d'illustration Bertrand Azangue de la grande ferme EPA, Victor Djimeli, Jonas Tchinda, David Manfouo, sa majesté Joseph Momo, sa majesté Rodrigue Bokoko.

¹²⁵ J. L. Racine, "Beaucoup de bruits pour peu, les réformes agraires au Tamiand (Inde du Sud)", in C. Blanc-Pamard et al. *Dynamique des systèmes agraires*, 1995, p. 299.

administratives en violant les espaces de la population. C'est le cas de l'entreprise EPA qui réclame sa propriété dans l'ensemble des monts Bamboutos, en violant les limites et en gravant le nom de sa société sur les rochers dans les flancs montagneux¹²⁶. Il a ainsi grignoté abusivement les espaces créant des heurts réguliers avec la population qui formule sans suite, les plaintes auprès de l'administration, qui parfois opère des interventions tardives et infructueuses.

Pour mener à bien leurs actions, les élites s'appuient également sur les chefs traditionnels. Sous le fallacieux prétexte de vouloir protéger les frontières, les autorités traditionnelles conformément au droit foncier coutumier, accordent également de grands espaces aux élites en défaveur des paysans qui sont délocalisés abusivement. Le plus souvent, en contrepartie des sommes versées aux chefs, ces élites acquièrent des espaces et des titres de notabilités pour mieux s'imposer dans les régions qu'elles occupent¹²⁷. À ce titre, les exemples étudiés plus haut, sont les cas des notables et certains qui s'autoproclament sous-chefs, en violation flagrante de la tradition royale bamiléké. Cette ignorance des chefs traditionnels des Bamboutos, fut beaucoup exploitée par les Européens à l'époque coloniale, pour s'emparer des vastes domaines. C'est le cas de Darmagnac qui après avoir offert un *pick-up* au chef Babadjou, Sambakeing, avait pu élargir sa concession à son gré sans rien craindre, car le chef n'aurait pas toléré un avis contesté de la population¹²⁸.

Au vu de tout ceci, on peut établir le constat selon lequel les grandes entreprises capitalistes et les élites avec l'aval et/ou la complicité de l'autorité administrative et même traditionnelle, ont contribué à occuper anarchiquement le massif des Bamboutos. On comprend la sonnette d'alarme du Ministre des Domaines et Affaires Foncières qui, dans une instruction, attira l'attention des responsables de son Ministère dans la gestion illégale, ambiguë et peu orthodoxe du domaine national au Cameroun¹²⁹. Tous ces mécanismes irréguliers d'appropriation foncière ici examinés, sont incontestablement les éléments détonateurs des multiples litiges fonciers dans les Bamboutos.

¹²⁶ La société Elevage Promotion Afrique (EPA), est l'une des plus grandes sociétés d'élevage dans les Bamboutos, dont le promoteur Bernard Azangue, est constamment traîné dans les tribunaux, pour ses abus sur les paysans.

¹²⁷ Entretien avec F. Fenkeng, 70 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 18 juillet 2008.

¹²⁸ Tatsitsa, "UPC, tensions sociales", p. 70.

¹²⁹ Pour des détails à ce sujet, se référer aux travaux d'A. Noutsu Noumbo, "Exploitation des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun) et conflits fonciers subséquents, du XIX^{ème} siècle à nos jours", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

L'analyse a ainsi permis de mieux percevoir l'importance du droit foncier coutumier, et les mécanismes d'appropriation foncière. En région bamiléké, la valeur de la terre s'est accrue du fait des potentialités du milieu, mais, les structures foncières ont aussi connu plusieurs mutations. Jusqu'à la période coloniale, elles constituaient un bien sacré et communautaire, même si certains auteurs, pensent qu'elles appartenaient à l'oligarchie royale¹³⁰. Le chef n'y était qu'un gérant et non un possesseur au sens propre. Cependant, avec l'avènement des deux législations successives (coloniale et postcoloniale), ce principe est complètement bouleversé, et compte tenu des enjeux sociopolitiques et économiques, ceci donna lieu à de fortes incidences sur les mécanismes d'appropriation. Du fait de ces mécanismes et sous l'effet des grandes évolutions actuelles (crises financières, croissance démographique, changements climatiques), les convoitises autour du foncier s'accroissent, et débouchent sur des conflits de toute nature dans les monts Bamboutos. La région se trouve progressivement dans une situation douloureuse où les modes d'accès irréguliers, prennent le pas sur les modes d'accès réguliers à la terre. Ces mécanismes dits irréguliers, expliquent à juste titre la multiplication et l'intensité des conflits actuellement observés dans différentes régions de ce massif. Ceci fait l'objet du chapitre suivant.

¹³⁰ Kuété et Dikoumé, *Espace, pouvoir et conflits*, p. 99.

CHAPITRE V

**LA DUALITE LEGALITE/LEGITIMITE AU CENTRE
DES CONFLITS FONCIERS ENTRE LES
COMMUNAUTES INDIGENES ET LES
CONCESSIONNAIRES EUROPEENS DANS LES
BAMBOUTOS**

Dans l'ensemble du monde rural, les résultats de la recherche sur la question foncière attestent que, les entreprises capitalistes en s'y implantant par le biais de leurs activités, ont occasionné le début d'un véritable duel, entre le droit coutumier, et le droit moderne. De ce fait, en imposant une législation foncière conforme à leurs seules aspirations économiques, les Européens avaient enfoui en terre, les germes futurs des mouvements de revendications paysannes. E. Dentou Lockncha fait remarquer que, le mouvement syndical au Cameroun depuis les Allemands, avec l'expropriation des Douala, trouve sa genèse dans la question des terres¹. D'ailleurs, la condamnation par pandaison en 1914 de R. Douala Manga Bell, se justifia par sa révolte contre la décision allemande d'exproprier en 1910, les terres des populations du plateau Joss, pour la construction des quartiers administratifs et résidentiels allemands². En effet, la politique des concessions initiée par les Allemands, et rendue vulgaire par le législateur français, eut pour corolaire direct, la spoliation du patrimoine foncier autochtone. Cette politique fondée sur l'accaparement des terres, permit à l'autorité coloniale, d'asseoir sa domination sur les populations³. Une telle situation devait déboucher sur des crises, qui témoignent de la difficile cohabitation entre les nouveaux acteurs, soucieux de leur promotion économique, et les peuples autochtones, désireuses de préserver leur patrimoine ancestral et traditionnel. C'est du moins ce que mentionne G. M. Dong Mognol, en ces mots : "les colonisateurs, aussi bien Allemands que Français, ont en effet privilégié le bénéfice économique que pouvait leur apporter la terre, au détriment de la valeur traditionnelle que les peuples autochtones conféraient à leurs terres. Ceci marque la victoire du capitalisme sur la coutume africaine"⁴.

Une telle victoire présageait déjà, un climat social tendu entre la paysannerie locale, et les concessionnaires européens en milieu rural. Cette situation fut par ailleurs à l'origine du départ précoce de ces concessionnaires. Paradoxalement, les autochtones à leur tour, ne tirèrent pas véritablement profit de ce départ dans la mesure où, ce rapport de force n'a pas fondamentalement changé avec le législateur national. En faisant maintenir les règles du droit colonial sur l'accès à la terre, l'Etat apporte une dynamique qui à son tour, engendre de

¹ E. Dentou Lockncha, "Action syndicale et formations politiques dans l'Ouest-Cameroun (1944-1960)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1985, p. 19.

² N. L. Abang Mbarga, "Stratégies de neutralisation des chefs traditionnels Camerounais à l'occupation coloniale (1884-1957)", in Abena Etoundi et als (dir), *La colonisation de l'Afrique*, p. 24. L'auteur précise qu'en dépit de cet acte de révolte, le décret d'expropriation fut signé le 15 janvier 1913.

³ F. Nkankeu, "Occupation du sol et conflits fonciers sur les cendres volcaniques du Mungo (Cameroun)", *Revue canadienne des sciences régionales*, XXXI, 2008, p. 307.

⁴ Dong Mognol, "Migrations internes", p. 5.

nouveaux problèmes, sans résoudre totalement les anciens⁵. Les conclusions de P. Lavigne-Delville sur cette question, révèlent que le maintien de la logique étatique de la terre, “donne lieu aujourd’hui à un système pluraliste mêlant les normes officielles, peu connues et peu appliquées, et les logiques coutumières, références principales des ruraux⁶. La spoliation des terres paysannes aussi bien par l’administration coloniale que postcoloniale, est à l’origine des conflits aigus avec les indigènes. Il s’agit là d’une situation inévitable, car selon B. Tchinda,

Dans un contexte où droits fonciers traditionnel et moderne se superposent, les autochtones au nom du droit coutumier invoquent la légitimité (bien-fondé) de leurs revendications tandis que l’Etat, incarnation de la légalité inhérente au droit moderne, s’affirme propriétaire desdites terres et les attribue à sa guise⁷.

En bref, à la lumière des cas analysés ici, il convient de savoir au préalable que, la dualité légalité (droit moderne) /légitimité (droit coutumier), associée aux catalyseurs physiques déjà traités, constituent les principaux germes, ou mobiles de la contestation autochtone face à la présence des entreprises coloniales en terroir paysan. Les tensions qui opposèrent la CPA aux collectivités villageoises dans les Bamboutos, marquent ici, le premier point de chute de la présente réflexion.

I. LA “QUESTION DES PÂTURAGES DES BAMBOUTOS” AU CENTRE D’INTENSES CRISES FONCIERES ENTRE LA CPA ET LES COMMUNAUTES VILLAGEOISES LOCALES

La présence de la CPA sur les pentes des monts Bamboutos, a suscité durant tout le séjour de l’entreprise française, de profondes agitations paysannes. Pour mieux appréhender la conflictualité des relations entre cette grande compagnie coloniale et la paysannerie locale, il est convenable d’élucider au préalable, les mobiles de ces tensions, en vue de mieux apprécier les différentes formes de revendications, lesquelles variaient en fonction des périodes et surtout de la configuration socio-politique du milieu.

⁵ À ce propos, consulter les travaux de B. Puepi, “Systèmes fonciers des pays francophones au Sud du Sahara: L’équilibre instable entre la modernité et la tradition”; in E. Le Bris et al. (eds.), *L’appropriation de la terre en Afrique Noire: manuel d’analyse de décision et de gestion foncières*, Paris, Kartala, 1991; Nkankeu, “Occupation du sol et conflits”, pp. 307-324.

⁶ P. Lavigne-Delville et al. (eds.), “Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux”, Actes du séminaire international d’échanges entre chercheurs et décideurs, Ouagadougou (19-21 mars 2002), Paris, Gret, 2002.

⁷ Tchinda et al, “Les anciens domaines”, p. 1.

A- Aux origines des frictions entre les deux parties : le non-respect des clauses du bail par la CPA et les incursions permanentes du bétail dans les plantations paysannes

Dès son implantation dans les Bamboutos, la CPA par ses actions, suscita très tôt la contestation des communautés villageoises locales. Le caractère imprécis de son bail associé à la violation des clauses dudit bail, ainsi que les dégâts orchestrés par ses bêtes dans les plantations indigènes, constituèrent en outre le principal leitmotiv des revendications paysannes. Parlant du bail, l'arrivée de la CPA dans les anciens locaux de la ferme allemande en 1921, ne fut pas fondée sur un document juridique clair. Comme initialement mentionné dans la partie de ce travail consacrée à l'implantation des concessionnaires européens dans les Bamboutos, la France soucieuse de poursuivre l'œuvre pastorale allemande dans cette région, confia dès 1921, la ferme à monsieur Guy. Seulement pour ce début, la France ne prit aucune peine de définir avec précision, le statut foncier des nouveaux locataires de Djuttitsa. J. L. Dongmo rapporte d'ailleurs que, "la France qui remplaça l'Allemagne au Cameroun, confia la concession des Bamboutos à la Compagnie Pastorale avec un statut foncier flou à dessein"⁸.

Confiée à monsieur Guy le 11 février 1921, et effectivement mise en valeur en Avril de la même année, la ferme de Djuttitsa présentait un statut foncier assez imprécis. La France fraîchement sortie de la guerre, et qui venait à peine d'achever les arrangements territoriaux avec l'Angleterre au Cameroun, s'empressa de poursuivre à son profit, la mise en valeur économique entamée par l'Allemagne et précocement interrompue par le conflit. En l'absence d'un véritable contrat de bail qui devait définir les actions de la CPA dans la région, il est évident que ses dirigeants devaient se donner le privilège de mener leurs activités au mépris des lois et coutumes foncières locales. Dans ce contexte, la limite des 100 hectares correspondant à l'ex-ferme allemande, fut à dessein violée par les nouveaux concessionnaires de Djuttitsa, ce fut pour la paysannerie locale, la continuité des abus sur leurs droits fonciers initiés par les Allemands, dès leur arrivée dans les Bamboutos. Les plaintes ne tardèrent pas à se faire ressentir dans les milieux villageois, particulièrement dans les groupements Bafou et Bangang, les plus proches de la concession.

Face aux empiètements fréquents du troupeau de la CPA dans les plantations locales, les plaintes des communautés indigènes spoliées de leurs terres, commencèrent à se multiplier. Ces communautés revendiquaient ainsi le départ sans condition des éleveurs français. Fort de ce constat, la France en 1933, prit enfin la résolution de renouveler et définir clairement le bail de la CPA. Tel qu'indiqué dans les précédentes analyses, la France par

⁸ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 175.

l'arrêté de 1933, vint agrandir la concession de la Pastorale à 900 ha⁹. Après 12 ans d'exploitation dans les Bamboutos, elle décide enfin d'attribuer à la CPA, un statut foncier précis. À l'évidence, ce fut l'acte par lequel la faute fut aggravée dans la mesure où, loin d'accorder une attention aux revendications indigènes, la France par cet acte, expropria les terres de nombreuses familles Bafou et Bangang. Ce fut là un acte qui devait contribuer à détériorer les rapports entre les indigènes et l'administration. L'administrateur Ripert, chef de la circonscription de Dschang dans son rapport en 1928, au Commissaire de la République à Yaoundé, attirait déjà l'attention de l'administration sur l'état d'esprit de la population et de ces deux groupements. Lesdits groupements de ses propres mots, "représentaient les plus sensibles de la circonscription"¹⁰. Aussi, il fut évident que la CPA, forte de ses abus, devait difficilement respecter les clauses de ce nouveau bail.

Une telle expropriation pouvait, à juste titre, être assimilée à un déguerpissement abusif au regard de la faible valeur des indemnités de déguerpissement. Ces indemnités dont les taux oscillaient entre 25 et 300 Francs pour les ressortissants des deux groupements, furent assez minables et insignifiantes pour permettre aux populations déguerpies de pouvoir, se recaser et reprendre une vie paisible et décente¹¹. Les avis des informateurs rencontrés et qui pour la plupart sont les descendants des victimes, concordent à ce sujet¹². Autrement dit, l'indemnité n'était en rien proportionnelle aux pertes foncières et matérielles enregistrées. Cette action fut davantage considérée non comme une mesure de compensation, mais plutôt comme un nouvel acte de provocation vis-à-vis des communautés villageoises locales. Victimes d'une spoliation abusive de leurs biens fonciers, ces communautés désormais sinistrées, furent contraintes d'accentuer leurs contestations contre la CPA, qui cette fois par le biais de son troupeau, vint exacerber le climat d'insécurité foncière sur l'ensemble des Bamboutos. En ce qui concerne ce volet portant sur les dégâts du troupeau de la CPA, sur les plantations paysannes, les données sont assez révélatrices. Déjà en 1928, l'administrateur Carde dans un rapport, décrivait la situation en ces termes,

Il importe de mettre fin sans retard aux dévastations dont sont victimes, du fait des troupeaux de la ferme de Djuttitsa, les plantations des indigènes établis sur les monts Bamboutos. L'attachement que

⁹ Sur ce point, se référer sur la section de ce travail traitant des activités économiques des planteurs européens dans les Bamboutos.

¹⁰ ADD, 1AC 243, Rapport trimestriel de la circonscription de Dschang, 1928.

¹¹ ADD, Archives non classées, Arrêté N°81 du 26 avril 1933, accordant à bail à la CPA, un terrain d'élevage de 900 ha dans la circonscription de Dschang.

¹² Entretiens avec F. Fenkeng, 70 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 18 août 2011; J. Teumatio, 80 ans, cultivateur et victime des expropriations, Bafou, 11 août 2011. Témoignages concordants. Le premier informateur est le fils de Menkem-Nshemesse dans la liste des victimes de Bangang tandis que le second est le fils de Tematieu, victime de Bafou.

portent à la terre les populations Grassfields et l'énergie qu'elles déploient à la travailler, méritent que vous et nous fassions un devoir de la protéger¹³.

L'auteur aborde ainsi le problème avec la plus grande finesse et insiste sur la protection des droits fonciers indigènes qui à son sens, ont connu une forte précarité du fait de l'arrivée de la CPA. Dans la même perspective et au cours de la même année, l'administrateur Ripert aborde lui aussi la question, mais en insistant cette fois, sur la beauté des plantations mises en ruine par le troupeau. Dans ce couplet de son rapport, il ressort que,

(...) Beaucoup d'ensemencements ont été réalisés sur les pentes des monts Bamboutos qui ont de plus l'avantage de présenter un sol de cendres volcaniques d'une richesse incroyable. Nous avons remarqué que beaucoup de plantations de par les conditions de terrain et d'altitudes dans lesquelles elles étaient faites, promettaient de splendides récoltes. Seulement, nous déplorons le fait que des semences nouvelles absolument régénérées ont été entièrement dévastées par le troupeau de la ferme Djuttitsa¹⁴.

En toute aisance, on peut constater que ces rapports présentent des éléments concordants sur les avis des administrateurs qui en réalité, s'inscrivaient en faux contre les exactions de la CPA. Le premier défend la cause des droits fonciers indigènes tandis que le second dans une même logique, dénonce la destruction injuste des semences qui pourtant, avaient trouvé sur les monts Bamboutos, un écosystème aux atouts favorables à leur croissance. Pour achever son rapport sur ce sujet aux allures inquiétantes, l'administrateur Carde conclut par une mesure qui de son avis, devrait être respectée en vue d'une résolution efficace du problème. Aussi, affirme-t-il, "les locataires de Djuttitsa ont été priés de veiller à ce que leurs troupeaux, qui peuvent d'ailleurs trouver de suffisants pâturages sur les 100 ha attenants à la ferme, ne dévastent plus les plantations des autochtones"¹⁵.

Il est donc clair d'après ce rapport que, la CPA aurait pu exploiter sans nuire à la population, la superficie à elle réservée. Malheureusement, elle se comporta plutôt en véritable maître des lieux en débordant ces limites causant de ce fait, des dommages agraires de grande envergure dans les plantations indigènes. Parlant de ces empiètements de terrains perpétrés par les animaux, J. L. Dongmo fait savoir que, "les Européens lançaient fréquemment les bœufs sur les cultures effectuées sur les terres qu'ils estimaient être leur propriété"¹⁶. Associées à ces données écrites, les témoignages recueillis à ce propos n'ont aucune tendresse à l'endroit de la CPA. Pour preuve, T. Abanda déclare sans réserve que,

la CPA, entreprise française, fut encore plus cruelle que les Allemands qui s'étaient auparavant implantés à Djuttitsa, car les villageois furent expulsés de leurs terres et leurs maisons sans être avertis.

¹³ ANY, APA, 11808/A, Dschang: Rapport trimestriel, 1928.

¹⁴ ARO, IAC 243, Correspondance de la Circonscription de Dschang, 1928.

¹⁵ ANY, APA, 11808/A, Dschang: Rapport trimestriel, 1928.

¹⁶ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", pp. 175-176.

Les bœufs avec l'aide des bergers détruisaient les cultures sans pitié. Le blanc laissait croire que la vie du bœuf valait plus que celle d'un indigène¹⁷.

Après 1933, date d'expiration du bail de l'entreprise, comme si cela ne fut pas suffisant, les dirigeants accentuèrent plutôt les dégâts. Dorénavant, la société dans le cadre de ses velléités expansionnistes, déborda littéralement le cap des chefferies Bafou et Bangang, pour entamer le grignotage systématique des terrains appartenant aux groupements plus éloignés des monts Bamboutos, et même des limites de sa concession. Dans cette perspective, les groupements Fokoué, Fomepea, Foto-Mena et Fotsa-Touola ont eux aussi été victimes, des atrocités d'origine bestiale de l'entreprise française. Les multiples correspondances de la subdivision de Dschang en 1939, en sont une parfaite illustration. Ainsi, le 08 juin 1939, le chef de la subdivision de Dschang, Sanmarco, dans un télégramme adressé à Leroux, agent de la Compagnie Pastorale, expose avec précision les dégâts causés par les bœufs de la CPA¹⁸. Vraisemblablement dans le cadre de l'acheminement du bétail destiné aux Européens dans les grands centres urbains, la CPA empruntait une piste créée pour la circonstance. La piste en question, traversait entièrement les chefferies citées plus haut.

Durant leur parcours, les bœufs de la CPA, sous la houlette de leurs bergers, grignotaient fréquemment les parcelles de ces chefferies. Loin d'emprunter la piste réservée à l'acheminement du bétail, les chefs bergers avaient coutume de diriger les animaux sur la route occasionnant en permanence, les destructions des barrières et des cultures. Dans sa correspondance, le chef de la subdivision expose son indignation en ces termes, "(...) j'ai pu constater moi-même à Foto-Mena, Fokoué et Fotsa-Touola, des barrières renversées et des champs piétinés. Vos bergers d'autre part, s'obstinent à faire passer leurs troupeaux sur la route (...) "¹⁹. Les faits ainsi relatés font état de la misère, vécue au quotidien par les populations des groupements de la subdivision de Dschang, du fait des activités de la CPA dans la région depuis 1921. Il convient également de rappeler que, ce télégramme fait suite aux lettres N°104/S et 140/S, respectivement dans lesquelles, les chefs Fokoué et Fotomena formulaient des plaintes sur les abus des bergers dans leurs chefferies²⁰. Au regard de la gravité des faits, le chef de la subdivision, fut dans l'obligation de porter des menaces vis-à-vis de la société, au sujet de l'application des sanctions prévues par la réglementation en

¹⁷ Entretien avec T. Abanda, 110 ans, ex-employé à la CPA, Bafou, 26 août 2009. Pour plus d'informations à ce sujet, lire Noutsu Noumbo, "Expropriations foncières", p. 76.

¹⁸ ARO, 1AC 292, Dschang: Subdivision, Correspondances, 1939.

¹⁹ ARO, 1AC 292, Dschang: Subdivision, Correspondances 1939, Les dégâts de la CPA dans les groupements de la subdivision de Dschang. Annexe 17.

²⁰ ARO, 1AC 292, Dschang: Subdivision, Correspondances, 1939. Ces lettres sont toutes datées du 18 avril 1939, et sont elles aussi, relatives aux interpellations du Chef de subdivision, reprenant les plaintes des Chefs de groupement cités.

vigueur. C'est du moins ce qui ressort de ses déclarations au lendemain d'une tournée effectuée dans le groupement Fomepea. Dans ce rapport, on peut lire :

Lors de ma dernière tournée sur Fomepea, j'ai interdit à vos bergers de faire circuler les bœufs sur la route et d'emprunter les ponts existant sur les différentes voies. Je vous serai obligé de bien vouloir leur renouveler cette interdiction d'une façon pressante afin d'éviter à votre compagnie les sanctions prévues à l'article 17 de l'arrêté du 22 février 1931²¹.

Toutes les données d'archives ci-dessus exploitées, permettent de comprendre que la CPA depuis son arrivée à Djuttitsa en 1921, suscite la contestation des communautés locales. Toutefois, c'est véritablement en 1928, que les premières plaintes au sujet des dégâts de son troupeau dans les plantations indigènes, sont produites par les administrateurs locaux. L'entreprise avait totalement transgressé les limites des 100 ha imparties à sa ferme. C'est certainement à la faveur de ces rapports administratifs que, peu avant la fin du premier bail entaché d'imprécisions, l'Etat en 1933, vint définir pour la société, un nouveau bail élargissant la concession à 900 ha. L'on a pu constater à la lumière des rapports et des enquêtes, que ce nouveau contrat fondé sur les expropriations sans réelle compensation, envenima davantage la question foncière dans la région. Limités au départ dans les chefferies Bafou et Bangang, les dégâts du troupeau affectèrent les autres groupements qui même de loin, côtoient géographiquement les monts Bamboutos. L'administration française par l'acte de 1933, loin de prêter une oreille fine aux revendications indigènes et multiples interpellations des administrateurs sur le terrain, accentua au contraire, le climat d'insécurité foncière dans la région, en prenant des mesures en faveur de la société, au mépris total des droits fonciers des communautés paysannes locales. Ceci illustre également avec clarté le duel entre la conception occidentale qui, s'appuyant sur les lois, s'empara progressivement des terres autochtones, et la conception africaine, qui au nom de la coutume, souhaitait préserver son patrimoine foncier.

Ainsi, victimes d'une telle injustice sur leur propre terroir, ces communautés comprirent finalement la nécessité de dépasser le cap de simples revendications, pour faire usage des méthodes plus brutes dans le cadre de la réclamation de leurs droits fonciers, et l'assurance de leur survie. En ce moment, le conflit entre la CPA et la paysannerie locale épouse un autre contexte après 1933. On passe de la méthode pacifique à une méthode plus ou moins violente, caractérisée par des actions paysannes concrètes sur le terrain.

²¹ ARO, 1AC 292, Dschang: Subdivision, Correspondances, 1939.

B- Des contestations aux premières ripostes paysannes contre les dérives de la CPA entre 1933 et les débuts de la décennie 1950

À partir de 1933 jusqu'au début de la décennie 1950, les contestations indigènes contre la CPA se manifestent par des actions plus concrètes sur le terrain. De telles actions furent marquées par des agissements multiformes débouchant de ce fait, à un véritable conflit ouvert entre les deux parties. On note par exemple, la montée fulgurante des cultures suite aux incursions paysannes dans les pâturages ; la mise en culture et les feux de brousse sur les pâturages de la Pastorale; la destruction des huttes des bergers. À la lumière des analyses suivantes, on peut comprendre que la riposte de la CPA fut tout aussi violente et la situation devint explosive entre les deux acteurs. La situation devint préoccupante au point qu'en 1936, la recherche des voies de sortie de crise devint une priorité pour l'Etat qui dans ses rapports, parlait désormais de la "question des pâturages des Bamboutos", pour désigner cette crise entre l'entreprise française et la paysannerie locale sur les pentes des monts Bamboutos.

Suite à l'arrêté de 1933, les paysans prirent d'assaut les monts Bamboutos pour y entreprendre les cultures. À en croire Mourruau, chef de la région bamiléké, "les cultivateurs bamiléké lancent les femmes munies de leurs instruments aratoires, à l'assaut des monts Bamboutos (...). C'est une sorte de lutte éparpillée où la palabre naît quelque part, aussitôt qu'elle est réglée ailleurs"²². Au regard des faits, les actions féminines contre la CPA, se multiplièrent sur le terrain et furent déterminantes dans cette crise. Après avoir attaqué les pâturages, elles usèrent d'autres moyens pour y maintenir leurs cultures. Reprenant l'administrateur Geli, J. Boutrais décrit ce climat de crise en ces termes : "bagarres, interventions des femmes indigènes expulsant les Foulbé (bergers), les tentatives d'encercllement des cultures des zones de pâturages et des points d'eaux, des incendies des huttes des bergers, rythment le quotidien des populations dans la région"²³.

À l'évidence, les actions paysannes contre la CPA, accentuèrent l'insécurité foncière dans les pâturages des monts Bamboutos. Face à la montée fulgurante des cultures, le troupeau fut contraint de s'éloigner. On note ici le début d'une nouvelle pratique qui à l'avenir, devint une stratégie de défense par excellence, dans le cadre des conflits agropastoraux dans les Bamboutos. Il s'agit de la construction des haies vives qui ici, revêt un triple rôle : matérialiser le nouvel espace conquis par les cultivatrices, protéger les cultures et refouler le bétail. De telles initiatives eurent pour effet, de faire disparaître les pistes à bétail, les lieux de stationnement du troupeau et plus grave encore, les points d'eaux qui servaient

²² ANY, APA, 11808/B, Rapport annuel de la subdivision de Dschang, 1936.

²³ Boutrais, *Hautes terres*, p. 836.

d'abreuvoir pour les animaux. La prolifération incontrôlée des cultures sous l'action des cultivatrices eut pour corollaire, le grignotage systématique du domaine pastoral. R. Diziain évalue à plus de 5000 ha, l'espace pâturable conquis par les Bamiléké au-dessus des monts Bamboutos, et pratiquement interdit au bétail²⁴.

Dans le cadre de cette conquête paysanne, même les pâturages situés aux alentours de la ferme de Djuttitsa ne furent pas épargnés. A. E. Dongmo Djoukang signale dans ses travaux que, "les femmes entreprirent de cultiver les environs de Djuttitsa qui sur le plan foncier, appartenaient aux Français de la CPA"²⁵. Face à cette fougue paysanne qui s'empara de Bamboutos au lendemain du décret d'expropriation de 1933, la CPA craignant l'asphyxie de son activité pastorale, prit la résolution de riposter par des pillages en série sur les initiatives agricoles féminines sur les pentes des monts Bamboutos. Outre la conduite et l'entretien du troupeau qui était leur principale besogne, ils étaient astreints à la tâche militaire, celle de détruire systématiquement les enclos entrepris dans les pâturages et avec l'aide du bétail, saccager les cultures. J. L. Dongmo abordant la réaction de la CPA face aux cultivatrices bamiléké, atteste que, "quand elle s'aperçoit qu'un bamiléké a enclos un morceau de pâturage et l'a cultivé, elle fait détruire la clôture par les employés mbororo et lâcher les bœufs sur les cultures"²⁶. Le conflit devint réel entre les communautés villageoises locales ayant en tête de ligne les femmes cultivatrices, et l'entreprise française de Djuttitsa, soutenue dans cette circonstance par ses bergers exerçant la double fonction pastorale et militaire. Dans son exposé, l'auteur ajoute que, "quand les femmes bamiléké cultivent un morceau de pâturage, temporairement abandonné par les éleveurs, la Pastorale fait lâcher les bœufs sur les cultures. À cela s'ajoute le fait que les champs situés près des pâturages ou près des pistes de bétail, sont fréquemment ravagés par les bœufs"²⁷.

Au regard de la gravité de la situation, l'administration coloniale dès 1936, décide d'accorder à nouveau une attention à la crise qu'elle avait elle-même accentuée trois ans plus tôt. La désormais "question des pâturages des Bamboutos", est ainsi confiée à une commission dite "commission des Bamboutos" instituée pour la circonstance par l'administration²⁸. C'est ainsi que cette commission en 1936, fixa un arrêté qui théoriquement,

²⁴ Diziain, *Carte de la densité*, p. 24.

²⁵ A. E. Dongmo Djoukang, "L'influence du milieu naturel sur la colonisation européenne au Cameroun de 1884 à 1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002, p. 78.

²⁶ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 186.

²⁷ *Ibid.*, p. 186.

²⁸ Les travaux de cette commission font l'objet d'une analyse dans la section de la présente thèse, traitant des résolutions entreprises par l'administration coloniale, pour résoudre les conflits fonciers dans les Bamboutos (chapitre VIII).

précisait les limites géographiques des zones de pâturages et de culture sur le massif des Bamboutos. Malheureusement, le caractère trop théorique d'une telle mesure fut à l'origine d'une mauvaise interprétation par la CPA, qui s'y appuya pour entreprendre simplement l'exclusion sans négociation, des paysans de la zone des pâturages. Aidée par l'administration, l'entreprise entama la reconquête systématique du domaine pastoral qui lui fut réservé. Ce domaine ayant pris une part considérable sur l'espace agricole, la paysannerie locale s'opposa énergiquement à la mesure. Les populations assimilèrent d'ailleurs cela à une autre manœuvre conçue par l'administration, pour protéger les intérêts de la CPA et exclure définitivement, les autochtones de leurs terres. Dans ces conditions, "la question des pâturages des Bamboutos" loin d'être résolue, continua de dégrader les rapports entre les acteurs en conflit. Les habitants des chefferies de la subdivision de Dschang, affectés par les abus fonciers de la CPA, se mirent ainsi à outrepasser sur le terrain, les clauses théoriques de la mesure de 1936. Les administrateurs dans les termes ci-après, exposèrent clairement leurs inquiétudes sur les risques de dégradation de la situation,

Les incidents plus ou moins sérieux qui se produisent presque chaque année entre éleveurs européens et cultivateurs indigènes méritent d'être suivis de près, si l'on ne veut pas que la question d'élevage européen en région bamiléké, question en instance depuis des années, ne prenne un jour un caractère dangereux et incontrôlable²⁹.

Les incidents auxquels fait allusion ce rapport, sont une preuve que l'arrêté de 1936 n'est pas respecté. D'ailleurs, à partir de 1940, la crise prit de plus en plus une allure plus inquiétante. La montée des cultures se fit de plus belle malgré l'arsenal militaire pastoral déployé par la société. Reprenant les points de vue alarmistes du chef de subdivision, J. Boutrais fait savoir à ce propos qu'"on cherche en vain les centaines d'hectares qui auraient étéensemencés. D'une façon générale comme par le passé, les indigènes continuent les cultures de bonne foi"³⁰.

Dans son application, l'arrêté de 1936 n'avait en rien atténué la crise agro-pastorale sur les monts Bamboutos. Les indigènes avaient même initié une autre méthode plus terrifiante encore, celle des feux de brousse orchestrés sur les terrains de pacage laissés en repos en période de saison sèche. Abordant cette question, le chef de la région bamiléké fait savoir en 1946 que, "de grands feux de brousse, certainement intentionnels, ont réduit cette année de façon inaccoutumée, les terrains de pacage temporairement laissés au repos par la Pastorale du fait de la sécheresse"³¹. Cette méthode consistait pour les indigènes, à occuper

²⁹ ANY, APA, 11742, Rapport annuel de la région bamiléké, 1944.

³⁰ Boutrais, *Hautes terres*, p. 836.

³¹ ARO, 1AC 192, Rapport politique de la région bamiléké, 1946, p. 5.

l'espace et y entamer les activités agricoles une fois le terrain nettoyé par le feu. De telles pratiques furent récurrentes dans les groupements du versant Méridional des Bamboutos³². Il s'agissait selon lui, des pratiques nocturnes, ce qui ne permettait point aux bergers mbororo de préparer la riposte, surtout après des difficiles journées de labeur suites aux doubles tâches accomplies.

Le climat d'insécurité foncière qui prit de l'ampleur sur les Bamboutos après 1936, amène D. Dongmo à assimiler la situation à un "atmosphère d'énervement dangeureux"³³. Une fois de plus, l'administration déjà assez inquiète sur les dangers de la crise, vint promulguer un nouvel arrêté en 1949, auquel elle associa le bornage. Seulement, en assurant le retrait de 2 à 3 km sur certaines chefferies, l'arrêté préconisa une avancée de 1 à 2 km de l'espace pastoral, sur la chefferie Bafou³⁴. À l'évidence, la mesure devait à nouveau créer des escarmouches entre la CPA et cette chefferie qui pourtant, abritait l'essentiel de ses installations. Dénonçant les incohérences de cette mesure, D. Dongmo s'indigne en ces termes, "le bornage de 1949 n'a pas amélioré la situation des cultivateurs, au contraire, il l'a aggravé"³⁵. C'est dire qu'en 1949, la tension monte de plus en plus entre la CPA et les paysans de Bafou, et finit par se généraliser dans l'ensemble de la région.

En octobre 1949, écrit Boutrais, "des querelles mettent aux prises agents de la Compagnie et habitants de Bafou, qui viennent cultiver près de la ferme"³⁶. En ce moment, la réplique de la société ne se fit pas attendre. Les dégâts devinrent plus réguliers et plus grave encore, on note le pillage systématique des concessions villageoises par les incendies criminels orchestrés par les bergers, en application des instructions des dirigeants de la ferme de Djuttitsa³⁷. Ces actes odieux contraignirent l'administration française à adopter en 1950, par l'entremise de la "Commission des Bamboutos", une nouvelle réglementation sur l'utilisation des pâturages³⁸. Il va de soi qu'une telle réglementation appliquée seulement un an après celle de 1949, ne fit que confirmer l'acuité du problème, et en même temps, les indécidables de la commission constituée pour la circonstance. Face à cette nouvelle manœuvre qui vraisemblablement visait toujours à assurer la protection des pâturages au

³² Entretien avec M. Fogue, 88 ans, ex-employé à la CPA et victime des expropriations, Bangang, 18 août 2011. Il est question ici des chefferies Bafou et Bangang

³³ D. Dongmo, "Les relations agriculture-élevage sur les pentes de monts Bamboutos, étude de géographie rurale", Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé, 1981, p. 128.

³⁴ Il s'agit ici des chefferies Balatchi, Bababdjou et Fongo-Tongo.

³⁵ Dongmo, "Les relations agriculture-élevage", p. 26.

³⁶ Boutrais, *Hautes terres*, p. 836.

³⁷ À ce propos se référer aux travaux de Noutsu Noumbo, "Expropriations foncières", p. 82.

³⁸ Il s'agit de l'arrêté N°2598 du 17 juillet 1950, fixant la délimitation de pâturages des Bamboutos.

profit de la CPA, les communautés villageoises déjà engagées dans une lutte sans merci contre l'entreprise, décidèrent de mener une action jusqu'au boutiste.

À partir de 1950, la crise se manifesta par la destruction des bornes délimitant les pâturages. Les notes d'archives de la subdivision de Dschang durant l'année 1951, produisent des renseignements inédits et assez concordants à ce sujet³⁹. Il s'agit entre autre de la note du chef de la région bamiléké, R. Borne, adressée au chef de la subdivision de Dschang, Moutiez⁴⁰. On peut aussi évoquer la réponse de ce dernier au chef de la région⁴¹. On a enfin la synthèse des procès-verbaux d'interrogatoires des autorités traditionnelles de la subdivision sur ce problème⁴². Ainsi, 19 chefs et sous-chefs originaires des chefferies Babadjou, Bafou, Bangang, Fongo-Tongo et Fongo-Deng, furent interpellés à propos de l'enlèvement d'une soixantaine de bornes matérialisant les limites du domaine pastoral. Cette nouvelle forme de protestation paysanne déstabilisa davantage les dirigeants de la CPA qui dès cet instant, firent usage de nouveaux moyens de riposte. Dès 1952, l'entreprise en plus des incendies des cases, s'activa à saisir les forces de l'ordre, pour procéder à l'incarcération de tout indigène, qui oserait violer les limites définies en 1950. Les arrestations et incarcérations de cette nature, devinrent courantes. Le rapport politique du mois de janvier 1952, fait mention de 4 femmes ressortissantes de Bafou, et 9 autres des groupements Bangang et Babadjou, condamnées par la justice, à six mois de prison avec sursis en application de l'arrêté N°2598 du 17 juillet 1950, pour avoir entrepris de nouvelles cultures sur les pâturages des Bamboutos⁴³. Dans la même logique, en novembre 1952, lors du 5^{ème} congrès annuel du *Kumzse*, les délégués de ce parti considèrent comme abus d'autorité, ces arrestations qu'ils jugeèrent tout à fait illégales et arbitraires⁴⁴. Dans la même perspective, ils dénoncèrent les pratiques similaires infligées aux populations de Foréké-Dschang, par monsieur Lagarde, directeur de la station de quinquina⁴⁵.

Au regard de telles manœuvres, les communautés villageoises en dépit de leur engagement dans les revendications, furent réduites à de simples prisonniers ambulants dans

³⁹ ADD, Archives non classées, Affaire Compagnie Pastorale et communautés villageoises, 1951/1952.

⁴⁰ ARO, 1AC 134, Situation générale de la région bamiléké, Lettre de R. Borne, chef de la région bamiléké, au chef de la subdivision de Dschang, Moutiez, 1950. Cf. Annexe 18.

⁴¹ ARO, 1AC 134, Situation générale de la région bamiléké, Réponse de Moutiez, à R. Borne, 1950. Cf. Annexe 19.

⁴² ARO, 1AC 134, Situation générale de la région bamiléké, P-V d'interrogation des chefs et sous-chefs au sujet de la destruction des bornes, 1950. Cf. Annexe 20.

⁴³ ADD, Archives non classées, Rapport politique mensuel de la subdivision de Dschang, janvier 1952.

⁴⁴ ARO, 1AC 304, Rapport du 5^{ème} congrès du *Kumzse* 24, 25 et 26 novembre 1952 à Foréké-Dschang, p. 5.

⁴⁵ ARO, 1AC 304, Rapport du 5^{ème} congrès du *Kumzse* 24, 25 et 26 novembre 1952 à Foréké-Dschang, p. 5. Il est à préciser ici, que Lagarde par ses engins mécaniques, détruisait les concessions autochtones et les plantations de raphia.

leur propre terroir désormais converti en domaine pastoral. Les arrestations quotidiennement orchestrées par la CPA aidée en cela par les forces de l'ordre, conduisirent ces populations sinistrées à changer de formule de revendication. Pour cela, les actions violentes sur le terrain laissèrent place à une nouvelle forme de revendication : celle des pétitions adressées à l'ONU. Ainsi, suite à la réglementation de 1950, et aux exactions de la CPA, la question des "pâturages des Bamboutos" connut un nouveau contexte et une dimension internationale.

C- De la violence aux actions fondées sur les pétitions des communautés paysannes auprès de l'administration et de l'ONU à partir de 1950: l'internationalisation de la "question des pâturages des Bamboutos"

L'analyse précédente a permis de percevoir l'ampleur de la "question des pâturages des Bamboutos" de 1933 au début des années 1950. E. Tazo dans les propos suivants, résume avec précision cette gravité des faits, "(...) une guerre était ainsi ouverte entre l'administration coloniale et les villageois bien mobilisés. Des maisons rurales furent par conséquent incendiées, les champs et clôtures détruits et certains villageois frappés, ligotés et emprisonnés"⁴⁶. Ce résumé laisse déduire que dans le cadre de cette crise, l'entreprise bénéficiait du soutien assez appréciable de l'administration. Il s'agit d'une situation où, les populations étaient dans un profond sinistre, et la méthode de la violence pour laquelle ils optèrent en 1933, ne portait plus ses fruits du fait des incarcérations massives, dont elles faisaient désormais l'objet.

C'est au regard de l'échec des actions sur le terrain et des arrestations arbitraires, que les populations prirent l'initiative d'adopter de nouvelles stratégies dans les revendications, il s'agissait pour elles de formuler des plaintes et pétitions, à porter devant les instances locales et internationales. Dans leur démarche, ces peuples indigènes visaient à donner plus de vigueur à leurs revendications auprès de l'administration coloniale, et à une échelle plus large, auprès des représentants des Nations Unies.

1) Les plaintes de la paysannerie locale auprès des autorités administratives

Il convient d'entrée de jeu de mentionner que, les plaintes et pétitions paysannes dans ce registre, relevaient aussi bien des initiatives personnelles que collectives⁴⁷. En ce qui concerne les plaintes adressées aux autorités administratives, il faut noter que peu avant 1950, cette démarche était une voie privilégiée pour les indigènes, dont les plantations au

⁴⁶ Tazo, Dongmo, "Le domaine de Djuttitsa", p. 4.

⁴⁷ Les initiatives individuelles se rapportent aux plaintes d'un seul habitant, contrairement aux initiatives collectives qui sont des sortes de mémorandum, relevant de de l'assentiment de toute la communauté ou celle des habitants d'un quartier.

quotidien, subissaient les dégâts du bétail de la CPA. L'un des exemples significatifs à ce sujet, fut celui du nommé Tamfottro Limpa, du groupement Bafou. Dans sa plainte adressée au chef de la subdivision de Dschang en date du 20/10/1949, il s'indignait en ces termes,

Monsieur Pastorale cherche la palabre sur mon terrain depuis 1926. Quand j'ai voulu parler, vous m'avez fait prisonnier pour 12 mois et 16 jours, et j'ai dépensé 3700 frs. Pourquoi Monsieur Pastorale doit mettre ses bœufs pour manger nos aliments et détruire nos plantations ? Et vous ne voulez même pas nous écouter, au contraire, vous passez le temps à nous torturer et nous jeter en prison⁴⁸.

L'indignation de ce paysan, exposa la politique partisane des autorités administratives au sujet des abus de la CPA. Toutefois, face à cette mauvaise gestion de la crise par l'administration coloniale, les communautés villageoises, ne se lassèrent point. Au contraire, elles vinrent multiplier les plaintes et au besoin, changèrent de procédure et de destinataires sur le plan administratif. À titre d'exemple, on peut se référer aux plaintes du même Tamfottro Limpa, datées du 03/04/1952⁴⁹. En effet, on peut identifier dans les archives deux de ces plaintes, dénonçant les empiètements du bétail de la CPA, dans ses plantations. Dans l'une, il sollicite les services d'un avocat pour évaluer en terme financier, les dégâts occasionnés par la CPA, dans ses plantations. Dans une autre plainte à la même date, il interpelle sur le même sujet le Commissaire, chef de Brigade de Dschang. Ici, il dénonce surtout le laxisme de l'administration qui selon lui, semble accorder plus d'importance aux animaux qui ravagent la nourriture, qu'aux hommes qui désormais meurent de faim.

À partir de 1950, les plaintes indigènes à propos de la férocité de la CPA à leur endroit devinrent récurrentes. Dans son témoignage en 1952, Nguéguim Joseph, un autre ressortissant de Djuttitsa à Bafou, présente en des termes assez alarmants et choquants, les comportements débordants de Monsieur Jibon, agent de la CPA, auprès des habitants de son quartier⁵⁰. Il associe à ce témoignage poignant, une liste de 9 personnes dont 2 hommes et 7 femmes, qui pour avoir osé protester contre l'expropriation de leur terrain par la CPA, ont purgé en 1950, les peines allant de deux à six mois de prison⁵¹. Tous ces faits sont assez révélateurs et attestent avec netteté, l'engagement des peuples indigènes, à porter leurs problèmes auprès des autorités coloniales. Des instances judiciaires aux forces de l'ordre, et même jusqu'au chef

⁴⁸ ADD, Archives non classées, Affaire Tamfottro Limpa contre la Pastorale, plainte adressée à Monsieur l'administrateur, chef de la subdivision de Dschang, 1949 et 1951.

⁴⁹ ADD, Archives non classées, Affaire Tamfottro Limpa contre la Pastorale, plainte adressée à Monsieur l'administrateur, chef de la subdivision de Dschang, 1949 et 1951. En ce qui concerne les plaintes adressées à l'avocat et au chef de brigade, se référer aux Annexes N°15, Pétitions et plaintes des communautés locales contre la CPA.

⁵⁰ ADD, Archives non classées, Affaire Compagnie Pastorale avec les communautés villageoises, 1951/1952. Cf Annexe 21: Pétitions et plaintes des communautés locales contre la CPA.

⁵¹ *Ibid.*

de subdivision, ces peuples exposèrent clairement auprès de l'administration dirigeante, les abus et les atrocités de la CPA, dans leur terroir.

Toutefois, le caractère léthargique et la politique partisane de l'administration dans le suivi de cette délicate crise, obligèrent ces communautés rurales, à faire recours à une instance plus élevée, en l'occurrence l'ONU⁵². En toute vraisemblance, il s'agissait là, de l'internationalisation de la "question des pâturages des Bamboutos". Désormais, dans le cadre de leurs contestations, ces communautés opèrent par pétitions individuelles et collectives adressées à cette organisation.

2) Les pétitions des communautés villageoises auprès de l'ONU

En prenant l'initiative de s'adresser directement aux autorités de l'ONU, les peuples indigènes étaient guidés par une double motivation. En premier lieu, dans ses principes, l'ONU qui est la plus haute instance internationale, défend dans sa charte, l'égalité et les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes⁵³. En deuxième lieu, l'ONU dans le cadre des accords de tutelle, avait émis l'Article 7, qui garantissait la non violation de la propriété foncière indigène⁵⁴. La France qui était la puissance administrante, avait le devoir de respecter les différents articles édictés par les accords de tutelle. Convaincus que l'installation de la CPA dans les Bamboutos et ses actes de barbaries furent en violation flagrante des accords de tutelle et des principes de l'ONU, les communautés paysannes disposaient des instruments juridiques suffisants, pour porter l'affaire devant les instances de cette institution. De ce fait, dans le cadre de cette action pétitionnaire, l'ONU était saisie soit lors des missions de visite, ou lors des sessions de son Assemblée Générale⁵⁵.

Dans un tel contexte, les plaintes qui semblaient limitées au groupement Bafou, devinrent l'apanage de tous les autres groupements qui par le biais de leurs chefs, firent

⁵² On notait une lenteur administrative dans le suivi de la crise. Pour preuve, le problème fut soumis en 1952 mais ce n'est qu'en juillet 1953, que le tribunal y accorda une attention.

⁵³ À ce sujet, se référer à l'article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de L'Homme.

⁵⁴ L'article 7 des Accords de Tutelle stipule que : L'autorité chargée de l'administration devra, dans l'établissement des règles relatives à la tenure du sol et de transfert de la propriété foncière, prendre en considération les lois et les coutumes locales, en vue de favoriser le progrès économique et social des populations autochtones. Ces accords précisent également qu'aucune propriété foncière appartenant à un autochtone, ou à un groupe d'autochtones, ne pourra faire l'objet d'un transfert, excepté entre autochtones, sans qu'il y ait une autorisation préalable de l'autorité publique, qui tiendra compte des intérêts tant présents que futurs, des autochtones. Aucun droit réel ne pourra être constitué sur un bien foncier appartenant à un autochtone ou à un groupe d'autochtones, en faveur d'un non autochtone, si ce n'est avec la même autorisation.

⁵⁵ Dans le cadre des Accords de Tutelle, l'ONU effectuait dans les territoires sous tutelle, des missions de visite en vue de s'assurer de la bonne gestion et du respect des clauses de Tutelle, dans les ex-territoires sous mandat, autrefois possessions allemandes. Ces missions de visite s'effectuaient une fois toutes les deux années, généralement au mois de novembre. Elles débutèrent au Cameroun en 1950.

entendre leurs voix auprès de l'ONU. Ainsi, les années 1950-1952 furent particulièrement bruyantes et retentissantes, en terme de pétitions des communautés villageoises auprès de l'ONU⁵⁶. Les fouilles archivistiques effectuées sur cette question, ont permis de regrouper quelques-unes adressées aux conseillers de l'ONU, à l'occasion de leurs missions de visite effectuées au Cameroun en novembre 1950 et 1952.

En ce qui concerne l'année 1950, Zamo Etienne, chef du groupement Fongo-Deng adresse le 04 novembre, au président de la mission de l'ONU de passage à Dschang, la toute première pétition au sujet de la crise entre sa communauté et la Pastorale⁵⁷. Probablement en cette année, les autres chefs n'emboîtèrent pas le pas, parce qu'ils gardaient encore espoir que les autorités administratives traiteront leurs plaintes avec soins. À l'évidence, leur déception les obligea à copier deux ans plus tard, l'exemple du chef cité plus haut. C'est ainsi qu'en 1952, l'ONU dans le cadre de sa mission de visite au Cameroun, reçut plusieurs pétitions des communautés locales de la subdivision de Dschang, au sujet de la "question des pâturages des Bamboutos". À ce propos, le 04 novembre 1952, le chef du groupement Fongo-Tongo, G. Tsafack adressa lui aussi, sa pétition à la mission de visite de l'ONU⁵⁸. À la même date, le nommé Tamfotro Limpa, préalablement cité dans le cadre des plaintes individuelles, soumit lui aussi sa pétition aux conseillers de l'ONU, de passage à Dschang⁵⁹.

Dans ce registre de pétitions, il importe d'évoquer l'initiative collective de l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun, section de Dschang⁶⁰. Leur pétition s'inscrit toujours dans le panel de celles adressées à l'ONU, le 04 novembre 1952. Dans son contenu où on retrouve plusieurs points, l'organisation syndicale accorde un exposé détaillé sur les droits terriens des indigènes, et dénonce les abus de Monsieur Jibon de la CPA, sur les populations de Bafou en Février 1952⁶¹. Dans un passage de cette pétition, on peut lire :

Si l'on prend connaissances des exactions qui se passent entre la compagnie Pastorale et les ressortissants des groupements de Fongo-Tongo, Bafou, Bangang, on constatera que les engagements des Accords de Tutelle n'ont jamais été respectés par la France. L'administration locale donne à cette

⁵⁶ Pour la seule période de 1950 à 1952, on a recensé dans la seule subdivision de Dschang, plus de 30 pétitions des communautés locales. La question foncière était dans la plus part des cas, au centre des revendications autochtones. Pour plus de détails, consulter les archives y afférentes, ARO, 1AC138, Cameroun, visites de l'ONU, Pétitions, 1950-1954.

⁵⁷ ARO, 1AC 138, Cameroun, visites de l'ONU, Pétitions, 1950-1954. Cf. Annexe 22 : Pétition de Zamo Etienne, chef du groupement Fongo-Deng contre la CPA, 04/11/1950.

⁵⁸ ARO, 1AC 138, Cameroun, visites de l'ONU, Pétitions, 1950-1954. Cf. Annexe 22 : Pétition de Tsafack Gilbert, chef du groupement Fongo-Tongo contre la CPA, 03/11/1952.

⁵⁹ Annexe 18, Pétition de Tamfotro Limpa contre la CPA, 04/11/1952.

⁶⁰ ARO, 1AC138, Cameroun, visites de l'ONU, Pétitions, 1950-1954. Dans ces pétitions, plusieurs points sont abordés notamment: les droits terriens, le code du travail, les châtiments corporels, le travail forcé, l'impôt, la sécurité sociale, le délai de la tutelle.

⁶¹ ARO, 1AC 138, Cameroun, visites de l'ONU, Pétitions, 1950-1954.

compagnie, un appui direct par des emprisonnements massifs d'hommes et de femmes qui essayent, de cultiver sur cette terre qui est leur propriété légitime. Comptant sur cet appui, un européen (Mr Jibon) de la CPA à Ngouangouang Djuttitsa, a détruit les clôtures et incendié les concessions de nos camarades de Bafou Tchountsi en février 1952⁶².

À juste titre, on est amené à déduire que les événements de février 1952 dans le groupement Bafou, ont constitué l'une des principales motivations des pétitions adressées à la mission de visite de l'ONU. Suite aux multiples plaintes indigènes contre la CPA, ces événements firent d'ailleurs l'objet, d'une audience au tribunal correctionnel siégeant à Dschang, en juillet 1953⁶³. Jusque-là, l'arbitrage de l'administration ne fut pas clair car jusqu'en 1954, les multiples pétitions relatives à la "question des pâturages des Bamboutos", demeurent en instance à l'ONU. Tel que l'attestent les données d'archives, l'Organisation dans le cadre de ses séances en 1954, accorda une attention particulière à ces pétitions. En clair, le 18 mars 1954, lors de sa 519^{ème} séance, elle vint tabler sur les pétitions des communautés paysannes, au sujet de la crise des pâturages dans les Bamboutos. À ce propos, les pétitions T/Pet. 5/170 et T/Pet 5/167, initiées pour la première, par G. Tsafack, chef du groupement Fongo-Tongo, et pour la seconde, par M Tomfotro Limpa, ressortissant Bafou, ont fait l'objet de deux résolutions à l'ONU en 1954⁶⁴.

Toutefois, l'ONU au sujet des plaintes des pétitionnaires, semble s'être limitée sur de simples déclarations, où elle prenait acte du problème, et soumettait à nouveau son examen à la puissance administrante, qui était la France. Tout démontre que les résolutions prises par l'ONU au sujet des litiges opposant la CPA et les Bamiléké des monts Bamboutos, n'ont pas été assez claires, pour donner une issue à la crise. Au contraire, l'administration eut là, le moyen de laisser davantage l'affaire en sommeil tout en continuant à soutenir la CPA, dans ses actes de barbarie, à l'endroit des peuples indigènes. D'ailleurs, jusqu'en 1956, certains villageois qui gardèrent espoir, continuaient toujours à soumettre des pétitions à l'ONU, dénonçant à nouveau les injustices de la CPA. Pour preuve, le 19 juillet 1956, le nommé Jou-Nguiatsi Gaston et d'autres ressortissants Bafou, soumettent une pétition au Sous-Secrétaire à la Tutelle et aux renseignements, relatifs aux Territoires non autonomes⁶⁵. Cette pétition fait

⁶² ANY, 3AC 1501, Cameroun, Pétitions à l'ONU, 1952/1954. Cf. Annexe 23 : Pétition de l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun, section de Dchang, 03/11/1952.

⁶³ ADD, Archives non classées, Rapport politique mensuel de la subdivision de Dschang, juillet 1953.

⁶⁴ ANY, 3AC 1501, Cameroun, Pétitions à l'ONU, 1952/1954, Il s'agit de la Résolution 941 (XIII) du 18/03/1954, pour Monsieur Tsafack et la Résolution 938 (XIII), pour Monsieur Tamfotro Limpa. Cf. Annexe 24. Résolutions de l'ONU au sujet des plaintes des communautés villageoises contre la CPA. Deux ans plutôt, la première pétition de Monsieur Tsafack, fit l'objet de la Résolution 149 (VI) par l'Assemblée Générale de l'ONU.

⁶⁵ ARO, Archives non classées, Pétition de Jou-Nguiatsi Gaston et autres, à Monsieur B. Cohen, Sous-Secrétaire à la Tutelle et aux renseignements, relatifs aux Territoires non autonomes, juillet 1956.

toujours mention des actes d'abus de la CPA, et des peines d'amendes et condamnations qui pèsent sur les villageois.

À la lumière de cet exposé, on peut remarquer que la résolution de la crise des pâturages des Bamboutos, n'eut pas une issue favorable pour les peuples indigènes. Pour aller dans le même sillage que Dongmo, on peut dire que "l'affaire n'eut jamais de suite, probablement sous l'influence de la France"⁶⁶. Dès cet instant, les paysans qui venaient de bien assimiler la leçon, comprirent l'urgence et la nécessité d'abandonner la méthode pacifique pour une fois de plus, recourir à la violence. Ainsi, à partir de 1955, à la faveur du contexte politique marqué par l'insurrection armée en pays bamiléké, la "question des pâturages des Bamboutos", prit la tournure d'une véritable révolte agraire.

3) De l'action pétitionnaire au retour à la violence : la révolte agraire et le "syndrome *kikuyu*" dans les Bamboutos à partir de 1955

Les années 1955/1960 et même 1960/1970, correspondent au Cameroun en général, et aux pays bamiléké et bassa en particulier, à une vague de troubles socio-politiques que l'on désigne par le vocable "maquis". Ces troubles consécutives aux revendications d'indépendance, offrirent aux Bamiléké de la région des Bamboutos, l'ultime occasion pour évincer les concessionnaires européens qui sur le plan foncier, étaient considérés comme des usurpateurs. Dans le cadre de la crise opposant à la CPA qui, jusque-là, n'avait pas connu un dénouement satisfaisant, les peuples indigènes ne manquèrent pas d'exploiter à leur profit, ce que B. Tchinda considère à juste titre comme, "une véritable arme contre le spoliateur"⁶⁷. L'intensité et la gravité de la crise populations indigènes / CPA dans les Bamboutos à partir de 1955, amènent à déduire que ce fut une véritable révolte agraire dans l'histoire du foncier rural de ces peuples. À juste titre et au regard de la gravité des faits, la situation peut être comparée à la révolte du peuple *kikuyu* au Kenya, contre les concessionnaires et les fermiers britanniques⁶⁸. En effet, les similitudes entre les causes du mécontentement des *Kikuyu* du Kenya et celle des paysans bamiléké dans les Bamboutos, sont nombreuses : revendication de la libre culture du café, malaise foncier né d'un accapement des terres ou d'une expropriation forcée, expansion démographique et besoin de nouvelles terres à cultiver.

⁶⁶ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 76.

⁶⁷ B. Tchinda et al, "Les anciens domaines coloniaux de l'Ouest-Cameroun: espaces disputés entre légalité et légitimité. Le cas de l'ancien domaine de Lagarde à Penka-Michel, espaces de vie, espaces enjeux entre investissements ordinaires et mobilisations politiques", in F. Nkankeu, C. B. Bryant, (eds.), *Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, laboratoire du développement durable et des dynamiques territoriales, Université de Montréal, 2010, p. 4.

⁶⁸ M. Van Den Berghe, *Le Kenya*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 108.

À partir de 1955, la question de revendication des biens fonciers autochtones devint l'un des motifs des contestations nationalistes en milieu rural⁶⁹. Dans les Bamboutos, les communautés rurales pour mener leur combat contre la CPA de Djuttitsa, intégrèrent avec une facilité surprenante, les rangs des contestataires upécistes désormais considérés comme maquisards. Dans ce contexte, les populations indigènes engagées dans la rébellion, s'attaquèrent aussi bien au bétail de la société qu'à leurs bergers. Le troupeau de la CPA, évalué à 12000 bovins avant les troubles, fut littéralement décimé. De ce fait, "les lourdes pertes enregistrées ont rendu l'activité de la compagnie moins rentable, celle-ci fut obligée de se retrancher sur un petit terrain de 100 ha, et se contenter d'un élevage hors sol"⁷⁰. De tels propos permettent de comprendre que la CPA du fait des troubles de 1955, connut les moments les plus douloureux de sa présence dans les Bamboutos. La conquête rapide de l'espace pâturable par le peuple déchainé, contraignit la société à réduire ses activités sur les 100 ha de l'ancienne ferme allemande. Il convient également de noter que dans cette vague de troubles, les maquisards opéraient par des armes à feu. Cette gravité des faits est assez explicite dans les rapports administratifs dans lesquels, les forces de l'ordre, parlaient désormais du "terrorisme à Djuttitsa". À ce propos, celui d'un agent de sureté à Dschang relate les faits suivants en 1958 :

Dans la journée du 23 Août courant, des éléments terroristes descendus du Mont Mangoua (Balatchi), ont tiré à distance des coups de feu sur un troupeau de bœufs de la compagnie Pastorale de Djuttitsa, qui pâturaient au Nord de cette ferme. Le bilan fait état de plus de 200 bœufs abattus ainsi que 4 bergers tués et 2 autres grièvement blessés⁷¹.

Les termes de cette correspondance permettent de mesurer la hargne des contestataires qui visiblement, étaient résolus à découdre définitivement avec la Pastorale. Même la sécurité qui en cette période de troubles, était renforcée par l'action des gardes civiques, devint de plus en plus précaire dans les monts Bamboutos. D'ailleurs, l'agent de sureté qui à cette période, faisait partie du contingent de la gendarmerie à Dschang, achève son rapport en attirant l'attention de l'administration en ces mots, "l'intervention des gardes civiques n'ayant eu aucun résultat lors de cette attaque, il est urgent de renforcer la sécurité sur le mont Mangoua en y envoyant un contingent supplémentaire des forces de l'ordre, au risque de voir l'activité

⁶⁹ Cette analyse fait l'objet d'une partie du dernier chapitre de ce travail.

⁷⁰ Tazo et Dongmo, "Le domaine de Djuttitsa", p. 4.

⁷¹ ARO, Archives non classées, Rapport d'un agent de sureté de Dschang, au chef de la région bamiléké en 1958.

de la CPA sombrer dans le chaos⁷². Des propos aussi significatifs, témoignent de l'ampleur des tensions sur l'étendue des monts Bamboutos, pendant l'insurrection armée.

En ce moment, l'administration pour neutraliser des contestataires, s'engagea à organiser des opérations militaires au sommet du massif montagneux. Ces actions militaires qui au début, portaient les résultats escomptés, se vouèrent à un échec total quelques temps après⁷³. La raison fut que les maquisards très renseignés par des otages qu'ils capturaient et torturaient, changeaient en temps opportun leur position pour échapper à la riposte des militaires. L'administration n'eut ni les moyens adéquats, ni les dispositions humaines nécessaires, pour pouvoir contrecarrer les raids nationalistes contre la CPA, depuis le mont Mangwa, point culminant du massif des Bamboutos. Dans le cadre de son retranchement, la Pastorale fut parfois contrainte de dissimuler ce qui restait de son cheptel bovin, et les bergers dans les camps de regroupement⁷⁴. Dans cette perspective, les camps de regroupements de Nzindong à Bangang, de Doumbouo à Bafou, et même de *king place* à Baleveng, choisis comme lieux de refuge de la CPA, ne furent pas épargnés par ces attaques⁷⁵.

La révolte agraire orchestrée dans les Bamboutos contre la CPA, ne se limita pas sur le bétail, elle fut élargie sur l'aménagement agricole autour de la ferme. Les informations recueillies font état de ce que, 10 des 15ha du potager de la CPA, furent engloutis par les machettes et instruments aratoires utilisés comme armes, par les maquisards⁷⁶. Les investissements agricoles de la CPA, subirent ainsi, un sérieux choc avec ces troubles. Le matériel agricole constitué d'engins mécaniques, ne fut pas lui aussi épargné par les dégâts. À ce sujet, un des rares documents d'archives retrouvé fait état d'un bilan de 2 tracteurs, désormais hors service du fait des attaques terroristes⁷⁷. Les seuls engins et bâtiments (locaux administratifs et locaux des dirigeants), ne furent épargnés que grâce, à l'intervention rapide de l'administration qui dès 1958, renforça par un contingent de 25 gardes civiques, les forces

⁷² ARO, Archives non classées, Rapport d'un agent de sûreté de Dschang, au chef de la région bamiléké en 1958.

⁷³ Entretien avec T. Abanda, 110 ans, ex-employé à la CPA, Bafou, 26 août 2009; F. Fenkeng, 70 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 18 août 2011. Propos concordants.

⁷⁴ Dans de telles conditions, les populations retranchées dans ces camps de fortune, durent connaître une psychose permanente, du fait des incursions régulières et nocturnes des maquisards, à la recherche du bétail de la CPA.

⁷⁵ Entretien avec T. Abanda, 110 ans, ex-employé à la CPA, Bafou, 26 août 2009; F. Fenkeng, 70 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 18 août 2011; D. Noumbo, 84 ans environ, planteur, Baleveng, 28 novembre 2011. Informations concordantes. Les camps de regroupement étaient les centres de refuges, créés par l'administration coloniale, en vue de protéger les populations contre les actes de rébellion.

⁷⁶ Entretien avec T. Abanda, 110 ans, ex-employé à la CPA, Bafou, 26 août 2009; F. Fenkeng, 71 ans, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 18 août 2011. Propos concordants

⁷⁷ ADD, Archives non classées, Les pertes de la Pastorale de Djuttitsa en 1958.

de l'ordre qui depuis 1956, assuraient au quotidien, la sécurité de la ferme et de ses dirigeants. Selon G. Momo, un des rares gardes ayant participé à cette opération,

Ils vivaient tous les jours dans la peur car les maquisards dans le cadre de leurs opérations nocturnes, avaient pour dernière cible le campement de la CPA à Djuttitsa, qu'ils envisageaient incendier en mémoire des victimes des événements de 1952 à Bafou. Ils avaient clairement exprimé leurs ambitions au début des troubles socio-politiques dans la région⁷⁸.

Compte tenu de ce climat d'insécurité ambiant, l'ambition française de créer une réserve pastorale dans les Bamboutos, eut peu de chances de réussir. Il devint tout à fait impossible pour l'entreprise de conduire le troupeau dans les pâturages, et d'évacuer les produits vers les destinations habituelles. Jusqu'au début de la décennie 1960, les agitations étaient toujours marquées par la même vague de violences qu'en début 1955. Les temps de gloire de la Pastorale dans les Bamboutos, s'estompaient peu à peu, du fait des lourdes pertes enregistrées. Les communautés rurales de la région et les peuples Bafou en particulier, surent profiter du contexte politique de 1955, pour se venger contre la Pastorale. C'est sans doute ce qui conduit J. L. Dongmo dans son argumentaire, à établir les conclusions suivantes,

Les Bafou profitent de la jacquerie de 1959-61, pour mener une lutte contre l'usurpatrice étrangère. Les maquisards déciment le troupeau de la Pastorale pour se nourrir. À cause de l'insécurité qu'ils font régner dans la région, il devient impossible de mener les troupeaux aux pâturages et d'expédier les produits vers la ville. La vie même des Européens qui dirigent cette entreprise, et celle de leurs employés Mbororo, sont menacées⁷⁹.

Les dommages subis par l'entreprise furent inestimables, et ses activités dans l'ensemble connurent un gel. Compte tenu de tous ces dommages, la CPA se mit à envisager son retrait total et son départ des Bamboutos. La station de Djuttitsa, qui était la principale pourvoyeuse en vivres et en bétail pour les villes et les autres stations, tombait ainsi en ruine. Même après les indépendances avec le calme relatif, les dirigeants de l'entreprise furent déterminés à mettre fin à leurs activités, et à fermer définitivement la station de Djuttitsa, en 1964. Le tableau ci-après, fait ressortir la synthèse de ces affrontements, à l'origine d'une cohabitation houleuse entre l'entreprise française et les communautés paysannes locales, dans les Bamboutos.

⁷⁸ Entretien avec G. Momo, 100 ans environ, ex-garde civique, Baleveng, 28 novembre 2011.

⁷⁹ Dongmo, "La chefferie Bafou", p. 152.

Tableau 19 : Nature des affrontements entre la CPA et les paysans (1933-1964)

Périodes	Actions de la CPA	Actions de la paysannerie locale
1933- 1950	Violation des clauses du cahier des charges et incursions dans le terroir paysan	Ripostes paysannes à travers des contestations, et des actes isolés de violences.
1950-1955	Continuité du grignotage des espaces, destruction des cultures et habitations paysannes, incarcérations.	Pétitions des communautés villageoises à l'ONU et auprès des autorités administratives.
1955-1964	Poursuite des actes de violences.	Retour à la violence, insurrections paysannes.

Source : Conception personnelle à partir de la compilation des données

Au total, les évènements de 1955, constituèrent pour les communautés indigènes, un tremplin pour mettre fin à plus de 30 années d'emprise foncière de la CPA, dans les Bamboutos. Ce dernier épisode de la crise, est la preuve matérielle de la victoire du monde paysan, sur une entreprise capitaliste coloniale. Ce fut l'acte final d'une belle aventure économique de l'entreprise française sur les pentes des monts Bamboutos, et pour parler comme H. M. Guimgo, "la fin des beaux jours de la Pastorale"⁸⁰.

La crise entre le monde paysan et les sociétés capitalistes, ne fut pas menée uniquement contre la CPA, mais aussi contre les autres concessionnaires, qui firent du massif des Bamboutos, l'épicentre majeur de leurs investissements économiques, à travers la localité de Babadjou qui pour la circonstance, devint leur principal eldorado agro-pastoral. Il s'agit des entreprises SINCOA et DARMAGNAC. Leur présence dans le groupement Babadjou, avait aussi suscité de violents heurts avec les couches rurales locales.

II. LES TERRES DE BABADJOU AU CŒUR DE VIRULENTES TENSIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS PAYSANNES ET LES CONCESSIONNAIRES EUROPEENS, DARMAGNAC ET SINCOA

Au sujet de l'aménagement agro-pastoral, la localité de Babadjou dans les Bamboutos, fut pour les concessionnaires occidentaux, une destination privilégiée. Ceci s'atteste par la présence dans ce groupement, des grandes entreprises comme la SINCOA et DARMAGNAC, qui connurent dans le cadre de leurs activités, des périodes de gloire. À l'instar de la CPA, la présence de ces entreprises dans cette région, suscita de vives contestations de la paysannerie locale, lesquelles débouchèrent subrepticement sur d'intenses conflits. À la lumière des

⁸⁰ Guimgo, "Contribution de la CPA", p. 108.

recherches effectuées sur cette question, ces crises sont examinées ici, sur trois périodes majeures avec chacune, des manifestations bien précises. Ainsi, l'analyse part des mobiles de tensions en 1930, pour aboutir aux affrontements sur le terrain à partir de 1940, lesquels débouchèrent dès la décennie 1950, à une impressionnante bataille juridique, savamment orchestrée par les communautés villageoises locales, et les fils de la diaspora.

A- Aux sources des tensions: la violation des clauses du cahier des charges par les exploitants européens, et les empiétements permanents du bétail dans le terroir villageois (decennie 1930)

Le caractère assez imprécis du statut foncier des concessions européennes, associé aux incursions permanentes du bétail dans le terroir villageois, avaient constitué aussi à Babadjou, les mobiles majeurs de la contestation paysanne. Dans cette localité des pentes Orientales des monts Bamboutos, qui exerça une attraction exceptionnelle sur les colons européens, l'administration française ne ménagea aucun effort pour garantir aux planteurs, des parcelles considérables pour leurs réalisations agricoles et pastorales. Dans la plupart des cas, les parcelles acquises n'avaient pas un statut foncier précis, et les planteurs européens respectèrent peu ou pas du tout, les limites des concessions qui leur furent accordées.

Dès 1930, ces parcelles furent concédées par l'Etat, aux planteurs dans le cadre des baux emphytéotiques⁸¹. Toutefois, les clauses pourtant bien définies dans le cahier des charges, ne furent pas respectées par les planteurs. Ce fut le cas des entreprises DARMAGNAC et SINCOA⁸². D'après une lettre adressée au Haut-commissaire de la République française en date du 04 août 1955, par le chef de la région bamiléké, les autochtones de Babadjou s'étaient énergiquement opposés à l'octroi de leurs terres à Darmagnac en 1930⁸³. Dans le 3^{ème} paragraphe de cette lettre, R. Borne déclare que, "lors de l'attribution de la concession de terrain de pacage de 200 ha en 1930, les autochtones intéressés avaient fait opposition, ainsi qu'il ressort du procès-verbal de tenue de palabre"⁸⁴.

Il est donc évident au regard de la teneur de ces propos que, l'esprit contestataire des communautés locales se fit ressentir au moment même de l'attribution des concessions aux

⁸¹ Le bail emphytéotique en droit foncier, s'applique lorsqu'une parcelle est concédée à un exploitant à des fins agricoles ou pastorales, pour une période de 25 ans.

⁸² Il convient de rappeler ici que l'exposé portant sur l'origine des contestations paysannes, insiste sur la SPB (Société des Plantations de Babadjou), dont le patrimoine foncier fut hérité par la SINCOA. Par contre, la rubrique portant sur la bataille juridique, insiste grandement sur la SINCOA qui en 1954, souhaitait obtenir un titre définitif des concessions de l'ex-SPB, dont elle avait acquis par achat.

⁸³ ADD, Archives non classées, Lettre N°1842/CF/RBK du de R. Borne, chef de la région bamiléké, à Monsieur le Haut-commissaire de la République française au Cameroun, 04 août 1955.

⁸⁴ ADD, Archives non classées, Lettre N°1842/CF/RBK du de R. Borne, chef de la région bamiléké, à Monsieur le Haut-commissaire de la République française au Cameroun, 04 août 1955, paragraphe 3.

colons européens. Cependant, l'administration ne fit pas attention aux protestations indigènes, au contraire, elle rejeta dans la majorité des cas, les avis formulés par les plaignants dans les procès-verbaux de tenue de palabre⁸⁵. Pour ce faire, elle usa des moyens coercitifs pour installer les concessionnaires. À ce sujet, R. Borne fait d'ailleurs remarquer dans sa lettre que, "les autochtones qui protestèrent contre l'attribution des baux n'eurent pas gain de cause. L'administration préconisa toujours l'usage de la force pour régler l'affaire"⁸⁶. Grâce à cet appui de l'administration, les différentes entreprises concessionnaires à savoir DARMAGNAC, SINCOA puis la SPB, à tour de rôle, se ruèrent sur les terres arables de Babadjou, et reçurent d'importants espaces. Forts de ces atouts, les planteurs européens violèrent systématiquement les clauses du cahier des charges, de leurs différents baux. Pour illustration, E. Fombasso rapporte que pour planter ses caféiers, Darmagnac s'était permis de détruire les cases, les plantations des cultures vivrières, qui appartenaient à son père au quartier Balepo à Babadjou⁸⁷. De tels actes furent posés, en violation flagrante des dispositions prévues aux paragraphes H et I, de l'article 3 du cahier des charges, établi en date du 03 avril 1930⁸⁸. Il est également à noter que, même les prescriptions d'indemnisation prévues au paragraphe I pour les indigènes ayant accepté de déguerpir, ne furent nullement respectées. Au contraire rapporte F. Ngoufo Songang, "Darmagnac foula au pied les engagements, il fit déguerpir manu militari les paysans réfractaires"⁸⁹. Ces analyses cadrent parfaitement avec celles des informateurs rencontrés qui font savoir que, "contrairement aux autochtones de Bafou et Bangang qui reçurent quelques centimes de la CPA, ceux de Babadjou ne reçurent aucun pécule des planteurs-éleveurs européens"⁹⁰. C'est ici le lieu de

⁸⁵ La tenue de palabre était une concertation qui regroupait le concessionnaire, un membre de l'administration, les notables et quelques habitants de la chefferie. Il s'agissait à cette époque, d'une étape capitale pour l'octroi d'une concession car, c'est au cours d'une telle concertation, que les autochtones devaient approuver ou non, le principe d'abandon de leurs droits fonciers, sur les terres à octroyer aux concessionnaires.

⁸⁶ ADD, Archives non classées, Lettre N°1842/CF/RBK du de R. Borne, chef de la région bamiléké, à Monsieur le Haut-commissaire de la République française au Cameroun, 04 août 1955.

⁸⁷ Entretien avec E. Fobasso, 85 ans, cultivateur et victime des expropriations, Babadjou, 08 novembre 2011. Cet informateur est par ailleurs, fils de Fombasso Gabriel, ancien notable babadjou et victime des déguerpissements abusifs, orchestrés par Darmagnac et J. Mas, actionnaire de l'ex-SPB.

⁸⁸ L'article 3 du cahier des charges du 03 avril 1930, stipule en son paragraphe H que, Darmagnac doit respecter les droits coutumiers des autochtones en ce qui concerne la petite chasse, la cueillette, la pêche, à n'abattre sous aucun prétexte, les arbres et produits qui pourraient se trouver sur son terrain, et à en laisser la jouissance aux propriétaires coutumiers. Le même article en son paragraphe I, précise qu'éventuellement, le concessionnaire est tenu d'indemniser en présence des autorités administratives, les occupants actuels du terrain qui accepteraient de déguerpir.

⁸⁹ F. Ngoufo Songang, "La caféiculture et le développement du mouvement coopératif dans les Bamboutos: 1930-1978, essai d'histoire économique et sociale", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1991, p. 28.

⁹⁰ Entretiens avec E. Fobasso, 85 ans, cultivateur et victime des expropriations, Babadjou, 08 novembre 2011; J. Lachéré, 82 ans environ, notable et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Babadjou, 08 août 2011. Propos concordants.

mentionner qu'en dépit de toutes les fouilles archivistiques effectuées, il n'a été trouvé aucun document évoquant une quelconque opération d'indemnisation des communautés déguerpies de leur terroir.

Dans la même logique de sauvegarde de leurs intérêts, et en violation des procédures domaniales, les représentants de la SPB, appliquèrent les mêmes manœuvres pour implanter la société. À la lumière de la présente recherche, l'on peut déplorer le caractère douteux des mécanismes d'appropriation foncière par ces deux actionnaires. À l'évidence, il s'agissait des mécanismes non conformes aux procédures d'obtention d'une concession, définies par la réglementation domaniale en vigueur en cette époque. C'est du moins ce qui se dégage du mémoire de Moffo Joseph Duplond, représentant les avis de protestation de la collectivité de Babadjou, au sujet du renouvellement du bail de la SINCOA en 1954 qui, pour la circonstance, hérita du patrimoine foncier très contesté de la SPB⁹¹. Entre autre acte de violation de la réglementation, la réquisition d'immatriculation de la concession acquise par la SPB en 1940, ne fut pas déposée auprès des services judiciaires⁹². Pourtant les acquéreurs avaient conscience qu'il s'agissait là, d'une procédure visant à s'assurer de la non-violation des droits des occupants indigènes. Plus grave encore, fut le fait que J. Mas dès son installation en 1934 à Babadjou, avec la complicité de l'administration, profita pour exploiter pendant 5 ans, la concession qui ne lui fut accordée qu'en 1940. Vraisemblablement, cet octroi qui intervint en 1940, visait à faire face aux protestations indigènes qui de plus en plus, prenaient de l'ampleur.

Bien plus, le désormais terrain litigieux qui à l'arrivée de J. Mas, faisait déjà l'objet d'une exploitation, fut occupé de force car, ainsi que le stipule l'alinéa N°1 de la page 3 sur l'origine du terrain et de ses transmissions, "Monsieur Mas s'est installé sur le terrain litigieux en 1934, et à l'époque Fombasso Gabriel, père de l'exposant a été chassé par 3 gardes camerounais qui accompagnaient le chef de subdivision"⁹³. Il s'agit là des arguments assez illustratifs, témoignant du soutien de l'administration coloniale, dans le processus d'occupation abusive des terres indigènes, par les planteurs. Dans ce même tableau de violation de la procédure domaniale, on peut évoquer le problème du non-respect de la tenue de palabre, précédant l'octroi de toute concession. Les propos de l'exposant éclairent sur

⁹¹ ADM, Archives non classées, Mémoire d'une audience, formulé par Moffo Joseph Duplond, en qualité de représentant de la collectivité de Babadjou contre la SINCOA, le 06 octobre 1954.

⁹² La réquisition d'immatriculation présentée par l'article 2 du décret du 21 juillet 1932, devait être déposée dans le délai d'un mois, dès la date de notification de l'arrêté accordant la concession.

⁹³ ADM, Archives non classées, Mémoire d'une audience, formulé par Moffo Joseph Duplond, en qualité de représentant de la collectivité de Babadjou contre la SINCOA, le 06 octobre 1954, p. 3 Alinéa N°1.

l'irréalité de cette tenue de palabre, l'absence totale des indigènes, et surtout sur son caractère incohérent au regard de la réglementation domaniale. Tels que l'indiquent les alinéas 2 et 3 dudit mémoire,

Aucun notable, ni autochtone ne reconnaît avoir pris part, plus flagrant encore, ne se souvient pas qu'une tenue de palabre ait eu lieu en date du 10 août 1939. Et même au cas où une quelconque tenue de palabre aurait eu lieu, Monsieur Mas cultivait le terrain depuis 5 ans. Elle n'est donc plus conforme à la procédure et devient par conséquent, nulle et de nul effet⁹⁴.

On peut constater après exploitation des données de ce mémoire qu'au sujet de l'acquisition de leur concession, la SPB, futur héritage de la SINCOA, avait elle aussi un statut foncier assez imprécis du fait du non-respect des procédures domaniales, consécutives à l'octroi d'une concession. Tout comme Darmagnac, les actionnaires de cette société par l'aval des autorités coloniales, le chef de subdivision en tête, héritèrent de vastes superficies au mépris des droits fonciers coutumiers autochtones. L'administration usa des moyens répressifs et coercitifs, pour faire déguerpir la population, et installer les concessionnaires européens⁹⁵.

Conscientes de cet appui, ces grandes entreprises capitalistes de Babadjou, ne se contentèrent plus bientôt des concessions qui leur furent octroyées mais, s'engagèrent désormais dans les grignotages permanents, de ce qui restait du patrimoine foncier autochtone. Les superficies des concessions accordées à chaque exploitant européen, furent littéralement débordées. D'ailleurs, au regard de l'importance des investissements et de l'intensité des activités, ces concessions s'avèrent très tôt minables, pour assurer et garantir le suivi desdites activités. Pour preuve, rappelle J. Tatitsa, "sur une ferme de 200 ha, Darmagnac parqua 1150 animaux alors que sa superficie ne pouvait contenir l'effectif d'un tel cheptel"⁹⁶. De plus, les correspondances coloniales à ce sujet, apportent des renseignements hautement édifiants. Celle du 06 février 1956, adressée au chef de la région bamiléké par B. Simon, agronome régional du pays bamiléké, met en exergue des révélations poignantes, au sujet de l'étendue réelle de la concession, exploitée par Darmagnac depuis 1930⁹⁷. Dans les paragraphes 2 et 3, ce haut commis des services de l'agriculture, s'indigne en ces termes :

Nous avons demandé à Monsieur Luccioni, gérant de la plantation DARMAGNAC, de nous indiquer approximativement les limites du terrain domanial que le Territoire avait donné à bail à Monsieur Darmagnac comme terrain de pacage et l'avons parcouru. Il semble, à première vue que la superficie de

⁹⁴ ADM, Archives non classées, Mémoire d'une audience, formulé par Moffo Joseph Duplond, en qualité de représentant de la collectivité de Babadjou contre la SINCOA, le 06 octobre 1954, p. 3, Alinéas N°2 et N°3.

⁹⁵ C'est le cas des gardes civiques camerounais.

⁹⁶ Tatitsa, "UPC, tensions sociales", p. 11.

⁹⁷ ADD, Archives non classées, Lettre adressée au chef de la région bamiléké par B. Simon, agronome régional. Référence N°2/CF/AR/RBK, du 06 février 1956.

ce terrain, soit très nettement supérieure à 200 ha, et se situe aux environs de 400 ha, soit du double de la concession accordée en 1930⁹⁸.

Ces déclarations témoignent à juste titre, la gravité de la situation dans laquelle furent plongées les populations de Babadjou, depuis l'arrivée dans leur chefferie, de l'entreprise DARMAGNAC. Par ailleurs, les faits liés à cette violation des espaces villageois, ne sont guère surprenants dans la mesure où, l'activité pastorale, nécessitait une superficie plus considérable que celle-ci. À en croire R. Borne dans sa correspondance du 04 août 1955 au Haut-commissaire, "il faut compter 5 ha de prairie pour une bête, Monsieur Darmagnac ne pouvait faire pacage qu'au maximum de 40 bêtes sur le terrain qui lui avait été concédé"⁹⁹. Au regard de l'importance de son cheptel évalué à plus de 1000 bêtes, on note une réelle surcharge du bétail dans l'espace concédé. Par conséquent, les territoires indigènes furent exposés à un réel impérialisme foncier, et même les espaces classés en réserves protégées sur le massif des Bamboutos, connurent des attaques considérables. C'est du moins la mention faite par R. Borne lorsqu'il affirme qu'en outre, "les troupeaux de Monsieur Darmagnac du fait de leur nombre débordant, utilisaient déjà les terrains de pacage des Bamboutos, terrains classés "réserve de pâturage", par arrêté du Haut-commissaire"¹⁰⁰.

On peut déduire par-là que Darmagnac, de la même manière que les responsables de la CPA, avait considéré le massif des Bamboutos dans sa section de Babadjou, comme sa réserve pastorale exclusive. Dans le même sillage, il convient de rappeler que les velléités expansionnistes de Darmagnac dans cette région, s'étendirent jusqu'aux frontières du Cameroun britannique. Ceci n'est guère surprenant dans la mesure où, la chefferie Babadjou dans les Bamboutos, partage ses limites avec les chefferies de la partie britannique¹⁰¹. Au cours de la décennie 1930, les populations du village Foremenka dans la partie anglaise, subirent les atrocités commises dans leurs plantations, par les troupeaux de la ferme DARMAGNAC. À ce sujet, Sanmarco, chef de la subdivision de Dschang dans une correspondance, attirait l'attention de Darmagnac en ces termes :

Monsieur le *district officer* de Bamenda m'informe des dégâts qui auraient été commis par un de vos troupeaux dans les plantations du village Foremenka. Le superintendant de la police qui s'est livré à une enquête à cette occasion, a estimé le dommage à 25 Livres Sterling. J'ai l'honneur en vous soumettant

⁹⁸ ADD, Archives non classées, Lettre adressée au chef de la région bamiléké par B. Simon, agronome régional. Référence N°2/CF/AR/RBK, du 06 février 1956. Paragraphes 2 et 3 de la correspondance.

⁹⁹ ADD, Archives non classées, Lettre N°1842/CF/RBK du de R. Borne, chef de la région bamiléké, à Monsieur le Haut-commissaire de la République française au Cameroun, 04 août 1955, paragraphe 3, p. 2.

¹⁰⁰ ADD, Archives non classées, Lettre N°1842/CF/RBK du de R. Borne, chef de la région bamiléké, à Monsieur le Haut-commissaire de la République française au Cameroun, 04 août 1955, paragraphe 3, p. 2.

¹⁰¹ Babadjou dans les Bamboutos est limitrophe avec la partie anglophone du Cameroun notamment, avec les localités de Santa et Pinyin.

cette affaire, de vous informer que selon les propres déclarations du *district officer*, si vos troupeaux repassaient la frontière et commettaient de nouveaux dégâts, une bataille pourrait s'en suivre¹⁰².

Il est donc clair que les dommages causés par le bétail de la ferme DARMAGNAC, affectaient de façon non négligeable les ressources du Cameroun voisin. Dans le même ordre d'idées, dans une autre lettre en date du 12 septembre 1939, le chef de subdivision de Dschang, P. Raynier, réclamait aux agents de cette société, la réparation des dommages causés une fois de plus, par leur troupeau dans le même village¹⁰³. Si dans le territoire voisin, l'entreprise réparait toujours le préjudice par crainte de représailles, il faut déplorer le fait qu'à Babadjou, ce ne fut jamais le cas certainement parce qu'elle comptait sur le soutien de l'administration. Dans les quartiers Balepo et Batochi, siège des plantations de l'entreprise, les populations locales n'avaient droit à aucune indemnité relative aux dommages causés sur leurs cultures par le troupeau de la ferme. Au contraire, font remarquer les informateurs consultés, "nos parents recevaient plus tôt des brimades et avertissements de la part des agents de la ferme et plus pire, fut le silence total de l'administration face aux multiples plaintes à ce sujet"¹⁰⁴.

À cela, il convient d'ajouter que de tels actes de sabotage et d'incursions dans les plantations villageoises, n'étaient pas des pratiques réduites à la ferme DARMAGNAC. En outre, les bœufs de la SPB de J. Mas et R. Blaise, guidés par leurs bergers, s'introduisaient de façon assez constante, dans les plantations paysannes. Dans leurs plaintes adressées au Président du Tribunal de première instance de Dschang en 1955, les sieurs Tchoffo Hubert et Pega James, s'indignaient du mutisme des autorités coloniales face aux abus de Monsieur Mas qui depuis 1934, "laisse ses bœufs déchausser tous les jours les cultures vivrières des villageois, et s'emparer de plus en plus des terrains paysans pour le compte de son élevage"¹⁰⁵. Les incursions du bétail dans les plantations villageoises, étaient de ce fait, l'apanage de tous les planteurs européens dans les Bamboutos. Les abus de cette nature furent également signalés à Bagam où, l'inspection du travail en 1938, dénonçait dans son rapport, la destruction des cultures et la conquête anarchique par Monsieur Fillot, des terres indigènes dans sa concession d'élevage¹⁰⁶. En l'absence d'un matériel de qualité, les haies construites

¹⁰² ADD, 1AC 292, Dschang, Correspondances, dommages causés par Darmagnac en zone anglaise, 1938/1939.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ Entretien avec E. Fombasso, 78 ans, cultivateur et victime des expropriations, Babadjou, 08 août 2011; C. Dongo, 72 ans environ, cultivateur (originaire de Batochi) et victime des expropriations, Babadjou, 08 août 2011; Informations concordantes.

¹⁰⁵ ADD, Archives non classées, Affaire Darmagnac, plainte des représentants de la collectivité Balepo-Babadjou au TPI de Dschang, contre l'entreprise DARMAGNAC, le 18 juillet 1955.

¹⁰⁶ ARO, Archives non classées, Rapport de l'inspection du travail sur les activités des planteurs européens à Bagam, novembre 1938.

par les villageois, pour tenter de protéger leurs cultures, étaient constamment saccagées, et mises en ruine par le troupeau.

Il importe d'indiquer pour finir que cette occupation illégale du terroir paysan, contraignit dans la plupart des cas, les populations à abandonner leur site d'habitation, pour migrer plus loin, afin de trouver des espaces à mettre en culture afin de subvenir à leurs besoins. Cette situation d'errance ou d'immigration agraire, affecta douloureusement les femmes de Batochi à Babadjou qui pour certaines, migrèrent jusqu'à Pinyin, une chefferie voisine de la partie anglaise. Ce fut le cas des parents de G. Meli qui fuyant les velléités foncières de la SPB à Batochi, leur terroir d'origine, trouvèrent l'hospitalité à Pinyin depuis 1938¹⁰⁷.

À la lumière de ce qui précède, on est amené à comprendre que les protestations paysannes à Babadjou, sont en priorité consécutives aux mauvaises manœuvres des entreprises capitalistes coloniales. Ceci a été élucidé à travers des faits, attestant du non-respect des clauses du cahier des charges relatives à leurs concessions, la violation des procédures liées à la législation domaniale en vigueur et surtout, le grignotage systématique des espaces du terroir villageois. Une fois dépouillées de leurs biens fonciers sans aucune compensation ou indemnité préalable, et conscientes du mutisme de l'administration face aux abus et atrocités des planteurs-éleveurs européens, les communautés paysannes de Babadjou abandonnées à leur propre sort, prirent la résolution de procéder à la riposte. Leurs plaintes étant demeurées lettre morte auprès des instances administratives, ces autochtones décidèrent de passer à l'action à partir de la décennie 1940. De simples protestations et contestations paysannes, on s'achemina aux actes de violences sur le terrain.

B- Des protestations paysannes aux affrontements et violences sur le terrain à partir de la décennie 1940

L'on a pu à travers l'analyse ci-dessus, évaluer le profond sinistre dans lequel furent plongées les populations de Babadjou, du fait de l'arrivée des concessionnaires français dans leur terroir. Les biens fonciers coutumiers de la paysannerie locale, devinrent progressivement le patrimoine des entreprises capitalistes, qui y développèrent d'intenses activités. Ceci suscita à l'évidence de nombreuses plaintes et protestations paysannes, tout au long de la décennie 1930. Ne pouvant continuer à assister à un tel spectacle, les paysans orientèrent leurs revendications vers la violence et des actions plus concrètes sur le terrain. La décennie 1940 ainsi que le révèle cette sous séquence, sonne le glas des affrontements entre autochtones de

¹⁰⁷ Entretien avec F. Akain, 70 ans, cultivatrice, Pinyin, 20 août 2011.

Babadjou, et concessionnaires français. Dans cette perspective, les entreprises DARMAGNAC et SINCOA ainsi que la SPB, furent les principales cibles de cette révolte indigène. En effet, dès la fin d'année 1939, ces entreprises étaient déjà confrontées aux incursions paysannes dans leurs plantations. Ce fut là, l'un des moyens privilégiés pour les autochtones, de revendiquer leur patrimoine foncier ancestral.

Dans cette perspective de batailles rangées, les femmes furent particulièrement actives. Celles de Babadjou, engagées dans cette lutte acharnée contre les concessionnaires européens, s'apparentaient à de véritables guerrières ou *Amazones* du foncier¹⁰⁸. En novembre 1939, Darmagnac fut victime d'un pillage par ces femmes, de sa plantation de café évaluée à 2ha. De tels actes se produisaient le plus souvent dans la nuit. Les femmes munies de leurs instruments aratoires, se faisaient aider par quelques hommes, pour s'engager dans la destruction des plantations européennes. En fin d'année 1939, Monsieur Tremoulet, directeur des plantations Mas et Blaise, signale la présence dans les plantations, d'une colonie de femmes estimée à 40 personnes, accompagnées de 4 bourreaux¹⁰⁹. Les bergers mbororo qui assumaient la charge de garder ces plantations, sont demeurés stupéfaits face aux actes des populations totalement déchainées. Ce malaise des planteurs européens fut ressenti avec beaucoup de vigueur dans les quartiers Batochi, Bachua, et Balepo, qui abritaient les investissements capitalistes.

Cette situation de crise généralisée dans les Bamboutos, devint préoccupante au point où, l'administration prit la résolution de soutenir les planteurs. C'est dans cette optique qu'elle s'engagea à leur apporter des moyens à la fois techniques et militaires. Dans des correspondances datant du 04 et 15 novembre 1939, Pierre Dagonet, chef de la subdivision de Dschang, fit affecter chez chaque planteur européen de Babadjou, cinq gardes équipés d'armes et munitions, pour assurer la surveillance des plantations de jour comme de nuit¹¹⁰. Par ce mécanisme, l'administration pensait pouvoir mettre fin ou tout au moins, freiner le scénario de violences, en gestation sur les pentes orientales des monts Bamboutos. Cependant, les populations dans leur détermination ne se lassèrent point, elles multiplièrent plutôt les formes de violence.

¹⁰⁸ Cette expression fut employée pour désigner le corps d'élite féminin de l'armée de Béhanzin, roi d'Abomey (actuel Bénin). Grâce à ces *Amazones*, Béhanzin mena une rude et longue résistance contre la France pendant la colonisation.

¹⁰⁹ ADM, Archives non classées, Correspondance de Tremoulet, au chef de la subdivision, au sujet de l'occupation de ses terres en 1939.

¹¹⁰ ADD, 1AC292, Dschang, Correspondances, affectation des gardes armés, dans les plantations européennes de Babadjou, 1939.

Dès lors, au-delà des incursions nocturnes dans le domaine de pâturages des concessionnaires européens, on assista désormais au vol des plants de caféiers. Georges Luccioni, gérant de la plantation DARMAGNAC, adressa à l'administration en 1944, une plainte dans laquelle il dénonçait le pillage des cultures et le vol de 38 plants de caféiers, par les villageois de Babadjou¹¹¹. Selon lui, ces pratiques devenues récurrentes dans les plantations, occasionnaient d'énormes pertes aux planteurs européens de la localité. Très tôt, les gardes, déployés par l'administration dans les entreprises européennes, ne furent plus en mesure de contrôler cette vague de violences, orchestrée par les autochtones qui pour la circonstance, agissaient en bandes regroupées de part et d'autres dans chaque quartier. Il s'agissait d'une forme de guérilla paysanne ou rurale, mise en place par les villageois, pour anéantir les éleveurs européens de Babadjou.

Dans la logique de ces affrontements, les autochtones accélèrent les mécanismes. À partir de 1945, ils passèrent de simples attaques à la mise en valeur des pâturages conquis. Désormais, les cultures et les cases autochtones poussèrent çà et là, dans les espaces qui jusque-là, étaient des réserves de pâturages des planteurs européens. Le 16 juin 1945, Tremoulet, gérant de la SPB, dans une correspondance adressée au chef de subdivision, déplorait l'occupation d'une partie importante de sa concession, par les villageois du quartier Bachua à Babadjou¹¹². Cette euphorie des autochtones sur les terrains de pacage, devint incontrôlable au point où en 1949, les limites de pâturages fixées par l'administration, connurent à Babadjou, un recul considérable¹¹³.

Toutefois, cette victoire s'avéra très tôt stérile à cause de la nouvelle mesure adoptée par l'administration coloniale, au sujet de la mise en servitude des pâturages des monts Bamboutos. Cette mesure fixée par arrêté N°2598 du 17 juillet 1950, visait à mettre un terme à la fougue des autochtones et, repréciser le domaine exclusif réservé aux pâturages sur le massif des Bamboutos¹¹⁴. Par cette manœuvre, l'administration se dotait d'une arme juridique qui désormais, lui garantissait de larges pouvoirs, pour châtier les autochtones qui oseraient s'attaquer à nouveau aux terrains de pacage. Les faits qui suivront cet arrêté, sont d'ailleurs assez révélateurs à ce propos. En effet, en date du 31 août 1950, soit un mois seulement après publication dudit arrêté, les faits décrits dans le rapport politique mensuel de la subdivision de

¹¹¹ ADM, Archives non classées, Plaintes de Georges Luccioni, gérant de la plantation DARMAGNAC, contre les indigènes de Babadjou, en 1944.

¹¹² ADM, Archives non classées, Plaintes de Georges Luccioni, gérant de la plantation DARMAGNAC, contre les indigènes de Babadjou, en 1944.

¹¹³ J. L. Dongmo, "Conflits agriculteurs-éleveurs pour la terre sur le versant oriental des monts Bamboutos", in *Revue de géographie du Cameroun*, Université de Yaoundé I, volume X, numéro 2, 1991, p. 124.

¹¹⁴ Cet arrêté de 1950, est exploité dans la partie de ce travail portant sur les mécanismes de résolution.

Dschang, sont assez significatifs. Dans le paragraphe portant sur les affaires et jugements ayant attiré l'attention du public, le rapport stipule que,

Quatre femmes de la chefferie de Bafou, sont condamnées à six mois de prison ferme et neuf autres des chefferies Bangang et Babadjou, sont condamnées à six mois de prison avec sursis, en application de l'arrêté n° 2598 du 17 juillet 1950, pour avoir fait de nouvelles cultures sur les pâturages des Bamboutos, espace exclusivement réservé aux planteurs européens¹¹⁵.

Au regard de ce rapport, l'on est amené à comprendre que les concessionnaires français de Babadjou, grâce au soutien de l'administration coloniale, reprenaient peu à peu les reines d'une bataille qui depuis 1939, les oppose aux villageois de Babadjou. Ainsi, par le biais des moyens coercitifs (forces de l'ordre), et des appareils répressifs (centres d'incarcération), cette administration arbitra le conflit en faveur des planteurs-éleveurs européens. Les autochtones qui jusqu'en 1949, semblaient avoir trouvé dans les actes de violence, le moyen adéquat pour reconquérir leurs terres, commençaient à nouveau à perdre du terrain dans cette bataille qui les opposait aux investisseurs français. La vague d'incarcérations permanentes orchestrées par le législateur colonial, contribua à fragiliser le mouvement paysan sur le terrain. Pour cela, les empiètements des agriculteurs dans les concessions européennes, sans s'arrêter tout d'un coup, diminuèrent progressivement.

Face à une telle situation, les paysans conscients de la légitimité de leurs actions et ne voulant pas s'avouer vaincus sur leur propre espace, suivirent l'administration dans sa nouvelle démarche juridique, en portant le problème cette fois aux instances internationales. Ainsi, de simples contestations au cours de la décennie 1930 à des actes de violence à partir de 1939, le conflit entre les communautés paysannes et les concessionnaires européens de Babadjou, se transforma en un véritable volte-face juridique entre les deux parties auprès des instances de l'ONU.

C- Des actes de violence sur le terrain à une impressionnante bataille juridique entre la paysannerie locale et les concessionnaires européens de Babadjou à partir de 1950

À partir de 1950, le conflit opposant les communautés villageoises locales aux concessionnaires européens de Babadjou, épouse une autre configuration. Les actes de violence vinrent peu à peu laisser place, à une bataille juridique qui pour la circonstance, devint la forme de contestation privilégiée pour les autochtones. En effet, le contexte politique dans cette partie de la région bamiléké et les mesures internationales relatives à la gestion des territoires sous tutelle, furent assez favorables à cette nouvelle démarche adoptée dans le

¹¹⁵ ADD, IAC 191, Rapport politique mensuel de la subdivision de Dschang, août 1955.

cadre des revendications autochtones¹¹⁶. Cette période correspondait également à l'expiration des baux, acquis par les concessionnaires dans cette partie du territoire. Ils prirent donc la résolution, d'engager la procédure de renouvellement de ces baux. Ce fut le cas de DARMAGNAC et de SINCOA, qui engagèrent les procédures d'immatriculation définitive de leur concession respective. Face à cela, les autochtones pour réclamer leurs droits fonciers, optèrent pour la voie juridique aussi bien à l'intérieur du territoire, qu'auprès des instances internationales. Dans le cadre de cette bataille, les documents d'archives exploités permettent de décrire d'une part, l'affrontement entre la communauté Balepo contre DARMAGNAC, et d'autre part, l'affrontement entre la communauté Batochi contre la SINCOA.

1) L'affrontement juridique entre la société DARMAGNAC et la communauté Balepo de Babadjou

L'affrontement juridique ayant opposé Léon Marius Darmagnac, fondateur de la firme DARMAGNAC, à la communauté Balepo de Babadjou, portait sur deux principaux points : la question de l'immatriculation en 1954 d'un terrain de 18 ha, et la question du renouvellement de son bail, qui expirait le 26 octobre 1955.

a-) Les oppositions sur la question d'immatriculation

En ce qui concerne ce premier point, il s'agit de l'immatriculation de deux parcelles qui abritaient les installations de Darmagnac et dont les superficies sont respectivement évaluées à 16 ha et 2 ha. Les deux parcelles, font par ailleurs partie intégrante de la concession de 200 ha que Darmagnac avait acquis par bail, suivant l'arrêté N°423, du 26 octobre 1930¹¹⁷. Dès 1950, conscient de l'expiration imminente de son bail, Darmagnac prit toutes les dispositions nécessaires, pour engager l'immatriculation desdites parcelles. On peut mentionner à ce sujet, le procès-verbal de la tenue de palabre entre Darmagnac et les communautés villageoises, en date du 12 octobre 1951¹¹⁸. On note également la demande d'attribution à titre provisoire, ressortant clairement dans le JOC, en date du 07 mai 1952¹¹⁹. Ces procédures préliminaires devaient aboutir en 1955, année d'expiration du bail, à une détention de titre définitif, sur les parcelles en question par le planteur européen. Ce fut

¹¹⁶ Cette période coïncide avec la création en 1950, de la subdivision de Mbouda qui dès lors, fut détachée de celle de Dschang. Les autochtones en ce moment, pensèrent que la voie juridique leur sera plus avantageuse. La période fut également marquée par les missions de visite, que l'ONU organisait pour se rassurer de la bonne gestion des territoires sous-tutelle, et resenser les multiples problèmes rencontrés par les peuples dans ces territoires.

¹¹⁷ Ces arrêtés font déjà l'objet d'une analyse dans cette partie.

¹¹⁸ À ce sujet se référer au document Annexe 25, Procès-Verbal de tenue de palabre, concession de Monsieur Darmagnac.

¹¹⁹ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC.

tardivement en 1954, que les autochtones de Balepo qui trois ans plus tôt, n'avaient formulé aucune opposition lors de la tenue de palabre, prirent conscience des dangers de ces manœuvres de Darmagnac¹²⁰. C'est en ce moment qu'ils s'engagèrent dans une longue bataille juridique, contre le concessionnaire français considéré plus que jamais, comme un usurpateur foncier à Babadjou. Dans la logique de ce *volte-face* juridique, on relève une démarche assez impressionnante des autochtones de Balepo, dont la cause fut cette fois soutenue par la communauté Babadjou toute entière. En outre, tous les mémoires à l'attention de la justice, étaient défendus d'une part par les sieurs Pega James et Tchoffo Hubert agissant en qualité de représentants de la communauté Babadjou, et d'autre part par Maître Moudoute Bell, agissant en qualité de mandataire, de la même communauté auprès des juridictions¹²¹.

Ainsi, à travers des mémoires précis, ceux-ci formulèrent à maintes reprises, des oppositions contre l'octroi à L. M. Darmagnac du droit d'immatriculer, les domaines ci-dessus mentionnés. Avant de se tourner vers les tribunaux, les premiers actes écrits de contestations, furent directement adressés au Haut-commissaire de la France au Cameroun. Ce fut le cas des lettres du 22/12/1953, du 20/01/1954, et du 27/10/1954 de Péga James et Tchoffo Hubert¹²². En date du 25/01/1954, ceux-ci recevront une réponse défavorable du Haut-Commissaire, laquelle fut enregistrée au N° 106/CF/APA/I¹²³. À l'évidence, ils ne furent pas satisfaits de la réponse du Haut-Commissaire car à en croire E. Fombasso, "le Haut-Commissaire leur ordonna de laisser tomber cette affaire qui de son avis, avait déjà été réglée en faveur de Darmagnac par le chef de la région bamiléké"¹²⁴. Au vue de cette analyse, tout porte à croire que ce fut en ce moment, que les représentants du peuple Babadjou, décidèrent de porter le problème aux hommes politiques notamment, les représentants du peuple à l'ATCAM. Ainsi, par la lettre N°1946/LD du 16/12/1954, Péga James et Tchoffo Hubert, adressèrent leurs contestations directement à Paul Soppo Priso, alors président de l'ATCAM¹²⁵. C'est après avoir épuisé toutes ces voix, qui semblaient plus suprêmes et plus

¹²⁰ En effet, le chef supérieur Babadjou, Sambakeng et Keuning, chef du quartier Balepo qui plus tard, s'opposent à cette immatriculation, avaient pourtant signé le procès-verbal de cette tenue de palabre. Cf Annexe 25.

¹²¹ Celui-ci résidait à Douala mais, suivait l'affaire avec une grande attention, se présentant toujours en cas de nécessité auprès des juridictions. Les archives relatives à ses mémoires auprès des tribunaux, de la conservation foncière et des autorités administratives, témoignent son engouement dans l'affaire.

¹²² ARO, 1AC 138, Cameroun, visite de l'ONU, Pétitions 1955. C'est dans cette chemise qu'on peut retrouver toutes les références des différentes lettres ici, citées. Le document annexe illustre l'une d'entre elles datant du 27/10/1954. Cf. Annexe 26 : Plainte des représentants de la communauté Balepo, à Monsieur le Haut commissaire de la république française au Cameroun.

¹²³ Entretien avec E. Fombasso, 85 ans, cultivateur et victime des expropriations, Babadjou, 08 août 2011.

¹²⁴ Entretien avec E. Fombasso, 85 ans, cultivateur et victime des expropriations, Babadjou, 08 août 2011.

¹²⁵ ARO, 1AC 138, Liste des pièces adressées à l'appréciation du Secrétaire Général, et des membres composants l'Assemblée Générale de l'ONU, décembre 1954.

efficaces, que cette communauté engagea et multiplia les oppositions auprès des instances judiciaires.

La première juridiction saisie à cet effet, fut le tribunal de première instance de Dschang, qui reçut dès le 05 novembre 1954, une plainte matérialisant l'opposition ferme des autochtones de Balepo/Babadjou sur l'immatriculation par Darmagnac, des terrains susvisés¹²⁶. Dans un paragraphe de cette plainte, ladite communauté considérait comme une erreur grossière de l'administration, l'idée de vouloir attribuer à titre définitif, deux parcelles de terrain qui pourtant, faisaient partie des 200 ha acquis par bail en 1930, par Darmagnac. Il s'agissait là d'une violation de la législation domaniale car, une parcelle d'une concession acquise par bail, ne saurait faire l'objet d'une immatriculation si une telle mesure, n'est pas clairement définie dans les clauses du cahier des charges de ce bail. À la suite de ces oppositions, Darmagnac par les soins de son avocat, Me Cazenave, avait réagi lui aussi, bien entendu en rejetant toutes les conclusions contenues dans les mémoires d'oppositions de la partie plaignante. Darmagnac loin d'attendre que cette première affaire fût tranchée, formula plutôt une nouvelle demande d'immatriculation, cette fois sur une parcelle de 2 ha 82a 67ca. À la suite du P-V de bornage clos et arrêté le 12 mars 1954, par le géomètre L. Quessier, cette nouvelle demande fut publiée au JOC au N°1042 du 12 janvier 1955¹²⁷. Une fois de plus, la communauté Balepo, par les soins de son mandataire Me Moudoute Bell et ses représentants P. James et T. Hubert, s'opposa à nouveau à cette nouvelle immatriculation. Ses contestations furent transcrites dans le registre des oppositions N°355 du 29 janvier 1955, et 340 du 03 février 1955¹²⁸. Dans les conclusions des plaintes, on note une fois de plus, des mentions sur la violation des clauses du cahier des charges relatives au bail consentis en 1930. Dans une séquence de leurs plaintes, on peut clairement lire,

ATTENDU que des faits sus-indiqués, il résulte nettement que le sieur Darmagnac veut dépasser le cadre de la légalité en violant les prescriptions du cahier des charges du 26 octobre 1930.

ATTENDU d'autre part que le sieur Darmagnac n'a pas un arrêt lui autorisant qu'après expiration du bail, il avait le droit d'immatriculer les terrains qui ne lui appartiennent pas, il doit simplement libérer les espaces usurpés aux villageois, dès expiration de son bail¹²⁹.

¹²⁶ ARO, 1AC 138, Liste des pièces adressées à l'appréciation du Secrétaire Général, et des membres composants l'Assemblée Générale de l'ONU, décembre 1954.

¹²⁷ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC.

¹²⁸ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, Mémoire de défense et d'opposition de la collectivité coutumière Balepo-Babadjou et de Me Moudoute Bell, contre la demande d'immatriculation formulée par Darmagnac en date du 12 janvier 1955.

¹²⁹ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, Mémoire de défense et d'opposition de la collectivité coutumière Balepo-Babadjou et de Me Moudoute Bell, contre la demande d'immatriculation formulée par Darmagnac en date, du 12 janvier 1955.

Ces conclusions montrent à quel point, ce peuple fut engagé dans les revendications de leurs biens fonciers au Tribunal de première instance de Dschang. Darmagnac, toujours par l'entremise de son avocat, rejetta et considéra comme infondées, les conclusions des représentants du peuple babadjou. Craignant les lenteurs et les erreurs judiciaires sur cette affaire, ce peuple décida de saisir les services domaniaux. Ainsi, le 02 mars 1955, il adressa son opposition au conservateur de la propriété foncière à Douala¹³⁰. Dans cette nouvelle opposition, il s'indigna une fois de plus en ces termes au paragraphe 3.

Le bail de Monsieur Darmagnac d'une durée de 25 ans, expirera le 26 octobre 1955, mais nous sommes surpris qu'un terrain donné à bail, est en voie de devenir une propriété définitive de Monsieur Darmagnac. Nous regrettons vivement de voir que l'administration, notre tutrice attribue ou vend les biens de ses mineurs à un particulier¹³¹.

Compte tenu de cela, la communauté Balepo réitère son engagement à ne pas céder aux manœuvres du planteur européen et à mener ses actions jusqu'au bout. C'est du moins ce qui ressort des propos suivants : "nous attirons votre haute attention sur le fait que tout arrangement est impossible. De ce qui précède, nous maintenons énergiquement notre opposition en date du 27 février 1955"¹³².

Face à cette position intransigeante des autochtones de Balepo, Me Cazenave avec le concours de R. M. Jouanet, Fondé de pouvoirs de Darmagnac, réagit énergiquement dans une réponse adressée au président du tribunal de première instance de Dschang, le 16 septembre 1955. Dans ses conclusions, il présente les faits suivants,

Les demandes d'immatriculation actuellement formulées par Darmagnac sont consécutives à une tenue de palabre à laquelle, assistèrent Kuening (chef de la communauté Balepo), et Sambakeing (chef de la communauté Babadjou) le 12/10/1951. Nous considérons donc comme étant fausses toutes les allégations fournies contre l'immatriculation des deux concessions demandées par Darmagnac. Tout autre grief fait à Monsieur Darmagnac contre les prescriptions du cahier des charges, sont vides de sens et non fondées¹³³.

Ces extraits illustrent à peu près la vigueur de la bataille juridique, qui opposa les deux parties au tribunal de première instance de Dschang. Pendant toute l'année 1955, Darmagnac et les populations de Balepo, connurent un procès retentissant au tribunal de Dschang. Mais l'affaire tourna finalement en faveur du planteur européen. En outre, par jugement N°13, du

¹³⁰ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, Lettre de Messieurs Tchoffo Hubert et Pega James à Monsieur le conservateur de la propriété foncière, Douala, le 02 novembre 1955.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² *Ibid.*

¹³³ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, Conclusions formulées par Me Cazenave et R. P. Jouanet, à Monsieur le président du tribunal de première instance de Dschang, le 16 septembre 1955.

10 décembre 1955, le tribunal de première instance de Dschang, jugea comme étant infondées, les oppositions du peuple Balepo¹³⁴.

Toutefois, cette communauté ne s'avoua guère vaincue et par les soins de Me Moudoute Bell, elle prit la résolution de saisir la Cour d'Appel de Yaoundé, et interjeta l'appel contre ce jugement. Cependant, toutes les tentatives de ce peuple pour s'opposer à la décision du tribunal de Dschang, furent vaines. La décision de la Cour d'Appel de Yaoundé, fut à nouveau tranchée en faveur de Darmagnac. En outre, par les arrêts N° 109 et 110 du 08 octobre 1956, cette Cour d'Appel confirma le jugement du tribunal de première instance de Dschang¹³⁵. En conformité à la décision des instances judiciaires, le conservateur de la propriété foncière, vint définitivement régler la question d'immatriculation des deux immeubles sollicités par Darmagnac. De ce fait, la parcelle de 16 ha 01a 94ca, fut immatriculée au Livre Foncier de la région bamiléké volume 1 N°174. Celle de 2 ha 82a 67ca, est quant à elle enregistrée au N°173. Les décisions sus mentionnées de la Cour d'Appel de Yaoundé, montrent que celle-ci ne fit pas du tout attention, aux conclusions de Me Moudoute Bell, relatives au pillage des cultures indigènes, opérées par Darmagnac dans le cadre de ses activités à Babadjou¹³⁶.

Au total, on assista ici à une bataille juridique qui finalement, tourna en défaveur de la communauté Balepo de Babadjou. On déplore ici, une violation flagrante des clauses du cahier des charges car, dans un domaine acquis par bail, le concessionnaire n'avait aucun droit qui lui permettait d'extraire dans cette concession, une parcelle aux fins de l'immatriculer. La tenue de palabre à laquelle assistèrent le chef du groupement Babadjou et certains de ses notables, était de nul effet parce qu'elle fut non conforme aux procédures domaniales. Les maintes contestations et oppositions formulées contre cette immatriculation, ainsi que les multiples débats dans les tribunaux, témoignent à juste titre de la délicatesse du dossier relatif à cette affaire.

C'est donc sans surprise que plus tard, sous le législateur national, la même communauté tente de provoquer un rebondissement de l'affaire, en se ruant sur les parcelles qui depuis 1956, faisaient l'objet d'un titre foncier. Saisi de l'affaire en 1990, le tribunal de première instance de Mbouda, soumit le dossier au service provincial des domaines de l'Ouest

¹³⁴ Ce jugement venait en réalité confirmer celui rendu par le même tribunal le 12 mars 1955, sur la même question.

¹³⁵ Les deux arrêts correspondent respectivement aux demandes d'immatriculation de la parcelle de 16 ha et celle de 2 ha.

¹³⁶ Dans l'interjection à la Cour d'Appel de Yaoundé, Me Moudoute Bell fait mention de 34.450 palmiers raphia, 23.790 bananiers, 1.718 avocatiers, 321 kolatiers détruits par Darmagnac.

qui pour toutes fins utiles, fit établir des certificats de propriété confirmant l'appartenance de ces parcelles à Darmagnac¹³⁷. Dans la même perspective, la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, en réponse à une correspondance adressée au Préfet en date du 03 février 2009, précise une fois de plus, la situation exacte des terrains de Darmagnac¹³⁸. Ceci fut dans le but de taire les convoitises dont faisaient l'objet ces terrains, de la part de la nouvelle élite bourgeoise de cette localité. On peut comprendre au regard de telles tractations, que jusqu'à nos jours, les autochtones de la localité de Babadjou, n'ont jamais admis que ces parcelles depuis 1956, sont la possession exclusive de L. M. Darmagnac, et qui après son décès, furent mutées à ses ayant-droits¹³⁹.

À côté de cette retentissante affaire sur la question d'immatriculation, Darmagnac et les autochtones de Balepo, connurent un autre affront juridique, au sujet du renouvellement de son bail en 1956.

b-) Les oppositions sur la question du renouvellement du bail en 1955

La question toute aussi brûlante concernant le renouvellement du bail initié par L. M. Darmagnac en 1955, fit à son tour couler beaucoup d'encre dans la bataille opposant le concessionnaire français aux autochtones de Balepo. Les oppositions au sujet du renouvellement du bail apparaissaient ainsi sous deux angles : en premier lieu, on a eu les inquiétudes et hésitations de l'administration qui ressortent des différentes correspondances. En second lieu, les contestations assez véhémentes des populations autochtones qui, cette fois, portèrent l'affaire à l'ONU. L'un des premiers faits marquants ici, est l'inquiétude des autorités administratives elles-mêmes sur cette question. Toutes les correspondances de l'administration revinrent toujours sur l'attitude des autochtones, qui souhaitaient le départ sans conditions de Darmagnac de leur terroir. Dès le 08 avril 1955, R. Borne, chef de la région bamiléké, transmettait au Haut-commissaire à Yaoundé, la demande de renouvellement de bail du terrain d'élevage formulée par Darmagnac¹⁴⁰. Toutefois, cet administrateur en place à Dschang, attirait dans la même correspondance, l'attention de son supérieur hiérarchique,

¹³⁷ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, Certificats de propriété délivrés le 10 août 1990, par le chef de service provincial des Domaines de l'Ouest. Cf Annexe 22, Certificat de propriété des concessions de Monsieur Darmagnac.

¹³⁸ Sur ce point se référer au document annexe 7 : Certificats de propriété des concessions de Monsieur Darmagnac. Le second certificat met en exergue une confusion troublante en évaluant la superficie de la parcelle à 12 ha au lieu de 10 ha.

¹³⁹ Les ayants-droits ici, sont les 4 enfants et l'épouse du feu Darmagnac.

¹⁴⁰ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, Lettre N°484/CF/RBK, du chef de la région au Haut-commissaire, 04 août 1955.

sur les risques d'un accord favorable à une telle demande, ainsi que sa non-conformité avec la réglementation domaniale en vigueur. À ce propos, le deuxième paragraphe de sa correspondance fut assez explicite. Ici, R. Borne fit savoir que,

Si le renouvellement est accordé (et à ma connaissance, un tel renouvellement n'est pas prévu explicitement par la réglementation domaniale en vigueur), Monsieur Darmagnac risque de rencontrer un certain nombre de difficultés, avec la population circumvoisine, dont la position contre la présence du planteur français, n'a pas varié depuis 25 ans¹⁴¹.

Ces propos assez significatifs du chef de la région, qui insistait sur le climat déjà tendu entre le planteur européen et les autochtones ainsi que la violation des textes domaniaux, ne furent pas suffisants, pour convaincre le Haut-commissaire. Pourtant, R. Borne conscient de l'affront juridique qui venait à peine de s'achever au sujet de l'immatriculation de deux parcelles par Darmagnac, craignait que la situation ne dégénère à l'image de celle qui opposât, les autochtones de Bafou et Bangang à la CPA. C'est pour cette raison qu'il suggéra qu'après retour au territoire, le terrain soit exploité à d'autres fins. C'est du moins ce qui apparaît à la fin de sa correspondance en ces mots,

J'estime que le meilleur moyen serait d'utiliser ce terrain, une partie comme périmètre de reboisement, une autre partie pour la mise en valeur des cultures de démonstration contrôlées dans ce cadre, et à l'aide des crédits du petit équipement rural. Je reste convaincu par ailleurs, qu'un nouvel jugement en faveur de Darmagnac, mettra le feu aux poudres dans la localité et on s'acheminera vers la même situation alarmante vécue par la CPA, contre les villageois de Bafou et Bangang¹⁴².

Malheureusement, le Haut-commissaire demeura très peu attentif à ce cri d'alarme de son collaborateur qui pourtant, semblait avoir une maîtrise exacte de la situation. En réponse à cette correspondance du 18 juillet 1955, il préconisa plutôt le renouvellement du bail¹⁴³. Son discours est de ce fait très conciliant vis-à-vis de Darmagnac qui, selon lui, ne peut aisément mener ses activités sur les 18 ha qu'il a définitivement acquis. En même temps, il minimise les risques soulevés par le chef de région. On peut déchiffrer ici quelques éléments de sa réaction.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis favorable au renouvellement du bail demandé par Monsieur Darmagnac. En effet les risques ne seront pas éliminés si le Territoire reprend le terrain et

¹⁴¹ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, lettre N°484/CF/RBK, du chef de la région au Haut-commissaire, 04 août 1955.

¹⁴² Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, Lettre N°484/CF/RBK du, du chef de région au Haut-commissaire de la République française au Cameroun, 04 août 1955.

¹⁴³ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, Lettre N°1881/CC/SED, Correspondance du Haut-commissaire au chef de la région bamiléké, le 18 juillet 1955.

empêche les autochtones de s'y installer. D'autre part, il est évident que les 18 hectares concédés à titre définitif à Darmagnac, ne suffiront pas pour le pacage de son troupeau¹⁴⁴.

Au regard de ces propos, on peut percevoir la détermination du Haut-commissaire à approuver le renouvellement du bail du concessionnaire européen. Même au sujet des propositions esquissées par le chef de région, il garda la même détermination. En effet, abordant ces solutions, il fit savoir que, “les modes d'utilisation que vous préconisez n'ont pas l'accord de mes services techniques, qui estiment que les terrains ont une vocation essentiellement pastorale (...), mais nullement agricole”¹⁴⁵. C'est pour cela que dans la même mouvance, il sollicita plutôt une expertise sur le terrain, du chef de l'inspection forestière et de l'agronome régional, pour appuyer sa décision qui dorénavant, ne cadrerait sur aucun point avec la vision du chef de région.

Dans un engrenage de correspondances, les conclusions du fonctionnaire des Eaux et Forêts et celui des services agronomiques, exposèrent au grand jour, les dangers de la décision du Haut-commissaire de renouveler le bail. Le 23 janvier 1956, en exécution des instructions du chef de région, l'agronome régional et l'inspecteur des Eaux et Forêts, firent un rapport de leur descente à Babadjou dans la concession DARMAGNAC. Leurs avis concordèrent sur la dégradation avancée de ce terrain, et l'impossibilité d'y mener des activités pastorales ou agricoles. Toutefois, l'opération de reboisement même si elle était possible, pouvait s'avérer trop coûteuse pour l'administration. Les deux responsables recommandaient que pour toute autre utilisation, le terrain devrait demeurer en repos pendant plusieurs années. C'est du moins ce qui ressort des conclusions du rapport en ces termes,

L'utilisation agricole ou pastorale de ce terrain paraît difficile sinon impossible. La façon la moins onéreuse de réutiliser le terrain, serait de le laisser en jachère, plusieurs années, en évitant les cultures, les feux de brousse et le stationnement du bétail. Une telle pratique aura pour avantage de faciliter le repos, ainsi que la reconstitution progressive de la végétation. Tout ceci permettra de protéger l'environnement dans tous ses contours¹⁴⁶.

Au-delà de cet aspect sur la réutilisation de ce terrain, le rapport revient sur les dangers du renouvellement du bail, bien que ceci ne fut pas inscrit dans la mission. Du fait qu'ils furent envahis par les autochtones, ils ne manquèrent pas d'insister dans leur rapport, sur les risques de débordement de la situation au cas où, Darmagnac serait maintenu dans ce

¹⁴⁴ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, Lettre N°1881/CC/SED, Correspondance du Haut-commissaire au chef de la région bamiléké, le 18 juillet 1955.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, Lettre N°2/CF/AR/RBK, Rapport de l'inspecteur des Eaux et Forêts, et de l'Agronome régional bamiléké au chef de région, 06 février 1956.

domaine. D'ailleurs, s'inspirant de cet incident, le chef de subdivision de Mbouda, s'adressant au chef de région pour transmission au Haut-commissaire, fit savoir que,

La décision que vous avez l'intention de prendre étant susceptible d'avoir des répercussions politiques assez graves, il est de mon devoir de vous fournir tous les éléments d'appréciation. Visiblement, les autochtones ont gardé leur hostilité vis-à-vis de Darmagnac qui depuis 1930, exploite plus de 400ha de superficie, ce qui est de loin supérieure à la concession de 200ha, qui lui fut accordée. La présence de ce concessionnaire dans ce terroir villageois, aurait été assurée plus ou moins par la force. Les solutions de ce genre peut-être valables en 1930, n'ont plus cours aujourd'hui¹⁴⁷.

Au regard d'une telle lecture de la situation, on peut aisément constater que le pessimisme et la mise en garde du chef de subdivision, sont en parfaite concordance avec ceux formulés auparavant par le chef de région, dans sa correspondance au Haut-commissaire. Seulement, le Haut-commissaire, du fait de sa sensibilité patriotique vis-à-vis de Darmagnac, et dans l'esprit de la défense des intérêts français, se montra assez hésitant dans sa prise de décision. À côté des avis défavorables de ses collaborateurs, il devait subir le nouveau combat juridique des autochtones auprès de l'ONU, à travers des pétitions.

Dans le cadre de cette action pétitionnaire, la communauté adopte une double stratégie. Dans une première démarche, elle se fit représenter par Kuening, chef du village Balepo et Tchoffo Hubert, qui pilotèrent longtemps l'affaire, auprès des instances judiciaires locales. Kuening devint d'ailleurs un porte-parole privilégié pour la communauté, parce qu'il venait d'être élu conseiller municipal de la jeune commune rurale de Mbouda¹⁴⁸. En guise de protestations au renouvellement du bail de Darmagnac, ils adressèrent au nom de la communauté de Babadjou, une pétition aux membres de l'Assemblée Générale de l'ONU, et à la haute attention de la Cour Internationale de Justice. Ainsi, dans la requête reçue le 20 Février 1956 à New York, cette communauté en s'interrogeant sur la situation du domaine après expiration du bail, revint surtout sur la question du titre définitif, acquis par le concessionnaire sur deux parcelles à l'intérieur du domaine¹⁴⁹. En dénonçant dans le cadre de ce bail, la violation des textes prévus par la constitution française et les Accords de Tutelle, les autochtones exigèrent le retour de leurs biens fonciers, et surtout le paiement de la somme

¹⁴⁷ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier DARMAGNAC, Lettre N°2/CF/AR/RBK, Rapport de l'inspecteur des Eaux et Forêts et de l'Agronome régional bamiléké au chef de région, 06 février 1956. Selon les notes du chef de subdivision de Mbouda, les deux fonctionnaires dès leur arrivée sur les lieux, furent envahis par une foule d'autochtones, qui les assimilaient aux techniciens du Cadastre. Finalement, c'est avec l'arrivée des forces de l'ordre que la foule fut dispersée, et ce fut sous haute protection de l'armée que les deux fonctionnaires, réalisèrent leur mission. Référence: Lettre N°46/CF/SM, adressée au chef de région par le chef de la subdivision de Mbouda, le 10/02/1956.

¹⁴⁸ Dans sa correspondance au chef de région, le chef de subdivision de Mbouda montre que cette ascension politique du chef Balepo, est favorisée par sa popularité dans le cadre de la défense des droits fonciers autochtones, au sujet de l'affaire Darmagnac.

¹⁴⁹ ARO, 1AC 138, Cameroun, visites de l'ONU, Pétitions N°5/854 du 20 février 1956. Cf. Annexe 27, Pétition de la communauté Babadjou à l'ONU contre Darmagnac, Référence : Pétition N°5/854, du 14 février 1956.

de 50.000.000 de francs en guise de réparation, “du préjudice tant moral que matériel qui leur a été causé par le sieur Darmagnac sciemment, et de concert avec l’administration française au Cameroun”¹⁵⁰.

À côté de ce premier mécanisme dans le cadre de l’action pétitionnaire, la communauté Babadjou adopta une seconde démarche toute aussi originale. En effet, ses revendications furent désormais canalisées par les élites extérieures, dans le cadre d’une association visiblement créée pour la circonstance. Il s’agit ici, de l’association dénommée “Populations Babadjou de L’Extérieur” (PBE), dont le siège était à Nkongssamba¹⁵¹. La requête de cette association formée de la classe intellectuelle et bourgeoise de la communauté, fut enregistrée à l’ONU, le 26 février 1956¹⁵². Reprenant pratiquement les mêmes griefs que ceux étudiés dans la pétition précédente, cette association éleva une protestation assez vigoureuse, contre ce qu’elle considérait comme une occupation arbitraire de leur patrimoine ancestral, et surtout de la rétrocession immédiate du terrain par l’administration. Bien que l’administration française s’adressant à l’ONU par l’entremise du chef de région, ait formulé des doutes sur le caractère légal d’une telle association, sa requête fut étudiée avec soin par l’ONU¹⁵³. En réalité, toutes ces pétitions furent appuyées par une chemise de plus de 40 pièces jointes, versées dans le dossier¹⁵⁴.

Face à un tel afflux de protestations paysannes, et à la témérité de la communauté Babadjou, la question de renouvellement du bail soumise par Darmagnac, demeura dans le *statu quo*, situation qui perdura du fait des ramifications politiques, dues aux troubles nationalistes, dans le Cameroun sous tutelle français. Même si Darmagnac à la faveur de la législation foncière, disposait des droits exclusifs sur les parcelles de 16 ha et 2 ha, l’administration française sans s’avouer vaincue, eut beaucoup de peines à se prononcer en faveur du renouvellement du bail de ce concessionnaire, dans son domaine à Babadjou. Ainsi, les 182 ha restant, demeurèrent toujours un sujet controversant. Bien qu’il fut arbitrairement occupé par les autochtones, ce vaste espace conformément à la législation domaniale, relèvait de la compétence de l’administration.

¹⁵⁰ ARO, 1AC 138, Cameroun, visites de l’ONU, Pétitions N°5/854, du 20 février 1956, p. 3.

¹⁵¹ À cette période, la ville de Nkongssamba fut la destination privilégiée pour de nombreux indigènes, parce qu’elle était développée et représentait le siège des grandes entreprises européennes.

¹⁵² ARO, 1AC 138, Visites de l’ONU, Pétition N°5/430, du 26 février 1956.

¹⁵³ ARO, 1AC 138, Visites de l’ONU, Pétition N°5/430 du 26 février 1956. Lettre N°505/CF/RBK du chef de région, au Directeur des Relations Extérieures à l’ONU, 11 août 1956.

¹⁵⁴ Ces pièces avaient des contenus variés, relatifs aux différentes protestations et rapports d’audiences dans les tribunaux.

Après cette analyse sur le duel juridique entre le peuple Balepo contre Darmagnac, la suite de cette analyse est orientée sur la bataille de même nature, ayant opposé cette fois, la population de Batochi à la SINCOA.

2) La confrontation juridique entre la société SINCOA, et la communauté Batochi du groupement Babadjou

À l'instar des communautés Balepo de Babadjou qui eurent un long affront juridique avec DARMAGNAC, celles de la localité de Batochi du même groupement, affrontèrent elles aussi dans les circonstances similaires, la SINCOA. Cet affront qui au regard des documents d'archives, se fit ressentir beaucoup plus dans les juridictions du territoire, débuta en 1953. Ainsi, c'est auprès des instances de la subdivision et du tribunal de paix à compétence étendue de Dshang, que cette bataille juridique entre les différents antagonistes fut entamée.

a-) Le réquisitoire et les plaintes de la communauté Batochi auprès des autorités administratives, et du tribunal de paix à compétence étendue de Dshang

Les plaintes de la paysannerie locale furent dès le début de ce duel juridique, adressées au chef de la subdivision, et au tribunal de paix à compétence étendue de Dshang. Les premières oppositions furent de ce fait, formulées contre la procédure d'immatriculation initiée par la SINCOA. En effet, c'est à partir de 1953 et précisément le 25 février, que la SINCOA, par l'entremise de Charles Clouet, son directeur, par ailleurs gérant des plantations, soumit à l'administration, une demande d'immatriculation de l'une de ses parcelles¹⁵⁵. D'une contenance globale d'un hectare 32 ares 85 ca, ce terrain représentait l'une des parcelles acquises par achat par la SINCOA, auprès de la société Joseph Mas en 1950. Selon un mécanisme assez similaire à celui de DARMAGNAC, la SINCOA qui vit la fin de son bail proche, se résolut de procéder à l'immatriculation de cette parcelle qui, pour la circonstance, abritait l'essentiel de ses installations notamment, l'usine à café et son domaine d'habitation. C'est sur cette unique affaire d'immatriculation, que la société française affronta pendant toute la moitié de la décennie 1950, les autochtones de Batochi.

Il convient de relever que dans le cadre de cette bataille juridique, cette communauté se fit représentée par deux de ses fils, lesquels estimaient d'ailleurs que, leurs parents y avaient le plus investi. En 1953, les contestations et revendications juridiques étaient menées par Moffo Joseph Duplont et à partir de 1954, la communauté porta son choix sur Mbounya

¹⁵⁵ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, avis de demande d'immatriculation au Livre Foncier de la région bamiléké, extrait du J.O.C N°931, du 25 février 1953, p. 321.

Etienne dit *Somekong*, comme représentant coutumier de la collectivité batochi, sur l'affaire l'opposant à la SINCOA. En plus de ces mandataires, certains notables ne manquèrent pas d'interpeller à leur tour l'administration, pour exprimer leur refus de voir la SINCOA, continuer à exploiter leur patrimoine foncier. Toutefois, ainsi qu'on pourra le constater le long de cet exposé, toutes les contestations et oppositions villageoises transmises en justice, s'apparentaient au regard de leurs contenus, à des revendications individuelles et non collectives.

Tel qu'il a été mentionné plus haut, les contestations commencèrent dès 1953, après la publication le 25 février, de la demande d'immatriculation adressée à l'administration, par l'entreprise française. La toute première opposition à ce sujet reçue par le bureau de la subdivision de Mbouda, fut celle de Moffo Joseph Duplont¹⁵⁶. Celle-ci fut transmise à l'administration, le 13 mars 1953, soit 18 jours seulement après publication au J.O.C, de la demande d'immatriculation¹⁵⁷. Après publication de ce premier certificat d'affichage et d'opposition par le chef de la subdivision de Mbouda, Moffo J. D. multiplia les requêtes auprès de l'administration, pour défendre sa cause. D'ailleurs dans la même perspective, il transmet une autre copie de son opposition au conservateur de la propriété et des droits fonciers, dont les services étaient basés à Douala. Sa lettre fut enregistrée au N°60 du volume 1 du registre des oppositions à immatriculation¹⁵⁸. Dans cette opposition, loin de défendre la cause de la communauté Batochi, Moffo J. D. réclame plutôt ses droits sur la propriété mise en cause car, ainsi que le stipule clairement un passage, l'auteur déclare sans embage que, "l'immeuble qu'occupe ce dernier appartient en toute propriété et coutumièrement à ma famille"¹⁵⁹. Bien plus, à l'entête de son opposition, ce dernier prit la peine de porter le nom de son père, preuve qu'il agissait pour le compte de sa famille.

Après étude, l'administrateur des colonies, chef de la région bamiléké à Dschang, fit transmettre cette opposition d'immatriculation, à la Justice de paix à compétence étendue de Dschang. Parvenu à ce niveau, le tribunal ne tarda pas à statuer sur cette affaire et donner son verdict, lequel fut rendu en défaveur de Moffo J. D. Ainsi, par jugement contradictoire rendu le 08 mai 1954, cette instance débouta le plaignant de l'opposition, qu'il avait formulée à la

¹⁵⁶ Celui-ci résidait dans la localité de Djoum où, il gérait une maison de commerce appelée "Maison Bon fils". Il soutenait que la parcelle mise en cause, appartenait en toute propriété à son père Fombasso Gabriel.

¹⁵⁷ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Opposition sur immatriculation de Monsieur Clouet Charles François. Cf. Annexe 28.

¹⁵⁸ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Extrait du registre des oppositions à immatriculation, volume 1, N°60, mars 1953. Se référer à l'annexe.

¹⁵⁹ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Extrait du registre des oppositions à immatriculation, volume. 1, N°60, mars 1953.

réquisition d'immatriculation du terrain à usage agricole, de la SINCOA¹⁶⁰. Déterminé dans sa démarche d'opposition, Moffo J. D. prit l'initiative de saisir le président de la Cour d'Appel de Yaoundé, sur cette affaire qui fut finalement entachée de plusieurs controverses.

b-) Du tribunal de paix à compétence étendue de Dschang, à la cour d'appel de Yaoundé : les controverses dans les oppositions villageoises

Le plaignant Moffo J. D. après échec auprès du tribunal de paix à compétence étendue de Dschang, prit la décision d'interjeter appel en saisissant le 04 juin 1954, la cour d'Appel de Yaoundé¹⁶¹. Ceci marque une nouvelle tournure juridique dans cette affaire qui désormais, était devenue un duel entre Moffo J. D. et la SINCOA. Au regard de son caractère délicat et de l'état d'esprit de la population au sujet de cette affaire en cours dans la subdivision de Mbouda, le chef de subdivision motiva grandement sa transmission directe, à la cour d'Appel de Yaoundé. À ce propos, le chef de la subdivision de Mbouda, s'exprima dans son rapport politique mensuel du mois d'avril 1954, où il notait que,

À Babadjou, les esprits sont toujours échauffés contre les concessionnaires européens. La collectivité Batochi en particulier, continue à s'agiter fortement contre la SINCOA. Son hostilité à l'immatriculation d'un terrain rural par la société, demeure grandissante. Au regard de la complexité du problème et des tensions qui peuvent en découler, je préconise que les plaintes transmises au juge de paix à Compétence Étendue de Dschang, soient directement acheminées à la cour d'Appel de Yaoundé¹⁶².

Ces inquiétudes du chef de subdivision, poussèrent finalement l'administration à se pencher avec une attention particulière sur cette affaire. Ainsi, la Cour d'Appel de Yaoundé une fois saisie de l'affaire, notifia les parties pour une audience, qu'elle fixa le 28 septembre 1954¹⁶³. À ce stade, l'affaire prit l'allure d'une bataille juridique assez ouverte car, chacune des deux parties se fit soutenir par des avocats. Dans cette logique, la SINCOA était défendue par Me De Margueryere et Moffo J. D. par Me Danglemont. À travers des mémoires de défense denses de quatre pages minimum, chacune des deux parties soutint largement ses arguments devant la Cour d'Appel de Yaoundé. Finalement, du fait de la position mitigée de

¹⁶⁰ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Jugement du 08 mai 1954, rendu par le Tribunal de paix à compétence étendue de Dschang, sur l'affaire SINCOA contre Moffo J. D.

¹⁶¹ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, plainte de Moffo J. D. contre SINCOA, adressée à Monsieur le Procureur de la République auprès de la cour d'Appel de Yaoundé, 1954.

¹⁶² ADD, 1AC 147, Région bamiléké, Rapport politique mensuel de la subdivision de Mbouda, mois d'avril 1954.

¹⁶³ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, affaire SINCOA/Moffo J. D. à la Cour d'Appel de Yaoundé, lettre du greffier en chef de la Cour d'Appel à l'appelant et l'accusé, 1954.

l'appelant et des nouveaux rebondissements sur cette affaire au sein de la communauté Batochi, le procès évolua en défaveur des autochtones.

La première controverse à mentionner ici, concerne la position mitigée de l'appelant. En effet, depuis sa requête d'opposition transmise au chef de la région bamiléké puis au tribunal de paix à compétence étendue de Dschang, l'appelant Moffo J. D. agissait en son nom propre, en défendant ce qu'il considérait comme la propriété de son père, acquise selon lui, auprès du chef Tioyem en 1932, avant l'arrivée de Joseph Mas¹⁶⁴. Pourtant, une fois l'affaire transmise à la Cour d'Appel de Yaoundé, le même plaignant par le biais de son avocat, prétend agir en tant que représentant de la communauté Batochi de Babadjou. Dans son mémoire à la Cour, l'avocat défenseur de la SINCOA, ne manqua pas de dénoncer cette contradiction sur la qualité de Moffo J. D. en ces propos,

Attendu que Moffo J. D. prétend aujourd'hui agir ès qualité de représentant de la collectivité de Babadjou, sans d'ailleurs justifier de son mandat, qu'il ne saurait prendre cette qualité pour la première fois, devant la cour, alors qu'il a agi auparavant en son nom personnel devant le tribunal. Ce caractère contradictoire de son statut rend sa procédure nulle et de nul effet¹⁶⁵.

Cet argument sur la qualité et le statut désormais douteux de l'appelant, remit totalement en question les droits coutumiers de ses parents sur la propriété. C'est d'ailleurs cette situation que l'avocat Me Danglemont, exploita pour débouter son vis-à-vis lorsqu'il poursuit son discours par ces mots, "ainsi, les prétendus droits coutumiers de l'opposant et de son père, Fombasso Gabriel, apparaissent purement imaginaires"¹⁶⁶. En plus, dans ce mémoire de défense, l'avocat démontra aussi avec pièce versée à la Cour, que le père du plaignant assista effectivement et sans s'opposer, à la tenue de palabre qui eut lieu le 09 août 1939, avec pour objectif d'octroyer la parcelle litigieuse à J. Mas. En 1940, ce dernier avait d'ailleurs acquis de l'administration, la concession définitive sur ladite parcelle, avant de la transmettre par vente à la SINCOA, en 1950¹⁶⁷.

À côté de ces premières controverses, on nota à partir de 1954, de nouveaux rebondissements dans cette affaire qui dorénavant, fut au centre des mésententes au sein même de la communauté Batochi. Vraisemblablement, les autochtones ne furent pas suffisamment renseignés sur la véritable teneur de la requête de Moffo J. D. qui finalement,

¹⁶⁴ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA : Extrait du registre des oppositions à immatriculation, volume1, N° 60 Cf. Annexe 29.

¹⁶⁵ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Mémoire de défense de la SINCOA (intimée) contre Moffo J. D. (appelant), septembre 1954, p. 2.

¹⁶⁶ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Mémoire de défense de la SINCOA (intimée) contre Moffo J. D. (appelant), septembre 1954, p. 2.

¹⁶⁷ À ce sujet, se référer au premier chapitre de ce travail, dont l'une des sections traite des mécanismes d'acquisition foncière des sociétés concessionnaires européennes, au rang desquelles figure la SINCOA.

s'était substitué en représentant du village. C'est pour cette raison que pendant que l'affaire suivait son cours dans la plus haute juridiction du territoire, les notables et les autres villageois se mobilisèrent, pour défendre désormais une double cause : dénoncer les déclarations de Moffo J. D., réitérer via leur représentant légal, leur opposition au sujet de la demande d'immatriculation par la SINCOA, en précisant les dommages déjà causés dans leur terroir par la société.

Dans une démarche visant à discréditer Moffo J. D. dans ses déclarations, les notables de Batochi firent coalition pour s'adresser aux autorités administratives. À partir du mois d'août 1954, après que l'affaire SINCOA fut transmise à la Cour d'Appel de Yaoundé, ils adressèrent à l'administration, une série de requêtes pour manifester leur opposition. Ainsi, par les soins de Nimpa Djatou, chef de la collectivité de Batochi, et d'autres notables du groupement Babadjou, les autochtones transmirent une requête au Haut-commissaire de la République, avec copie au procureur et au Receveur des domaines en date du 04 août 1954¹⁶⁸. Dans cette requête, ils dénoncèrent assez ouvertement les manœuvres de Moffo J. D. qui de leur avis, n'avait aucun droit sur la propriété mise en cause. Il suffit pour s'en convaincre, de se référer au passage suivant de ladite requête,

Concernant l'affaire contre la SINCOA à Babadjou Mbouda Dschang, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la déclaration d'opposition du "sieur Moffo J. D." donc nous ignorons, est fausse et non fondée. Ce dernier est sur le point de quitter la collectivité de son père à huit kilomètres, pour faire des affaires de terrain qui n'est ni sa propriété, ni celle de ses pères. Son père lors de la tenue de palabre pour prêter ce terrain à Monsieur Mas, n'était qu'un simple notable figurant, il n'avait aucun droit¹⁶⁹.

Une requête d'une telle ampleur eut tout simplement pour effet que de débouter le plaignant, l'éloignant davantage d'une quelconque victoire dans ce procès. Dans la même perspective, les notables vinrent officiellement donner mandat à un autre autochtone par ailleurs notable, pour suivre cette affaire. Cette mesure ressort clairement dans le passage suivant de leur requête, "Nous, collectivité Batochi de Babadjou, avons élu ce jour le nommé Sonmekong Mbounya Etienne, boutique N°23 au marché de Douala, pour nous représenter dans cette affaire contre la SINCOA, successeur de Mas et Blaise"¹⁷⁰. Dans ce climat de mésentente au sein de la communauté, le désormais représentant de la collectivité, ne se fit

¹⁶⁸ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Requête d'opposition des notables Babadjou à Monsieur le receveur des Domaines, le 04 août 1954. Dans cette requête figurent les noms de Nimpa Djatou, notable Batochi; Nkuete, notable Balepo; Nzoung, notable Bamendou; Makam, notable Meni et le chef Babadjou. Tous ces notables sont les représentants coutumiers de chaque hameau cité et localisé à Babadjou.

¹⁶⁹ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Requête d'opposition des notables Babadjou à Monsieur le Receveur des Domaines, le 04 août 1954

¹⁷⁰ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Requête d'opposition des notables Babadjou à Monsieur le Receveur des Domaines, le 04 août 1954

pas attendre. Dès le 19 août 1954, il adressa au chef de la subdivision avec copie au Receveur des domaines et au chef de région, la requête d'opposition de la collectivité¹⁷¹. Le 21 août 1954, il transmet également une requête à monsieur le Président de la Cour d'Appel de la république à Yaoundé, avec copie au juge de paix à compétence étendue de Dschang¹⁷². Par ces actes, le mandataire de la communauté Batochi voulut attirer l'attention à la fois des autorités administratives et les instances judiciaires, sur le bien-fondé de leurs protestations, à l'encontre de leur convillageois et de la société SINCOA. Les faits nouveaux furent ici l'intérêt général de la communauté mise en exergue mais surtout, les dégâts causés par la SINCOA dans les plantations indigènes. En effet,

Plusieurs villageois ont perdu leurs champs de macabo, bananes, maïs, etc. Les bœufs de la SINCOA ravagent continuellement nos champs jusqu'à ce jour, nous vous prions de mettre fin à cela et refusons toute immatriculation sur ce terrain qu'il occupe actuellement pour éviter que, les villageois déjà en difficultés, ne meurent de faim¹⁷³.

D'ailleurs, pour appuyer ces propos, Mbounya indiqua même une valeur approximative de ces dégâts, lorsqu'il fit savoir dans sa requête que, "nous demandons les dommages et intérêts de ce terrain qui ne sauraient être inférieurs à 3. 379. 000. 000 Franc CFA"¹⁷⁴. Cette nouvelle phase de la crise contre la SINCOA, suscita dans l'ensemble du groupement Babadjou, beaucoup d'agitations. Ceci donna d'ailleurs l'impression que les paysans venaient de s'imprégner réellement de ce dossier. À ce propos, le chef de subdivision dans son rapport politique du mois de septembre 1954, attira l'attention de sa hiérarchie. En outre, dans un paragraphe consacré à l'état d'esprit de la population africaine, cet administrateur déclarait :

Le chef et les autochtones ne cachent plus leur joie depuis qu'ils ont découvert le double jeu de Moffo J. D. au sujet de l'affaire SINCOA. À l'état actuel des choses, le sieur Mbounya Etienne originaire de Batochi et market boy à Douala, vient d'adresser à la Cour d'Appel de Yaoundé une lettre de protestation contre la SINCOA. Ceci a suscité beaucoup d'émotions et d'agitations au sein de la communauté et lui a valu une large côte de popularité¹⁷⁵.

¹⁷¹ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Requête d'opposition du sieur Mbounya Etienne, représentant de la collectivité Batochi à Monsieur le Receveur des Domaines à Douala, 1954. Cf. Annexe 30.

¹⁷² Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Requête d'opposition du sieur Mbounya Etienne, représentant de la collectivité Batochi à Monsieur le Receveur des Domaines à Douala, 1954.

¹⁷³ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Requête du sieur Mbounya Etienne à Monsieur l'Administrateur des colonies, le 19 août 1954.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ ADD, 1AC 247, Région bamiléké, Subdivision de Dschang, Rapport politique du chef de subdivision, septembre 1954.

Cette mise en garde du chef de subdivision à sa hiérarchie au sujet de cette affaire, montre à quel point celle-ci avait pris des allures inquiétantes. Dans le même sillage, l'administrateur dénonça les abus du directeur de la SINCOA et montra d'ailleurs que, de tels agissements ne facilitent pas du tout la résolution de cette crise mais, l'aggravent au contraire. Ceci est visible dans le même passage cité plus haut où il ajoute que, "à signaler toutefois la maladresse excessive du gérant de la SINCOA, maladresse inquiétante pour le règlement des palabres avec les autochtones dont certaines protestations semblent pourtant fondées au regard des textes en vigueur"¹⁷⁶. Ainsi, le nouveau rebondissement de cette délicate affaire, suscita assez d'inquiétudes chez le chef de subdivision de Mbouda qui, conscient des débordements possibles, souhaita un arrangement immédiat. L'implication de la diaspora Babadjou de Douala dans cette affaire, fut la principale cause des nouvelles agitations paysannes à ce sujet, car ainsi que le soutenait l'administrateur, "la vague d'agitations de la paysannerie locale est entretenue par des originaires du groupement résidant à Douala, avec pour tête de proue, Mbounya Etienne"¹⁷⁷.

Malheureusement pour les collectivités locales, le climat de mésentente désormais mis à jour par la prise en main du dossier par Mbounya Etienne, pesa en leur défaveur dans ce dossier. D'ailleurs, l'avocat-défenseur de la SINCOA, ne manqua pas de faire mention de cet élément sur lequel, il s'y appuya largement dans son mémoire, pour débouter Moffo J. D. Ceci ressort avec précision dans les termes suivants :

Entendu qu'ainsi, les prétendus droits coutumiers de l'opposant et son père apparaissent purement imaginaires, et sont d'ailleurs contestés, ainsi que le premier juge l'a constaté, par d'autres notables Babadjou qui prétendraient eux aussi avoir certains droits, lesquels sont d'ailleurs aussi illusoire que ceux de Moffo J. D., ainsi qu'il résulte à suffisance ce qui vient d'être exposé¹⁷⁸.

Il s'agit là d'un argument de poids exploité par la partie intimée (SINCOA), pour contester l'opposition de Moffo J. D. Ainsi, en plus de l'argument exposé auparavant et portant sur la qualité et le mandat douteux de l'appelant, cet autre s'y ajouta pour discréditer le plaignant, dans cette affaire à la cour d'appel de Yaoundé. Sans surprise, la cour statuant sur cette affaire exploita cette double piste pour disqualifier Moffo J. D., dans ses revendications. À cet effet, par arrêt N°199 rendu le 26 octobre 1954, le procureur général de la chambre civile de la Cour d'Appel de Yaoundé, statuant sur l'affaire d'immatriculation foncière concernant la collectivité Batochi de Babadjou et la SINCOA, vint une fois de plus

¹⁷⁶ ADD, 1AC 247, Région bamiléké, Subdivision de Dschang, Rapport politique du chef de subdivision, septembre 1954, paragraphe 2.

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Mémoire de défense de la SINCOA contre Moffo J. D., présenté à la Cour, le 10 octobre 1954.

débouter Moffo J. D. de son opposition¹⁷⁹. Après le tribunal de paix à compétence étendue de Dschang, ce fut ainsi au tour de la Cour d'Appel de Yaoundé, d'accorder gain de cause à la SINCOA.

Dans la même mouvance, l'administration coloniale voulant mettre un terme à cette affaire qui prenait une nouvelle allure à Babadjou, avait déjà procédé à la disqualification pure et simple de Mbounya Etienne, comme représentant de la communauté. Dans un télégramme en date du 01^{er} août 1955, au directeur des affaires politiques à Yaoundé, R. Borne, chef de la région bamiléké, présentait avec précision les motifs réels de cette disqualification¹⁸⁰. Il précisa pour cela qu'il revient au chef du groupement et à lui seul, de défendre la cause de la collectivité sur une affaire d'une telle envergure. Dans la même perspective, l'administration émit suffisamment des réserves et des doutes sur l'authenticité de la procuration présentée par Mbounya Etienne, lui accordant le mandat de représentant du peuple Batochi¹⁸¹. Toutes ces manœuvres administratives venant en appui à la décision de la Cour d'Appel, consistaient à étouffer définitivement cette affaire qui semblait prendre d'autres dimensions, par le biais de Mbounya Etienne. Dans le souci de faire rentrer la SINCOA dans ses droits, le procureur général auprès de la Cour d'Appel de Yaoundé, fit transmettre le 18 avril 1955, un télégramme au conservateur de la propriété foncière à Douala, afin qu'il puisse enfin établir l'immatriculation de la parcelle sollicitée par l'entreprise depuis 1953¹⁸². Face à cette situation, la communauté ne s'avoua guère vaincue. Elle prit la résolution de saisir le conseil d'Etat français.

c-) De la Cour d'Appel de Yaoundé au conseil d'Etat français : la défaite des communautés villageoises

À travers l'acte de la Cour d'Appel de Yaoundé, on aurait pensé que l'affaire était arrivée à son terme. Mais le sieur Moffo J. D., insatisfait et prétextant agir toujours au nom de la collectivité, avait pris à nouveau la décision de saisir une autre instance plus suprême. Il s'agit ici de la section du contentieux du conseil d'Etat de la République française. Cette

¹⁷⁹ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Affaire SINCOA à la cour d'Appel de Yaoundé, jugement N°199, du Procureur général près de la Cour d'Appel de Yaoundé, 26 octobre 1954.

¹⁸⁰ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Lettre N°477/CF/RBK du chef de la région bamiléké à Monsieur le Directeur des affaires politiques, 01^{er} avril 1955.

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Lettre N°863/JI du 18 avril 1955, adressée par le Procureur général de la cour d'Appel, au conservateur de la propriété foncière à Douala.

nouvelle requête fut transmise le 20 avril 1955 au N°35.326¹⁸³. Même dans le cadre de cette nouvelle démarche, il s'agissait une fois de plus des efforts vains pour les autochtones car, l'Etat Français aurait difficilement remis en cause une décision de la Cour d'Appel en faveur de ses compatriotes, représentés par la SINCOA, surtout que la décision était déjà acheminée auprès du conservateur foncier. Dans cette perspective, le conseil d'Etat lors de sa séance du 05 novembre 1955, avait simplement procédé au rejet de la requête du sieur Moffo J. D., "comme portée devant une juridiction incompétente pour en connaître"¹⁸⁴. Cette décision fut officiellement rendue le 20 mars 1956. La conclusion du conseil d'Etat français qui marquait une sorte d'internationalisation de l'affaire SINCOA/collectivité Batochi, marquait pratiquement le dernier épisode de cette empoignade juridique.

L'année 1956 symbolisa de ce fait, la fin d'une longue bataille juridique qui avait débuté en 1953 au Tribunal de Paix à Compétence Etendue de Dschang, jusqu'au conseil d'Etat en France, en passant par la Cour d'Appel de Yaoundé en 1954. Profitant de l'esprit individualiste et égoïste de certains autochtones, associé à l'immaturation des peuples indigènes en matière juridique, l'entreprise française sort finalement victorieuse de cette bataille.

Dans cette perspective, l'administration prit les mesures nécessaires pour garantir la non violation de ses droits fonciers dans les Bamboutos. Les populations locales furent ainsi contre leur gré, contraintes à la cohabitation avec la SINCOA. Leurs protestations furent désormais réduites aux incursions dans les plantations pour engager de façon sporadique les récoltes. Il s'agissait là des initiatives personnelles, qui visaient à récupérer les parcelles. De tels actes isolés les conduisaient parfois, à mettre le feu dans les plantations. C'est cette situation que semble décrire R. N. Egra Batcha lorsqu'il affirme que :

*Further in february 1955, the Europeans had considerably gained more land. This pushed the local ingeneses living around the SINCOA estate, to try to recuperate parts of the land for themselves. It led to conflicts arising in the region with burning of the Darmagnac and SINCOA farms estates areas. Sometimes, the administration was obliged to arrest some of them*¹⁸⁵.

Cette analyse permet de comprendre la nature des rapports entre la SINCOA et les autochtones, après l'échec subi par les communautés paysannes, dans les différentes juridictions. Toutefois, l'administration à travers le nouveau chef de subdivision, avait pris des mesures assez sévères contre les autochtones pour que le syndrome de la CPA à Bafou, ne

¹⁸³ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Requête N°35.326 du 20 avril 1955 de Moffo J. D., à la section du contentieux du conseil d'Etat de la République Française.

¹⁸⁴ Archives de la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Dossier SINCOA, Décision du conseil d'Etat Français en séance du 05 Novembre 1955, statuant sur la requête du sieur Moffo J. D. Annexe 31.

¹⁸⁵ R. Nji Egra Batcha, "Land use dynamics in Santa-Babadjou, in the western highlands of Cameroon", *Dissertation of the Award of D.E.A in geography, University of Yaoundé I*, 2008, p. 61.

se transplante à Babadjou¹⁸⁶. Le tableau ci-après marque une synthèse de ces tensions ayant opposé les peuples locaux, aux concessionnaires européens à Babadjou.

Tableau 20: Synthèse des affrontements entre les communautés villageoises de Babadjou, et les sociétés concessionnaires européennes, SINCOA et DARMAGNAC (1930-1960)

Année ou période d'affrontements	Actions des entreprises DARMAGNAC et SINCOA	Actions des communautés villageoises
Décennie 1930	Violation des clauses du cahier des charges, par l'extension et l'occupation illégales des espaces	Contestations paysannes et débuts des actes de violences dans les plantations européennes
Décennie 1940	Poursuite des extensions illégales et actes violences sur les populations	Continuité des actes de violences dans les plantations européennes
Décennie 1950	Demande d'immatriculation des parcelles, et de renouvellement des baux	Pétitions des communautés villageoises, auprès des instances judiciaires et de l'ONU

Source : Conception personnelle à partir de la compilation des données

L'exposé qui précède, montre que les autochtones de Babadjou avaient mené contre les sociétés concessionnaires françaises, une bataille rude marquée par des affrontements sur le terrain mais surtout, par un impressionnant affront dans les juridictions locales et même mondiales. Ceci illustre avec éloquence, la détermination d'un peuple à réparer le préjudice à lui causé par la législation foncière moderne, imposée par le colonisateur et qui sur aucun point, ne cadrerait avec les principes du droit coutumier. Toutefois, compte tenu de certains paramètres analysés ici en détail, ces peuples en dépit de leurs efforts, n'eurent pas raison des démarches coloniales. Ainsi depuis le versant Sud avec la CPA, en passant par Batochi avec SINCOA, et Balepo avec DARMAGNAC, les entreprises capitalistes connurent une cohabitation très inharmonieuse avec la paysannerie locale, qui exigeait désormais leur départ des Bamboutos.

À côté de ces crises, d'autres types de tensions qui cette fois, découlent des effets négatifs des opérations relatives à la partition franco-britannique du Cameroun dans les Bamboutos, au lendemain du départ précoce des Allemands, engendrèrent de vives rivalités inter-communautaires qui, jusqu'à nos jours, mettent à mal la cohésion sociale dans la région.

¹⁸⁶ Entretien avec J. Lachère, 82 ans, notable et victime du conflit Babadjou/Pinyn, Babadjou, 08 août 2011. À partir de 1955, des arrestations suivies des incarcérations furent récurrentes à l'encontre des paysans qui s'attaquaient aux droits fonciers des Européens à Babadjou. En ce moment, les seules revendications et les plus courantes, furent les actes d'incivisme des travailleurs indigènes dans les plantations, comme ce fut le cas chez SINCOA en novembre 1955.

CHAPITRE VI**LES TENSIONS FONCIERES INTERCOMMUNAUTAIRES
CONSECUTIVES AUX EFFETS DE LA PARTITION
FRANCO-BRITANNIQUE DU CAMEROUN DANS LES
BAMBOUTOS**

Dans le cadre de la colonisation le Cameroun, comme les autres possessions allemandes d'Afrique, connut de profondes mutations politico-administratives. Les aspirations franco-britanniques au lendemain de la Première Guerre Mondiale, et les mesures internationales à l'encontre des ex-colonies allemandes, conduisent le Cameroun dans une nouvelle séquence de son histoire. Ceci entraîna des changements aussi bien au niveau de son organisation politique, économique, qu'au niveau social. Toutefois, les modifications de la frontière matérialisées par la reprise de la part des Français, des anciens territoires d'AEF autrefois cédés à l'Allemagne, et surtout de la partition franco-britannique de ce qui restait du "*Kamerun* allemand", marquent pour le Cameroun, les conséquences politico-territoriales les plus immédiates de ce conflit. F. Eyelom sur ce point, fait savoir que, "la France et l'Angleterre se sont saisies de l'occasion que leur offrait la guerre de 1914, pour justifier ce partage qui enlevait à l'Allemagne son tout premier territoire colonial"¹.

Ainsi, le départ précoce des Allemands du Cameroun en 1916, suite à la pression militaire des forces coalisées franco-britanniques, eut pour conséquence immédiate, la modification des frontières internes et externes du territoire. Ces mutations frontalières furent consécutives, à la partition initiée par les deux puissances, et entérinée plus tard par la SDN, puis l'ONU, suivant l'application respective des accords de mandat et de tutelle. Seulement, de telles mutations ne furent pas sans conséquences sur la stabilité des communautés locales. On peut donc dire que la partition franco-britannique du Cameroun au lendemain de la Première Guerre Mondiale, eut pour effet négatif, le déclenchement des contestations de limites entre les chefferies qui, sur le plateau bamiléké, par crainte des représailles de l'administration allemande, furent contraintes de mettre fin à leurs velléités d'expansion. À en croire J. A. Ngoune,

La première guerre mondiale et sa conséquence, la partition du Cameroun, ont scindé, disloqué le groupe bamiléké en deux blocs qui dorénavant, se reconnaissent par rapport à leur nouvelle culture anglophone ou francophone. Aussi, à cause de l'imprécision de la matérialisation de la frontière internationale, les nouvelles limites ont ouvert la voie à de nombreuses contestations de terrain².

La démarcation arbitraire des frontières du Cameroun par Français et Anglais, contribua ainsi dans une large mesure à rendre plus complexes, les relations entre les peuples du plateau bamiléké. Les nouveaux maîtres ne prirent en compte ni les réalités historiques, ni le processus de mise en place de ces chefferies, dans le cadre des opérations de démarcation de la nouvelle frontière. R. Akamba conclut au sujet des frontières coloniales que, "voilà ce

¹ F. Eyelom, *Le partage du Cameroun entre la France et l'Angleterre*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 1.

² J. Anoumemeu Ngoune, "Les litiges frontaliers et leurs mécanismes de résolution entre la chefferie Fongo-Tongo (Ouest-Cameroun) et les chefferies voisines : 1919-1983", Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, ENS, 1997, p. 41.

qu'elles sont : un héritage d'ordre apparent et un désordre en profondeur"³. De nombreux conflits intercommunautaires furent ainsi déclenchés du fait de la démarcation des frontières franco-britanniques. E. M. Mbah confirme cela lorsqu'il affirme que, "*Some land boundary disputes were introduced during the process of demarcating the international boundary between French and British spheres in Cameroon from 1916 to 1922*"⁴.

Dans le contexte de cette démarcation des frontières, les monts Bamboutos, qui sur le plan géographique, formaient une charnière entre le Cameroun oriental ou Français et le Cameroun occidental ou Britannique, représentent à l'évidence, un des maillons les plus sensibles de cette dynamique historique des frontières du Cameroun⁵. La présente analyse vise à démontrer que toute la crête de la chaîne montagneuse, qui s'étire du versant septentrional au versant méridional, fut considérée dans les différents accords franco-britanniques, comme une limite naturelle des deux territoires. C'est en cela que la région des Bamboutos, fut au centre de plusieurs manœuvres territoriales franco-anglaises. La région, qui en raison de sa position stratégique et de ses potentialités, était sujette depuis le législateur allemand, à de vives contestations des groupements environnants, connut une autre séquence douloureuse de son histoire.

La partition franco-britannique contribua à renforcer les enjeux et fit finalement du massif des Bamboutos, un véritable bouclier foncier entre les communautés désormais dites anglophones et francophones. Cette analyse est une sorte d'autopsie des différents conflits intercommunautaires qui dans les Bamboutos, tirent leurs causes de la matérialisation du tracé de la frontière entre la France et l'Angleterre. Par ailleurs, en vue d'une compréhension aisée de ces conflits qui depuis 1961 sont devenus des litiges de limite du fait de la réunification, il est impératif de décrire au préalable les multiples mutations politico-administratives et territoriales subies par les Bamboutos, du fait de la profonde dynamique de ces frontières depuis le législateur allemand, jusqu'aux puissances franco-britanniques.

³ R. Akamba, "Les frontières internationales du Cameroun de 1885 à nos jours", Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1986, p. 230.

⁴ E. M. Mbah, "*Disruptive colonial boundaries and attempts to resolve land boundary disputes in the grassland of Bamenda, Cameroon*", *African Journal on conflict resolution*, Volume 9, Numéro 3, 2009, p. 5.

⁵ Annexe 32 : Carte de la section des Bamboutos relative à la démarcation des frontières franco-britanniques, 1926.

I. LA DYNAMIQUE HISTORIQUE DES FRONTIÈRES : OBJET DES MUTATIONS POLITICO-ADMINISTRATIVES, ET CATALYSEUR DE CRISES INTERCOMMUNAUTAIRES DANS LES BAMBOUTOS

La colonisation impacta considérablement sur la dynamique des frontières au Cameroun. Les limites foncières entre les peuples ne furent pas épargnées des multiples manœuvres orchestrées par les grandes puissances. En conformité aux ambitions coloniales occidentales et aux résolutions internationales fixées par la SDN, puis confirmées par l'ONU, les Bamboutos à l'instar des autres régions du territoire, connurent de sérieuses mutations politiques, administratives et territoriales. La présente section du travail analyse ces mutations opérées dans les Bamboutos, depuis le législateur allemand jusqu'aux accords internationaux, qui matérialisèrent la partition franco-britannique de ce massif.

A- Les Bamboutos sous le giron colonial allemand: une région simultanément intégrée aux *bezirk* de Bamenda et de Dschang (1902-1916)

Le massif des monts Bamboutos ainsi qu'il a été donné de le démontrer dans les précédents textes, suscitèrent très tôt la convoitise des colons allemands. Ceux-ci furent d'ailleurs les pionniers des activités agricoles et pastorales de grande envergure qui plus tard, donnèrent aux monts Bamboutos, l'allure d'un véritable *el dorado* économique occidental, en milieu paysan. En dépit de tous les atouts qui lui furent reconnus, la région des Bamboutos vraisemblablement pour des raisons d'incommodité naturelle, ne bénéficia pas d'une autonomie administrative, en ce début de son histoire coloniale. De ce fait, les Allemands optèrent pour son incorporation dans les unités administratives avoisinantes. C'est dans ce contexte que les Bamboutos furent simultanément intégrés dans les stations administratives de Bamenda, et de Dschang.

En effet, suite à la ratification du traité germano-douala qui fit du Cameroun une possession allemande en 1884, les nouveaux maîtres des lieux s'engagèrent dans la conquête de l'hinterland. C'est ainsi que grâce aux conquêtes de Zingraft, Dschang fut découvert en 1890. Cependant, il s'agissait d'un espace âprement disputé entre deux princes originaires du groupement Foto⁶. Cette création du poste administratif de Dschang en 1903 par les

⁶ Selon les travaux de M. Kuete et A. F. Dikoume, le nom Dschang en langue *yemba*, traduit la palabre ou le point de discorde qui opposa longtemps les deux princes Foto. L'un étant resté à Foto et l'autre ayant fait sécession pour fonder Foreke. À ce propos, se référer à M. Kuete, A. F. Dikoume (SDD), *Espace, Pouvoirs et Conflits*, p. 66.

Allemands, visait à mettre un terme à la discorde entre les deux princes⁷. La création du poste colonial de Dschang plus d'une décennie après la découverte de la région, fut cependant précédée par la création de celle de Bamenda en 1902. Si la fondation de la station de Dschang fut freinée par le règlement de la rivalité Foto/Foreke⁸, celle de Bamenda semble avoir directement été réalisée après sa découverte par le lieutenant Strumpell, qui le 15 mars 1902, atteignit la région des Bamboutos, par la chefferie de Babadjou⁹. Le massif montagneux des Bamboutos qui fait partie intégrante du territoire que J. Tiewa considère à juste titre comme l'ensemble *Ngyemba* dès 1902, est associé à la station de Bamenda¹⁰. C'est le début d'une profonde dynamique frontalière que dut subir cette région sous les Allemands. En outre, la création en 1903 du poste administratif de Dschang, modifia la situation politico-administrative des Bamboutos.

Compte tenu des activités qui s'y développèrent, les Allemands prirent la résolution de créer dans cette jeune station, un poste agricole faisant ainsi de Dschang, l'un des plus importants pôles économiques du Cameroun à cette époque¹¹. Ce développement spectaculaire fit d'ailleurs de Dschang, un chef-lieu de *bezirk* en 1907, devant la station sœur de Bamenda¹². Désormais les Bamboutos se trouvaient à califourchon entre les deux stations qui, cependant, n'avaient pas encore de frontières définies et délimitées. C'est ainsi que le 15 août 1908, les Allemands vinrent procéder à la démarcation sur le terrain, de la frontière entre les deux stations¹³. Suite à cette démarcation, la région des Bamboutos demeura administrativement rattachée à la station de Bamenda mais, pour une période de cinq ans dans la mesure où, ladite frontière avait dû subir à nouveau des modifications. De toute évidence, la région semblait avoir été au centre de cette nouvelle dynamique des frontières entre les deux stations coloniales.

En fait, le 05 décembre 1913, la frontière des stations de Dschang et Bamenda fut modifiée et le territoire *Ngyemba* qui englobait les monts Bamboutos, fut désormais placé

⁷ J. M. Tchinda, "Grandeur, Décadence et Renaissance d'une ville camerounaise : Dschang (1903-2007)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Dschang, 2008, p. 20.

⁸ Le groupement Foréké est né des vellétés sécessionnistes de l'un des deux princes Foto.

⁹ ANY, TA5, l'expédition du premier lieutenant Strumpell dans le Sud-Est de Bamenda, mars 1902.

¹⁰ J. Tiewa, "Les *Ngyemba* du versant Est des monts Bamboutos et les Allemands : de la souveraineté à la domination d'une société négro-Africaine (1903-1914)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1988, p. 11.

¹¹ Tchinda, "Grandeur, Décadence", p. 17. L'auteur indique par ailleurs que Dschang, fut classé troisième ville camerounaise à cette période.

¹² *Ibid.*, p. 22.

¹³ ANY, FA1/110, *Grenzvereinbarung, den Militärstationen Dschang und Bamenda*, F. 118-119, août 1908.

sous le contrôle du *bezirk* de Dschang¹⁴. On est amené à conclure, au regard de cette description, que dès 1913, la région des Bamboutos relèvait non plus de la compétence administrative de Bamenda, mais plutôt de celle du *bezirk* de Dschang. Cette localisation simultanée de la région dans les deux unités administratives à l'avenir, pèsa lourdement dans les relations entre les chefferies, à l'exemple de Babadjou et Pinyin, dont l'affrontement porta sur la contestation des limites, définies lors des dites mutations.

Le déclenchement en 1914 de la Première Guerre Mondiale et ses ramifications au Cameroun, vint à nouveau, entraîner de profondes mutations sur la situation administrative et territoriale des Bamboutos. Le conflit fut en effet à l'origine du départ des Allemands, et de la partition franco-britannique du territoire, ce qui eut des incidences assez significatives sur le massif des Bamboutos, et fut plus tard à l'origine des tensions inter communautaires relatives aux contestations de limites dans la région.

B- Le départ des Allemands, les accords de Bonard law, et la réintégration des Bamboutos dans le district anglais de Bamenda (1916-1919)

Le déclenchement de la Première Guerre Mondiale eut des incidences remarquables sur l'administration allemande au Cameroun. Soucieux de préserver ses postes administratifs établis sur l'étendue du territoire, les troupes allemandes commandées par le lieutenant Von Engebretchen, tentèrent en vain, de repousser les forces alliées qui envahirent Dschang au début du conflit¹⁵. La pression militaire des troupes alliées, fit replier les troupes allemandes à Foumban, puis Baré, ce qui précipita la chute et la prise de Dschang dès novembre 1915, grâce à la bravoure du lieutenant-colonel anglais Cotton¹⁶. À partir de cette date, l'*ex-bezirk* allemand de Dschang ayant en son sein, la région des Bamboutos, devint une propriété franco-britannique. Ainsi, jusqu'en 1916, le condominium franco-anglais fut désormais établi sur l'ensemble des Bamboutos. C'est dans cette perspective que le 23 février 1916, les deux puissances adoptèrent un plan de partage dénommée la "*ligne Picot*", pour matérialiser l'acte de condominium surtout que trois jours avant (20 février 1916), les Allemands sous les instructions du commandant Zimmerman, venaient d'évacuer le territoire avec leur défaite au front Septentrional¹⁷.

¹⁴ ANY, FA1/22, *Abrenzung der bezirke Dschang, und Bamenda im Schutzgebiet Kamerun, 1912, F. 108*, décembre 1913. À ce propos, consulter aussi les travaux de Tiewa, "Les Ngyemba du versant Est", 1988.

¹⁵ À Dschang, les troupes allemandes étaient évaluées à 500 hommes.

¹⁶ Nguimzang cité par Tchinda, "Grandeur, Décadence", p. 29.

¹⁷ Il s'agit d'une ligne de délimitation partant du fond de la crique de Bimbia, jusqu'à Yola.

Le 04 mars 1916, Français et Anglais prirent la résolution de mettre un terme au système de condominium, ceci suite à un télégramme du Sous-Secrétaire d'Etat britannique aux colonies adressé au Général Dobell, ayant en titre, "Délimitation des zones françaises et britanniques du Cameroun"¹⁸. C'est sur la base de ce télégramme du 01^{er} mars 1916, que fut initiée trois jours plus tard, la signature des accords de *Bonard Law*, qui confirmaient la partition du territoire. La signature de ces accords à Londres entre les généraux français Aymerich et anglais Dobell, entérinait les accords de partition qui dès 1915, étaient établis par le condominium à travers la "*ligne Picot*". Toutefois, ce ne fut que le 16 mars 1916, que le traité du partage fut ratifié pour entrer en vigueur 15 jours plus tard. Ainsi,

Du 31 mars au 01^{er} avril 1916 à minuit, la partition du Cameroun entre les deux alliées entra en vigueur. Elle mettait en même temps fin au régime de condominium. Chacun des bénéficiaires du partage, devait diviser les frontières intérieures de sa zone d'occupation en unités administratives, et y appliquer le système d'administration qui répondait à ses attentes¹⁹.

En conformité à cette convention de Londres du 04 mars 1916, et en confirmation de l'acte de condominium de 1915, les ex-stations allemandes de Dschang et Bamenda, sont incorporées dans le territoire britannique, lequel était localisé le long de sa colonie du Nigéria. De ce fait, l'ensemble de la région des Bamboutos, fit désormais partie intégrante du Cameroun britannique. Dschang et Bamenda relevèrent désormais de la compétence d'un "*district officer*"²⁰. Seulement, la gestion administrative des Bamboutos, ne fut pas du tout aisée dans la mesure où, la région du fait de sa localisation géographique dans les deux unités, ne s'attachait pas à un rayon précis. Pourtant, dès les accords de condominium, les Bamboutos furent intégrés dans le district de Bamenda. On peut comprendre que bien que faisant partie du district britannique de Bamenda, la gestion administrative des Bamboutos, ne fut pas clairement définie par l'autorité britannique. À ce propos, Fokou s'indigne en ces termes, "les Anglais contractèrent entièrement toutes les chefferies du massif des Bamboutos. Mais les habitants des chefferies des Bamboutos, étaient tantôt soumis au chef de district de Dschang, tantôt au résident britannique à Bamenda"²¹. Une telle situation présageait pour ces chefferies, une stabilité incertaine de leurs limites, et contribua plus tard, à l'éclosion des conflits fonciers entre lesdites chefferies.

¹⁸ L. Kouam, "La dynamique historique des frontières du Cameroun : 1884-1961", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1979, p. 44.

¹⁹ *Ibid*, p. 46.

²⁰ T. Ketchoua, *Les peuples de l'Ouest Cameroun en diaspora depuis 3000 ans*, Yaoundé, (sd), p. 10. C. Stobart, serait ainsi le tout premier *district officer* de Dschang.

²¹ Fokou, "Historique d'une ville récente, Mbouda : Genèse et Evolution de 1950 à 1964", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1981, p. 17.

En fait, bien qu'administrativement rattachées au district de Bamenda, les populations locales préféraient régler leurs affaires à Dschang, du fait de sa proximité avec les Bamboutos. Seules les communautés de Babadjou et certaines contrées de Bangang, avaient la facilité de se diriger au district de Bamenda. Dans un rapport politique en date du 29 février 1918, le chef de la circonscription de Fouban, signale les plaintes incessantes des chefs Bangang, Bafou, Fongo-Tongo et même Fontem, au sujet des difficultés de leurs populations, à se rendre au district de Bamenda, qu'elles jugeaient trop éloigné, souhaitant de ce fait, un rattachement au Cameroun Français²². Géographiquement proche mais administrativement éloignés de Bamenda, les Bamboutos bien qu'intégrés dans le district de Bamenda du fait des plaintes des communautés locales, allaient bientôt connaître une nouvelle mutation administrative et frontalière, à la faveur d'une convention franco-britannique qui en 1919, les intégrèrent dans le giron colonial français.

C- Les accords de *Milner-Simon* et la cession des Bamboutos aux Français (1919-1960)

Ainsi qu'il a été donné de le constater plus haut, les difficultés et les plaintes incessantes et constantes des populations soumises à l'administration britannique, motivèrent les deux puissances à revoir les accords de partition. À titre de motivation à ce projet, l'administrateur Ripert, plus tard promu chef de la circonscription de Dschang, relevait dans ses rapports, les souffrances endurées par les populations du fait de leur appartenance au Cameroun britannique. Dans l'une de ses correspondances, on peut lire,

Pehui (le *Fo'o* de Bagam), se trouvait depuis 1918 en résidence obligatoire à Dschang, où il avait été déporté par les Anglais à la suite d'un meurtre rituel des captifs commis par les "*Tchindas*" (serviteurs), sur la tombe de Poufong, chef défunt de Bagam et père de Pehui. Les "*Tchindas*" furent pendus à Bamenda loin de leur village et sans autre forme de procès²³.

De tels actes amenèrent les communautés de la région des Bamboutos, à manifester leur mécontentement à l'encontre de l'administration britannique, et leurs rapports au sujet de cette administration, devinrent de moins en moins élogieux. Par crainte des révoltes et surtout en respect des clauses du régime de mandat sur les anciennes colonies allemandes, Français et Anglais prirent l'initiative de réviser les accords de partage du Cameroun : c'est la convention de *Milner-Simon*²⁴. C'est cette convention qui intégra les Bamboutos dans la partie

²² ADD, Archives non classées, Rapport politique mensuel de la région bamiléké, 1918.

²³ ANY, APA, 10006, Lettre de l'administrateur des colonies Ripert, à Monsieur le Commissaire de la République Française, correspondance avec le Cameroun anglais, 12 novembre 1923.

²⁴ Le 28 juin 1919, les alliées dans le cadre du traité de Versailles, statuaient sur le sort des anciennes colonies allemandes. L'Allemagne, vaincue, ratifia ce traité qui en son article 119, lui recommanda de renoncer à toutes

française. Une fois intégrée dans le territoire français, la région des Bamboutos connut une nouvelle dynamique de ses frontières, qui la conduisit à une incorporation dans l'unité administrative de Dschang, en 1919.

1) La convention de *Milner-Simon* et l'incorporation de Bamboutos dans l'unité administrative de Dschang (1919-1950)

En prélude aux accords de "*Milner Simon*", la SDN par la convention du 10 juillet 1919, relative aux clauses du mandat ratifiées le 28 juin de la même année, avait au préalable confirmé la partition franco-britannique du territoire. Compte tenu des revendications des deux puissances et des motifs sus-mentionnés, le Secrétaire britannique aux colonies, Lord Milner, et le Ministre français des colonies, Simon, se rencontrèrent finalement à Londres pour signer le 10 juillet 1919, les accords "*Milner Simon*", en prélude à la rectification des accords *Bonard Law* de 1916²⁵. Ces accords devinrent en effet caducs dans la mesure où, une fois installées, chacune des deux puissances prit conscience des richesses et réalités profondes du territoire. Il devint de ce fait urgent, de revoir les conventions de la partition. Toutefois, ce ne fut qu'en 1920, que les deux puissances mirent en exécution la convention du 10 juillet 1919. De plus, c'est véritablement en 1921 que la France prit possession des nouveaux territoires, restitués par l'Angleterre à l'issue de cette convention.

La région de Bamboutos fut de ce fait incorporée dans le bloc français. En application à cette nouvelle convention, Dundass résident britannique à Bamenda, et Fournier, chef de la circonscription de Baré, se rencontrèrent finalement dans la chefferie Bagam, le 12 août 1920, pour mettre en exécution et en application le plan de partage. Au cours de cette rencontre historique, "le résident britannique confirma la restitution à la France, des territoires ayant appartenu au district de Bamenda"²⁶. Après l'évacuation de la station de Dschang par les Anglais, les Français l'occupèrent et "toutes les chefferies des Bamboutos incluses dans la grande subdivision de Dschang, ne devaient plus subir les influences des Anglais établis à l'Ouest"²⁷. Le procès-verbal signé le 28 août 1920, après cette rencontre, résolvait ainsi

ses colonies au profit des alliés. Le 10 juillet 1919, le Cameroun est officiellement placé sous le régime de mandat de la SDN. À ce sujet, lire Ngoh, *Cameroun, cent ans d'histoire*. Le 22 juillet 1922, le Cameroun est officiellement attribué à la France et à l'Angleterre à titre de mandat de la SDN. Cette cession du territoire aux deux puissances, est confirmée en 1931 par l'accord *Greame-Thomson-Marchand*. À ce sujet, se référer aux travaux de Kouam, "La dynamique historique", p. 86.

²⁵ Tchinda, "Grandeur, décadence" p. 36.

²⁶ Fokou, "Historique d'une ville", p. 17. Se référer aussi au dossier d'archive suivant : ANY, APA, 10494, Compte rendu de l'administrateur en chef des colonies (Fournier), chef de la circonscription de Baré au Gouverneur des colonies, Commissaire de la République Française en 1920.

²⁷ Fokou, "Historique d'une ville", p. 17.

définitivement la question de la frontière entre Dschang, district anglais et Bana, district français qui jusqu'en 1917, demeurait imprécise. La nouvelle frontière qui intégra Dschang (les Bamboutos y compris), commençait de l'avis de L. Kouam, "aux sources de Nkam, passait par les sources d'Ekota et se terminait aux sources de Babadjou. Le pays Babadjou restait en zone française"²⁸. Le 20 juillet 1922, les accords de mandat ratifiés par la SDN, confirmèrent la convention franco-britannique "*Milner Simon*", de 1919. La nouvelle frontière ainsi établie, les Bamboutos sont associés à Dschang qui connut lui-même, plusieurs mutations administratives sous les Français. Il convient toutefois de préciser à ce niveau que ce ne fut véritablement qu'en 1926, que les opérations de délimitation de ladite frontière eurent lieu. Au terme desdites opérations, les deux puissances par l'entremise de Ripert côté français, et Cantle côté britannique, prirent d'ailleurs la peine d'établir une carte matérialisant clairement les conclusions des accords "*Milner Simon*"²⁹.

En effet, incorporé d'abord dans la circonscription de Bana dès 1919, Dschang est transféré dans la circonscription de Baré le 16 juin 1920³⁰, puis en septembre 1920, Dschang acquiert son autonomie administrative pour devenir une circonscription³¹. Progressivement, les Français du fait de leurs investissements dans cette circonscription, vinrent accroître son autonomie administrative. D'abord transformé en subdivision, Dschang prit l'ascendance sur les autres unités administratives et fut finalement érigé en 1934, en chef-lieu de la région du Noun, laquelle devint en 1943, région bamiléké, Dschang demeurant le chef-lieu³².

L'on peut comprendre sur la base de ces analyses que, la région de Dschang dans laquelle furent inclus les Bamboutos, a connu des mutations administratives, pour devenir du fait de ses atouts, la plus importante unité administrative de la région bamiléké. Toutefois, compte tenu de son immensité et de la densité de ses chefferies, sa gestion administrative devint difficile au point qu'en 1950, les Français optèrent pour la décentralisation, en lui ôtant la région des Bamboutos qui à son tour, acquerra son autonomie sous le nom de subdivision de Mbouda : c'est la phase finale de la dynamique des frontières dans cette région. À

²⁸ Kouam, "La dynamique historique", p. 57. L'auteur ajoute que la route Baré-Fort Foureau (Kousseri), pénétrait alternativement en territoire britannique. Pour corriger toutes les imperfections, la limite «idéale» adoptée était une ligne située à 100m le long de la route Dschang-Mbo, du côté occidental.

²⁹ ADD, Archives non classées, lettre confidentielle N° 23/Cf. Rapport du chef de la circonscription de Dschang au sujet des opérations de délimitation de la frontière franco-anglaise, de Janvier à mars 1926. En ce qui concerne la carte en question, se référer à l'annexe 32.

³⁰ ANY, APA, 10006/A, Rapport de tournée dans la circonscription de Baré, 1916-1920.

³¹ ANY, APA, 10256/A, Arrêt relatif au transfert du chef-lieu de la circonscription de Baré à Dschang, in JO des territoires occupés de l'ancien Cameroun, 1920, p. 140.

³² Fokou, "Historique d'une ville", p. 19.

l'évidence, une telle mutation fut à l'origine de la fragilité des frontières entre groupements et marqua assurément, un signe annonciateur des tensions foncières dans la région.

2) L'autonomie administrative des Bamboutos : la scission de la subdivision de Dschang et la création de la subdivision de Mbouda en 1950

En 1950, la dynamique des frontières dans les Bamboutos, marqua sa phase décisive et finale. La subdivision de Dschang, fut sujette à une autre importante mutation qui cette fois, aboutit à l'autonomie administrative de la région des Bamboutos dorénavant, reconnue sous le nom de subdivision de Mbouda.

En réalité, comme ce fut le cas avec la création de l'unité administrative de Dschang, les motifs d'une telle scission relèvaient en grande partie, non seulement du contexte socio-politique, mais surtout économique de la région. En ce qui concerne les motivations politico-administratives, il convient de mentionner que le personnel administratif en service au poste colonial de Dschang, éprouvait d'énormes difficultés, à assurer le contrôle des groupements villageois, sur l'ensemble des Bamboutos. Avec une population estimée à plus de 200 000 habitants, la vaste subdivision de Dschang dont la superficie était évaluée à 2550 km², nécessitait de nombreux fonctionnaires pour assurer l'administration. Malheureusement, "on déplore un personnel très insuffisant pour administrer une aussi grande unité administrative"³³. Le contrôle administratif de la France sur l'ensemble des chefferies du massif des Bamboutos, se fit de façon très approximative, du fait de leur éloignement du poste administratif. Manifestement, les fonctionnaires coloniaux en poste à Dschang, dans une large mesure, s'appuyèrent plus sur les intermédiaires pour administrer les chefferies des Bamboutos. À ce propos, indique Fokou, "considéré à la fois comme chef-lieu de subdivision et de la région bamiléké, Dschang ne comptait que sur ses messagers indigènes, le personnel religieux de Bagam et Babété, ainsi que sur les éleveurs et planteurs blancs, pour assurer l'exécution des lois et règlements"³⁴.

Ces propos sont assez révélateurs pour comprendre le caractère approximatif de l'administration des chefferies des Bamboutos qui selon l'auteur, incombait à certains indigènes, aux missionnaires et aux concessionnaires européens de Babadjou et Bagam. Compte tenu d'une telle situation, il est évident que les communautés villageoises, devinrent victimes des injustices perpétrées par ces émissaires, qui ne pouvaient appliquer les lois qu'en fonction de leurs propres intérêts. À ceci, on peut ajouter la non fiabilité des rapports, et

³³ Fokou, "Historique d'une ville", p. 31.

³⁴ *Ibid.*

surtout le retard dans l'acheminement desdits rapports auprès de l'administration centrale à Dschang. Certaines résolutions des conflits se firent également dans ce contexte douteux, et eurent de lourdes conséquences, sur la cohabitation intercommunautaire dans certaines chefferies. Ce fut le cas du différend frontalier ayant opposé Bagam à Bafandji. En effet, ne pouvant se rendre à la frontière (qu'il jugea trop éloignée) pour résoudre ce différend, l'administrateur Ripert en 1922, s'appuya sur ses émissaires et messagers pour administrer cette section de sa circonscription, et arbitrer les tensions intercommunautaires. Toutes les tracasseries administratives mentionnées plus haut, contribuèrent considérablement à un important phénomène migratoire des communautés villageoises locales, vers le Cameroun britannique. Les rapports politiques de la région bamiléké durant l'année 1949, firent d'ailleurs état "d'une perte progressive des populations des chefferies des Bamboutos au profit du Cameroun anglais à cause de la terreur, des exactions et des malversations des émissaires de Dschang, qu'elles subissaient par instant"³⁵. La teneur de ce rapport laisse déduire qu'à la veille des années 1950, on assistait à un dépeuplement progressif des groupements du massif des Bamboutos, au profit de la zone anglaise. Par ces analyses, on peut en toute aisance, relever les motifs lointains, d'une éventuelle décentralisation de la subdivision administrative de Dschang, qui à coup sûr, eut des conséquences lourdes sur la stabilité des chefferies, du fait de la récurrence des conflits fonciers. À côté de ces paramètres socio-politiques, on peut également évoquer les paramètres économiques.

En fait, depuis le législateur allemand, le massif des Bamboutos était reconnu pour être l'un des bastions économiques les plus propices aux activités des concessionnaires européens. Au regard de l'importance des investissements économiques des concessionnaires français dans la région, les Bamboutos commencèrent à susciter une attention particulière, auprès des administrateurs en service à Dschang. De plus, à l'instar de communautés villageoises, les planteurs européens durant la décennie 1940, multipliaient les plaintes sur les tracasseries inhérentes à la centralisation administrative de Dschang. En 1949, les responsables des fermes DARMAGNAC et SINCOA, formulèrent des plaintes dans lesquelles, ils firent état de l'éloignement du poste administratif de Dschang, dans le cadre du règlement de leurs affaires domaniales et foncières³⁶. Dans leur rapport, ils invitèrent l'administration à traiter leur demande avec beaucoup de soins. En effet, l'année 1950 coïncidait avec la fin des différents baux consentis par ces planteurs qui sollicitaient

³⁵ ANY, 1AC 134, Rapport de Monsieur le Commissaire de la République, sur la situation politique de la région bamiléké en février 1949.

³⁶ ANY, 1AC 134, Rapport de Monsieur le Commissaire de la République, sur la situation politique de la région bamiléké en février 1949.

désormais, le passage des concessions provisoires en concessions définitives. Au regard des contestations paysannes à ce sujet, et surtout des conflits qui en découlaient, les planteurs européens étaient conscients du fait que seule, une administration plus proche, pouvait mieux régler de telles procédures domaniales dans un contexte de crise. L'unité administrative de Dschang plus éloignée de la réalité, n'était pas en mesure de mieux diligenter les questions domaniales en cours dans les Bamboutos, en cette période hautement agitée.

Dans un autre contexte, les planteurs européens étaient en permanence victimes du phénomène odieux du vol de bétail, devenu récurrent sur les flancs montagneux au niveau de la frontière franco-britannique. En février 1949, un rapport à ce sujet, fait état du vol d'un troupeau de 36 bœufs appartenant à l'entreprise DARMAGNAC³⁷. Dans ces conditions, il n'était pas aisé pour les concessionnaires européens de traverser la frontière, pour intervenir faute de moyens adéquats. Aussi, les autorités de Dschang brillaient par leurs interventions tardives, et surtout l'insuffisance ou le manque de matériel et d'agents affectés à de telles tâches. Au total, dans la région volcanique des Bamboutos très fertile, les grandes réalisations économiques qui procuraient des revenus inestimables, faisant la fierté de l'administration coloniale et des planteurs-éleveurs européens, vinrent motiver la France à entreprendre une décentralisation administrative de la subdivision de Dschang. Dès 1949, les rapports administratifs mentionnèrent l'urgence de créer une subdivision, non seulement pour réduire les multiples tracasseries, mais surtout pour l'intérêt des grandes plantations européennes³⁸. C'est dans ces circonstances et compte tenu des paramètres économiques et socio-politiques, qu'en 1950, Granier, nouveau chef de la région bamiléké, est chargé de procéder à l'effectivité de la scission de la subdivision de Dschang, pour créer une nouvelle subdivision dans les Bamboutos. En prélude à ce projet de création d'une nouvelle subdivision, une tenue de palabre regroupant les autorités traditionnelles des différentes communautés villageoises dans les Bamboutos, eut lieu à Dschang en août 1950³⁹.

Ainsi, le 30 décembre 1950, par arrêté N°634⁴⁰, naquit officiellement la subdivision de Mbouda, qui couvrait une superficie de 4 km², et était obstruée à l'horizon Ouest, par le

³⁷ ANY, 1AC 134, Rapport de Monsieur le Commissaire de la République, sur la situation politique de la région bamiléké en février 1949, p. 3.

³⁸ ANY, 1AC 134, Rapport de Monsieur le Commissaire de la République, sur la situation politique de la région bamiléké en Février 1949, p. 4. À ce niveau, on peut s'inspirer de la lettre de P. Raynier à Monsieur Granier, Chef de la région bamiléké en date du 17 mars 1949.

³⁹ ANY, 1AC 092, Rapport politique de la région bamiléké, P-V de la tenue de palabre, 1950. Cf. Annexe 33.

⁴⁰ Annexe 34, Carte et Arrêté de création de la subdivision de Mbouda, le 30 décembre 1950.

puissant massif des Bamboutos⁴¹. Les premiers chantiers et les plus urgents pour la jeune subdivision, étaient le contrôle du flux frontalier des villageois, le contrôle des impôts et surtout, la protection des investissements français sur l'ensemble du massif. Ce dernier point semble avoir été le plus sensible car, les premiers actes administratifs engagés en cette période, portèrent sur la question foncière, notamment la mutation en concession définitive des concessions jadis, acquises par les planteurs européens dans la région.

La création en 1950 de la subdivision de Mbouda, marqua ainsi la phase finale d'une profonde dynamique des frontières dans la région des Bamboutos, depuis le législateur allemand. Le tableau suivant met en relief la synthèse des multiples mutations subies par les frontières et limites foncières, entre groupements dans les Bamboutos.

Tableau 21 : Synthèse des différentes mutations frontalières dans les Bamboutos (1902- 1950)

Administration	Année ou période	Références	Situation administrative de la région des Bamboutos
Période allemande	1908-1913	Décision de l'administration	<i>Bezirk</i> de Bamenda
	1913-1916	Décision de l'administration	<i>Bezirk</i> de Dschang
Période franco-britannique	1916-1919	Convention franco/britannique de <i>Bonard Law</i>	Unité administrative de Bamenda
	1919-1950	Convention franco/britannique de <i>Milner- Simon</i>	Unité administrative de Dschang
	1950	Arrêté N°634, du 30 Décembre 1950	Création de la subdivision de Mbouda

Source: Conception personnelle sur la base des données compilées

Toutefois, une telle dynamique associée aux opérations de délimitation et démarcation de la frontière, consacra le début des contestations assez virulentes, entre les communautés villageoises des deux territoires. L'on se propose à la suite de ce propos, de procéder à un examen radioscopique de ces conflits qui, depuis la partition, opposent les groupements paysans des sections dorénavant dites, francophones et anglophones du massif des Bamboutos. Il convient de préciser que l'ensemble du massif des Bamboutos, tel qu'il a été donné de le constater, a été particulièrement affecté par les manœuvres coloniales, visant à matérialiser la partition du territoire, entre la France et la Grande Bretagne. Seulement, ces opérations de délimitation de la frontière, vinrent davantage envenimer les relations entre les différentes communautés villageoises qui s'y trouvaient et qui, pour certaines, avaient du mal

⁴¹ Nofiele, "Mbouda : étude géographique", Mémoire de DES en Géographie, Université de Yaoundé, 1973, p. 15. L'auteur situe clairement Mbouda à 1400 m d'altitude entre 5°38' de latitude Nord, et 10°15' de longitude Est, au croisement de la route nationale Bafoussam-Bamenda, et l'ancienne route Dschang-Foumban par Galim; Mbouda se trouve à 385km de Douala, et 391 km de Yaoundé, 28km de Bafoussam, et 58km de Bamenda.

à cohabiter avant même la colonisation. Ainsi, depuis les confins du versant Nord jusqu'au versant Austral, les peuples qui pourtant sur le plan historique, présentaient des liens étroits, vivaient sur les plus hautes pentes des Bamboutos, dans un réel climat de tensions permanentes. En effet, à l'image d'une figure sous forme de courbe ou de demi-cercle, la longue crête des monts Bamboutos, sert de limite naturelle et ce, depuis les opérations de délimitation frontalière, entre les communautés villageoises des actuelles régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest d'un côté, et celle de l'Ouest de l'autre. Les multiples recherches, ont conduit à établir la réalité des tensions qui, depuis l'arrivée des Allemands, et les multiples opérations de partition entre la France et l'Angleterre, ont profondément divisé les peuples dans les Bamboutos, et crée de vives tensions intercommunautaires. Dans ce registre consacré aux conflits inhérents à la partition franco-britannique du Cameroun, cet exposé s'attarde sur les plus virulents, du fait de leur rebondissement fréquent. Il s'agit notamment, du conflit Babadjou/Pinyin ; du conflit opposant les communautés M'muock à celles de Bafou et Bangang et enfin, de la redoutable crise qui jusqu'à nos jours, oppose ces mêmes communautés M'muock au groupement Fongo Tongo. Tels sont les conflits qui retiennent l'attention dans cette tranche du travail.

II. LA DOULOUREUSE COHABITATION BABADJOU/PINYIN SUR LES PENTES DU VERSANT SEPTENTRIONAL DES MONTS BAMBOUTOS

À l'exemple des autres conflits à examiner dans cette partie du travail, la rivalité Babadjou/Pinyin concerne en réalité deux peuples ayant des traits communs de civilisation. L'étroitesse des relations historiques entre les deux communautés, peut clairement être illustrée à travers les pratiques culturelles. C'est en fait le cas de la danse royale *Lehre* , qui est demeurée une magnifique communion entre les populations de Babadjou dans les Bamboutos, et celles de l'arrondissement de Santa, dont est issu Pinyin. Ceci est un bel exemple d'échanges culturels, témoignant de l'historicité des liens entre les deux peuples⁴². Toutefois, du fait des vellétés expansionnistes reconnues aux chefferies traditionnelles dans les grassfields, la disharmonie des rapports entre les deux groupements, aurait débuté avant même l'arrivée du législateur allemand. À ce propos d'ailleurs, A. Taku précise que l'installation du peuple pinyin sur le site actuel, est consécutive à des guerres d'expansion qui

⁴² Cette grande manifestation, est une sorte de communion entre les deux peuples, qui se célèbre toutes les fins d'année à la chefferie babadjou.

les opposèrent aux Babadjou avant l'arrivée des Allemands⁴³. Il indique également que leurs rapports devinrent plus tendus, du fait de la colonisation au cours de laquelle, colons allemands, français et anglais imposèrent de nouvelles limites⁴⁴. Dans le souci d'une meilleure perception des méandres de cette crise, il est convenable d'aborder le conflit à partir du législateur allemand.

A- La responsabilité du colon européen sur la genèse du conflit Babadjou/Pinyin

La rivalité Babadjou/Pinyin fut grandement alimentée par les manœuvres politico-administratives des puissances coloniales notamment, l'Allemagne dans un premier temps, puis, la France et l'Angleterre.

1) L'arrivée des Allemands et le déclenchement du conflit (1903-1916)

Dans le versant Nord des monts Bamboutos, les frontières établies par les Allemands entre les peuples autochtones, ont pour l'essentiel été confirmées lors des opérations de délimitation engagées par leurs successeurs franco-anglais. La discorde Babadjou/Pinyin se fit ainsi ressentir, dès la délimitation imposée par le législateur allemand. En outre, les premiers incidents entre les deux peuples à l'époque allemande, sont consécutifs aux opérations de démarcation frontalière entre les stations administratives de Dschang et de Bamenda en 1908⁴⁵. Suite à ces opérations, les affrontements qui opposèrent les Babadjou aux Pinyin, se soldèrent d'ailleurs par l'assassinat par décapitation, du chef Touoyim I de Babadjou. On peut comprendre à quel point les combats entre les deux peuples furent violents⁴⁶. Avec la mort du chef, les Pinyin pensaient ainsi phagocyter sans difficultés, le territoire Babadjou. Fort heureusement, l'intervention de l'Allemagne dans le cadre de l'arbitrage de cette crise, mit fin à la fougue du peuple Pinyin⁴⁷. Il n'est donc guère surprenant que toutes les manœuvres

⁴³ Entretien avec A. Taku, 69 ans, agent de l'Etat à la retraite et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Pinyin, 14 août 2013.

⁴⁴ Entretien avec A. Taku, 69 ans, agent de l'Etat à la retraite et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Pinyin, 14 août 2013.

⁴⁵ Entretiens avec J. Lachéré, 82 ans environ, notable et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Babadjou, 28 Décembre 2012; A. Taku, 69 ans, agent de l'Etat à la retraite et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Pinyin, 14 août 2013; Informations concordantes.

⁴⁶ C'est ici le lieu de rappeler que les Babadjou affrontèrent en ce moment les Allemands qui à leur tour, firent exécuter publiquement le chef Nzoyem en 1903. Cette confrontation avec l'Allemagne, fit marquer une trêve sur la crise Babadjou/Pinyin. Au sujet de la rivalité entre le peuple babadjou et les Allemands, se référer à A. P. Temgoua, *Le Cameroun à l'époque des Allemands (1884-1916)*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 80.

⁴⁷ La mort du chef eut toutefois des incidences très graves sur la stabilité politique du groupement. Des mesures furent en effet engagées par la notabilité locale, en vue de maintenir ou garder le patrimoine traditionnel. La première fut la délocalisation du palais royal du site originel de Bametousso, pour son site actuel car, la région était devenue une poudrière foncière dans le cadre des rivalités. La seconde mesure qui vraisemblablement pèse encore lourdement sur l'histoire du peuple Babadjou, fut la mutation opérée au niveau du trône. En effet, le chef

coloniales, visant à établir une limite dans cette section des monts Bamboutos, devinrent l'objet d'une nouvelle confrontation entre les deux groupements voisins, tous intégrés dans le *bezirk* de Bamenda. En ce moment, des incidents peu inquiétants et réduits aux contestations verbales, s'annonçaient déjà dans la région. Toutefois, dès 1913, suite à la nouvelle démarcation entre les stations de Bamenda et de Dschang, les deux chefferies furent scindées.

En conformité à cette nouvelle délimitation, le groupement Babadjou fut intégré au *bezirk* de Dschang, et le groupement de Pinyin à celui de Bamenda. Cette démarcation de 1913, fut à l'origine de vives contestations entre les deux communautés. Dans son rapport de 1923 adressé au Commissaire de la République française, l'administrateur Ripert, au sujet de ce conflit qu'il intitule "affaire Babadjou/Pinyin", fait clairement savoir qu'"il s'agit d'un conflit timidement déclenché en 1908, mais qui a pris les allures d'une guerre ouverte dès février 1914, suite à une opération de délimitation initiée par les Allemands en décembre 1913, entre les stations de Bamenda et de Dschang"⁴⁸.

Ce fut à l'issue de cette deuxième démarcation, que le conflit éclata véritablement. La confrontation opposait les populations du quartier Menka à Pinyin, à celles du quartier Bachua, à Babadjou. C'est du moins la synthèse qui ressort des analyses de l'administrateur où il mentionne que, "les villageois de Menka à Pinyin auraient envahi en 1914 avant la guerre, les terrains jadis occupés par les villageois de Bachua à Babadjou"⁴⁹. Dans le même ordre d'idées, J. Lachéré mentionne qu'à cette époque, une portion importante du territoire Bachua, fut assiégée par les Pinyin de Menka⁵⁰. Ces velléités expansionnistes se soldèrent par l'assassinat du chef du quartier Bachua. Le déclenchement de la Première Guerre Mondiale qui consacre le départ précoce des Allemands, et la prise du territoire par les forces franco-britanniques, vint donner une nouvelle configuration à ce conflit.

2) La présence franco-britannique et la nouvelle forme d'hostilité entre les deux communautés à partir de 1916

La Première Guerre Mondiale imposa un apaisement des tensions entre les deux peuples. Dès 1916 avec les accords de *Bonard-Law*, les Bamboutos désormais sous contrôle britannique, sont réintégrés dans le district de Bamenda. Il en résulta une nouvelle fusion

Touoyim, mort brutalement sans avoir laissé un prince en âge de lui succéder, fut finalement remplacé par son frère Fokou qui malheureusement, ne fit pas revenir le trône à la généalogie de son feu frère.

⁴⁸ ASPB, Archives non classées, Rapport de l'administrateur des colonies Ripert, chef de la circonscription de Dschang, au Commissaire de la République française, 1923.

⁴⁹ ASPB, Archives non classées, Rapport de l'administrateur des colonies Ripert, chef de la circonscription de Dschang, à Monsieur le Commissaire de la République française, 1923.

⁵⁰ Entretien avec J. Lachéré, 82 ans environ, notable et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Babadjou, 28 décembre 2012.

entre Babadjou et Pinyin, ce qui contribua à taire les tensions entre les deux groupements. Seulement, ce fut une trêve de courte durée, car les manœuvres franco-britanniques au niveau de la frontière en 1919, ravivent à nouveau les tensions.

En outre, à cette période à travers les accords *Milner-Simon*, les Bamboutos reviennent aux Français. En conformité à cette nouvelle démarcation, le groupement Babadjou est intégré dans le Cameroun sous mandat français et le groupement Pinyin dans le Cameroun sous mandat britannique. Les nouvelles limites servant de frontières, devinrent à nouveau des points de contestations dans la région. Au lendemain des accords *Milner Simon*, l'application des clauses à partir de 1923, fait déjà état des premiers accrochages au niveau de la frontière franco-britannique entre les communautés locales. En novembre 1923 par exemple, l'administrateur Ripert dans son rapport, s'inquiète de la situation entre le groupement Bagam en zone française, et le groupement Bafandji, en zone anglaise⁵¹. D'ailleurs cette situation se généralisa sur la chaîne montagneuse des Bamboutos et affecta dès 1926, les relations Babadjou/Pinyin. À cette date, les Pinyin contestèrent vigoureusement les travaux effectués par la commission de délimitation de la frontière. D'après le chef de la circonscription de Dschang, ce peuple très belliqueux, adressa une lettre à l'assistant *district officer* de Bamenda M. E. G. Hawke Sworth, en avril 1926, pour manifester leur mécontentement au sujet de ces travaux⁵². De plus, les autorités traditionnelles de Pinyin avaient du mal à admettre que la carte de délimitation de la frontière soit établie à Babadjou⁵³. Compte tenu du traumatisme connu par le peuple de Babadjou depuis la mort de son chef dans le cadre de ce conflit, la zone de Bachua commença à se dépeupler. Elle devint progressivement considérée comme une zone réservée aux activités agricoles et non plus une région d'habitation. En dépit de tout cela, la sécurité de la population ne fut pas tout à fait garantie. Des attaques sporadiques continuèrent d'être perpétrées par les Pinyin dans les plantations. Face à cette situation, l'administration coloniale fut contrainte en 1951, de poster au niveau de la frontière entre le Cameroun français et britannique, des soldats armés. Ceux-ci, ainsi que le fait remarquer le

⁵¹ ASPB, Archives non classées, Rapport de l'administrateur des colonies Ripert, chef de la circonscription de Dschang, à Monsieur le Commissaire de la République Française, 1923.

⁵² ASPB, Archives non classées, Rapport de l'administrateur des colonies Ripert, chef de la circonscription de Dschang, à Monsieur le Commissaire de la République Française, 1923.

⁵³ En effet, la carte définitive matérialisant la limite entre le Cameroun Occidental et le Cameroun Oriental au niveau des monts Bamboutos, conformément aux accords de *Milner Simon*, fut dressée le 01^{er} mars 1926 à Babadjou, par le chef de la circonscription de Dschang, Ripert et l'assistant du *district officer* de Bamenda M. E. G. Hawke Sworth. Cf. Annexe 32.

chef de subdivision dans son rapport annuel de 1951, avaient pour mission de, “traquer les rebelles du Cameroun britannique qui mènent la vie dure aux villageois de Babadjou”⁵⁴.

L’administration française du fait de ses nombreux investissements dans cet important bassin agro-pastoral de Babadjou, avait tout intérêt à mettre fin à un conflit de cette nature qui, à coup sûr, devait compromettre le suivi de ses activités économiques. La localité de Bachua figurait d’ailleurs parmi les pôles d’investissements des concessionnaires français à Babadjou. À travers ces écrits, on peut comprendre que les populations de Babadjou, vivaient dans un climat d’insécurité permanent. Leurs activités dans la région, furent compromises par les actes de rébellion de leurs voisins. Pourtant, faute de pouvoir s’établir en ces lieux, l’exploitation de la région à des fins agricoles, était devenue le seul moyen de pouvoir garder leur patrimoine foncier. Désormais, les relations entre les deux peuples évoluèrent froidement sous la médiation forcée de l’autorité coloniale jusqu’en 1961 où, à la faveur de la réunification, l’on assista à un rebondissement des tensions.

B-La réunification de 1961 et le rebondissement de la crise Babadjou/ Pinyin

L’histoire politique du Cameroun eut un impact considérable sur l’évolution des conflits liés aux effets de la partition franco/britannique, sur le massif des Bamboutos. Les litiges que l’administration coloniale eut du mal à résoudre, ont pour l’essentiel ressurgi à la faveur de la réunification des deux territoires. Ainsi, le départ des puissances tutrices (France et Grande Bretagne), et les évènements politiques qui s’ensuivirent, notamment l’indépendance et la réunification, représentent des facteurs qui imposèrent une nouvelle configuration, sur les conflits étudiés dans la présente tranche du travail. C’est ici le lieu de reconnaître que sous le statut de République fédérale, une sorte de détente s’imposa entre les peuples des deux sections de la frontière dans la mesure où, une quelconque attaque aurait été assimilée à une agression d’un Etat fédéré sur un autre. Mais l’avènement de la République unitaire, motiva à nouveau les rancœurs. Il s’agit ici d’une interprétation erronée des institutions de l’Etat unitaire car, s’appuyant sur l’argument selon lequel, le Cameroun est devenu “UN” et indivisible, certains peuples dans les Bamboutos se lancent à nouveau dans la revendication des espaces qui, depuis les opérations de délimitation de la frontière, sont sujets à discorde et à controverse.

C’est dans cette mouvance qu’il convient de classer le nouveau gel des relations Babadjou/Pinyin, dès 1961. En effet, les multiples activités économiques initiées par les planteurs européens à Babadjou, vinrent confirmer les valeurs agro-pastorales de ce

⁵⁴ ADD, 1AC 194, Rapport annuel du chef de subdivision de Dschang, 1951.

groupement. Bachua, principale cible des Pinyin, fut à cet effet une zone agricole privilégiée pour la SINCOA. Au lendemain de la réunification, les Pinyin prirent l'initiative de se lancer une fois de plus, à l'assaut de cette région. C'est en ce moment que l'on assista à un véritable conflit armé entre les deux groupements. Les informations recueillies à ce propos rapportent qu'en 1961, le chef Tadjji de Pinyin, aurait donné l'autorisation à ses populations d'envahir toute la localité de Bachua⁵⁵. Les attaques furent assez agressives dans la mesure où, les Pinyin firent emploi des armes à feu notamment l'arme traditionnelle dénommée "5 coups". Le conflit fait état de plus de 20 victimes du côté de Babadjou. L'une des mesures graves fut la décision des Pinyin, de détruire tous les repères implantés par les Allemands en 1908, et maintenus par Français et Anglais en 1926, pour matérialiser la frontière. C'est dans cette perspective que les bornes décrits ici comme des masses de pierres, furent littéralement détruites par les Pinyin⁵⁶. Aussi les jeunes plants d'eucalyptus implantés le long de la frontière, furent systématiquement dévastés par les violences.

Compte tenu de cette montée des combats, les Babadjou moins armés, prirent l'option de replier non pas pour baisser les armes, mais pour préparer la riposte. C'est ainsi que sous la conduite de leur guerrier du nom de *Tafolah*, ils engagèrent la riposte en début d'année 1962. Grâce aux actions de ce courageux guerrier, le peuple babadjou parvint, à repousser les assaillants jusqu'à la frontière⁵⁷. Attaqués de nuit et pris par surprise, les Pinyin n'eurent pas le temps matériel de réagir. C'est grâce à cette offensive que le quartier Bachua, put échapper à l'invasion des peuples voisins. D'ailleurs le roi des Babadjou, sa majesté *Fo'o Temgoua*, en guise de récompense fit de *Tafolah*, un grand notable et chef du quartier Bachua⁵⁸. L'administration postcoloniale consciente des risques politiques des conflits de cette nature sur le massif des Bamboutos, trouva urgent d'y apporter une résolution. À ce sujet, le Commissaire spécial de la ville de Mbouda, dans une note de renseignement en date du 12 avril 1962, suscitait l'attention du préfet du département des Bamboutos. S'appuyant sur les notes de son homologue de Bamenda, il s'adressa au préfet en ces termes,

⁵⁵ Entretiens avec J. Lachéré, 82 ans environ, notable et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Babadjou, 27 décembre 2011; Z. Abba, 59 ans, cultivateur à Bachua et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Babadjou, 30 décembre 2011. Propos concordants.

⁵⁶ Entretiens avec J. Lachéré, 82 ans environ, notable Babadjou et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Babadjou, 27 décembre 2011; Z. Abba, 59 ans, cultivateur à Bachua et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Babadjou, 30 décembre 2011. Propos concordants.

⁵⁷ Cette appellation lui fut donnée parce qu'il ne reculait pas devant la force des adversaires, et apparaissait en première ligne dans les combats.

⁵⁸ C'est d'ailleurs fort de ce titre qui lui fut décerné, qu'il implanta sa chefferie en plein cœur de la zone des combats.

Comme le prévoit le commissaire spécial de Bamenda, l'affaire Babadjou/Pinyin et l'affaire Bagam/Babalang, sont des conflits qui risqueraient d'être un tremplin pour les éléments de la rébellion de notre département se réfugiant aux alentours des monts Bamboutos. Le terrorisme étant un virus qui tend à se saisir de toute opposition entre clans et entre individus et ce, avec le refuge habituel des maquisards au Cameroun Occidental. Un règlement rapide de ces conflits, ne serait pas mal venu⁵⁹.

On peut déduire de ces propos que les différentes contestations survenues avec la réunification en 1961, représentaient un réel danger sur le plan politique pour le jeune Etat unitaire. C'est en cela qu'une accalmie fut imposée dans le cadre de ces conflits, et la frontière formée d'une ligne d'eucalyptus, maintenue entre les deux groupements. En dépit de ces mesures, le quartier Bachua continua d'être timidement occupé par les Babadjou qui, tout le temps, craignaient une escalade du côté adverse. D'ailleurs en 1996, on assista à cette nouvelle escalade des Pinyin, qui profitèrent d'une crise interne à Bachua pour envahir les plantations : c'est un nouvel épisode du conflit.

C- Crise socio-politique : l'escalade de 1996, et la défaite des Babadjou

L'année 1996 marque la période de confrontation la plus récente entre les deux communautés. Le groupement Babadjou ne put malheureusement pas apporter une riposte appropriée à son adversaire, à cause d'une crise politique que venait de traverser le quartier Bachua, principale cible des Pinyin. En réalité, après la mort du roi Temgoua, son successeur Penanjio semble avoir été corrompu et manipulé par l'élite locale. Dans ce contexte, une élite de Bachua par le pouvoir de l'argent et d'autres biens matériels, parvint à acquérir auprès du chef, la notabilité qui lui permit de porter le titre de *Fo'osagon*. Son influence auprès de la communauté entraîna une déchéance progressive de l'autorité jadis acquise par le chef Bachua, *Tafolah*. Ces manœuvres élitistes furent ainsi à l'origine d'une crise politique et royale, entre les deux notables à Bachua⁶⁰. Pourtant au sujet de la guerre Babadjou/Pinyin, *Tafolah* s'était assez bien imposé, et devint le symbole de la victoire du peuple babadjou. Cette crise interne eut de ce fait un impact assez négatif sur les événements de 1996, dans le cadre du conflit Babadjou/Pinyin.

En effet, surpris dans leurs plantations, les paysans de Bachua furent attaqués par les Pinyin, qui avaient formé une ligne de combat au niveau de la limite entre les deux groupements. Ce conflit se solda par la mort de trois (03) ressortissants de la chefferie Babadjou, tués par balle. En plus, les cultures locales furent saccagées et les cases de fortune bâties dans les plantations, par le camp adverse. Dans le souci de mettre un terme à l'atrocité

⁵⁹ APM, Archives non classées, Notes du commissaire spécial de la ville de Mbouda, au préfet du département des Bamboutos, le 12/04/1962.

⁶⁰ Entretien avec J. Lachéré, 82 ans environ, notable et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Babadjou, 27 novembre 2011.

des évènements, le chef Penanjio fit envoyer un médiateur auprès du chef Pinyin. C'est cette médiation diligentée par le notable *Tatepong*, qui permit de mettre fin aux hostilités. Depuis les évènements de 1996, un véritable climat de guerre froide règne au niveau de la limite Babadjou/Pinyin. À ce niveau, l'on peut aisément apprécier la violation de cette limite matérialisée depuis la période allemande, par une ligne d'eucalyptus.

Lors des investigations sur le terrain, il a été donné de faire le constat d'une exploitation effective de la zone litigieuse par les Pinyin. La zone est d'ailleurs devenue dangereuse au point où elle a été évacuée. Seul un ressortissant de Babadjou y est resté, au prix d'une soumission aux règles des Pinyin voisins. Ce paysan au nom d'Abbah a fait bâtir dans cette zone, une concession et pratique sur place, l'agriculture gravitaire. Sa présence est tolérée au prix d'une soumission forcée à ses voisins⁶¹.

Planche 13 : Concession de Z. Abbah et parcelle exploitée par les Pinyin



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Babadjou, le 27 décembre 2011

Tableau 22: Evolution chronologique du conflit Babadjou/Pinyin (1908-1961)

Année ou période	Caractéristiques
1908-1916	Déclenchement du conflit sous les Allemands
1916-1919	Brève accalmie ou trêve dans le conflit avec le départ des Allemands, l'arrivée des Français et des Anglais
1919-1922	Rebondissement de la crise suite aux accords franco/britanniques de <i>Milner Simon</i>
1922-1961	Escalades sporadiques des tensions
1961	Réunification et rebondissement de la crise

Source : Conception personnelle à partir de la synthèse des analyses

À côté de la rivalité Babadjou/Pinyin, d'autres tensions au niveau du versant méridional, opposent les groupements Bafou et Bangang, aux communautés M'muock. Ces crises constituent l'actuel point de chute de cette analyse.

⁶¹ Entretien avec Z. Abbah, 59ans, cultivateur résidant au quartier Bachua et victime des conflits fonciers, Babadjou, 30 décembre 2011.

III. RAPPORTS PRECAIRES ET CRISES FONCIERES ENTRE LES GROUPEMENTS BAFOU, BANGANG ET LES COMMUNAUTES M'MUOCK DANS LE VERSANT MERIDIONAL DES MONTS BAMBOUTOS

Les flancs montagneux du versant méridional des monts Bamboutos, qui servent de limite naturelle entre les communautés Bangang et Bafou d'une part, et M'muock d'autre part, représentent un véritable borbier foncier, dans le cadre des conflits découlant de la partition franco-britannique du Cameroun, dans ce massif montagneux du plateau bamiléké. Avant d'aborder les tensions proprement dites entre les communautés citées en titre, il est important de faire une brève lumière sur l'origine de ces peuples unis par la nature et l'histoire, mais divisés, du fait des manœuvres coloniales.

A- Les origines communes des peuples du versant Méridional des monts Bamboutos

Les premières analyses de cette partie ont clairement permis d'établir les conséquences de la partition franco-britannique, sur la cohésion sociale entre les communautés villageoises établies autour du massif des Bamboutos. Compte tenu des multiples manœuvres orchestrées par les grandes puissances au niveau des limites entre groupements, l'histoire des peuples du versant Méridional, connut de profondes mutations. Cette forme de balkanisation associée à d'autres phénomènes historiques tels les raptés d'esclaves dans la région, ont profondément bouleversé la stabilité des peuples M'muock, Bangang et Bafou qui pourtant, présentent des traits communs, en ce qui concerne leurs origines.

En effet, au sujet des traditions sur l'origine des peuples du versant Sud des monts Bamboutos, P. Nkongafack Chateh soutient le point de vue selon lequel, ils sont liés par les traits communs de civilisation. Aussi affirme-t-il, *“the historical introduction which we will see is closely linked with Bafou and Bangang people. Human patterns are the same on either sides of the mountain range. The main difference between the Bafou, Bangang and the M'muock is that houses are less grouped in M'muock”*⁶².

Encore appelée Bam'muock, la communauté M'muock présente donc des rapports très étroits avec les Bangang et les Bafou, au regard de leurs origines. La seule différence se situe au niveau de l'habitat qui semble, moins groupé et dispersé chez les peuples M'muock par

⁶² P. Nkongafack Chateh, *“M'muock villages (Bambutu), a geography study”*, Diplôme d'Etudes Supérieures de Géographie, *University of Cameroon, Faculty of arts, Yaoundé*, 1972, p. 19.

rapport à leurs voisins. Dans la suite de ses analyses, l'auteur établit que les M'muock seraient venus d'une région près de Djuttitsa (l'un des sites actuels du projet théicol), dans le groupement Bafou. La localité de Djuttitsa à Bafou, marque ainsi le symbole d'une histoire commune entre le peuple M'muock et le peuple Bafou. J. L. Dongmo à ce propos, fait remarquer que, d'"une manière générale, les habitants de Djuttitsa dont le nom commence par *Mo'o* viennent de Bafou et ceux dont le nom commence par *Ta*, sont originaires de M'muock"⁶³. Ce site originel des deux peuples dans la région de Djuttitsa, est précisément appelé Effem'muock qui en dialecte local, fait allusion au vieux site du peuple M'muock. Cette hypothèse est du moins confirmée par P. Nkengafack qui affirme que, "*the M'muock, also called Bam'muock, are said to have come from a place near Djuttitsa north of Dschang now under Bafou*"⁶⁴.

Planche 14: Vue partielle de la localité d'Effem'muock à Bafou



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bafou, le 20 août 2013

La question de l'origine du peuplement M'muock telle qu'émise par P. Nkangafack, fut plus tard confirmée par d'autres travaux, qui apportent des précisions sur le site originel d'Effem'muock. Dans ses recherches, A. Mbappe Nkounbow, fait mention des paramètres linguistiques et traditionnels⁶⁵. En effet, le dialecte M'muock présente des rapprochements assez étroits, avec la langue *Yemba* chez les peuples Bafou et même Fongo-Tongo. À ce sujet d'ailleurs, il émet la déclaration suivante, "*linguistically, all M'mucok can speak with their Bamiléké neighbours without the use of interpreters*"⁶⁶. Les enquêtes auprès de *Fo'o Dzung*, notable à la chefferie Bafou, ne démentissent pas ces propos car, ce dernier fait savoir qu'à l'origine, les peuples Bafou/Bam'muock/Fongo-Tongo et Bangang, étaient tous dispersés sur

⁶³ Dongmo, Tsalefack, *Bafou, une grande chefferie*, p. 24.

⁶⁴ *Ibid.* Il convient de rappeler ici que les termes M'muock et M'mock désignent le même peuple.

⁶⁵ A. Mbappe Nkounbow, "*Development in the M'muock villages (Lebialem division) in Cameroon*", *Post-graduate diploma (Masters) in Geography, University of Yaoundé I*, 1997.

⁶⁶ Mbappe Nkounbow, "*Development in the M'muock*", p. 34.

les flancs du versant Sud, où ils cohabitaient paisiblement⁶⁷. On peut déduire par ce constat que les liens culturels avec les peuples bamiléké de cette section des monts Bmboutos, sont particulièrement soudés. C'est à juste titre que A. Mbappe Nkounbow, affirme "*in terms of communication and culture, the M'muock are linked up with the Bamileke villages of Fongo-Tongo, Bafou and Bangang than with the Southern Nweh and Mundani chiefdoms*"⁶⁸. Il mentionne au passage que, les escarmouches entre ces peuples confondus étaient fréquentes mais, il les inscrit dans les désirs de sécession et de conquête, qui caractérisaient les peuples des Grassfields.

Au regard de ces analyses, on peut conclure que toutes ces communautés qui à l'origine, furent unies par la nature, connurent de profondes discordes, débouchant sur des conflits fonciers très intenses, du fait des guerres d'expansion et d'autres faits historiques, à l'instar des opérations de démarcation de la frontière. Il convient actuellement d'aborder ces tensions entre les peuples du versant Sud. La première crise qu'il importe d'examiner, est la rivalité entre les groupements M'mouock et Bafou.

B- La rivalité et la difficile cohabitation entre les communautés Bafou et Bam'muock

Les différentes enquêtes effectuées dans la région, montrent à l'évidence que les relations Bafou/Bam'muock sont longtemps demeurées dans la discorde. La partition franco-britannique a tout simplement exacerbé ces tensions et a suscité l'entrée en jeu, des autres groupements notamment, les Bangang et les Fongo-Tongo. En vue de mieux cerner les contours de ce conflit, il convient d'examiner la crise à partir des faits historiques plus profonds, afin de mieux évaluer les effets de la partition franco-britannique, dans la difficile cohésion entre les deux communautés.

1) Aux origines des tensions Bafou/Bam'muock: les vellétés expansionnistes du groupement Bafou

La rivalité Bafou/Bam'muock au regard des faits historiques, s'apparente à peu près à une sorte de vengeance d'un peuple qui par le passé, fut victime des vellétés d'expansion de ses voisins. Dans leur site originel près de Djuttitsa, le peuple Bam'muock se trouva dans l'obligation de migrer plus à l'intérieur, afin d'échapper aux rapt d'esclaves et aux attaques

⁶⁷ Entretien avec P. Kenfack dit *Mo'o Sob*, 93 ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et les groupements voisins, Bafou, 16 août 2011 ; S. Tonfack dit *Fo'o Dzung*, 88 ans, notable et acteur du conflit Fongo-Tongo/M'muockNgui, Fongo-Tongo, 18 avril 2014. Informations concordantes.

⁶⁸ Mbappe Nkounbow, "*Development in the M'muock*", p. 35.

répétées des Bafou. Déjà, à la période précoloniale, les peuples M'muock actuellement divisés en plusieurs entités traditionnelles, formaient un hameau unique avec à leur tête un seul chef. Plusieurs facteurs auraient donc entraîné ce peuple dans des mouvements migratoires, c'est du moins la remarque faite par A. Mbappe Nkoumbow lorsqu'il affirme que, "*the settlers of M'muock today have a long migratory history dating back to the precolonial period*"⁶⁹.

Parmi les facteurs qui contraignirent les M'muock à d'interminables mouvements migratoires, figurent en grande ligne, les raptés d'esclaves qui eurent lieu avant le XVIII^{ème} siècle. Bien que les travaux de recherches évoqués plus haut, s'accordent sur l'implantation des Bam'muock dans la région des Bamboutos, au début du XVIII^{ème} siècle⁷⁰, il ressort des enquêtes orales que le peuple M'muock avant cette période, fuyant les raptés d'esclaves, entamèrent leurs migrations à destination de la caldeira⁷¹. En dépit de son caractère accidenté et de son accès difficile, cet amphithéâtre fut pour eux, un lieu de refuge par excellence. Le peuple se trouvant en insécurité permanente sur les massifs, se résolut de migrer en contre bas pour pouvoir échapper à l'esclavage.

Ainsi, profitant du phénomène de rapt d'esclaves, les Bafou s'emparèrent progressivement des espaces libérés par les M'muock au niveau des massifs. De tels espaces devinrent tout simplement leur propriété foncière, et ils s'engagèrent paisiblement dans leur exploitation. Vraisemblablement, lorsque l'esclavage s'atténua, le peuple prit à nouveau l'initiative de regagner l'ancien site en retournant ainsi sur les flancs montagneux, et dans la région actuelle d'Effem'muock. *Fo'o Dzung* rapporte d'ailleurs qu'à l'exemple des M'muock, les communautés de la région des Bamboutos regagnèrent tous leur site originel au début du XVIII^{ème} siècle, lorsque la traite esclavagiste s'atténua⁷².

Toutefois, le XVIII^{ème} siècle coïncida avec le début de l'ère coloniale marquée par l'arrivée dans les Bamboutos, du législateur allemand en 1903. De plus, les guerres intertribales répondant aux velléités d'expansion de certains peuples, devinrent fréquentes. De ce fait, les peuples M'muock connurent à nouveau des perturbations liées aux travaux forcés, que leur imposaient les Allemands, et les désirs d'expansion du peuple Bafou : c'est le début d'une autre phase migratoire. En effet, le XVIII^{ème} siècle marque véritablement, le début de la discorde Bam'muock/Bafou. Sous le règne de leur chef *Fo'o Kana I^{er}*, les Bafou attaquèrent

⁶⁹ Mbappe Nkoumbow, "*Development*", p. 34.

⁷⁰ Mbappe Nkoumbow, "*Development*", 1997, p. 38; Nkangafack Chateh, "*M'muock villages*", 1972, p. 37.

⁷¹ Entretien avec P. Kenfack dit *Mo'o Sob*, 93ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et les groupements voisins, Bafou, 19 août 2013; S. Tonfack dit *Fo'o Dzung*, 88 ans, notable et acteur du conflit Fongo-Tongo/M'muocknguia, Fongo-Tongo, 18 avril 2014. Propos concordants.

⁷² Entretien avec S. Tonfack dit *Fo'o Dzung*, 88 ans, notable et acteur du conflit Fongo-Tongo/M'muocknguia, Fongo-Tongo, 18 avril 2014.

dès les années 1900, leurs voisins installés sur les zones sommitales près de Djuttitsa. Dans l'incapacité de pouvoir les vaincre en journée, le chef Bafou initia ses troupes à la guerre nocturne. En réalité, les M'muock à cette période, tous unis sous la conduite d'un seul chef, surent s'organiser pour riposter aux avancées des Bafou, ce qui les poussa à opter pour les attaques de nuit. À ce sujet, P. Nkangafack Chateh fait une synthèse dans l'analyse suivante,

While in their home near Djuttitsa, the M'muock who occupied a strategic position on top of cliff, were often at war with Bafou. Occupying the upper part of the cliff separating them from Bafou, the later tribe found it impossible to defeat them in any war fought during the day. Finding it possible to defeat them with day light, the Bafou decided on a night attack⁷³.

Cette synthèse permet de comprendre que les attaques nocturnes furent pour le groupement Bafou, la méthode privilégiée pour affronter leurs voisins au cours de cette première phase du conflit. Lors de ces attaques, ils procédaient à la destruction systématique des cases et au pillage des récoltes par le feu, une véritable tactique de la terre brûlée. Au cours de ces attaques, plusieurs Bam'muock furent exécutés et les crânes exposés par les Bafou, non seulement comme preuve de leur victoire, mais aussi en guise de message d'intimidation à ceux qui continuaient d'occuper l'espace convoité⁷⁴. Face à ces troubles incessants, les peuples M'muock furent obligés de migrer pour s'installer plus au Nord. Cette première vague migratoire consécutive aux attaques Bafou, conduisit les Bam'muock dans la région actuelle de Mbaranka.

Malheureusement, même à ce niveau, leur sécurité n'était pas garantie dans la mesure où, continuant d'occuper le plateau, ils étaient toujours en proie aux velléités expansionnistes des Bafou, déterminés à conquérir plus de terres pour leurs activités. Les M'muock s'engagèrent donc à quitter les pentes montagneuses, pour explorer les galeries forestières et s'installer. C'est dans cette logique que celles de la caldeira, en dépit de leur nature hostile, furent principalement occupées à cette période. Ceux d'entre eux qui n'acceptèrent pas de migrer dans la caldeira à cause de son caractère inhospitalier, continuèrent à occuper certaines zones sommitales, en dépit du climat d'insécurité permanent. Mais dans l'espoir de vivre en paix, ces derniers furent contraints de se soumettre au chef bafou, afin d'échapper aux représailles de leurs voisins. Peu avant l'arrivée des Allemands, le clan jadis uni et conduit par un même souverain, fut disloqué et on assista à la naissance des petits groupements,

⁷³ Nkangafack Chateh, "M'muock villages", p. 20.

⁷⁴ Entretien avec P. Kenfack dit Mo'o Sob, 93 ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et les groupements voisins, Bafou, 16 août 2011.

relevant des ambitions hégémonistes des 7 enfants de l'ancien chef Bam'muock⁷⁵. Au regard de cet exposé, on peut déduire qu'à travers des méthodes de combats nocturnes imprégnées de violences inouïes, le groupement Bafou mena contre celui de M'muock, une conquête foncière remarquable et parvint ainsi à le refouler dans les secteurs les plus inhospitaliers du massif des Bamboutos. Une telle conquête répondait au désir des Bafou d'accroître leur espace foncier et avoir une exclusivité sur les parcelles exploitables des confins Sud des monts Bamboutos.

La dislocation du groupement Bam'muock en plusieurs entités traditionnelles autonomes, suscita à nouveau les attaques de leur ennemi Bafou. C'est la deuxième phase du conflit Bafou/Bam'muock, qui s'avéra d'ailleurs plus complexe, du fait de l'arrivée du législateur allemand et plus tard, de la partition franco-britannique.

2) Deuxième phase de la crise Bafou/Bam'muock: De la dislocation des peuples M'muock aux manœuvres allemandes

Ainsi qu'il a été évoqué plus haut, l'éclatement du grand ensemble Bam'muock en six entités traditionnelles indépendantes, coïncida avec le début de l'ère coloniale matérialisée par l'arrivée du législateur allemand. Profitant de cette nouvelle configuration traditionnelle, les Bafou s'attaquèrent à certaines chefferies M'muock qui à cette période, n'avaient pas encore retrouvé une véritable stabilité politique, et qui étaient aussi appelées à affronter la nouvelle puissance coloniale : ceci inaugure la deuxième phase de la crise Bafou/Bam'muock. Au cours de cet épisode du conflit, le peuple bafou sous la houlette de son chef, et fort des liens étroits tissés avec les Allemands, prit largement le dessus sur son adversaire. C'est d'ailleurs l'une des grandes particularités de cette phase de la crise. En effet, le chef Bafou, conscient de la supériorité technique des colons allemands, leur réserva un accueil chaleureux, et amplement exploité plus tard, dans le cadre de ses velléités d'expansion.

À propos des alliances de cette nature, D. Abwa apporte l'éclairage selon lequel, "la conclusion des traités d'amitié avec les chefs indigènes pour aboutir à une occupation

⁷⁵ Parmi ces fils, on peut citer : Sungbang, Sungu, Tangmo, Aziemo, Zemo, Zenlefact. Les entités traditionnelles issues de la discorde entre ces enfants sont :

M'muock Aghong fondé par Aziemo qui se fit appelé *Fo'o zee* ;

M'muock Leteh fondé par Tangmo qui prit le titre de *Fo'o tang* ;

M'muock Eso fondé par Zenlefact qui prit le titre de *Fo'o zao* ;

M'muock Bing fondé par Zemo ;

Nevehngong fondé par Sungu ;

Leleng, qui correspond à l'actuel groupement Fossong-Ellelem, fondé par Sungbang. Le dernier fils aurait été brutalement arraché à la vie sans fonder à son tour sa chefferie. Pour plus d'informations, se rapporter aux travaux de Nkengafack Chateh, "*M'muock villages*", p. 22.

pacifique, est à la fois bénéfique pour les indigènes et pour les Allemands⁷⁶. Le plateau bamiléké est assez illustratif, pour comprendre de tels mécanismes, car ce fut dans cette région que les chefs, pour garder leur souveraineté, optèrent pour la conclusion des accords de paix avec l’envahisseur européen lourdement armé. L’exemple du *Fon Galega de Bali*, a de ce fait largement été cité dans plusieurs travaux historiques⁷⁷. Ce fut dans cette perspective que le chef du groupement Bafou conclut avec les Allemands dès leur incursion dans les Bamboutos, une importante alliance pour mener la guerre contre les Bam’muock. Les informations recueillies lors des enquêtes orales, apportent une parfaite confirmation sur cette question⁷⁸. En outre, les Allemands dès leur arrivée dans la région des Bamboutos en 1903, furent bien accueillis par le chef Kana I^{er} qui, dans son élan d’hospitalité, permit aux Allemands de s’établir dans l’actuelle localité de Leping, devenue pour la circonstance, une importante base sur le plan militaire. S’inspirant ainsi de la démarche du *Fon Galega de Bali*, le chef Bafou sollicita avec succès, l’aide des Allemands qui vint comme une récompense, et qui lui facilita l’attaque lancée contre les Bam’muock. Lors de cette deuxième phase du conflit Bafou/Bam’muock, toutes les conditions étaient ainsi réunies, pour faciliter une victoire des Bafou sur leur voisin.

Deux techniques furent couramment exploitées par les Bafou lors des affrontements à cette période. En journée, on nota l’emploi des techniques modernes empruntées aux Allemands, et caractérisées par l’usage d’un armement occidental sophistiqué. De nuit, les Bafou faisaient usage des méthodes mystiques et traditionnelles, connues sous le vocable “*Nzon Ts’ou*”⁷⁹. Ces attaques nocturnes aux méthodes atroces, consistaient à trancher la tête de l’adversaire, et exposer le jour, afin d’anéantir et dissuader tout autre potentiel résistant. Par cette double méthode, le chef Kana I^{er} de Bafou, parvint à vaincre les Bam’muock lors de cette deuxième phase du conflit qui, du fait de l’assistance technique allemande, fut de très courte durée.

Il est convenable de mentionner qu’à l’origine de ces affrontements Bafou/Bam’muock de 1903, on signale l’assassinat en 1900 par les Bam’muock, du fils du

⁷⁶ D. Abwa, *Cameroun, Histoire d’un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Editions Clé, 2010, p. 58.

⁷⁷ Les travaux portant sur l’histoire coloniale du Cameroun rapportent que *Fon Galega de Bali*, dans ses accords avec les Allemands, avait pu obtenir des moyens militaires, qui lui permirent d’anéantir ses ennemis et concurrents commerciaux du plateau de Bamenda. Ce qui favorisa l’agrandissement de son royaume, lequel devint pour la circonstance, le principal pôle économique de la région des Grassfields. À ce sujet, se référer aux travaux de Abwa, *Cameroun : Histoire*, 2010; Temgoua, *Le Cameroun à l’époque*, 2014, p. 124.

⁷⁸ Entretiens avec P. Kenfack dit *Mo’o Sob*, 93ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et les groupements voisins, Bafou, 16 août 2011; E. Azonfack, 67 ans, cultivateur et acteur du conflit Bafou/M’muockbing, Bafou, 16 août 2011. Informations concordantes.

⁷⁹ Cette expression renvoie en dialecte local, au vampirisme nocturne.

chef Bafou. Cet incident répondait à une certaine vengeance des M'muock, après leur première défaite face aux Bafou, au début de leur discorde à la période précoloniale. C'est du moins ce qui ressort de la synthèse établie par C. Kaffo au sujet des conflits intra ethniques en cours sur le massif des Bamboutos⁸⁰. À l'évidence, la coalition tissée avec les Allemands, occasionna des pertes énormes et considérables du côté Bam'muock, qui ne furent d'ailleurs pas les seules communautés à subir les velléités expansionnistes et de vengeance du peuple Bafou. À en croire J. L. Dongmo, cette même coalition permit aux Bafou de combattre à la même période, leurs voisins Baleveng. Ainsi, fait-il savoir, "conscient de la menace que présenterait une offensive allemande dans le cadre de la pacification, conscient aussi des exploits allemands contre toute résistance, le chef Bafou a préféré la collaboration. C'est d'ailleurs grâce à cette collaboration que Bafou viendra à bout de Baleveng"⁸¹.

Au regard de ces illustrations, il est clair que la présence allemande dans les Bamboutos, fut d'un atout inestimable pour les Bafou, dans le cadre des affrontements qui depuis la période précoloniale, les opposaient aux communautés villageoises voisines. Il n'est guère surprenant que les Allemands, fort de cette coopération avec les Bafou, parvinrent à mettre en application leur ordonnance impériale relative à la question foncière, et l'exploitation des terres dans les Bamboutos. Cette main-mise sur le foncier rural, contribua à la mise en place au sein des groupements villageois, d'une importante ferme allemande, véritable point de départ des activités économiques de cette puissance coloniale, dans la région des Bamboutos. Le chef Bafou, Kana I^{er} est pour cela, connu sur le plan historique, comme le principal artisan ou facilitateur de l'implantation d'un véritable colonat allemand, dans les Bamboutos, par le biais du complexe agro-pastoral de Djuttitsa, qui a déjà fait l'objet d'une analyse dans les chapitres précédents⁸².

La défaite des M'muock face aux Bafou lors de cette deuxième phase du conflit, eut de lourdes conséquences sur la stabilité des jeunes groupements M'muock. Sur le plan territorial, les Bafou purent reconquérir une partie importante du territoire, et l'exploit le plus retentissant, fut la reprise de la localité actuelle d'Effem'muock qui en réalité, était le site originel de ce peuple. Cette situation, contraignit les différents groupements déjà disloqués, à une importante immigration en direction de Mamfé.

⁸⁰ C. Kaffo et al, "Enjeux agropastoraux, représentations socio-spatiales et récurrence des conflits fonciers sur les monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)", *in* Nkankeu et Bryant (eds), *Regards multidisciplinaires*, p. 290.

⁸¹ Dongmo, cité par Guimgo, "Contribution de la CPA", p. 35.

⁸² On évoque ici le deuxième chapitre de cette étude portant sur les activités économiques des sociétés concessionnaires dans les Bamboutos.

Au cours de ce périple vers Mamfé, les M'muock connurent d'importantes pertes en vies humaines, liées au fait que les déplacements s'effectuaient à pied. Dans la même logique de ces incidents Bafou/Bam'muock, on déplore la mort du chef *Fo'ozao* de M'muock Eso, qui fut contraint à l'exil par les Allemands, pour avoir refusé de leur fournir des travailleurs pour les plantations, et de payer l'impôt⁸³. Grâce au concours du chef Bafou, les Allemands vinrent surprendre et capturer le chef *Fo'ozao*, qui fut exilé à Banyo où, il mourut finalement laissant derrière lui, un peuple sinistré dont la stabilité politique ne fut retrouvée qu'avec l'arrivée des législateurs franco-britanniques. De ce fait, la rivalité Bafou/Bam'muock, bascula en faveur des Bafou en 1903, grâce au soutien et à la coalition avec l'autorité allemande.

Les évènements politiques qui eurent lieu dans cette région notamment l'occupation franco-britannique, le maquis et la réunification, illustrent une nouvelle phase de cette crise. C'est sur ces données qu'il importe de s'attarder actuellement, pour achever la présente analyse sur la crise Bafou/Bam'muock et son impact sur la question foncière.

3) Troisième phase de la rivalité Bafou/Bam'muock: l'impact de la présence franco-britannique, des crises nationalistes et de la réunification

Le déclenchement de la Première Guerre Mondiale marqua le départ des Allemands des Bamboutos qui à partir de 1916, sont désormais sous le contrôle de la France et l'Angleterre. À partir de ce moment, les monts Bamboutos ont connu de profondes mutations politiques et frontalières tel qu'il a été démontré dans les précédentes analyses. À côté de cette partition franco-britannique des Bamboutos, d'autres évènements tels, les crises nationalistes et la réunification de 1961, vinrent aggraver la situation conflictuelle et l'instabilité foncière entre les communautés Bafou et Bam'muock⁸⁴. En fait, les évènements cités en titre, ont favorisé le retour de certaines communautés M'muock dans les Bamboutos.

Tout d'abord, le départ des Allemands qui étaient les principaux soutiens des Bafou dans leur guerre contre les M'muock, donna une nouvelle configuration à la crise. Bien plus, Français et Anglais, désormais nouveaux maîtres des lieux, vinrent imposer une certaine accalmie dans la région. De ce fait, entre 1916(date de départ des Allemands), et 1921(date marquant la fin des opérations de démarcation des frontières dans les Bamboutos), on ne

⁸³ Nkoumbow, "*Development*", p. 36.

⁸⁴ P. Kenfack dit *Mo'o Sob*, 93ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et les groupements voisins, Bafou, 16 août 2011; E. Azonfack, 67 ans, cultivateur et acteur du conflit Bafou/M'muockbing, Bafou, 16 août 2011. Informations concordantes.

signale pas de véritables affrontements dans la région⁸⁵. Cette période fut plutôt marquée par des plaintes récurrentes des différentes communautés, qui ne souhaitaient plus, subir les tracasseries administratives et voulaient surtout garder leur autonomie territoriale. Toutefois, il convient de mentionner que l'arrivée des puissances franco-britanniques, vint motiver le retour de certaines communautés M'muock qui sous les Allemands, fuyaient les persécutions du chef Bafou. Le cas le plus illustratif est celui des M'muockleth qui sous leur chef *fo'otang*, profitèrent de la présence franco-britannique, pour retourner et s'installer sur les flancs sommitaux d'Effem'muock et Mbaranka. Ils furent progressivement rejoints par les M'muockbing et M'muocknguia, qui s'étaient établis dans la caldeira, pendant les troubles avec Bafou. En effet, lors de la deuxième phase du conflit, les communautés M'muock pour la plupart, fuyant les exactions Bafou et Allemandes, vinrent trouver refuge à Mamfé pour certains, et sur les flancs sommitaux et les galeries forestières de la caldeira, pour d'autres. C'est dans ces régions géographiquement très inhospitalières, que les différents chefs de l'ensemble Bam'muock disloqué, avaient créé leur chefferie. D'ailleurs, l'autorité allemande prit en compte ces nouvelles positions pour établir une longue limite sur les flancs sommitaux, laquelle faisait office de frontière entre ces communautés M'muock et les groupements Bafou, Bangang et Fongo-Tongo.

Dès leur arrivée dans les Bamboutos, Français et Anglais adoptèrent presque entièrement cette ancienne délimitation allemande mais, ne s'opposèrent pas au mouvement de retour de certaines communautés M'muock qui cette fois, traversèrent la limite allemande pour regagner les sites plus hospitaliers, qui relevaient déjà de la compétence de Bafou et des chefferies voisines. Le laxisme et l'inertie de la nouvelle administration, ont dans une large mesure, motivé l'installation de certaines communautés M'muock dans les sites cités plus haut. Il convient de mentionner que même au terme de multiples manœuvres franco-britanniques opérées sur cette frontière, les peuples M'muock ayant violé la démarcation, ne furent ni interpellés, ni inquiétés par les nouveaux législateurs coloniaux. D'ailleurs, la mémoire collective des peuples du groupement Bafou et des autres chefferies, tiennent la France et l'Angleterre pour responsables des nouveaux heurts avec les communautés M'muock⁸⁶. En outre, sous les Français et les Anglais, ces communautés traversèrent la frontière pour s'installer. Seulement, elles n'acceptèrent pas d'être soumises au

⁸⁵ Nkoumbow, "*Development*", p. 36.

⁸⁶ Entretiens avec P. Kenfack dit *Mo'o Sob*, 93 ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et les groupements voisins, Bafou, 16 août 2011 ; F. Fenkeng, 70 ans environ, notable et victime des expropriations, Bangang, 24 août 2011. Propos concordants.

chef Bafou, mais souhaitèrent au contraire, garder leur autonomie bien qu'étant en territoire voisin.

Cette situation devint encore plus complexe à partir de 1955, avec les troubles nationalistes. En outre, dès 1955, la région bamiléké est sujette à de graves agitations politiques relatives aux revendications nationalistes. Ces troubles connus sous le nom de maquis, et soutenus par les partisans de l'UPC, eurent une incidence particulière sur la question foncière dans les Bamboutos. Les activistes menèrent des combats plus aigus dans cette région, contre le législateur colonial français qui, par le biais des sociétés concessionnaires, avait illégalement occupé leurs terres. À cet effet, les communautés indigènes de la section francophone en général et celles de Bafou en particulier, furent dès 1955, engagées dans une âpre rivalité contre les concessionnaires français, dans le cadre d'une grave crise connue sous le nom de, "question des pâturages des Bamboutos", sur laquelle les sections précédentes de ce travail se sont suffisamment attardées⁸⁷.

Dans ces conditions, les populations de Bafou, plus préoccupées par cette nouvelle situation, n'accordèrent plus d'intérêt dans la lutte qui depuis la période précoloniale, les oppose à leurs voisins de la désormais section anglophone. De plus, plusieurs activistes trouvèrent refuge sur les flancs sommitaux où ils établirent pour la plupart, leur base arrière et bénéficièrent de la protection des peuples M'muock qui s'y étaient déjà installés. C'est donc à cette période de troubles que les communautés M'muock en dépit de l'instabilité politico-sociale ambiante, profitèrent pour traverser la frontière, et regagner les massifs sommitaux sur lesquels, la cohabitation devint pacifique. De ce fait, les troubles de la fin de la décennie 1950, favorisèrent dans une large mesure le retour des communautés M'muock sur les flancs montagneux et d'autres sites où sous le législateur allemand, ils furent expulsés par les Bafou⁸⁸. Il est à noter que sous les Français, cette région sommitale fut déclarée vacante, ce qui favorisa aussi son occupation anarchique par les peuples M'muock, qui avaient bien interprété le décret français, lequel stipulait que la région ne relevait plus de la compétence d'aucun groupement. En outre, du fait des conditions climatiques insupportables dans la région de Mamfé et dans la caldeira, les peuples M'muock dès 1950, profitèrent du nouveau

⁸⁷ La "question des pâturages des Bamboutos", dans la présente thèse, a fait l'objet d'une profonde analyse dans le cadre des conflits entre les communautés paysannes et les planteurs-éleveurs européens, dans les Bamboutos.

⁸⁸ Entretiens avec P. Kenfack dit *Mo'o Sob*, 93 ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et les groupements voisins, Bafou, 16 août 2011 ; F. Fenkeng, 70 ans environ, notable et victime des expropriations, Bangang, 24 août 2011. Propos concordants.

contexte socio-politique dans les Bamboutos, pour regagner les sites sur lesquels, ils furent pourchassés par les Bafou, aidés par les Allemands au cours des années 1900⁸⁹.

La situation se poursuivit jusqu'en 1960, date à laquelle le Cameroun sous-tutelle française, acquiert finalement son indépendance. La question agraire devenue moins préoccupante avec le départ précoce de certains concessionnaires comme la CPA, le peuple Bafou vint se pencher sur la reconstitution de son territoire. On assista ainsi après l'indépendance, à un rebondissement de la crise qui oppose les Bafou aux M'muockleth. Cette nouvelle attaque engagée par le groupement Bafou, visait à reconquérir les localités de Mbaranka et Effem'muock, envahies par les M'muock depuis l'arrivée des Français dans les Bamboutos⁹⁰. Cette rivalité connut une trêve au profit des M'muock, du fait du nouveau contexte politique, marqué par la réunification en 1961.

En outre, la réunification de 1961, a inspiré les M'muock à effacer de leur esprit, la notion de frontière surtout qu'une partie du Cameroun Occidental, s'était rattachée au Nigeria. Pour eux, l'existence d'une frontière ou d'une limite entre les parties dites francophone et anglophone, devint une véritable aberration. E. Che à ce propos, fait savoir que les M'muock se considéraient désormais comme unis aux autres, et la frontière n'avait plus aucune portée, ni aucun sens⁹¹. Ce nouveau contexte que les M'muock interprètent en leur faveur, fit à nouveau accentuer l'occupation des anciens sites. D'ailleurs, une borne fixée depuis les Allemands au lieu-dit Mbaranka pour matérialiser la frontière, fut dès 1962, engloutie par les maisons d'habitation implantées par les M'muock⁹². Ces peuples dès leur retour, s'activèrent à effacer tous les repères mis en place par les législateurs coloniaux, servant à la matérialisation des limites avec les groupements de la section dite francophone. Seuls ont pu subsister, certains repères comme la ligne d'eucalyptus sur les flancs sommitaux ou encore, les masses de pierres servant de bornes implantées par les Allemands. La réunification a de ce fait, intensifié le mouvement de retour des M'muock à la suite des autres facteurs étudiés plus haut. C'est du moins ce qui ressort de la synthèse suivante de A. M. Nkumbow,

Nonetheless, many people were known to have returned between 1950 and 1960. From 1961, the whole situation changed. After the reunification of the French and British Cameroon, many people moved

⁸⁹ Nkumbow, "Development", p. 36.

⁹⁰ Entretien avec P. Kenfack dit Mo'o Sob, 93 ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et les groupements voisins, Bafou, 16 août 2013.

⁹¹ Entretien avec E. Che, 53 ans, cultivateur et acteur du conflit M'muock Aghong/Bangang, M'muock Aghong, 19 août 2011.

⁹² Entretien avec S. Tonfack dit Fo'o Dzung, 88 ans, notable et acteur du conflit Fongo-Tongo/M'muocknguia, Fongo-Tongo, 18 avril 2014.

*again to Effem'muock. This movement went to and was gradually, halted by the fact that, the area is being declared a plantation*⁹³.

Une telle analyse permet de comprendre que, plusieurs facteurs facilitèrent le retour des peuples M'muock dans les sites d'Effem'muock et Mbaranka où sous les Allemands, ils furent expulsés par les Bafou. Les opérations de démarcation de la frontière franco-britannique, la crise politique de 1955 dans les Bamboutos, et la réunification de 1961, furent des facteurs ayant largement milité en faveur de ce retour, qui fut le signe d'une reconquête foncière des monts bamboutos par ce peuple. Après la réunification, les craintes de représailles du législateur national, obligent les populations de Bafou à admettre avec trop de peine, la présence des M'muock. Aussi, en 1966, suite à un incident qui l'opposa à Fongo-Tongo au sujet des limites, le groupement Bafou tenu pour responsable des heurts, ne voulut pas accroître ses désaccords avec la nouvelle administration, dont la bataille principale était le rétablissement de l'unité et la cohésion nationales.

Toutefois, dès les années 1970, les revenus générés par le café et la pression démographique suscitèrent à Bafou, un réel désir de reconquête des versants sommitaux, reconnus pour leur extrême fertilité. C. Kaffo assez lucide dans ses analyses, parle "d'une conquête altitudinale des versants orientaux des monts Bamboutos par les habitants de la chefferie Bafou, qui prennent d'assaut les espaces jusque-là encore vacants, et qu'ils considèrent comme leur réserve foncière"⁹⁴. C'est ainsi que dans cette course effrénée vers les terres volcaniques et fertiles des monts Bamboutos, ils doivent faire face à leurs voisins ennemis qui plus habiles, ont presque envahi les sommets des monts Bamboutos, et se réclament en être les nouveaux propriétaires. Ceci inaugure le début de nouveaux affrontements entre agriculteurs de la chefferie Bafou, et ceux de Bam'muock sur les pentes sommitales, les uns exigeant le respect des limites, les autres se réclamant propriétaires incontestés de ces terres, aux rendements agricoles avérés. Cette situation conflictuelle est aussi décrite par C. Kaffo qui signale que,

Dans la quête des terres arables, les agriculteurs de Bafou entrent en concurrence avec les agriculteurs originaires de la cuvette de Mamfé, jouxtant les piedmonts occidentaux s'étendant plutôt en zone anglophone. La conquête spatiale sur les monts Bamboutos, génère fréquemment des disputes territoriales intra et extra-communautaires⁹⁵.

De ce fait, le conflit Bafou/Bam'muock dans sa troisième phase, est beaucoup plus matérialisé par les tensions entre agriculteurs des deux sections. Les affrontements sont

⁹³ Nkumbow, "*Development*", p. 36.

⁹⁴ Kaffo et al, "Enjeux agropastoraux", p. 290.

⁹⁵ *Ibid.*

marqués par les destructions fréquentes des cases champêtres et le sabotage des cultures de part et d'autres. Dès 1980, la gravité des dégâts liés à ces affrontements obligea d'ailleurs l'Etat à y accorder une attention particulière en mettant sur pied en 1981, une commission interprovinciale chargée de trouver des voies de sortie de crise⁹⁶. La lenteur des travaux de ladite commission inquiéta sérieusement le chef Bafou qui, conscient des dégâts sur le terrain, initia à nouveau en 1982, un télégramme pour inviter les autorités et membres de ladite commission, à accélérer leurs travaux⁹⁷.

Ainsi, depuis la décennie 1970, les régions d'Effem'muock, de Djock et Mbaranka connaissent au quotidien, des escalades mettant aux prises les agriculteurs des deux chefferies, plongeant ainsi ces régions, dans une insécurité foncière permanente. Le calme apparent observé cache donc, de vieilles rancœurs entre deux communautés que l'histoire au regard de leurs origines, avait pourtant uni. Non loin de là, une crise similaire oppose elle aussi, les communautés Bangang et M'muock sur le même problème de limites avec en toile de fond la question foncière. Ceci fait l'objet de la suite de cette analyse sur les tensions consécutives aux effets de la partition franco-britannique du Cameroun dans le versant Austral des monts Bamboutos.

C- La disharmonie des rapports et l'instabilité foncière entre les groupements Bangang et M'muock Aghong

Les tensions foncières accentuées par la partition franco-britannique du Cameroun dans le versant Occidental des monts Bamboutos, mirent aussi aux prises les communautés Bangang, du département des Bamboutos, et le groupement M'muock Aghong du département de Wambane, dans l'actuelle région du Sud-Ouest. À l'exemple de la rivalité ayant opposé les peuples Bafou et Bam'muock, cette crise fut déclenchée à l'issue des mouvements migratoires, qui se soldèrent par une violation de la frontière conventionnelle, établie par le législateur colonial allemand, et l'implantation d'un hameau villageois par les peuples M'muock, en plein sommet de Bangang. Dans le souci d'une meilleure perception et compréhension des contours de cette crise, l'on partira des origines de la discorde entre les deux communautés, pour en faire un examen des épisodes phares.

⁹⁶ ARO, Archives non classées, Dossier sur l'affaire Bafou/Bamumbu, Arrêté N°57/A/MINAT/DOT, du 27 mai 1981

⁹⁷ ARO, Archives non classées, Dossier sur l'affaire Bafou/Bamumbu, Lettre de rappel du Dr Paul Kana sur le litige Bafou /Bamumbu, 11 janvier 1982.

1) Aux origines de la crise : la violation des limites foncières d'altitude par l'implantation d'un hameau villageois M'muock Aghong, et les premières contestations Bangang en 1950

Le contexte socio-politique marqué au Cameroun par les tensions nationalistes durant la seconde moitié de la décennie 1950, eut un impact non négligeable sur les mouvements migratoires des peuples M'muock. À côté de cette hypothèse, la crise interne dans le groupement M'muockbing, est aussi à l'origine de la naissance et l'éclosion du groupement M'muock Aghong. En effet, lorsque *Fozee* mourut en 1950, son trône fut discuté par ses trois fils. C'est à l'issue de cette rivalité, qu'un des trois vint s'installer au sommet du quartier Messang, en plein cœur du groupement Bangang. C'est dans ce contexte qu'il se fit aussi appeler *Fozee* et fonda le village M'muock Aghong en 1955⁹⁸. Ainsi qu'il a été fait mention plus haut, son installation coïncida avec les agitations politiques en cours au Cameroun, et surtout en pays bamiléké, où elles furent marquées par une profonde insurrection armée. Afin d'éviter une quelconque instabilité de son jeune groupement, le nouveau chef opta pour des relations harmonieuses, avec les activistes de l'UPC et du *Kumzse* qui, sous le prisme de luttes d'indépendance, avaient décidé d'évincer des Bamboutos, les concessionnaires européens.

Les pentes sommitales des monts Bamboutos, devinrent de ce fait, le principal point de refuge pour de nombreux membres de l'UPC, qui menaient leurs actions à partir de M'muock Aghong, où ils jouissaient d'une hospitalité particulière⁹⁹. D'ailleurs, c'est sur les flancs sommitaux de ce groupement, que des postes militaires furent édifiés par l'armée coloniale, pour contrecarrer les actions des nationalistes de l'UPC.

Toutefois, dans le cadre de leur implantation, les populations de M'muock Aghong, avaient littéralement traversé et violé les limites matérielles de la frontière établie depuis la période allemande, puis maintenues sous les Anglais et les Français, dans le cadre des accords de partition. Ainsi que l'atteste l'image suivante, la communauté M'muock Aghong y développa des activités agricoles et dans les mêmes circonstances, y créa un centre commercial en prenant le soin de matérialiser le lieu par une pancarte administrative.

⁹⁸ Sur ce point, se référer à la section du présent chapitre traitant des conflits entre les communautés M'muock et Bafou, dans laquelle l'on s'est penché sur l'origine commune de ces peuples.

⁹⁹ Entretien avec E. Che, 53 ans, cultivateur et acteur du conflit M'muock Aghong/Bangang, M'muock Aghong, 19 août 2011.

Planche 15 : La localité de M' muock Aghong



Source : Cliché Ajangson Noutsa, M' muock Aghong, le 26 août 2011

Cette petite communauté évolua rapidement et entre 1967 et 1996, son peuplement connut une augmentation vertigineuse, ce qui accrut considérablement l'occupation des flancs montagneux attenants à la localité de Messang, dans le groupement Bangang¹⁰⁰. C'est à partir de ce moment que les tensions éclatèrent entre les deux groupements, surtout que la communauté Bangang consciente désormais des rendements agricoles du massif, s'était engagée dans l'exploitation effective de cette région, considérée jusqu'alors comme des champs éloignés. De ce fait, quelques temps après les indépendances, dans leur projet de conquête altitudinale des versants des Bamboutos considérés comme leur réserve foncière, les Bangang entrent en concurrence avec les peuples M' muock de la cuvette de Mamfé, qui pourtant, s'y étaient établis sans trop de difficultés. Ceci inaugure le début des rapports houleux entre les deux communautés, entachées d'actions plus ou moins violentes.

2) L'effectivité de la rivalité Bangang/M' muock Aghong

Le conflit Bangang/M' muock Aghong bien que caractérisé par une certaine accalmie, fut aussi marqué par des épisodes assez virulents et explosifs. Parlant des zones d'instabilité entre Bangang et ses voisins, F. Fenkeng classe la région de Messang, au rang des plus dangereuses faisant de ce conflit, l'un des plus sensibles de la région¹⁰¹. À l'issue de leur installation que P. Nkangafack Chateh situe entre 1948 et 1960, les M' muock n'eurent pas d'affrontements réels avec le peuple Bangang qui, il faut le reconnaître, ne considérait pas encore les massifs montagneux comme un véritable enjeu¹⁰². De plus, l'insécurité causée par

¹⁰⁰ Nkoumbow, "Development", p. 39.

¹⁰¹ Entretien avec F. Fenkeng, 71 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 30 novembre 2011. Parmi les autres points de discorde entre Bangang et ses voisins, il signale la région de Mechoun occupée par Balatchi, le mamelong rôcher avec Bafou, et la région de Mekoup occupée par les Pinyin.

¹⁰² Nkangafack Chateh, "M' muock villages", p. 24.

les crises nationalistes au cours de cette période obligea les Bangang, à renoncer à toute tentative d'exploitation des massifs montagneux. Jusqu'en 1962, les rapports administratifs font état d'une présence permanente sur les hauteurs des monts Bamboutos, notamment au niveau des groupements Bangang/Balatchi et Babadjou, des nationalistes que l'administration assimile aux rebelles et terroristes¹⁰³. Il suffit pour s'en convaincre, de se référer aux propos du préfet des Bamboutos qui, dans un rapport confidentiel adressé à l'inspecteur Fédéral de l'Administration pour l'Ouest, fit la déclaration suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il est signalé la réoccupation des monts Mangwa par les derniers éléments terroristes. En principe, ils se réfugient dans les talwegs situés au Cameroun occidental et viennent parfois rôder aux environs de Bangang, Babadjou et Balatchi. Ces terroristes et rebelles disent défendre la cause de la nation pourtant, ils représentent au contraire un réel danger pour la population¹⁰⁴.

Après les crises nationalistes qui eurent une ampleur particulière dans la région des Bamboutos, et surtout au lendemain des manifestations marquant la réunification entre le Cameroun Occidental et Oriental, le groupement M'muock Aghong accéléra l'occupation de la région de Messang qui, dans les ex-accords de la partition franco-britannique, faisait partie intégrante du groupement Bangang. A l'instar de toutes les autres crises intra-communautaires liées aux effets de la partition franco-britannique du Cameroun, les premières discordes entre Bangang et M'muock Aghong, se firent ressentir à partir de 1962, au lendemain de la réunification¹⁰⁵. Les populations en grand nombre, firent une migration massive des zones hostiles de la caldeira pour les massifs, ceci en violation flagrante des anciennes lignes de démarcation franco-britannique, qui même après la réunification, furent maintenues par le législateur national, pour matérialiser les limites entre groupements.

¹⁰³ ARO, Archives non classées, Bulletin de renseignements de la gendarmerie de Mbouda, à l'inspecteur d'administration de Dschang, 1962.

¹⁰⁴ ARO, Archives non classées, Rapport confidentiel du préfet des Bamboutos, à l'inspecteur Fédéral de l'administration pour l'Ouest, le 22 mars 1962.

¹⁰⁵ En outre, les M'muock Aghong à l'instar des autres communautés de la section britannique, interprétèrent rapidement à leur profit, le nouveau statut politique du Cameroun.

Planche 16 : Enclosures marquant l'ex-frontière franco-britannique entre Bangang et M' muock Aghong.



Source : Cliché Ajangson Noutsu, M' muock Aghong, le 26 août 2011

Ainsi qu'illustrent ces images, la communauté M' muock Aghong a littéralement franchi et traversé la limite pour s'installer en territoire voisin. De ce fait, dès les années 1962, on notait déjà les premières contestations du peuple Bangang qui par l'entremise de leur chef, avait attiré par voie écrite, l'attention de l'administration, au sujet de l'occupation illégale de leur territoire par les M' muock. Dans le rapport adressé en 1962 à l'inspecteur de l'administration de Dschang, le commandant de la gendarmerie de Mbouda, fait mention des plaintes à lui adressées, par le chef Bangang déplorant l'occupation anarchique de son territoire par les peuples M' muock. Le commandant précise à cet effet qu'"il s'agit d'une situation à étudier avec délicatesse compte tenu des conséquences futures qu'elle pourra engendrer sur les relations entre les deux peuples"¹⁰⁶. Ces inquiétudes du commandant de brigade de Mbouda, s'avèrent plus tard fondées lorsqu'au début des années 1980, les relations entre Bangang et M' muock Aghong, s'envenimèrent littéralement. À partir de cette période, on passe de simples contestations écrites, à des affrontements physiques.

En réalité, compte tenu de l'apaisement des troubles nationalistes dans les Bamboutos, le peuple Bangang qui commençait à souffrir de la pression démographique, entreprit la montée vers les flancs sommitaux des Bamboutos, pour y développer l'agriculture. Le manque de terre et la pression démographique, furent ainsi à l'origine d'une importante migration du peuple Bangang, des vallées vers les sommets. Le mouvement s'accrut au cours de la décennie 1980 et, les inquiétudes du chef Bangang auprès de l'administration au sujet de la présence des M' muock Aghong dans la localité de Messang, furent ainsi confirmées. Désormais, les Bangang pour s'installer, devaient affronter leurs voisins qui avant

¹⁰⁶ ADM, Archives non classées, Lettre du chef supérieur Bangang, à l'inspecteur d'administration à Dschang en 1962.

eux, avaient déjà entamé l'exploitation des flancs sommitaux, lesquels faisaient partie du territoire Bangang. À partir de 1980, la situation devient assez tendue entre les deux communautés. Dans un rapport adressé au préfet des Bamoutos à l'issue d'une tournée dans les groupements relevant de son domaine de compétence, le Sous-préfet de l'arrondissement de Batcham, mentionna assez clairement cette situation de crise entre Bangang et M'muock Aghong. Dans le troisième paragraphe de ce rapport consacré aux problèmes fonciers, il expose avec précision, ces relations tendues entre les deux peuples. On peut ainsi lire :

Les groupements de l'arrondissement de Batcham, sont de plus en plus en conflit avec leurs voisins. Cependant, le plus aigu de ces conflits, concerne les litiges de terrains opposant Bangang à Bam'muock dans le Cameroun Occidental. Ce problème qui a déjà fait l'objet d'un rapport spécial qui vous a été soumis, nécessite un règlement immédiat à travers une matérialisation sur le terrain, des frontières entre les deux communautés¹⁰⁷.

Il est donc clair, à la lumière de ces notes, que les Bangang dès 1980, prirent l'initiative d'attaquer leurs voisins, pour revendiquer ce qu'ils considèrent comme leur patrimoine foncier. Cette crise qui par le passé, ne se faisait guère ressentir, peut se justifier selon le Sous-préfet, par le caractère désormais surpeuplé du groupement Bangang¹⁰⁸. La surpopulation avec comme conséquence immédiate, la pénurie foncière, a d'ailleurs contraint certains villageois à migrer vers Foumban et Galim, pour acquérir par achat des terres de culture, car ces deux localités disposaient encore de vastes espaces non exploités. Au même moment, les ressortissants de M'muock Aghong continuèrent leur avancée en territoire Bangang au prix des rivalités sporadiques, soldées constamment par le pillage des cultures. Cette avancée qui fut favorisée par l'usage des armes à feu face à leurs adversaires, leur permit de s'imposer dans une partie importante des quartiers Messang et Mechou, en territoire Bangang¹⁰⁹. L'usage des armes ne fait l'ombre d'aucun doute dans la mesure où, la circulation et le trafic illicites des armes à feu, s'opéraient entre la région de Calabar au Nigéria, et la localité de Mamfé, dans l'actuelle région du Sud-Ouest¹¹⁰. Le recours à l'armement envenima les rapports entre les deux communautés et, au cours des décennies 1990 et 2000, la crise Bangang/M'muock Aghong présenta un caractère plus dangereux.

En réalité, au cours des années 1993 et 2003, la situation devint plus explosive entre

¹⁰⁷ ADM, Archives non classées, Rapport de tournée du Sous-préfet de Batcham, au préfet de Bamoutos du 25/10/1980, p. 4.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Entretien avec F. Fenkeng, 70 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 24 août 2011.

¹¹⁰ J. J. Chendjou, "Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun : pouvoir, économie et société : 1850-1916. La situation avant et après l'accroissement des influences européennes", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Volume II, Université de Paris I-Sorbonne, 1986, p. 388.

les deux peuples. En 1993, les jeunes citoyens de retour à Bangang et reconvertis à l'agriculture, qui leur procurait des revenus substantiels, s'engagent à reconquérir la région montagneuse de Messang, envahie par les M'muock Aghong. La région devint dès lors un véritable borbier foncier. Ni les récoltes, ni les cases ne subsistaient aux attaques. Organisés en contingent de près de 100 personnes, les jeunes Bangang, se sont attaqués à leurs voisins installés à Messang en 1993¹¹¹. Ces derniers, pris par surprise, replièrent avant de remonter affronter les assaillants par des armes. Des hectares de cultures et de nombreuses cases furent détruits pendant ces affrontements. Compte tenu de l'insécurité grandissante, la zone fut à juste titre baptisée "*Bakassi*". La colonie de jeunes Bangang engagée dans la crise, put s'imposer et reprendre le contrôle de quelques hectares d'espaces sommitaux de Messang, dont ils assuraient désormais la surveillance de jour comme de nuit. Tel que démontrée l'image ci-dessous, ces espaces âprement conquis en 1993, font d'ailleurs l'objet d'une importante mise en valeur par les jeunes agriculteurs qui ont reconvertis la zone en cultures maraîchères.

Planche 17 : Vue partielle des exploitations agricoles dans la localité de Messang.



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bangang, le 22 août 2011

Il convient de mentionner que suite à ces événements, les M'muock Aghong n'ont pu garder leur position sur ces flancs montagneux de Messang, que grâce à leur lieu de marché déjà établi, qui abritait ainsi de nombreuses cases. Néanmoins, leur évolution qui se manifestait par le défrichement de nouvelles terres Bangang, fut stoppée par la riposte de 1993, orchestrée par les jeunes citoyens du groupement.

¹¹¹ Entretien avec F. Fenkeng, 70 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 24 août 2011.

L'accalmie qui vint s'observer entre les deux communautés suite à des rencontres entre les autorités traditionnelles des deux villages, ne fut que de courte durée¹¹². C'est ainsi qu'en 2003, on assista à une nouvelle escalade du conflit causée par le désir des peuples M'muock Aghong de regagner et reconquérir leurs anciennes positions en territoire Bangang. La réaction des agriculteurs Bangang à cette attaque fut assez redoutable. La vigueur des affrontements, avait totalement compromis le déroulement des activités agricoles dans la localité de Messang désormais devenue zone à risque¹¹³. Les dégâts sur les cultures devinrent si importants, que les agriculteurs mirent fin à leurs activités dans cette zone de tensions. Au cours des affrontements, les Bangang en fin d'année 2003, suite à une insurrection nocturne, réalisèrent l'exploit de prendre au piège près d'une centaine des ressortissants de Bam'muock, qu'ils prirent la peine de ligoter pour en faire des prisonniers¹¹⁴. Dans de telles circonstances, les autorités administratives qui jusqu'ici, n'avaient marqué aucune intervention, débarquèrent sur les lieux pour mettre fin ou tout au moins, apaiser cette situation qui peu à peu, détériorait gravement le climat social entre les deux communautés. C'est ainsi que les villageois de M'muock Aghong, furent libérés et la région placée sous contrôle militaire. Les événements de 1993 et de 2003, marquèrent de ce fait, les phases les plus virulentes de la crise Bangang/M'muock Aghong.

Après les tensions qui plongèrent la région dans une totale insécurité, la trêve imposée par l'administration fut à nouveau perturbée en 2004, par une catastrophe naturelle qui affecta une partie non négligeable des groupements M'muock établis autour de la caldeira des monts Bamboutos. L'éboulement des terrains qui dans ces villages, causa l'engloutissement de plusieurs maisons d'habitation et un bilan humain de 21 morts, obligea le gouvernement à prendre des résolutions immédiates. C'est dans ce contexte que les populations des villages Mewa, Mvwock et Nghong, furent invités à quitter leurs positions autour de la caldeira pour s'installer en amont.

¹¹² En 1994, le chef Bamekeing-Mekoup, vint rencontrer son homologue de M'muock Aghong pour mettre un terme à la crise.

¹¹³ Entretien avec P. M. Doungue, 56 ans, économiste, chercheur et victime des expropriations, Bangang, 28 décembre 2011.

¹¹⁴ *Ibid.*

Tableau 23 : Synthèse des affrontements entre les groupements Bangang/M’muock Aghong (1950-decennie 2000)

Année/Période	Caractéristiques des affrontements
1950	Conflit déclenché par la création d’un hameau villageois au sommet de Bangang par les peuples M’muock
1962	Premières contestations et ripostes du peuple Bangang
Décennie 1980	Débuts des tensions violentes entre les deux communautés.
Décennies 1990/2000	Rebondissements fréquents des tensions entre les deux communautés

Source: Conception personnelle à partir des données compilées

La localité de Messang à Bangang fut dans ce contexte, une zone de recasement privilégiée, pour les sinistrés du drame de 2004. En grand nombre, ces populations s’y sont établies et en 2006, une école primaire y fut bâtie. L’administration les somma d’être soumis aux exigences administratives de Bangang. Depuis cette période, les Bangang contre leur gré, sont appelés à cohabiter avec leurs voisins dans le cadre d’une hospitalité villageoise, un climat de guerre froide subsiste dans la région.

Si la région dite “*Bakassi*” est sensiblement devenue calme et évolue dans un climat de méfiance entre les différentes communautés, celle du versant Sud des monts Bamboutos est demeurée jusqu’à nos jours, une véritable zone de tensions foncières, entre les groupements Bam’muock et Fongo-Tongo. En restant dans la perspective des conflits inhérents aux effets de la partition franco-britannique dans les Bamboutos, l’attention est à présent portée sur un autre conflit beaucoup plus violent, il s’agit de la rivalité entre les communautés M’muock et Fongo-Tongo.

IV. CONFLITS FONCIERS ENTRE LES COMMUNAUTES M’MUOCK ET LE GROUPEMENT FONGO-TONGO

En ce qui concerne les conflits découlant des effets de la partition franco-britannique du Cameroun dans les Bamboutos, le versant austral de ce massif montagneux, est demeuré une zone par excellence, de tensions du fait de la fréquence et la résurgence des heurts, entre les communautés paysannes locales. De ce fait, depuis les accords de partition de 1919, et les opérations relatives à la matérialisation par des repères physiques la frontière en 1926, les relations entre ces communautés sont en permanence entachées de crises et affrontements explosifs. Dans ce registre, figurent en grande ligne, les conflits mettant en scène, le groupement Fongo-Tongo et les groupements voisins, à savoir les communautés M’muockbing et M’muocknguia.

Avant d'aborder les conflits en question, il est convenable de mentionner que la chefferie Fongo-Tongo sur le plan géographique, est côtoyée depuis sa partie méridionale jusqu'aux confins septentrionaux, par les groupements de l'actuelle région du Sud-Ouest, faisant partie intégrante de l'arrondissement d'Alou, dans le département du Lebialem¹¹⁵. D'ailleurs, cette chefferie est jonchée d'une série de sommets montagneux qui depuis la partition en 1919, font office de limite naturelle sur les Bamboutos entre l'ex-Cameroun Oriental et Occidental. Il s'agit entre autre des monts : Toletz (2108 m), qui marque la limite avec M'muockleth ; Baranka (2510 m), qui marque la limite avec M'muocknguia ; Tsekeng (2232 m), qui marque la limite avec M'muockbing¹¹⁶

À côté de ces massifs montagneux, il existe également une succession de ruisseaux et de rivières qui dès 1919, font aussi office de repères naturels de ladite frontière. Il s'agit des rivières *Maceb*, *Mépong*, *Mukete*, *Montsoe TJomake*, *Monsieta* et *Banneck*, illustrées par la carte issue du P-V de démarcation de 1926¹¹⁷.

Une telle configuration géographique, témoigne à quel point le groupement Fongo-Tongo éprouve beaucoup de peine à connaître une stabilité sur les pentes montagneuses des Bamboutos, qu'il partage avec les chefferies voisines. La présente analyse débute par la crise Fongo-Tongo/M'muockbing qui demeure la plus ancienne, marquant les premiers effets de la matérialisation physique de la partition franco-britannique du Cameroun, la suite est consacrée aux relations conflictuelles entre Fongo-Tongo et M'muocknguia.

A- La rivalité historique entre les communautés Fongo-Tongo et M'muockbing (1919-1996)

La rivalité Fossim'muockbing/Fongo-Tongo, marque la résultante la plus immédiate des accords de partition du Cameroun entre la France et la Grande Bretagne dès 1919. Le Sous-préfet de l'arrondissement de Dschang en 1963 dans un rapport, confirme cette hypothèse lorsqu'il inscrit cette crise dans les litiges qui de son avis,

remontent à 1919, date à laquelle la frontière a été délimitée une première fois par la convention de Londres (accord Milner-Simon), puis révisée et fixée de façon définitive lors de la reconnaissance

¹¹⁵ La partie Sud de la chefferie, est limitée par les groupements Foto-Ndontchouet, Fojumetaw, et Fossongu. Dans la partie Septentrionale, elle est limitée par les groupements M'mouockbing, M'muocknguia, et M'muockleth. Pour plus de détails, se référer aux travaux de Anoumeumeu Ngoune, "Les litiges frontaliers", p. 17.

¹¹⁶ Anoumeumeu Ngoune, "Les litiges frontaliers", p. 17.

¹¹⁷ Cf. Annexe 32.

effectuée en Janvier-Février 1926 par M. Ripert alors, chef de la circonscription de Dschang et Cantle, *district officer* de Mamfé¹¹⁸.

Tel que mentionné au début de ce chapitre, les rivalités entre certaines communautés de la région des monts Bamboutos, sont consécutives à la mise en place de la frontière franco-britannique, qui a scindé les groupes ethniques aux origines communes. Au regard des atouts physiques du milieu, ces rivalités intercommunautaires découlant des opérations de démarcation de la frontière, avaient en toile de fond, la conquête des espaces pour la pratique des activités agro-pastorales. Dans le cadre de cette matérialisation de la frontière, la division de ces ethnies dans les deux sections territoriales ne put être évitée, malgré les recommandations des accords *Milner-Simon* de 1919. C'est dans ce contexte que fut déclenché le conflit Fongo-Tongo/M'muockbing qui de ce fait, connut plusieurs épisodes ou séquences.

1) Les épisodes de 1919 et 1926 : une conséquence directe des accords de *Milner-Simon*

Les accords *Milner-Simon* conclus entre les administrations françaises et britanniques en 1919, marquaient véritablement les signes annonciateurs des contestations entre les groupements M'muockbing et Fongo-Tongo. Ces accords étaient entachés de nombreuses incohérences et imprécisions, au sujet du tracé de la frontière. À ce propos d'ailleurs, L. Kouam mentionne de façon détaillée dans ses travaux que,

Le procès-verbal signé le 28 août 1920, par Dundas, résident de Dschang et Fournier, chef de la circonscription de Baré, a scindé les chefferies bamiléké en deux, pour les intégrer d'une part dans le Cameroun britannique et d'autre part dans le Cameroun français. Bamenda, Nkambe et Fontem furent délaissés à la grande Bretagne et tout le district de Dschang cédé à la France¹¹⁹.

Dans le cadre de cette nouvelle configuration territoriale, les populations qui par le passé, formaient une même ethnie, furent ainsi divisées. Loin de garder leur unité d'antan, chacune d'elle comme il était de coutume en région bamiléké, s'activa plutôt à agrandir le nouvel espace au gré des revendications frontalières, ceci dans l'ultime objectif d'avoir des terres à exploiter. Ce fut ainsi, le début d'une profonde tension qui opposa dorénavant les chefferies Fossim'muocknguia, M'muockbing, Fossongu, Fonjumetah et Foto Ndontchouet de l'ex-section britannique, aux chefferies voisines de Fongo-Tongo, Foto, Fongondeng, Fossong Ellelem et Bafou de l'ex-section française. De plus, les repères naturels comme les montagnes et les ruisseaux, qui faisaient office de limites entre les groupements, étaient assez

¹¹⁸ ASPD, Dossier zone anglaise, Litige frontalier Fongo-Tongo/Fossim'muockbing, référence numéro 446, 16 septembre 1963.

¹¹⁹ Kouam, "La dynamique historique des frontières", p. 58.

imprécis pourtant, les repères techniques comme les balises ou bornes qui auraient permis de mieux matérialiser la frontière, sont presque inexistantes. C'est du moins la remarque faite par J. J. Anoumeumeu lorsqu'il relève que l'éclatement des conflits inter-groupements dans cette région découle,

de l'imprécision et l'insuffisance de la matérialisation des limites sur le terrain. En effet, sur une distance de 39 km à vol d'oiseaux sur une carte de 1/50 000^e, soit une distance de 19,5 km sur le terrain, seules trois balises (bornes) permettent de repérer les différents points. Le reste du tracé a respecté celui des cours d'eaux où, est indiqué par de crêtes de montagnes. Or comme nous l'avons vu en étudiant l'hydrographie, un bon nombre de ruisseaux naissent et disparaissent en saison sèche¹²⁰.

On peut comprendre que les législateurs français et britanniques, se sont largement appuyés sur les repères du paysage pour procéder à la démarcation de la frontière. De ce fait, les monts *Tolezet* (2108 m), *Tseken* (2232 m), et *Baranka* (2510 m), qui représentent ici les prolongements méridionaux des monts Bamboutos dans le groupement Fongo-Tongo, ont été exploités comme repères frontaliers entre l'ex-Cameroun Oriental et l'ex-Cameroun Occidental. Seulement, les bornes considérées comme des repères physiques ne furent pas implantées le long de la frontière pour matérialiser la partition à ce niveau. C'est cette démarcation peu précise, associée à l'hostilité du milieu (existence des montagnes aux versants abrupts), qui justifient dès 1919, les premières infiltrations et agressions dirigées contre le village Fongo-Tongo par ses voisins du Sud-Ouest, dans leur quête éffreignée des espaces pour la pratique des activités agro-pastorales.

En outre, la frontière entre les ex-Cameroun britannique et français à ce niveau, était marquée par une extrême complexité du fait du caractère hautement accidenté du relief. L'analyse cartographique et les descentes sur le terrain, font état d'une importante différence d'altitude entre les montagnes du plateau de l'Ouest (Fongo-Tongo), les vallées, plaines et collines du Sud-Ouest (groupements M'muock du Sud-Ouest). On note l'existence des pentes très abruptes d'environ 90° sur une distance d'environ 3 km. Selon T. Takui rencontré au marché Baranka, point culminant servant de limite entre les deux parties, l'évacuation des malades de M'muockbing et M'muocknguia pour Dschang passant par Baranka, se faisait sur les brancards de fortune, portés à l'épaule par deux hommes, le périple pouvait durer de 3 à 5 jours, du fait de l'hostilité du terrain¹²¹.

Cette imprécision de la frontière de 1919 au niveau des monts Bamboutos et les multiples frictions entre les groupements qui en découlent, amènent les administrateurs

¹²⁰ Anoumeumeu Ngoune, "Les litiges frontaliers", p. 17.

¹²¹ Entretien avec T. Takui, 73 ans, cultivateur et acteur du conflit Fongo-Tongo/M'muockbing, Baranka, 12 août 2013.

franco-britanniques à effectuer une autre démarcation en 1926. Malheureusement, de telles opérations ne changent pas la situation, qui avait déjà dégénéré entre les groupements depuis 1919. D'ailleurs, les documents d'archives consultés attestent avec clarté que, c'est véritablement au lendemain des opérations de reconnaissance et de délimitation initiées par M. Ripert et Cantle en 1926, respectivement chef de la circonscription de Dschang, et *district officer* de Mamfé, que les affrontements pour les terres exploitables, se sont accentués entre Fongo-Tongo et M'muockbing¹²². Les données des rapports coloniaux au sujet de l'instabilité foncière inhérente à la matérialisation de 1926, attestent également que ces opérations furent à l'origine d'un profond différend qui opposa le groupement Fossungou à celui de Fongo-Tongo. Mais à l'opposé des autres conflits de même nature dans la région, les administrateurs franco-britanniques (Ripert et Cantle), avaient établi des accords en février 1929, pour mettre un terme à cette crise¹²³.

Cependant, la crise Fongo-Tongo/M'muockbing ne connut pas de dénouement pacifique, malgré toute la volonté des administrateurs d'y mettre un terme. Au contraire, les populations se sont toujours appuyées sur le caractère imprécis des accords franco-britanniques, pour justifier leurs tensions et leurs rancœurs. C'est du moins la lumière qu'apporte J. Anoumeumeu au sujet du conflit Fongo-Tongo/Fossim'muockbing en ces termes, "les chefferies qui se disent avoir été victimes des amputations de terrain à la suite de la partition jusqu'à nos jours, continuent à les réclamer. C'est le cas de Fossim'muockbing plus précisément"¹²⁴.

À la lumière de cet exposé, il s'avère que les ressortissants de M'muockbing, n'hésitèrent pas à brandir les questions de délimitation de la frontière effectuée en 1926, pour justifier les incursions opérées dans le groupement voisin, dans le cadre de la conquête des terres pour les activités agro-pastorales. Les rapports de R. Ganger, chef de la subdivision de Dschang et D. P. Hayden, adjoint au *district officer* de Mamfé, confirment à suffisance cette hypothèse. Dans un rapport conjoint, les deux administrateurs attirent l'attention de la hiérarchie, au sujet des risques des tensions intercommunautaires consécutives à l'imprécision des limites, révélées par la carte de 1926, qu'ils exposent en ces termes :

Le croquis se révèle non pas inutile, mais insuffisant, son échelle étant trop petite pour permettre le repérage précis des limites entre les communautés Fongo-Tongo et Fossimockbing. Nous avons donc

¹²² ASPD, Dossier zone anglaise, référence 446/, Correspondance, situation des bœufs et problème de pâturages Fongo-Tongo-Fossim'muockbing, 16 septembre 1993.

¹²³ ASPD, Dossier zone anglaise, Référence 446/16, Correspondance, situation des bœufs et problème de pâturages Fongo-Tongo-Fossim'muockbing, septembre 1993.

¹²⁴ Anoumeumeu Nguone, "Les litiges frontaliers", p. 42.

été contraints d'abandonner le projet que nous avons primitivement, de retrouver l'ensemble de la ligne frontalière dans cette région¹²⁵.

Un tel rapport éclaire avec précision, sur la gravité de la situation entre les deux communautés. C'est d'ailleurs au regard d'une telle gravité, que les deux administrateurs émettent ouvertement dans leur rapport, l'urgence d'une nouvelle matérialisation de la frontière franco-britannique dans la région. Ainsi, on peut y lire :

Il serait éminemment souhaitable pour éviter le nombre de litiges et éviter ainsi les rixes qui pourraient s'avérer meurtriers, d'effectuer une reconnaissance détaillée avec levée topographique précis de la zone allant de la route Dschang-Fontem jusqu'au mont *Tsekeng* au Nord de Fongo-Tongo. Etant donné les difficultés de terrain, ce travail demanderait, outre celle du géomètre, la présence des deux chefs de circonscription pendant une quinzaine de jours¹²⁶.

Le conflit Fongo-Tongo/Fossim'muockbing avec en profondeur les crises agropastorales, résulterait logiquement des imperfections et incohérences des accords de partition franco-britannique, conclus en 1919, puis confirmés par le P-V de 1920. Les premiers incidents entre les deux communautés, furent marqués par des incursions des M'muockbing en territoire Fongo-Tongo, à travers les défrichages, et la mise en culture des parcelles¹²⁷. C'est dans le but de taire ces velléités expansionnistes que, les deux administrations s'engagèrent, à effectuer la matérialisation de toute la bande frontalière franco-britannique en 1926. Toutefois, les multiples défaillances techniques de ces travaux, ne permirent pas de mettre un terme à ces frictions inter communautaires d'où le rebondissement des contestations dès 1928. Compte tenu des dégâts marqués par les destructions des cases des deux côtés, et surtout la résurgence des tensions, les administrateurs H. D. Hayden et Gauger s'activèrent, à apaiser la situation par d'autres travaux de matérialisation plus précis¹²⁸.

Au regard des contenus des multiples rapports des deux administrateurs, la question aurait fait l'objet d'un suivi particulier par les administrations franco-britanniques. C'est sans conteste, ce qui justifia une certaine accalmie dans la région. Seulement au cours des années 1950 et 1970, on assiste à un retour des tensions entre les deux groupements, dû au problème de contrôle des ressources notamment, l'exploitation des pâturages. D'ailleurs, c'est cette question de recherche des espaces à exploiter pour des fins agricoles et surtout pastorales, qui

¹²⁵ ADD, Archives non classées, Rapport de R. Ganger et D. P. Hayden, au sujet de l'affaire Fongo-Tongo/Fossimockbing, 1928.

¹²⁶ ADD, Archives non classées, Rapport de R. Gauger et D. P. Hayden, au sujet de l'affaire Fongo-Tongo/Fossimockbing, 1928.

¹²⁷ Entretiens avec E. Nkemzong, 80 ans environ, cultivateur et victime du conflit Fongo-Tongo/M'muockbing, Fongo-Tongo, 16 septembre 2016; E. Kenfack, 78 ans, chef de quartier et victime du conflit Fongo-Tongo/M'muockbing, Fongo-Tongo, 16 septembre 2016. Propos concordants.

¹²⁸ ADD, Archives non classées, Rapport de R. Gauger et D. P. Hayden au sujet de l'affaire Fongo-Tongo/Fossimockbing, 1928.

est au centre des tensions entre ces communautés, depuis les opérations de partition franco-britannique dans la région.

2) Les épisodes de 1954 et 1971: la question des pâturages et l'intensification des frictions entre les communautés M'muockbing et Fongo-Tongo

Dans les précédentes analyses de cette section du travail, on s'est suffisamment penché sur l'épineuse question des pâturages qui pendant de longues décennies, a envenimé les rapports entre les peuples dits autochtones et ceux dits allochtones, sur les pentes des monts Bamboutos. Dans le versant méridional, ces conflits furent plus aigus et suscitèrent le départ assez précoce, des éleveurs mbororo, dont la sécurité dans la région, devint très précaire. Ainsi, les communautés établies sur le massif de Bamboutos, fortes de l'expérience pastorale apportée par les concessionnaires européens et les éleveurs mbororo, s'initièrent sans difficulté à la pratique de l'élevage. On peut donc comprendre qu'en raison des potentialités pastorales du milieu, les conflits entre nouveaux acteurs engagés dans cette activité, n'allaient pas tarder à refaire surface. C'est dans ce contexte, qu'on assista à un rebondissement de la crise Fongo-Tongo/Fossim'muockbing en 1954, avec pour principal stratagème, la question des pâturages.

En effet, à cette date, les populations de la chefferie Fongo-Tongo, s'étaient grandement consacrées à l'activité pastorale. Les quartiers Lembet et Lensap situés au pied de la montagne et limitrophes du groupement Fossim'muockbing, abritaient un nombre important d'éleveurs. L'ampleur de l'activité pastorale dans la région, motiva d'ailleurs l'administration française à organiser en 1954, un mini comice agro-pastoral au cours duquel, elle procéda au recensement des plus grands éleveurs, à qui elle promit d'apporter un soutien technique et financier pour booster leur activité¹²⁹. C'est à partir de ce moment que les plaintes des populations Fossim'muockbing commencèrent à se multiplier au sujet des incursions du bétail dans leurs plantations. D'après J. Fouapé, un notable de la sous-chefferie Lembet, ces contestations des voisins de M'muockbing, furent formulées au lendemain du minicomice agro-pastoral, qui attira leur attention sur les enjeux pastoraux des monts¹³⁰. À la suite de cet évènement, les contestations devinrent virulentes surtout au niveau de la chaîne de montagne *Mepong*, qui abrite les sommets *Tsekeng* (2232 m), et *Tolezet* (2108 m), dominés par une vaste pelouse de pâturages.

¹²⁹ ASPD, Dossier T.J.J., Rapport Moutiez sur le Comice agro-pastoral de Fongo-Tongo, 10 janvier 1954. Le rapport établit la liste des grands éleveurs parmi lesquels Taguefo, Fosso Menah, Fowapu, Tsafack Gilbert (chef supérieur Fongo-Tongo), Nguéack David et Djiokeng Mathias.

¹³⁰ Entretien avec J. Fouapé, 76 ans, notable et victime du conflit Fongo-Tongo/M'muockbing, Fongo-Tongo, 16 septembre 2016.

Les incidents refirent surface, et furent marqués par les destructions nocturnes des enclos pour bétail, entraînant la fuite des animaux. Les éleveurs fongo-Tongo de la sous-chefferie Lembet, évaluèrent les pertes à 42 bêtes, 08 enclos détruits et 2 cases incendiées. L'ampleur de ces dégâts fit l'objet d'une correspondance, adressée à l'administration par les éleveurs Fongo-Tongo¹³¹. Dans le souci d'éviter que la situation ne s'envenime, l'administration confia la mission de reprécision des limites, au service géographique. Mais cette mission s'avéra impossible du fait du caractère accidenté du terrain, et du manque de techniciens. Dans une note adressée à l'administration, ce service déclare que :

Il est impossible de vous donner le temps qu'il sera nécessaire pour remplir cette mission, ne connaissant pas la composition de l'équipe qui effectuera ce travail et suivant la rapidité d'exécution mais, je me permets de vous signaler qu'il s'agit d'un terrain très montagneux, situé à une altitude moyenne de 1700 m, et caractérisé par un relief au danger avéré¹³².

Face à la question, l'administration britannique demeura tout à fait insensible et conformément au rapport ci-dessus, l'administration française pour sa part, ne put apporter une solution efficace à cette nouvelle escalade entre Fossim'muockBing et Fongo-Tongo. Néanmoins, le chef Fongo-Tongo, Tsafack Gilbert, dans le souci de vivre en harmonie avec ses voisins, vint entreprendre à travers des émissaires, une tentative de réconciliation avec M'muockbing¹³³. Seulement, le chef du groupement M'muockbing, rejeta constamment cette main tendue de son voisin. Après ces tentatives échouées, le chef Tsafack Gilbert, en date du 05 septembre 1954, adressa à l'administration française, une correspondance, afin qu'elle se penche à nouveau sur cette question qui de son avis, pouvait déboucher à une guerre ouverte, entre les deux communautés, surtout qu'une partie importante du quartier Apouh, fut envahie par la communauté voisine¹³⁴.

Dans le souci d'encourager une telle initiative, l'administration française accorda à nouveau, une attention à la question. Mais ce n'est qu'en 1958, qu'elle prit la résolution d'inviter les administrateurs de la zone britannique, en vue de la mise sur pied d'une commission mixte, pour une résolution rapide de cette crise. Ainsi le 01^{er} mars 1958, R. Gaucher, chef de la subdivision de Dschang, et D. P. Hayden, adjoint au *district officer* de Mamfé, firent à nouveau une descente sur le terrain litigieux¹³⁵. S'inspirant du P-V de

¹³¹ ASPD, Dossier T.J.J., Lettre des éleveurs du groupement Fongo-Tongo, adressée au chef de la subdivision de Dchang, septembre 1954.

¹³² ADD, 1AC 196, Rapport du service cartographique au chef de la subdivision de Dschang, octobre 1954.

¹³³ J. Anoumeumeu, "Les litiges frontaliers", p. 72.

¹³⁴ ASPD, Dossier zone anglaise, Lettre du chef Tsafack Gilbert, adressée à l'administrateur de la subdivision de Dschang, le 05 septembre 1954.

¹³⁵ ASPD, Dossier zone anglaise, Rapport de la commission Gaucher/Hayden, sur le litige Fossim'muockbing/Fongo-Tongo, le 01^{er} mars 1958.

délimitation entre l'unité administrative de Mamfé et la circonscription de Dschang, signé le 23 mars 1926 à Santchou, les deux administrations vinrent confirmer les limites clairement définies dans ce P-V entre M'muockbing et Fongo-Tongo. Des recommandations strictes furent alors adressées au chef du groupement M'muockbing, qui devait exhorter ses populations à mettre fin aux dégâts et aux violations d'espaces, orchestrées dans la sous-chefferie Apouh, du groupement Fongo-Tongo.

En dépit de tous ces mécanismes visant à instaurer la paix, la cohabitation entre les deux communautés ne cessa d'être tumultueuse. En outre, dès 1960, les populations de M'muockbing se mirent à nouveau à contester les limites établies en 1926, et confirmées par la commission *Gauger/Hayden* de 1958. Leurs revendications sont clairement reprises par le *district officier* de Mamfé qui, dans une correspondance adressée à l'administrateur de la subdivision de Dschang, mentionne assez ouvertement, l'insatisfaction des chefs de groupement de la section anglaise, sur le règlement du litige en 1958, par la commission citée plus haut¹³⁶. Le troisième point de cette correspondance est assez édifiant à ce sujet. Il stipule en effet que:

*Over the last year or so i have received the following complaints of trespass across the frontier. From the chiefs of Fossugu and Fosimockbing who have never been satisfied with the decision made by Mr. Gaucher and Mr Hayden in the matter of their dispute with Fossong-Elelem and Fongo-Tongo respectively*¹³⁷.

Ces propos décrivent dans les détails, les inquiétudes de l'administrateur anglais au sujet de ce litige auquel, il associe d'ailleurs un autre mettant aux prises le groupement Fosson-Elelem à celui de Fossongu. Il conclut en faisant comprendre à son homologue de Dschang, l'urgence d'y effectuer une autre visite conjointe au courant de la saison sèche. C'est du moins ce qui ressort au dernier paragraphe de sa correspondance lorsqu'il affirme que : *“Nothing can be done until we can arrange another visit, this time with a surveyed from each side. Do you see any chance of being able to arrange this during the coming dry season?”*¹³⁸. Toutes ces inquiétudes de l'administration britannique ne sont guère surprenantes, au regard de la gravité de la situation sur le terrain marquée en 1960, par des affrontements physiques entre les deux communautés avec pour conséquences, l'abattage des bœufs, la destruction des cases et cultures dans la localité de Apouh. Dans la même mouvance du conflit, les populations de la localité de Njié, à M'muockbing émettent aussi des plaintes,

¹³⁶ APM, Correspondance du Cameroun britannique, Lettre N° 239 du *district officier* de Mamfé, adressée au chef de la région de Dschang, septembre 1960. Annexe 30.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ *Ibid.*

dénonçant la mise en culture de leurs terres ainsi que la destruction de leurs maisons d'habitations, par les assaillants en provenance d'Apouh¹³⁹. Ces dégâts sont relatés par le *district officer* de Mamfé qui, dans une autre correspondance, rappelle toujours la nécessité de faire une nouvelle descente sur le terrain litigieux. Dans cette correspondance, il est écrit,

*Fossimockbing and Fossungo are complaining that people from Fongo-Tongo are continuous to build houses and damage farms especially in Njié area, a locality of M'mockbing. In order to avoid any war in the future between the two villages, it is necessary to organize a new visit in the area to solve definitively land disputes there*¹⁴⁰.

Les différentes correspondances ci-dessus examinées, laissent clairement apparaître la précarité des relations entre les deux communautés, depuis la partition franco-britannique de 1919, et les opérations de délimitations frontalières qui s'en suivirent, en 1926. En dépit de toutes les interpellations formulées par la partie britannique, l'administration française se fit remarquer par la lenteur dans la réaction visiblement, à cause de la question de la rébellion Upéciste qui dès 1955, envenimait le climat politique et social en pays bamiléké. C'est au regard d'un tel laxisme administratif que, le chef Fongo-Tongo réussit en 1971, à entreprendre une rencontre avec son homologue de Fossim'muockbing, dans l'espoir de trouver une solution à cette situation, qui ne cessait de causer des dégâts irréparables au sein des deux groupements. Cette rencontre organisée dans la chefferie Fongo-Tongo, se fit en présence des deux chefs et des autorités administratives des départements de la Manyu et de la Menoua. Ainsi, le 01^{er} mars 1971, les autorités administratives prirent acte de la situation, et donnèrent comme instructions, l'arrêt des constructions et des activités agricoles sur l'espace litigieux, en attendant de la commission nationale qui viendra mettre un terme aux disputes¹⁴¹. Il s'est agi cependant, d'un statut assez précaire dans la mesure où, dès le mois d'avril 1971, la zone litigieuse est à nouveau le théâtre de violents affrontements inter-communautaires.

Cette instabilité fut orchestrée par les populations de M'muockbing, qui violèrent les instructions pourtant conjointement adoptées quelques semaines plutôt, lors des assises à la chefferie Fongo-Tongo. Pour s'en convaincre, on a qu'à se référer à la lettre confidentielle du préfet de la Menoua, au Ministre de l'Administration Territoriale, dans laquelle, il dénonce l'attitude provocatrice des M'muockbing vis-à-vis de leurs voisins en ces termes :

¹³⁹ Entretien avec H. Ayuk, 70 ans environ, cultivateur et acteur du conflit Fongo-Tongo/M'muockbing, M'muockbing, 16 août 2013.

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ ASPD, Dossier zone anglaise, P-V de la réunion de conciliation tenue le 01^{er} février 1971, à la chefferie Fongo-Tongo sur le litige Fongo-Tongo/Fossimockbing.

Deux semaines à peine que les recommandations avaient été données aux populations, il me fut signalé que, les ressortissants de Fossimockbing avaient repris les constructions de cases sur les terrains litigieux. Je viens encore de recevoir du Sous-préfet de Dschang, un compte-rendu dont copie jointe, qui signale l'enlèvement le 06 avril 1971, de cinq habitants de Fongo-Tongo¹⁴².

À travers ces lignes, l'on peut aisément apprécier la gravité de la situation dans cette partie des Bamboutos. La correspondance du Sous-préfet de l'arrondissement de Dschang évoquée dans les notes ci-dessus, met en exergue l'usage de nouveaux modes opératoires dans le conflit entre les deux communautés, il s'agit des kidnappings et des séquestrations. Le préfet lui aussi, se montra d'ailleurs très inquiet des conséquences évidentes de telles manœuvres, sur les relations intercommunautaires. Ceci s'atteste à travers les déclarations suivantes :

Les incidents de ce genre, sont de nature à détériorer davantage les rapports déjà tendus entre les groupements antagonistes. Il y'a surtout lieu de remarquer que cette situation qui est justement à redouter, risque d'une part de rompre la patience des populations de l'amont de Dschang que nous avons jusqu'ici réussi à contenir et, d'autre part à déboucher sur des troubles de l'ordre public préjudiciable à plus ou moins une longue échéance à la politique de consolidation de l'unité entre nos deux Etats Fédérés¹⁴³.

On peut déduire de cette déclaration, qu'en dépit des mesures mises en place par les différentes administrations, les violences ne cessèrent point entre ces communautés. Tout comme en 1958 avec l'administration française, on peut dénoncer ici, le caractère léthargique de l'administration anglaise, face aux nouvelles formes de violences, orchestrées par les populations de Fossim'muockbing. C'est pour cette raison que l'administrateur, en insistant sur ce point, étale dans sa correspondance, les conclusions suivantes :

L'examen de ce litige frontalier et la prise des dispositions appropriées pour son règlement, revêtent en ce moment un caractère d'urgence particulier. À cet égard, il serait souhaitable qu'en vue de l'application des mesures prises avec mon collègue du département de la Manyu, vous puissiez intervenir auprès de ce dernier pour lui demander de veiller à ce que, les ressortissants de l'arrondissement de Fontem, cessent de violer les instructions qu'ils avaient reçues¹⁴⁴.

Une telle approche, laisse apparaître la gravité de la situation entre les communautés en conflit. De ce fait, depuis 1954, les deux peuples ne connurent plus la paix, et en dépit des manœuvres administratives et la volonté de réconciliation de certains chefs, le climat social continua à se fissurer. Les événements de 1978, 1991 et 1996, vinrent compliquer davantage la situation. Ces événements, qui marquent un autre épisode de cette crise, méritent eux-aussi, une analyse attentive, pour une appréciation exacte de l'évolution du conflit.

¹⁴² ASPD, Dossier zone anglaise, Lettre confidentielle de M. G. Mouchili Njimoffira, préfet du département de la Menoua à Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale, au sujet du litige frontalier entre les groupements Fongo-Tongo /Fossimockbing, le 29 avril 1971.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ *Ibid.*

3) Les rebondissements des tensions entre les communautés M'muockbing et Fongo-Tongo : Les évènements de 1978, 1991 et 1996

Si au cours des séquences étudiées plus haut, on avait assisté à de simples tensions sporadiques, il convient de reconnaître au regard des faits, que les affrontements de 1978, 1991 et 1996 s'assimilent à une véritable guerre ouverte et atroce entre les deux peuples.

a-) Les raids nocturnes de M'muockbing dans la sous-chefferie Apouh en 1978

Selon le constat fait plus haut, les autorités administratives des deux unités auxquelles appartiennent les groupements en conflit, avaient instruit la non violation des espaces disputés, jusqu'à la descente d'une commission nationale. Dans cette optique, les monts *To'olezet* (2108 m) et *Tseken* (2232 m), qui font office de limites naturelles entre les deux communautés, devenaient des pâturages communs et par conséquent, il fut interdit en ces lieux, toute activité économique¹⁴⁵. À l'évidence, au regard des enjeux économiques et des lenteurs administratives dans la résolution de la crise, ces instructions de 1971, furent totalement ignorées en 1978 par les populations de M'muockbing, qui décidèrent de procéder à des raids contre leurs voisins, pour tenter d'occuper définitivement ces espaces.

C'est dans le cadre de ce projet expansionniste que, deux attaques nocturnes furent menées les 16 et 17 janvier 1978, par les M'muockbing contre les populations Fongo-Tongo du quartier Apouh. Se référant à ces attaques nocturnes, J. Anoumeumeu parle de longues et rudes batailles au cours desquelles, les gens de M'muockbing ont détruit les enclos pour bétail (moutons et bœufs), pillé et dévasté les cultures dans les champs de maccabo, haricot, tabac, légumes et pommes de terre¹⁴⁶. Les investigations issues des sources orales, sont assez concordantes au sujet de ces raids nocturnes de M'muockbing sur Fongo-Tongo, et les dégâts qui s'en suivirent. Ces informations font état de l'abattage des animaux, du pillage des plantations, des maisons d'habitation systématiquement saccagées¹⁴⁷. Lors de ces attaques surprises, les habitants des quartiers Mepong et Tsekeng de la sous-chefferie Apouh, n'eurent pas le temps de réagir. L'unique alternative fut de s'enfuir, pour chercher refuge dans les quartiers voisins plus au Sud de la chefferie. Les pertes enregistrées pendant ces attaques,

¹⁴⁵ Entretien avec A. Kenne, 73 ans, notable et victime du conflit M'muockbing/Fongo-Tongo, Fongo-Tongo, 16 août 2013.

¹⁴⁶ Entretiens avec P. Demfack, 86 ans, chef du quartier Tchouoteng et victime des conflits agro-pastoraux, Dschang, 26 août 2013 ; E. Tsafack, 68 ans, cultivateur et victime du conflit Fongo-Tongo/M'muockbing, Fongo-Tongo, 19 août 2013. Informations concordantes

¹⁴⁷ Entretien avec E. Tiazok, 75 ans, cultivateur et acteur de conflit Fongo-Tongo/M'muockbing, Fongo-Tongo, 16 septembre 2016.

furent inestimables pour ces paysans Fongo-Tongo, qui avaient séjourné plus d'une semaine au quartier voisin Djeu, dans l'attente d'un apaisement des tensions¹⁴⁸.

Toutefois, ne pouvant pas supporter une telle phagocytose de leur territoire, les populations de Fongo-Tongo à leur tour, prirent la résolution d'organiser une riposte contre leurs assaillants. C'est dans ces circonstances que les populations des quartiers Apouh, Mepong, Tsekeng rejoints par celles de Lembet, s'associèrent dans la journée du 18 janvier 1978, pour mener des représailles contre leurs voisins. Désormais organisées en troupes, ces populations formèrent un front de combat au niveau de la localité de Mepong, pour attaquer les populations de M'muockbing¹⁴⁹.

À en croire J. Anoumeumeu, "la mobilisation était générale et elle entendait raser tout le village Fossimockbing"¹⁵⁰. La situation ne put être apaisée que par le concours des sous-préfets des arrondissements de Dschang et Fontem qui, une fois informés, descendirent sur les lieux pour calmer les tensions et éviter une guerre ouverte entre les deux peuples voisins. D'ailleurs, les propos du sous-préfet de Dschang dans un rapport après la descente sur les lieux, sont assez explicites sur la gravité des faits. Selon lui,

C'était une sorte de guerre froide, un état de mini bataille rangée. Les sentinelles étaient postées à différents coins de la montagne. C'est toute une bataille qui se préparait dans l'un ou l'autre camp. Tout le monde était armé de lances, couteaux, machettes, fusils à poudre et gourdins. Toutes les conditions semblaient être réunies pour un conflit au sens propre du terme¹⁵¹.

Visiblement insatisfaits de cette intervention des autorités, qui mit un terme à leur projet de représailles, les populations de Fongo-Tongo ne lâchèrent pas prise contre leurs voisins. Décidées de se venger des attaques des 16 et 17 janvier, et suite à l'échec de la mobilisation du 18 janvier, ces populations organisèrent un nouvel assaut le 24 février 1978. Dans une correspondance adressée au sous-préfet de Dschang, le *divisional officer* de Mamfé, marqua son indignation au sujet de ces violences menées selon lui, principalement par les populations d'Apouh contre celles du quartier Njié de M'muockbing¹⁵². Ce raid du 24 février,

¹⁴⁸ Il s'agit ici des quartiers situés en altitude.

¹⁴⁹ Il s'agit d'un quartier situé en altitude et au sommet duquel, on peut avoir une vue d'ensemble du village M'muockbing.

¹⁵⁰ Anoumeumeu Ngoune, "Les litiges frontaliers", p. 54.

¹⁵¹ ASPD, Dossier zone anglaise, Référence, N°20/CF. F. 34, du 21 mars 1983.

¹⁵² ASPD, Dossier zone anglaise, Litige interprovincial Référence, AFM 29/S2/572, *divisional officer* de Fontem, 25th february 1978. Le quartier Njie de M'muockbing n'est pas à confondre avec celui de Djeu de Fongo-Tongo.

avait provoqué de nombreuses destructions et pertes matérielles (vols, incendies des cases et destructions des cultures)¹⁵³.

À la suite des attaques de 1978, les deux communautés ne connurent plus la paix et la zone devint un véritable danger pour les populations avoisinantes. Les attaques à mains armées devinrent récurrentes contre les populations de Fongo-Tongo. La zone litigieuse déclarée depuis les assises de 1971 comme étant neutre, fut littéralement conquise par les M'muockbing, qui y avaient érigé des barrières, entrepris des cultures, et implanté des cases¹⁵⁴. La limite entre les deux groupements fut de ce fait, grignotée et ignorée dans la mesure où, une partie non négligeable de la sous-chefferie Apouh, fut à nouveau envahie en 1980. Plus grave encore, le chef Fossim'muockbing fit introniser le 17 mai 1981, un de ses fils appelé Assongou, comme sous-chef, dans cette région contestée. À ce sujet d'ailleurs, le chef Fongo-Tongo fit adresser des lettres de protestation, aux autorités administratives en 1981 et en 1982¹⁵⁵. Tous ces actes associés aux autres attaques, avaient contribué à exacerber les relations entre M'muockbing et Fongo-Tongo. Ceci s'atteste à nouveau par les événements de 1991 et 1996.

b-) Les attaques armées de 1991 et de 1996

Les affrontements de 1991 et 1996 se caractérisent elles aussi, par des violences inouïes. En effet, entre le 03 et le 07 octobre 1991, les populations du quartier Mepong, furent à nouveau, attaquées par celles de M'muockbing. La particularité de ces attaques, fut l'usage excessif des armes à feu par les assaillants. C'est ici le lieu de rappeler qu'au cours de cette nouvelle escalade, le trafic des armes s'était grandement accentué dans la région. La plupart des habitants de M'muockbing, portait une arme, pour dissuader les paysans de Fongo-Tongo qui oseraient s'aventurer dans la zone litigieuse¹⁵⁶. Ces armes étaient facilement acquises à la faveur d'un commerce illicite, qui se pratiquait avec les voisins du Nigéria, précisément la région d'Ekok. En fonction de l'intensité des affrontements, les livreurs d'armes allaient jusqu'à la zone dangereuse, pratiquer leur commerce sous la couverture de leurs clients. Ce phénomène marque simplement la survivance d'un trafic qui, depuis la période précoloniale,

¹⁵³ Anoumeumeu Ngonne, "Les litiges frontaliers", p. 52.

¹⁵⁴ Entretien avec A. Kenne, 73 ans, notable et victime du conflit Fongo-Tongo/M'muockbing, Fongo-Tongo, 17 août 2013.

¹⁵⁵ ASPD, Dossier zone anglaise, conflit Fongo-Tongo/Fossimockbing, lettres de protestations du chef Fongo-Tongo, les 13/05/1981 et 15/03/1982.

¹⁵⁶ Entretien avec J. Jiofack, 69 ans, agriculteur et victime du conflit Fongo-Tongo/M'muockbing, Fongo-Tongo, 17 août 2016.

avait pris corps sur l'ensemble du plateau bamiléké, englué dans des querelles incessantes entre chefferies traditionnelles. Sur ce point, J. C. Barbier affirme que,

Des faits de conquête sont fréquemment mentionnés dans le processus de formation des chefferies bamiléké actuelles, toutes les chefferies n'entretenaient pas d'armées permanentes mais, disposaient tout de même des fusils et poudre car elles avaient accès à ces armes du fait d'une situation de commerce généralisé des produits européens, depuis la période précoloniale dans tout l'Ouest-Cameroun, à partir des estuaires de la *cross-river* et du wouri¹⁵⁷.

L'usage des armes dans le conflit avait ainsi favorisé une forte expansion des paysans de M'muockbing en territoire Fongo-Tongo. Une fois de plus, les sous-préfets de Dschang et de Fontem, durent effectuer une nouvelle descente sur le terrain, afin de stopper ce raid qui risquait d'entraîner une phagocytose totale de la localité de Mepong. Le procès-verbal de cette descente effectuée par les deux administrateurs, fait mention de six ressortissants de Fongo-Tongo grièvement blessés par coups de fusils¹⁵⁸. L'ampleur des violences et les conséquences y afférentes, sont exposées dans une requête initiée par les élites Fongo-Tongo, au sujet de l'ensemble des litiges, opposant leur groupement aux chefferies voisines. Ces élites dans leur requête, exposent les faits dans les détails suivants,

En 1991, les populations de M'muockbing conduites par un certain Sonna Albert dit *Kempouh* (menchot), surprennent les agriculteurs Fongo-Tongo, blessent à coup de fusils trois parmi eux, pillent des cultures, emportant le bétail et détruisent leurs cases. Les deux populations sont prêtes à se livrer à la guerre si, l'administration ne prend pas une mesure de réconciliation urgente¹⁵⁹.

C'est d'ailleurs fort de ce constat que, les autorités administratives approuvèrent la proposition de l'une de ces élites du nom de Tajeusson Bernard, qui prit l'initiative de jouer les médiateurs en vue de réconcilier les deux groupements. C'est dans ces circonstances que les assises entre les deux communautés se tinrent le 16 novembre 1991, à Tsekeng¹⁶⁰. En attente d'un règlement définitif, la bande de terre litigieuse devint une zone tempon. Ce fut une initiative salutaire et hautement appréciée mais, elle ne put maintenir l'accalmie que sur une très courte période. En effet entre le 1^{er} et le 03 octobre 1996, soit à peine quatre ans après les assises de paix de 1991, les populations d'Apouh à Fongo-Tongo, furent une fois de plus, victimes des raids expansionnistes des populations de M'muockbing.

¹⁵⁷ J. C. Barbier, *Essai de définition de la chefferie en pays bamiléké*, Centre des Sciences Economiques et Sociales (C.S.E.S) Yaoundé, 1977, p. 20.

¹⁵⁸ ASPD, Dossier zone anglaise, P-V de descente sur le terrain litigieux entre Fongo-Tongo et Fossimockbing, le 08 octobre 1991.

¹⁵⁹ Requête des élites du groupement Fongo-Tongo sur les litiges frontaliers entre le groupement Fongo-Tongo et ses voisins (Fossimockbing et Fossimocknguia), du 06 juillet 2006, p. 2.

¹⁶⁰ Requête des élites du groupement Fongo-Tongo sur les litiges frontaliers entre le groupement Fongo-Tongo et ses voisins (Fossimockbing et Fossimocknguia) du 06 juillet 2006, p. 2.

Les lenteurs administratives aidant, les paysans de M'muockbing toujours sous la houlette du fameux Sonna Albert, attaquent par surprise le 1^{er} octobre 1996, Djougo dans sa plantation et le blessent grièvement à coup de machettes. Ces nouvelles velléités expansionnistes se sont accentuées, suite au décès de Mbialeck, un des rares ressortissants Fongo-Tongo, qui résidait à Tsekeng, et y pratiquait des activités pastorales¹⁶¹. Les violences physiques perpétrées sur Djougo Jean dans sa plantation, marquaient une étape importante des tensions lentement initiées depuis 1993, après la mort de Mbialeck¹⁶². Face à cette situation, les populations d'Apouh, s'étaient à nouveau organisées pour riposter aux attaques voisines. Les deux groupements furent ainsi au bord d'un nouvel affrontement ouvert.

Une fois de plus, les deux Sous-préfets saisis de l'affaire, organisèrent une réunion d'urgence au quartier Lembet le 04 octobre 1996¹⁶³. Ainsi, les administrateurs de l'arrondissement de Dschang et du jeune arrondissement d'Alou, ont prescrit à nouveau aux populations le respect strict des mesures prises en 1991, au sujet du "*No man's land*" dans la zone litigieuse. Au cours de cette rencontre, le chef du groupement Fongo-Tongo, afficha sa déception et s'indigna ouvertement du laxisme de son homologue de Fossim'muockbing qui, de son avis, n'a jamais exhorté ses populations à respecter les instructions pourtant arrêtées de commun accord. Au contraire, il observe d'un regard complice, les constructions et plantations entreprises par les populations de son groupement. Une telle situation atteste de la précarité des relations entre les deux groupements qui du fait des rebondissements fréquents des tensions, vivent jusqu'à présent, dans une situation d'insécurité foncière permanente. Le tableau ci-après, fait ressortir la synthèse chronologique des ces crises consécutives à la conquête des espaces pour les activités agro-pastorales.

¹⁶¹ Entretien avec P. Demfack, 86 ans, chef du quartier Tchouteng victime des conflits agro-pastoraux, Fongo-Tongo, 26 août 2013.

¹⁶² Celui-ci était craint par les voisins de M'muockbing au regard du temps mis dans la zone.

¹⁶³ ASPD, Dossier zone anglaise, Procès-Verebal de la descente des Sous-préfets d'Alou et Dschang, dans la région de Lembet au sujet du litige M'muockbing/Fongo-Tongo le 4 novembre 1996.

Tableau 24 : Synthèse des affrontements Fongo-Tongo/M' muockbing (1919-1996)

Années d'affrontements	Nature ou origine des affrontements
1919	Débuts des contestations après la convention <i>Milner/Simon</i>
1926	Premières confrontations consécutives aux opérations de délimitation de frontière franco-britannique.
1954	Affrontements au lendemain du mini comice agro-pastoral de Fongo-Tongo
1971	Attaques des localités Lembet/Tsekeng/Mepong par M' muockbing
1978	Rebondissement des tensions et attaques contre la sous-chefferie Apouh
03-07/10/1991	Affrontements de Mepong
01-03/10/1996	Nouvelles attaques contre la sous-chefferie Apouh

Source : Conception personnelle sur la base des données compilées

À côté de ces tensions, le groupement Fongo-Tongo, dans sa partie septentrionale, notamment dans la région de Tchouoteng, connaît aussi des conflits consécutifs à la quête des terres pour des fins agro-pastorales, avec le groupement Fossim' muocknguia.

B- Rivalités et tensions explosives entre les groupements Fongo-Tongo et Fossim' muocknguia (1950-2006)

Au sujet des conflits intercommunautaires cristallisés autour du foncier sur le massif méridional des Bamboutos, la rivalité Fongo-Tongo/M' muocknguia au regard des dégâts quotidiennement enregistrés, est de loin la plus virulente et la plus meurtrière. D'entrée de jeu, il convient de mentionner que ce conflit répond à une double matrice : d'un côté, le groupement M' muock déterminé à conquérir ces hauts reliefs pour des fins agraires, et de l'autre côté, le groupement Fongo-Tongo qui veut s'y maintenir pour des fins pastorales. La fréquence des tensions entre les deux groupements fit désormais de la région, une véritable poudrière foncière en plein cœur du versant méridional des monts Bamboutos. L'analyse des premiers rapports plus ou moins pacifiques entre les deux communautés, permet de décrire les premières contestations qui débutent autour des années 1950 et qui finalement, débouchent aux évènements meurtriers de 2006.

1- Les imprécisions du tracé de la frontière et la violation des limites comme origines des frictions entre les deux communautés

Dans les précédentes analyses, il a été donné de constater que le groupement Fongo-Tongo depuis les opérations de délimitation de la frontière franco-britannique en 1926, connaît une difficile cohabitation avec les groupements voisins. La partie Nord de cette chefferie, est en permanence agitée par les tensions qui l'opposent au groupement M' muocknguia. Il est convenable de rappeler que dans cette partie de la chefferie, on retrouve

principalement deux groupements M'muock notamment, les M'muockleth qui dépendent de *Fotang*, et les M'muocknguia qui dépendent de *Fozeh*. Toutefois, du fait de certains paramètres historiques, la cohabitation entre Fongo-Tongo et M'mouckleth s'avère moins tendue, et relativement pacifique que celle avec les M'muocknguia qui paraît plus violente¹⁶⁴. C'est cette dernière qui fait l'objet de la présente analyse.

Sous le législateur allemand, les deux communautés rivales connaissent une paix apparente dans la mesure où, elles étaient assez distantes. Les informations recueillies auprès de certains notables de Fongo-Tongo, font état de l'existence d'une borne, qui avait été fixée dans la localité actuelle de Baranka, et faisait office de limite entre ces communautés¹⁶⁵. Le groupement Fongo-Tongo coiffait donc toute cette région de Baranka tandis que les peuples M'muock voisins, demeuraient confinés au cœur de la caldeira appelé "*Tsinmba*". Bien que n'étant pas exploités, les confins septentrionaux du plateau méridional des monts Bamboutos, relevaient coutumièrement de la compétence de Fongo-Tongo. Cette région est couverte par les localités de Baranka, Setze, Tchouteng, objets de discorde permanente avec les peuples M'muock, très engagés dans l'occupation de ces terres pour la pratique de l'agriculture.

C'est véritablement avec le départ des Allemands et la partition franco-britannique du Cameroun, qu'on enregistra les signes annonciateurs de cette future crise intercommunautaire. Dans le rapport des opérations de délimitation de la frontière franco-britannique en 1926, le chef de la circonscription de Dschang à plusieurs niveaux, mentionne les risques futurs des confrontations intercommunautaires, dans cette partie de monts Bamboutos. C'est dans cette logique que cet administrateur avisé, nota de nombreuses incohérences et insuffisances des accords *Milner/Simon* de 1919 qui selon lui,

Auraient donné une frontière incroyablement immense et d'autre part, auraient dans tous les cas entraîné la scission en deux parties de toutes les tribus limitrophes aussi bien anglaises que françaises. Solution inacceptable politiquement par le nombre considérable de conflits, qu'elle aurait créé entre les tribus, qui par le passé, connaissaient déjà une paix précaire (...). La frontière fixée par l'accord de Londres était loin, pratiquement de suivre les limites ethniques de Fongo-Tongo et les tribus anglaises (...)¹⁶⁶.

Toutes ces remarques illustrent la fragilité des accords conclus entre la France et l'Angleterre, et mettent à jour les risques probables d'une future mésentente entre les tribus,

¹⁶⁴ On évoque ici, l'origine commune de ces peuples qu'on retrouve sur les hauteurs des monts Bamboutos. D'ailleurs, le nommé Djatho installé depuis des années dans la localité de Setze, a des grands parents issus de M'muockleth ce qui lui a d'ailleurs, garanti une cohabitation pacifique avec ses voisins.

¹⁶⁵ Entretiens avec S. Tonfack dit *Fo'ò* Dzung, 88 ans, notable et acteur des conflits, Fongo-Tongo, 18 avril 2014; P. Demfack, 86 ans, chef du quartier Tchouteng victime des conflits agro-pastoraux, Fongo-Tongo, 26 août 2013. Propos concordants.

¹⁶⁶ ARO, 1AC 197, Rapports politiques Dschang (1928-1951), Rapport du chef de la circonscription de Dschang, au sujet des opérations de délimitation de la frontière franco-anglaise de janvier à mars 1926, p. 8.

dans cette partie des monts Bamboutos. La suite du rapport, édifie également sur l'importance des espaces pâturables dans cette section des Bamboutos et surtout, les convoitises suscitées à ce sujet par les Anglais, ce qui entraîna des difficultés réelles dans le tracé de la frontière au niveau de Fongo-Tongo. Selon les termes de ce rapport,

À part quelques prétentions émises par Monsieur Cantle sur quelques pâturages du sommet des Bamboutos de la zone française, sous prétexte que les tribus anglaises voisines pourraient un jour, posséder du bétail et avoir besoin de ces pâturages, mais rapidement et facilement réduites à néant, il n'y eut que quelques difficultés pour la détermination du tracé de la frontière qu'à Fongo-Tongo¹⁶⁷.

En référence à ces remarques, on est finalement amené à comprendre le déferlement des chefferies anglaises sur les flancs sommitaux de la partie méridionale des monts Bamboutos, et les discordes qui s'en suivirent avec le groupement Fongo-Tongo. C'est donc sur fond de légèreté technique que la frontière au niveau de Fongo-Tongo, fut établie. Plus grave encore, la commission de délimitation de la frontière, semblait finalement avoir effectué la matérialisation de façon incertaine par manque d'informateurs, pouvant leur apporter des précisions réelles sur les limites. C'est du reste ce qui se dégage des propos du chef de circonscription qui stipulent que :

J'étais donc privé aussi de l'aide et des renseignements du chef et des notables de Fongo-Tongo, qui auraient pu exactement, me renseigner sur les limites véritables de leur chefferie du côté de Fosimo et Fossongo telle qu'elles existaient au temps des Allemands. Dans ces conditions, il est à signaler qu'à plusieurs sections de cette frontière, le tracé se fit de façon très approximative¹⁶⁸.

De telles déclarations peuvent à juste titre, justifier la fragilité des accords entre la France et l'Angleterre mais surtout, les manquements techniques de la démarcation frontalière entre Fongo-Tongo et les chefferies voisines, au niveau des flancs montagneux du massif des Bamboutos. De toute évidence, ces peuples au lendemain de travaux de délimitation, furent appelés à cohabiter. Dans ce contexte, si les tensions avec M'muockbing éclatèrent immédiatement après les travaux, les relations entre Fongo-Tongo et M'muocknguia connurent toutefois une longue période pacifique, avant d'exploser en tensions cristallisées autour de la terre, avec pour but majeur, la recherche des espaces pour la pratique de l'agriculture et de l'élevage.

Sous le règne du chef G. Tsafack, le groupement Fongo-Tongo accorda l'hospitalité à ses voisins de M'muocknguia et M'muockleteh qui, du fait du relief accidenté de la caldeira, avaient sollicité des espaces moins hostiles au sommet de Baranka pour s'y installer et

¹⁶⁷ ARO, 1AC 197, Rapports politiques Dschang (1928-1951), Rapport du chef de la circonscription de Dschang au sujet des opérations de délimitation de la frontière franco-anglaise de janvier à mars 1926, p. 8.

¹⁶⁸ ARO, 1AC 197, Rapports politiques Dschang (1928-1951), Rapport du chef de la circonscription de Dschang au sujet des opérations de délimitation de la frontière franco-anglaise de janvier à mars 1926, p. 8.

developper leurs activités¹⁶⁹. Dans cette perspective, l'un des premiers à avoir bénéficié de cette mesure, fut *Fo'o Yim* qui, avec l'accord du chef Fongo-Tongo, s'y installa peu avant 1950¹⁷⁰. Sa présence suscita dès lors, la montée progressive, des autres populations dont les conditions de vie en contrebas, devenaient très précaires. Les peuples M'muock commencèrent par y faire des abris en matériaux provisoires (planches), et à se consacrer aux activités agricoles¹⁷¹. Compte tenu de la démographie galopante et surtout des revenus procurés par le maraichage dans la région, le territoire Fongo-Tongo au niveau de Baranka, devint très vite un objet de convoitise pour les peuples M'muocknguia qui, en grand nombre se mirent à exploiter cette région sommitale. À partir de 1950, le chef Fongo-Tongo désormais inquiet de la situation, tenta de freiner ces incursions incontrôlées dans sa chefferie, en invitant sa population à s'y rendre elle aussi et y entreprendre les cultures. C'est alors que les premiers actes d'hostilité commencèrent à se faire ressentir entre les deux communautés. La borne allemande qui servait de limite matérielle, et maintenue lors de la démarcation franco-britannique, fut pour la circonstance ensevelie par les peuples M'muock, à travers les activités agricoles de grande envergure, et plus tard par les constructions¹⁷².

Dans le cadre de ces premières contestations, on note la destruction systématique des repères matérialisant les limites entre les deux groupements. La forte colonisation agraire des pâturages mettant ainsi à mal l'activité pastorale déjà très prospère dans le groupement Fongo-Tongo, entraîna un sabotage des plantations. On peut comprendre à ce niveau que, les peuples M'muock engagés dans la conquête des espaces pour l'agriculture, devaient affronter leurs voisins Fongo-Tongo, engagés à leur tour dans la pratique des activités pastorales sur les mêmes espaces. C'est en ce moment que pour pallier aux conquêtes de leurs voisins, les peuples Fongo-Tongo qui jusqu'ici, considéraient ces flancs sommitaux comme de simples zones de pâturages, prirent l'initiative de s'y installer. À la fin des années marquant les tensions nationalistes, deux ressortissants de la communauté Fongo-Tongo, vinrent s'installer

¹⁶⁹ Tel qu'il a été indiqué dans le premier chapitre de ce travail consacré à l'étude du milieu physique, les conditions de vie dans la caldeira, demeurent très hostiles du fait du relief assez accidenté, et surtout du climat pluvieux

¹⁷⁰ Entretien avec S. Sylvestre dit *Fo'o Dzung*, 88 ans, notable et acteur du conflit Fongo-Tongo/M'muocknguia, Fongo-Tongo, 18 avril 2014.

¹⁷¹ Entretiens avec S. Sylvestre dit *Fo'o Dzung*, 88 ans, notable et acteur du conflit Fongo-Tongo/M'muocknguia, Fongo-Tongo, 18 avril 2014; P. Kenfack dit *Mo'o sob*, 93 ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et les groupements voisins, Bafou, 16 août 2011; P. Nanfack, 58 ans, agriculteur et victime du conflit Fongo-Tongo/M'muockbing, Fongo-Tongo, 17 août 2016. Informations concordantes.

¹⁷² Entretiens avec P. Tsafack, 72 ans, cultivateur et victime des conflits entre Fongo-Tongo et les groupements voisins, Fongo-Tongo, 16 août 2014; S. Sylvestre dit *Fo'o Dzung*, 88 ans, notable et acteur du conflit Fongo-Tongo/M'muocknguia, Fongo-Tongo, 18 avril 2014. Propos concordants.

dans cette région¹⁷³. C'est dans cette optique que les quartiers de Tchouoteng et Seetze commencèrent à se développer, entraînant une accentuation des tensions agro-pastorales entre les deux communautés¹⁷⁴.

Au lendemain des troubles nationalistes, les populations originaires du groupement M'muock exploitent la période de trêve et d'accalmie, pour reprendre leurs velléités expansionnistes en territoire Fongo-Tongo, dont une partie non négligeable était reconvertie en domaine agricole. Les derniers actes liés au maquis qui s'achèvent en 1971, avaient ouvert le bal à une nouvelle vague d'expansion agraire sur Fongo-Tongo. C'est dans un élan similaire qu'en 1972, sous la houlette de leur chef *Fo'o tang*, les peuples M'muock vinrent envahir les flancs montagneux de *Tossessa* et *Njock*, repoussant les Bafou qui auparavant, y connurent de sérieuses rivalités, avec le groupement Fongo-Tongo¹⁷⁵. Ces espaces sommitaux qui par le passé n'avaient qu'une vocation pastorale, furent dans le cadre de ces tensions, transformés en domaine agricole par les M'muock. C'est dans ces circonstances que, les deux communautés au cours de la première décennie des années 2000, se livrent à des affrontements meurtriers dans la région.

2- Des attaques d'août 2000 à l'escalade meurtrière de juin 2006

La présence des peuples M'muock dans la région de Baranka est marquée depuis les années 1972, par des relations extrêmement tendues et explosives avec le groupement Fongo-Tongo, désormais pris dans l'étau sur deux fronts à savoir : le front du Sud marqué par la rivalité avec M'muockbing, et le front du Nord marqué par la rivalité avec M'muocknguia. Le second front étudié ici s'apparente à un véritable borbier foncier à partir des années 2000, au regard des atrocités et dégâts commis. Il convient de rappeler que ce conflit intercommunautaire, illustre une difficile cohabitation, entre deux systèmes d'aménagement de l'espace. En effet, on a d'un côté les peuples M'muock, qui migrent de la caldeira pour la montagne, et qui se livrent aux activités agricoles, avec la pratique du maraichage. De l'autre côté, le peuple Fongo-Tongo, qui revendique les lieux et qui y développe l'élevage bovin. Ainsi, au-delà du caractère identitaire et inter-ethnique, la crise Fongo-Tongo/M'muocknguia,

¹⁷³ On fait ici allusion à la lutte clandestine menée par les activistes de l'UPC en pays bamiléké à partir de 1955. Au cours de cette période, les monts Bamboutos devinrent le refuge par excellence, des bandes terroristes et pour échapper à cette guérilla rurale, les populations furent contraintes de migrer dans les camps de regroupement, ce qui mit une trêve sur les tensions intercommunautaires dans la région.

¹⁷⁴ Dans la localité de Seetze, on a Djatoh et au niveau de Tchouoteng, on a Pierre Demfack. Tous les deux plus tard cibles principales des M'muock, développèrent avec succès l'élevage bovin sur les flancs sommitaux de ce versant.

¹⁷⁵ Entretien avec V. Zambou, 71 ans, cultivateur et acteur des conflits entre Bafou et les groupements voisins, Bafou, 26 août 2013.

est marquée par une difficile cohabitation entre deux systèmes d'aménagement de l'espace. Les attaques de 2000 et de 2006, marquent à cet effet, une escalade menée par les agriculteurs du groupement M'muock, contre les éleveurs du groupement voisin, Fongo-Tongo¹⁷⁶.

Entre outre, il convient de reconnaître qu'avant les événements de 2000 et 2006, les deux communautés, dans le souci d'éviter les affrontements qui à coup sûr, auraient causé de nombreux dégâts, avaient fini par vivre dans une tolérance mutuelle, après la vague d'installation de 1972, évoquée plus haut. Ainsi, la région des monts Bamboutos, principal bastion des bandes armées au cours des crises nationalistes, qui venaient de prendre fin, ne devaient plus connaître une autre vague de violences ; d'où l'intérêt manifesté par les différentes communautés, de vivre en harmonie. D'ailleurs, le maraîchage brillamment initié par les peuples M'muock au-dessus des monts, fit de la localité de Baranka, un poumon économique, et le plus grand bassin de ravitaillement en vivres, dans la région. Bien plus, la cohabitation entre les deux communautés bien que problématique, connut un autre tournant à partir de 1995, année au cours de laquelle, les peuples M'muock "en vue de conserver leur identité et éviter toute annexion, créent un marché, se tenant le même jour que celui de Baranka, les deux étant distants d'un seul kilomètre"¹⁷⁷. En dépit de cela, on note toujours une parfaite cohésion intercommunautaire, marquée par les alliances matrimoniales, et le développement des échanges, dans le cadre des activités économiques. Mais derrière cette apparente accalmie, se cache de profondes rancoeurs au sujet du foncier ici, au centre des convoitises agricoles et pastorales entre les deux groupements.

Les revenus procurés par la production vivrière suscitèrent en effet, la montée d'une nouvelle vague des peuples M'muock qui jusque- là, étaient demeurés dans les escarpements de la caldeira. Désormais, la recherche d'espaces cultivables devint un problème crucial. Dans une requête collective initiée au lendemain des événements meurtriers de 2006, les élites du groupement Fongo-Tongo, font savoir que cette quête des terres cultivables, manifestée par les nouveaux venus, marquait une autre phase d'occupation incontrôlée de leurs espaces¹⁷⁸. Les ressortissants de Fongo-Tongo qui pour la majorité, s'adonnent aux activités pastorales,

¹⁷⁶ Il convient tout de même de relever que, si les peuples Fongo-Tongo se consacrent le plus à l'élevage dans la zone montagneuse, on note l'existence de quelques exploitations agricoles, qui s'y développent sous leur houlette, mais à très faible échelle, en comparaison aux exploitations agricoles, appartenant aux peuples M'muock.

¹⁷⁷ Anoumemeu Ngoune, "Les litiges frontaliers", p. 36. Il s'agit du marché Nkonle, qui se tient les mêmes jours que celui de Baranka.

¹⁷⁸ Requête des élites Fongo-Tongo sur les litiges frontaliers entre les groupements Fongo-Tongo et ses voisins, juillet 2006, p. 3.

commencèrent à connaître une profonde instabilité foncière, marquée par les attaques récurrentes des peuples agriculteurs voisins.

C'est dans cette logique qu'en août 2000, on assiste aux attaques horribles, perpétrées par les communautés M'muock à l'encontre des éleveurs Fongo-Tongo. Lors de ces attaques surprises, les éleveurs vivant dans les quartiers de Tchouteng et Apouh, avaient perdu une partie importante de leur bétail. P. Demfack, un des grands éleveurs de la localité de Tchouteng, et par ailleurs chef de ladite localité, fait savoir que les attaques furent orchestrées de nuit¹⁷⁹. Il déplore la destruction des enclos à bétail, ainsi que des maisons d'habitation. En dépit de la descente sur les lieux des autorités traditionnelles et administratives, le mois d'août, fut marqué par deux nouvelles escalades, et la transformation de la zone pâturable, en zone agricole. Pourtant, elle était jusqu'alors reconnue comme une région consacrée en priorité, aux activités pastorales. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en 2005, P. Demfack, reçut de l'administration, l'accord d'y créer un ranch d'élevage¹⁸⁰.

Il convient d'ailleurs de relever qu'à partir de cette première décennie de l'année 2000, on assista à une forme de conquête assez accélérée des espaces du territoire Fongo-Tongo par les M'muocknguia. Cette forte incursion se manifesta par la construction progressive des cases champêtres, lesquels se substituent quelques temps après, à des maisons d'habitation. Les images ci-après illustrent de façon cohérente, cette mécanisme ayant permis aux M'muock d'occuper à travers des cases témoins ou de fortune, et le développement des activités agricoles, une grande partie du quartier Seetse en plein cœur de Fongo-Tongo.

Planche 18: Processus d'occupation et d'exploitation d'une partie de Seetse par les M'muocknguia



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Fogo Tongo, le 13 août 2014 et le 20 août 2016

¹⁷⁹ Entretien avec P. Demfack, 86 ans, chef du quartier Tchouteng et victime des conflits agro-pastoraux, Fongo-Tongo, 26 août 2013. Ce dernier dispose d'un important cheptel bovin et en septembre 2005, il reçut de l'administration l'autorisation d'y créer un ranch.

¹⁸⁰ Cf annexe n°30.

En riposte à ces attaques, le peuple Fongo-Tongo se mobilisa d'ailleurs au sommet du quartier Apouh, en vue de réagir contre l'ennemi. L'image ci-après met en exergue cette mobilisation.

Photo 8 : Mobilisation du peuple Fongo-Tongo à Apouh en août 2000 en riposte aux attaques M'muocknguia



Source : Anoumemeu Ngoune, "Les litiges frontaliers", p. 102.

Après les événements du début 2000, ces affrontements intercommunautaires autour de la terre, devinrent fréquents au point qu'en juin 2006, ils débouchèrent à une attaque meurtrière. En outre, cette attaque eut lieu au lendemain des obsèques de l'un des habitants pionnier de Fongo-Tongo dans la zone, en la personne de Djatho Nguemo qui, du fait de la position limitrophe de sa concession avec le groupement M'muock, avait acquis un titre de notabilité, de la part du chef supérieur Fongo-Tongo. Son installation dans la région de Seetze, contribua à dissuader pendant longtemps les peuples M'muock, qui nourrissaient des ambitions d'occuper la section Nord, du territoire Fongo-Tongo pour y entreprendre le maraîchage¹⁸¹.

Mais après son décès en juin 2006, les M'muocknguia en coalition avec les M'muockbing, vinrent attaquer par surprise, la concession du défunt dans le but d'envahir la zone. Cette forme de coalition, sollicitée par les M'muocknguia, se justifie par le fait que les M'muockbing qui venaient de vaincre en 1996, le groupement Fongo-Tongo, semblait plus expérimentés que leur voisin et frère. En plus, le groupement M'muocknguia au potentiel démographique moins important que celui de Fongo-Tongo, avait besoin d'une alliance de cette nature, pour mener avec succès, cette bataille. J. C. Barbier reconnaît ce type de stratégie lorsqu'il montre que, dans le cadre des guerres dans les chefferies Bamiléké, "si une chefferie

¹⁸¹ Entretien avec J. Kenfack dit *jojo* (fils de Djatho Nguemo), 59 ans, éleveur et victime du conflit Fongo-Tongo/M'muocknguia, Fongo-Tongo, 16 août 2014; S. Tonfack dit *Fo'o* Dzung, 88 ans, notable et acteur du conflit Fongo-Tongo/M'muocknguia, Fongo-Tongo, 18 avril 2014. Propos concordants.

dispose d'un poids démographique supérieur à celui d'une voisine, celle-ci répondra au danger militaire en suscitant une véritable coalition des petites chefferies environnant l'élément belliqueux"¹⁸².

Avant l'agression proprement dite, le projet de guerre fut littéralement planifié quelques jours auparavant. Le 25 juin 2006 en effet, une réunion de circonstance s'est tenue au marché Baranka, au domicile d'un certain Kana Peter dit *Abidjan*. Dans la nuit du 26 juin 2006, les forces coalisées M'muocknguia/M'muockbing lourdement armées, ont débarqué dans la concession de feu Djatho Nguemo¹⁸³. Les troupes étaient divisées en trois colonnes : l'une attaqua directement la concession, les deux autres occupèrent des positions stratégiques sur la grande voie publique, pour assurer la garde et pouvoir riposter contre une quelconque réaction de leur ennemi. Il s'agissait d'une véritable guerre organisée. Cette attaque sous le prisme de conquête foncière, se solda par la mort de trois ressortissants de Fongo-Tongo, de nombreux blessés graves, des cases brûlées et plusieurs biens emportés¹⁸⁴. L'escalade de 2006, fut de ce fait, la plus dangereuse et la plus meurtrière entre les deux communautés. Depuis lors, malgré l'apparente accalmie, c'est un climat d'animosité permanent qui rythme les relations quotidiennes entre les deux communautés.

Les derniers évènements en date, attestent d'ailleurs avec clarté, ce climat de tensions cristallisées autour de la terre, pour des fins agricoles et pastorales. On peut signaler à titre illustratif l'attaque de 2013 au terme duquel, on déplore la mort d'un jeune élève de Fongo-Tongo¹⁸⁵. Dans le même sillage, une autre attaque et la plus récente, aux conséquences explosives, est à l'origine le pillage systématique de la sous-chefferie Tchouoteng, avec les cases incendiées et le bétail totalement décimé, eut lieu entre 2016 et 2017¹⁸⁶. Les multiples descentes des autorités traditionnelles et administratives, s'avèrent toujours infructueuses, et n'ont pas permis de freiner, ou de mettre un terme à la colonisation agraire orchestrée par les peuples M'muock, à l'encontre de leurs voisins Fongo-Tongo qui désormais, sont sinistrés et

¹⁸² Barbier, *Essai de définition*, p. 20.

¹⁸³ Les sources orales signalent l'emploi des gourdins cloutés, les machettes et surtout des armes à feu. Au rang des personnes décédées lors des attaques, figure le frère aîné de J. Kenfack au nom de Keuteu Janvier, fils de feu Djatho Nguemo.

¹⁸⁴ Les conséquences de ces conflits, font l'objet d'une analyse dans le dernier chapitre de la présente thèse.

¹⁸⁵ Ces violents incidents de 2013, ont entraîné le décès d'un jeune élève au nom de Donfack Romuald. La commission de règlement de ce litige, fit d'ailleurs au cours de la même année, une autre descente sur l'espace en conflit, en vue d'y effectuer une matérialisation définitive des limites entre les deux groupements. Malheureusement, les travaux de ladite commission furent interrompus par les contestations, et menaces fréquentes des peuples M'muock.

¹⁸⁶ Ces évènements très atroces, sont à l'origine de nombreuses pertes chez le chef Pierre Demfack. Ils ont d'ailleurs suscité la descente sur les lieux des deux sous-préfets (Arrondissements d'Alou et de Fongo-Tongo), des préfets des départements de la Menoua, du Lebialem, et du gouverneur de la région de l'Ouest en 2017.

vivent dans une insécurité accrue. Du fait des atrocités vécues, les évènements de juin 2006 sont à peu près comparables aux tensions meurtrières décrites par I. Saibou dans le septentrion entre les communautés arabes-choa et kotoko¹⁸⁷. Le tableau et les images ci-après mettent en relief la synthèse de ces affrontements entre 1950 et 2006, et quelques faits réels des évènements de 2006.

Tableau 25: Synthèse des Affrontements entre les groupements Fongo-Tongo et M'muocknguia (1950-2006)

Années d'Affrontements	Nature ou origine des Affrontements
1950	Incursions des M'muock en territoire Fongo-Tongo et premières contestations
1972	Occupation anarchique des flancs montagneux de <i>Tossessa</i> et <i>Njock</i> par les M'muock, et riposte Fongo-Tongo
2000	Conflits entre agriculteurs M'muocknguia et éleveurs Fongo-Tongo
2006	Escalade meurtrière dans la localité de Seetze, orchestrée par les M'muocknguia

Source : Conception personnelle après synthèse des analyses

Planche 19: Caveau d'une victime des évènements de 2006 et image de Fo'o Dzung, un acteur des évènements de 2006



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Fongo-Tongo, le 20 août 2016

Au total, l'instabilité foncière ayant en fond de toile, la conquête des espaces pour la pratique des activités agricoles et pastorales, à l'origine de nombreux conflits entre le groupement Fongo-Tongo et les groupements voisins, trouve dans une large mesure, ses sources dans l'imprécision des limites depuis les opérations relatives à la démarcation de la frontière franco-britannique. À plusieurs reprises, le chef de la circonscription de Dschang

¹⁸⁷ I. Saibou, *Ethnicité, Frontières et Stabilités aux confins du Cameroun, du Nigéria et du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2012.

étalait ses inquiétudes sur la situation. Au sujet de la limite entre Fongo-Tongo et ses voisins, il dénonça le fait que, “l’accord de 1919 faisait passer en zone anglaise plus de la moitié du territoire de la tribu, pourtant la plus riche et la plus peuplée”¹⁸⁸. C’est pour cette raison, conclut l’administrateur, que, “nous pûmes donc partout sauf à Fongo-Tongo, nous mettre rapidement et facilement d’accord”¹⁸⁹. Il est à noter au regard de ces analyses que, la démarcation de la frontière franco-britannique, fut particulièrement pénible, au niveau de cette chefferie. À juste titre, on peut déduire que, ces opérations de délimitation de la frontière portaient en elles, les germes futurs des conflits intercommunautaires, entre les chefs de groupement hostiles les uns les autres, et dont les intérêts territoriaux étaient si étroitement confondus. À la suite de ces tensions foncières découlant des effets de la partition franco-britannique du Cameroun, le prochain point de chute de ce travail, est celui des crises agro-pastorales qui, sur fond de replis identitaires, mettent au quotidien en péril, l’harmonie sociale entre agriculteurs locaux, et éleveurs mbororo sur les pentes des monts Bamboutos.

¹⁸⁸ ARO, 1AC 197, Rapports politiques Dschang (1928-1951), Rapport du chef de la circonscription de Dschang au sujet des opérations de délimitation de la frontière franco-anglaise de janvier à mars 1926, p. 9.

¹⁸⁹ ARO, 1AC 197, Rapports politiques Dschang (1928-1951), Rapport du chef de la circonscription de Dschang au sujet des opérations de délimitation de la frontière franco-anglaise de janvier à mars 1926, p. 10.

CHAPITRE VII

**LE SYNDRÔME AUTOCHTONIE/ALLOCHTONIE ET LA
CONFLICTUALITE DES RAPPORTS ENTRE
AGRICULTEURS LOCAUX ET ELEVEURS MBORORO
SUR LES PENTES DES MONTS BAMBOUTOS**

Sur l'ensemble de l'écosystème montagneux des Bamboutos, les affrontements découlant de la course pour l'occupation et l'exploitation des espaces, marquent la synthèse des rapports entre l'Etat, les collectivités coutumières, les paysans agriculteurs, les éleveurs et les citoyens. Chacun de ces acteurs pour s'affirmer, scande des ambitions plus ou moins justifiées, qui dans la plupart des cas, sont contradictoires. À l'étape actuelle de la présente recherche, l'on se penche sur ces crises issues du contrôle des ressources, par l'analyse et la description des tensions entre agriculteurs locaux et éleveurs mbororo, qui sous le prisme des replis identitaires, illustrent avec clarté, la fracture sociale entre des peuples aux traditions économiques opposées sur un même espace.

Les conflits agriculteurs/éleveurs représentent la manifestation la plus visible et la plus illustrative, des compétitions pour l'occupation et l'exploitation des espaces sur les pentes des monts Bamboutos. Dans le cadre de la présente thèse, il a déjà été démontré à suffisance que, cet écosystème montagneux du plateau bamiléké, rassemble d'énormes potentialités physiques, propices aussi bien à l'aménagement agricole que pastoral. Malheureusement, loin d'évoluer dans une parfaite harmonie, les activités agricoles et pastorales connaissent au quotidien, des perturbations inhérentes aux affrontements entre différents acteurs impliqués dans lesdites activités. Compte tenu de leur fréquence et leur intensité, ces types de conflits sont susceptibles d'être rangés parmi les plus violents et même les plus meurtriers. De telles tensions constituent alors, les causes les plus évidentes, de l'instabilité foncière en milieu rural. Selon les analyses de G. M. Dong Mognol, "les problèmes fonciers peuvent être des problèmes découlant de l'exploitation des ressources d'un même espace partagé par les peuples, pratiquant des activités différentes comme c'en est le cas avec les conflits agriculteurs/éleveurs"¹. Cette vision de l'auteur peut s'appliquer dans les sociétés rurales comme les Bamboutos où, l'histoire agraire porte en elle, une forte empreinte des conflits de cette nature. Ainsi, la terre dans les Bamboutos, a longtemps constitué une pierre d'achoppement entre la paysannerie locale, soucieuse de garder dans le milieu sa tradition agraire, et les Mbororo, désireux de s'y maintenir par le biais d'une vieille tradition pastorale.

La notion d'allochtonie brandie en permanence par les paysans, pour qualifier les seconds acteurs, contribue de ce fait, à éterniser les tensions en les rendant plus complexes. Finalement, à la compétition spatiale entre deux activités, s'est ajouté un véritable affrontement culturel sous fond de crises identitaires, entre deux civilisations rurales. La question de légitimité couramment brandie par les paysans, débouche à celle d'autochtonie et

¹ Dong Mognol, "Migrations internes", p. 3.

des droits ancestraux. Médard fait remarquer qu'en Afrique, la notion d'autochtonie "est devenue une référence pour affirmer et réaffirmer les droits exclusifs sur les terres ancestrales et bénéficier d'un accès privilégié aux ressources qu'elles offrent"².

Au risque de reprendre les multiples travaux déjà effectués sur les conflits agro-pastoraux dans cette région, la question est abordée ici sous une approche historique, dans le but de faire ressortir les différents épisodes de ces conflits, en vue de leur meilleure appréciation. Cela permet de constater qu'à chaque séquence de l'histoire agraire de cette région, les conflits agro-pastoraux, sont marqués par des causes et des manifestations propres au contexte historique. Pour y parvenir, l'on a opté pour une étude étalée sur deux séquences, notamment l'épisode colonial et postcolonial. Néanmoins, en vue d'une meilleure analyse des faits, il s'est avéré important de présenter l'état de ces relations inharmonieuses entre agriculteurs et éleveurs peu avant l'arrivée des Allemands dans la région des bamboutos³.

I. L'ÉPISODE PRECOLONIAL (AVANT 1910) : LA PRESENCE CONTESTÉE DES MBORORO DANS LES BAMBOUTOS ET LEUR MIGRATION FORCÉE VERS LE PLATEAU BAMOUN

L'historiographie des conflits fonciers sur le massif des Bamboutos, montre que les tensions agro-pastorales, mettant aux prises paysans locaux et éleveurs mbororo, ont débuté à la période précoloniale. En fonction du contexte, elles ont littéralement évolué jusqu'à nos jours. Au cours de cette période précoloniale, la question identitaire et l'inadéquation entre deux systèmes d'aménagement de l'espace, ont largement alimenté les conflits et provoqué une véritable fracture sociale, entre agriculteurs et éleveurs.

A- Aux sources du conflit : l'inadéquation et l'impossible juxtaposition entre deux systèmes d'aménagement de l'espace

En milieu rural, les rapports entre éleveurs et cultivateurs sont en permanence marqués par une extrême complexité. La période précoloniale illustre à suffisance cette situation dans les Bamboutos où les Mbororo, du fait de l'insécurité foncière ambiante, furent obligés de

² C. Médard, "Il existe un droit ancestral à la terre des communautés dites autochtones", in R. Courade, *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Belin, 2006, p. 236.

³ Il convient de préciser que la borne chronologique de départ dans ce travail, est l'année 1911, date de l'implantation de la toute première ferme agricole européenne notamment allemande, dans la région (se référer aux travaux de Noutsa Noumbo, "Expropriations foncières", et Guimgo, "La CPA"). Une brève analyse de l'instabilité foncière entre agriculteurs locaux et éleveurs mbororo avant cette période bien que ne faisant pas partie intégrante de la borne chronologique initiale de la présente thèse, permet tout de même de mieux apprécier et cerner l'évolution des tensions entre les différents acteurs.

migrer vers le plateau bamoun. Toutefois, il convient avant d'aborder cette question de migration forcée, de montrer qu'à la base de ce conflit qui perdure dans la région, figure en grande ligne, la difficile juxtaposition entre deux systèmes d'aménagement spatial.

En ce qui concerne l'aménagement de l'espace en question, on a déjà montré que du fait de son climat salubre, de sa densité hydrographique, la fertilité des sols et de l'importance de l'espace paturable, les hauts plateaux de l'Ouest en général et les monts Bamboutos en particulier, se prêtent éminemment à l'agriculture et à l'élevage. Les Bamiléké qui se sont installés plus tôt sur ces plateaux, y ont développé une agriculture extensive. Malgré les atouts pastoraux de la région, ils se sont essentiellement consacrés à l'agriculture, et dans une certaine mesure, à l'élevage du petit bétail. Si l'activité agricole nécessite selon la vision de ce peuple, des espaces plus vastes, l'élevage du petit bétail est quant à lui, marqué par des exigences foncières peu importantes, et moins contraignantes⁴. J. L. Dongmo fait savoir que c'est dans ce contexte que, "les Bamiléké, essentiellement agriculteurs et ne connaissant que le petit élevage, ont pris possession de tout le pays, et ont réalisé sur les trois quarts environ de la superficie, l'aménagement que nous venons d'étudier, laissant le reste pour leur expansion future"⁵. On peut comprendre que ce peuple à l'origine, a développé sur l'ensemble du plateau, une tradition exclusivement agricole bien que, le milieu présentait aussi des potentialités pastorales avérées.

Fort de ce constat, l'auteur dans son approche, donne un aperçu général de la situation, dans les sociétés d'Afrique subsaharienne lorsqu'il affirme que, "très souvent en Afrique noire, les paysans s'adonnent exclusivement suivant les ethnies, soit à l'agriculture avec éventuellement l'élevage du petit bétail, soit à l'élevage bovin"⁶. Dans ce schéma décrit par l'auteur, les Bamiléké ont opté pour l'agriculture comme activité primordiale. Même si cette activité n'occupe pas à l'origine tout le plateau, les espaces non encore mis en valeur, semblent de toute évidence, être maintenus pour satisfaire les générations futures, compte tenu du croît démographique accéléré des chefferies bamiléké. Dans l'ensemble du pays bamiléké, la région des Bamboutos, est un exemple assez éloquent, pour comprendre cette dynamique de mise en valeur du paysage. En effet, dans les chefferies comme Bafou, Bangang, Babadjou ou Balatchi, les activités agricoles furent longtemps concentrées dans les vallées, avant de connaître une évolution parfois lente ou accélérée, vers la montagne à mesure que la population augmentait et que l'espace s'amenuisait vers le bas. C'est dans cette

⁴ Cette activité pastorale est centrée sur l'élevage des chèvres, porcs, volaille, cochons. C'est un élevage beaucoup plus domestique et qui, dans la majorité des cas, se pratique à l'intérieur même du bocage bamiléké.

⁵ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 171.

⁶ *Ibid.*

logique que les monts Bamboutos furent peu à peu grignotés et conquis, pour répondre aux fortes densités humaines, et à l'impressionnant essor démographique, des chefferies attenantes à ce massif.

Cependant, les Bamileké dans le cadre de cette expansion vers des espaces jusque-là mis en réserve, furent bientôt confrontés à un nouvel type d'aménagement importé dans ce milieu, par les éleveurs mbororo dans le cadre du phénomène de la transhumance pastorale. Conscients de la richesse des sommets en graminées et profitant de la montée lente des Bamiléké vers ce milieu au relief accidenté, les Mbororo ne tardèrent pas à y introduire l'élevage bovin, qui on l'a vu, ne constituait pas une priorité pour le Bamiléké. D'ailleurs, comme le fait savoir J. L. Dongmo,

L'élevage bovin ne fait pas partie des habitudes économiques du paysan bamiléké. L'obstacle psychologique est plus important. Le Bamiléké craint le bœuf alors qu'en général, l'élevage d'un animal exige qu'on éprouve pour lui un certain amour. En effet, il pense que devenir éleveur bovin, c'est adopter la vie nomade des Mbororo, ce qu'il trouve extrêmement répugnant⁷.

Même si cette vision de l'auteur ne s'accommode plus tout à fait des réalités actuelles, il convient de mentionner qu'à l'origine, le paysan bamiléké ne montra pas une réelle affection, ni dévouement, pour l'activité pastorale au tant qu'il l'avait fait pour l'agriculture⁸. C'est dans ces conditions que les Mbororo, ainsi qu'il a été donné de le constater, investissent sans trop de peine la région des Bamboutos avant l'arrivée du colon. Désormais, la région connaît un nouveau type d'aménagement de l'espace, qui vient finalement confirmer, ses aptitudes pastorales.

Cette nouvelle vision d'exploitation des Bamboutos en particulier et du plateau bamiléké en général, se heurte à l'attitude réfractaire des premiers occupants qui désormais, craignent une réduction de l'espace et par ricochet, le ralentissement de l'activité agricole, qu'ils avaient brillamment entamée en ces lieux. À l'évidence, les conflits devinrent inévitables entre deux acteurs qui dorénavant, misaient sur les disponibilités communes, dans un même espace. À présent, l'espace en question est confronté à un dilemme inquiétant : l'attachement du Bamiléké à une agriculture extensive, contraste violemment avec le désir du Mbororo, d'y pratiquer un élevage lui aussi extensif en exploitant, des espaces jusqu'ici délaissés ou mis en réserve. Le caractère extensif des deux activités serait de ce fait, à l'origine de leur impossible

⁷ *Ibid.*

⁸ De plus en plus, les Bamiléké se consacrent à l'élevage du gros bétail et se sont assez adaptés. En plus d'être une activité de prestige, elle leur procure des revenus appréciables. Le bœuf est devenu aussi un animal très apprécié dans les cérémonies comme les deuils, les funérailles.

juxtaposition dans un même milieu. À en croire J. Boutrais, “en supposant que tous les villageois partagent la même charge émotive d’hostilité à l’égard des Mbororo, les affrontements sont plus durs lorsqu’il s’agit des systèmes extensifs”⁹. Dans ces circonstances, les éleveurs qui, dans le cadre de leur transhumance, croyaient avoir découvert dans les Bamboutos et le plateau bamiléké, leur el dorado pastoral, se trouvent heurtés à une extension générale des cultures. C’est à juste titre que l’auteur conclut que,

La descente des éleveurs (...) a échoué autour du bamiléké. Elle s’est heurtée à une extension simultanée des terroirs du plateau, si bien que les affrontements ont recommencé. Un besoin permanent de nouvelles terres agricoles en pays bamiléké, ne laisse guère d’espoir aux Mbororo de s’y maintenir, et pratiquer en toute quiétude leur activité pastorale¹⁰.

Du fait de l’arrivée des Mbororo dans les Bamboutos, on note déjà la difficile juxtaposition de deux ethnies, aux traditions économiques opposées. On assiste aussi, à une véritable confrontation géographique entre les systèmes agricoles et pastoraux. C’est du moins la conclusion qui se dégage de ces propos de J. L. Dongmo qui stipule que, “utilisés l’un par les autochtones et l’autre par une minorité étrangère, l’espace culturel et l’espace pastoral sont en perpétuel conflit”¹¹. Toutefois, à côté de cette profonde dichotomie et cette fatalité géographique entre les deux systèmes d’activité, la haine du Bamiléké à l’égard du Mbororo, épouse une dimension ethnique et identitaire, accentuant davantage le conflit entre les deux civilisations.

B- Les replis identitaires et la dimension ethnique de la crise : le syndrome autochtonie/allochtonie

La logique d’affrontements entre éleveurs et cultivateurs sur les pentes des monts Bamboutos depuis la période précoloniale, échappe à une simple mesure de degrés d’occupation de l’espace, pour atteindre une dimension identitaire. Pour J. Boutrais, “l’antinomie ethnique accentue la dimension proprement agraire des conflits. D’une « non intégration » entre Mbororo et Bamiléké (...), la situation évolue vers une réaction de rejet”¹². La question identitaire a eu une forte empreinte dans la logique des conflits en Afrique en général, et ceux autour de la terre en particulier. En vue de légitimer leurs actions ou d’empêcher l’occupation d’un espace, les protagonistes n’hésitent pas lorsque l’opportunité

⁹ Boutrais, *Hautes terres*, p. 866.

¹⁰ *Ibid.*, p. 867.

¹¹ Dongmo, “L’aménagement de l’espace rural”, p. 186.

¹² Boutrais, *Hautes terres*, p. 865.

leur est offerte, de brandir le droit d'autochtone, pour évincer leur vis-à-vis, considéré comme allochtone¹³. D'après une synthèse de J. Filleron,

Les haines interethniques sont une donnée constante dans la sphère socio-politique africaine. Dans l'Afrique des savanes et des forêts, les peuples entremêlés n'ont jamais vécu en harmonie. Dans les langues vernaculaires, les voisins sont souvent désignés par les termes sauvages, monstres, singes, esclaves, mangeurs¹⁴.

La cohabitation entre les peuples dans le cadre des civilisations africaines, a toujours été difficile du fait des replis identitaires qui alimentent les haines interethniques. Dans la plupart des cas, "les peuples se considèrent comme autochtones et gardiens de la terre au regard des bases solides qu'elles ont établies à travers leurs traditions, chefferies et leur religion"¹⁵. Ceci est encore plus vérifié dans les campagnes de l'Ouest-Cameroun où, la fixation des entités chéffales, s'est opérée sur fond de rivalités parfois, meurtrières. Il n'est donc guère surprenant que, confrontés à un peuple aux civilisations rurales opposées aux leurs, les Bamiléké se montrèrent peu hospitaliers. Ils considéraient les autres peuples comme un danger dans la mesure où, ils voulaient avoir aussi accès à un espace qui, à l'époque précoloniale, venait à peine d'être conquis et suscitait encore l'attachement et la jalousie du Bamiléké. Dans un tel contexte, il fallait s'attendre à une difficile intégration des Mbororo au sein de la société bamiléké, qui ne représentent souvent qu'une minorité mal acceptée et étrangère aux populations locales.

Avec l'arrivée des Mbororo, l'insécurité foncière prend peu à peu corps dans les Bamboutos avant 1911, et le problème se pose désormais en termes d'affrontements entre autochtones et allogènes. Ces deux notions de l'avis de Bruneau, découlent de l'ethnicité et sont d'usage habituel au Cameroun¹⁶. Cette forme d'exclusion sociale dont sont victimes les Mbororo depuis leur arrivée dans les Bamboutos, est similaire à celle vécue dans les *Grassfields* du Bamenda, où ils sont considérés par les peuples locaux comme des "stranger" (étrangers). C'est du moins ce qui ressort des analyses de W. Dze-Ngwa où on peut lire :

The Mbororo argue that they were unable to establish permanent settlements, which they could call theirs and that even though they had stayed in some localities for about a century; they are still treated as intruders or as strangers by the indigenous people (...). The indigenous people on their part consider

¹³ Les termes "allochtone" et "allogène", sont généralement utilisés pour désigner des groupes non originaires du terroir où ils sont installés.

¹⁴ J. Filleron, "La terre et le sang : territoire, patrimoine, et épuration ethnique", Actes des 9^{ème} journées de Géographie tropicale, patrimoine et développement dans les paysages tropicaux.

¹⁵ M. Pelican, "Mbororo claims to Regional citizenship an minority status in North-West Cameroon", *Africa* 78, Numéro 4, 2008, p. 542.

¹⁶ J-C. Bruneau, "Ethnies, identités et territoires en Afrique : architectures et recompositions", in F. Bart (dir). *L'Afrique: continent pluriel*, Liège (Belgique): Edition SEDES, 2011, p. 89.

*the Mbororo as landless intruders, in search of grazing land, who moved away whenever the pastures where exhausted*¹⁷.

En prenant appui sur le critère historique, les Bamiléké se considérant comme premiers occupants, tolèrent difficilement la présence des Mbororo qu'ils considèrent comme étrangers, où populations allogènes. D. Dongmo, en s'appuyant sur le cas des monts Bamboutos, va dans le même sillage, et clarifie lui aussi bien cette situation dans son texte où il est écrit : "les cultivateurs considèrent les éleveurs mbororo comme des étrangers, des êtres errants qui n'ont qu'un droit de pâture sur les pâturages qu'ils exploitent temporairement, en attendant leur mise en valeur effective, c'est-à-dire agricole"¹⁸.

Cette situation d'exclusion et de marginalisation sociale s'accroît lorsque les Mbororo eux-mêmes, très attachés à leur civilisation musulmane et leur tradition pastorale, éprouvent de la peine à renoncer à ces habitudes, pour épouser les traditions des peuples dits autochtones. Ainsi les Mbororo ne se tiennent pas seulement à l'écart des autres populations au plan politique, mais également du point de vue social et culturel. De ce fait, "les doutes d'une minorité pastorale isolée, ses hésitations entre l'aspiration d'être reconnue et la crainte de perdre sa spécificité sont toujours présentes, en arrière-plan dans les relations difficiles entre éleveurs et cultivateurs"¹⁹. Finalement, la tension entre Mbororo et populations bamiléké, résulte du contact difficile entre deux civilisations rurales étrangères l'une à l'autre.

La question identitaire sous le prisme du syndrome autochtonie/allochtonie, a donc largement impacté sur les relations agriculteurs/éleveurs dans les Bamboutos dès l'arrivée de la minorité mbororo. Cette matrice a un poids non négligeable sur le problème de gestion économique différente de la terre et des ressources. J. P. Panabel montre que l'insécurité actuelle au nord Kivu dans la région des grands lacs, découle en grande partie du paramètre ethnique²⁰. Les tensions agro-pastorales opposent ici les populations *Nyanga* et *Hunde*, considérées d'une part comme éleveurs autochtones, aux populations *Hutu* et *Tutsi* d'autre part, considérées comme agriculteurs allogènes. Cette difficile cohabitation dégénère constamment en conflits sanglants, et atteint des dimensions politiques dans la mesure où, chaque groupe est désormais soutenu par des bandes armées. Il en est de même des peuples

¹⁷ W. Dze-Ngwa, "Boundary Dynamics and the search for geopolitical space: the case of the mbororo in the North West region of Cameroon", in Abwa et al., *Boundaries and history in Africa*, p. 23. L'auteur précise par ailleurs que dans tous les départements de la région (Donga-Mantung, Menchum, Mezam, Momo, Ngo-etoundja), les Mbororo demeurent considérés comme des étrangers.

¹⁸ Dongmo, "Les relations agriculture-élevage", p. 64.

¹⁹ Boutrais, *Hautes terres*, p. 760.

²⁰ J. P. Panabel, "Conflits locaux et stratégie de tensions dans le Nord Kivu, dans les zones du Masisi et de Walikale", *Politique africaine*, N°41, mars 1991, p. 56.

éleveurs *banyamulengue*, dont la présence est très contestée dans la région de Binengwe dans les hauts plateaux au Nord de la RDC.

Au total, les conflits agro-pastoraux dans les Bamboutos, trouvent leurs sources dans le caractère incompatible de la juxtaposition entre deux activités sur un même espace, et surtout sur la question identitaire, à travers le syndrome allochtonie/autochtonie. Il est à présent question de montrer dans quelles circonstances, cette situation évolua, au point de contraindre les Mbororo du Bamboutos, à migrer vers le plateau Bamoun.

C- Les persécutions autochtones à l'endroit des Mbororo et leur impossible infiltration dans les Bamboutos

Compte tenu des paramètres sus-examinés, les premières expériences pastorales des Mbororo sur l'ensemble des hautes terres de l'Ouest, furent assez douloureuses. Contrairement aux terroirs sahéliens, qui connurent assez tôt la pénétration et la circulation des troupeaux, les plateaux de l'Ouest-Cameroun du fait de leurs systèmes agraires, ont longtemps fonctionné sans bétail bovin. Cette difficile familiarité de l'espace avec l'animal, est lourde de conséquences quant aux relations entre cultivateurs et éleveurs, sur les pentes des monts Bamboutos. Ceci pousse à déduire que dans le cadre de leur nomadisme pastoral, les Mbororo éprouvent assez de difficultés pour se maintenir dans les hautes terres de l'Ouest. J. L. Dongmo apporte une lumière à ce propos lorsqu'il affirme que,

Les peuls dont les Mbororo sont une branche nomade, ont pénétré dans le Nord Cameroun au début du siècle dernier (...), à la recherche des pâturages. Ils ont pendant longtemps essayé sans succès, d'envahir les hautes terres de l'Ouest-Cameroun (pays bamoun, pays de Bamenda et pays bamiléké) singulièrement propices à l'élevage²¹.

De cette analyse, il ressort clairement qu'avant la colonisation, les Mbororo auraient entrepris sans succès, de s'implanter sur les hauts plateaux de l'Ouest avec leur troupeau. Pourtant, dans le cadre de leur mouvement migratoire vers ce nouvel espace pastoral, ce peuple voulait rompre avec un long passé dans lequel, il était demeuré sous la tutelle des Foulbés. C'est pourquoi, "la migration des Mbororo vers les Grassfields revêt une si grande signification. En plus de la découverte de nouveaux pâturages, elle a marqué l'affranchissement d'une longue tutelle, la récupération d'une autonomie pastorale"²². Dans cette perspective, les Mbororo s'étaient d'abord dirigés vers les régions septentrionales du Cameroun. Ngaoundéré les attira pour l'abondance de ses pâturages et Banyo, pour sa

²¹ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 176. Toutefois, contrairement à cette approche de l'auteur, le pays bamoun se montra hospitalier et tolérant à l'endroit des Mbororo avant 1910.

²² Boutrais, *Hautes terres*, p. 68.

richesse en puits natronnés, qu'on désigne par le terme "*lahoré*"²³. Cependant, la restriction des pâturages et surtout l'épuisement des nappes de natrons qui rendirent impossible l'abreuvement et l'alimentation du troupeau, obligèrent les Mbororo à migrer vers les *Grassfields*.

En plus de ces paramètres, il faut noter que les Mbororo, subissaient déjà les persécutions des Foulbé qui ne toléraient pas la présence de leur troupeau, autour des nappes d'eaux. La situation fut grave au point où, les Mbororo pour abreuver leur bétail, devaient payer un tribu chez les Foulbé. Seulement, une fois dans les *Grassfields*, l'inhospitalité des Bamiléké qui considéraient les Mbororo comme de potentiels concurrents pour l'accès à la terre, contraignit ces derniers, à se diriger vers le pays bamoun. Vraisemblablement, en pays bamoun, les Mbororo entrèrent en contact avec un peuple qui par le concours des circonstances, partageait avec eux, les mêmes convictions religieuses (l'islam), et voulait améliorer son expérience dans le domaine pastoral²⁴. Djibril, éleveur rencontré à Bangang, fait savoir que leurs ancêtres venus de l'Adamaoua, avaient été bien reçus à Foumban, où ils s'installèrent contrairement au plateau bamiléké où, ils furent persécutés et expulsés par les notables aidés des villageois²⁵.

Il faut donc dire que le pays bamiléké en général, ne fut pas une terre d'accueil pour les Mbororo au cours de leur périple à la période précoloniale. Dans les Bamboutos, la situation fut encore plus douloureuse au point où, ceux-ci furent de temps à autre contraints de se disperser vers les *Grassfields* de Bamenda, où la cohabitation avec les agriculteurs, fut particulièrement houleuse²⁶. Dans les Bamboutos, cette haine vis-à-vis des Mbororo épousait dans certaines contrées, des allures de violences. L'exemple du mouvement des *Nyem-Nyem* à Galim, illustre avec suffisance cette situation d'insécurité quotidienne des Mbororo. Du fait de la destruction constante de leur campement, les Mbororo ne parvinrent pas à supporter les conditions de vie dans les Bamboutos. Ainsi, persécutés par les foulbés dans le Septentrion, les Mbororo échouèrent dans leur aventure pastorale en pays bamiléké, et surtout dans les Bamboutos. Le pays bamoun demeura leur seul point d'accueil avant l'arrivée du colon.

²³ *Ibid.* En effet, ce terme désigne les points d'eau particulièrement salés, où le troupeau vient s'abreuver.

²⁴ À Foumban, les descendants de Nshare, fondateur du royaume s'étaient initiés sans succès à l'élevage. L'arrivée des Mbororos fut donc pour eux une aubaine dans la mesure où, cela devait leur permettre d'améliorer leurs compétences dans le domaine pastoral.

²⁵ Entretien avec Djibril, 46ans, éleveur mbororo victime des crises agro-pastorales, Bafou, 18 août 2013.

²⁶ À ce propos, se référer aux travaux de Boutrais sur les hautes terres d'élevage au Cameroun, où il y a consacré dans le tome 2, un exposé exhaustif et assez enrichissant.

Toutefois, cette situation connut un changement radical avec la colonisation, laquelle contribua grandement à faciliter la pénétration de ce peuple, dans l'ensemble des hautes terres de l'Ouest. C'est en ce moment que les conflits agropastoraux, prirent une autre tournure.

II. LA POLITIQUE COLONIALE FAVORABLE À L'IMMIGRATION MBORORO ET LA NOUVELLE FORME D'HOSTILITÉ À LEUR ÉGARD

À la faveur de la colonisation, les Mbororo dès 1911, vinrent infiltrer en grand groupe, le plateau bamiléké en particulier, et les hautes terres de l'Ouest en général. Timidement entamée sous le législateur allemand, l'immigration mbororo en pays bamiléké, s'est accrue et accélérée sous le législateur français. Un peu partout dans cette région, l'hostilité s'est accentuée à l'endroit de ce peuple, surtout dans les Bamboutos. Les colons, en fonction de leurs intérêts, avaient développé une politique assez favorable à l'immigration mbororo en pays bamiléké.

A- La politique d'immigration et de retour des éleveurs mbororo dans les Bamboutos, et sur le plateau bamiléké en général

En effet, durant la période précoloniale, les pasteurs mbororo qui avaient finalement trouvé refuge en pays bamoun, connurent une forte insécurité au point de s'enfuir de la région qui dès 1916 après le départ des Allemands, fut incorporée en zone anglaise²⁷. Mais bien avant cela, les Allemands dès leur arrivée dans les grassfields, et conscients de l'hostilité à leur égard, durent s'appuyer sur la sympathie du peuple mbororo sinistré, pour intégrer la région. Les preuves de cette politique migratoire sous le législateur allemand, furent assez visibles dans le Septentrion où, certaines unités administratives furent expressément créées, pour faciliter la fixation de ce peuple. À ce sujet, la création en 1910 du *bezirk* de Lompta dans la région de Banyo, visait pour les Allemands, à fixer les Mbororo dans un territoire assigné²⁸. Il est donc évident que cette politique migratoire des Mbororo sous les Allemands, fut généralisée un peu partout dans le pays.

En dépit de la rareté des sources sur cette question, il convient de reconnaître que ce mouvement migratoire, fut aussi visible dans les Bamboutos, où les Allemands ne tardèrent pas à entreprendre leurs activités économiques. Les concessionnaires allemands dans le cadre de la branche pastorale de leurs activités, avaient développé une collaboration assez étroite

²⁷ Boutrais, *Hautes terres*, p. 68.

²⁸ *Ibid.*

avec les Mbororo. À ce propos, J. P. Tiéwa soutient l'idée selon laquelle, l'élevage de la variété noire des bovins dans les Bamboutos, est l'initiative des Allemands et des Mbororo²⁹. Toutefois, cette présence allemande ayant été précocement interrompue par la Première Guerre mondiale, c'est véritablement avec le législateur français que l'on peut évaluer avec précision, le retour des Mbororo en pays bamiléké en général, et les Bamboutos en particulier.

En outre, les Français qui succédèrent aux Allemands dans les Bamboutos, intensifièrent les activités économiques par le biais des entreprises capitalistes. Dans ce contexte, la politique en faveur de l'immigration mbororo dans la région, prit de l'ampleur. Désormais, dans le cadre de l'activité pastorale, le peuple mbororo dont l'expérience dans le domaine est avérée, fut assez sollicité par les concessionnaires français de la région des Bamboutos, qui l'exploitait comme main-d'œuvre idéale pour son activité pastorale. Les Bamiléké peu astreints à l'élevage du gros bétail, et hostiles à la spoliation de leur patrimoine foncier par ces entreprises, ne pouvaient jouer le rôle de bergers auprès des occidentaux. C'est dans cette optique que l'administration française dès son arrivée, usa de toutes les procédures, pour faciliter l'installation des Mbororo en terroir bamiléké, contribuant ainsi à la genèse d'un long conflit agro-pastoral dans les Bamboutos. Sur cette question, le rapport annuel de la circonscription de Dschang en 1922, apporte des informations assez détaillées.

En effet, le chef de circonscription dans ce rapport, parlant des monts Bamboutos, estimait qu'"il s'agit d'une région d'altitude assez riche en pâturages et il serait possible d'y installer une grande population d'éleveurs avec de nombreux troupeaux"³⁰. La population d'éleveurs à laquelle l'administrateur fait allusion, concerne le peuple mbororo. Pour soutenir son argument, il n'hésita pas à relever l'impact d'une telle initiative. Dans la suite de ce rapport, on peut aisément cerner sa position en ces mots, "je voudrais parler ici du peuple mbororo dont l'installation sur ces montagnes, aurait pour le pays une influence économique et sociale très considérable"³¹. La crise migratoire des Mbororo sur les plateaux bamiléké et bamoun avant 1922, avait atteint des proportions inquiétantes. Le même rapport signale qu'ils avaient complètement abandonné la circonscription de Dschang à partir de 1910, pour se réfugier en zone anglaise. Ainsi que l'exprime clairement les termes de ce document d'archives,

L'exode des Mbororo en territoire anglais est dû au fait que le sultan de Foumban leur a interdit l'usage de puits natronés comme celui de Fosset. D'autre part, les bergers mbororo étaient victimes des

²⁹ Tiéwa, "Les Ngyemba du versant Est", p. 51.

³⁰ ADD, Archives non classées, Rapport annuel 1922, Circonscription de Dschang, rentrée des Mbororo dans la circonscription, p. 3.

³¹ *Ibid.*, p. 5.

brimades de la part des Tchinda de Foumban au sujet du droit de pâturage. L'insécurité des Mbororo qui était déjà avérée en pays bamiléké, se généralisa en pays bamoun qui pourtant, était leur seul refuge³².

Sur la base de ces propos, on peut comprendre que les Mbororo, du fait des menaces de la population locale, furent contraints de migrer vers Bamenda à partir de 1910. C'est cette situation que le chef de circonscription de Dschang dès 1922, s'est engagé à résoudre. Toute une commission fut chargée de se pencher sur cette question de retour des Mbororo dans la circonscription de Dschang³³. À ce sujet, des pourparlers s'accrochèrent entre l'administration et les chefs de lignage mbororo. Dans la même mouvance, des mesures strictes furent adoptées en vue de faciliter et accélérer ce retour. Ces mesures interpellaient à la fois les chefs de groupement, le sultan Bamoun, et même les autorités administratives³⁴. De telles mesures eurent du succès au sein de la population mbororo, qui accepta enfin de retourner sur le plateau bamiléké, sous la haute protection de l'administration française. Pour la seule année 1922, on assista au retour d'une centaine de Mbororo. Le groupe s'éparpilla dans la circonscription, surtout dans les zones de Bagam, Foumban, Dschang, Bafou, Babadjou³⁵, des régions ayant abrité les concessions françaises. La carte ci-après empruntée des travaux de Boutrais, donne une idée sur l'importance de la population mbororo sur les pentes des monts Bamboutos à partir de 1920.

³² *Ibid.*, p. 7.

³³ Bien que faisant mention de l'existence d'une telle commission, le rapport n'apporte cependant aucune précision ni sur sa composition, ni sur les résultats de ses travaux.

³⁴ En fait, les bergers mbororo étaient victimes des brimades de la part des Tchinda de Foumban au sujet du droit de pâturage. Désormais parmi les mesures prises, figure l'ordre donné au sultan de laisser les bergers s'abreuver librement sans qu'aucune redevance, ne leur soit réclamée. Les Tchindas (serviteurs du sultan), reçurent de sévères recommandations, et furent prévenus des sanctions judiciaires, qui seraient prises à leur endroit, contre tout acte de brutalité, de violences et de vol à l'égard des Mbororo. En plus, les chefs de subdivision de Dschang et de Foumban, furent invités à se montrer très conciliants au sujet de la perception de la taxe de pacage des Mbororo et ce, sur la simple déclaration des Ardo. L'administration prit également des résolutions pour mettre en sécurité les puits natronés, qui sont les points d'abreuvement du bétail.

³⁵ Ces localités citées ici correspondent en pays bamiléké, aux régions dont les valeurs pastorales sont avérées. C'est d'ailleurs dans ces régions que les concessionnaires français se sont le plus implantées.

Carte 4: Localisation des Mbororo sur les pentes supérieures des monts Bamboutos aux cours des années 1920



Source : Boutrais, *Hautes terres*, p. 85.

En somme, la colonisation sonne le glas de la stabilité et la paix retrouvée par le peuple mbororo en pays bamiléké, après plusieurs années d'instabilité dans la même région. De façon symbolique, on peut parler de "paix coloniale", pour montrer que ce fut avec l'arrivée du législateur colonial, que les persécutions des peuhls par les grands chefs, ont cessé et que la présence des pasteurs mbororo parmi les autres peuples fut imposée. À juste titre, parlant des hautes terres du Bamenda, Boutrais affirme que, "les Mbororo n'auraient jamais pu s'infiltrer pacifiquement aux Grassfields sans la protection, même implicite du pouvoir colonial"³⁶. C'est dans ce contexte que de nouvelles formes d'hostilité à leur égard, vinrent peu à peu se développer au sein de la paysannerie locale.

B- Le recrutement des Mbororo dans les fermes coloniales des Bamboutos, et la nouvelle forme d'hostilité des peuples autochtones à leur égard

³⁶ Boutrais, *Hautes terres*, p. 722.

Le retour des Mbororo, tant encouragé par le législateur colonial, visait implicitement à introduire la taxe sur le bétail, qui représentait une source non négligeable pour le financement et le fonctionnement du système administratif, comme ce fut le cas dans le district de Bamenda. Cette pratique s'était d'ailleurs vulgarisée dans le Cameroun français, avant que l'administration elle-même ne prenne des mesures pour que les chefs de subdivision, fassent preuve de clémence dans la perception de la taxe sur le bétail. À côté de cet aspect, le peuple mbororo avait un autre intérêt non négligeable cette fois, pour les sociétés concessionnaires implantées en pays bamiléké.

En effet, la politique migratoire initiée par l'administration allemande et poursuivie par les Français, fut largement soutenue par les responsables des entreprises capitalistes européennes de la région bamiléké. La région des Bamboutos, principal fief de ces entreprises, en fut principalement concernée. Toutes les sociétés concessionnaires ayant des investissements sur les hauteurs des monts Bamboutos, manifestèrent leur faveur pour l'immigration mbororo dans la région. Ainsi, le retour des Mbororo en pays bamiléké, timidement entamée en 1911, et qui s'intensifia en 1922, coïncida parfaitement avec le début d'une intense exploitation de cette région par les concessionnaires français. Il s'agissait pour les promoteurs des plantations capitalistes, d'une main-d'œuvre idéale pour leurs activités pastorales. Cette dynamique de rapport entre Mbororo et entreprises capitalistes, s'exprima avec éloquence dans la région des Bamboutos. Les firmes DARMAGNAC, SINCOA et surtout la CPA, tirèrent un grand profit du retour des Mbororo sur les versants des monts Bamboutos, et c'est pour cela qu'ils finirent par devenir, des acteurs principaux de ce retour. À en croire J. L. Dongmo, "c'est la compagnie pastorale qui a ouvert aux Mbororo la porte du pays bamiléké en les engageant comme bergers"³⁷. Désormais, les Mbororo dans les Bamboutos en particulier, et dans le pays bamiléké en général, sous la protection des concessionnaires français, vinrent progressivement passer d'une situation d'insécurité et d'errance pastorale, à une situation de stabilité générale. E. Tiokang dans ses analyses mentionne à ce sujet qu'en effet,

Les Mbororo sont les descendants des Foulani. Ils erraient le long des journées pour paître leurs troupeaux et ce jusqu'à l'arrivée des européens qui recrutèrent certains d'entre eux, pour les assister dans leur élevage intensif. Ces européens créèrent des conditions favorables à l'élevage, ce qui justifia l'arrivée d'autres éleveurs mbororo³⁸.

³⁷ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 176.

³⁸ Tiokang, "La diplomatie traditionnelle", p. 70.

Par ces analyses, l'auteur met en exergue l'intérêt que représentaient les Mbororo pour les investisseurs français. Dans le versant Sud des monts Bamboutos, et précisément sur les hauteurs de Djuttitsa, ce fut "avec l'arrivée de la CPA, que certains Mbororo devinrent des bergers principaux dans les Bamboutos"³⁹. Cette politique assez favorable des concessionnaires vis-à-vis des Mbororo dans les Bamboutos, envenima davantage les rapports entre les autochtones et ces entreprises. Cela ne fut guère surprenant dans la mesure où, la présence des colons européens, considérés comme usurpateurs fonciers, ne fut pas du tout tolérée par la population locale.

De ce fait, l'hospitalité accordée aux Mbororo par les Occidentaux dans les Bamboutos, eut une double conséquence. Elle contribua en premier lieu à aggraver la crise autochtones/sociétés concessionnaires, et en second lieu, elle inaugura la deuxième phase des conflits agropastoraux opposant ces mêmes autochtones aux éleveurs mbororo. La première situation conflictuelle explique donc largement la seconde. En effet, dans le cadre de la crise qui les opposa à la paysannerie locale dans les Bamboutos, les concessionnaires français s'appuyèrent sur les Mbororo qui, au-delà de leur simple fonction de bergers, devinrent finalement les soldats de ces exploitants européens⁴⁰. En ce moment, ces éleveurs représentaient une double menace pour les populations locales, cette période inaugure véritablement le début des relations explosives et brutales, entre agriculteurs locaux et éleveurs mbororo sur les pentes des monts Bamboutos.

Des lors, le conflit s'entache des manifestations assez violentes, de part et d'autre. Une série de mécanismes est mise en place par chaque acteur pour s'affirmer dans la région. Ainsi, le conflit qui à la période précoloniale, n'était lié qu'à une question ethnique et une difficile cohabitation entre deux systèmes différents d'aménagement de l'espace, devient dès la période coloniale, une véritable guerre ouverte entre deux peuples aux traditions économiques opposées. Désormais, dans le registre des mécanismes de troubles, on pouvait observer les dégâts causés par les animaux qui, sous la conduite des Mbororo, détruisaient les cultures indigènes. Les bœufs devinrent un moyen pour les Mbororo de contraindre les paysans, à mettre fin aux cultures. En réaction à cela, les paysans des chefferies des Bamboutos, firent coalition pour chasser de leur terroir les Mbororo, désormais ennemi commun. Leur stratégie

³⁹ Guimgo, "Contribution de la CPA", p. 30.

⁴⁰ Dans la plupart des actions engagées contre la population locale, la CPA se fit toujours accompagner sur le terrain par les bergers mbororo qui désormais, assumaient aussi les fonctions militaires. Dans le quatrième chapitre de ce travail consacré aux tensions entre ces paysans et les concessionnaires européens notamment la CPA, on a suffisamment décrit les abus que les bergers mbororo causèrent aux autochtones dans le versant Sud des monts Bamboutos.

dans ce contexte consista en l'abattage systématique des bœufs qu'ils rencontraient dans leur champ⁴¹. Il importe de relever que les Mbororo, agissant ici en qualité d'employés des sociétés concessionnaires, orientaient leurs actions dans l'intérêt de ces sociétés. L'activité pastorale de ces entreprises dans les Bamboutos étant menacée par la montée des cultures indigènes, les pasteurs mbororo en charge de cette activité, devinrent simplement les gendarmes de ces entreprises. Les conflits opposant en ce moment les indigènes aux Mbororo, se confondaient tout à fait aux crises entre ces paysans et les entreprises capitalistes.

De ce fait, face à toutes les actions menées par ces entreprises contre la paysannerie locale, les Mbororo étaient toujours au-devant de la scène. Le cas le plus illustratif ici concerne les tensions ayant opposé la CPA aux populations du versant méridional des monts Bamboutos. Abordant cette question des crises mettant aux prises la CPA et les paysans de Bafou par exemple, J. L. Dongmo fait savoir que ce ne fut que par le soutien de son armée de Mbororo, que la CPA mena son combat contre la population locale⁴². Même dans les pétitions adressées à l'ONU contre les planteurs français, les paysans ne manquèrent pas de mentionner cette fonction de soldat assurée par les Mbororo.

Dans un extrait de son témoignage relevant de sa pétition adressée à l'ONU, Nguenguim Joseph, une victime des troubles de février 1952, décrit avec ce rôle joué par les Mbororo auprès des concessionnaires français. On peut le lire dans le passage suivant,

Le lendemain 28/02/1952 à neuf heures, le même européen, habillé en kaki, arrive au quartier accompagné de 35 personnes (ses bouviers de la race foulbairé) armée de matraques et de coupe-coupe. Sur l'ordre de monsieur Jibon, la troupe détruit les clôtures, coupe les bambous en morceaux et y met le feu, expulsant de force les populations de leur terroir⁴³.

À la lecture de ce témoignage, il s'avère que les Mbororo pourtant reconnus pour leur caractère pacifique, développèrent avec l'arrivée des concessionnaires européens, une attitude de véritables guerriers contre les paysans. Dans un tel contexte, il fallait s'attendre à un climat social tendu entre ces éleveurs et la paysannerie locale. Au cours de la décennie 1940, la tension devint vive au point de susciter l'attention des administrateurs, dans leurs différents rapports. Pour preuve, le chef de la région bamiléké, fit savoir dans une de ces correspondances que, "les cultivateurs bamiléké lancent leurs femmes, munies de leurs instruments oratoires à l'assaut des monts Bamboutos malgré la réaction de l'administration"⁴⁴. On peut remarquer à ce niveau que les femmes jouèrent un rôle très

⁴¹ Tiokang, "La diplomatie traditionnelle", p. 68.

⁴² Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 175.

⁴³ ADD, Archives non classées, Pétition de Nguenguim Joseph à l'ONU, février 1952.

⁴⁴ Murruau cité par Boutrais, *Hautes terres*, p. 837.

important dans le cadre de tensions entre paysans et Mbororo. Cette hostilité vis-à-vis de ce peuple transhumant, s'exprima avec consistance, par la paysannerie féminine. L'administrateur Geli le fit clairement savoir dans son rapport lorsqu'il déclara que, "des bagarres, des interventions des femmes indigènes expulsant les bergers foubés, des tentatives d'encerclement par les cultures des zones de pâturages et les points d'eaux, des incendies des huttes appartenant aux bergers s'intensifient"⁴⁵.

Ces rapports révèlent avec précision, l'ampleur de la crise et surtout l'apport inestimable des femmes qui, au regard des faits décrits, s'assimilaient à peu près à de véritables "*amazones*"⁴⁶. Les méthodes de combat furent atroces, à l'exemple de l'usage du feu pour la destruction systématique des huttes des bergers. De telles pratiques devinrent courantes au point où dès 1955, année marquant le début des troubles socio-politiques en pays bamiléké, la pression paysanne sur les Mbororo, prit d'autres proportions. Ainsi, les conflits qui avant 1955, étaient ponctuels, devinrent permanents. Au regard d'une telle ampleur, d'autres mécanismes se développèrent de plus belle entre différents acteurs. Les Mbororo conscients de la protection que leur garantissait l'administration, ne lâchèrent pas le combat, lequel dans la majorité des cas, se déroula de nuit.

Les informations recueillies à Balatchi, Bafou et Babadjou, révèlent que les paysans désormais aidés dans leur tâche par les membres de l'UPC, menaient leurs multiples actions de nuit⁴⁷. En plus des incendies des huttes, les méthodes d'abattage des animaux, de destruction des abreuvoirs devinrent courantes. E. Tiokang sur ce point rapporte que, "leur stratégie consistait à chasser et à abattre les bœufs qu'ils rencontraient dans leurs champs. Dès 1956, ils prirent l'initiative d'encercler les abreuvoirs avec des clôtures que ces derniers détruisaient la nuit"⁴⁸. Au regard de cette vague de violences, la vie des Mbororo fut sérieusement menacée. À partir de 1959, du fait de l'insurrection en pays bamiléké, les concessionnaires européens, la CPA en tête, cessèrent leurs activités dans les Bamboutos, et évacuèrent peu à peu les lieux. Dans cette logique, il fut évident que les Mbororo, n'ayant plus de soutien et compte tenu de l'insécurité grandissante dans la région, commencèrent eux aussi, à s'échapper des monts Bamboutos. Certains d'entre eux se contentèrent de rester dans

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Expression célèbre désignant les femmes guerrières engagées dans l'armée du souverain Béhanzin du royaume d'Abomey (actuelle Bénin), dans le cadre de la résistance contre les Français, pendant les impérialismes.

⁴⁷ Entretiens avec R. Tchoutezo, 76 ans, ex-employé à la ferme DARMAGNAC, Balatchi, 17 août 2009 ; J. Lachéré, 82 ans, notable et victime du conflit Pinyin/Babadjou, Babadjou, 30 juillet 2011 ; E. Azonfack, 67 ans, planteur et acteur du conflit M'muockbing/Bafou, Bafou, 16 août 2011. Informations concordantes.

⁴⁸ Tiokang, "La diplomatie traditionnelle", p. 68.

les bâtiments abritant les résidences des directeurs de plantations, pendant que d'autres, migrèrent vers les Grassfields anglophones de Bamenda⁴⁹.

À ce niveau, il convient de mentionner que même après 1960, la vie des Mbororo dans les monts Bamboutos, et précisément sur la bande frontalière franco-britannique, fut scandée de troubles. Des attaques terroristes se multiplièrent à leur rencontre. Dans un rapport de sûreté, le commissaire aux renseignements généraux de Mbouda, expose des faits assez troublants. Parlant du bilan des attaques terroristes, ce rapport stipule que,

Dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1963, à Bangang au quartier Zindong, dans une brousse au pied du mont Mangwa, une bande de rebelles évaluée à 25 personnes environ, faisait irruption dans un troupeau de bœufs, appartenant à monsieur Ardo-bourti (Mbororo), tuant et dépeçant 6 bêtes, 3 autres étant blessés. Les bergers eux-mêmes, furent séquestrés et copieusement molestés. Malgré la poursuite engagée par le commando N°50 contre les maquisards, il ne fut pas évident de les rattraper. Les pistes étant boueuses, seuls les morceaux de viandes se trouvaient éparpillés çà et là. La direction prise est celle du Cameroun occidental⁵⁰.

Cet extrait relate à suffisance, l'horreur vécue au quotidien par les Mbororo à l'entame des troubles sur les pentes des monts Bamboutos. Après les indépendances, certains Mbororo prirent pour refuge, les camps de regroupement où malheureusement, leur sécurité ne fut pas toujours garantie car, ils furent en permanence appréhendés par les peuples locaux, comme des allogènes, et les responsables de troubles.

En somme, cette analyse a permis de cerner les rapports conflictuels qui pesèrent entre les Mbororo et la paysannerie locale dans les Bamboutos, à la période coloniale. Tout porte à croire qu'à cette période, les villageois n'avaient jamais souhaité l'installation d'éleveurs sur leur terroir. L'administration coloniale est intervenue pour leur imposer cette présence. La politique de retour des Mbororo sur le plateau bamiléké, visait pour ladite administration, à les employer comme main-d'œuvre dans les concessions européennes. Très tôt, ils devinrent pour les planteurs-éleveurs européens, de valeureux soldats contre les agriculteurs locaux. Dans un tel contexte, il est presque normal, pour les paysans locaux, de s'en prendre aux éleveurs, et de vouloir les chasser. Des incendies des huttes à l'abattage systématique des animaux en passant par la destruction des abreuvoirs, les cultivateurs usèrent de toutes les méthodes pour manifester ouvertement leur hostilité vis-à-vis des Mbororo. À la faveur des troubles de 1955, la situation des Mbororo devint précaire et on assista même parfois à la fusillade des bêtes, phénomène comparable à celui observé chez le peuple *Kaka* en zone

⁴⁹ Entretien avec Djibril, 49 ans, éleveur mbororo et victime des crises agro-pastorales, Bafou, 17 mars 2011. Il s'agit principalement des Mbororo qui se trouvaient à Babadjou, et travaillaient pour le compte de DARMAGNAC, ou de la SINCOA.

⁵⁰ ADM, Archives non classées, Rapport N°00177/PS/30/RG du Commissaire aux renseignements généraux de Mbouda, en date du 05 juillet 1963.

anglaise⁵¹. Ce climat socio-politique tendu, fut ainsi un avantage pour les paysans et contraignit à nouveau les Mbororo à l'émigration. Ce ne fut qu'au cours de la décennie 1970, avec le calme relatif en pays bamiléké, que les éleveurs Mbororo entreprirent de retourner dans les Bamboutos. Là encore, ils suscitèrent l'hostilité de la population locale, et le conflit épousa de nouveaux paramètres qu'il convient d'étudier dans le cadre de l'épisode postcolonial de cette crise agro-pastorale.

III. LES NOUVEAUX PARAMÈTRES DES CRISES AGRO-PASTORALES DANS LES BAMBOUTOS À LA PÉRIODE POSTCOLONIALE

Après 1960 et 1961, périodes correspondant à l'acquisition d'une autonomie totale par le Cameroun, un nouveau contexte socio politique apparut. Cependant en pays bamiléké, c'est véritablement à partir de 1970 avec l'anéantissement des derniers bastions de l'UPC, que la paix revint peu à peu⁵². À partir de ce nouveau climat de paix, les populations jadis concentrées dans les centres de refuge désignés camps de regroupement, furent alors invitées à regagner l'hinterland villageois. Durant cette période, l'appel à l'unité entre Camerounais de tous les horizons, connu pour apothéose en 1972, l'unification des deux Cameroun (l'Etat fédéral du Cameroun Oriental et l'Etat fédéral du Cameroun Occidental).

À la faveur de ce nouveau vent de paix et d'unité nationale, les Mbororo trouvèrent l'ultime opportunité pour demeurer sur les pentes des monts Bamboutos, et reprendre en toute quiétude leur aventure pastorale. Seulement, les communautés villageoises locales restées attachées à ce qu'elles considéraient comme leur patrimoine foncier ancestral, n'ont pas effacé de leur mémoire les spectres du passé. Conscientes de la situation foncière très précaire qu'elles connurent dans les camps de regroupement, ces communautés assimilèrent la fin des troubles en pays bamiléké, à une victoire sur les anciens concessionnaires français, et les éleveurs mbororo. Il est donc évident que les Mbororo, dans leur tentative nouvelle d'immigration sur les hauteurs des Bamboutos, dès cette période postcoloniale, devaient une fois de plus, se heurter à l'hostilité des peuples locaux. Ceci inaugure ainsi la troisième phase des crises agro-pastorales, sur l'écosystème montagneux des Bamboutos. Au cours de ce nouvel épisode, la crise est caractérisée par de nouveaux paramètres tant au niveau des causes qu'au niveau des manifestations.

⁵¹ Il s'agit d'un peuple des Grassfields de Bamenda qui eut de sérieuses confrontations avec les Mbororo. Pour plus de détails à ce sujet, se référer à Boutrais, *Hautes terres*, p. 722.

⁵² En effet, ce ne fut qu'en 1970, que les dernières poches de résistances menées contre le système colonial sous l'égide de l'UPC, sont anéanties en pays bamiléké.

A- La survivance postcoloniale de la rébellion armée en pays bamiléké : un catalyseur des conflits agriculteurs/éleveurs sur les pentes des monts Bamboutos (1960-1970)

Le contexte socio-politique de la région bamiléké à partir de 1960, eut un impact considérable sur les relations agriculteurs/éleveurs au-dessus des pentes des monts Bamboutos. En effet, la rébellion bamiléké qui fut assez virulente dans les Bamboutos, vint profondément perturber l'activité agro-pastorale, et introduisit de nouveaux paramètres dans les conflits. Les fondements des crises agro-pastorales en cette nouvelle ère, relèvent de la cohabitation tissée entre les Mbororo et les rebelles dans cette région. Dans un souci de précision, les repères chronologiques sont d'une importance indéniable dans cette analyse. Il faut tout d'abord noter qu'à partir de 1960, les concessionnaires français du fait de l'insécurité ambiante sur les hauteurs des Bamboutos, évacuèrent considérablement les lieux.

Les Bamboutos minés dans tous les secteurs par les rebelles, devinrent un écosystème dangereux, aussi bien pour les agriculteurs que pour les éleveurs. Les autochtones qui croyaient gagner leur partie avec les éleveurs, ne parviennent pas à profiter du contexte. C'est ce que mentionne Boutrais lorsqu'il affirme que, "nourrie des revendications des cultivateurs, la rébellion bamiléké, à l'aube de l'indépendance, a desservi ensuite leurs intérêts en les forçant à lâcher les conquêtes agricoles"⁵³. Fuyant ainsi les persécutions des rebelles, les villageois furent contraints de rejoindre les regroupements d'habitats, stratégie initiée par la jeune administration, dans le but de mieux anéantir la rébellion dans l'hinterland. Dans le même contexte, les Mbororo ne furent pas du tout épargnés. Parlant des pentes Sud des monts Bamboutos, Boutrais fait savoir qu'en 1960, il ne subsiste plus de Mbororo dans cette région. Sept d'entre eux ont été tués et les autres se sont enfuis. À Babadjou, un peu plus au Nord du massif, la violence fut inouïe. D'après l'auteur,

Par mesure de précaution, ils restaient pourtant habillés de nuit, prêts à courir se cacher dans les fougères à l'arrivée des maquisards. Ceux-ci, déguisés, massacrent parfois femmes et enfants, surpris seuls au campement. Quand ils découvrent un troupeau isolé, ils le capturent et abattent les animaux, en prenant parfois le soin de brûler les cadavres⁵⁴.

On peut constater que les Mbororo connurent des moments douloureux de leur séjour dans les Bamboutos. Toutefois, bien que confrontés aux abois des rebelles, les Mbororo continuèrent d'être attirés par les bons pâturages des Bamboutos. Les éleveurs profitent de l'évacuation des hauteurs des Bamboutos par les entreprises françaises et les populations locales, pour entreprendre à leur risque, le retour dans la région. À cette période, la CPA

⁵³ Boutrais, *Hautes terres*, p. 148.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 150.

abandonna les vastes pâturages de Bafou à Babadjou. La nouvelle vint se répandre parmi les Mbororo de Bamenda que les versants des monts Bamboutos, se couvrent de grandes herbes, ce qui excita les convoitises. En peu de temps, les éleveurs mbororo regagnèrent les pentes des Bamboutos, et prirent le relais des entreprises européennes, dont les derniers troupeaux ont été évacués en 1965. L'essentiel de cette population pastorale vient des Grassfields du Bamenda⁵⁵.

En outre, les Mbororo qui en 1960, s'étaient sauvés des monts Bamboutos, y reviennent peu à peu dès 1962, pour regagner des pâturages sans bétail qui depuis le début des troubles, offrent alors de l'herbe en abondance. Bien plus, la friche herbeuse avait envahi les versants des collines car l'administration afin d'éviter le ravitaillement des rebelles, avait validé les cultures proche des camps de regroupement, et interdit tout aménagement agricole sur la montagne. Ce fut pour les Mbororo, l'ultime occasion pour reprendre leur aventure pastorale dans la région. Mais, par quel moyen ont-ils pu se maintenir face à l'agressivité des bandes armées, qui dictaient leur loi sur ces montagnes ?

En réalité les Mbororo à cette période, firent montre de leur capacité à pouvoir s'adapter à tout contexte, pour mener leur activité. De la même manière qu'ils attirèrent la confiance et la sympathie des concessionnaires français dans les Bamboutos, les Mbororo finirent par devenir les acolytes des maquisards. Avec le temps, ils engagèrent des rapports moins conflictuels avec leurs ennemis d'hier, mettant ainsi en avant, l'intérêt du bétail⁵⁶. Ainsi, des relations ouvertement hostiles entre Mbororo et rebelles, on est presque parvenu à des rapports réguliers et une sorte d'accoutumance. La tranquillité et la paix des Mbororo sur les pentes des monts Bamboutos, à partir de 1962, fut conditionnée par une sorte d'effort de guerre, qu'ils apportaient aux maquisards. À Babadjou par exemple, les maquisards s'approvisionnaient en vivres et viandes, auprès des éleveurs et ces derniers s'étaient même substitués en agents de renseignement⁵⁷.

Au cours de plusieurs opérations militaires, l'administration fut à maintes reprises, surprise de constater que, les maquisards avaient réussi à se sauver dans un lieu où ils furent pourtant bien localisés, quelques heures avant. C'est à la suite des missions infructueuses et

⁵⁵ Entre 1962 et 1963, Boutrais fait mention de l'arrivée des lignages *Bawonko'en* à Bafou, *Toukonko'en* à Bangang et des *Gosi'en* à Fongo-Tongo. Les mêmes lignages selon l'auteur, se retrouvent dans les *Grassfields* de Bamenda.

⁵⁶ Cet intérêt peut en effet conduire les pasteurs à des actes extrêmes : affronter des dangers évidents ou pactiser avec les ennemis.

⁵⁷ Entretien avec J. Lachéré, 82 ans environ, notable et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Babadjou, 28 décembre 2012.

répétées contre les rebelles que l'administration commença à conclure que les Mbororo vivaient en très bonne intelligence et entretenaient de très harmonieux rapports, avec les bandes armées dans la zone des pâturages, au pied des monts Bamboutos. La situation fut grave au point qu'en 1966, le commissaire aux renseignements généraux de Mbouda, instruisit les commandants des sous-quartiers militaires, à effectuer des enquêtes approfondies sur les activités des éleveurs mbororo dans les groupements de Bangang, Babadjou et Balatchi. Dans l'une de ces instructions en octobre 1966, il mentionne d'ailleurs des noms comme *Ardo* Bouba, Tiko et Tsida, soupçonnés d'avoir des rapports très discrets et intelligents avec les rebelles⁵⁸. Selon les termes de ces instructions,

Ardo Tiko, Tsida, Bouba, appréhendés le 7 octobre 1966 à la suite de l'incursion terroriste du 06 Octobre à l'Est du groupement Balatchi, doivent subir une enquête approfondie. Bien que l'enquête préliminaire n'ait pas permis d'établir des charges contre les intéressés, il n'en demeure pas moins vrai que fort des présomptions d'intelligence avec les rebelles, qui pèsent en général sur les Mbororo de ce département, ces individus doivent à nouveau être soumis à un interrogatoire serré de votre service⁵⁹.

De tels rapports étayent à suffisance la nouvelle posture des Mbororo dans la région à l'époque des troubles. Cette harmonie des relations avec les maquisards, leur permit alors de régner en grand maître dans les Bamboutos, et cette fois sans craindre les velléités expansionnistes des cultivateurs autochtones. Ceci leur valut une augmentation assez remarquable du cheptel dans les Bamboutos, qui évolua pour atteindre en 1965, 3700 bovins⁶⁰. La réoccupation des versants en friches et des anciennes concessions européennes dans cette région, fut très accélérée. De 1100 têtes en 1965 dans les chefferies de Babadjou et de Bangang, le cheptel mbororo passe à 2400 en 1967, et ceci en plus des 300 bovins des éleveurs européens, qui miraculeusement, échappèrent aux abattages pendant les troubles.

Une telle accoutumance entre ces éleveurs et maquisards ou encore, cet opportunisme des Mbororo, constituait dans ces conditions, la raison de la haine, désormais entretenue contre eux, par l'administration et les autochtones sinistrés dans les camps de regroupement. Dans un contexte de crise, les Mbororo réussirent ainsi à relancer leurs activités sous la protection illicite de ceux qui jusqu'à une période récente, étaient leurs ennemis. L'administration comprit que les Mbororo représentaient l'obstacle majeure de la lutte anti-terroriste en pays bamiléké en général, mais singulièrement dans les monts Bamboutos. Ce fut d'ailleurs l'une des raisons du prolongement de la crise dans la région. Par ailleurs, les autochtones qui dans les camps de regroupement, vivaient une situation foncière précaire,

⁵⁸ APM, Archives non classées, Activités des éleveurs Mbororo, notes du Commissaire aux renseignements de Mbouda à Monsieur le chef de la brigade mixte mobile de Bafoussam, octobre 1966.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Mamang cité par Boutrais, *Hautes terres*, p. 149.

commencèrent à s'en prendre à l'administration, accusée d'avoir toléré la présence des éleveurs dans l'arrière-pays villageois. Une fois de plus, les villageois se plaignirent de la cession de leurs biens fonciers aux éleveurs Mbororo, à la suite des Européens et tout ceci, sous le regard complice de l'administration.

C'est sans doute face à ces plaintes répétées et sous la crainte, que les autochtones finissent par regagner la rébellion pour continuer leur lutte contre les Mbororo, que l'administration se résolut finalement de prendre des mesures brutales mais efficaces. C'est ainsi qu'en 1967, par décision administrative, les éleveurs furent obligés d'évacuer sans délai les monts Bamboutos. L'administration ordonna le déguerpissement de la montagne pour pouvoir mener ses offensives contre les rebelles. En ce moment, toute présence sur les monts, s'assimilait simplement à la rébellion. En colonies successives, les Mbororo vinrent évacuer les monts Bamboutos, et leur destination privilégiée, fut les hautes terres de Bamenda. On évalua à environ 9000 têtes de bétail, le cheptel mbororo victime de l'expulsion de 1967.

En somme, il convient de mentionner que l'hostilité des relations entre agriculteurs et éleveurs dans les Bamboutos entre 1962 et 1967, s'explique du fait de l'harmonie des rapports entre les rebelles et ces derniers. Les Mbororo réussirent en effet à reconquérir les pâturages grâce au soutien apporté à cette rébellion, montrant ainsi qu'en toute circonstance, l'intérêt pastoral était leur priorité. Boutrais considère cela comme des "réflexions contradictoires qui dénotent des difficultés d'insertion des Mbororo à l'Ouest-Cameroun mais, en même temps, leur attachement à ces plateaux. L'intérêt pastoral, prioritaire fait surmonter les difficultés de la vie quotidienne et le malaise d'une minorité"⁶¹.

Toutefois, la mesure de l'administration vis-à-vis des Mbororo dans les Bamboutos, fut de très courte durée. Dès 1968, avec le calme relatif dans les chefferies, on assista à la réouverture de la montagne par l'administration. De ce fait, cette population pastorale qui en zone anglophone étouffait sur les pâturages devenus réduits, retourna en masse sur les Bamboutos. Cette réoccupation pastorale rapide entraîne dans les chefferies comme Babadjou, une saturation des pâturages avec une charge en bétail de près de 4900 têtes⁶². L'administration venait ainsi de prendre une mesure, dont elle n'avait pas évalué les conséquences explosives à venir. En effet, le début des années 1970 marqua pratiquement la fin des troubles en pays bamiléké et le retour progressif des populations locales dans les chefferies. Il fut donc évident que ce retour devait à nouveau entraîner le rebondissement des crises agro-pastorales dans les Bamboutos, après une dizaine d'années de trêve latente dû à la

⁶¹ *Ibid.*, p. 150.

⁶² *Ibid.*, p. 151.

rébellion. Le tableau ci-après met en relief l'évolution de ces relations conflictuelles entre agriculteurs et éleveurs mbororo, sur les pentes des monts Bamboutos.

Tableau 26: Evolution des rapports conflictuels entre éleveurs mbororo et agriculteurs locaux sur les pentes des monts Bamboutos

Séquence ou période des conflits	Années	Nature, caractéristiques ou manifestations des tensions
Période précoloniale	Avant 1911	Expulsion des Mbororo des pentes des monts Bamboutos (persécution autochtones)
Période coloniale	1911	Arrivée des Allemands, retour des Mbororo sur les pentes des monts Bamboutos
	1922	Départ des Allemands et retour accentué des Mbororo, facilité par l'administration française
Période postcoloniale	1960-1970	Intensification de la rébellion bamiléké et renforcement de tensions Mbororo/paysans agriculteurs
	1970-1975	Occupation anarchique des pâturages du fait de la montée de la caféiculture de l'essor du maraichage, de l'agro-industrie et l'agro-foresterie

Source : Conception personnelle après synthèse des analyses

Ainsi que l'atteste le dernier compartiment de ce tableau, il est convenable de mentionner que dès 1970, un autre faisceau de mobiles vient alimenter à nouveau, les conflits entre agriculteurs locaux et éleveurs mbororo autour du massif des Bamboutos. En outre, les populations ne s'appuient plus sur le contexte socio-politique pour affronter leurs ennemis mais plutôt, sur le nouveau contexte économique : il s'agit de l'intérêt apporté aux cultures de rente comme le café et les cultures vivrières.

B- L'essor des cultures de rente, de l'agroforesterie et de l'agro-industrie comme facteurs d'accentuation des crises agro-pastorales dans les Bamboutos à partir de 1970

À partir de 1970, les nouveaux enjeux d'utilisation du sol dans les Bamboutos, contribuèrent à aggraver la précarité des rapports entre cultivateurs et éleveurs. En effet, la montée des cultures de rente à l'instar du café et surtout l'essor du maraichage, viennent perturber davantage le paysage agraire dans les Bamboutos, accentuant du même coup les conflits agro-pastoraux.

1) L'impact des cultures de rente sur l'écllosion des conflits agro-pastoraux dans les Bamboutos : cas de la caféiculture

L'introduction de la culture du café sur le plateau bamiléké, ainsi que l'attestent de nombreux travaux, a eu des succès éclatants. Le paysan bamiléké a accueilli avec un

engouement impressionnant, cette nouvelle culture de rente. C'est pour cette raison que le législateur colonial, craignant une multiplication anarchique des exploitations, vint imposer une réglementation dans la pratique de cette culture. Ce ne fut qu'à partir de 1949, que la culture fut à nouveau libéralisée en milieu paysan. Toutefois, les paysans auront à peine cinq ans pour développer leurs exploitations, car ils furent pour la plupart, freinés par la rébellion, qui dès 1955, gagna le pays bamiléké. Contraints à rejoindre les camps de regroupement, il est clair que les exploitations caféières abandonnées payèrent les frais du maquis. Ainsi, une fois le calme revenu, les populations qui retournèrent dans leur terroir de départ, décidèrent à nouveau, de se relancer dans la caféiculture.

À partir de ce moment, le plateau bamiléké en général et la région des Bamboutos en particulier, fut littéralement exposé à une forme d'accaparement des terres par le café. Dans chaque chefferie avoisinant les monts Bamboutos, les exigences foncières pour la culture du café devinrent récurrentes. Peu à peu, les espaces non encore occupés sont sujet à la conquête par les paysans, qui souhaitaient y développer la caféiculture. C'est dans ces circonstances, que les niveaux intermédiaires des monts Bamboutos, au-delà de 1800-1950 m d'altitude, furent progressivement conquis par les paysans⁶³. En ce moment, les secteurs du massif volcanique, jadis jugés inhospitaliers et dominés par les pâturages, furent de plus en plus envahis à des fins agricoles. On assista à une déstabilisation des structures agraires de la région, ce qui conduisit inéluctablement, aux tensions entre ces paysans assoiffés de terre, et les Mbororo soucieux de poursuivre leurs activités pastorales dans le même écosystème. Les atteintes aux pâturages se multiplièrent, les autres cultures subirent elles aussi, un coup. En clair, la diffusion du café arabica en culture paysanne dans les Bamboutos, vint agrandir les exploitations, perturber l'attribution traditionnelle des champs, modifier les associations culturelles, réduisit les jachères, repoussant ainsi les limites des terroirs aux dépens des pâturages.

Il ressort de cette analyse que la culture du café, fut à l'origine de profondes mutations en milieu rural. Très vite, les exploitations paysannes s'avérèrent minables et les populations autochtones, qui n'avaient pas vraiment toléré la présence des éleveurs mbororo, prirent l'initiative de se lancer, à la conquête des secteurs éloignés de leurs habitats, attaquant de ce fait, les pâturages et inaugurant au même moment, une autre phase des conflits agro-pastoraux. Par suite de la montée de la caféiculture, le bétail s'engage dans une migration

⁶³ C. Kaffo, "En marge du plateau bamiléké : l'exploitation agricole des hautes pentes des monts Bamboutos comme une alternative à la crise du café", Mémoire de Maîtrise en Géographie, aménagement-environnement, Université de Dschang, 1998, p. 21.

aveugle, à la recherche du pâturage, et on assiste à une sorte d'errance pastorale, dans les monts Bamboutos. Face à une telle déstabilisation de l'activité pastorale, il est évident que les éleveurs pour garder leur bétail, devaient désormais, affronter dans les reliefs montagneux, ces autochtones engagés dans la conquête des pâturages. L'essor de la culture caféière, a ainsi aggravé les tensions entre cultivateurs et éleveurs, en perturbant le système agraire dans la mesure où, les zones de pâturages furent littéralement grignotées. C'est à bon droit que Boutrais conclut que,

L'introduction de la culture caféière dans les exploitations paysannes des plateaux, a perturbé les systèmes de cultures traditionnelles et monétarisé l'économie familiale. Elle a amorcé une dynamique agricole qui remet sans cesse en cause, le partage de l'espace entre les cultures et les pâturages au-dessus des monts Bamboutos⁶⁴.

Ces conclusions illustrent bien la part de responsabilité de la caféiculture dans les conflits agro-pastoraux. Dans la région des Bamboutos, cette activité devient un facteur grave de conflit à partir de 1970, car avant cette période, la région en proie aux crises politiques, connut un ralentissement de cette culture. Mais avec le calme relatif des années 1970, les autochtones qui gardaient une rancune contre les Mbororo, demeurés dans leur terroir pendant les troubles, s'appuient sur la caféiculture pour envahir les pâturages, et repousser leur ennemi. Manifestement, les conflits agro-pastoraux refont surface d'une manière exponentielle, sur les pentes des monts Bamboutos. Cependant, du fait de la chute des cours du café, cette culture, ne procurait plus des revenus substantiels aux paysans à partir de 1975⁶⁵. C'est en ce moment qu'ils se tournent vers le maraîchage, qui prend une grande ampleur dans la région, et leur permet de continuer à mener leur combat contre les éleveurs, sur les pâturages sommitaux des Bamboutos.

2) Revalorisation des cultures vivrières et exacerbation des tensions agriculteurs/éleveurs sur les pentes des monts Bamboutos

Le vivrier ainsi qu'il a été démontré dans une séquence de ce travail, occupe une place capitale dans les activités économiques des peuples des Bamboutos. Contrairement aux autres peuples du plateau bamiléké, les paysans des chefferies des Bamboutos, s'étaient engagés dans la caféiculture et le vivrier, avec plus d'engouement et de succès, parce qu'ils tirèrent profit de l'expérience apportée dans ce domaine, par les concessionnaires européens. Du fait de la déprise caféière en 1975, cette culture vivrière connaît un essor particulier, et suscite une

⁶⁴ Boutrais, *Hautes terres*, p. 701.

⁶⁵ Kaffo, "En marge du plateau bamiléké", p. 23.

conquête rapide des espaces, aggravant du même coup, les rapports tendus entre cultivateurs et éleveurs.

En outre, dès 1975, sur l'ensemble du plateau bamiléké, le dynamisme agraire qui fut longtemps fondé sur la caféiculture, changea spectaculairement, le rythme de plantation connut une forte déclinaison puis, un effondrement. Cette désaffection des planteurs vis-à-vis du café, peut s'expliquer par la médiocrité des retombées économiques du produit, compte tenu de la stagnation des cours mondiaux. En outre, les revenus du café Arabica se dégradent à cette période et au même moment, on assiste à l'envolée des prix des intrants agricoles, ce qui contribue à décourager les planteurs. C'est dans ce contexte que les planteurs prennent la résolution de se lancer dans le vivrier. Contrairement aux autres cultures, le vivrier s'adapte à toutes les saisons. La pression foncière sur les pâturages s'accroît dans les milieux ruraux et particulièrement sur les hautes terres. Du fait des multiples retombées des cultures vivrières, le maraichage se diffuse dans les espaces interstitiels des terres des hautes terres de l'Ouest Cameroun, dans un contexte de lutte pour la légitimation de la terre par les agriculteurs au détriment des éleveurs, qui ont longtemps occupé l'espace montagnard. Un accent particulier est accordé au vivrier avec le soutien de l'Etat surtout du fait de la chute des cours du café. G. Owona décrit cette situation en ces termes :

En une décennie, on est passé d'une polyculture familiale intensive en intrants à base caféière à des systèmes vivriers complexes à forte intensification en facteur travail y compris dans les marges peu valorisées où l'on pratiquait essentiellement une agriculture intensive et saisonnière. Sur fond de repli étatique et de libéralisation des filières agricoles, la caféiculture a été remplacée par le maraichage et les cultures vivrières ; les zones marginales sont prises d'assaut par les cultures tempérées à court cycle végétatif⁶⁶.

Dans les chefferies comme Bafou, et Fongo-Tongo ainsi que Balatchi et Babadjou, les superficies mises en culture s'accroissent considérablement, ce qui entraîne, une forte diminution des pâturages. À Bangang dans le versant méridional, on assiste même à une agriculture de pente au niveau des monts. Dans le groupement Babadjou, on note l'installation des sociétés et des fermes agro-industrielles qui participent efficacement à la diffusion du

⁶⁶ G. Owona, *Les nouvelles pratiques des exploitants agricoles bamiléké sous l'effet des ruptures anciennes et de la conjoncture actuelle. Le village Camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p. 19. L'Etat apporte son soutien aux agriculteurs à l'Ouest par le biais de plusieurs structures d'encadrement. À titre d'exemple, on peut citer : le Centre d'Expérimentation et d'Instruction pour la Production des Semences (CEIPS) ; le Projet des Hauts Plateaux de l'Ouest (PHPO), remplacé plus tard par le PDRPO (Projet de Développement de la Région de l'Ouest), qui dès 1993, valorise les actions d'aménagement des bas-fonds inexploités. Pour plus de précisions, se référer à G. Owona, "De la crise à la dévaluation du Franc CFA, Evolution de l'agriculture intensive familiale bamiléké", *Cahiers Agricoles*, volume 4, 1995, p. 47.

maraîchage⁶⁷. En plus, les cultures maraichères procurent plus de revenus que le café et représentent un atout alimentaire indéniable, au regard de leur variété. D'une manière générale dans les Bamboutos, ces cultures deviennent ainsi le pivot des exploitations, et les hommes délaissent le café pour s'associer aux femmes, dans le cadre du vivrier. Même les secteurs les plus inhospitaliers de la région, sont conquis et pris d'assaut par les paysans⁶⁸. À l'évidence, on assiste à l'émergence d'une nouvelle génération de cultivateurs dynamiques. De même que l'expansion du café s'est traduite par la restriction des pâturages, ceux-ci reculent devant la poussée des cultures vivrières. Cette situation assez visible chez les Nso dans les *Grassfields* du Bamenda, correspond exactement à celle en cours dans les Bamboutos. Ceci n'est guère surprenant car, toute extension agricole sur les hauts plateaux, ne s'effectue qu'aux dépens des pâturages. Une étude menée par des pédologues dans la région de Ndop et dont les conclusions s'appliquent aux Bamboutos, montre que cette réduction de l'espace pastoral, apparaît inévitablement par suite d'absence de terrains disponibles⁶⁹. Parlant des conflits entre agriculteurs et éleveurs à l'Ouest du Burkina Faso, Mohammadou Zongo montre aussi que l'extension des cultures, constitue la cause majeure des conflits agro-pastoraux. De son analyse, il ressort que, "l'extension des superficies cultivées se traduit par une réduction des espaces traditionnellement utilisés pour le pâturage, et par une stratégie d'exclusion, voire d'expulsion, des éleveurs (...)"⁷⁰.

Ainsi, dans la région des Bamboutos comme dans tous les hauts plateaux des régions tropicales, la pratique intensive des cultures vivrières, a entraîné une occupation anarchique et incontrôlée des pâturages. Compte tenu du fait que ces cultures se pratiquent en toute saison, elles assurent la stabilité alimentaire de la famille, et procurent des revenus sans cesse modestes, ce qui conduit logiquement à un net désintéressement des paysans vis-à-vis du café, au profit du maraîchage. Dans cet esprit de conquête des terres pour le maraîchage, on assiste à une percée des populations vers la montagne. La carte et la figure ci-après donnent des informations détaillées à ce sujet, permettant de mieux évaluer la gravité de la situation et ce, sur une longue période.

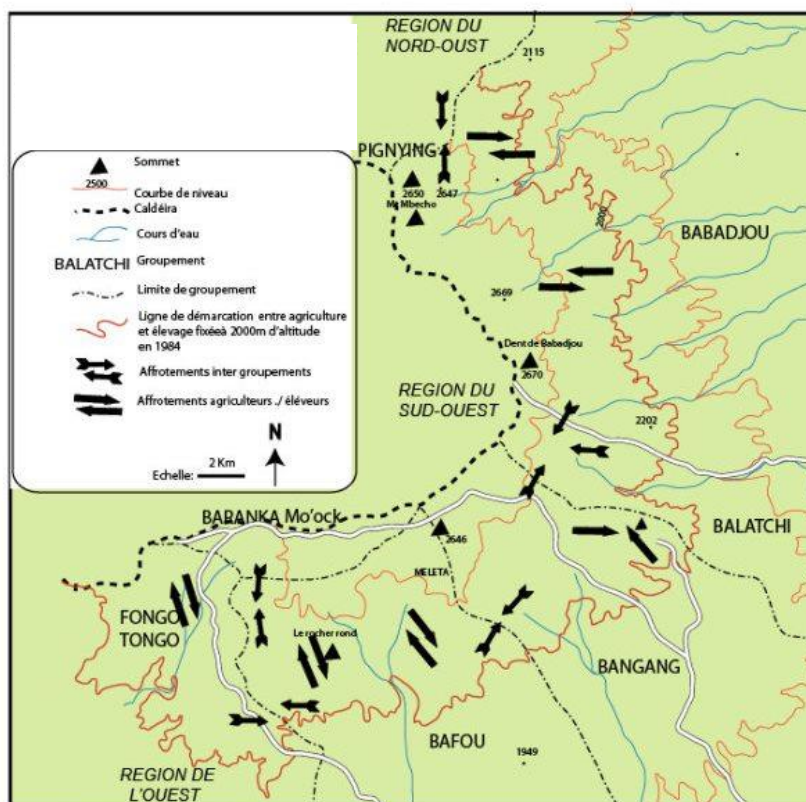
⁶⁷ C. Kaffo, "Cultures maraichères dans les montagnes du Cameroun Occidental", *Cahiers Agricoles*, Volume 14, 2005, p. 21.

⁶⁸ Au sujet de ces secteurs au relief accidenté, on peut mentionner les versants situés à plus de 1600 m d'altitude, où les paysans ont développé l'agriculture sur les pentes de 60 à 90°.

⁶⁹ F. X. Humbel, J. Barbery (eds), *Cartes pédologiques et d'aptitudes culturales à 1/50000*, Nkambe 1b et 2a, 1975, pp. 30-31.

⁷⁰ Mohammadou Zongo, "Terre d'Etat, loi des ancêtres, les conflits fonciers et leurs procédures de règlement dans l'Ouest du Burkina Faso", in *Cahiers du CERLESHS*, Tome 24, Numéro 33, juillet 2009, p. 126.

Carte 5 : Distribution spatiale des types d'affrontements sur les monts Bamboutos



Source : Kaffo et als., “Enjeux agropastoraux”, p. 293.

Les avancées agricoles telles qu’illustrées par la carte, s’accompagnent inévitablement des tensions, car “à chaque soubresaut de la population vers la montagne, correspond un grand conflit”⁷¹. De telles tensions résultent de l’utilisation différente des ressources par chaque acteur, et entraînent une profonde déstabilisation des structures agraires. À ce propos, pense C. Kaffo, “de ces incursions massives dans la montagne, l’élevage à coup sûr, est le véritable perdant dans la restructuration des paysages agraires du bamiléké”⁷².

Au total, on peut dire que la multiplication des attaques paysannes sur les pâturages à partir de 1975 dans les Bamboutos, est due à la nouvelle dynamique agricole suscitée par le ralentissement des cours du café, et la montée rapide des revenus des cultures vivrières. Ces atteintes aux pâturages, participent de la réduction des espaces et par conséquent, entraînent la recrudescence des conflits agro-pastoraux. Il convient néanmoins de reconnaître qu’une telle situation, est aussi liée à la saturation des terroirs par un croît démographique impressionnant. En effet, il n’est point aberrant d’affirmer que la croissance rapide de la population dans les Bamboutos, est incontestablement à l’origine d’une importante pression sur l’exploitation des

⁷¹ Kaffo, “En marge du plateau bamiléké”, p. 21.

⁷² *Ibid.*, p. 22.

ressources. Ceci débouche inéluctablement sur une compétition accrue entre agriculteurs et éleveurs, autour du foncier. Cette pression qui se fait ressentir chez les autochtones par le croît de la population, est marquée chez les éleveurs par l'accroissement du bétail. Il en résulte donc une forte concurrence pour l'utilisation des ressources disponibles. Dans ces conditions, relève M. Atanga Nji,

With the increase in cattle population, more space is needed. Worse still, the expansion of other types of land uses (residential zones), stimulated by population growth will reduce the proportion of land used for pastoral and agricultural activities. The reduction of these surfaces of land complied with the extensive nature of these agricultural activities, breeds land conflict⁷³.

Le poids démographique des chefferies pèse ainsi lourdement sur la désorganisation des structures agraires, surtout lorsqu'il s'associe à l'augmentation du bétail. À côté de ces facteurs qui contribuent à réduire les espaces et à alimenter les conflits entre agriculteurs et éleveurs, on peut enfin noter les nouveaux types d'agriculture, Il s'agit de l'agroforesterie développée autour de l'eucalyptus, et l'agro-industrie, avec la mise en place du complexe théicol (l'essor de l'agroforesterie et l'agro-industrie).

3) Essor de l'agroforesterie et l'agro-industrie comme facteur d'aggravation des conflits agriculteurs/éleveurs dans les Bamboutos

En effet, ces deux activités pratiquées sur le massif des Bamboutos, entraînent aussi un ameunissement de l'espace, suscitant davantage, une forte compétition entre agriculteurs et éleveurs. Parlant de la culture de l'eucalyptus, il s'agit d'une pratique qui se vulgarise de plus en plus dans les Bamboutos, du fait des usages multiples, que procure cette plante aux populations. L'essor de l'agroforesterie autour de l'eucalyptus, apparaît ainsi comme une activité originale, pratiquée dans certains secteurs, et qui a permis de compenser les revenus, procurés par le café. Tout compte fait, l'eucalyptus demeure une plante présentant assez d'exigences, sur le plan naturel, et constituant un facteur de réduction d'espaces, entraînant dérechef, les conflits agriculteurs/éleveurs.

Parlant de l'agro-industrie développée autour de culture du thé dans les Bamboutos, il a été également démontré dans les précédents exposés que, c'est véritablement en 1977, que la CDC met en place les premières exploitations de thé, précisément dans le versant méridional⁷⁴. À l'opposé du café, cette plante qui pourtant, a engendré des succès éclatants dans les Bamboutos, ne fut pas vulgarisée dans les plantations paysannes. L'entreprise y avait

⁷³ M. Atanga Nji, "Land conflict in Wum sub-division, Menchum division, North-West region, Cameroon", Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé I, 2007, p. 4.

⁷⁴ À ce propos, consulter les travaux de Maîtrise de Noutsu Noumbo, "Expropriations foncières", p. 125.

donc un monopole total. Toutefois, depuis cette période, et suite à la cession des exploitations à la CTE, le développement spectaculaire de cette plante est demeuré sujet à controverse⁷⁵. Depuis les expériences de 1968 pour l'implantation du complexe théicol, le réquisitoire des populations locales n'a cessé de s'accroître au sujet des indemnités mais surtout, de la forte extension des plantations de thé, au-delà de la concession réservée au complexe.

De ce fait, les projets agricoles comme celui fondé sur la culture théière initiée en 1977 à Djuttitsa, ancien domaine de la CPA, ont également été visés. La destruction des pâturages d'altitude, est à l'origine de profondes mutations agraires, dans le versant méridional des monts Bamboutos. Désormais, l'extension incontrôlée des plantations de thé dans certains secteurs des chefferies de Bafou et Bangang, a grignoté les espaces à une grande échelle, et a dans une large mesure, accentué la crise entre agriculteurs locaux et éleveurs mbororo, les livrant à une forte compétition foncière sur ces pentes verdoyantes des monts Bamboutos. Il n'est donc pas étonnant de constater avec Boutrais, que bien avant celui de Djuttitsa, le projet théicol initié en 1958 à Ndu, en territoire Nso, suscita non seulement une vive contestation des éleveurs mbororo, mais surtout des agriculteurs villageois, avant d'être mis en place grâce à l'intervention du "*local council*"⁷⁶. Par contre, les essais théicoles entrepris à Galim en 1971, et à Nkambe en 1983, n'ont jamais été réalisés par suite des vives contestations des couches paysannes locales, qui eurent finalement raison sur l'administration.

Au regard de ces analyses, on est amené à comprendre que plusieurs facteurs combinés dans les Bamboutos, ont contribué à envenimer les rapports, et dégrader le climat social entre agriculteurs locaux et éleveurs mbororo, depuis les années 1970. Parmi ces éléments représentant les potentiels facteurs d'aggravation des crises agro-pastorales, on a tour à tour examiné, les innovations agricoles coloniales notamment, l'introduction de la culture caféière qui bien avant 1970, sonne le glas des rapports tendus, entre agriculteurs et éleveurs par le bouleversement de la répartition des cultures, et des pâturages. Dans la même mouvance, l'essor du vivrier est venu en ajout, et/ou en substitution à la caféiculture qui manifestement, connut un déclin en 1975, pour accroître les revenus paysans. Cet élan paysan autour du vivrier, a également eu pour corolaire, la restriction de l'espace pâturable et par conséquent, a contribué à rendre plus complexes les relations entre agriculteurs et éleveurs. Au-delà de ces facteurs, l'accroissement du bétail et le croît démographique des chefferies, ont davantage perturbé ces rapports, à travers une compétition foncière accrue vers les

⁷⁵ La *Cameroon Tea Estates* (CTE) a acheté les actions de la *Cameroon Development Corporation* (CDC), dans le domaine du thé. Toutes les plantations de thé de la CDC ont été revendues à la CTE qui actuellement, en assure l'exploitation.

⁷⁶ Boutrais, *Hautes terres*, p. 71. Le "*local council*" était formé du *Fon* ou chef traditionnel, et de ses notables.

massifs. Enfin, les conflits agro-pastoraux se sont multipliés dans les Bamboutos, du fait du développement de l'agroforesterie autour de l'eucalyptus, et des projets d'agriculture capitaliste, fondés sur la culture théière. Ces deux pratiques ont elles aussi, entraîné une diminution considérable des espaces dans les Bamboutos.

Après cette analyse des potentiels facteurs d'aggravation des crises agro-pastorales sur les pentes des monts Bamboutos, depuis la décennie 1970, l'on peut à présent orienter la réflexion sur les principales manifestations desdites tensions entre les deux acteurs.

C -Les manifestations des conflits agriculteurs/éleveurs sur les pentes des monts Bamboutos : le réquisitoire des populations autochtones et des éleveurs mbororo

À la lumière des facteurs sur lesquels l'on vient d'accorder une large attention, les crises agro-pastorales dans les Bamboutos à partir de la décennie 1990, ont pris des proportions très inquiétantes. Dans le cadre des tensions entre agriculteurs et éleveurs, chaque acteur a pu mettre en place, des mécanismes lui permettant de faire subsister, et sauvegarder son activité. L'analyse cohérente et objective de ces mécanismes initiés aussi bien par les agriculteurs que par les éleveurs dans la logique de ces conflits, se fait ici sur la base des griefs brandis par chacun des deux acteurs. Ceci permet d'illustrer de façon cohérente, l'esprit de provocation ambiante entre agriculteurs et éleveurs. À cette étape du travail, en vue d'une maîtrise parfaite des manifestations quotidiennes des crises agro-pastorales, l'on part de l'examen succinct du réquisitoire des agriculteurs, pour aboutir à celui des éleveurs. Cette approche permet dans une large mesure, de mieux apprécier ces conflits dans les faits.

1) Les plaintes des populations autochtones contre les éleveurs mbororo sur les pentes des monts Bamboutos

Dans la logique de tout conflit, une fois la question identitaire mise en exergue, les populations se réclamant autochtones ou du terroir, sont généralement celles qui sont le plus aux abois. Il est donc opportun de visiter en premier lieu, les accusations répétées des agriculteurs à l'endroit des éleveurs mbororo. Dans le cadre de ces plaintes, on note entre autres : la destruction des enclosures et la pâture nocturne dans les plantations.

a-) Le phénomène de destruction des enclosures

Selon une vision assez rependue, l'usage des enclosures est demeuré une pratique assez courante dans les mœurs des populations bamiléké. En effet, chaque concession reste dans la majorité des cas, protégée par des haies vives qui matérialisent la propriété. Dans le cadre de cette pratique, on note l'emploi fréquent des eucalyptus et des bambous. Les

autochtones, très attachés à cette tradition, ont fini par la transposer dans la partie montagneuse, pour se protéger disent-ils, contre les incursions du bétail. Les bambous s'étant avérés assez fragiles et peu résistants, les paysans font de plus en plus usage de l'eucalyptus qui présente l'avantage d'être plus résistant et moins périssable. Dans les quartiers de Fongo-Tongo, notamment Apouh, Setse, les plantations sont pour l'essentiel, protégées par les enclosures par eucalyptus. Les fils barbelés sont aussi utilisés pour encercler leurs cultures. Bien que cette pratique soit coûteuse, les agriculteurs la trouvent rassurante, parce qu'elle se présente aussi, comme une arme efficace du fait de ses nœuds aiguillants. À Atsulah dans la caldeira des monts Bamboutos, 8 plantations sur 10 abritant les cultures vivrières, sont protégées par les clôtures de barbelés pour freiner l'avancée du troupeau dans les cultures⁷⁷.

Malgré ces précautions, les plaintes des agriculteurs au sujet de la destruction de ces clôtures demeurent récurrentes. Les animaux, sous la conduite des bergers, sabotent ces initiatives villageoises de protection des cultures. À Balatchi, les bergers le plus souvent, dégagent eux-mêmes une partie des barbelés ou alors, forcent un passage entre les eucalyptus, pour introduire le troupeau dans les plantations⁷⁸. Les éleveurs qui acceptent difficilement les limites que leur imposent les cultivateurs, manifestent leur hostilité vis-à-vis de ces derniers, par la destruction des clôtures. On a pu relever des actes de sabotage de cette nature, dans le quartier Mekoup en territoire Bangang, au sommet des monts Bamboutos. Environ 100 m de clôture ont été dégagés par les éleveurs en février 2011, ainsi que l'atteste l'image suivante :

Planche 20 : Enclosures détruits à Bafou par les éleveurs



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bafou, le 12 août 2013

Tel que l'illustre cette image, la destruction des clôtures peut se faire à travers le feu qui embrase avec une facilité surprenante, les planches d'eucalyptus utilisées pour les enclos, et du même coup, occasionne la fonte des fils barbelés. Ceci facilite l'entrée dans le domaine protégé, du troupeau en quête de pâturages. Toujours dans ce registre de destruction des

⁷⁷ B. Kum, 63 ans, cultivateur, M'muockbing, 14 août 2013.

⁷⁸ M. Tchinda, cultivateur, 59 ans, Cultivateur et victime des crises agro-pastorales, Balatchi, 26 juillet 2011.

clôtures paysannes, on note également de nouveaux mécanismes mis en place par les éleveurs. Ces nouvelles stratégies consistent à arracher les jeunes plants d'eucalyptus, dès leur mise en terre par les agriculteurs. Dans la zone de Messang au sommet du groupement Bangang, on a pu recenser lors des enquêtes de terrain, près de 40 plants d'eucalyptus, nuitamment déterrés par les éleveurs mbororo⁷⁹. Il est donc évident que ces éleveurs dans le cadre du conflit les opposant aux agriculteurs, ont énergiquement contesté les limites imposées par les autochtones, à travers les clôtures. Il s'en suit généralement une incursion des animaux dans les cultures, ce qui constitue le nouveau réquisitoire des agriculteurs autochtones.

b-) Pâturation nocturne et incursion incontrôlée du bétail dans les plantations

Les actes posés par les Mbororo à l'endroit des agriculteurs, se font généralement de nuit. En outre, conscients du fait que plusieurs agriculteurs considèrent leurs exploitations conquises en altitude comme des champs éloignés, les éleveurs qui par contre, ont pour seul biotope, les prairies d'altitude, agissent plus aisément à la tombée de la nuit. Après la destruction des enclosures, ils procèdent à la pâturation nocturne. À ce propos, le chef mbororo dans les hauteurs de Bangang, fait savoir qu'il s'agissait là, du seul moyen pour sa population d'assurer la survie de leurs bêtes⁸⁰. Face à un peuple majoritaire, les Mbororo dans le cadre du conflit, ne cessent de développer des stratégies, pour mener à bien leur activité pastorale, et les conflits résultent de l'entrée des animaux, dans des parcelles cultivées pour pâturer. À Babadjou, ces pratiques furent récurrentes au point où, les jeunes agriculteurs en 2008, d'après le chef service des domaines, s'organisèrent constamment en équipe de patrouille à des heures tardives, pour contrôler leurs cultures au pied des monts Bamboutos⁸¹. Sans mettre fin aux actions des éleveurs, cette stratégie a tout au moins contribué à réduire les empiètements dans les domaines culturels, conquis sur les prairies d'altitude.

De tels mécanismes pastoraux, semblent être assez fréquents dans les milieux tropicaux montagnards d'Afrique. Dans ses travaux sur les conflits agro-pastoraux en Afrique de l'Ouest, Mohammadou Zongo décrit le phénomène de pâturation nocturne, dans les plantations paysannes du Burkina-Fasso qui de son avis, exacerbent les rapports entre les deux acteurs⁸².

⁷⁹ Entretien avec F. Fenkeng, 70 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 23 novembre 2010.

⁸⁰ Entretien avec Alhadji Nouhoukoura, 68 ans, éleveur et chef mbororo à Bangang, Bangang, 28 août 2011.

⁸¹ Entretien avec R. Ngoune Me-Bam, 39 ans, chef service des domaines à la délégation départementale du MINDCAF pour les Bamboutos, Mbouda, 30 juillet 2008.

⁸² Zongo, "Terre d'Etat", p. 131.

Des confrontations aux conséquences souvent très fâcheuses, sont toujours déclenchées entre cultivateurs et éleveurs. À l'évidence, la conséquence logique de la pâture nocturne, facilitée elle-même par la destruction des clôtures, est l'intrusion incontrôlée des animaux dans les plantations villageoises. En effet, les initiatives agricoles en prairies d'altitudes, ont peu de chance de pouvoir échapper aux dévastations du bétail. Il n'est donc pas surprenant que dans les monts Bamboutos, les plaintes de cette nature soient constamment signalées par les paysans. Les conflits cultivateurs/éleveurs, y sont devenus aigus du fait que les paysans en manque de terre, ou dans leur tentative de repousser les Mbororo, n'ont cessé d'ouvrir de nouvelles parcelles agricoles, dans les pâturages. On peut donc dire que, les incursions du bétail dans les champs et inversement l'extension "illégal" des cultures aux dépens des pâturages, représentent les deux principaux motifs, d'affrontements entre éleveurs et cultivateurs.

Au regard des empiètements permanents et nocturnes du bétail dans les plantations villageoises, les cultivateurs autochtones dénoncent une dépossession insidieuse, de leurs droits fonciers et ont l'impression de perdre progressivement leur patrimoine, au profit des éleveurs mbororo. Les dévastations agricoles par le bétail, sont ainsi devenues très fréquentes dans les hauteurs des Bamboutos où les bergers, sans scrupule, conduisent des animaux de nuit, dans les champs isolés, pour les rassasier sans peine. Face à de tels actes répétés, les paysans finissent par nourrir une profonde haine vis-à-vis des Mbororo. Cette haine est encore plus grandissante au sein de la population féminine qui, dans les usages culturels bamiléké, est très attachée aux travaux champêtres. À Babadjou comme à Bafou, ou à Bangang, les femmes entretiennent une profonde rancune contre les Mbororo, qu'elles accusent de détruire leurs cultures en altitude, preuve de leur mépris pour les travaux agricoles⁸³. Les ripostes aux empiètements culturels orchestrés par les éleveurs, sont souvent assez violentes. En 2011 au sommet de Fongo-Tongo, une rixe opposant au départ un Mbororo et une cultivatrice, s'est généralisée et a occasionné une perte de 4 bœufs par l'éleveur, qui n'eut la vie sauve que par l'intervention d'un notable, dépêché sur les lieux par le chef, informé de l'incident⁸⁴.

C'est à ce niveau que les incursions d'animaux dans les plantations villageoises représentaient dès le début de la décennie 1970, les manifestations les plus visibles des

⁸³ Entretien avec H. Majiogue, 57 ans, cultivatrice et victime des crises agro-pastorales, Bangang, 10 août 2014 ; M. Dongmo, 65 ans, cultivatrice et victime des crises agro-pastorales, Bafou, 22 août 2013 ; L. Tchoffo, 52 ans, cultivatrice et victime des crises agro-pastorales, Babadjou, 09 août 2011 ; Informations concordantes.

⁸⁴ Entretien avec J. Jiofack, 69 ans, cultivateur et victime des conflits, Fongo-Tongo, 17 août 2016. Vraisemblablement le Mbororo en question, n'était qu'un berger engagé par une élite locale pour mener ses travaux pastoraux.

conflits cultivateurs-éleveurs sur les flancs des monts Bamboutos. Lors des fouilles effectuées aux archives régionales de l'Ouest, il a été recensé pour la seule année 1972, 36 plaintes provenant des cultivateurs contre les éleveurs dans la chefferie Bangang, adressées au sous-préfet de l'arrondissement de Batcham⁸⁵. En fonction des quartiers d'origine, on a pu les classer dans le tableau suivant :

Tableau 27 : Récapitulatif des plaintes paysannes au sujet des dégâts sur les cultures à Bangang en 1972

Quartier d'origine	Nzindong	Mekoup	Bamekeing	Messang
Nombre de plaintes au sujet des dégâts sur les cultures	15	09	12	14

Source : ARO, 1AC132, Plaintes des planteurs Bangang, contre les éleveurs Mbororo, 1972

Les données de ce tableau renseignent sur l'ampleur de ce phénomène. Le constat qui s'y dégage, est la récurrence de ces pratiques conflictuelles, dans les localités directement attenantes aux monts Bamboutos. En plus des plaintes paysannes au sujet de la pâture nocturne, en accusant les Mbororo sont accusés du gardiennage approximatif de leurs animaux, qui en journée, investissent les plantations et piétinent les cultures. Ceci est aussi à l'origine des dégâts inestimables. À titre d'illustration, J. Jiofack déclare qu'en 2011, il perdit environ 2 ha de potager du fait de l'incursion dans sa plantation d'un troupeau de 30 bœufs. Après constat des dégâts causés, le berger responsable migra avec ses bêtes dans la zone des grassfields de Bamenda⁸⁶. De son avis, il est fréquent pour les bergers après avoir commis des dégâts dans une plantation, de migrer vers les grassfields de Bamenda ou aux confins de la caldeira, pour échapper aux représailles des cultivateurs autochtones. Leurs zones de refuge privilégiées sont Awin, Atsulah, Bambalang et Pinyin plus au Nord.

En plus des plaintes provenant des milieux paysans, on note aussi dans les rapports administratifs, les inquiétudes des autorités au sujet de ces mécanismes pastoraux qui contribuent à détruire le domaine agricole dans les Bamboutos. À ce propos, le sous-préfet de Babadjou dans son rapport au préfet à l'issue d'une tournée effectuée le 04 décembre 1994, dénonce l'attitude des éleveurs dont les bêtes n'ont aucune pitié, pour les initiatives agricoles

⁸⁵ ARO, 1AC 132, Plaintes des planteurs Bangang, contre les éleveurs Mbororo, mars 1972.

⁸⁶ Entretien avec J. Jiofack, 69 ans, cultivateur et victime du conflit Fongo-Tongo/M' muockBing, Fongo-Tongo, 17 août 2016.

locales⁸⁷. Ceci a tendance à engendrer une réaction hostile de la paysannerie locale. Ce rapport complétait simplement le constat effectué plutôt en avril 1990, par le préfet lui-même qui lors d'une tournée économique dans les unités relevant de son ressort de commandement, avait condamné la destruction des cultures, par les Mbororo dans la zone de pâturage de Balepo, dans la chefferie de Babadjou⁸⁸.

Il faut enfin noter que, ces ravages du troupeau sur les cultures, s'accompagnent toujours d'une destruction du sol. En effet, le piétinement et le tassement du sol par le bétail, réduisent les valeurs ou atouts pédologiques du milieu, ce qui constitue à coup sûr, un véritable handicap au développement des activités agricoles. Toutefois, face à ces mécanismes, orchestrés par les Mbororo pour essayer de s'affirmer dans un écosystème où la nature semble avoir tout prévu pour eux, les communautés villageoises locales pour s'affirmer, ont elles aussi mis en place des méthodes assez agressives contre les éleveurs. Ces pratiques paysannes qui constituent une étoffe importante dans les manifestations des conflits agriculteurs-éleveurs sur les flancs sommitaux des Bamboutos, représentent ici, le réquisitoire des éleveurs mbororo.

2) Le réquisitoire des éleveurs mbororo contre la paysannerie locale

La présente analyse consacrée aux accusations formulées par les Mbororo à l'endroit des autochtones, vient à nouveau éclairer sur la nature conflictuelle des relations cultivateurs/éleveurs, sur les pentes des monts Bamboutos. Il est question ici d'examiner les mécanismes déployés au quotidien, par les agriculteurs autochtones, pour fragiliser l'activité pastorale dans la région des monts Bamboutos. L'analyse est abordée par l'examen des pratiques les plus vulgaires, pour aboutir aux plus isolées, mais plus hostiles à l'élevage. Dans le registre des actes des agriculteurs vis-à-vis des éleveurs, on a les pratiques courantes et les pratiques irrégulières.

a-) Les pratiques courantes : Colonisation agraire des pâturages et mise en place anarchique des enclosures

Dans l'ensemble des chefferies de la région des Bamboutos, les éleveurs mbororo formulent des plaintes tout à fait concordantes au sujet de la poussée agricole sur les pâturages. Sur l'étendue de l'écosystème montagneux des Bamboutos, les initiatives agricoles

⁸⁷ ADM, Archives non classées, Rapport de M. Tchoumbou Djomeni Joseph, Sous-préfet de Babadjou à Monsieur le Préfet des Bamboutos, le 04 décembre 1994.

⁸⁸ ADM, Archives non classées, Rapport de tournée économique du Préfet du département des Bamboutos, en avril 1990.

entreprises de part et d'autre, viennent confirmer la vision de Y. Marguerat qui à juste titre, qualifie les Bamiléké de "montagnards entrepreneurs"⁸⁹. Seulement, de telles initiatives participent d'une impressionnante colonisation agraire dans un paysage où l'activité pastorale semblait connaître une excellente évolution. Il s'agit ici d'une véritable attaque agricole orchestrée sur les pâturages d'altitude, qui traduit inévitablement l'affrontement entre agriculteurs et éleveurs. Dans le cadre des mécanismes d'appropriation foncière, les pratiques irrégulières, ont favorisé la création d'un important front agricole, sur les zones d'altitude dans les Bamboutos, illustrant ainsi la haine entretenue par les cultivateurs, à l'endroit des "gens du bétail". L'histoire agraire des Bamboutos, montre que le paysage a de tout temps été exposé à de profondes mutations, liées aux affrontements permanents entre éleveurs et agriculteurs, du fait de la conquête anarchique des pâturages par les cultures. L'utilisation pastorale de la région, a été totalement remise en cause, par une forte conversion agricole.

Dans la majorité des cas, les initiatives agricoles villageoises visant à conquérir les pâturages sommitaux, s'accompagnent d'une mise en place assez démesurée des enclosures. Il s'agit ici, d'un véritable corridor de sécurité, déployé en plein milieu montagnard par les paysans en guise de haute protection de leurs cultures. Dans la pratique, les fils barbelés et les eucalyptus, sont les principales voies de recours, employées pour matérialiser les barrières de protection agricoles. À ce propos, J. M. Fotsing s'inspirant de ces pratiques autour du versant méridional, souligne que, "autour de Baranka par exemple, sur les flancs sommitaux des Bamboutos, le paysage issu de la colonisation agraire, montre un maillage imparfait de haies mono-spécifiques d'eucalyptus, et des clôtures sèches renforcées de fils barbelés"⁹⁰.

Il s'agit en effet d'une initiative sécuritaire, n'ayant aucun rapport réel avec les usages habituels du bocage coutumier. Par conséquent, aucune règle n'est respectée, seule la protection des cultures prime, ces clôtures de fortune ont donc pour seule vocation, d'évincer les éleveurs des pentes des monts Bamboutos, et on peut à juste titre dire que, la mise en place du néo-bocage des Bamboutos s'inscrit dans une logique d'exclusion des éleveurs de cet espace⁹¹. Dans la tranche de ce travail accordée à l'aménagement agricole des monts Bamboutos, il a été démontré que les cultures s'étendaient jusqu'à 2000m d'altitude, et sont entreprises aussi bien sur plateaux, que sur les pentes fortes et abruptes. Ainsi que le fait

⁸⁹ Y. Marguerat, "Des montagnards entrepreneurs : les Bamilékés du Cameroun", *Cahiers d'études africaines*, volume 23, Numéro 92, 1983, pp. 495-504.

⁹⁰ J. M. Fotsing, "Compétition foncière et stratégies d'occupation des terres en pays Bamiléké (Cameroun)", in C. Blanc-pamont; L. Cambrezy (eds), *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, 1995, p. 143.

⁹¹ *Ibid.*

savoir le délégué d'arrondissement du MINEPIA de Babadjou, certaines cultures progressent jusqu'à 500m de distance des campements mbororo, et les cultivateurs sont prêts à franchir tout type d'obstacle sur les versants montagneux, pour enfuir leur culture au sol et occuper l'espace conquis⁹². Ces parcelles ainsi conquises, portent de vastes étendues de cultures maraîchères, destinées à la commercialisation. Cependant, il s'agit des pratiques qui consistent à étouffer les pâturages, et contraindre les éleveurs au départ. D'après le délégué, depuis les années 1980, le phénomène d'accaparement des pâturages visant à exclure les Mbororo, s'est accéléré et en 2006, et plus de 1000 ha d'espaces pâturables, sont passés au contrôle des agriculteurs locaux⁹³. Ceci a occasionné une perte considérable du cheptel bovin par les Mbororo.

Cette situation est à peu près comparable à celle qui prévaut sur le plateau Akposso au Togo, où les Peuls ont totalement perdu leur autonomie pastorale, suite au grignotage systématique du domaine pastoral, par les plantations cacaoyères et vivrières⁹⁴. Cette montée des cultures sur les pâturages, s'accélère le plus en saison sèche, période marquée par la transhumance des éleveurs, pour d'autres secteurs riches en graminées. Toutefois, cette mesure qui s'appliquait aux versants méridionaux des monts Bamboutos, ne correspond plus tout à fait aux pratiques actuelles. Depuis les années 2000, les ambitions hégémoniques des agriculteurs sur les hauteurs des monts Bamboutos, ne tiennent plus compte des paramètres saisonniers. Selon A. Nouhoukoura, "à Bafou dans la localité d'Effem'muock, et à Tsekeng à Fongo-Tongo, les éleveurs sont contraints de demeurer avec quelques bœufs en saison sèche pour garder l'espace restant car, les agriculteurs n'attendent plus leur départ pour s'installer, ils y sont en permanence"⁹⁵. La perte de l'espace pastoral s'accroît au quotidien par l'extension agricole. L'ampleur du phénomène dans les Bamboutos, amène à comprendre que, les éleveurs vivent dans des conditions très précaires, sur l'ensemble de ce massif. Dans une analyse, J. Boutrais traite des mécanismes mis en place par les agriculteurs, pour accélérer la conquête des pâturages dans les monts Bamboutos, depuis le départ des éleveurs européens. Dans la synthèse de son propos, il ressort que :

Les monts Bamboutos, prolongement méridional des hauteurs du Bamenda, juxtaposent plusieurs formes de conquête agricole des pâturages : avance frontale, intrusion à la faveur des galeries

⁹² Entretien avec J. P. Takala, 48 ans, vétérinaire, délégué d'arrondissement du MINEPIA à Babadjou, Babadjou, 28 décembre 2011.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ Boutrais, *Hautes terres*, p. 215.

⁹⁵ Entretien avec Alhadji Nouhoukoura, 70 ans, ardo (chef de la communauté mbororo de Bangang), Bangang, 26 novembre 2013.

forestières, fermeture d'interfluves. L'assaut contre les pâturages se déroule en haute altitude puisque, sur une distance de 5 à 6 km, le relief s'élève de 1700 à 2500-2600 mètres⁹⁶.

Parlant de l'avancée frontale des cultures, les études de géographie rurale justifient le phénomène par le croît démographique des chefferies. Au fil des ans, la montagne est devenue un enjeu, et la montée des cultivateurs a entraîné un changement d'occupation du sol. Avant la colonisation, les populations concentraient leurs activités sur les pentes basses, évitant les reliefs élevés où, les récoltes étaient assez médiocres. L'arrivée timide des Mbororo et l'implantation des éleveurs européens sur les pentes supérieures à 2000m à des fins pastorales, donne à la montagne de nouveaux enjeux, et suscite l'attention des autochtones. En plus, grâce à l'activité pastorale, les sols d'altitude se sont enrichis, et sont désormais favorables à certaines cultures⁹⁷. Cette prise de conscience des agriculteurs locaux, sonne le glas du début de la conquête des pâturages d'altitude.

La confrontation avec les éleveurs liée à l'avancée frontale des cultures, perturbe grandement l'aménagement de l'espace dans ce milieu montagnard. Depuis le départ des éleveurs européens, la tension entre agriculteurs et éleveurs mbororo sur les pâturages d'altitude, est devenue si vive au point où, l'histoire agraire des chefferies Bafou, Babadjou, Balatchi, Fongo-tongo et Bangang, a connu des séquences très agitées. Du fait de la présence des sols propices aux cultures vivrières, les pâturages d'altitude connaissent des déploiements agricoles inédits. Avant 1970, les cultures montent déjà jusqu'à 2400 m d'altitude à l'Est de la réserve forestière des Bamboutos, et en haut du quartier Maka dans la chefferie Balatchi⁹⁸. Il faut aussi relever que bien avant cette période, l'ouverture des champs sur les flancs montagneux fut aussi rendue favorable par le contexte politique, marquée par la rébellion en pays bamiléké.

En outre, les regroupements villageois initiés par l'administration, furent localisés dans certains secteurs peu éloignés des monts. Ce fut le cas de Nzindong à Bangang et Maka à Balatchi qui sont à plus de 1500 m d'altitude. Avec l'apaisement des troubles en 1970, ces populations trouvèrent l'ultime occasion pour s'attaquer aux réserves montagnardes, situées à plus de 2000 m d'altitude pour expulser les Mbororo, et développer leurs activités agricoles. Pourtant, ces éleveurs qui succédaient aux concessionnaires européens, marquaient peu à peu leur influence dans les Bamboutos. D'après un recensement de 1975, les Mbororo représentaient déjà une population pastorale estimée à 790 personnes, sur les pentes des monts

⁹⁶ Boutrais, *Hautes terres*, p. 829.

⁹⁷ Il s'agit en grande partie, des cultures maraichères.

⁹⁸ Fotsing, "Compétition foncière", p. 147.

Bamboutos, avec un cheptel évalué à 17000 bovins⁹⁹. On aurait pu penser à la lumière de ces données chiffrées, que l'élevage était redevenu la principale activité des hauts versants. Mais elle sera profondément perturbée, par la montée anarchique des cultures entreprises par les populations locales. À Bangang particulièrement, les cultures grimpent à des altitudes inimaginables (plus de 2300m dans les quartiers Mbieté et Nzindong). À cette même période, les Mbororo vivent la même situation d'insécurité dans la région de Nkongssamba où les Bamiléké, pourtant allogènes, ne tolèrent pas la cohabitation sur le même espace avec les éleveurs qui à leurs yeux, sont toujours étrangers. Cette situation est assez surprenante dans la mesure où les relations sont demeurées moins tendues entre les Mbororo et les Bakossi, pourtant autochtones¹⁰⁰.

À l'évidence, le Bamiléké est apparu auprès du Mbororo, comme un ennemi avéré car, même en dehors des versants montagneux bamiléké, la crise entre les deux peuples, s'est transplantée dans un écosystème aux aptitudes physiques assez proches du plateau bamiléké. La montée spectaculaire du front agricole bamiléké dans le Mungo, qui entraîna au cours des années 1970 de violents heurts avec les Mbororo, en est une parfaite illustration. C'est le lieu de relever le poids de l'histoire dans ce conflit car de la même manière que dans les Bamboutos, les Mbororo dans le Mungo, avaient pour ambition d'exploiter l'ancien domaine pastoral de la CPA. Les Bamiléké pourtant des migrants, transposèrent leur haine vis-à-vis des Mbororo des Bamboutos vers le Mungo. À l'exemple des Bamboutos, les cultures sont montées jusqu'à plus de 1700 m d'altitude, à Ndockmoua et Ekanaté¹⁰¹. Sur les flancs montagneux des Bamboutos, l'accaparement des pâturages d'altitude, a très tôt entraîné une intrusion des agriculteurs dans les galeries forestières, et l'étage du bambou de montagne. Dans ce contexte, les initiatives agricoles sur le domaine pastoral, sont dans une large mesure, appuyées par la fermeture des points d'abreuvement et des pistes de bétail.

b-) Destruction systématique des repères pastoraux par les agriculteurs locaux : Cas de la fermeture des points d'eaux et pistes de bétail

Sur les pentes des monts Bamboutos, la haine de la paysannerie locale à l'égard des éleveurs mbororo, a conduit peu à peu au nettoyage systématique des repères pastoraux du paysage. Pour cela, les points d'abreuvement et les pistes du bétail, sont de plus en plus

⁹⁹ Boutrais, *Hautes terres*, p. 849.

¹⁰⁰ Il convient d'ajouter que dans le cadre des mouvements migratoires, la proximité entre les plateaux bamiléké et le mont Manengouba, a facilité l'exode des Bamiléké à Nkongssamba où ils furent impressionnés par la fertilité des terres issues des cendres volcaniques du Mungo. Bien plus, la présence remarquable des concessionnaires européens dans Mungo, vint favoriser le développement de la région, qui attira une colonie importante de Bamiléké, à la recherche du gain et des terres cultivables.

¹⁰¹ Boutrais, *Hautes terres*, p. 1089.

victimes de la conquête agricole, orchestrée par les autochtones. Dans le cadre de l'activité pastorale, les points d'eaux et les pistes à bétail, représentent deux formes privilégiées d'aménagement du paysage. L'eau demeure une ressource vitale pour l'animal, pendant que les pistes facilitent ses mouvements tout autour de la montagne. Les éleveurs européens, avec en première ligne la CPA, accordaient une attention particulière à ces points d'eaux et pistes à bétail sur les monts Bamboutos. D'ailleurs, cette entreprise avait même creusé des fosses de dérivation, qui captaient l'eau en haut de montagne pour alimenter les abreuvoirs, et les pistes permettaient d'acheminer le bétail jusqu'à Nkongssamba, pour la commercialisation. Après leur départ, les Mbororo qui nourrissaient le souhait de profiter de cet aménagement, furent vite confrontés à la fougue des agriculteurs. Ces derniers en effet, mirent tout en œuvre pour nettoyer ces repères pastoraux, par le biais d'un intense aménagement agricole.

Dans les quartiers Mehuie à Bangang, et Maka à Balatchi situés à plus de 2400 m d'altitude, la grande piste à bétail est totalement tombée en désuétude par les cultures, depuis la fin de l'élevage européen. La montée irrésistible des cultures sur l'appareil volcanique des monts Bamboutos, conduit inévitablement à la fermeture systématique, des pistes à bétail et des points d'eau. Tout est mis en œuvre par les agriculteurs, pour gommer les empreintes pastorales du paysage et contraindre les Mbororo au départ. Les agriculteurs, conscients de l'importance des ressources hydriques, exploitent certains points d'eaux, pour irriguer les cultures en haute altitude. Ces pratiques paysannes de nettoyage des repères pastoraux du paysage, s'opérant le plus souvent en période de transhumance, certains éleveurs optent pour la sédentarisation. Toutefois, comme le fait remarquer P. Tchawa au sujet des conflits sur le massif de Bana, la volonté d'installation manifestée par les éleveurs se heurte aussi dans les Bamboutos, à "des harcèlements et pressions de toutes sortes, orchestrées par les cultivateurs"¹⁰². Pour ce faire, les éleveurs sont parfois obligés, d'adopter d'autres pratiques pastorales qui consistent à répartir le bétail à deux niveaux d'altitude. Ce fut le cas à Bangang où, au cours de la décennie 1990, les pâturages à plus de 2500 m d'altitude, furent le refuge des troupeaux tandis que plus bas, stationnaient les vaches laitières peu nombreuses.

Face à une telle agressivité des agriculteurs, les éleveurs sont malgré eux, contraints de développer les nouvelles méthodes de survie pour leur activité. D'une simple conquête des pâturages, les agriculteurs de la région des Bamboutos dans leurs actions, ne cachent point leur détermination à faire disparaître, toutes les marques pastorales du paysage. Face à une telle situation, les éleveurs optèrent pour une migration pastorale vers les Grassfields de

¹⁰² P. Tchawa, "Dynamique des paysages sur la retombée méridionale des hauts plateaux de l'Ouest-Cameroun", Thèse de Doctorat en Géographie physique appliquée, Université de Bordeaux 3, 1991, p. 283.

Bamenda, du fait de la fougue des agriculteurs qui ont entrepris, “la fermeture anarchique et systématique des pistes à bétail, ainsi que l’appropriation forcée des points d’eaux pour l’intérêt de leurs cultures maraichères et vivrières”¹⁰³. Ces propos alarmistes pourtant réels d’un éleveur désormais réfugié dans le Bamenda, illustre assez clairement le caractère précaire et fragile de l’activité pastorale dans les Bamboutos. En appui à ces propos, Boutrais dans une approche similaire conclut que,

L’histoire de l’élevage sur les monts Bamboutos illustre la précarité d’un chevelu pourtant dense de pistes à bétail, des sommets aux pentes inférieures. Le réseau de circulation du bétail est absorbé, au fur et à mesure de la progression des cultures. Les repères pastoraux sont gommés, digérés (...), seuls quelques eucalyptus qui entouraient les campements, subsistent dans le nouveau paysage¹⁰⁴.

On peut donc constater à la lumière de ces analyses que les rapports de force avec les cultivateurs sont très inégaux. Les éleveurs font désormais montre de leur inertie, face à la montée des cultures. Les marques pastorales comme les aires de repos d’animaux, les pistes et les points d’eaux, ont presque disparu du paysage. Les points d’eaux sauvegardés par les agriculteurs pour leurs cultures, sont même devenus un danger pour les animaux car, ceux-ci loin d’irriguer plus les pâturages, deviennent un passage dangereux où les troupeaux circulent le plus vite possible, épiés par les villageois aux aguets.

Au-delà de ces pratiques déployées par les agriculteurs vis-à-vis des éleveurs, d’autres stratégies plus anarchiques et plus agressives, témoignent au quotidien, de la précarité des rapports entre les deux acteurs. De telles pratiques d’une incommodité avérée, englobent les vols de bétail, l’incinération des huttes de bergers, l’abattage des animaux, la mise en place des champs traquenards.

c-) Les pratiques irrégulières des agriculteurs vis-à-vis des éleveurs : Destruction des huttes des bergers et attaques criminelles

Ainsi qu’il a été mentionné plus haut, la colonisation agraire des monts Bamboutos par la paysannerie locale depuis la décennie 1970, est de plus en plus entachée de méthodes violentes, voire criminelles, à l’endroit des éleveurs mbororo. Les pratiques ici décrites suite aux investigations menées sur le terrain, et à la lumière de certains travaux, témoignent à suffisance de la cruauté des agriculteurs à l’égard des éleveurs. La présente analyse s’intéresse en premier lieu sur la destruction des huttes.

¹⁰³ Entretien avec Moussa, 60 ans environ, éleveur et victime des crises agro-pastorales, Pinyin, 15 août 2013.

¹⁰⁴ Boutrais, *Hautes terres*, pp. 865-866.

- **Le phénomène de destruction des huttes des bergers**

La construction des huttes sur les pentes montagneuses des Bamboutos, participe au désir des Mbororo de matérialiser leur présence mais surtout, d'avoir un abri pour leur famille. À longueur d'année, les Mbororo pendant la transhumance, ne pouvant pas déplacer la famille, laissent sur place femmes et enfants ainsi que des vivres nécessaires, pour leur survie. En fonction de l'importance de la famille, le campement pouvait abriter plusieurs huttes protégées sous la forme circulaire par des haies conçues en bambous. Ce type d'aménagement, assez visible dans les hauts versants, après le départ des éleveurs européens et la fin des troubles en pays bamiléké, est sujet à une importante dégradation, sous l'action des agriculteurs conquérants des pâturages.

Dans le cadre de la destruction des campements mbororo sur les pentes des monts Bamboutos, deux pratiques sont courantes selon que le campement abrite quelques occupants, ou est vide pendant la transhumance. Pour les huttes temporairement abandonnées pendant le mouvement transhumant, les Mbororo se plaignent du fait qu'à leur retour, un campement de 5 huttes est réduit à une seule, les autres ayant été incendiées. Une fois le campement démoli, les villageois se hâtent de retourner la terre à la houe pour matérialiser leur présence. L'incendie est une pratique assez courante sur les hauteurs de Babadjou où, les jeunes sans scrupule, investissent de nuit la montagne, pour mettre le feu dans les campements¹⁰⁵. Les éleveurs sont ainsi contraints au déguerpissement lorsqu'ils constatent à leur retour, que les ruines du campement sont encerclées par les champs. Dans une approche assez généralisante, D. Dongmo ajoute que le phénomène d'incendie des campements d'éleveurs, est une pratique spécifique des populations de l'Ouest-Cameroun¹⁰⁶. L'auteur ne dissipe pas son étonnement lorsqu'il fait savoir que dans d'autres milieux tropicaux comme en Centrafrique, les actes de violences entre éleveurs et cultivateurs, se retrouvent plutôt à des distances éloignées.

Dans un autre contexte, lorsque les villageois se rendent compte d'une quelconque occupation du campement, ils font recours à un "élevage provocateur". Cet élevage consiste à conduire les chevaux et les chèvres tout près des huttes. Comme par complicité, ces animaux à longueur de journée se frottent sur les huttes ou tout simplement arrachent les toits conçus en chaume. Les occupants face à une telle hostilité, observent le spectacle sans possibilité de réagir car, les paysans sont préparés pour la riposte. Peu à peu, les habitations s'abîment et les occupants sont contraints d'évacuer les lieux qui passent immédiatement sous le contrôle des agriculteurs. De l'avis de quelques éleveurs, c'est par cette pratique que les cultivateurs de

¹⁰⁵ Entretien avec Moussa, 60 ans environ, éleveur et victime des crises agro-pastorales, Pinyin, 15 août 2013.

¹⁰⁶ Dongmo, cité par Boutrais, *Hautes terres*, p. 813.

Bangang/ Bafou/ Balatchi, ont assiégé les hauts pâturages qu'ils ont ensuite envahis par les cultures vivrières, obligeant les Mbororo à migrer vers Pinyin dans le Nord-Ouest¹⁰⁷. Il convient également de relever que, "l'élevage provocateur" au même moment qu'il représente une arme à destruction pour l'habitat, constitue aussi, un réel danger pour les bœufs. Pourtant, il s'agit d'une pratique très négative car certaines épizooties, sont causées par l'introduction dans les montagnes, des animaux étrangers à cet écosystème et les cultivateurs en ont bien conscience.

Ce phénomène de destruction des campements semble avoir été importé des *Grassfields* du Bamenda voisin. Au cours de la décennie 1960, c'est par cette pratique qu'une bonne partie des pâturages de Wum fut convertie en cultures, et des milliers de têtes de bétail refoulées par une centaine de femmes agissant en véritables soldats. Il est évident qu'après les agitations politiques en cours dans les Bamboutos à cette période, les paysans dans leurs mouvements, eurent le temps de s'imprégner des résultats positifs, de ces méthodes chez leurs voisins. Cette marque de violence représente ainsi une preuve tangible des compétitions entre éleveurs et cultivateurs, sur les pentes des monts Bamboutos. Depuis la fin des troubles en pays bamiléké, les campements ayant échappé aux attaques des "rebelles", sont tombés aux mains des paysans, surtout dans les chefferies Bangang et Bafou, du versant Sud des monts Bamboutos. Pendant toute la décennie 1980, les Mbororo de Bafou furent appelés à affronter les cultures qui se déployaient au-dessus de 2500 m, représentant une menace potentielle pour leur campement. La figure ci-après illustre ce phénomène alarmant.

Planche 21 : Colonisation agricole des pâturages au sommet de Bafou



Source : Cliché Ajangson Noutsu, 20 août 2013

¹⁰⁷ Entretien avec Moussa, 67 ans, éleveur et victime des crises agro-pastorales, Pinyin, 15 août 2013; Issa, 66 ans, berger mbororo, Bangang, 13 août 2014 ; Alhadji Nouhoukoura, 70 ans, *ardo* (chef de la communauté mbororo de Bangang), Bangang, 26 novembre 2013. Informations concordantes. Il s'agit ici des quartiers situés en altitude tels que Messang et Mekoup à Bangang, Femmock à Bafou, Bamaka à Balatchi.

On peut conclure par ces analyses, que l'accaparement des pâturages sommitaux à Bafou et même dans la chefferie voisine de Bangang, s'est opéré par une démolition systématique des campements mbororo. Fort de ce constat, on peut à juste titre déduire que, la partie montagneuse de la chefferie Bafou, concentre l'histoire agraire la plus mouvementée autour des monts Bamboutos. Une telle déduction amène aussi à rappeler que cet esprit féroce des paysans vis-à-vis des Mbororo, pourrait se justifier par les événements de 1952, au cours desquels, ces derniers sous les ordres de la CPA, mirent le feu sur plusieurs cases villageoises. Il est clair qu'à la fin des troubles en pays bamiléké, certaines victimes en guise de vengeance, usèrent des mêmes mécanismes, pour contraindre les Mbororo au déguerpissement.

Parfois, face à la violence inouïe des agriculteurs et pour marquer leur semi sédentarisation, les Mbororo font recours à des matériaux définitifs, pour bâtir leurs abris comme c'en est le cas à Bangang¹⁰⁸. Mais là encore, ils sont confrontés à la ténacité des paysans agriculteurs qui par mesure de provocation et d'intimidation, rapprochent les champs de ces habitations. En ce moment pour survivre, l'éleveur accepte contre son gré des arrangements inégaux, avec l'agriculteur qui lui accorde quelques aires de pâturages, pour recevoir en retour, une tête de bétail. Au même moment, l'éleveur doit accepter d'assurer le gardiennage de la plantation paysanne, qui s'impose à son voisinage. C'est par ce type d'accord qu'Ibrahim, a pu se maintenir au quartier Messang à Bangang, à plus de 1700m d'altitude, pour pouvoir pratiquer son activité pastorale¹⁰⁹.

Planche 22 : Concession d'habitation d'Ibrahim au sommet de Bangang



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bangang, le 13 août 2013

Ceci lui permet d'entretenir un maigre cheptel de 10 bœufs et encadrer sa petite famille. Toutefois, les pâturages s'avèrent tellement médiocres, qu'il ne peut aller au-delà de

¹⁰⁸ Pour ce faire, ils peuvent faire usage des parpaings ou des briques de terre, qui à l'opposé des pailles, ont la réputation d'être plus durables pour les habitations.

¹⁰⁹ Entretien avec I. Soulé, 64 ans, éleveur mbororo et victime des crises agro-pastorales, Bangang, 13 août 2014.

ce cheptel. Après enquête, on peut constater que les rares campements existants dans les monts, sont totalement confondus dans les maraichers et réduits en isolat pastoral par les enclosures d'eucalyptus. L'image ci-après prise au sommet de la chefferie Bangang, est l'illustration parfaite d'un aménagement pastoral perdu et isolé en plein cœur de la montagne.

Planche 23 : Isolât pastoral attaqué par les agriculteurs au sommet de Bangang



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bangang, le 14 août 1013

Après la fermeture des pistes à bétail et l'obstruction des points d'eaux, la destruction des campements d'éleveurs constitue à coup sûr, une phase décisive pour les agriculteurs, dans leur volte-face avec les Mbororo. Cette pratique très hostile, participe à une extinction totale de l'aménagement pastoral mbororo sur l'écosystème montagneux des Bamboutos, et une véritable anarchie villageoise sur les pâturages sommitaux. Toutefois, les paysans assoiffés par le désir d'expulser les Mbororo, vont dépasser le cadre des repères pastoraux, pour s'attaquer directement au produit même de cet élevage, c'est-à-dire les bêtes. Les attaques criminelles ici, englobent les pratiques telles que le vol, l'abattage et la mise en place des champs pièges.

- **Les attaques criminelles sur le bétail: vol, abattage et création des champs traquenards**

Dans un contexte où les paysans sont déterminés à faire déguerpir les Mbororo afin de faire valoir leur droit sur la terre, ces derniers font souvent recours à des moyens légalement prohibés. Bien que signalé très sporadiquement et de façon assez isolée, le vol de bétail reste une pratique visible dans les Bamboutos. Les cas les plus récurrents furent signalés dans la zone de Bamaka à Balatchi, et Mehuie à Bangang. Ce phénomène en cours sur les hauts versants des Bamboutos, fut fréquent pendant les agitations politiques des années 1960. À cette période, "les maquisards volaient les bœufs de la Pastorale pour ravitailler les bandes

armées ou pour imposer une alliance avec les Mbororo”¹¹⁰. Toutefois, “la pratique a cessé avec la fin des troubles, car les populations craignaient les rétorsions administratives avec la pacification retrouvée”¹¹¹. Si la pratique odieuse du vol de bétail s’est atténuée à Bafou et à Fongo-Tongo au cours de la décennie 1970, elle fut poursuivie dans d’autres groupements. À Balatchi, Bangang et même Babadjou, les villageois s’étaient investis dans cette pratique qui vraisemblablement, leur procurait des revenus. Considérée ainsi comme une pratique illicite mais lucrative, le vol du bétail était aussi un moyen de fragiliser les éleveurs, et les contraindre au départ. À ce propos, Ibrahim révèle que dans la nuit du 11 février 1998, il fut victime d’une incursion criminelle dans son campement avec une perte de 3 bêtes¹¹².

Une fois les bêtes volées, elles sont nuitamment acheminées en zone anglaise où, avec la complicité des éleveurs, sont conduits vers des marchés lointains. La frontière fut un passage aisé pour les spécialistes de vol de bétail dans les Bamboutos. Les éleveurs sont donc en permanence victimes de deux types de vols. Périodiquement, une tête de bétail disparaît, abattue dans la nuit. Les quartiers de viande sont camouflés dans une galerie forestière ou chez un complice et écoulés clandestinement, dans la ville proche. Ces voleurs sont des villageois, voisins des éleveurs qui les connaissent et les soupçonnent mais, ne parviennent pas à faire cesser leur sale besogne¹¹³. Il s’agissait ainsi d’une pratique réelle qui déstabilisait profondément, l’activité pastorale sur l’étendue des monts Bamboutos. C’était un réseau de vol assez organisé et insoupçonné car, les animaux sont convoyés, à marches forcées nocturnes, vers un marché à bétail lointain. Réciproquement, les Bamiléké de Bangang et Balatchi, se dirigeaient avec leur butin vers la zone anglaise, tandis que les Pinyin des monts Bamboutos, réputés aussi dans cette pratique, s’enfuyaient vers les plateaux voisins. Une telle mobilité caractérisée par la traversée de la frontière, permettait aux acteurs d’échapper à toute tentative d’enquête.

Impuissants face à cette pratique alarmiste, les Mbororo sont aussi confrontés à d’autres actes plus criminels, notamment de l’abattage physique des animaux, et leur incinération en plein cœur des pâturages. En outre, les agriculteurs dans leur colère, font recours à des armes à feu ou des lances, pour éliminer physiquement le bétail. Ce type de

¹¹⁰ Entretien avec *Fo’o* Meloung, 80 ans environ, notable et ex-employé à la CPA, Bafou, 25 août 2009.

¹¹¹ Ceci s’explique par le fait que dans ces deux chefferies, les Mbororo ont fini par s’exiler en vidant les monts face à la pression des agriculteurs. L’élevage bovin est donc l’œuvre des élites, les Mbororo y demeurant encore, sont devenus de simples bergers.

¹¹² Entretien avec Ibrahim Soulé, 64 ans, éleveur mbororo et victime des crises agro-pastorales, Bangang, 13 août 2014.

¹¹³ Entretien avec Ibrahim Soulé, 64 ans, éleveur mbororo et victime des crises agro-pastorales, Bangang, 13 août 2014.

drame semble être assez fréquent au cours des affrontements agriculteurs-éleveurs, car ainsi que le fait remarquer Chauveau, le 21 septembre 2010 à l'occasion d'une recrudescence de violences entre cultivateurs et éleveurs dans le Nord-Ouest Ivoirien, on assiste à des abattages de bêtes, des expéditions punitives et des meurtres¹¹⁴. Au cours de la décennie 1990, les zones de pâturages de Balatchi et Babadjou furent à cet effet, le théâtre des cas de bêtes abattues par des malfaiteurs, parfois même bien identifiés. Ainsi que l'atteste le document annexe, les plaintes du délégué départemental du MINEPIA pour les Bamboutos, à monsieur le Sous-préfet, ressortent dans les moindres détails, les réalités de ces actes odieux, en cours dans la zone des pâturages du versant Oriental des monts Bamboutos¹¹⁵.

Dans la même perspective, les enquêtes menées auprès du personnel préfectoral des Bamboutos, ont permis de recenser pour la seule année 2011, 53 plaintes des éleveurs Mbororo, au sujet de leurs bêtes assassinées dans la zone des pâturages sommitaux qui légalement, relèvent du domaine pastoral. À la lumière de ces réquisitoires, les animaux tués sont évalués à plus de 150 bœufs. L'image ci-dessous est une illustration de ces atrocités villageoises à l'encontre des Mbororo.

Planche 24: Bœuf abattu et brûlé par les agriculteurs à Babadjou en juin 2011



Source : Archives de la délégation départementale du MINEPIA pour les Bamboutos

À travers ces images, il est à noter qu'après avoir physiquement abattu l'animal, les villageois y mettaient le feu, question de ne laisser aucune chance à l'éleveur de sauver une moindre partie de ce bétail. À côté du vol et de l'abattage, les agriculteurs pour anéantir l'animal, recouraient aussi à des méthodes un peu plus discrètes, mais toutes aussi dangereuses. Il s'agit de la création dans les pâturages, des "champs pièges".

¹¹⁴ J. P. Chauveau, "Question foncière et construction nationale en Côte-d'Ivoire : les enjeux silencieux d'un coup d'Etat", *Politique Africaine*, Numéro 78, Edition Karthala, juin 2000, p. 98.

¹¹⁵ Archives de la délégation départementale du MINEPIA pour les Bamboutos, Rapport du délégué départemental au Sous-préfet, novembre 1994. Annexe 35.

En effet, dans le cadre des conflits agro-pastoraux, on assiste de façon constante à des rebondissements de situations, une sorte de guerre d'usure dans laquelle chaque acteur multiplie des actes isolés pour mettre à mal son adversaire. À mesure que la crise évolue, et que l'enjeu qui est l'espace demeure, on observe toujours des pratiques nouvelles. C'est dans cette logique qu'il convient de signaler la mise en place par les villageois, des "champs traquenards", pour anéantir le bétail. Conscients de l'attachement que le Mbororo a pour son bétail, les cultivateurs ont fini par multiplier les méthodes tragiques, pour atteindre leur principale cible, qui est le bétail.

Loin d'être de simples appâts pour amener le bétail à détruire les cultures, les champs spontanément créés au cœur des pâturages sommitaux dans les Bamboutos, sont devenus de véritables temples de la mort pour les bêtes¹¹⁶. En fonction des versants, on aboutit à la remarque selon laquelle, les aires agricoles créées au centre des pâturages et considérées comme des champs pièges, ont une double vocation.

Au cours de la décennie 1980, les agriculteurs du versant Sud des monts Bamboutos, ont pour la majorité, fait recours à cette méthode pour évincer les éleveurs. À Bafou et Fongo-Tongo, c'est grâce à cette pratique qu'ils parvinrent à gagner des lopins de terres dans la zone des monts, reconnue comme principal fief des Mbororo¹¹⁷. La pratique consistait à s'investir dans les pâturages sommitaux pour entreprendre une parcelle de pommes de terre ou de choux. L'absence de haies entraînait constamment des incursions du bétail dans ces domaines illicitement créés, ce qui débouchait automatiquement à un conflit ouvert entre l'éleveur et cultivateur, qui exigeait d'importantes sommes pour réparer le dommage. Face aux menaces, l'éleveur est contraint de quitter la zone en conflit qui devient alors, la propriété du cultivateur. En ce moment, ce dernier pour matérialiser le droit de propriété, se hâte d'enclôre l'espace conquis par des piquets renforcés de fils barbelés. Dans la plupart des cas, les clôtures de fortune débordaient toujours littéralement l'espace conquis à l'origine. On estime que 35% des parcelles maraichères créées dans les Bamboutos entre 1983 et 1987, l'ont été grâce à cette stratégie de vigilance qui participe de la "loi du plus fort"¹¹⁸. Dans les zones des Tsekeng à Fongo-Tongo et Effem'muock à Bafou, toutes situées à plus de 1500m

¹¹⁶ Fotsing, "Compétition foncière", p. 145.

¹¹⁷ Entretiens avec F. Tezap, 46 ans, agriculteur et victime des crises agro-pastorales, Bafou, 18 août 2016; A. Dongmo, 56 ans, agriculteur et victime des crises agro-pastorales, Bafou, 18 août 2016; P. Tchoffo, 52 ans, agriculteur et victime des crises agro-pastorales, Fongo-Tongo, 16 août 2014; F. Tousonkeng, 62 ans, agriculteur et victime des crises agro-pastorales, Fongo-Tongo, 16 août 2014. Informations concordantes.

¹¹⁸ Fotsing, "Compétition foncière", p. 144.

d'altitude, des champs pièges de moins de 100 m², sont devenus à l'issue de la conquête, de vastes domaines dont la superficie oscille entre 1 et 3 hectares.

Ainsi, une telle pratique s'était assez vulgarisée dans l'ensemble du département des Bamboutos, du fait de son succès. À Bamenyam dans l'arrondissement de Galim, *Ardo Lamou*, en 1979, transmettait aux autorités administratives, une plainte dans laquelle, il s'indignait et déplorait la création anarchique dans les pâturages et autour des campements mbororo, d'une multitude de champs pièges¹¹⁹. Les éleveurs sont devenus prisonniers dans un domaine qui pourtant leur est destiné, et sont contraints au départ, faute d'herbes pour le bétail, et par crainte d'abimer les cultures villageoises. Au total, ces cultures villageoises spontanément créées dans la zone de pâturage au départ, n'ont aucune protection et représentent de ce fait, un véritable appât pour les animaux. Une fois l'espace violé par les bêtes et les cultures endommagées, il s'en suit un grave conflit à l'issue duquel, l'éleveur étranger et peu outillé pour affronter le cultivateur, cède à la pression et évacue les lieux. L'espace non protégé au départ, est rapidement enclos par le cultivateur, qui en fait une propriété privée.

Par ailleurs, du fait de la concurrence ambiante dans les monts, les agriculteurs pour accélérer le processus d'occupation, ont accordé une nouvelle vocation aux champs pièges. La première méthode, bien qu'efficace mais s'avérant plus lente, consiste pour les cultivateurs, à faire usage des techniques plus rapides, et plus nocives pour le bétail. Ces techniques consistent non plus à retourner une portion de pâturage à la houe, mais à la localiser et à y répandre des substances mortelles pour le bétail. En réalité, ayant constaté que les éleveurs de plus en plus, évitaient de conduire leurs bêtes proches des zones ciblées et labourées pour l'agriculture, les paysans se sont engagés à répandre simplement du poison, sur des petites portions de pâturages. Parfois, le poison est aussi déversé dans les rares points d'abreuvement du bétail. Dans le cadre de ces techniques peu orthodoxes, le chef de centre zootechnique et vétérinaire de Galim, décrit clairement le phénomène au Sous-préfet¹²⁰. Il s'agit des produits toxiques qui en plus d'être éparpillés sur les herbes, sont également déposés sur les coques de melons, pour attirer le bétail qui après consommation, va simplement succomber compte tenu de la toxicité du produit. Les éleveurs exerçant dans les groupements de Babadjou et de Balatchi, sont de loin, les plus en proie à cette pratique. Dans le groupement Babadjou, des cas de cette nature sont récurrentes depuis 1995. Lorsque les bêtes succombent, "les paysans

¹¹⁹ ADM, Archives non classées, Plaintes de *Ardo Lamou*, au Sous-préfet des Bamboutos, le 25 juillet 1979.

¹²⁰ ADM, Archives non classées, Correspondance du chef de centre zootechnique et vétérinaire de Galim au Sous-préfet de Galim, le 17/02/1979.

se précipitent pour les brûler avant d'investir les lieux déjà évacués par les éleveurs, par crainte des pertes énormes de bétail"¹²¹.

À travers la prolifération des "champs traquenards", les cultivateurs contraignent plusieurs éleveurs au départ, dans les monts Bamboutos. Au cours de la décennie 2000, le chef de la communauté mbororo de Bangang, rapporte que son peuple a perdu un peu plus de 800 têtes de bétail, tués par le poison répandu sur les herbes¹²². Cette pratique devenue quotidienne, a contraint sa communauté à trouver refuge dans les chefferies voisines. En retour, les paysans ont envahi de vastes domaines dans les pâturages, qu'ils ont aussitôt convertis en cultures vivrières.

Une autre stratégie non encore vulgaire mais signalée dans la région de Pinyin et la caldeira, consiste pour les cultivateurs, à creuser au cœur des pâturages, des fosses servant à la capture du bétail qui par la suite, est brûlé. Dans cette dernière catégorie de champs pièges qui nécessite aussi une attention, on note la création de véritables fausses à fauves d'environ deux mètres dans les pâturages. Une fois l'animal tombé, il n'est plus à mesure d'en sortir et devient l'otage du paysan, qui peut le brûler ou le libérer, en ordonnant au propriétaire, d'évacuer les lieux après cession de l'animal. Cette pratique encore peu courante et moins vulgaire, représente néanmoins un réel danger pour les éleveurs, dont les moyens d'échapper à ces multiples manœuvres paysannes, s'amenuisent peu à peu.

L'analyse qui s'achève, a permis de décrire les difficiles rapports entre éleveurs mbororo et cultivateurs bamiléké sur les pentes des monts Bamboutos, depuis plusieurs décennies. Au total, les peuples voisins des monts Bamboutos dans la réalité, n'ont jamais toléré la cohabitation avec les éleveurs, ce qui a débouché sur de violents conflits, entre les deux acteurs au sujet du contrôle des ressources. Dans la mesure où les Bamboutos se prêtent éminamment aux activités agricoles et pastorales, les affrontements sont marqués en fonction du contexte socio-politique, par une série de tensions, et des périodes de trêve. Dans un tel contexte, tous les moyens étant nécessaires pour s'affirmer, les paysans n'ont pas hésité de brandir leur identité, pour anéantir l'adversaire. Selon cette logique, les rapports entre éleveurs et cultivateurs, ne dépendent plus seulement des logiques agronomiques. La question identitaire intervient de plus en plus, dans les modalités de leurs relations. Ceci n'est guère surprenant dans la mesure où, selon une conception assez largement partagée dans les sociétés traditionnelles d'Afrique noire, l'accès à la propriété foncière et autres ressources, est

¹²¹ Entretien avec J. P. Takala, 48 ans, vétérinaire et délégué MINEPIA Babadjou, Babadjou, 11 août 2011.

¹²² Entretien avec Alhadji Nouhoukoura, 70 ans, *ardo* (chef de la communauté mbororo de Bangang), Bangang, 26 novembre 2013. Il mentionne que les principaux points de refuge sont les hautes terres de Bamenda notamment Bambilang, Bafandji, et vers la région du Noun.

grandement lié à la citoyenneté au sein d'une chefferie. C'est ce que décrit M. Gohen au sujet de la société Nso lorsqu'il fait savoir que, "*access to land has been viewed as a right of citizenship in Nso*"¹²³. Dans ces conditions, les éleveurs mbororo dans les Bamboutos, sont devenus le reflet d'un groupe minoritaire, engagé dans une quête sans succès, d'une protection vis-à-vis d'une population plus nombreuse, et toujours redoutée. Le tableau ci-après illustre les manifestations des conflits agriculteurs/éleveurs en mettant en exergue les actes déployés par différents acteurs pour s'affirmer.

Tableau 28 : Synthèse des manifestations des tensions agriculteurs/éleveurs sur le massif des Bamboutos

Les actes des éleveurs vis-à-vis des agriculteurs	Les actes des agriculteurs vis-à-vis des éleveurs
→ Destruction des enclosures. → Pâturage nocturne → Incursions du bétail dans les plantations paysannes	→ Conquête et occupation anarchique des pâturages ; → Destruction des repères pastoraux du paysage (Obstruction des points d'eaux et pistes de bétail) ; → Pratiques irrégulières (destruction des huttes, attaques criminelles, vol, abattage, création des champs-piège).

Source: Conception personnelle après synthèse des analyses

Dans le cadre des conflits agro-pastoraux sur le massif des Bamboutos, le syndrome autochtonie/allochtonie, a suffisamment impacté les relations entre les Mbororo et la paysannerie locale. De la période précoloniale à la décennie 2000, ces tensions se sont accentuées, en fonction du contexte socio-politique. Dans un tel contexte, le critère d'autochtonie sert de prétexte dans un contexte de pression foncière croissante, pour expulser des Mbororo. Finalement, face aux initiatives villageoises incessantes visant à les refouler, l'effectif des éleveurs dans la plupart des chefferies des monts Bamboutos, a considérablement chuté ainsi que le cheptel. Le dynamisme démographique associé à la montée anarchique et incontrôlée des cultures maraîchères, autour du puissant appareil volcanique des Bamboutos, ont littéralement mis en péril et en déclin, la vocation pastorale de cet écosystème. L'espace pastoral s'est considérablement rétréci et l'accès aux ressources pastorales est devenu incertain et fortement compromise. Dans une perspective historique, le présent exposé a permis de démontrer que, la bellicosité actuelle des rapports entre les deux acteurs qui pourtant, auraient pu jouir d'une paisible cohabitation dans ce milieu aux doubles

¹²³ Gohen, cité par Boutrais, *Hautes terres*, p. 762.

valeurs agricoles et pastorales, est liée à certains paramètres du passé, qui ne sont pas souvent pris en compte dans l'appréciation et la résolution desdits conflits.

À présent, il importe d'évaluer les conséquences inhérentes aux multiples conflits fonciers dans les bamboutos, et les mesures ou stratégies de résolution mises en place pour y pallier.

CHAPITRE VIII :
CONSEQUENCES DES CONFLITS FONCIERS DANS LES
BAMBOUTOS ET MECANISMES DE RESOLUTION

L'analyse qui vient de s'achever a permis de faire une radioscopie profonde de la typologie des conflits fonciers auxquels est en proie le massif des Bamboutos. Dans cette région, la terre loin d'être un moyen de production, est devenue l'objet de profondes discordes entre les différents membres de la communauté, se transformant ainsi en instrument de conflits. À l'instar des autres sociétés paysannes d'Afrique, le système traditionnel dans les Bamboutos, est bâti sur le modèle selon lequel, tout le monde se prend pour frère. Dans ces conditions, "la crise foncière qui frappe un quartier, frappe toute la communauté"¹. Une telle situation est à l'origine de profonds bouleversements dans les sociétés rurales constituant derechef un sérieux handicap à leur développement, et à la cohésion sociale. La recherche des solutions efficaces pour freiner un tel phénomène devient un impératif pour ces milieux ruraux vulnérables. C'est par ces motifs que l'on s'est résolu d'élaborer le présent chapitre qui s'articule en trois sections : la première traite des différentes incidences politiques découlant des conflits fonciers dans les Bamboutos. La deuxième analyse à son tour les conséquences et mutations économiques puis environnementales de ces conflits. La troisième section quant à elle, explore les pistes de solutions déjà déployées par les décideurs (législateur colonial et législateur postcolonial), pour mettre un terme à celles-ci. Elle propose également des mesures palliatives pour une meilleure sécurisation du patrimoine foncier dans les Bamboutos en particulier, et dans le monde rural en général.

I. INCIDENCES ET MUTATIONS POLITIQUES DES CONFLITS FONCIERS DANS LES BAMBOUTOS : REVENDEICATION DES DROITS FONCIERS, ENJEU DE CAMPAGNE POUR LES PARTIS POLITIQUES ET ASSOCIATIONS REGIONALES

À l'exemple des autres milieux ruraux du Tiers-monde, les conflits fonciers sont à l'origine de profonds bouleversements dans les Bamboutos. Dans cet écosystème montagneux, de nombreuses mutations politiques inhérentes à ces tensions ont profondément perturbé la stabilité des communautés locales. En réalité, les crises en milieu rural possèdent une composante foncière et agraire, car du fait de leur ampleur, elles se substituent à des guerres d'insurrection, dans lesquelles les enjeux fonciers se trouvent insérés dans un faisceau d'autres composantes (sociales, politiques, identitaires et religieuses). Dans les Bamboutos, la

¹ P. L. Deville, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala, 1998, p. 40.

fréquence des conflits a fait de la terre un élément de contestation et de mobilisations violentes. Ces conflits ont ainsi constitué des ingrédients des crises socio-politiques, ayant marqué un pan important de l'histoire du foncier rural de cette région. En fait, le conflit peut devenir un enjeu de mobilisation sociale et politique à travers ses formes de traitement et du contexte socio-historique dans lequel il s'inscrit. Au cours de la décennie 1950, le plateau bamiléké fut particulièrement agité par la guerre d'indépendance (maquis) qui prit les allures d'une violence inouïe². La région des Bamboutos déjà exposée aux crises foncières, devint l'un des principaux sanctuaires et des points chauds de cette rébellion. Sur le plan politique, les conflits fonciers dans les Bamboutos présentent des conséquences sur deux aspects. Avant d'être le principal leitmotiv de l'insurrection armée, les revendications des droits fonciers furent à l'origine d'une profonde effervescence des mouvements politiques, et associations régionales dans cette région.

A- Les partis politiques au cœur des revendications des droits fonciers indigènes dans les Bamboutos : le cas de l'UPC

Les revendications des droits fonciers indigènes eurent un impact considérable sur les activités des mouvements nationalistes dans les Bamboutos. Ici, la terre a occupé une place centrale dans les stratégies de mobilisation des différents groupes politiques. Un cercle vicieux s'est donc créé entre les luttes nationalistes et les problèmes fonciers dans cet écosystème montagneux du plateau bamiléké. Dans ce contexte, les revendications indigènes furent particulièrement soutenues par l'UPC, un parti politique dont l'un des sujets de radicalisation concernait la question foncière. En outre, les revendications d'indépendance et de réunification du Cameroun qui furent la flamme principale de l'UPC dès sa création en 1948, eurent un écho particulier en pays bamiléké. Dans ces conditions, les subdivisions de Dschang et Mbouda, en proie aux tensions foncières, avaient favorablement accueilli les idées véhiculées par ce jeune parti radical. Dans cette foulée, la ville de Dschang abrita d'ailleurs en 1949, le tout premier congrès du parti³. C'est à partir de ce moment que les actions de l'UPC prirent de l'ampleur en pays bamiléké. Du fait de la récurrence des problèmes fonciers opposant la paysannerie locale aux concessionnaires européens dans les Bamboutos, la guerre d'indépendance prônée par l'UPC, se transforma en une véritable lutte visant tout simplement à mettre fin à la présence occidentale dans la région. Dans cette perspective, les localités de

² Tatitsa, "UPC : tensions sociales", p. 107.

³ J. M. Tchinda, "Grandeur, décadence", p. 69.

Babadjou et Bafou, sièges des entreprises capitalistes, devinrent des fiefs privilégiés et des points sensibles de la rébellion Upéciste.

1) L'UPC et la question des droits fonciers indigènes dans le groupement Babadjou

Dans le groupement Babadjou, les activistes de l'UPC pour la plupart, venaient de la ville de Douala où naquit le parti. Parmi eux, les plus célèbres furent Dewong Thomas, Penanjo Cassimir, et Fatouo Martin, qui mirent d'ailleurs sur pied une célèbre organisation dénommée, "le grand maquis des monts Bamboutos",⁴ considérée ici, comme la faction Upéciste de Babadjou. C'est sous l'instigation de ces activistes à travers plusieurs rencontres qui attirèrent une foule immense, qu'une campagne de sabotage fut menée contre l'entreprise DARMAGNAC dès 1955. Parfois pour se défouler, les mécontents pillaient et brûlaient la plantation, des sacs de café furent ainsi emportés et plusieurs bœufs égorgés⁵. Il faut comprendre par cette analyse que le "grand maquis des Bamboutos", incarné par les activistes de l'UPC, avait saisi le contexte politique ambiant pour engager une véritable campagne contre les concessionnaires européens de Babadjou, accusés d'avoir usurpé le patrimoine foncier des enfants du terroir. Cette situation contraignit Darmagnac et certains cadres de la SINCOA, à s'enfuir avec leur famille et trouver refuge à Douala⁶. La question de revendication des droits fonciers indigènes fut donc exploitée sous tous ses angles par les militants de l'UPC, pour imprégner les marques de ce parti dans les Bamboutos. Le groupement Babadjou, où les revendications furent plus intenses, devint le principal couloir de canalisation des idées upécistes en zone britannique.

En effet, plusieurs membres de l'UPC réfugiés à Kumba, se cantonnèrent désormais dans la région des Bamboutos, pour défendre le programme politique du parti. De tels regroupements attiraient toujours une immense foule de villageois, pour la plupart originaires du groupement Babadjou au sein duquel, la communauté locale était engagée dans une lutte aigue contre les exploitants européens. À ce sujet, les renseignements fournis par le chef de la subdivision de Mbouda en 1955 révèlent que,

Les réunions des sympathisants de l'UPC ont généralement lieu à Santa en zone britannique, une localité très proche de Babadjou. Le gros de l'assistance est fourni par les gens des quartiers Totchi et

⁴ Tchipezi, "Le fait colonial", p. 96.

⁵ *Ibid.*, p. 96.

⁶ Entretiens avec A. Kaleguem, 65 ans, ancien employé à la SINCOA (chef personnel), Babadjou, 25 août 2013 ; M. Touossi, 71 ans, ex-comptable à la ferme Darmagnac, Balessing, 16 août 2013. Informations concordantes.

Balepo, qui nourrissent une vieille rancune contre les concessionnaires européens accusés d'avoir usurpé leurs biens fonciers⁷.

Cette analyse laisse penser que les communautés paysannes de Babadjou adhèrent massivement aux idéaux de ce parti, lui permettant une ascension fulgurante, dans une région où la question des droits fonciers défrayait au quotidien la chronique. Ce fut donc pour les membres de la zone britannique, un véritable tremplin pour mieux défendre et propager les idées d'indépendance et de réunification.

Face à cette situation et l'inquiétude qu'elle commençait à susciter, l'administration engagea certaines mesures pour mettre un terme aux actions de l'UPC. L'année 1955 à cet effet, marque la période au cours de laquelle ce parti connut de nombreux soubresauts dans la subdivision de Mbouda en général, et le groupement Babadjou en particulier⁸. L'une des mesures les plus radicales fut l'obligation instruite par l'administration coloniale aux différents chefs de groupement de cette subdivision, de démissionner de l'UPC. Conscients des représailles de cette administration en cas de réticence, les chefs traditionnels de la subdivision de Mbouda de commun accord, firent une pétition commune qu'ils adressèrent directement au président de l'Assemblée Générale de l'ONU, preuve de leur démission officielle de l'UPC et du rejet de son idéologie⁹.

Outre ces mesures, des actes de violence et d'intimidations furent commis à l'encontre des membres de l'UPC à Babadjou qui, en dépit des décisions administratives, continuaient de mener leurs actions parfois sous la forme clandestine. À titre d'illustration, la case de Djiowe Pierre, soupçonnée d'abriter les réunions de l'UPC, fut arbitrairement incendiée par le commissaire de Mbouda, le 08 janvier 1957. C'est du moins ce qui ressort des faits relatés par la victime dans une pétition adressée au Secrétaire Général de l'ONU dans laquelle il mentionne qu', "en date du 08 janvier 1957 à 11 heures sur la place du marché de Babadjou, le commissaire de Mbouda a incendié ma case causant la mort de deux camarades juste parce qu'il soupçonnait que cette case organisait les réunions de l'UPC"¹⁰. Cette pétition suscita d'ailleurs la réaction du directeur des Relations Extérieures de la République Française, qui en date du 12 novembre 1957, avait instruit le chef de la région bamiléké de mener une enquête

⁷ ADD, Archives non classées, Région bamiléké, subdivision de Mbouda, rapport politique mensuel, avril 1955.

⁸ C'est en cette année que l'UPC fut interdite par une décision de Roland Pré, Haut-commissaire de la République française au Cameroun.

⁹ ARO, 1AC 132, Pétition des chefs de groupement de la subdivision de Mbouda sur leur démission de l'UPC et sa suppression en 1955. Annexe 36.

¹⁰ ARO, 1AC 138, Cameroun. Visite de l'ONU, Pétition de Djiowe Pierre au sujet de l'incendie de sa case par le Commissaire de Mbouda. Référence N°T/PET/1098, 1957.

sur cette affaire, et de lui transmettre les conclusions dans les délais les plus rapides¹¹. De la même manière que Babadjou, le groupement Bafou du fait de la “question des pâturages des Bamboutos”, fut aussi le symbole d’une lutte politique acharnée menée par l’UPC au sujet de la revendication des droits fonciers indigènes.

2) L’UPC et la question des droits fonciers indigènes à Bafou

Les tensions ayant opposé les communautés indigènes aux concessionnaires européens avaient abouti à une véritable révolte agraire dans la subdivision de Dschang, et en particulier dans le groupement Bafou. Dès 1936, la difficile cohabitation entre autochtones et colons européens au sujet de l’exploitation des monts Bamboutos, conduisit à la “question des pâturages des Bamboutos”. Elle se manifesta par des conflits très âpres mettant aux prises la CPA et les collectivités villageoises de Bafou, Bangang et Fongo-Tongo. Après sa création en 1948, l’UPC dès 1949, s’était saisi de ce problème par l’entremise de ses activistes, dont les actions dans le groupement Bafou eurent un impact considérable sur la scène politique¹².

En réalité, les membres de l’UPC de la subdivision de Dschang avaient largement exploité la rivalité entre la CPA et les communautés paysannes locales, pour répandre ses slogans politiques dans le cadre des revendications d’indépendance et de la réunification du Cameroun. Les idées de propagande upéciste en faveur des paysans connurent dès 1950, un écho favorable du fait de l’action pétitionnaire engagée par ces paysans auprès de l’ONU. Les membres de l’UPC leur apportèrent un soutien inestimable dans cette bataille auprès de la communauté internationale. Fokou fait une lumière sur cette question lorsqu’il rapporte que,

À partir de 1950, les populations des Bamboutos sont endoctrinées par les idées de l’UPC(...) surtout après ses succès éclatants chez les habitants de Bafou, chefferie de Dschang qui profitèrent des slogans de ce parti, pour initier une bataille juridique auprès de l’ONU contre les occupants des pâturages des Bamboutos¹³.

Les actions de l’UPC dans le combat mené par les paysans contre les exploitants de la CPA furent donc remarquables. Il convient de constater que c’est dans ce climat virulent que l’administration coloniale prit la lourde décision en 1950, de créer la subdivision de Mbouda qui relèvait d’un démembrement de celle de Dschang. P. Raynier qui en fut le tout premier chef dès sa prise de fonction, ne dissipa point ses inquiétudes sur les activités de l’UPC dans

¹¹ ARO, 1AC 138, Lettre de X. Denan, directeur des Relations Extérieures au chef de la région bamiléké. Référence N°310/RE, 1957.

¹² Boutrais, *Hautes terres*, p. 762.

¹³ Fokou, “Historique d’une ville récente”, p. 36.

ses premiers rapports concernant l'exploitation des pâturages des Bamboutos et les conflits qui en découlent. Dans ce rapport, l'administrateur précise que,

Cette région du pays bamiléké vivrait dans une quiétude parfaite si l'UPC consciente des immenses possibilités d'agitation qu'offre une masse confinée encore en état de semi-féodalité, n'exploitait toutes les revendications. Ce parti a réussi à cristalliser le mécontentement de la communauté Bafou contre la CPA qui exerçait ses activités sur les pâturages du massif des monts Bamboutos¹⁴.

On peut constater par ces notes que l'UPC dans le cadre de ses activités, suscitait la crainte auprès des administrateurs de la subdivision de Dschang. C'est fort de ce constat que l'administration dans ses stratégies de musèlement de l'UPC, ordonna aux chefs de groupements de démissionner de ce parti¹⁵. Par ce moyen, l'administration avait l'assurance que par de tels actes, les chefs traditionnels seront suivis par la population. C'est dans ce contexte que le chef supérieur du groupement Bafou, décide le 12 octobre 1950, de notifier auprès du chef de subdivision, sa démission de l'UPC¹⁶. Cet acte fut suivi par celui du chef Djiokeng de Baleveng, le 31 janvier 1951¹⁷. Le chef Bafou pour convaincre son peuple, se fit d'ailleurs aider par un de ses notables qui, fort de ses fonctions au sein de l'UPC, lança un appel dans lequel il fit la déclaration suivante :

S.G du Comité régional bamiléké, membre du comité directeur et délégué de l'U.P.C, dans l'Ouest Cameroun, je me décharge de ces responsabilités pour travailler dans l'union, dans l'entente, dans l'amour, dans la fraternité et dans la paix avec tous ceux qui ont à cœur de bien servir ce pays et la France et cela dans la discipline et le travail¹⁸.

De telles stratégies vinrent longtemps marquer le fonctionnement de tout l'appareil politique traditionnel dans la région bamiléké qui était ainsi soumise au contrôle strict des administrateurs européens. Sur ce point, P. Nimpa indique dans ses travaux qu'entre 1920 et 1960, "les chefs furent dans l'obligation de faire appliquer les décisions d'un gouvernement qui leur était étranger et dont les initiatives ne requéraient ni leur propre assentiment, ni celui de leur peuple"¹⁹.

¹⁴ ANY, IAC 134, Rapport sur la situation politique de la région bamiléké, lettre de P. Raynier, chef de la subdivision de Mbouda à M. Granier, chef de la région bamiléké en 1950.

¹⁵ ADD, Archives non classées, Dossier des lettres de démission des chefs traditionnels bamiléké des partis radicaux, octobre 1950.

¹⁶ ADD, Archives non classées, Lettre de démission du chef Ngoudjio Jean du groupement Bafou, des partis radicaux, 12 octobre 1950.

¹⁷ ADD, Archives non classées, Dossier des lettres de démission des chefs traditionnels bamiléké des partis radicaux, octobre 1950. Lettre de démission du chef de groupement Baleveng Jioke de l'UPC, le 31 janvier 1951.

¹⁸ ADD, Archives non classées, Dossier des lettres de démission des chefs traditionnels bamiléké des partis radicaux, Octobre 1950. Appel du notable N'zoko Hamed au peuple Bafou et aux bamiléké sur les dangers des partis radicaux.

¹⁹ Nimpa cité par Tchipezi, "Le fait colonial", p. 70.

Dans ce groupement, l'UPC ne se lassa point et continua de susciter une vive attention auprès de l'opinion locale en s'appuyant de façon assez constante sur la question de défense des droits fonciers, pour attirer dans ses rangs de nombreux sympathisants. Sous l'impulsion de L. P. Schoumele, responsable UPC de ce groupement, le parti initia le 29 janvier 1953, une réunion de ses militants, à laquelle prit part le président du parti dans la subdivision de Dschang²⁰. Dans son rapport mensuel, le chef de la subdivision ne cache pas sa préoccupation sur les mécanismes d'expansion de ce parti dans le groupement au regard des idéologies véhiculées par ses responsables. D'après lui, "les membres de ce parti à forte tendance communiste, n'hésitent pas dans leur réunion à brandir le problème des pâturages des Bamboutos, pour s'attirer de plus en plus de militants et élargir leur tentacule dans le groupement Bafou"²¹. Ce cri de détresse de l'administrateur sembla assez pertinent dans la mesure où, les notables ne cachèrent guère leur engagement dans le cadre d'une importante pétition initiée en 1954 auprès de l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM), lors de l'une de ses sessions²². Cette pétition historique du peuple bamiléké sur la reconnaissance des droits fonciers indigènes et les dangers de l'individualisme agraire prônée par les Européens, était ainsi adressée à cette assemblée qui s'appêtait, lors de cette session, à revoir la loi sur les modalités de constatation des droits fonciers indigènes au Cameroun. La pétition eut un large soutien des notables Bafou en crise avec la CPA au sujet de l'exploitation des pâturages du massif des Bamboutos.

Dans l'ensemble, la question des pâturages des Bamboutos qui depuis 1936 était à l'origine d'une cohabitation malsaine et explosive entre la CPA et la communauté Bafou, vint grandement favoriser l'ascension politique de l'UPC dans ce groupement. L'UPC attira ainsi dans ses rangs de nombreux militants, ce qui avait grandement animé la vie politique de ce groupement car, même après l'interdiction du parti, plusieurs d'entre eux y demeurèrent pour continuer la lutte clandestine²³. On peut donc conclure que le parti s'imprégna dans une large mesure, de la défense des droits fonciers pour s'implanter dans le groupement, ceci dans le cadre de son programme politique marqué par l'indépendance et la réunification.

²⁰ ANY, 1AC 134, Rapport sur la situation politique dans la région bamiléké, lettre de P. Raynier, chef de la subdivision de Mbouda à M. Granier, chef de la région bamiléké en 1950.

²¹ ADD, Archives non classées, les activités de l'UPC dans la subdivision de Dschang, groupement Bafou, 1950-1955.

²² ADD, Archives non classées, pétition de la population bamiléké à l'ATCAM sur la reconnaissance des droits fonciers indigènes et les dangers de l'individualisme agraire, 1954.

²³ La région des Bamboutos fut particulièrement agitée à la veille des indépendances du fait des actes menés en grande partie par les activistes de l'UPC.

Dans le cadre de ce combat en faveur de la défense des droits fonciers dans les Bamboutos, l'UPC fut soutenue dans ses actions par les associations régionales à l'instar du *Kumzse* et du *Lepiete*.

B- Les associations régionales et la question des droits fonciers indigènes dans les Bamboutos : Les actions du *Kumzse* et du *Lepiete*

Au sujet des revendications des droits fonciers indigènes dans les Bamboutos, l'UPC fut grandement soutenue et relayée dans ses actions par les associations régionales. Ce parti vint pénétrer avec succès les campagnes pour se lier aux associations traditionnelles et orienter ses actions. Le caractère identitaire et ethnique de ces mouvements leur donna plus de crédibilité dans le combat mené par les populations autochtones au sujet de la revendication de leur patrimoine foncier. Assimilées à première vue à des associations apolitiques, ces organisations qui dès 1945, marquent une étape décisive de l'histoire des sociétés paysannes du Cameroun, furent très tôt politisées par "le biais des effets de la partition du Cameroun à la fin de la Première Guerre Mondiale, la volonté de certains camerounais à trouver du soutien dans leur parti politique et la volonté de déstabilisation des autorités coloniales françaises"²⁴. C'est dans cette perspective que l'action politique des associations régionales dans les Bamboutos, fut grandement déployée en direction de l'UPC et des masses paysannes dans la lutte contre l'administration française et pour la défense et la revendication des droits fonciers indigènes. Dans ce registre, on peut relever les actions menées par le "*Kumzse*" et le "*Lepiete*".

1) Le "*Kumzse*" et la question des droits fonciers coutumiers dans les Bamboutos

Dans le souci de mieux percevoir et appréhender les actions de cette association régionale dans la défense du patrimoine foncier autochtone dans les Bamboutos, il convient au préalable de lever un pan de voile sur ses origines et ses objectifs.

a-) Bref regard sur les origines et les objectifs du *Kumzse*

Classé dans la catégorie des associations monoethnique²⁵, le *kumzse* qui d'après les analyses de M. N. Fongang, signifie "association des interdits", est une société de notables

²⁴ D. Monkam, "Les associations régionales et le nationalisme Camerounais, 1945-1961", Thèse de Doctorat /Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p. 1.

²⁵ Selon la classification établie par Monkam, on distingue plusieurs types d'associations régionales notamment : les associations de villages (qui couvrent la région d'un village pour défendre les intérêts particuliers) ; les associations de canton (défendent les intérêts de plusieurs cantons) ; les associations monoethniques (défendent les intérêts d'une ethnie) ; associations multiethniques (défendent les intérêts de plusieurs ethnies). L'auteur

des chefferies bamiléké, ayant pour principaux objectifs, de concevoir les lois, définir les coutumes et veiller à leur application²⁶. Vu sous cet angle, les buts visés par le *kumzse* vont en droite ligne avec la théorie de G. Verbundt qui stipule que de telles associations représentent “une façon propre à la société urbaine de structurer l’ethnie, maintenir des liens et des traditions et de disposer des moyens de les transmettre”²⁷. C’est pour cette raison qu’en général, les associations régionales étaient un moyen par lequel, les peuples colonisés devaient non seulement défendre les valeurs traditionnelles du village telles la solidarité et la fraternité, mais aussi lutter contre l’individualisme, le déracinement et l’égoïsme. Ainsi, à l’origine, le *kumzse*, connu encore sous l’appellation d’“Association traditionnelle du peuple bamiléké”, était une organisation à vocation purement coutumière, ses actions étaient orientées vers la défense des intérêts du village. Sur ce point, D. Monkam laisse comprendre que, “ses membres devaient protéger le village contre les mauvais esprits et les mauvaises productions agricoles. Ceci se faisait à travers des rites qui s’exécutaient pendant 9 semaines entre la fin de la saison sèche et le début de la saison des pluies”²⁸.

Ces objectifs de base ne représentaient toutefois qu’un voile sur les ambitions politiques des associations régionales. En effet, les origines du *kumzse* portaient en elles de nombreux ingrédients politiques. Plusieurs travaux s’accordent sur l’idée selon laquelle cette organisation serait une initiative de Mathias Djoumessi, chef supérieur Foreke Dschang, qui s’y était appuyé pour assurer les bases d’un électorat pour son investiture à l’ATCAM²⁹. L’organisation représentait l’un des multiples mécanismes mis en place par les populations locales pour contrecarrer l’action des autres mouvements locaux qui fonctionnaient à la solde de l’administration coloniale comme ce fut le cas de l’Union Bamiléké fondée en Novembre

précise également que le Cameroun a connu une floraison d’associations régionales entre 1945 et 1960. La région bamiléké à elle seule regorgeait 15 associations en 1955 et une soixantaine en 1956.

²⁶ M. N. Fongang, “Le *kumzse*, association traditionnelle du peuple bamiléké (1947-1960)”, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 1981, p. 1.

²⁷ G. Verbundt, “Les associations ethniques comme lieu d’intégration sociale”, in C. Camillerie, M. Cohen-emerique (eds), *Chose des cultures, concepts et enjeux pratiques de l’interculturel*, Paris, L’Harmattan, 1989, p. 139.

²⁸ Monkam, “Les associations régionales”, p. 8-9.

²⁹ Avant la création du *kumzse*, M. Djoumessi, chef Foreke Dschang, fut élu en 1946, délégué de l’ARCAM pour la circonscription Bafia/Foumban/Nkongsamba. Mais après une existence assez brève de cette assemblée, d’autres élections furent organisées le 22 décembre 1946, ainsi que le 19 Janvier 1947, et M. Djoumessi ne fut pas élu. C’est en ce moment qu’il aurait pris l’initiative de former le “*kumzse*” pour s’assurer un électorat aux prochaines échéances. À ce sujet, se référer aux travaux de D. Abwa, *Commissaires et Hauts Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, presses de l’UCAC, 1998, p. 316; Monkam, “Les associations régionales”, p. 212; ANY, APA, 12412, ARCAM, 1^{ère} session, 1946.

1947. D'ailleurs, évoquant l'origine du *kumzse*, un rapport de la subdivision de Dschang le considère comme une branche dissidente de l'Union Bamiléké. Cette organisation selon le rapport, "était pleine d'opportunistes et d'égoïstes qui avaient noyauté le comité central en y introduisant des taupes qui fournissaient tous les renseignements utilement exploités pour la détruire"³⁰. À côté de ses objectifs purement traditionnels, le *kumzse* était une importante machine politique mise en place et soutenue par l'administration coloniale pour contrecarrer l'Union Bamiléké. C'est dans cette perspective que son leader, M. Djoumessi fut lors de plusieurs consultations électorales, investi par cette association contre Daniel Kemajou de l'Union Bamiléké³¹.

Cette analyse permet de comprendre que le *kumzse*, en plus d'être un véritable avocat des traditions, dès sa création, avait une ligne politique assez visible dans ses objectifs. Dans l'article 2 de son statut, l'association entendait :

Recueillir les différentes pensées et opinions du peuple bamiléké, rechercher et étudier les intérêts moraux et matériels, poursuivre la réalisation de ses objectifs par les moyens légaux, protéger les populations bamiléké contre toute atteinte qui pourrait être portée à leur droit et à leur moralité. Elle s'intéresse également sur les questions économiques, sociales et politiques de la région³².

En interprétant un tel article, on est amené à remarquer que l'association avait un combat qui débordait de loin le cadre de la tradition. C'est dans cette optique qu'elle trouvera un véritable terrain de prédilection dans le pays bamiléké en général, mais particulièrement dans la région des Bamboutos en proie à cette période, à une hostilité foncière ouverte contre l'administration coloniale. Un rapport mentionnera d'ailleurs que dans les subdivisions de Dschang et Mbouda, les revendications du *kumzse* s'avèrent plus rudes, du fait que l'organisation estimait que les populations y étaient opprimées depuis l'arrivée du colon qui leur avait amputé toutes leurs terres³³.

Dans la région bamiléké en général et plus précisément dans la subdivision de Dschang, le *kumzse* attira dans ses rangs une masse paysanne non négligeable. Le contexte socio-politique et économique marqué par des mouvements de contestation fréquents des autochtones contre le pouvoir colonial, favorisa grandement l'infiltration des couches rurales par le *kumzse*. Outre les problèmes liés à la culture des plantes d'exportation comme le café, la question foncière marquée par les expropriations et l'occupation arbitraire et incontrôlée du

³⁰ ANY, APA, 11743, Subdivision de Dschang, rapport annuel, 1949-1951.

³¹ Ce fut le cas lors des élections législatives pour l'investiture à l'ATCAM en 1951 et 1952.

³² ANY, APA, 12402, *Kumzse*, notes de renseignements 1951.

³³ ANY, APA, 12402, *Kumzse*, notes de renseignements 1951.

terroir villageois par les exploitants européens dans les Bamboutos, avait grandement alimenté les mouvements de contestation de la paysannerie locale³⁴.

Conscients d'une telle situation, les membres dirigeants du *kumzse* dans les Bamboutos, avaient fait de la question foncière, le leitmotiv de leur propagande politique. C'est pour cette raison que les activités de cette organisation, connurent une vivacité particulière dans les groupements Bafou et Babadjou, où la question de revendication des droits fonciers était au centre d'une rivalité historique entre les peuples autochtones et les concessionnaires européens notamment, la CPA, DARMAGNAC et SINCOA.

b-) Les actions du *Kumzse* dans la défense des droits fonciers indigènes dans les Bamboutos

Le *kumzse* s'était beaucoup illustré dans la défense du patrimoine foncier autochtone en région bamiléké. Dans une motion initiée par ses membres réunis en assemblée générale extraordinaire le 30 juin 1952, l'association exprima ouvertement le vœu de reconnaissance par l'administration et la justice françaises, des conventions coutumières sur le foncier et s'opposa sur le principe selon lequel, le chef est un gros propriétaire des terres³⁵. Cette position du *kumzse* est clairement matérialisée par les termes suivants dans le rapport de son 5^{ème} congrès organisé du 24 au 30 novembre 1952, à Dschang.

Le droit foncier en vigueur au Cameroun permet d'aliéner les terres et crée des inquiétudes sur la propriété foncière. Certains chefs autochtones se prétendent chefs de la terre, et par conséquent, les seuls à répartir les terrains aux habitants et aux étrangers du groupement. Cette prétention est soutenue par certains colons désireux d'obtenir d'énormes concessions domaniales par l'intermédiaire de ces chefs qui n'auraient pas à tenir compte des intérêts de leurs ressortissants³⁶.

Pendant le congrès de 1952, les débats dans une large mesure, portaient sur la question des droits fonciers indigènes. Ceci n'est guère surprenant dans la mesure où, les assises avaient eu lieu dans un contexte marqué par une rivalité ouverte entre les exploitants européens dont les baux étaient en cours de renouvellement, et les peuples locaux qui réclamaient leur départ et la rétrocession de leurs biens fonciers³⁷.

³⁴ Selon les propos de D. Monkam, les frustrations coloniales au sujet de l'interdiction de la culture du café, pourtant source de richesse, avaient entraîné un profond mécontentement et les indigènes durent s'associer pour lutter contre cette marginalisation. C'est l'une des missions du "*kumzse*" qui, pour défendre les intérêts bamiléké, était appelé à soutenir les revendications régionales et ethniques. Monkam, "Les associations régionales", p. 44.

³⁵ ANY, APA, 1AC 7797, Assobake, motion extraite de l'Assemblée générale extraordinaire de Juin 1952. Cette extraordinaire eut lieu en prélude aux préparatifs du 5^{ème} congrès prévu pour novembre 1952.

³⁶ ADD, 1AC304, *Kumzse*, (Assobake), rapport du 5^{ème} congrès, le 24-30 novembre 1952, p.17-18.

³⁷ Les baux ayant permis aux exploitants d'acquérir les terrains par voie de concessions, étaient pour l'essentiel arrivés à expiration au cours des années 1950. C'est ce qui justifie le caractère aigu et intense des conflits qui à cette période opposent les paysans aux planteurs européens.

Ainsi, lors des assises de ce congrès qui réunissait plus de 500 membres au rang desquels une délégation de la *Bangwa Tribal Union* du Cameroun Occidental, les délégués des différentes sections avaient unanimement insisté sur la défense et la sauvegarde des biens fonciers indigènes³⁸. Dans les conclusions des travaux à ce sujet, les délégués estimèrent que “pour aboutir à une solution équitable, il est indispensable d’étendre dans tout le territoire le service de cadastre garantissant la propriété terrienne”³⁹. Cette solution d’après leur approche devait permettre de taire les incessantes tensions foncières, instaurer un climat social plus sain et un service cadastral, qui “suppléerait avantageusement au droit foncier actuel”⁴⁰. Avant la clôture des activités d’ouverture de ce congrès, le président du *kumzse*, M. Djoumessi, insista particulièrement sur le contexte social assez tendu entre les paysans de Bafou et Babadjou, et les planteurs européens au sujet de la gestion des terres. Fort de ce constat et dans le but de réitérer l’engagement du *kumzse* en faveur des couches paysannes dans leur combat, le président de l’association vint inviter Me Vignarou, avocat du *kumzse*, à apporter son expérience dans la constitution des dossiers de revendication de ces peuples. Il acheva son propos non sans avoir recommandé aux délégués des sections desdits groupements, de s’assurer en permanence de l’aboutissement de leurs revendications auprès des autorités compétentes et en informer le comité directeur. “Il ne suffit pas, a-t-il dit, de revendiquer, il faut également chercher à faire aboutir ces revendications en les présentant sans cesse aux autorités administratives lors de leur passage dans chaque section”⁴¹.

Le président mentionna enfin que le moment était opportun pour le peuple bamiléké de mettre fin à l’aliénation et la vente de leurs terrains car, il s’agit d’une disposition contraire aux principes coutumiers. Selon lui,

Quand une personne a le droit sur un terrain, celui-ci lui donne le droit et le pouvoir de disposer librement de ce terrain, de le vendre à un étranger ou à un européen. Or la coutume interdit de vendre une moindre parcelle de terrain. En accord avec les délégués du *kumzse*, nous demandons que l’administration reconnaisse plutôt le droit coutumier au lieu d’instituer le système du droit foncier européen⁴².

³⁸ Le 5^{ème} congrès avait rassemblé 541 membres venant de Dschang, Bafang, Bafoussam, Mbouda, Melong, Nkongsamba, Manjo, Njombé, Mbanga et la zone anglaise. Les délégués de cette zone étaient représentés par 20 comités du *kumzse* de ladite zone et la *Bangwa Tribal Union* (BTU), une association avec le *kumzse* tissa des liens de coopération en vue d’étendre ses actions en territoire britannique. Pour plus de détails, se référer aux archives y afférentes, ADD, 1AC 304, *Kumzse*, (Assobake), rapport du 5^{ème} congrès, 24-30 novembre 1952, p. 13.

³⁹ ADD, 1AC304, *Kumzse*, (Assobake), rapport du 5^{ème} congrès, le 24-30 novembre 1952, p. 18.

⁴⁰ ADD, 1AC304, *Kumzse*, (Assobake), rapport du 5^{ème} congrès, le 24-30 novembre 1952, p. 18.

⁴¹ ADD, Archives non classées, notes de renseignements du chef de la région bamiléké sur les activités du *kumzse* en 1952.

⁴² ADD, Archives non classées, notes de renseignements du chef de la région bamiléké sur les activités du *kumzse* en 1952.

À ce niveau, il est convenable de relever que si les congressistes manifestaient un tel engouement pour la question foncière, ceci était consécutif aux différentes interpellations faites auparavant à ce sujet par les communautés à M. Djoumessi, depuis son élection au sein de l'ATCAM. Ceci s'attesta à travers un mémorandum initié par la communauté Bafou à l'attention de M. Djoumessi, député de l'ATCAM à Paris. Dans ce document, la communauté rappelle aux députés ses missions parmi lesquelles figure en grande ligne la défense des droits fonciers du peuple Bafou sur les pâturages occupés par la pastorale⁴³. Son investiture comme député au sein de cette importante assemblée, fut largement favorisée par l'attention qu'il porta lors de sa campagne, sur la "question des pâturages des Bamboutos". En outre, le contexte social au cours de la décennie 1950, était marqué dans les Bamboutos, par une cohabitation malsaine et des rapports extrêmement tendus entre les populations et la CPA, au sujet de l'exploitation des pâturages⁴⁴. Dans le cadre de sa campagne, M. Djoumessi saisit cette ultime occasion pour mener sa propagande axée principalement sur la défense des droits fonciers indigènes, combat qui selon lui, aboutira à la rétrocession des pâturages aux paysans. Dans une correspondance adressée au chef de région, l'inspecteur de affaires politiques et administratives, P. Raynier, après une tournée de travail dans la subdivision de Dschang en 1950, fit remarquer que le *kumzse* a pour seul slogan de campagne, le départ de la CPA et des autres concessionnaires européens des Bamboutos, ainsi que la reprise des pâturages pour les activités agricoles⁴⁵. Les remarques concordent avec celles du chef de subdivision, Faure qui relèvait que le *kumzse* est profondément enraciné dans les chefferies au regard de son succès retentissant lors de la campagne électorale principalement axé sur la question de reconnaissance des droits fonciers indigènes, question soulevée par le problème des pâturages des Bamboutos⁴⁶. L'administration ajoute dans sa correspondance que la propagande du *kumzse* eut un écho assez favorable au sein de la communauté Bafou qui avait mis en jeu tous les mécanismes pour contraindre la CPA à déguerpir des pâturages⁴⁷.

⁴³ ADD, Archives non classées, Mémorandum de la communauté Bafou-Fondonnaise à monsieur Djoumessi Mathias, conseiller bamiléké à l'Assemblée Nationale en France à Paris, 1955. (Cf. Annexe).

⁴⁴ Ce problème d'exploitation des pâturages opposait les groupements Bafou/Fongo-Tongo/Babadjou/Bangang et la CPA sur l'exploitation des pentes des monts Bamboutos. Toutefois c'est dans le groupement Bafou que la crise est plus tendue dans la mesure où c'est cette chefferie qui abrite principalement les installations de l'entreprise. Infra p.

⁴⁵ ANY, APA, 1AC 249, rapport de tournée du chef de la région bamiléké, P. Raynier dans la subdivision de Dschang en 1950.

⁴⁶ ADD, Correspondance N° 89/cf du 21/02/1950, de M. Faure, chef de la subdivision de Dschang, au chef de région bamiléké.

⁴⁷ ADD, Correspondance N° 89/cf du 21/02/1950, de M. Faure, chef de la subdivision de Dschang, au chef de région bamiléké.

Au regard de sa renommée dans cette chefferie, le *kumzse* avait multiplié ses sections et s'était grandement déployé dans la bataille juridique opposant les paysans de Bafou à la CPA, au sujet de l'exploitation des pâturages des Bamboutos. On peut ainsi comprendre l'engagement du chef supérieur Bafou, qui fort de ce soutien du *kumzse*, sollicita de l'administration, la reconnaissance des droits fonciers de son groupement. La demande du chef Ngouadjio fut explicitement rapportée par le chef de subdivision au chef de région par les termes suivants : "le chef Bafou rencontré sur la route alors qu'il venait à la subdivision dit qu'il serait satisfait si les droits fonciers des Bafou venaient à être reconnus"⁴⁸. Les démarches entreprises pour faire reconnaître par l'administration les droits fonciers des chefferies sur leur finage, visaient à obtenir un droit foncier collectif pour la communauté à l'intérieur duquel, seraient ensuite reconnus les droits fonciers individuels. Cette lourde entreprise initiée au plus haut sommet par le chef de la communauté, fut conduite "par un de ses fils instruit, L. P. Schumele qui obtint du conseil de tutelle de l'ONU le droit de faire lever par des géomètres, les limites de la chefferie Bafou"⁴⁹. Ce projet de titre foncier était une stratégie qui à terme, visait à protéger le patrimoine foncier du village, et surtout mieux combattre la CPA dans les monts Bamboutos⁵⁰. Cependant, par crainte des tensions avec l'administration qui avait tous les pouvoirs de le déstabiliser, le chef abandonna ce projet. Cette attitude inattendue du chef est clairement élucidée dans un rapport adressé en date du 11 mars 1950 par le chef de subdivision à sa hiérarchie. Dans son contenu, on peut lire,

Je soussigné Faure, administrateur adjoint des colonies, chef de la subdivision de Dschang ai rappelé au chef de Bafou Ngouadjio Jean qu'il avait verbalement demandé il y a environ trois mois, que les droits fonciers de la chefferie de Bafou soient reconnus. Il avait même ajouté qu'il paierait un géomètre pour cela. Je lui ai rappelé également une note où je l'informais que les chefs de région étaient disposés à procéder à cette reconnaissance. Ngouadjio m'a répondu que comme Bafou est entouré de chefferies, il fallait commencer par ces chefferies. Qu'il ne veut pas que l'on commence par Bafou et qu'il verrait que lorsque d'autres auront fait reconnaître leur droit si cela offrait un intérêt pour lui. Il a ajouté qu'il n'avait jamais voulu qu'on reconnaisse les droits fonciers de Bafou et qu'il exprimait la volonté du peuple Bafou⁵¹.

Après étude de ce rapport, on peut déduire que le chef Bafou ayant fait le constat qu'aucun de ses homologues n'avaient pas entrepris un tel projet pour leurs ressortissants, et surtout par crainte de représailles de l'administration qui devait désormais l'assimiler à un chef dissident, avait préféré interrompre ledit projet. En fait, il "ne comprenait pas tout à fait

⁴⁸ ADD, Correspondance N°89/cf du 21/02/1950, de M. Faure, chef de la subdivision de Dschang, au chef de région bamiléké.

⁴⁹ Dongmo, "Conflits agriculteurs-éleveurs", p. 127.

⁵⁰ Entretien avec P. kenfack dit *Mo'o Sob*, 90 ans environ, notable et acteur des conflits entre Bafou et ses voisins, Bafou, le 12 août 2014.

⁵¹ ADD, correspondance N°92/CF du 11 mars 1950 du chef de subdivision de Dschang, au chef de la région bamiléké.

la valeur d'un titre foncier ou qu'il avait peur que ce dernier ne lui fasse perdre son pouvoir traditionnel sur la terre ou l'empêche d'agrandir ultérieurement son territoire aux dépens des chefferies voisines"⁵². Cette situation inattendue vint profondément bouleverser les esprits fut à l'origine d'une discorde entre le chef Ngouadjio et L. P. Schumele, principal mandataire de la communauté Bafou pour la défense de leurs droits, dans le cadre de la "question des pâturages des Bamboutos".

Pourtant grâce à son intellect et surtout sa posture au sein du *kumzse*, Schumele dans le cadre de la question des pâturages, jouissait d'une popularité incontestée au sein du groupement⁵³. Il devint d'ailleurs un conseiller privilégié du chef à ce sujet et profitant de ce statut, il avait réussi à convaincre ce dernier de donner injonction à tous ses notables et sous-chefs d'intégrer le *kumzse* qui selon lui, combattait pour la cause du village. À ce propos, le chef de subdivision lors de sa tournée de travail, fit remarquer que le sous-chef du quartier Beu Kuetetsa (Djutitsa), lieu où sont implantés les services et usines de la CPA, a vu ses pouvoirs littéralement s'amenuiser du fait de son refus d'intégrer le *kumzse*⁵⁴. Ses plaintes sont reprises par le chef de subdivision dans sa correspondance où on peut lire :

Ndoo (468 habitants). Le sous-chef du quartier Beu kuetetsa me dit : les nommés Motaguim et Monkadjou sont venus me demander de faire partie du *kumzse*. Ils m'ont remis une lettre que je leur ai rendu. À cause de cela et parce que je suis d'accord avec la Pastorale, ils voulaient me faire partir en zone anglaise. D'autre part, on me cache tout ce qui se passe dans le village et le chef ne me convoque plus aux réunions de société⁵⁵.

La lecture et l'analyse de ces propos laissent apparaître l'intérêt qu'accordait le chef dans sa lutte contre la CPA et partant, pour la défense des droits fonciers de son peuple. En dépit du fait qu'il renonça à son projet de titre foncier communautaire pour les raisons élucidées plus hauts, le chef attachait du prix à la lutte contre la présence de la CPA, sur ses terres de son finage et l'obligation voilée pour ses ressortissants d'intégrer le *kumzse*, artisan principal de cette bataille. Dans la logique de défense des droits fonciers du peuple Bafou symbolisée par la récupération des terres communautaires des mains de la CPA, les partisans du *kumzse* avec en tête L. P. Schumele, parvinrent à faire triompher leurs idées en orientant le chef dans la prise de certaines décisions pour accélérer le processus. Outre le projet du titre foncier communautaire qu'il se ravisa d'abandonner du fait des conséquences potentielles sur son autorité, le chef menaçait d'expulser en zone anglaise ses assimilés qui renonçaient

⁵² Dongmo, "Conflits agriculteurs-éleveurs", p. 127.

⁵³ L. P. Schumele était le président de la section *kumzse* de Bafou et sur le plan intellectuel, il fit les études plus que les autres membres de la communauté ce qui vaut la confiance à lui accordée.

⁵⁴ ADD, Archives non classées, Correspondance N°89/CF du 21/02/1950.

⁵⁵ Bue kuetetsa et Ndo'o sont les appellations historiques de Djutitsa.

d'intégrer le *kumzse*. De telles menaces pouvaient passer à exécution si les messagers revenaient faire un rapport au chef du caractère récidiviste du concerné⁵⁶. C'est pour cette raison que certaines personnes visées ne manquaient pas l'occasion de saisir le chef de subdivision, pour se protéger comme ce fut le cas avec le sous-chef de Djutitsa. L'hostilité du chef à l'endroit de la CPA lui fit aussi prendre la décision d'interdire à sa population de se rendre au marché *Gwan Gwan*, créé par les dirigeants de cette société⁵⁷. En somme, le *kumzse* à Bafou avait pris une ascendance spectaculaire au sein des masses, et jouissait d'un privilège incontestable accordé par le chef dans le cadre de sa bataille pour la revendication des droits fonciers de son peuple.

De la même manière que dans le groupement Bafou, le *kumzse* avait mené dans le groupement Babadjou, une bataille similaire en faveur des populations locales dans la revendication des droits fonciers coutumiers. L'implantation de cette association dans les Bamboutos, se fit par le truchement de certains activistes comme Djiter Prosper et Wamba Mbassa avec qui, M. Djoumessi prit contact dès 1948⁵⁸. Ces derniers sont en effet les artisans de l'implantation du *kumzse* dans les différents groupements de la subdivision de Mbouda où ils parvinrent à créer plus de 10 sections pour la seule année 1950. D'ailleurs, parmi les raisons politiques de la création de la subdivision de Mbouda, figuraient en grande ligne, les intentions de l'administration coloniale de mettre un terme aux manœuvres du *kumzse* qui, par le concours des activistes suscités, avait gagné bien du terrain dans les Bamboutos⁵⁹.

Du fait de la recrudescence des problèmes fonciers dans la région, les adeptes du *kumzse*, avaient réussi à introduire une coloration politique à ces questions, pour secouer les foules et s'assurer un électorat pouvant leur garantir de nombreux sièges à l'assemblée. Ces manœuvres du *kumzse* furent décryptées par le chef de la région bamiléké qui dans son rapport mensuel en 1956, martèla que, "la recrudescence des palabres de terrains entre communautés associée aux tensions avec les planteurs européens représentent pour les candidats aux élections, un levier puissant pour haranguer et exciter les foules"⁶⁰. La suite des événements témoigne d'ailleurs du succès éclatant des idéaux de cette association dans la subdivision de Mbouda. Il suffit pour s'en convaincre de se référer aux écrits du chef de

⁵⁶ Entretien avec P. Kenfack dit *Mo'o Sob*, 93 ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et ses voisins, Bafou, 16 août 2011.

⁵⁷ Entretien avec P. Kenfack dit *Mo'o Sob*, 93 ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et ses voisins, Bafou, le 16 août 2011.

⁵⁸ Tsiaze, "Les populations des Bamboutos", p. 58.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 59.

⁶⁰ ADD, Archives non classées, Région bamiléké, subdivision de Mbouda, rapport politique mensuel, septembre 1956.

subdivision qui dans une note confidentielle en 1959, à l'attention du chef de région, souligne que :

Dans la subdivision de Mbouda, l'activité du *kumzse* est en pleine effervescence. L'élection de ces deux députés constitue la preuve de la réussite de ce mouvement dans la subdivision, réussite due surtout à l'œuvre de ses dirigeants qui, lors de la campagne électorale, ont su galvaniser les militants de Mbouda, Babadjou, Balatchi et Bangang où les querelles de terrain sont quotidiennement au menu de l'actualité⁶¹.

Ces notes marquent aussi une preuve palpable de la percée du *kumzse* qui s'est avantageusement saisi de la question foncière, pour s'imposer dans la scène politique de cette jeune unité administrative. En guise de reconnaissance à ce mouvement par le biais duquel les fils du terroir furent investis à l'assemblée, ces derniers prirent l'engagement d'apporter leur soutien financier à l'association. De telles intentions furent reprises par le chef de subdivision, dans sa note en ces termes : "les députés Pithon Grégoire et Lontsi Daniel se sont engagés à donner à la caisse du *kumzse*, une part importante de leur indemnité parlementaire car disent-ils, le *kumzse* est le mouvement auquel ils resteront éternellement reconnaissants"⁶².

De telles réactions témoignent de la réussite de cette organisation dans la région des Bamboutos, qui en est devenue son fief privilégié. La communauté Babadjou particulièrement en proie aux tensions foncières, adhéra massivement à ce mouvement qu'elle considéra comme une arme efficace, pour reprendre le contrôle sur son patrimoine foncier. En soutien aux actions du *kumzse* et face aux pratiques discriminatoires de l'administration coloniale en matière foncière, le collègue des chefs traditionnels de la subdivision de Mbouda, se joignit aux autres chefs pour adresser une pétition à l'ATCAM à Yaoundé en 1954⁶³. Dans cette pétition soutenue par l'ensemble de la population de la région bamiléké, les chefs traditionnels militaient en faveur de la reconnaissance de droits fonciers coutumiers et des dangers de l'individualisme en matière foncière. En pays bamiléké, le régime traditionnel des terres selon eux, "est le seul qui garantisse à l'individu une véritable liberté, une véritable égalité, une fraternité"⁶⁴. C'est pour cette raison qu'ils mènent un combat acharné contre l'individualisme en matière foncière considéré comme un réel danger pour la cohésion sociale et inter communautaire. À ce propos, précisent-ils :

L'appropriation individuelle des terres ouvrirait la voie à la montée de la faim. La terre est le seul capital donc l'aliénation à titre individuel est impossible. Elle est donnée par le créateur et nos ancêtres.

⁶¹ ASPM, Lettre confidentielle du chef de subdivision de Mbouda au chef de la région bamiléké en 1959.

⁶² ASPM, Lettre confidentielle du chef de subdivision de Mbouda au chef de la région bamiléké en 1959.

⁶³ ADD, Archives non classées, pétition des chefs de la région bamiléké à l'ATCAM sur la sauvegarde des droits fonciers coutumiers et les dangers de l'individualisme en matière foncière, 1954, p. 3.

⁶⁴ ADD, Archives non classées, pétition des chefs de la région bamiléké à l'ATCAM sur la sauvegarde des droits fonciers coutumiers et les dangers de l'individualisme en matière foncière, 1954, p. 2.

Le régime traditionnel des terres en pays bamiléké est le seul qui assure un équilibre social. Ainsi ouvrir la porte aux reconnaissances de ces droits fonciers, c'est à coup sûr livrer le pays à quelques hommes riches dont le seul souci serait d'accroître leurs devises au détriment des peuples locaux⁶⁵.

Cette initiative des chefs traditionnels vient en réalité compléter celle des dirigeants du *kumzse*, qui pour défendre les populations des Bamboutos dans le cadre de leur crise avec les exploitants européens, adressèrent en 1952, une plainte au président de la mission d'enquête de l'ONU de passage à Dschang. Il s'agit d'un véritable réquisitoire dans lequel l'association s'insurgeait de la manière la plus vive, contre les spoliations arbitraires de terrains, au préjudice des populations rurales, et au mépris des principes fonciers coutumiers. C'est pour cette raison que l'association, selon les termes de cette plainte, "souhaiterait que les tribunaux correctionnels reconnaissent les conventions coutumières chaque fois qu'ils seront saisis d'une affaire de terrain"⁶⁶.

La justice française (tribunaux de paix ou correctionnels), avait le devoir de reconnaître dans ses conventions officielles le droit foncier coutumier, qui en protégeant les autochtones devra à terme, être la base de toute transaction en matière foncière. C'est par le biais de ces multiples mécanismes que le *kumzse*, affirma son engagement dans la défense des droits fonciers des autochtones dans la subdivision de Mbouda. Il convient de mentionner que dans ses actions orientées sur les revendications des droits fonciers indigènes, le *kumzse* fit une alliance historique avec l'UPC. Leur ligne d'action était ainsi similaire sur la question foncière, les deux mouvements ont évoluèrent en synergie dans la région bamiléké et dans les subdivisions de Dschang et Mbouda en particulier. D'ailleurs l'UPC semblait avoir facilement intégré le plateau bamiléké à la faveur du *kumzse*. Cette idée fut longtemps défendue par les autorités et surtout dans le contexte des troubles menés par ses activistes. Pour preuve, le préfet de la Menoua dans la synthèse du rapport d'activité du sous-comité de lutte anti-terroriste, informe que l'UPC est entrée en pays bamiléké par le truchement du *kumzse*, assemblée traditionnelle du peuple bamiléké, créée en 1947, pour aller à l'encontre d'un parti que l'autorité locale venait de fonder et qui avait pour nom l'Union Bamiléké⁶⁷.

On peut comprendre par ces mots, le caractère étroit des relations entre les deux mouvements qui incontestablement, poursuivraient les mêmes objectifs. C'est ici le lieu de

⁶⁵ ADD, Archives non classées, pétition des chefs de la région bamiléké à l'ATCAM, sur la sauvegarde des droits fonciers coutumiers et les dangers de l'individualisme en matière foncière, 1954, p. 3.

⁶⁶ ADD, archives non classées, Référence N°8/k, requête du *kumzse* (Association Traditionnelle du peuple Bamiléké) au président de la mission d'enquête de l'ONU de passage à Dschang, octobre 1952.

⁶⁷ ADD, archives non classées, Rapport du préfet de la Menoua sur les activités du sous-comité de lutte anti-terroriste de Dschang, 20 décembre 1967.

rappeler que la coalition entre l'UPC et le *kumzse* avait clairement été matérialisée le 13 Juillet 1948 à Dschang, lors d'une assemblée extraordinaire. Au cours de ladite assemblée, M. Djoumessi avait pris la décision d'affilier le *kumzse* à l'UPC, et l'acte fut signalé à l'administration par la note N°238 du 16/10/1949, adressée au Directeur des Affaires Politiques et Administratives⁶⁸. Convaincu que le combat de l'UPC était en priorité orienté contre les abus de l'administration coloniale, les dirigeants du *kumzse* virent en ce parti un allié approprié pour la réalisation efficace de ses objectifs, c'est pour cette raison que le mouvement fut pratiquement assimilé à une branche ou une section de l'UPC en pays bamiléké. Cette hypothèse est soutenue par D. Abwa qui dans ses travaux, relève que le *kumzse* par l'acte de 1948, fut transformé en section de l'UPC et M. Djoumessi pour la circonstance, fut investi président du bureau directeur lors du 1^{er} congrès de l'UPC à Dschang, le 10 avril 1950⁶⁹.

Au total, le *kumzse* fit de la revendication des droits fonciers indigènes, son principal cheval de bataille dans les Bamboutos. Ceci lui permit d'intégrer dans ses rangs un nombre impressionnant de paysans issus principalement des groupements Bafou et Babadjou où la question foncière se posait avec acuité. Dans le cadre d'une alliance avec l'UPC, l'association avait intégré avec succès les couches rurales, ce qui lui permit d'accroître ses entrées, de déstabiliser les partis soutenus par l'administration et surtout, de se garantir un important électorat dans la région. Toutefois, certains problèmes liés au contexte socio-politique et aux dissensions internes contribuèrent à fragiliser le mouvement⁷⁰. Dans le même registre, une autre association dénommée *Lepiete*, plus concentré à Bafou mena un combat similaire.

2) L'association "*Lepiete*" et la défense des droits fonciers du peuple Bafou

Tout comme le *kumzse*, cette association fut créée elle aussi dans la logique de revendication des droits fonciers autochtones dans les Bamboutos. Toutefois, ses actions furent en exclusivité orientées vers la défense des intérêts du peuple Bafou, victime d'un accaparement abusif de ses terres par la CPA. En référence à la classification établie par D. Monkam, le mouvement *Lepiete* peut donc être intégré dans la catégorie des associations de

⁶⁸ ANY, APA 11743, Subdivision de Dschang, rapport annuel 1941-1951.

⁶⁹ D. Abwa, "Commandement européen et commandement indigène au Cameroun sous-administration française de 1916 à 1960", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994, p. 1023.

⁷⁰ L'alliance UPC/*kumzse* avait permis en 1949 de récolter 300000 francs des frais d'adhésion des membres dans la subdivision de Dschang. Elle a également contribué à fragiliser les mouvements soutenus par l'administration comme l'UNICAFRA, l'Union Bamiléké. Pour plus de détails à ce sujet se référer à Monkam, "Les associations régionales", p. 235-237.

village⁷¹. Dans le cadre de l'historiographie du foncier rural, les associations de cette nature ont longtemps marqué la dynamique de l'évolution des sociétés paysannes. F. Nkankeu dans ses travaux, reprenant J. L. Dongmo, évoque le cas de l'association du "*Mont Koupé*" qui selon ses propos, "fut créée par les autochtones pour chasser les Bamiléké (envahisseurs) et rendre la terre du Mungo aux enfants du pays"⁷². Les documents d'archives font état de l'existence en pays bamiléké de plusieurs mouvements de cette nature et dont la vocation était de défendre les intérêts particuliers d'un village⁷³. En effet, dans le souci de donner plus de vigueur et d'ampleur à leurs revendications, les populations rurales mirent sur pied des mouvements réduits à la seule aire géographique ou ethnique de leur groupement. Les frustrations et marginalisations de toute sorte orchestrées sur un peuple sont en permanence à l'origine des revendications d'ordre ethnique au travers des organisations fondées pour la circonstance⁷⁴.

Dès sa création, le mouvement *Lepiete* s'inscrivit ainsi dans cette logique dans le cadre de la défense du patrimoine foncier du peuple Bafou. Il s'agit de ce fait des mouvements bien connus des autorités coloniales qui, dans leurs rapports, l'assimilaient à un parti politique cantonné au seul groupement Bafou, et dont la mission principale était la revendication des droits des peuples autochtones sur les pâturages de la Pastorale⁷⁵. Connu encore sous le nom d'« Equité », ce mouvement est l'œuvre de Louis Paul Schumele, qui prit la résolution de le créer afin de se désolidariser du chef Bafou.

En outre, les rapports entre les deux hommes devinrent précaires et extrêmement tendus dès 1950, au sujet de la gestion de la question des pâturages des Bamboutos. Ces relations s'étaient d'avantage détériorées en 1955, lorsque le chef Bafou et son homologue de Fongo-Tongo, refusèrent de percevoir la somme d'argent versée par le directeur de la CPA à titre d'indemnisation et taxes de pacage dans ces chefferies. Pourtant, Schumele fut le principal acteur de cette bataille juridique au terme de laquelle l'administration fit sommation à la CPA

⁷¹ Monkam, "Les associations régionales", p. 2.

⁷² Dongmo, cité par Nkankeu, "Occupation du sol et conflits", p. 319.

⁷³ On fait allusion ici aux associations telles que : le mouvement "*kentelen*" (mangeur de feu) fondé le 15/08/1953 par les ressortissants du village Bana dans le but de promouvoir la justice et de combattre les ennemis, Référence : ANY 3AC3525, *Kentelen*, mouvement anti-UPC, 1953. C'est aussi le cas de l'association des originaires de Badounga et l'Union fraternelle Bamena. Référence : ANY, 1AC 1928, Associations du Cameroun, 1956.

⁷⁴ D. Darbon, "De l'ethnie à l'ethnisme, réflexions autour de quatre sociétés multiraciales : Burundi, Afrique du Sud, Zimbabwe et Nouvelle Calédonie", *Afrique contemporaine*, Numéro 154, 1990, p. 44.

⁷⁵ ASPM, Lettre confidentielle du chef de subdivision de Mbouda au chef de la région bamiléké, 1959; ADD, Archives non classées, Rapport du préfet de la Menoua sur les activités du sous-comité de lutte anti-terroriste de Dschang, 20/12/1967.

de payer les préjudices causés à la population, et les taxes furent exigées. Pour étayer ces faits, il suffit de s'appuyer sur les travaux de J. L. Dongmo, qui attestent que :

Le principe d'indemnisation fut accepté par l'administration coloniale le 27 juillet 1950 mais son application tardait à venir. Aussi, M. Schumele Paul Louis s'est saisi d'un huissier pour assigner la compagnie pastorale devant le tribunal de Dschang. C'est le 15 octobre 1955, au plus fort de la crise, que la CPA par l'intermédiaire de M. Faure son directeur, porta au chef de Fongo-Tongo et de Bafou, les sommes respectives de 123410 F et 444700 F à titre d'indemnisation et taxes de pacage pour la période 1950-1955⁷⁶.

Cette analyse permet de comprendre la déception de L. P. Schumele face à l'attitude des deux chefs et sa décision de continuer de façon solitaire, son combat contre les exploitants européens. Pourtant, en tant que grand activiste, cet acte marquait pour lui une victoire sur ces exploitants, et une source de financement garantie pour mener à bien les activités du *kumzse* et de l'UPC, dont il animait les sections et qui firent de la question foncière, leur principal cheval de bataille et leur priorité lors des campagnes et meetings politiques. C'est d'ailleurs conscient de cette situation que les autorités traditionnelles semblaient avoir renoncé à leur intention de percevoir ces sommes colossales car, "le comportement de ces chefs s'explique surtout par l'entrée en scène des partis politiques locaux qui tiraient les ficelles dans les coulisses et utilisaient en réalité la lutte des chefs et toute l'affaire des Bamboutos pour obtenir l'indépendance du Cameroun"⁷⁷. Fort de ce constat et du relâchement du soutien que lui apportaient les chefs, Schumele décida de changer de stratégie politique en créant un nouveau mouvement de revendication et en multipliant les regroupements populaires. C'est dans cette perspective que fut fondé le *Lepiete* qui, grâce à l'activisme de son initiateur, vint pratiquement supplanter les autres formations politiques à Bafou. Ainsi, ce mouvement devint dès 1955, le canal privilégié de revendication des droits fonciers du peuple Bafou, et ceci lui conféra une grande popularité. À partir de 1957, elle connaissait déjà des succès éclatants, et fit pour cela l'objet d'une attention dans les rapports administratifs. On peut évoquer celui du chef de la subdivision de Dschang qui en 1957, rapporte au sujet de la chefferie Bafou que.

Schumele Louis- Paul a donné une conférence à la chefferie, le dimanche 04 août. Un millier de personnes assistèrent à cette réunion au cours de laquelle Schumele, organisateur et animateur du « *Lepiete* » demanda que la compagnie Pastorale soit condamnée à payer aux Bafou des indemnités au sujet des pâturages des Bamboutos. L'affaire inscrite à l'audience du 08 août fut renvoyée⁷⁸.

À travers de tels regroupements, cette association avait réussi à convaincre une masse non négligeable de paysans et à les attirer dans ses rangs. Ceci vint davantage dégrader les

⁷⁶ Dongmo, "Conflits agriculteurs-éleveurs", p. 128.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ ARO, IAC 242, Rapports politiques mensuels du chef de la subdivision de Dschang, 1^{er} au 31 août 1957, 15 septembre 1957.

rapports avec le chef supérieur Bafou qui lui retira d'ailleurs le mandat lui autorisant de gérer l'affaire des Bamboutos. Le chef de subdivision M. Gloaguen dans son rapport, décrit cette situation avec éloquence lors qu'il affirme que,

La réunion de Schumele à la chefferie a eu un grand retentissement à Bafou. Le chef Ngouadjio, voyant son autorité bafouée a réagi et retiré à Schumele le mandat qu'il lui avait confié en 1948 pour régler le problème des pâturages des Bamboutos. Quelques escarmouches suivirent entre *tchindas* du chef et partisans de Schumele⁷⁹.

On peut remarquer à la lecture de ce rapport que Schumele par le biais de ce nouveau mouvement, avait réussi à tenir en haleine une masse non négligeable de villageois, intéressés par les terres cultivables des Bamboutos, et ceci lui permit d'accroître son influence politique dans le groupement. Cependant, cette montée en puissance du fondateur du *Lepiete* eut pour lourde conséquence la fragilisation des rapports avec le chef Bafou et plus grave encore, la division de ce groupement en clans notamment, les pro-Schumele et les partisans du chef. C'est dans ce climat de crainte pour son autorité et même sa vie, que le chef Bafou adressa avec ampliation aux autorités, un avertissement au nommé Hafou-Damon, qui selon lui, aurait été mandaté et payé par Schumele, pour organiser et exécuter un plan d'assassinat sur sa personne⁸⁰. Un tel acte marque à juste titre, la preuve d'un climat socio-politique dangereux dès 1955, au sein de la communauté Bafou avec en toile de fond, la question des droits fonciers indigènes. En dépit des interpellations du chef, le mouvement *Lepiete*, continua de jouir d'une forte popularité dans ce groupement en particulier, et la région dans son ensemble.

Au cours de la même année 1957, le mouvement animé par Schumele déborda largement le cadre de simple association, pour devenir un véritable parti politique. Le rapport de sureté établi par le chef de subdivision de Dschang, révèle que les meetings organisés à plusieurs reprises par cet activiste aussi bien dans son domicile que sur les places publiques, lui permirent de donner la victoire à son candidat Djitham, lors des élections partielles du 23 juin 1957⁸¹. Dans la même mouvance, il se présenta avec succès aux élections municipales et législatives qui furent d'ailleurs à l'origine d'une profonde crise avec M. Djoumessi contre qui, il se porta candidat. En outre, Schumele fustigeait constamment la lenteur et la léthargie de ce dernier et son mouvement le *kumzse*, dans le suivi de l'affaire des pâturages des

⁷⁹ ARO, 1AC 242, Rapports politiques mensuels du chef de la subdivision de Dschang, 1^{er} au 31 août 1957, 15 septembre 1957.

⁸⁰ ADD, Archives non classées, lettre d'avertissement du chef Bafou au nommé Hafou-Damon, Bafou, le 26 août 1957. Schumele étant le principal conseiller du chef sur cette affaire depuis 1948 ne toléra pas le fait que ses propositions ne soient pas prises en compte par le chef, et prit la résolution d'employer tous les moyens nécessaires pour les imposer.

⁸¹ ADD, Archives non classées, subdivision de Dschang, courrier confidentiel, rapport de la section de sureté de Dschang, septembre 1957.

Bamboutos ; d'où sa détermination à fonder un autre mouvement pour contrecarrer le *kumzse* et son leader. Dans son courrier confidentiel, le chef de subdivision relate avec netteté les faits témoignant des stratégies politiques de Schumele et son mouvement. Dans les notes de l'administration, il est écrit :

Le nommé Schumele Paul Louis, secrétaire général du "*Lepiete*", association connue dont l'activité se cantonne à l'important groupement Bafou, a convié membres et sympathisants à un important meeting à son domicile. Une centaine de personnes y étaient présents. Après avoir rappelé qu'il avait pris à cœur dès 1948, l'engagement de défendre les intérêts des Bafou dans le litige qui les oppose à la Cie pastorale à propos des pâturages des monts Bamboutos, il affirma que c'est pour cette raison qu'il se présenta aux élections pour la commune rurale de Dschang. S'appuyant toujours sur cette affaire des Bamboutos et fort de ses démarches auprès de l'administration et de l'ONU, il se porta également candidat aux élections du 23/12/1957, qui lui coûtèrent sa place comme chef de poste de paysannat à Bafou, Djoumessi Mathias, ne lui ayant pas pardonné de s'être porté candidat contre lui⁸².

En somme, il est aisé de comprendre à travers ces différents rapports et analyses, la dynamique politique connue par le groupement Bafou et l'ensemble de la subdivision de Dschang du fait de la "question des pâturages des monts Bamboutos". Les revendications des droits fonciers coutumiers dans la région furent en effet à l'origine de la montée en puissance de certaines associations telles le *Lepiete* qui, en dépit de sa restriction au seul groupement Bafou, façonna et favorisa l'ascension politique de certains ressortissants, faisant d'eux des figures marquantes de l'histoire de leur groupement. Cette importante dynamique socio-politique de l'histoire des Bamboutos, du fait de l'implication des associations régionales dans la question de défense des droits fonciers indigènes, vint se poursuivre pour atteindre des proportions plus inquiétantes à la veille des indépendances en 1960. Dans cette région déjà très fragilisée par les conflits liés à la terre, les mouvements d'insurrection qui gagnèrent le plateau bamiléké, y trouvèrent à la faveur de la question foncière, un terrain fertile. La crise qui au départ, s'apparentait à un simple contentieux foncier, se transforma peu à peu en un véritable contentieux politique.

C- D'un contentieux foncier à un contentieux politique : Révoltes paysannes et insurrection armée dans les Bamboutos

Il est convenable de rappeler d'entrée de jeu que le processus d'émancipation des territoires français d'Afrique comme d'Asie, fut dans l'ensemble émaillé des séquences de violences entre les peuples colonisés et l'autorité coloniale. On peut évoquer ici les guerres d'indépendance ayant ponctué l'évolution politique de l'Indochine entre 1946 et 1954, ou de l'Algérie entre 1954 et 1962. C'est dans ce même registre qu'on peut inscrire les mouvements

⁸² ADD, Archives non classées, subdivision de Dschang, courrier confidentiel, rapport de la section de sureté de Dschang, septembre 1957.

insurrectionnels qui dès 1955, furent initiés par les activistes de l'UPC pour contraindre l'administration coloniale française à valider le principe d'indépendance du Cameroun, tel que défini dans le programme politique dudit parti. Avant de faire ressortir l'impact des mouvements insurrectionnels sur les tensions, il est nécessaire de lever un pan de voile sur le contexte général de l'insurrection armée au Cameroun et en pays bamiléké.

1) Contexte général de l'insurrection armée au Cameroun et en pays bamiléké en 1955

Dans son programme politique, le mouvement insurrectionnel initié par l'UPC, visait en priorité à "mettre un terme à l'exploitation immodérée des ressources locales"⁸³. Le volet économique occupait donc une place de choix dans ce programme. On peut donc comprendre pourquoi, le parti, pour lancer ses émeutes, opta pour la date du 22 mai 1955, correspondant à la journée d'inauguration à Douala, par le ministre de la France d'Outre-Mer, Pierre Henri Teitgen, du pont sur le Wouri, devant relier la grande ville portuaire aux régions fertiles du Mungo et du plateau bamiléké. Ces émeutes de mai 1955, qui marquèrent les premiers soubresauts d'une rébellion armée de l'UPC, sont à juste titre considérées comme, "une retentissante riposte au raidissement des méthodes coloniales, et au refus de dialoguer de façon constructive avec les nationalistes Camerounais"⁸⁴. Les troubles de 1955 eurent des conséquences plus explosives dans les relations entre l'UPC et l'administration coloniale, surtout après la décision prise par celle-ci de bannir et d'interdire le parti de toutes ses activités à partir de juillet 1955⁸⁵. C'est dans ce contexte que l'UPC, par le biais de son leader et Secrétaire Général Ruben Um Nyobe, opta pour la lutte clandestine. Une telle méthode fut considérée comme la meilleure alternative, permettant aux militants du parti de poursuivre leur travail dans l'ombre dans la mesure où, ils furent contraints de se retirer de la scène publique. Sur l'ensemble du territoire, de nombreux Camerounais marquèrent leur adhésion aux idéaux de l'UPC et en lieu et place de la dissidence, ils optèrent pour la lutte clandestine.

En 1956, le radicalisme de l'UPC vis-à-vis de l'administration coloniale prit une ampleur inquiétante. Cette deuxième phase du radicalisme upéciste visait à empêcher les élections de l'ATCAM de décembre 1956, en prélude à l'application de la loi cadre de Gaston

⁸³ A. H. Onana Mfegue, "L'ALNK et sa stratégie (1959-1970)", *Revue d'histoire d'Outre-Mer*, Numéro XXI, 2005, p. 256.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ La décision fut prise par le Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré. Les émeutes survenues à Douala entre le 22 et le 30 mai 1955, firent d'après la version officielle, 26 morts et 189 blessés.

Deferre au Cameroun. Face à l'intransigeance et la décision des autorités françaises à organiser les élections, Ruben Um Nyobe, vint initier à Makai les 2 et 3 décembre 1956, une réunion dite "rencontre nationale", en vue de prendre l'initiative de la violence dans la lutte pour l'indépendance⁸⁶. Dès le 18 décembre, une série d'actes violents fut perpétrée par les activistes de l'UPC dans certaines régions du Centre, du Sud et du Mungo dans l'objectif de saboter et bloquer le processus électoral. Malgré cette campagne de sabotage, la France parvint à réaliser son calendrier politique au Cameroun et le 23/12/1956, les élections eurent lieu. Face à cette situation et compte tenu de son engagement dans la recherche d'une solution rapide à ce qu'il convenait désormais d'appeler le "problème kamerounais", l'UPC renforça son option militaire et intensifia la lutte armée qui dorénavant, prend la forme d'une guerre de libération⁸⁷.

À l'instar du parti communiste en Indochine qui sous l'action de son leader Hô Chi Minh, fonda le *Vietminh*, principale branche armée de ladite formation politique, l'UPC pour conduire ses actions sur le terrain, créa le Comité National des Opérations (CNO) qui plus tard, devient Armée de Libération Nationale du Kamerun (ANLK). Aucune région ne fut épargnée par la nouvelle vague de violences orchestrée par le parti, et conduite par sa branche armée. Un tel activisme suscita dans les régions du Littoral, du Mungo et en pays bamiléké, de chaudes empoignades avec l'administration coloniale, et plus tard avec le jeune Etat indépendant. À l'évidence, il s'agissait ici des régions abritant les grandes entreprises et exploitations agricoles européennes, qui du fait des contestations paysannes fréquentes, étaient devenues des zones de fortes concentrations des activistes Upécistes. La région des Bamboutos, en proie à cette époque à de violentes tensions foncières, fut à juste titre, un des sites majeurs de cette insurrection armée.

2) Question foncière et montée de l'insurrection armée dans les Bamboutos

La rébellion armée engagée par l'UPC à partir de 1956, vint rapidement gagner le plateau bamiléké confronté à de nombreux problèmes domaniaux. Face à la répression de l'armée coloniale, les Upécistes vinrent se retrancher dans les campagnes pour poursuivre leur lutte clandestine. Dans les Bamboutos en particulier, les habitants pour affronter leurs adversaires européens, entretenaient des rapports assez étroits avec les activistes. L'UPC déjà

⁸⁶ D. Abwa, *Cameroun : Histoire d'un nationalisme (1884-1916)*, Yaoundé, Editions clé, 2010, p. 236.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 240. Selon l'auteur, des actes de violences et de sabotages furent commis le 18 décembre 1956 par le CNO (comité national des opérations). Parmi ces actes, on signale l'agression par poignard de M.T. Hounevin, jardinier à la voirie de Yaoundé, l'incendie de 7 cases à Mbalmayo et le sabotage de la voie ferrée Mbalmayo/Otélé; incendie de 2 cases à Sangmelima, incendie d'une case à Nkongsamba. Pour plus d'informations, se référer à la note d'archive suivante, ANY, IAC197, UPC, activités, 1956.

fortement implantée dans la subdivision de Mbouda, vint attirer dans ses rangs, une couche importante de la paysannerie locale pour mener son insurrection. L'acharnement des paysans et leur engagement dans les mouvements nationalistes, étaient une manifestation de la révolte contre l'occupation abusive de leurs terres par le colon⁸⁸. La question de revendication des droits fonciers fut de ce fait, l'un des leitmotivs de l'insurrection armée dans les Bamboutos où, les révoltes paysannes contre l'autorité coloniale étaient devenues récurrentes. Déjà, cette région malgré l'influence des autorités traditionnelles, fut celle du plateau bamiléké à être affectée par les effets des violences relatives aux émeutes de mai 1955⁸⁹. À ce propos, D. Abwa, reprenant le lieutenant Escoffet sur la situation politique du plateau bamiléké, rapporte que :

au moment où les villes de Douala, Yaoundé, Mbanga, Loum et bien d'autres sont en effervescence en mai 1955, le pays bamiléké connaît lui aussi des soubresauts politiques dus à l'activisme de Nantia victor, président du comité central de l'UPC de Dschang, qui organise de nombreuses réunions et diffuse plusieurs tracts venant de Douala dans les groupements de Bafou, Babadjou, Bangang⁹⁰.

Le décryptage de ce rapport montre clairement que dès 1955, les chefferies des Bamboutos déjà en proie aux révoltes agraires, devinrent le centre de prédilection de la rébellion upéciste. La question foncière vint ainsi fortement alimenter les mouvements nationalistes dans les Bamboutos. Il s'agissait d'une question sensible car depuis le législateur allemand, le foncier avait toujours été au cœur des contestations. Les résistances des Douala à l'expropriation de leurs terres par les Allemands constituèrent, les "premiers actes nationalistes de portée Camerounaise"⁹¹. Rudolf Douala Manga Bell qui fut l'un des principaux artisans du mouvement de contestation contre les Allemands, peut à juste titre être considéré comme un héros national du fait qu'il fut assassiné par le colonisateur pour avoir défendu l'intégrité des terres du Cameroun.

Cette illustration permet de comprendre pourquoi le contentieux foncier et domanial qui, depuis le début de la décennie 1950, était à l'origine d'une cohabitation malsaine entre les paysans et les planteurs européens, fut à l'origine de la multiplication des foyers de tension

⁸⁸ Entretien avec Baba Youssoufa, 68 ans, planteur et actuel gérant des plantations de Darmagnac, Babadjou, le 10 août 2014.

⁸⁹ Grâce à leur influence sociale sur la population, les chefs traditionnels mirent en œuvre de nombreux moyens qui s'avèrent efficaces pour étouffer au maximum les effets induits par les événements de mai 1955 à Douala.

⁹⁰ Abwa, *Cameroun*, p. 281.

⁹¹ *Ibid.*, p. 100. Le régime d'expropriation fut régi par l'ordonnance du 14 février 1903. Déjà le 15 juillet 1896 en violation de l'article du traité Germano-Douala, le gouvernement allemand signe une ordonnance qui fit du Cameroun, une terre de la couronne. Tous ces actes permirent aux Allemands d'amputer à leur profit une partie importante du patrimoine foncier autochtone. Le peuple Douala par l'activisme de certains rois avait énergiquement protesté contre l'expropriation de ses terres qu'il considérait comme son principal patrimoine foncier agricole. Les rois les plus vicieux étaient : Toko Essome de Bonadouma, R. D. Manga Bell, Diboussi Dika de Bonaku, Ekwala Epée de Bonebela (Déido).

dans les Bamboutos à la faveur de la rébellion armée de l'UPC. C'est dans le groupement Babadjou que les effets de cette rébellion se firent immédiatement ressentir.

a-) Question foncière et rébellion armée dans le groupement Babadjou et les contrées voisines

Les problèmes domaniaux associés au mauvais traitement que subissaient les paysans dans les plantations européennes à Babadjou, devinrent une aubaine pour l'UPC, qui y trouva un terrain fertile pour sa campagne politique et nationaliste⁹². Pour les populations de la subdivision de Mbouda, la lutte aux côtés de l'UPC, était la voie appropriée pour obtenir l'indépendance qui selon elles, était synonyme de restitution de leur patrimoine foncier. Les événements de décembre 1956, sonnèrent ainsi le glas d'une profonde crise politique dans les Bamboutos qui dès 1957, prit la forme d'une véritable guérilla rurale, faisant de la région, l'un des sanctuaires de la rébellion armée, en pays bamiléké. Cette situation est à peu près comparable à celle des peuples des hauteurs de la région *kikuyu* au Kenya, contre les colons anglais. En effet, "de la même façon qu'au Kenya, l'emprise foncière des grandes exploitations européennes suscite une vive contestation politique à la fin de la période coloniale"⁹³.

On peut comprendre cette approche au regard des stratégies mises en place dès 1957, par les leaders de l'UPC pour mener leurs actions dans les Bamboutos. En effet, afin de donner plus de vigueur à leurs mouvements d'insurrection dans la région, le parti s'activa d'abord à sensibiliser les populations dans leurs différentes aires ethniques ou géographiques. C'est alors qu'on assista à des alliances entre le parti nationaliste et les associations régionales à l'instar du *kumzse*, du *mandjon*, ou encore des mouvements locaux comme le "*pouolah*" dans la sous-chefferie Balatchi⁹⁴. Ces différentes alliances avaient permis aux leaders du parti d'initier le "maquis" à l'Ouest-Cameroun, en vue de pallier à la politique répressive de l'administration coloniale française vis-à-vis des sympathisants de l'UPC et la déstabilisation des structures traditionnelles. Ces différentes coalitions se soldèrent par la mise en place d'une structure militaire dénommée SDNK, au terme des assises du parti tenu à Baham le 10/10/1957 par Singap Martin. De nombreux travaux attestent que cette structure

⁹² Kueté et als, "Espaces, pouvoir et conflits", p. 127.

⁹³ Boutrais, *Hautes terres*, p. 833.

⁹⁴ Au sujet de l'association "*pouolah*" initialement "*pouogong*", se référer à Tchinda Kenfo, "Politique coloniale", p. 110.

militaire que dirigea Gaston Kamga et qui plus tard fut transformée en ANLK par les soins de F. R. Mounié, avait créé 5 sections dans la seule subdivision de Mbouda⁹⁵.

Du fait de son relief montagnard, les Bamboutos qui avant les troubles s'apparentaient à un eldorado agropastoral en dépit des affrontements quotidiens entre paysans et éleveurs européens, devinrent un des épicycles dangereux de la rébellion armée du plateau bamiléké. Dans plusieurs chefferies attenantes aux monts Bamboutos, les populations très réceptives au mouvement contestataire de l'UPC, intègrent les rangs des rebelles, et les massifs de la région devinrent un point stratégique et un couloir privilégié pour faciliter les contacts entre le Cameroun sous administration française et celui sous tutelle britannique. Dans ce contexte, les régions de Baligham, Santa et Pinyn dans le Cameroun Occidental, étaient les destinations privilégiées des rebelles⁹⁶. De l'avis de J. Boutrais,

Le centre de la rébellion a opéré comme une dérive autour des monts Bamboutos. Les chefferies du Sud (Bafou, Bangang) en représentaient le sanctuaire. Pendant les troubles, les rebelles se sont réfugiés en haut de Babadjou et de Bamumbu, à l'Est de l'arc montagneux. Ceci leur facilite les mouvements et la mobilité au niveau de la frontière entre les deux Cameroun⁹⁷.

Avec le déclenchement de la rébellion en pays bamiléké, l'ANLK, branche armée de l'UPC et principale animatrice des mouvements, engagea avec succès une campagne de recrutement massif des villageois qu'elle conduisit sur les sommets des Bamboutos, pour les initier aux techniques de la guérilla en l'occurrence, l'observation des mouvements d'avions, le désamorçage des explosifs et la manipulation des armes. Ces activités d'entraînement et d'instruction militaire furent à l'origine de l'implantation au-dessus des monts Bamboutos d'une multitude de groupes de maquis. Le lieutenant Escoffet et Jean Sablayrolles chefs de subdivision de Mbouda entre 1956 et 1958, respectivement, assimilèrent ce maquis à des groupes terroristes dont les plus cruels étaient les "*Tuer Tuer*" et "*Etat-Major*" installés au pied des monts Bamboutos⁹⁸. À côté de ceux-ci, on distinguait plusieurs autres groupes notamment le "maquis *Konka*" à Babadjou, "maquis *Ngouaya*" à Bamenkoubou, "maquis *Congo*", "*leopoldville*" et les *HLL*, du sommet des monts Bamboutos. Ces différents groupes étaient animés par des chefs secteurs, qui avaient pour mission de conduire les opérations et

⁹⁵ G. Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, Paris, CALMAN-LEVY 1967, pp. 368-390 ; S. Mbatchou, "Contribution à la connaissance de l'histoire de l'ALNK, 1959-1975", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003, pp. 17-31.

⁹⁶ Tchinda Kenfo, "Politique coloniale", p. 162.

⁹⁷ Boutrais, *Hautes terres*, p. 850.

⁹⁸ Tsiaze, "Les populations des Bamboutos", p. 93.

surtout de veiller à l'application de la devise de l'ALNK qui était : *“Vaincre ou Mourir”*⁹⁹. L'action de ces chefs-secteurs fut à l'origine de la recrudescence des violences dans les Bamboutos et jusqu'en 1961, on nota une amélioration des plans d'attaques des rebelles. Parmi ces différentes méthodes, le rapport de sureté évoque l'utilisation des agents de renseignement pour maîtriser les points sensibles, l'attaque des postes en journée pour s'approvisionner en armes, l'adoption d'un uniforme de combat pour semer la confusion¹⁰⁰. Les Bamboutos devinrent donc le fief de rébellion armée Upéciste ce qui plongea l'ensemble de la région dans une profonde instabilité socio-politique. C'est à juste titre que J. Tchinda Kenfo à ce sujet, a pu conclure que :

La contestation de certaines suzerainetés dans les Bamboutos, les luttes d'influence et de pouvoir et surtout les enjeux fonciers, se greffèrent au nationalisme upéciste et prirent des contours imprécis. Ces résistances et crises, fruit de la mobilisation des populations formées des groupes ayant chacun ses particularismes mais souvent unis par la volonté de justice, de quête d'autonomie, eurent à se confondre et même se muèrent en résistance anticoloniale, entraînant un désordre généralisé¹⁰¹.

Cette synthèse édifie assez sur les répercussions des troubles upécistes dans les Bamboutos. Il faut dire que du fait des enjeux fonciers, les troubles ont eu une empreinte particulière dans les chefferies Bafou et Babadjou, qui abritaient les structures des concessionnaires européens¹⁰². Tout ce qui symbolisait la présence du colon, fut pris pour cible par les rebelles pendant le maquis. À Babadjou, les plantations de Darmagnac et SINCOA subirent d'énormes dégâts causés par les groupes de maquis qui avaient érigé leur quartier général dans les localités abritant ces plantations, notamment Tochi, Koumbou, Toumaka, Penyan. Les dégâts et pillages casés par ces groupes rebelles donnèrent lieu en décembre 1959, aux évènements de Babadjou. La description ci-après y afférente illustre avec précision la gravité des faits.

Le 28 décembre, 2 maisons de la SINCOA étaient incendiées. 3 jours plus tard, celle de M. Luccioni l'était à son tour, et le pillage s'en est suivi. Le 5 janvier, (...) le mal était consommé, la désolation régnait sur les deux plantations : les bâtiments qui n'avaient pu être incendiés, n'avaient plus ni portes, ni fenêtres, tout avait disparu, mobilier, outillage, matériel, café récolté et tout était saccagé¹⁰³.

⁹⁹ Les chefs secteurs les plus connus furent : Marc Tchoffo alias *“ayaa john”* à Bamougong ; Joseph Nguemeta alias *“s'en fou la guerre”* à Babadjou ; Jean paul Ngougna alias *“ma patrie”* à Bamessingue ; Jean Menda alias *“Jean bébé Royal”* ; Mathias Tchinda alias *“bombardier”* à bangang ; André Signé alias *“andré congo”* et chancelier Chretien à Bamesso ; J. pierre Folla alias *“le redoutable national”* à Balatchi. Chaque chef secteurs avait un Etat-major dans le groupement où il était nommé. Source : ARO, 1AA7, Cameroun (Ouest), U.P.C, éradication 1958-1960.

¹⁰⁰ ADD, Secret, rapport de sureté, Numéro 1758/P.52/SM/, période du 16 au 31 mai 1961.

¹⁰¹ Tchinda Kenfo, *“Colonisation”*, p. 162.

¹⁰² Djoumessi, cité par Douanla, *“Monographie”*, p. 51.

¹⁰³ ASPM, Archives non classées, compte rendu de M. Darmagnac sur les *“évènements de Babadjou”* en 1959.

Ce compte rendu établi par Darmagnac lui-même, peut à juste titre servir de témoignage de l'engagement des activistes à effacer tout ce qui portait les traces des investissements européens. Plus grave encore, Darmagnac pense que "les premiers dégâts et pillages ont été commis par la majeure partie du personnel des deux plantations"¹⁰⁴. Il est donc clair que les employés de ces exploitations européennes se soient appuyés sur l'insurrection upéciste pour exprimer leur mécontentement et surtout évincer les Français de leurs terroirs. Les populations allaient donc trouver dans la crise politique de 1959, une occasion indéniable pour revendiquer énergiquement leurs terres enlevées et redistribuées aux colons qui de surcroît, y exploitaient une main-d'œuvre locale à des prix dérisoires¹⁰⁵. C'est fort de ce constat que l'on peut admettre que la chefferie de Babadjou, abritait "les élites les plus agités" de la subdivision¹⁰⁶. Fort du soutien des activistes de l'UPC, ces élites projetaient de tuer le chef de subdivision et les gendarmes, de couper le pont sur la route en cas de vérification des tickets. Les rebelles prenaient ainsi toutes les mesures et recouraient de façon constante, aux méthodes tragiques pour nuire aux colons dans leur tâche administrative. De même, les populations soupçonnées de collaborer avec cette administration étaient aussi la cible des maquisards.

Les informations recueillies à ce sujet font état des incendies nocturnes, des assassinats, des expéditions punitives et surtout des prises d'otages perpétrés sur les indigènes proches de l'administration, et que les rebelles considéraient comme des "*fingon*" ou traîtres¹⁰⁷. Dans ce registre, l'une des victimes fut d'ailleurs le chef du groupement Babadjou, Temgoua. Ce dernier fut prit pour cible après le décès en 1955 de son père Sambakeng Boniface, sévèrement critiqué pour s'être laissé corrompre par Darmagnac qui en 1953, lui offrit un pick-up et d'autres bien matériels afin de bénéficier de son soutien dans le contentieux foncier l'opposant aux paysans de Tochi, Penyan, Kombou, Balepo¹⁰⁸. C'est ce qui justifie en 1956, l'enrôlement de plusieurs indigènes de ces localités dans la branche armée de l'UPC par ses militants. Interrogés à ce sujet, Ces meneurs de troubles recrutés dans l'ALNK, étaient en grande partie les employés des plantations SINCOA et DARMAGNAC. Les troubles eurent donc des répercussions très lourdes sur les institutions traditionnelles à

¹⁰⁴ ASPM, Archives non classées, compte rendu de M. Darmagnac sur les "événements de Babadjou" en 1959.

¹⁰⁵ Tchipezi, "Le fait colonial", p. 93.

¹⁰⁶ Tchinda Kenfo, "Colonisation", p. 160.

¹⁰⁷ Entretien avec Baba Youssoufa, 68 ans, planteur et actuel gérant des plantations de Darmagnac, Babadjou, 10 août 2014 ; L. Joseph, 82 ans, notable et victime du conflit Babadjou/Pinyin, Babadjou, 30 juillet 2011. Informations concordantes.

¹⁰⁸ ASPM, Lettre confidentielle du chef de subdivision de Mbouda au chef de région à Dschang, 29 octobre 1956.

Babadjou. Elles furent à l'origine du pillage systématique de la chefferie, laquelle fut d'ailleurs transférée au quartier Ntoumaka pour échapper aux attaques des rebelles et accueillir le jeune chef Temgoua, en exil à Fouban depuis 1955.

Dans l'ensemble, la rébellion armée qui le 18 décembre 1956, donna lieu aux "événements de Babadjou" en même temps qu'elle fut à l'origine du pillage systématique des plantations européennes, entraîna aussi une profonde instabilité des institutions traditionnelles. De la même manière que dans le groupement Babadjou, la rébellion laissa aussi des séquelles dans la chefferie Bafou où, un vieux contentieux foncier opposait aussi la paysannerie locale à la CPA.

b-) Question foncière et insurrection armée dans le groupement Bafou et les chefferies voisines

Les groupements Bafou et Bangang qui depuis 1922, après le départ brusque des Allemands, abritaient les installations de la CPA, devinrent aussi le théâtre des affrontements entre les paysans déchainés par la rébellion, et les responsables de la CPA. Les quartiers Djutissa, Tchoutsi, Meloung, Saakia à Bafou ainsi que Mehui, Mbieté, à Bangang tous situés au pied des monts Bamboutos, devinrent le siège des activistes de l'UPC à partir de 1958¹⁰⁹. Bien avant le déclenchement des troubles, les administrateurs au lendemain de violents incidents qui firent exploser les rapports entre les paysans et la CPA en 1949, à Bafou, accusèrent l'UPC de pousser le chef Bafou et les habitants à la provocation. Après une mission effectuée à ce sujet par l'inspecteur Raynier dans les Bamboutos, le rapport indique qu'il y'a beaucoup plus que le jeu d'extrémistes à retenir. Les Bamiléké de toutes nuances sont âpres et opiniâtres sur les questions de terrains. Ils luttent pour chasser la compagnie pastorale et tous les éleveurs afin de récupérer le massif des Bamboutos"¹¹⁰. L'administration avait donc pleinement conscience d'un risque de dégradation de la situation. Avant l'inspecteur Raynier, l'inquiétude fut à maintes reprises manifestée au sujet des rapports entre éleveurs européens et cultivateurs indigènes. Selon un diagnostic effectué en 1945, il est clairement rapporté que,

Les incidents plus ou moins sérieux qui se produisent presque chaque année entre éleveurs européens et cultivateurs indigènes méritent d'être suivis de près, s'il l'on ne veut pas que la question d'élevage

¹⁰⁹ Dongmo, "Conflits agriculteurs éleveurs", p. 120.

¹¹⁰ ADD, Archives non classées, Lettre confidentielle de P. Raynier, inspecteur des affaires administratives au Haut-commissaire de la République française, février 1950.

européen dans la région bamiléké, question en instance depuis des années ne prennent un jour un caractère dangereux¹¹¹.

Bien qu'étant consciente de la situation, l'administration ne semble pas avoir prit des mesures adéquates pour désamorcer la bombe. La délimitation des pâturages opérée en 1949 par la "commission des Bamboutos", fut interprétée par les paysans comme une cession par l'administration des terres coutumières au profit de la CPA. À partir de ces rapports, on peut comprendre pourquoi plus tard, avec l'insurrection armée en pays bamiléké, le risque d'une agitation agraire devint trop évident dans les chefferies de Bafou et de Bangang. La fin de la période coloniale dans ces groupements, était donc empoisonnée par la "question des pâturages des Bamboutos". La rébellion entraîna ainsi le déclenchement d'une longue guerre d'usure entre les Bamiléké et la CPA, à partir de 1958. En 1959, les heurts s'accompagnèrent de l'abattage d'animaux en montagne, et les meurtres des bergers considérés par les rebelles comme des traîtres¹¹². Cette situation de tensions fut à peu près comparable à celle vécue par Lagarde, responsable de la station de quinquina de Dschang qui avait vécu les destructions de ses installations par les rebelles à Bansoa¹¹³.

En outre, les Mbororo recrutés par la CPA furent de façon fréquente la cible des rebelles, ils étaient classés par ceuc-ci, "dans l'axe du mal parce qu'ils coopéraient avec le colonisateur". La CPA fut plusieurs fois victimes du pillage de ses structures et l'abattage de ses bêtes à Bafou, Bangang et Fongo-Tongo¹¹⁴. En 1960, la situation sécuritaire des Mbororo dans les Bamboutos devint très critique. Dans une lettre adressée au préfet de Dschang, le capitaine Durot, commandant de la légion de gendarmerie de Dschang signale la présence dans les monts, d'une bande de 150 maquisards. Ceux-ci représentent selon lui, une sérieuse menace pour les Mbororo victimes de l'abattage du troupeau et des kidnappings¹¹⁵. En réalité, aux yeux des maquisards, la Pastorale symbolisait le colonialisme français. La lutte pour l'indépendance du Cameroun, "avait servi de prétexte d'activation de la phase finale d'affrontements entre autochtones et la pastorale visant la récupération par les natifs des pâturages exploités par cette compagnie"¹¹⁶. J. L. Dongmo, reconnaît aussi la gravité de la

¹¹¹ ADD, Archives non classées, Région Bamiléké, Dschang 1945, rapport annuel.

¹¹² Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 170.

¹¹³ ADD, Dschang, rapport mensuel du chef de subdivision, décembre 1958.

¹¹⁴ B. Tsobeng, "Contribution à l'étude écologique d'un village de l'Ouest Cameroun : cas de Bafou-Nord", Mémoire de DIPES II en Géographie, ENS, Yaoundé, 1991, p. 22.

¹¹⁵ ADD, Archives non classées, Lettre confidentielle du capitaine Durot au préfet de la Menoua, décembre 1960.

¹¹⁶ C. Kaffo et als., "Enjeux agro-pastoraux, représentations socio spatiale et récurrence des conflits fonciers sur les pentes des monts Bamboutos (Cameroun)", in F. Nkankeu, *Regards multidisciplinaires*, p. 289.

situation et surtout l'instabilité dans laquelle fut plongée la CPA, du fait des attaques des rebelles. Il ressort de ses analyses que,

Dans le cadre des troubles de 1959-1960, au moment de l'indépendance du Cameroun, les maquisards déciment les troupeaux de la compagnie pastorale et créent l'insécurité sur toute l'étendue des pâturages. La société se replie sur les 100 ha qu'elle possède en toute propriété et se reconvertit dans l'élevage hors sol (...) ne conservant que quelques vaches laitières. Ainsi, le reste de pâturages que la CPA utilisait sans aucun droit, se trouve ipso facto libéré¹¹⁷.

Ces propos témoignent assez bien l'inquiétude qui règne dans les plantations européennes. L'antagonisme culture-troupeau fut facilement mis en exergue par les populations de Bafou/Bangang et Fongo-Tongo, pour s'attaquer aux investissements occidentales dans la région. Pour soutenir l'insurrection armée dans les Bamboutos, la lutte pour la récupération des terres occupées arbitrairement par la CPA, s'assimilait facilement à la lutte pour la libération de la nation. À partir de 1958, les maquisards multiplièrent les mots d'ordre auprès de l'administration pour témoigner leur engagement à amplifier la lutte, pour l'indépendance économique confisquée par les planteurs européens à travers leur mainmise sur les biens fonciers indigènes.

Dans les groupements du versant méridional, les années d'indépendance firent sauter le carcan des limites entre cultures et pâturages. À la faveur de l'insurrection armée, les soulèvements agraires entraînèrent l'occupation systématique des pâturages par les rebelles à partir de 1958, ponctuée par l'abattage du cheptel, les incendies spectaculaires des installations de la CPA et les exactions sur les bergers mbororo. Outre les tensions foncières dans les plantations européennes, les troubles des années d'indépendance avaient également accru les conflits frontaliers dans les Bamboutos. Ce fut le cas de la crise Bangang/Balatchi au cours de laquelle, un groupe de maquisards en 1958, depuis leur base à Tialong à Balatchi, vint incendier de nombreuses concessions dans le groupement Bangang¹¹⁸. Dans l'ensemble, l'autorité coloniale fut donc confrontée à une situation inconfortable et confuse. Ceci fait penser aux origines du nationalisme camerounais sous l'ère coloniale allemande, dont l'un des motifs fut la lutte des Douala contre l'expropriation de leurs terres par l'administration¹¹⁹. Le nationalisme upéciste exploite les multiples tensions latentes du passé pour s'intensifier en milieu paysan. Les zones rurales où les Européens exploitaient les fermes agropastorales,

¹¹⁷ Dongmo, "Conflits agriculteurs-éleveurs", p. 128.

¹¹⁸ Tiokang, "La diplomatie traditionnelle", p. 85.

¹¹⁹ Pour plus de détails sur la question, se rapporter aux travaux d'E. Segnou, *Le nationalisme camerounais, Histoire des luttes de libération nationale au Cameroun (1840-1971)*, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 20.

furent prises d'assaut par les rebelles. L'ampleur des dégâts dans ces régions dénote de la rancœur que nourrissaient les indigènes envers les concessionnaires.

En définitive, la question agraire dès les années 1956, fit des Bamboutos l'un des principaux sanctuaires de la rébellion armée sur le plateau bamiléké. D'un simple contentieux agraire, l'affrontement entre paysans et planteurs européens, se transforma en contentieux politique à la fin de la période coloniale. Les injustices et la violence coloniales favorisèrent l'enracinement de l'esprit de contestation chez les ruraux¹²⁰. Cette situation pousse à établir des similitudes avec la révolte du peuple *kikuyu* au Kenya contre l'administration coloniale britannique. Plusieurs communautés en Afrique continuent de souffrir du même syndrome. C'est le cas du Burundi où les conflits fonciers apparaissent comme la principale cause des années de la guerre civile qui prit fin en 2005. C'est aussi le cas des multiples tensions intercommunautaires qui mettent à mal la cohabitation sociale, et constituent un réel handicap à la stabilité politique dans la région des grands lacs et en Côte d'Ivoire¹²¹. En s'inspirant du diagnostic final établi sur cette question par J. Boutrais, on est amené à conclure qu'

au début des années soixante, le paysage agraire des monts Bamboutos, est révélateur d'insécurité. Les troubles ont ruiné la montagne pastorale. La répartition des cultures et des pâturages enregistre, durant plusieurs années, les conséquences de l'insurrection bamiléké. (...) L'objectif français d'une réserve pastorale sur les monts Bamboutos, avait peu de chance de réussir, face à la contestation intransigeante des Bamiléké¹²².

C'est fort de constat ici établi que l'on peut déduire que la crise foncière fut le leitmotiv de l'insurrection armée dans les Bamboutos. Dans ce contexte, les mutations économiques et environnementales engendrées par celle-ci méritent elles aussi un exposé particulier.

II. CONFLITS FONCIERS DANS LES BAMBOUTOS : BOULVERSEMENTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX SUBSEQUENTS

¹²⁰ C. Kenfack Nanfack, "Les supplétifs camerounais et le maintien de l'ordre public en zone rurale : 1955-1971", in J. Kouosseu (dir), *Cameroun, le monde rural en mutations (XIX^{ème}-XXI^{ème} Siècle)*, Editions Premières Lignes, 2021, p. 281.

¹²¹ Dans le Nord Kivu en RDC, les ethnies en conflit sont constamment soutenues par les bandes armées qui mènent des affrontements politiques. Pour plus de détails à ce sujet, lire J. P. Panabel, "conflits locaux et stratégies de tensions au Nord Kivu", *Politique africaine*, Numéro 52, décembre 1993, p. 134. Dans les recherches sur l'actualité des conflits fonciers en Côte d'Ivoire, les études montrent au sujet de la crise ivoirienne de 2011, qu'il serait simplificateur d'analyser la crise sous les seuls prismes ethniques ou religieux, c'est avant tout un conflit foncier exacerbé par les manipulations politiciennes.

¹²² Boutrais, *Hautes terres*, p. 849.

La typologie variée des conflits dans les Bamboutos, a fait de cet écosystème montagneux du plateau bamiléké, une arène d'affrontements entre différents acteurs. Ces tensions foncières sont à l'origine de profondes mutations économiques et sociales, “difficilement quantifiables, faute de statistiques officielles et surtout des capacités d'investigation en temps réel”¹²³. La présente section du travail vise à faire un exposé des impacts économiques, puis sociaux et environnementaux de ces conflits, sur la base des enquêtes et quelques données récoltées.

A- Les mutations économiques inhérentes aux conflits fonciers dans les Bamboutos

Dans le cadre des conflits liés à la terre, l'économie demeure sans conteste l'un des maillons les plus sensibles et les plus vulnérables dans la mesure où toutes les activités en relation avec le foncier, visent à la promouvoir. Les interminables conflits fonciers en cours dans les Bamboutos, ont un impact négatif sur le développement du territoire. La violence des troubles associés à l'insurrection armée des années 1958, détruisirent de larges pans d'une civilisation agraire, qui ne s'est pas reconstituée. Les perturbations suscitées par ces troubles, ont profondément déstabilisé les activités économiques des différents acteurs impliqués dans l'exploitation de ce milieu montagnard. En vue d'une meilleure évaluation des conséquences économiques des conflits fonciers, il est nécessaire de décrire au préalable les dégâts enregistrés par les planteurs européens avant d'analyser les mutations opérées au sein de la paysannerie locale et de la population mbororo.

1) Les pertes économiques des entreprises capitalistes occidentales dans les Bamboutos

Durant la période coloniale, la question foncière fut longtemps au centre d'une profonde discorde entre la paysannerie locale et les concessionnaires européens installés dans les Bamboutos à travers leurs multiples activités. Caractérisée au départ par des mouvements de contestation et quelques actes de violences isolés, la rivalité entre les peuples indigènes et les concessionnaires européens dans les Bamboutos, épouse dès 1955, les allures d'une véritable guerre à la faveur des événements liés au maquis Upéciste. Outre les conséquences sur l'activité agro-pastorale, les dégâts économiques furent énormes

a-) Le déclin de l'activité pastorale

¹²³ Kaffo (al), “Enjeux agro-pastoraux”, p. 296.

Les troubles consécutifs à l'insurrection armée dans les Bamboutos, a mis en ruine de larges pans d'une civilisation agraire et pastorale, jadis introduite par les exploitants européens et qui, jusqu'à nos jours, peine à se reconstituer. Les planteurs européens établis à Bafou, Babadjou en particulier et dans toutes les chefferies des Bamboutos en général, ont payé une lourde tribu des actes de violence orchestrés par les activistes de l'UPC qui avaient pu introduire avec un succès étonnant, la question de revendication des droits fonciers indigènes dans leur lutte. Dans ce contexte, les sociétés SINCOA, DARMAGNAC et CPA, enregistrèrent de lourdes pertes qui furent finalement à l'origine du déclin de leurs activités économiques dans les Bamboutos.

Les conflits autour de la terre furent à l'origine du dysfonctionnement profond de l'activité économique autour du bétail. Ceci fut matérialisé par le phénomène de surcharge pastorale causée par la réduction des pâturages envahis par les cultures. Une telle surcharge entraîna une propagation des maladies sur le troupeau, accentuant du même coup leur mort brutale. Bien plus, par suite d'envahissement des pâturages par les paysans, les pistes d'acheminement du bétail s'amenuisaient, entraînant des conséquences graves sur les bêtes qui étouffaient et mouraient du fait de l'étroitesse des corridors ou passages envahis par les cultures. Le rapport de l'inspecteur vétérinaire apporte des conclusions inquiétantes à ce sujet. Dans ce rapport, il précise que :

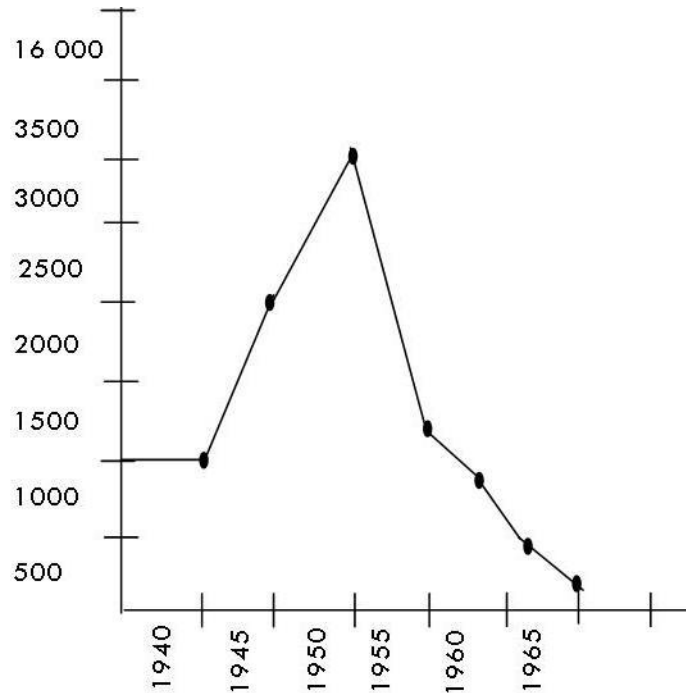
En effet, dès que les troupeaux ont quitté une zone déterminée, les femmes viennent « gratter » la terre et c'est le pâturage qui disparaît. De même, les pistes à bétail ont tendance chaque année à diminuer dans le sens de la largeur, parfois même elles se trouvent coupées par les cultures d'où les conflits permanents lors du passage des convois. Par suite de l'insuffisance des pâturages, les convoyeurs font accélérer les troupeaux qui pour certains meurent, et pour d'autres arrivent à Bonabéri dans un état piteux¹²⁴.

Ainsi, dans la région des Bamboutos, les premiers effets néfastes des tensions foncières accentuées par les guerres d'indépendance, ont eu pour conséquences économiques chez les éleveurs européens, la perturbation de l'activité économique autour du bétail, et la chute drastique du cheptel bovin. Le troupeau de la ferme DARMAGNAC par exemple, évalué à 1700 têtes en 1958 au début des troubles, chute à 110 têtes en 1960. De même, la SINCOA qui avait plus de 1500 têtes avant l'insurrection se retrouva à 150 têtes en 1960. La situation est d'ailleurs lamentable au point où le préfet Jean Nitcheu dans le volet économique de son rapport en 1964, vint parler d'un déclin total de l'élevage européen dans les Bamboutos

¹²⁴ ARO, Archives non classées, Rapport de l'inspecteur vétérinaire principal 2^{ème} classe Lagarde, évolution de l'élevage dans la région bamiléké, 1948.

où le troupeau des deux entreprises réunies, n'atteignait pas 300 têtes¹²⁵. La courbe suivante donne une idée sur la situation lamentable du cheptel bovin dans la ferme DARMAGNAC de Babadjou, du fait des tensions entre la paysannerie locale et les concessionnaires.

Graphique 3: courbe de la chute du cheptel bovin dans la ferme darmagnac (1940-1965)



Source : ARO, IAC 159, élevage, rapport économique du 4^{ème} trimestre, 1965

Dans la même mouvance, la CPA paya elle aussi les frais de ces violences contre les européens dans les Bamboutos. Elle fut contrainte dès 1964, d'envisager la fermeture de sa station de Djuttitsa, sous la pression des paysans qui pour la majorité, avaient regagné les rangs de l'UPC. Le préfet informé de la situation, ne dissipa point son inquiétude sur les répercussions et conséquences négatives d'une probable fermeture de cette station. Dans son rapport, on peut lire :

Compte tenu du revenu substantiel que tirent les populations des départements de la Menoua et des Bamboutos de l'exploitation de la ferme de Djuttitsa, la fermeture de cette station si elle est décidée, provoquerait non seulement des répercussions économiques et sociales extrêmement graves, mais aussi un effet psychologique fâcheux parmi les populations. Au surplus, le problème de recasement des 69 employés de la ferme ne trouverait pas une solution satisfaisante¹²⁶.

¹²⁵ ARO, Archives non classées, Lettre n° 104/CF du, Rapport du préfet J. Nintcheu à monsieur le Président de la république fédérale sur la situation des entreprises européennes dans la région de l'Ouest, 10 septembre 1964.

¹²⁶ ARO, Archives non classées, Lettre de Jean Nintcheu, au Premier Ministre du Cameroun Oriental sur la fermeture de la station d'élevage de Djuttitsa, Référence 104/CF du 10 septembre 1964.

On peut comprendre par ces propos que la fermeture de la station de Djuttitsa devait avoir des conséquences économiques assez graves aussi bien pour l'entreprise, que pour la population. Le tableau suivant permet d'évaluer avec précision ces potentielles pertes économiques.

Tableau 29 : Estimation des pertes économiques annuelles de la CPA en 1964

Nature/Estimation de pertes	Revenus de la vente du maïs	revenu des achats divers	Revenus salarial/an	Total
Estimation en franc CFA	6000.000 (six millions)	380.000F	13. 200.000	14.180.000

Source : Conception personnelle après synthèse des analyses

On peut sur la base des données de ce tableau mieux appréhender les pertes qu'occasionnerait la fermeture de la station de Djuttitsa. Il faut noter que l'entreprise vint mettre un terme à ses activités malgré les inquiétudes de l'administration. Déjà fragilisée, elle abandonna en 1967, la totalité de ses installations, qui sont reprises par le ministère de l'agriculture¹²⁷. En ce moment, l'effectif bovin est réduit à 30 têtes destinées uniquement à la fourniture du fumier. Le tableau ci-après indique par des chiffres l'ampleur des pertes enregistrées par les entreprises européennes dans le cadre de leur activité pastorale dans les Bamboutos entre 1958 et 1974.

Tableau 30 : Effectif du bétail dans les concessions européennes des Bamboutos entre 1958 et 1964

Entreprise/Année	1958	1960	1964
DARMAGNAC	1700	110	75
SINCOA	1560	150	90
CPA	12800	170	30

Source : Conception personnelle après synthèse des analyses

Les données de ce tableau permettent de mieux cerner la gravité de la situation dans laquelle se trouvaient les éleveurs européens dans les Bamboutos, du fait des troubles de 1958. D'une manière assez brutale, l'activité pastorale de ces entreprises connut une chute drastique mettant ainsi un terme à leur brillante aventure économique dans la région. Le déclin des activités dans les concessions européennes dans les Bamboutos, s'accompagna

¹²⁷ ARO, Archives non classées, Lettre de Jean Nintcheu, au Premier Ministre du Cameroun Oriental sur la fermeture de la station d'élevage de Djuttitsa, Référence 104/CF du 10 septembre 1964. Annexe 36.

d'une colonisation agraire des pâturages sommitaux. La désertion des pâturages par le bétail suscita en réalité une conquête anarchique de ces espaces par les paysans agriculteurs. Ceci témoigna à juste titre, leur victoire sur les concessionnaires après de longues années d'une lutte âpre qui opposa les deux acteurs. La situation de crise vint ainsi entraîner une forte décroissance des effectifs du bétail dans les Bamboutos, et précipiter l'arrêt des activités par les concessionnaires européens. À en croire J. L. Dongmo,

Dans l'ensemble, les effectifs ont crû jusqu'en 1958. Les troubles de 1959-60 ont entraîné une chute vertigineuse. En effet, pendant ces troubles, les armées de deux camps opposés ont décimé le troupeau pour se nourrir. Les Mbororo ont quitté la région. La CPA est partie définitivement. Si l'on pouvait disposer des chiffres pour l'année 1961, on pourrait se faire une idée exacte des conséquences du maquis sur l'élevage bovin¹²⁸.

La décennie 1960 marqua ainsi la défaite des planteurs-éleveurs européens face à la bataille historique qui les opposait aux paysans. Les pertes économiques enregistrées par ces entreprises furent particulièrement lourdes. Outre la déchéance des activités pastorales, les dégâts matériels dans les plantations furent énormes.

b-) L'ampleur des dégâts matériels et les pertes dans le domaine agricole

Les plantations des concessionnaires européens dans les Bamboutos, payèrent le prix le plus cher des troubles avec les communautés locales. Dans un compte rendu adressé aux autorités administratives, Darmagnac fait une description détaillée des dégâts subis dans sa plantation¹²⁹. Ces pillages orchestrés selon lui par les ouvriers, sont consécutifs aux évènements qui eurent lieu à Babadjou en 1960. Il s'agit ici des évènements relatifs aux agitations politiques de 1958. En plus des plantations détruites aussi bien de son côté que de celui de la SINCOA, les pertes matérielles furent évaluées à plus de 50 millions dans les deux entreprises¹³⁰. Ce compte rendu du concessionnaire expose avec clarté, les dégâts matériels qui plongèrent sa société dans une situation économique non enviable. Les plantations furent littéralement dévastées (des centaines d'hectares de potagers engloutis), de nombreuses cases incendiées et des usines systématiquement pillées. Au même titre que l'élevage, les troubles avaient profondément désorganisé le circuit économique des produits issus de l'agriculture et l'élevage européen. Cette situation qui prit de l'ampleur avec les évènements de 1958, était

¹²⁸ Dongmo, "L'aménagement de l'espace rural", p. 180.

¹²⁹ Confère Annexe 39. Les pertes subies par Darmagnac sont clairement présentées en détail dans ce rapport. Elles sont uniquement consécutives aux évènements insurrectionnels qui eurent lieu à Babadjou entre décembre 1959 et janvier 1960. Toutefois, en tenant compte des actes isolés dans les plantations qui s'accompagnèrent aussi de dégâts non négligeables, les pertes auraient été plus considérables.

¹³⁰ G. Douanla, "Monographie de la plantation DARMAGNAC de 1927 à 2009", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Université de Yaoundé I, 2010, p. 52.

déjà visible dès 1948, dans le cadre des affrontements entre la paysannerie locale et les concessionnaires européens dans les Bamboutos¹³¹. Aucune entreprise européenne dans les Bamboutos ne fut donc épargnée par la furie des activistes dans les exploitations agricoles.

Au total, la question foncière dans les Bamboutos à la faveur des troubles indépendantistes des années 1958, prit une allure inquiétante. L'ampleur des tensions fut à l'origine d'un désastre économique pour les entreprises européennes. Les pertes enregistrées par celles-ci, conduisirent à leur déclin. Dans l'incapacité de relancer leurs activités au lendemain des troubles, les planteurs-éleveurs européens, se trouvèrent dans l'obligation d'évacuer les lieux abandonnant leurs entreprises, dont la gestion s'avéra calamiteuse par la suite. À côté de ces dégâts économiques enregistrés par les entreprises européennes, on note aussi des pertes économiques non négligeables du côté de la paysannerie locale.

2) Les mutations et perturbations économiques au sein de la paysannerie locale

Le travail de la terre étant l'activité de base des sociétés paysannes, il est évident que les conflits fonciers entraînent de réelles perturbations et mutations économiques pour ces sociétés. Dans ce contexte, les secteurs économiques les plus affectés, sont ceux de l'agriculture et de l'élevage.

a-) Les incidences sur les activités agricoles des communautés paysannes locales

En ce qui concerne les activités agricoles, le constat est alarmant. En général, les conflits fonciers dans les Bamboutos comme dans les autres milieux ruraux, s'accompagnent du gel des espaces consacrés aux activités agricoles et plus grave encore, de la destruction des cultures, dans les espaces déjà aménagés. Dans le cadre des conflits opposant la paysannerie locale aux exploitants européens ou aux éleveurs mbororo, les activités agricoles ont été sérieusement affectées dans les Bamboutos. Dans les chefferies Bafou, Babadjou et Bangang par exemple, de vastes étendues d'exploitations agricoles paysannes furent englouties par les responsables des entreprises capitalistes. Ainsi, l'arrivée des concessionnaires européens, non seulement entraîna un bouleversement des structures économiques traditionnelles, mais surtout engendra de lourdes pertes pour les paysans agriculteurs. Ces concessionnaires une fois dans les Bamboutos, vinrent imposer leurs activités pastorales sur l'ensemble des versants entraînant de ce fait, une régression considérable des exploitations agricoles paysannes. Par le biais des expropriations, les exploitants européens s'accaparèrent littéralement du patrimoine

¹³¹ *Ibid*, p. 54.

foncier autochtone dans les Bamboutos, mettant ainsi en péril les activités agricoles qui s'y pratiquaient paisiblement.

À Bangang comme à Bafou, les paysans connurent des situations douloureuses du fait de l'arrivée de la CPA. En outre, la première incidence de la dépossession des terres paysannes au profit de cette entreprise, fut la régression des cultures vivrières et l'introduction de la caféiculture autour de laquelle, les efforts paysans furent désormais concentrés. Ainsi, outre la dépossession de leurs biens fonciers, les paysans furent contraints de délaisser l'agriculture vivrière au profit de la caféiculture¹³². Cette nouvelle culture au vu des revenus générés et surtout de ses rendements modestes dans ces hauts plateaux, fut tout de même pratiquée avec beaucoup d'enthousiasme par la paysannerie locale. Seulement, l'arrivée des autres entreprises comme la CDC, contribua plutôt à accentuer les tensions avec la paysannerie locale, entraînant une insécurité foncière et des conséquences économiques graves.

En effet, les expropriations foncières en vue de l'implantation de ce projet théicol est à l'origine d'une réduction systématique des espaces villageois, consacrés aux cultures vivrières et à la caféiculture. À ce sujet, les populations de Bafou et Bangang en furent particulièrement affectées. J. Zebazé du quartier Mbiète à Bafou, fait état d'une perte de 4000 pieds de caféiers dans ses plantations du fait des tensions foncières liées aux expropriations et évalue à 500000 Franc CFA, les manques directs à gagner. Bien plus, du fait des expropriations et surtout des conflits liés à la terre dans le versant Sud des monts Bamboutos, on déplore "la diminution des superficies cultivées en café, pomme de terre, cultures maraichères et arbres fruitiers dans la région"¹³³. Une superficie considérable du domaine culturel traditionnel fut ainsi détruite suite aux expropriations visant à mettre en place le complexe agroindustriel théicol de Djuttitsa dans le versant méridional des monts Bamboutos. E. Tazo évalue ce domaine à 832,2 ha donc 442,8 ha de grands champs temporaires et 442,4 ha de petites plantations familiales, cultivées en permanence¹³⁴. La conséquence directe ou immédiate de cette situation demeure la chute et la perte de la production vivrière et maraichère, dont le volume est difficilement quantifiable.

Le déclin de la production agricole dans cette région est aussi à l'origine de la perturbation des activités économiques dans les centres ou marchés de distribution. À ce

¹³² L. Nzukou, "Le développement économique des Bamiléké sous la colonisation", Mémoire de DES en Histoire, Université de Yaoundé, 1975, p. 12.

¹³³ Njiké, "Le projet théicol de Djuttitsa", p. 44.

¹³⁴ E. Tazo, "D'un paysage agropastoral traditionnel à un paysage théicol industriel dans le domaine de Djuttitsa (Ouest-Cameroun)", *Revue de Géographie du Cameroun*, Volume XVI, Numéro 1, 2004, p. 40.

propos, les marchés de Mbereka, Meya à Bafou et de Nzindong à Bangang, réputés pour être des pôles par excellence de distribution des produits vivriers, connurent un véritable déclin économique dès 1977, du fait de l'implantation du projet théicol. La chute de la production agricole eut ainsi de profondes répercussions sur le marché local ainsi que sur le mécanisme de l'offre et de la demande¹³⁵.

Cette situation observée dans les chefferies Bafou et Bangang, fut pratiquement la même à Fongo-Tongo, du fait de la recrudescence des conflits agro-pastoraux et intercommunautaires. Le tableau ci-après établi à ce sujet, expose avec précision, les dommages sur les cultures vivrières du fait des conflits fonciers dans le quartier Apouh.

Tableau 31 : Estimation des dommages agricoles liés aux conflits dans la localité d'Apouh à Fongo-Tongo en 2006

Cultures	Superficies cultivées (m ²)	Superficie endommagée (m ²)	Nombre de plants/m ²
Choux	900	400	09
Carottes	2000	1500	14
pommes	3500	2000	28
Oignons	1500	700	54
Plantes condimentaires	1000	700	36

Source : Conception personnelle après synthèse des enquêtes de terrain

On peut constater à travers ces données que plus de 5000 m² de surfaces agricoles furent endommagés dans la localité d'Apouh du fait des conflits fonciers en 2006, avec des incidences financières énormes. Cette situation est à peu près semblable à celle décrite par Saha dans le groupement Balatchi où, sur un échantillon d'une parcelle de 800 m² de choux, les affrontements ont endommagés 200 m² avec des manques à gagner estimés à 540000F et une baisse drastique de la production¹³⁶. À l'exemple du territoire Lubero en RDC¹³⁷, la faible production agricole dans les Bamboutos, est la conséquence directe des conflits fonciers.

¹³⁵ À titre d'illustrations, un seau de 12 litres de pommes qui valait 1000f. CFA au marché Bangang avant l'implantation de la CDC, connut l'inflation pour atteindre 1800f. CFA après son implantation. De même, un filet d'oignons qui valait 1000f. CFA atteint 5000f. CFA au marché Bafou. Pour plu de détails, se référer à Noutsa Noumbo, "Expropriations foncières", p. 68.

¹³⁶ F. N. Saha, "Enjeux territoriaux et conflits dans les montagnes d'Afrique Tropicale humide : cas des villages Babadjou et Balatchi du versant Septentrional des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)", Mémoire de Master en Géographie, Université de Dschang, 2008, p. 145.

¹³⁷ J. Mumbere Kinanga, "L'application de la loi foncière dans la résolution des conflits fonciers en territoire Lubero en RDC", *Graduate* en droit privé, Université officielle de Ruwenzori, 2012, p. 54.

À côté de ces dommages au niveau des cultures, l'activité pastorale a elle aussi payé le prix des dégâts.

b-) Les incidences des conflits fonciers sur l'activité pastorale locale

Les premières pertes les plus considérables au niveau de l'activité pastorale, furent enregistrées du côté des concessionnaires européens dans les Bamboutos, il convient de mentionner que les communautés locales et plus particulièrement les Mbororo, ne furent guère épargnés par les troubles.

Sur ces flancs sommitaux, la recrudescence les conflits cristallisés autour de la terre a un impact assez négatif sur l'activité pastorale, qui connaît une forte régression. Face à la montée des conflits sur cet écosystème montagneux, les éleveurs et leur bétail sont en permanence en insécurité, car dans la logique de ces affrontements, le cheptel bovin demeure la première victime et la cible privilégiée des paysans. Les stratégies couramment adoptées comme les empoisonnements, les mutilations et vols de bétail, ont entraîné la chute brutale du cheptel bovin dans plusieurs groupements attenants aux monts Bamboutos. Dans ces conditions, les pertes pour les éleveurs sont inestimables. Activité reprise en main par les Mbororo et les paysans locaux après le départ précipité des firmes européennes, l'élevage bien que redevenue l'activité principale sur les hauts versants des monts Bamboutos, peine à décoller du fait de la fréquence des tensions autour de la terre.

Les conflits qui dans l'ensemble se matérialisent par les empiètements constants des cultures sur les pâturages, ont contribué à réduire au quotidien les surfaces disponibles pour l'activité pastorale. Cette réduction constante et permanente du domaine pastoral, consécutive aux affrontements, est à l'origine de la chute du cheptel bovin dans les Bamboutos. Les résultats d'une étude menée par C. Kaffo au sujet des dommages liés aux conflits agriculteurs/éleveurs dans le groupement Babadjou entre 2004 et 2006, font état des pertes financières considérables, sur l'activité pastorales¹³⁸. Les données recueillies sont matérialisées dans le tableau suivant, qui présente en détail, les types de dommages et les pertes financières enregistrées par les éleveurs.

Tableau 32 : Impacts des affrontements sur le bétail

Types de dommages	Valeur quantitative	Valeur unitaire	Manque à gagner par unité	Estimation des pertes
Bœufs empoisonnés	29	350000	350000	10150000
Bœuf mutilés	15	350000	150000	2250000

¹³⁸ Kaffo, (al) ; "Enjeux agro-pastoraux", p. 297.

Bœuf disparus	12	350000	350000	4200000
Moutons disparus	20	20000	20000	400000

Source : Kaffo, (al), “Enjeux agropastoraux”, p. 297.

Les données de ce tableau dont les recherches se sont appuyées sur la chefferie Babadjou, traduisent une situation de malaise général, à laquelle est confrontée au quotidien, l'activité pastorale dans les monts Bamboutos. Dès lors, on peut comprendre que les conflits fonciers en plus d'avoir précipité le départ des éleveurs européens, n'épargnent pas jusqu'à nos jours les éleveurs Mbororo et locaux, qui au quotidien, enregistrent de lourdes pertes. Activité pourtant génératrice de revenus, l'élevage rencontre de réelles difficultés de décollage et de survie sur les réserves foncières d'altitude dans les Bamboutos, du fait d'une âpre rivalité entre agriculteurs et éleveurs, ou entre membres des communautés voisines, au sujet de la maîtrise et la gestion des ressources dans cet espace. Dans les groupements Fongo-Tongo et Bafou, certains éleveurs évaluent les pertes économiques sur le bétail à 2.500.000 ou 3000.000 par an¹³⁹. En effet, sur la somme des conflits opposant en permanence le groupement Fongo-Tongo aux communautés voisines, on déplore toujours un nombre impressionnant de troupeau décimé. Les crises de 1991 et 2006, constituent une parfaite illustration à ce propos. Les données sur les dégâts de ces crises, sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 33 : Impact des affrontements intercommunautaires sur le bétail a Fongo – Tongo en 1991 et 2006

Année	Conflit	Bœufs	Moutons	Chèvres	Chevaux
1991	M'muockbing/Fongo-Tongo	37	52	108	18
2006	M'muocknguia/Fongo-Tongo	46	120	200	35

Source : Synthèse des données recueillies du mémorandum des élites Fongo-Tongo sur les conflits entre le groupement et les voisins en 2006

Les dégâts consécutifs aux affrontements entre les communautés M'muock et les groupements voisins (Bafou/Fongo-Tongo), sont dans une large mesure comparables à ceux enregistrés dans la rivalité qui opposa le groupement Bamenyam à celui de Bangam, dans l'arrondissement de Galim. Dans une allocution prononcée lors de la tournée du préfet des Bamboutos en 1998, le chef supérieur Bamenyam expose avec indignation les pertes enregistrées par sa chefferie. Il s'agit de 354 cases modernes, une école publique envolée dans

¹³⁹ Entretien avec F. Donfack, 58 ans, éleveur et victime des crises agro-pastorales, Bafou, 19 août 2016 ; P. Demfack, 86 ans, chef de quartier et victime des crises agro-pastorales, Fongo-Tongo, 26 août 2013. Propos concordants

les flammes, trois personnes tuées, plusieurs blessés et plus de 3000 âmes sans abri¹⁴⁰. De tels propos permettent de comprendre que les conflits intercommunautaires dans les Bamboutos, avec en toile de fond la question foncière, s'accompagnent en général d'énormes destructions matérielles et contribuent dans bien des cas, à mettre en péril de nombreuses vies humaines. La furie de certaines communautés sur leurs voisins donne souvent l'allure d'une véritable razzia, c'est le cas des différentes expéditions des M'muock en territoire Fongo-Tongo. Il en est de même des conflits ayant longtemps déchiré les communautés locales dans la région du Nord-Ouest avec des conséquences matérielles et sociales très explosives¹⁴¹.

L'analyse ci-dessus a permis de constater qu'en termes économiques, les conflits fonciers autour du massif de Bamboutos, entraînent la déstructuration des systèmes agraires (destruction des cultures et du bétail), la déstabilisation des systèmes de commercialisation et d'approvisionnement des denrées (viandes et cultures vivrières). Cette dégradation des ressources agricoles et pastorales, due à ces conflits est dans l'ensemble, à l'origine de la détérioration de l'économie rurale dans les Bamboutos. Dans le même ordre d'idées, il convient de relever que l'arrivée de nouveaux exploitants dans les Bamboutos à la période coloniale et les conflits qui en découlent, entraîna d'importantes mutations sur l'utilisation du donnant lieu à une profonde instabilité de l'ordre socio-économique établi. Pour mieux appréhender ce phénomène, on peut s'inspirer des résultats de recherche de M. Moupou, qui au sujet de problèmes fonciers et de nouvelles formes d'utilisation du sol en pays Bamoun, conclut qu'“au fil des années, les changements coloniaux ont modifié les rapports de l'individu et de la communauté avec la terre du fait de la création des plantations ou unités agropastorales industrielles”¹⁴². Les conflits fonciers au regard de ces analyses ont donc un impact assez lourd sur les activités pastorales et agricoles locales. Outre ces incidences, on note aussi des dégâts matériels et humains catastrophiques.

3) Le bilan matériel et humain des conflits fonciers dans les Bamboutos

¹⁴⁰ APM, Archives non classées, allocution prononcée par sa majesté Moko II Pierre, chef supérieur du groupement Bamenyam à l'occasion de la tournée de prise de contact du préfet des Bamboutos à Bamenyam, le 15/12/1998.

¹⁴¹ Ce fut le cas en février 2006 de la rivalité Bali/Bawok dans le département de la Mezam où, on déplorait des dizaines de maisons mises en cendres, une case de la chefferie de Bali incendiée, des tombes profanées, et de nombreuses victimes qui se sont exilées à Bamenda et Pinyin. En février 2007, on a également les affrontements entre les communautés Mbessa du département du Boyo et Oku du département de Bui qui se solda par un bilan matériel et humain catastrophique : maisons rasées par les flammes et plus de 500 déplacés. Pour plus de détails sur ces conflits, consulter la page web de l'ONU sur les litiges intercommunautaires. Conflits fonciers, l'ONU en mission de paix dans le Nord-Ouest, décembre 2009.

¹⁴² M. Moupou, “Enjeux ruraux et dynamique des paysages en pays Bamoun, (Ouest-Cameroun)”, *Revue de Géographie du Cameroun*, Volume XIII, Numéro 1, Université de Yaoundé I, 1997.

En général, les sociétés rurales très attachées à leurs terres connaissent dans la majorité des cas, de profonds déséquilibres suite aux conflits fonciers. Le bilan matériel et humain est toujours alarmant au regard des dégâts. Ainsi, depuis la période coloniale, les différents affrontements autour de ce foncier d'altitude, s'accompagnent d'un bilan matériel et humain extrêmement lourd, et ce, depuis la période coloniale. En réalité, les sociétés concessionnaires coloniales dans les Bamboutos, avaient procédé à l'agrandissement illicite de leur domaine, au prix d'énormes destructions matérielles, et abus de toute nature sur la population.

À Babadjou, Bangang et Bafou, les entreprises SINCOA, DARMAGNAC et CPA, commirent des atrocités auprès des communautés villageoises. Du fait des expropriations orchestrées pour l'implantation de ces entreprises, les modes de vie des populations et leurs habitudes avaient été brisés¹⁴³. Dans la majorité des cas, les concessionnaires usèrent des méthodes et pratiques violentes pour s'installer et engager leurs activités. Au rang de ces pratiques, on peut mentionner les incendies des cases autochtones, et le pillage des cultures. La CPA dans le groupement Bafou, excella particulièrement dans ces méthodes. Dans sa plainte adressée aux fonctionnaires de l'ONU, Nguéguim Joseph du village décria ces atrocités commises par le gérant de la CPA, sur les populations. Après avoir intimidé les habitants, Jibon, agent de la CPA selon les propos du plaignant, vint donner l'ordre de mettre le feu grâce à une allumette sur le toit des maisons d'habitation¹⁴⁴. Les habitants des quartiers Batochi et Balepo du groupement Babadjou, connurent un scénario similaire ainsi que les mêmes misères, face à la détermination des entreprises SINCOA, DARMAGNAC à s'installer dans leur terroir.

Outre les destructions matérielles marquées ici par la démolition et l'incendie de cases, les autochtones victimes des déguerpissements abusifs, endossèrent de lourdes conséquences de la rupture avec leurs biens fonciers. En effet, la dévastation des cultures et la confiscation des espaces villageois, eurent pour corollaire, le déséquilibre alimentaire qui contraignit la plupart des déguerpis, à adopter un nouveau mode alimentaire, à cause du manque sans cesse croissant des denrées. Les expropriés pour assurer leur survie et celle de leur famille, devaient désormais parcourir des centaines de kilomètres pour trouver un lopin de terre à mettre en

¹⁴³ Noutsa Noumbo, "Expropriations foncières", p. 88.

¹⁴⁴ Annexe 38 : Dégâts causés par M. Jibon, agent de la Pastorale. Référence : ANY 1AC 1501, Cameroun, Visites de l'ONU, 1952.

valeur¹⁴⁵. À Bangang, certaines victimes pour trouver les espaces cultivables, furent d'ailleurs contraintes de se rendre dans les chefferies voisines, comme Batcham ou Balatchi.

À côté du problème crucial d'espaces exploitables, les expropriés furent confrontés à d'énormes difficultés de réinstallation. En effet, en engendrant les conflits dans les groupements établis autour du massif des monts Bamboutos, les expropriations qui marquèrent l'installation des entreprises capitalistes, furent à l'origine d'un véritable redéploiement des victimes. Dans le versant Occidental des monts Bamboutos, le phénomène est assez perceptible. À Bangang par exemple, les quartiers Nzindong et Baboue dès 1940, connurent l'afflux des expulsés. Du côté de Bafou, les localités de Meloung, sakia, Mezet, furent les principaux points de refuge des populations expropriées¹⁴⁶. Compte tenu de cette situation, les localités concernées, connurent un réel boom démographique. Sur ce point, J. L. Dongmo fait savoir que, "la CPA ayant enlevé aux chefferies leurs réserves de terres de montagne, la population s'est vue obligée de s'entasser dans les 2/3 de la chefferie [...], ce qui a entraîné le morcellement remarquable de l'espace"¹⁴⁷.

Au cours des affrontements qui les opposaient aux concessionnaires européens, les paysans étaient victimes des brimades et sévices corporels de toute nature. En outre, après les expropriations de 1933, certains peuples autochtones de Bafou et Bangang, non satisfaits de frais d'indemnisation dans l'ensemble très minables et insignifiants, prirent la résolution de poursuivre l'affront contre la CPA. C'est ainsi qu'accompagnés de leurs femmes, ces paysans entreprirent de se lancer sur les pâturages, et entamer les cultures. Cette situation donna lieu à une guerre ouverte qui dans certaines séquences, se solda par les bastonnades, les arrestations arbitraires et même les incarcérations¹⁴⁸. En 1952, Tamfotro Limpa, originaire de Bafou dans une plainte adressée au conseiller de l'ONU, dénonce ces traitements et emprisonnements arbitraires, dont furent victimes en 1950, 9 ressortissants du village Bafou, au rang desquels 7 femmes, pour avoir cultivé en signe de protestation, leur terrain arbitrairement occupé par la CPA¹⁴⁹. À tout ceci, il convient d'ajouter que ceux des paysans en quête des moyens de subsistance, qui décidèrent finalement d'intégrer les entreprises européennes comme

¹⁴⁵ Entretien avec F. Felix, 70 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 24 novembre 2010. P. Kenfack dit *Mo'o Sob*, 93 ans, notable et acteur des conflits entre Bafou et ses voisins, Bafou, 16 août 2011. Témoignages concordants.

¹⁴⁶ La toponymie de certains quartiers à Bafou témoigne d'ailleurs à suffisance ce phénomène. Les quartiers ici créés sont l'œuvre des populations déguerpies qui cherchaient refuge non loin de leurs anciennes zones d'habitation. C'est le cas de Sakia et Mezet à Bafou. Pour plus de détails, se référer à Noutsou Noumbo, "Expropriation foncières", 2006.

¹⁴⁷ Dongmo, "La chefferie Bafou", p. 170.

¹⁴⁸ Noutsou Noumbo, "Expropriation foncières", pp. 88-89.

¹⁴⁹ ANY IAC 1501, Cameroun, Visites de l'ONU, 1952. Cf. Annexe 38.

employés, connaissaient un traitement déplorable. Ainsi, dépossédés de leurs terres et dans l'incapacité de contester, les autochtones engagés comme manœuvres dans ces entreprises, recevaient un salaire dérisoire, et vivaient dans des conditions sanitaires très déplorables, bref leur traitement était pitoyable¹⁵⁰.

Après le départ de ces concessionnaires, il est à noter que les nouvelles entreprises qui s'implantent à nouveau dans les Bamboutos, occasionnent-elles aussi, des pertes matérielles non négligeables et de profondes perturbations sur le plan social. C'est le cas de la CDC qui s'implanta dans le même versant méridional dès 1977, pour développer la théiculture. Les populations de cette section des monts Bamboutos, qui après le départ précoce de la CPA en 1964, essayaient de regagner le domaine de Djuttitsa, connurent avec l'avènement du projet théicol, une nouvelle période douloureuse et agitée. J. M. Njiké évalue à 104, les cases rurales détruites, et 930 personnes, désormais sans abris, les repercussions directes de la mise en place du complexe théicol de Djuttitsa¹⁵¹. Au rang de ces dégâts matériels, en prélude à l'implantation du projet théicol dans le domaine de Djuttitsa, on peut noter pour le déplorer, la destruction des lieux sacrés. Ce fut le cas du palais royal Bamekeing à Bangang dont 11 cases au total, furent mises en ruine. Une telle destruction eut de lourdes conséquences dans le groupement Bangang en général dans la mesure où, la chefferie Bamekeing abritaient les vestiges sacrés du groupement¹⁵².

Dans les groupements Bafou et Bangang, de nombreuses personnes furent ainsi contraintes à l'exil suite à cette deuxième expropriation. Certains exilés trouvèrent refuge dans les quartiers voisins et limitrophes au projet pendant que d'autres, furent obligées de migrer vers les chefferies voisines. Le tableau ci-après donne une idée sur ces mouvements de transfuge des populations, déguerpies du domaine de Djuttitsa et ses environs.

Tableau 34 : Zones de départ et zones d'accueil des populations victimes des expropriations dans le versant Sud des monts Bamboutos en 1977

Groupements	Zones de départ des expropriés	Zones d'arrivée des expropriés
Bafou	Djuttitsa	Meloung
Bangang	Mbiète	Tchouelekouet, Babue-Zingdong,

¹⁵⁰ A. Noutsou Noutou, "Pratiques foncières et main-d'œuvre dans les Bamboutos à l'Ouest-Cameroun : Source d'une cohabitation inharmonieuse entre la paysannerie locale et les concessionnaires européens", in G. M. Dong Mognol (dir), *Migrations et cohabitation au Cameroun, analyse des expériences de vie communautaire*, France-Saint-Denis, Connaissances et Savoirs, 2020, p. 371.

¹⁵¹ Njike, "Le projet de Djuttitsa", p. 57.

¹⁵² Entretien avec F. Felix, 70 ans environ, Chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 24 novembre 2010.

Source : Conception personnelle après synthèse des analyses

La mise en place en 1977 d'un complexe agro-industriel théicol dans le versant méridional des monts Bamboutos, eut donc pour incidence directe, la spoliation du patrimoine foncier autochtone, la destruction des cases et cultures, et la contrainte à l'exil, des paysans forcés de déguerpir. Ceci fut à l'origine d'un profond malaise social, et contraignit la plupart de victimes déjà désemparées, à approuver contre leur gré, le recrutement dans ce complexe agro-industriel. Seulement, une fois engagés dans l'entreprise, les paysans connaissent un traitement déplorable, car ainsi que le fait remarquer E. Zola au sujet du fonctionnement des entreprises capitalistes, "l'usine n'est pas une source de fierté"¹⁵³. Les expropriés n'ayant donc aucun moyen de protester contre l'usurpation de leurs biens fonciers, et au regard des rendements quasi-nuls de leurs activités agricoles, ils furent employés dans l'entreprise théicole où, "ils seront victimes des maltraitances et des manœuvres orchestrées par les cadres, ils ont été tout simplement transformés en prolétaires"¹⁵⁴.

Dans cette entreprise, certains ouvriers expropriés parcourent des centaines de kilomètres de leur nouvelle région d'accueil, pour rejoindre leur lieu de travail. La situation est rendue critique du fait de la précarité des salaires, qui ne permettent ni de renfoncer les activités, ni de subvenir aux besoins quotidiens. Au total, on peut comprendre que les expropriations en générant les conflits dans les Bamboutos, engendrent des dégâts matériels, et créent des tensions sociales, plongeant les victimes dans une situation de misère et de psychose. Cette situation est rendue plus complexe par les ambiguïtés administratives, relatives à l'épineuse question des indemnisations des paysans expropriés. Le traitement de ce dossier demeure jusqu'à nos jours, entachés de nombreuses irrégularités au point où, plusieurs victimes sont restées sinistrées et n'ont jamais rien reçu de cette opération aussi bien du côté de Bangang, que du côté de Bafou.

Les conflits inter-groupements ont aussi eu des conséquences matérielles et humaines graves. En réalité, les affrontements intercommunautaires autour du foncier en général, s'accompagnent toujours d'un bilan matériel inquiétant. Les tensions foncières comme celles entre Fongo-Tongo et les chefferies voisines dans les Bamboutos, conduisent en permanence, à une quantité non négligeable de biens détruits et d'autres emportés. La crise 2006 entre cette

¹⁵³ E. Zola, *Germinal*, Paris, Fresquelles, 1983, p. 41.

¹⁵⁴ P. Konnings, "Expropriation et prolétarisation de la paysannerie de Djuttitsa : l'Etat, l'agro-industrie et la paysannerie au Cameroun", *Politique africaine*, Numéro 22, 1986, p. 131.

chefferie et celle de M'mouock Nguia, fait état de 03 maisons d'habitations en ruine, ainsi que des magasins saccagés et des biens de valeur emportés¹⁵⁵.

Planche 25 : Maisons d'habitations détruites et incendiées à Fongo-Tongo lors des évènements de 2006



Source : Archives privées de M. Sonkeng

Dans la même logique, les pertes en vies humaines sont également alarmantes, car la plupart des conflits qui agitent les monts Bamboutos ont souvent des contours meurtriers. Celui de 2006, fait état de 03 personnes décédées et 10 blessés graves¹⁵⁶.

Planche 26: Images du caveau d'une victime et d'un blessé grave des évènements de 2006



Source : Documents privés de J. Kenfack

Au rang de ces dégâts matériels, on peut aussi citer pour le déplorer les actes néfastes sur le matériel agricole. Généralement on assiste au sabotage des points d'eaux, des tuyaux d'irrigation et l'incinération du matériel roulant comme ce fut le cas en 2006.

¹⁵⁵ Mémoire des élites Fongo-Tongo sur les litiges frontaliers entre le groupement Fongo-Tongo et ses voisins. Annexe 39 : Liste des biens brûlés et emportés.

¹⁵⁶ Annexe 40 : Liste des personnes décédées et blessées. Entretien avec J. Sontsa, 48 ans, agriculteur et victime des événements de 2006, Fongo-Tongo, 12 août 2016 ; A. Fouago, 52 ans, éleveur et victime des événements de 2006, Fongo-Tongo, 16 août 2016 ; B. Ngeucheu, 49ans, victime des événements de 2006, Fongo-Tongo, 16 août 2016. Informations concordantes.

Planche 27 : Camion de vivres brûlé lors des évènements de 2006



Source : Documents privés de J. Kenfack

Au regard de ces différentes répercussions néfastes des crises foncières dans les Bamboutos, on est amené à admettre avec M. Essomba Owona qu’“en dehors des conséquences sur la vie des hommes et des peuples, les conflits fonciers ont des conséquences diaboliques sur la vie économique”¹⁵⁷. Outre ces conséquences économiques, matérielles et humaines des conflits fonciers dans les Bamboutos, il est à relever que ces affrontements ont également un impact et des incidences négatives sur le milieu environnemental, ceci marque l’actuel point de chute de la présente réflexion.

B- Les effets écologiques et environnementaux des litiges fonciers dans les Bamboutos

L'environnement dans le cadre de conflits fonciers en milieu rural, subit en permanence les effets les plus nocifs. En outre, les différents acteurs engagés dans la conquête et l'exploitation des espaces, ne semblent pas du tout préoccupés par la sauvegarde de l'environnement, mettant de ce fait en danger, les écosystèmes d'un milieu déjà grandement fragilisé. Les incidences les plus néfastes sur l'environnement englobent la destruction du couvert végétal, et la dégradation avancée des sols ainsi que de la nappe phréatique.

1) Conflits fonciers et destruction du couvert végétal dans les Bamboutos

La juxtaposition de plusieurs activités autour du massif de monts Bamboutos en générant des conflits fonciers de toute nature, expose ladite région à une destruction accélérée de son couvert végétal. Dans la logique de la course effrénée pour le contrôle des ressources au-dessus des monts Bamboutos, les différents acteurs n'ont aucun souci pour la protection de

¹⁵⁷ M. Essomba Owona, “Les conséquences virtuelles et des conflits fonciers au Cameroun”, Communication prononcée à l’occasion de la conférence sur le foncier à Mbal Mayo, 2005.

l'écosystème qui de ce fait, est exposé à une dégradation avancée. Dans ces conditions, la forte charge des activités agricoles et pastorales, engendre des conséquences particulièrement négatives sur la végétation, et du même coup la dégradation des ressources hydriques. Les effets directs de ces activités sur la nature, concernent le surpâturage et le déboisement.

Le phénomène de surpâturage s'est en effet accentué, du fait de la forte emprise pastorale des sociétés concessionnaires coloniales dans les Bamboutos. En outre, à la suite de longues batailles entre ces éleveurs européens et la paysannerie locale, l'élevage finit par prendre le dessus sur l'agriculture traditionnelle. C'est ainsi qu'au cours des décennies 1930 et 1940, le massif des monts Bamboutos, porte une forte charge de bétail, ce qui contribue à accélérer la dégradation du couvert végétal. Parlant du versant Sud, R. Portères observe à ce sujet que, "les pâturages autour de Djuttitsa entre 1800 et 2000 m, portent les traces d'une forte charge en bétail"¹⁵⁸. Après dégradation d'un secteur, les animaux poursuivent leur périple vers les pâturages sommitaux. De ce fait, les pâturages délimités par l'administration en 1936, et évalués à environ 4000 ha, sont littéralement violés par les éleveurs européens.

Les chefferies de Babadjou, Bafou, Fongo-Tongo et Balatchi, furent dangereusement affectées par le phénomène de surpâturage orchestré par les entreprises SINCOA, DARMAGNAC et CPA, car les pâturages de ces groupements sont passés de la fin des années 30 au début des années 40, de 10 à 12000 têtes de bétail à longueur d'année"¹⁵⁹. L'augmentation rapide et incontrôlée du cheptel bovin sur le massif des Bamboutos, preuve de la réussite pastorale des éleveurs européens, provoque ainsi une destruction poussée des fourrages. On assiste avec stupéfaction à la disparition des espèces végétales, très nutritives pour les animaux et à la mise en place des variétés peu nutritives. C'est du moins la remarque faite par B. Tsobeng lorsqu'il fait savoir que,

L'espèce *penidium aquilinum* moins nutritive, colonise tous les espaces jadis occupés par *sparobulus africanus*, fourrage de prédilection. Bien plus, le piétinement régulier par les sabots des animaux, contribue à la disparition progressive du couvert végétal. Les pistes d'animaux parcourent ce tapis herbacé et ces derniers entravent manifestement la recolonisation des pâturages¹⁶⁰.

On peut déduire par ces analyses qu'au-delà de la disparition des fourrages aux valeurs nutritives avérées, l'exploitation abusive des pâturages dans les Bamboutos, est à l'origine d'une destruction systématique du couvert végétal. Cette situation se caractérise davantage par l'attaque de nouvelles espèces végétales, telles que les écorces et les feuilles de bourgeons, qui

¹⁵⁸ R. Portères, "Climat et végétation sur la chaîne des Bamboutos (Cameroun)", *Bulletin de la Société Botanique de France*, 1946, p. 359.

¹⁵⁹ Boutrais, *Hautes terres*, p. 835.

¹⁶⁰ B. Tsobeng, "Contribution à l'étude écologique d'un village de l'Ouest Cameroun : cas de Bafou-Nord", Mémoire de DIPES II en Biologie, ENS, Université de Yaoundé I, 1991, p. 70.

auparavant, n'intéressaient pas les animaux. Le bilan technique de l'élevage européen dans les Bamboutos, était donc négatif dans la mesure où, sa réussite économique et commerciale, contrastait violemment avec la dégradation du milieu pastoral.

Dans la même logique, il est convenable de mentionner que dès le départ des entreprises capitalistes occidentales sur fond de troubles et de tensions foncières, le domaine des Bamboutos dans l'ensemble, est envahi par les paysans agriculteurs. Au lendemain des indépendances, on observe sur le massif des Bamboutos, une réelle pression des cultivateurs sur les pâturages. Ceci engendre de violentes crises agro-pastorales, entre paysans agriculteurs se réclamant autochtones, et éleveurs mbororo taxés d'allochtones, qui pourtant pensaient valablement remplacer les concessionnaires européens, sur les hauteurs des monts Bamboutos. Cette nouvelle forme d'affrontement a pour conséquence immédiate la conquête anarchique du couvert végétal par les cultures. Cette situation est à peu près similaire à celle du massif d'Okou dans les *grassfields* de Bamenda où, entre 1963 et 1986, 3000 ha de forêt auraient été défrichés, soit 35% de la superficie. Les Bamboutos au cours de cette période, auraient perdu environ 222 ha¹⁶¹. Ce phénomène de destruction et de recul de la forêt pour la satisfaction des besoins alimentaires, sociaux et commerciaux de l'homme, est donc un phénomène commun et général, à toutes les régions tropicales humides.

Dans un tel contexte, les monts Bamboutos avec ses pelouses verdoyantes, pouvant justifier d'un aménagement pastoral spécifique, sont littéralement attaqués du fait de la pression des cultivateurs issus des différentes chefferies qui se partagent la crête sommitale¹⁶². Cette montée fulgurante des agriculteurs se caractérise par la création et la multiplication anarchique des parcelles maraîchères sur les différents versants, témoignant ainsi la victoire des agriculteurs sur les éleveurs. Cette situation est décriée par J. M. Fotsing qui dans ces analyses appuyées sur l'exploitation des données satellitaires, aboutit à la conclusion selon laquelle,

[...] les pâturages se réduisent comme une peau de chagrin. En cinq ans, ils ont diminué de plus de moitié. (...) on peut estimer à plus de 75% l'ensemble des parcours colonisés en moins de trente ans. Aujourd'hui, les espaces abandonnés au bétail se limitent aux affleurements rocheux et aux secteurs de valeur agricole quasi nulle¹⁶³.

Une telle analyse permet de mieux apprécier les conséquences des initiatives paysannes dans l'exploitation des monts Bamboutos, après le départ des colons européens. Les

¹⁶¹ Dongmo, "Conflits agriculteurs-éleveurs", p. 76.

¹⁶² Boutrais, *Hautes terres*, p. 334.

¹⁶³ J. M. Fotsing, "Compétition foncière et stratégie d'occupation des terres en pays bamiléké (Cameroun)" in F. Nkankeu, *Regards multidisciplinaires*, p. 49.

paysans ont usé des stratégies particulièrement agressives, pour investir le massif des Bamboutos refoulant les éleveurs, et occasionnant une dégradation accélérée des pâturages sommitaux dudit massif. Une telle pression foncière, provoque également la saturation des espaces les plus fertiles de même que la réduction ou la disparition des jachères¹⁶⁴.

Dans le versant Sud des monts Bamboutos, la mise en place du projet théicole de Djuttitsa, vint à nouveau accroître la détérioration de cet écosystème montagneux. En effet, les espaces concédés à la CDC pour la réalisation de ce projet, furent également exposés à une dégradation à grande échelle du couvert végétal. Les activités de cette entreprise agro-industrielle, ont eu des conséquences très désastreuses sur l'écosystème. On évalue à environ 540,2 ha de pâturages détruits dans ce domaine où, subsistaient malgré les tensions foncières, deux types d'élevage extensifs (le sédentaire et le transhumant). Outre la destruction des espaces pâturables, la mise en place du projet théicole et les initiatives agricoles paysannes au-dessus de monts Bamboutos, exposent les différents versants à un déboisement excessif. Dans cette perspective, les flancs de montagne, les forêts galeries ainsi que les végétations de raphiales, sont systématiquement attaqués et envahis par les acteurs cités plus haut. En 1980, dans un rapport adressé au préfet de Mbouda, le chef service de la section départementale des Eaux et Forêts et de Chasse des Bamboutos, émet des inquiétudes sur ce qui reste de la réserve des monts Bamboutos, sujette selon lui, à une destruction anarchique par les riverains¹⁶⁵. Il dénonce sur ce point l'intensification des travaux agricoles et même des constructions.

Les monts Bamboutos qui jusqu'en 1946, se caractérisaient par la présence d'une importante forêt d'altitude connaissent un déboisement accéléré du fait des actions conjuguées des agriculteurs, des éleveurs et des sociétés agro-industrielles. Au sujet de ce phénomène, B. Tsobeng s'indigne de la disparition de certaines espèces forestières en ces termes : “la construction des enclos pour bétail, des clôtures pour délimiter les parcelles ou empêcher la destruction des cultures par le bétail, est à l'origine de la rareté de certaines espèces forestières. Cas de *Arundinaria Alpina*, *Bridelia speciosa*”¹⁶⁶. Il apparaît au regard de cette analyse que les monts Bamboutos portent des espèces forestières, aux usages variés pour les acteurs impliqués dans son exploitation¹⁶⁷. La dégradation du couvert végétal observée dans ce

¹⁶⁴ P. Lavigne-Delville, et als., *Jachères, fertilité, dynamiques agraires, innovations paysannes et collaboration chercheurs/paysans : fondements pour des recherches-actions en milieu paysan sur la fertilité des terres*, Paris, Gret, 2004, p. 89.

¹⁶⁵ Tazo, “D'un paysage agro-pastoral”, p. 40.

¹⁶⁶ Tsobeng, “Contribution à l'étude écologique”, p. 70.

¹⁶⁷ Certaines espèces sont utilisées pour des fins culturelles (cérémonie des jumeaux, funérailles), cas de *Arundinaria Alpina*, *Puimo africana* convoitées pour leurs valeurs thérapeutiques à travers leurs écorces.

milieu, fut déclenchée par les concessionnaires européens à travers le surpâturage. Depuis leur départ, les conflits d'usage autour de la terre, ont accru cette dégradation à travers les activités agricoles, le déboisement et le développement de la culture du thé. Outre ce phénomène, on peut aussi déplorer la dégradation et l'érosion des sols.

2) Conflits fonciers et dégradation des sols et de la nappe phréatique dans les Bamboutos

L'instabilité foncière sur les réserves d'altitude des monts Bamboutos, à l'origine d'une exploitation accrue et incontrôlée de cet écosystème des milieux tropicaux, a de lourdes conséquences sur la fertilité de sols et la stabilité de la nappe phréatique. En effet, le sol de cette région connaît une dégradation lente et progressive du fait de la pression foncière due à la substitution des cultures et la pratique intense de l'élevage. En général, le sol reste la cible principale des menaces liées aux activités humaines surtout dans un contexte où, il est en proie à des conflits entre acteurs aux intérêts divergents. Au regard des différents usages auquel il fait l'objet, les rapports de dégradation des sols varient en fonction des continents, notamment 8% en Amérique du nord, 13% en Océanie, 14% en Amérique du sud, 20% en Asie, 23% en Europe et 22% en Afrique¹⁶⁸. Dans cette classification, les sols des milieux ruraux des pays du Tiers-monde, demeurent les plus vulnérables, du fait des multiples enjeux qu'ils suscitent pour les exploitants.

Au-dessus des monts Bamboutos, le phénomène de dégradation des sols devient véritablement une situation préoccupante avec l'arrivée dans ce massif de la ligne Camerounaise, des entreprises occidentales, dont l'élevage était l'activité prédominante. Cette activité qui se caractérise par le mouvement constant et permanent du troupeau sur la montagne à la recherche du pâturage, entraîne une forte érosion des sols. On parle ainsi d'érosion en terrassettes ou pieds de vache¹⁶⁹. C'est une forme d'érosion assez répandue sur ce en raison de la transhumance pastorale, principal élément responsable des mouvements incontrôlés du bétail. Dans son rapport annuel en 1954, le chef du bureau des sols de l'inspection générale d'agriculture, mentionne que dans la région des Bamboutos, les sols sont dangereusement dégradés, et connaissent une transformation rapide de leur texture, d'un

L'entreprise théicole détruit aussi les essences forestières dont les tiges servent de tuteurs ou supports pour les jeunes plans de thé, et d'autres pour la construction des hangars abritant la pépinière. Pour plus de détails, se référer à Noutsou Noutou, "Expropriations foncières", pp. 72-73.

¹⁶⁸ Rapport du Ministre Camerounais de l'Agriculture et du Développement rural, à la conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR), Porto Allegre/Brésil du 07 au 10 mars 2006.

¹⁶⁹ Kaffo, "En marge du plateau bamiléké", p. 17.

élevage intensif et extensif, orchestrée par les sociétés SINCOA, DARMAGNAC, CPA¹⁷⁰. Il s'inquiète de ce qu'une telle situation pourra incontestablement avoir des conséquences fâcheuses sur la fertilité de ces sols, ce qui rendrait les rendements agricoles des villageois déjà en manque de terres, quasi nuls.

Il est donc évident que la forte charge pastorale dans les versants, contribue fortement à la dégradation des sols. Ceci s'explique par les mouvements incessants des bêtes sur la montagne et la multiplication anarchique des pistes à bétail, qui accentuent de façon impressionnante le phénomène d'érosion des sols. B. C. Pamard fait remarquer à ce sujet que, "les effets du parcours du bétail sont plus évidents que ceux de la pâture proprement dite"¹⁷¹. S'il est vrai que les fortes pentes de la montagne (plus de 45°), soumettent déjà la région à une érosion accélérée, il convient de noter que les pistes de bétail, ne font qu'aggraver la situation. La pratique intense et incontrôlée de l'élevage timidement initiée par les Mbororo et renforcée par les sociétés concessionnaires, a pour effet négatif, la dégradation de la structure du sol et la diminution de sa capacité de rétention en eau. Il s'agit d'une situation hautement préoccupante et alarmante dans la mesure où, "il faut selon les cas, 200 à 1000 ans pour former une couche de terre ayant 2 à 3 cm d'humus"¹⁷². Il est évident au vu de ce constat, que le phénomène d'érosion engendre la diminution de la fertilité des sols de ce massif avec pour corollaire, la baisse de rendements agricoles. Bien que la pâture soit souvent présentée comme avantageuse pour les cultivateurs par l'apport de fumure, il convient de relever que, "l'engrais organique déposé par les animaux qui déambulent, s'avère insignifiant"¹⁷³.

À la suite des sociétés concessionnaires occidentales, la montagne dans les Bamboutos est à nouveau prise d'assaut par la paysannerie locale dans le cadre des activités agricoles. D'une manière générale, le départ des éleveurs européens des Bamboutos, au cours des années 1960, ouvre le bal à une conquête anarchique et incontrôlée des réserves foncières d'altitude, par les paysans qui mettent tout en œuvre pour repousser les éleveurs mbororo, et s'imposer par l'agriculture. On assiste sur l'ensemble du plateau bamiléké, et les Bamboutos en particulier, à la sédentarisation des populations dans ces réserves, ce qui s'atteste par la création de plusieurs exploitations agricoles, mais moins de terrains cultivables. Les sols sont

¹⁷⁰ ARO, 1AC 287, Rapport annuel sur la conservation et l'utilisation des sols en pays bamiléké, Inspection générale de l'Agriculture, 1954, p. 8.

¹⁷¹ B. C. Pamard, "Dynamique des systèmes agraires à la croisée des parcours : pasteurs, éleveurs, cultivateurs", Paris, Collection *Colloques et séminaires*, ORSTOM, 1994, p. 304.

¹⁷² Tsobeng, "Contribution à l'étude écologique", p. 70.

¹⁷³ Boutrais, *Hautes terres*, p. 761. L'auteur précise que la véritable fumure animale, ne se trouve qu'aux aires de stationnement du bétail. Or de tels lieux sont dégagés de tout risque et particulièrement protégés par les bergers. Seules les aires de stationnement libéré en début des travaux, offrent un intérêt agricole.

à nouveau exposés à l'érosion car leur exploitation anarchique, "laisse apparaître des résidus de brulis et ils sont complètement dénudés"¹⁷⁴. La dégradation des sols dans ce contexte est donc inévitable du fait des empiétements agricoles qui s'accroissent à l'encontre des pâturages d'altitude dans les Bamboutos.

Ainsi, sur l'ensemble des versants des monts Bamboutos, les parcelles de cultures vivrières gagnent du terrain, repoussant les Mbororo sur les pentes de 20° à 45°, dépourvues en pâturages et dominées par les plantations¹⁷⁵. On estime à 75%, l'ensemble des parcours colonisés par les agriculteurs dans les Bamboutos en moins de 30 ans, ce qui est à l'origine d'une dégradation avancée des sols, due à une mise en valeur anarchique, et au défrichement abusif des fronts pionniers¹⁷⁶. À côté des paysans, les élites locales considérées comme des "agriculteurs à col blanc", amputent de vastes domaines au-dessus des monts Bamboutos, qu'elles transforment en grandes exploitations agricoles. La surexploitation des terres d'altitude et surtout l'application des techniques de billonnage, exposent le sol à l'érosion de ruissellement et plus grave encore aux glissements de terrains pendant la saison des pluies. À en croire R. Ngoufo, en 8 jours de pluies, en 1989, plus de 2 t/ha de terres ont été enlevés des pentes des monts Bamboutos¹⁷⁷. Cette situation fut d'ailleurs à l'origine en 2004, de l'effondrement de vastes portions de terres dans le village Magha'a, dans la caldeira des monts Bamboutos, avec des conséquences assez dramatiques (ensevelissement des maisons d'habitation, pertes en vies humaines)¹⁷⁸.

Outre la multiplication anarchique des exploitations, la mise en place des grands projets agricoles comme la théiculture, engendre aussi une dégradation accélérée des sols sur les pentes des monts Bamboutos. Avec de tels projets, le désastre écologique devient un réel danger car en plus de la dégradation des sols, la nappe phréatique commence à payer le prix. La mise en valeur des sols est ainsi à l'origine de la détérioration des ressources hydriques, qui de l'avis de S. Modou Fall, "a toujours pesé sur l'occupation de l'espace et le façonnement des paysages agraires"¹⁷⁹. Dans les Bamboutos, la dégradation de la nappe

¹⁷⁴ Kaffo, "En marge du plateau bamiléké", p. 64.

¹⁷⁵ En général, on distingue dans les Bamboutos, trois types de pentes : les pentes faibles et moyennes (0-45°) où les quelques replats qu'on y observe portent les habitations humaines, l'agriculture est l'activité dominante ; les pentes fortes (45-72°) domaine agro-pastoral ; les pentes plus abruptes (72-90°) domaine de la végétation naturelle. Pour d'autres détails, se référer aux travaux de M. X. Tsou Ndzintouo, "Incidences environnementales et risques induits par les activités agro-pastorales à Magha (Sud-Ouest)", Mémoire de Maîtrise en Géographie physique, Université de Yaoundé I, 2006, p. 25.

¹⁷⁶ Kaffo, "En marge du plateau bamiléké", p. 63.

¹⁷⁷ Ngoufo cité par Kaffo, "En marge du plateau bamiléké", p. 64.

¹⁷⁸ Tsou Ndzintouo, "Incidences environnementales", p. 45.

¹⁷⁹ S. Modou Fall, "Cultures industrielles et développement régional, le cas de la région de Saint-Louis au Sénégal", in *Revue Afrique et Développement*, volume XIX, Numéro 2, 1994, p. 81.

phréatique devient surtout inquiétante du fait de la multiplication des plants d'eucalyptus, qui sont exploités à plusieurs fins dans le cadre de la théiculture. Cette plante étant particulièrement exigeante en eau, elle contribue à assécher la nappe phréatique et engendre un déficit hydrique non négligeable. C'est dans cette perspective que les conflits liés à l'usage de l'eau, deviennent inévitables sur les hauteurs des monts Bamboutos surtout avec le développement du maraichage, caractérisé par la pratique de cultures de contre-saison. Ainsi, les initiatives agricoles et pastorales associés aux grands projets agro-industriels, sont à l'origine d'une diminution des ressources hydriques, et contribuent à l'émergence des conflits au regard des divers enjeux d'usages de l'eau¹⁸⁰. Il existe ainsi dans les Bamboutos, "une gestion anarchique de l'espace, résultant de la lutte sans merci pour les potentialités du milieu, surtout la disponibilité de l'eau en toute saison"¹⁸¹. À l'instar des autres milieux des régions tropicales, la compétition pour l'accès à l'eau dans les Bamboutos, marque le prolongement du conflit foncier d'altitude, si l'on considère que la sécurisation foncière, passe par l'affirmation du droit de propriété sur la gestion des ressources¹⁸².

Au total, la mauvaise gestion de l'espace et de l'eau dans les Bamboutos, sont à l'origine de la dégradation accélérée des sols, et l'assèchement de la nappe phréatique. Ceci est assez inquiétant au regard des multiples enjeux économiques, que regorge cette chaîne montagneuse, et du fait qu'elle constitue le bassin versant de plusieurs cours d'eaux notamment dans le Noun. La recherche du profit par différents acteurs, est ainsi devenue primordiale par rapport à l'avenir de ce massif, désormais classé dans le rang des milieux à écologie fragile, au regard de la vitesse de dégradation de ses ressources. Cette séquence du travail a permis d'établir que les tensions autour de la terre pour le développement des activités agricoles et pastorales, ont des incidences environnementales irréfutables. La variable justifiant les impacts sur le milieu physique dans les Bamboutos, porte sur les indicateurs suivants : destruction du couvert végétal, érosion des sols par piétinement et ruissellement, pertes en terres par ruissellement et glissement de terrain, appauvrissement des sols par perte en solution. De tels désastres recommandent que des mesures palliatives soient envisagées pour essayer de réduire dans la mesure du possible, les tensions foncières dans cette région, afin de sauvegarder et préserver son patrimoine écologique

¹⁸⁰ C. Kaffo, G. Fongang, "Les enjeux agricoles et sociétaux de l'eau sur les monts Bamboutos (Cameroun)", *Etude originale, Cahier agricole*, Volume 18, Numéro 1, Janvier 2009, p. 22.

¹⁸¹ Kaffo, "En marge du plateau bamiléké", p. 17.

¹⁸² E. Le Roy, A. Karsenty, *La sécurisation foncière en Afrique ; pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, 1996.

III. LES MECANISMES OU STRATEGIES DE RESOLUTION DES CONFLITS FONCIERS DANS LES BAMBOUTOS

Les enjeux autour du foncier en milieu rural humide ont au fil des années, contribué à accroître les conflits relatifs à la gestion des ressources naturelles à l'instar de la terre, l'eau, la forêt. Selon cette logique, la résolution, mieux la prévention de ces conflits deviennent un impératif et un défi permanent, si l'on veut assurer la cohésion sociale dans ces milieux car, la préoccupation sécuritaire demeure un réflexe pour les peuples qui évoluent sur le principe selon lequel, "qui veut la paix, doit renoncer à la guerre". Les conflits fonciers autour du massif des Bamboutos, en même temps qu'ils contribuent à la dégradation des ressources, sont à l'origine d'un climat malsain et explosif entre les communautés établies autour de ce massif d'où, l'urgence d'apporter des solutions efficaces à ces conflits. C'est dans cette optique que la présente séquence du dernier chapitre a été conçue pour analyser les différents mécanismes de résolution desdits conflits. Ainsi avant d'examiner les stratégies favorables à la prévention des tensions foncières en milieu rural en général, il s'est avéré nécessaire de procéder à l'analyse des mécanismes déjà déployés par l'administration coloniale puis postcoloniale, dans le cadre de la résolution des conflits fonciers dans les Bamboutos.

A- L'administration coloniale et la gestion des tensions foncières dans les Bamboutos : cas de la "question des pâturages des Bamboutos"

Les tensions autour de la terre dans les Bamboutos au regard des multiples conséquences engendrées, ont très tôt suscité l'attention du législateur colonial. Il a déjà été démontré à suffisance que ce milieu rural d'altitude du plateau bamiléké, abritait de nombreuses exploitations européennes et pour ce motif, l'administration avait tout intérêt à mettre en place des mécanismes de résolution des conflits autour de la terre, dont la valeur économique n'était plus à démontrer. Ces stratégies déployées par l'administration coloniale pour la résolution des conflits fonciers dans les Bamboutos, concernent la gestion des tensions intercommunautaires issues des crises agro-pastorales. Les crises agro-pastorales étant l'un des motifs majeurs des conflits intercommunautaires sur ce milieu montagnard, ils retiennent plus l'attention dans cet exposé.

Ainsi qu'il a été donné de le constater dans une des sections de ce travail, les crises agro-pastorales avec en toile de fond "la question des pâturages des Bamboutos", ont dans une large mesure, rendu complexes et explosifs les rapports entre les peuples indigènes, et les colons ou exploitants européens. Face à un tel climat de tensions, l'administration coloniale fut dans l'obligation de se déployer pour trouver des mesures d'apaisement à ces crises, afin

de permettre aux exploitants européens de poursuivre en toute aisance leurs activités. C'est ici le lieu de préciser que c'est véritablement sous le législateur français, que l'on peut clairement apprécier les démarches et stratégies mises en place dans le cadre de la résolution des conflits agro-pastoraux, dans les Bamboutos¹⁸³.

L'un des mécanismes privilégiée et préconisée par cette administration, fut donc la méthode de partage ou de séparation des terres de façon à avoir un domaine exclusivement pastoral, et un domaine exclusivement agricole sur le massif des Bamboutos. Dans la foulée et compte tenu de l'intensité des heurts opposant la paysannerie locale aux éleveurs européens, l'administration coloniale française entre 1936 et 1950, fit adopter des mesures de démarcation des terres cultures-pâturages. La première opération de démarcation eut lieu en 1936, la deuxième en 1949 et la troisième qui fit l'objet d'un arrêté, en 1950.

1) L'administration coloniale française et la première opération de démarcation cultures/pâturages en 1936

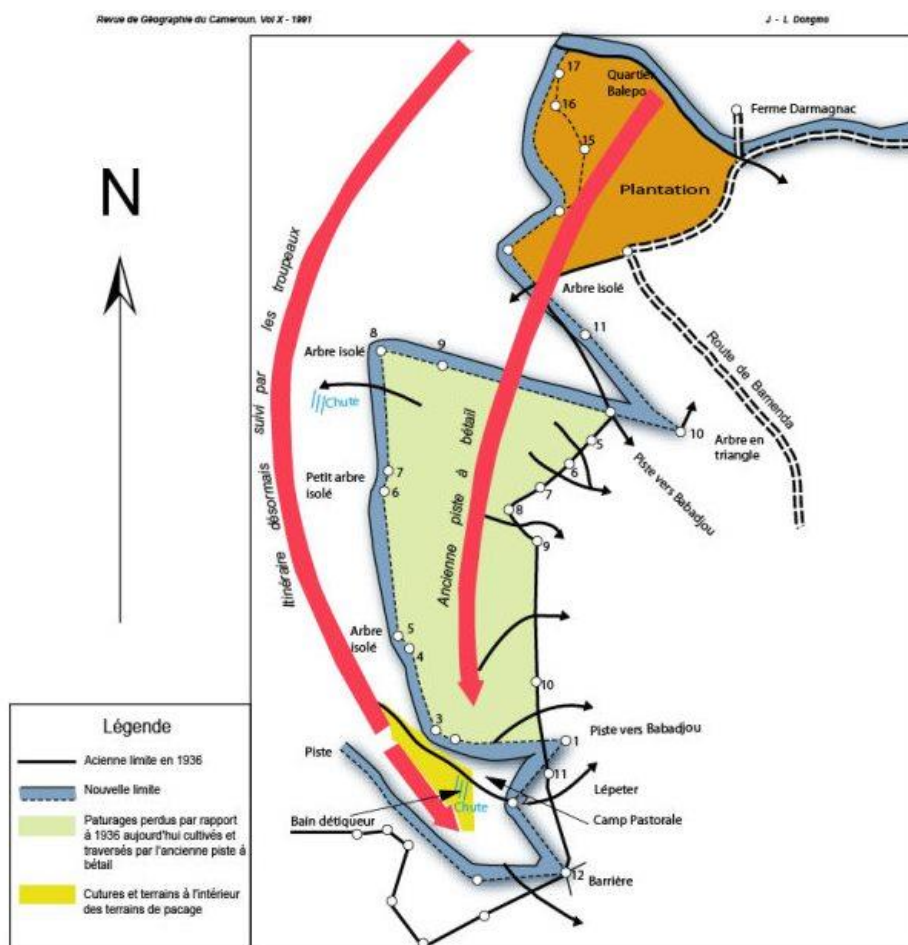
Au cours de la séquence de ce travail traitant des tensions entre les concessionnaires européens et les communautés villageoises, la décennie 1930 fut particulièrement agitée dans les Bamboutos. En outre, les activités pastorales initiées par les grandes fermes européennes en l'occurrence la CPA, la SINCOA et DARMAGNAC, amputèrent de vastes réserves foncières d'altitude dans les Bamboutos, laissant les communautés locales, dans le désarroi et un profond malaise. C'est au cours de cette période que ces différentes sociétés reçurent de l'administration coloniale, des contrats à titre de renouvellement des baux, pour le développement de leurs activités pastorales dans la région. À l'exemple de la CPA dont le bail fut renouvelé en 1933, les entreprises européennes SINCOA et DARMAGNAC, reçurent de l'administration de vastes espaces dans les Bamboutos au cours de la décennie 1930. Il convient de mentionner que face à cette situation, la présence de la CPA qui depuis l'acquisition de sa concession en 1921 était déjà contestée, connut davantage la fougue de la population locale. De ce fait, à partir de 1933, les actes de violence devinrent assez récurrents contre les concessionnaires en général, et la CPA en particulier.

¹⁸³ Bien que les Allemands soient les premiers investisseurs dans les Bamboutos avec la création en 1911 de la ferme agropastorale de Djuttitsa, il convient de mentionner que leur présence fut précocement interrompue par le déclenchement de la Première Guerre Mondiale. Les tensions foncières bien qu'étant réelles avec la paysannerie locale, n'eurent ni la même intensité, ni les mêmes conséquences que celles qui plus tard mirent aux prises les mêmes paysans et les colons français. En outre, l'arrivée des Français avec la récupération de la ferme allemande en 1923, et le renouvellement des baux en 1950, ont entraîné de violentes crises foncières dans les Bamboutos. C'est à partir de là que des mesures furent adoptées par ladite administration, pour atténuer ces crises et protéger les investissements des planteurs Français.

Afin d'éviter que la situation ne s'embrasse davantage, et au risque de voir l'élevage européen décliner dans les Bamboutos, l'administration coloniale prit la résolution d'entreprendre une solution urgente. Cette solution consista à établir clairement le marquage de la zone de pâturage sur le massif des Bamboutos. Cette délimitation des pâturages fit ainsi l'objet d'une décision administrative en 1936. En effet, c'est au regard de la réussite économique et commerciale de l'activité pastorale des concessionnaires européens dans les Bamboutos, que l'administration prit la résolution de délimiter la zone d'élevage en 1936, en vue de mettre fin à la montée des cultures, entreprise par les paysans pour repousser la CPA. À la suite de ses travaux dans la région, R. Diziain estima à plus de 40 000 hectares la zone de pâturage délimitée et concédée par l'administration coloniale aux éleveurs européens¹⁸⁴. Cette décision donna aussi l'impression que l'administration était engagée à ne protéger que les intérêts des éleveurs européens au détriment des cultivateurs bamiléké. Fort de cette décision de 1936, les concessionnaires européens se mirent à se comporter en détenteurs exclusifs des réserves foncières d'altitudes dans les Bamboutos, en agrandissant sans cesse le domaine réservé aux pâturages. La crise entre la CPA et les populations Bafou/Bangang et Fongo-Tongo ne s'atténa pas, au contraire, elle s'accentua. La carte ci-après présente cette délimitation qui fut contestée par la population.

¹⁸⁴ Diziain, *Carte de la densité*, p. 34.

Carte 6 : Recul de la limite des pâturages à Babadjou en 1936



Source : Dongmo, “Conflits agriculteurs-éleveurs”, p. 124.

Le climat de tensions entre agriculteurs et éleveurs européens dans les Bamboutos en dépit des mesures prises en 1936, témoigna des ambiguïtés administratives dans la gestion de cette crise agraire. Loin d’apporter des solutions efficaces à la “la question des pâturages des Bamboutos”, l’administration française semblait plutôt s’empêtrer dans les contradictions en faisant preuve d’une extrême bienveillance à l’endroit des éleveurs européens. La délimitation technique des pâturages et des cultures sur les monts Bamboutos, reste donc une solution favorable, à l’agrandissement de la concession de la CPA à Djuttitsa à Bafou et des trois entreprises européennes établies à Babadjou¹⁸⁵. Plusieurs administrateurs dénoncèrent d’ailleurs cette décision de 1936, qui ne fit que compliquer la situation conflictuelle entre paysans bamiléké et concessionnaires français dans les Bamboutos. L’administrateur Geli par exemple, accusa l’administration d’avoir accordé très peu d’attention sur les mouvements

¹⁸⁵ Boutrais, *Hautes terres*, p. 855.

incessants et encombrants du troupeau européen sur les monts Bamboutos¹⁸⁶. Murruau pour sa part, exprima à plusieurs reprises, ses inquiétudes sur l'hostilité grandissante des paysans bamiléké vis-à-vis de ces éleveurs, dont l'administration avait tellement défendu les intérêts aux dépens de la population locale¹⁸⁷.

En voulant désamorcer un motif de mécontentement, l'administration coloniale française à travers la mesure de démarcation cultures/pâturages de 1936, avait au contraire accentué la crise qui dorénavant se matérialisa par une importante pression agricole contre les pâturages. Compte tenu de ces contradictions et maladroites de l'administration, les conflits de façon asymptotique, devinrent plus nombreux en 1948 et en 1949¹⁸⁸. Au cours de cette période, on observa sur l'ensemble du massif des Bamboutos, une montée fulgurante et incontrôlée des champs entraînant la conversion d'une centaine d'hectares de pâturages en cultures. Au sujet de cette ampleur des pertes de pâturages dans les Bamboutos, le chef de subdivision de Dschang, dans un rapport déclare que, l'"on cherche en vain les centaines d'hectares qui auraient étéensemencés"¹⁸⁹. Ces initiatives qui selon le vétérinaire en poste à Dschang, "ne datent que de quelques années seulement"¹⁹⁰, ont entraîné les pertes de plus de 10.000 hectares de pâturages et les extensions agricoles sont beaucoup plus signalées dans les chefferies Babadjou, Bafou, Bagang et Fongo-Tongo, dont les réserves foncières d'altitude sont exploitées par les entreprises européennes. C'est au regard des points de vue alarmistes des administrateurs en poste à Dschang, de la montée des cultures sur les pâturages témoignant de la violation de la mesure de 1936, que le législateur colonial se trouva contraint en 1949 et 1950, d'entreprendre une nouvelle ligne de démarcation entre cultures et pâturages dans les Bamboutos. Celle-ci fit d'ailleurs l'objet d'un arrêté.

2) La deuxième opération de démarcation cultures/pâturages en 1949

L'ampleur des pertes et des dégâts orchestrés par la paysannerie locale sur les pâturages sommitaux, obligea l'administration coloniale à se pencher à nouveau sur "la question des pâturages des Bamboutos" dès 1949. En outre, au cours de la décennie 1940, l'hostilité entre les cultivateurs et les éleveurs européens, vint déboucher en 1949, à de violents incidents, avec pour conséquences, la déchéance de l'activité pastorale. Afin de

¹⁸⁶ ARO, Archives non classées, Rapport de tournée de l'administrateur Geli dans les chefferies Babadjou, Bafou, Bangang, 19 juin 1946.

¹⁸⁷ ARO, Archives non classées, Rapport du chef de la région bamiléké Murruau, en 1950.

¹⁸⁸ Boutrais, *Hautes terres*, p. 836.

¹⁸⁹ ARO, Archives non classées, Rapport annuel de Faure, Chef de subdivision de Dschang, 1949.

¹⁹⁰ ARO, Archives non classées, Lettre de R. Blanc, vétérinaire en poste à Dschang, à Monsieur le Commissaire de la République, 1949.

freiner cette furie de la paysannerie locale, l'administration entreprit une nouvelle démarche pour atténuer la crise, et mettre fin à ce qu'elle assimila à une conquête anarchique et illégale des pâturages. C'est dans ces circonstances qu'un organe fut mis en place pour un travail plus efficace, il s'agit de la "commission des Bamboutos".

Constituée en 1949 sous la supervision du chef de subdivision de Dschang, "la commission des Bamboutos" avait pour mission majeure de sillonner les chefferies avoisinant les monts Bamboutos, afin d'établir une nouvelle limite entre les champs et les secteurs réservés à l'élevage¹⁹¹. C'est sur la base des travaux préliminaires de ladite commission que le chef de subdivision en 1949, proposa une solution, après avoir recueilli les points de vue des autorités traditionnelles, dans les différentes chefferies. Il convient de souligner à ce niveau que bien avant les travaux effectués par ladite commission en 1949, des accrochages étaient fréquents entre les paysans et les éleveurs européens, sur le massif dès 1936. Face à cette situation, l'administration fut contrainte en 1948, de définir un autre arrêté au sujet des pâturages. Il s'agit de l'arrêté N°1867 du 18 mai 1948, qui reprécisait les limites des pâturages des monts Bamboutos, évaluées à une superficie de 36 000 ha¹⁹².

En réalité, le texte en question semblait simplement entériner les limites des pâturages déjà mentionnées dans l'arrêté de 1936, confirmant à juste titre la ligne de démarcation entre cultures et pâturages au-dessus des monts Bamboutos. L'arrêté de 1948 fut en réalité une réponse favorable de l'administration sur les inquiétudes de l'Inspecteur vétérinaire 2^{ème} classe, Lagarde de la région bamiléké, au sujet des risques de déclin de l'activité pastorale sur les pentes des monts Bamboutos. Face à la montée des cultures entreprises par les indigènes, cette activité selon lui, avait peu de chances de réussir, d'où l'urgence de procéder à une démarcation du domaine agricole et du domaine pastoral sur le massif. Ses inquiétudes soutenues par des propositions, apparaissaient clairement dans son rapport adressé à l'Inspecteur des Affaires Administratives. Dans ce rapport, il est écrit :

Il serait urgent, tout au moins en pays bamiléké, de procéder à la délimitation des zones de pacage. L'aménagement des pistes et d'une zone interdite aux cultures tous les 25 km par exemple, permettront une marche moins rapide. Les animaux pourraient récupérer et l'on verrait à l'arrivée à Bonabéri, des sujets en bien meilleur état et d'embonpoint¹⁹³.

¹⁹¹ Boutrais, *Hautes terres*, p. 834. La "commission des Bamboutos" était constituée des membres suivants : le chef de la région ou son délégué, le chef du secteur d'élevage du Sud, le chef du secteur agricole de la région bamiléké, un notable de la région bamiléké, un délégué de l'ARCAM.

¹⁹² *Ibid.*, p. 834.

¹⁹³ ADD, Archives non classés, Rapport de Lagarde, Inspecteur Vétérinaire Principal de 2^{ème} classe de la Région bamiléké, à P. Rayner, Inspecteur des Affaires Administratives, 1948.

On peut déduire par ces propos que l'arrêté de 1948, fut établi en réponse à ces inquiétudes et visaient en priorité à veiller au meilleur suivi de l'activité pastorale des sociétés européennes qui du fait de la montée des cultures, se trouvait en très mauvaise posture. Une fois encore, les intérêts des entreprises européennes, au regard de l'étendue de la surface pâturable furent mises en en avant. Loin d'apaiser les esprits, cette solution renforça plutôt l'inquiétude et déclencha une vive agitation du côté de la paysannerie locale, qui multiplia les initiatives agricoles sur le domaine pâturable.

C'est au regard de ces faits que, l'administration durant l'année 1949, vint multiplier les mécanismes et les stratégies afin de rétablir les limites entre les cultures et les pâturages au-dessus des monts Bamboutos. À la suite des rencontres administratives, les travaux techniques eurent lieu en août 1949, avec la conception du plan de la limite entre la zone de culture et d'élevage par l'ingénieur Géologue Gravirosky¹⁹⁴. Seulement, tous ces travaux semblaient plutôt être effectués en faveur des éleveurs européens. Ils confirmèrent en effet les propositions de l'administrateur Géli qui en 1946, au sujet des plaintes des éleveurs européens à propos de l'épuisement des pâturages, préconisait la création des vastes concessions d'élevage pour ces éleveurs. Cette nouvelle délimitation accorda un peu plus de 40000 ha d'espaces pâturables aux compagnies d'élevage dans les Bamboutos, avec un effectif de plus de 12000 têtes de bétail¹⁹⁵. Ainsi, loin d'assurer l'amélioration des pâturages et d'accorder des espaces cultivables aux paysans en détresse, l'administration coloniale par la décision de 1949, fut plutôt favorable à l'agrandissement du domaine pastoral dans les Bamboutos, protégeant ainsi les éleveurs européens. D'ailleurs, l'administration n'envisageait pas que les cultivateurs puissent pratiquer l'élevage sur le massif, ils devaient tout simplement déguerpir. De telles mesures contribuèrent à instaurer un climat social hostile, dans la région et les paysans soutenus par le *kumzse*, se lancèrent une fois de plus à l'assaut des pâturages.

À titre d'illustration, les femmes de la chefferie Bafou en centaines, au mois de novembre 1949, se lancèrent à la conquête des zones réservées à l'élevage européen. Suite à ces actes, quelques arrestations furent opérées dans le but d'intimider les indigènes et surtout de mettre un terme à la montée anarchique des cultures sur les pâturages¹⁹⁶. Cependant, l'intervention des forces de l'ordre, ainsi que le précise le maréchal Campot dans son rapport, ne porta ses fruits qu'à Bafou où la progression des cultures put être enrayée mais à Bangang,

¹⁹⁴ Boutrais, *Hautes terres*, p. 834.

¹⁹⁵ ADD, Archives non classées, Rapport de tournée de l'administrateur Géli dans les chefferies Bafou et Babadjou, 29 mai au 1^{er} juin 1946.

¹⁹⁶ ADD, Archives non classées, Lettre N°73, Rapport du chef de division de Dschang à l'Inspecteur des Affaires Administratives, 07 novembre 1949.

la situation ne connut véritablement pas de changement¹⁹⁷. Au même moment, des extensions agricoles, ainsi que l'atteste la carte suivante, furent signalées à Babadjou près du bain d'étiqueur de la concession DARMAGNAC, et la piste d'évacuation du bétail vers Nkongsamba, demeurait sérieusement menacée de fermeture à Fongo-Tongo.

Les indigènes mirent tout en œuvre et multiplièrent les initiatives agricoles, pour manifester leur désaccord au sujet des démarcations faites en 1936, renouvelées en 1948, et élargies en 1949. L'espace pâturable endommagé fut évalué à 10.000 ha. On peut donc à juste titre comprendre avec D. Dongmo que, "le bornage de 1949 n'a pas amélioré la situation des cultivateurs ; au contraire, il l'a aggravé"¹⁹⁸. Dans le souci de protéger les intérêts des éleveurs européens, l'administration coloniale sans le savoir, vint déclencher une grave crise agraire marquée par de nombreux incidents entre la population locale et les entreprises occidentales dans les Bamboutos.

Au regard de cette situation et compte tenu du climat social sans cesse tendu entre les compagnies d'élevage européen et la paysannerie locale dans les Bamboutos, d'autres mesures administratives furent envisagées et aboutirent à la troisième opération de démarcation renforcée par un arrêté en 1950.

3) La troisième opération de démarcation cultures /pâturages : l'arrêté du 17 juillet 1950

En fin d'année 1949, la montée anarchique des cultures sur le massif des Bamboutos, compromit gravement l'évolution de l'activité pastorale des concessionnaires européens. Les administrateurs envisagèrent alors de nombreuses solutions pour pallier à la situation. Dans le registre de ces mesures, on note en grande partie les propositions du chef de subdivision de Dschang qui s'était personnellement saisi de l'affaire. Les incidents de 1949 sur le massif des Bamboutos, suscitèrent chez cet administrateur, de profondes inquiétudes. À partir de 1950, il initia de nombreuses correspondances au chef de la région bamiléké, par l'entremise de l'Inspecteur des Affaires Administratives, où il décrivait la gravité de la situation tout en faisant des propositions. Dans l'une de ces correspondances, on peut lire :

J'attire l'attention sur un fait nouveau, l'éventualité d'une mise en culture de tous les monts Bamboutos par les Bamiléké. Celle-ci ne peut plus être empêchée maintenant d'une façon certaine que par un arrêté, réservant certaines zones d'élevage. Aussi voudrais-je vous proposer que nous amenions les

¹⁹⁷ ADD, Archives non classées, Rapport du maréchal des logis chef CAMPOT à Dschang, 17 Novembre 1949.

¹⁹⁸ Dongmo, "Les relations agricultures-élevage", p. 81.

Bamiléké à pratiquer l'élevage pour leur propre compte. Surtout ne leur imposons pas des limites dont ils ne veulent pas et qui à l'avenir, pourront susciter des troubles¹⁹⁹.

Les termes de la présente correspondance permettent aisément de comprendre que, l'une des mesures préconisées par le chef de Subdivision de Dschang, fut la mise en place d'un arrêté définissant les zones d'élevage. Bien plus, en associant les Bamiléké à l'activité pastorale, ceci réduisait de son avis les incidents. Autrement dit, la zone d'élevage ne doit pas apparaître comme le domaine exclusif des concessionnaires européens. Malheureusement, le second volet des propositions de cet administrateur, ne fut pas du tout partagé par le vétérinaire en poste à Dschang. Dans une autre note confidentielle, le chef de Subdivision le fit d'ailleurs savoir par les termes suivants :

Les Bamiléké peuvent être amenés à faire l'élevage (autrefois ils étaient hostiles à la culture du café et maintenant ils nous reprochent au contraire de la limiter) Malheureusement la simple éventualité de cette mesure, les paroles inconsidérées de M. Blanc qui annonça bruyamment à de nombreux cultivateurs qu'ils allaient déguerpir et laisser leurs terres aux troupeaux, une orchestration immédiate du *Kumzse* qui vit en cela un moyen de propagande facile et efficace, ouvrirent une crise aigüe²⁰⁰.

On peut clairement percevoir ici, les inquiétudes de Gauger sur les dangers de la décision et du caractère intransigeant du chef de service vétérinaire en poste à Dschang. Ce dernier par ses propos, semblait préconiser la création sur les hauteurs des monts Bamboutos, d'une réserve pastorale excluant toute intrusion agricole, pour promouvoir un élevage spécialisé. Pourtant, la solution adoptée par les Anglais à Nairobi au Kenya, à savoir, l'encouragement des villageois à constituer des troupeaux bovins, permit à bien des égards, de freiner la conquête anarchique des pâturages par les agriculteurs locaux. S'appuyant sur cet exemple, le chef de la région bamiléké dans son rapport en 1950, insista sur le fait que, "le jour où les habitants d'une même chefferie seront les uns cultivateurs, les autres éleveurs, ou même à la fois éleveurs et cultivateur, la question domaniale de répartition des terrains ne revêtira plus aucun aspect politique, ni social"²⁰¹.

L'expulsion des cultivateurs de leurs terres pour les rendre en domaine pastoral exclusif, donna l'occasion aux associations comme le *Kumzse*, de mieux alimenter leur programme politique, d'exciter et de soulever les masses. C'est dans cette même note confidentielle que le chef de région exposa dans les détails, le contenu du projet d'arrêté

¹⁹⁹ ADD, Archives non classées, lettre de M. Faure, Chef de subdivision de Dschang à M. Raynier, Inspecteur des Affaires Administrative, 27/02/1950.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ ADD, Archives non classées, Rapport du chef de la région bamiléké Murruau, Dschang, 1950.

relatif aux pâturages des monts Bamboutos²⁰². Même s'il trouva nécessaire la publication et la mise en vigueur de ce projet d'arrêté, il ne jugea pas utile la matérialisation d'une limite entre cultures et pâturages. Il pensait comme dans sa note précédente, qu'une telle mesure rendrait le climat d'avantage hostile, et n'empêcherait pas vraiment l'évolution des cultures. Dans la section de la note réservée à ses propositions, on peut lire, "il n'y aurait pas lieu de tracer une limite précise entre les terres de pâturage et les terres réservées à l'agriculture. Les indigènes continueraient leurs cultures de bonne foi (...) Les Africains sont en effet hostiles à une telle mesure et des troubles pourraient s'en suivre"²⁰³. Le chef de région dans son approche, trouvait donc inutile et imprudent la mise en place d'une limite cultures/pâturages. Quelques semaines avant cela, le projet d'arrêté fut soumis aux chefs locaux en commission à Dschang²⁰⁴. Mais ceux-ci avaient ouvertement exprimé leur désaccord à la "Commission des Bamboutos", arguant que l'administration ne peut pas prétendre encourager la pratique des cultures vivrières, et au même moment interdire aux Bamiléké de le faire sur leurs terrains coutumiers, qu'elle préfère céder aux éleveurs européens.

Bien plus, la commission lors de ses travaux ne condamna véritablement pas les exactions commises par les entreprises européennes. Elle fit par exemple le flagrant constat des abus de la CPA qui fit construire à Babadjou loin de sa concession, un bain à étiqueur. Dans les chefferies Babadjou, Bafou, Bangang et Fongo-Tongo, la commission ne valida pas les avancées culturelles paysannes sur les pâturages. Dans ces groupements caractérisés par un croît démographique exceptionnel, le gel des espaces d'altitude considérés comme leur réserve foncière, fut très amèrement ressenti par la paysannerie locale. Face à cette décision de l'administration de transformer les espaces villageois en pâturages, le chef Bafou garda une position très intransigeante et ne dissimula pas son opposition à une quelconque restriction des possibilités agricoles des monts Bamboutos. Sa position fut manifestée suite à une réunion du conseil des notables avec l'administration à Dschang. C'est au regard de ce constat que l'administration voulut recueillir l'avis final du chef de service d'élevage en poste à Dschang, sur la nécessité ou non, de réglementer par un arrêté l'utilisation des pâturages au-dessus des monts Bamboutos. La lettre lui fut soumise le 13/03/1950²⁰⁵. En date du 14/03/1950, A. Guillon, chef du service de l'élevage et des industries animales, répond à

²⁰² ADD, Archives non classées, Note confidentielle du chef de subdivision de Dschang à l'Inspecteur des Affaires Administratives, 27/02/1950.

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ ADD, Archives non classées, Lettre du chef de de subdivision de Dschang aux chefs locaux, soumission du projet d'arrêté sur l'utilisation des pâturages des monts Bamboutos, 06/02/1950.

²⁰⁵ ADD, Lettre N°68/IDA/CF, Note confidentielle de l'Inspecteur des Affaires Administratives au chef du Service de l'élevage et des Industries au Cameroun, 13/03/1950.

l'inspecteur des Affaires administratives, en insistant sur la nécessité de publier l'arrêté. Sa position apparaît clairement dans le paragraphe suivant de sa correspondance.

Pour le moment, il est de nécessité absolue de mettre en réserve sans retard les pâturages des Bamboutos encore disponibles. (...). J'estime donc urgent, ce que commande l'intérêt général du Cameroun de concrétiser et actualiser le projet d'arrêté soumis à Dschang le 06 février dernier, aux chefs locaux réunis en commission et dont le principe avait été admis à l'unanimité²⁰⁶.

Il est surprenant à la lecture de cette note de constater que le chef de service d'élevage, souligne que le principe a été validé par tous les chefs locaux pourtant, la position du chef Bafou montre clairement le contraire. Murruau, chef de la subdivision de Dschang, dans son rapport adressé au Haut-commissaire, fit vint mentionner le désaccord des chefs bamiléké en ces termes, "malheureusement, la consultation populaire qui a eu lieu au cours des tournées de la commission, a montré l'existence d'un climat politique très défavorable à la délimitation"²⁰⁷. En dépit des interpellations du chef de région et du caractère réfractaire des chefs locaux, l'administration prit la résolution de valider le projet d'arrêté soumis par la commission. À la suite de cette correspondance, l'inspecteur des Affaires Administratives initia en fin de compte en date du 31/03/1950, une note au Haut-commissaire de la République Française au Cameroun, lui signifiant l'urgence de publier l'arrêté relatif aux pâturages du massif des Bamboutos. Finalement, le 17 juillet 1950, l'Arrêté N°2599, réglant les conditions d'exercice du droit de pacage et de parcours dans la réserve des pâturages des monts Bamboutos, est officiellement publié par le Haut-Commissaire Soucadeaux²⁰⁸. La publication de cet arrêté marqua ainsi l'aboutissement de longues démarches initiées par l'administration coloniale, en vue de trouver une issue à la "question des pâturages des Bamboutos". Ainsi que le démontre le tableau ci-après, entre 1936 et 1950, d'importantes décisions furent prises dans le cadre des stratégies coloniales de résolution des crises agropastorales dans les Bamboutos. Bien plus, la mise en place en 1949, d'une commission des Bamboutos, vint témoigner à juste titre de la délicatesse de la situation.

²⁰⁶ ADD, Lettre N°410/SZ/CF, Notes du chef service à l'Inspecteur des Affaires Administratives, 1950.

²⁰⁷ ADD, Archives non classées, Note confidentielle du Chef de subdivision de Dschang, à l'Inspecteur des Affaires Administratives, 27/02/1950. Annexe 41 : Projet d'arrêté de mise en servitude des pâturages de certaines zones des monts Bamboutos.

²⁰⁸ ANY, 1AC 134, Situation générale de la région bamiléké, 1950. Annexe 42 : Arrêté No 2599 du 17 juillet 1950.

Tableau 35 : Différentes décisions de l'administration coloniale sur la gestion de la "question des pâturages des Bamboutos", entre 1936 et 1950

Période et référence de la décision	Nature de la décision
Arrêté de 1936	Arrêté relatif à la première démarcation cultures /pâturages sur le massif des Bamboutos
Arrêté N° 1867 du 18 mai 1948	Arrêté délimitant la réserve des pâturages des monts Bamboutos
Arrêté de 1949	Décision relative à la 2 ^{ème} opération de démarcation de cultures/pâturages sur le massif des Bamboutos
Arrêté N° 2599 du 17 juillet 1950	Décision règlementant les conditions de l'exercice du droit de pacage et de parcours dans la réserve des pâturages des monts Bamboutos

Source : Conception personnelle après synthèse des analyses

Il convient néanmoins de mentionner qu'en dépit de ces mécanismes coloniaux de résolution de la "question des pâturages des bamboutos", des ambiguïtés demeurent. En fait, les décisions administratives visant à résoudre cette crise avaient en grande partie pour but, de sauvegarder les intérêts économiques des concessionnaires européens. C'est pour cette raison que les populations locales, n'hésitèrent pas d'exposer leur mécontentement à la faveur des troubles politiques, qui gagnèrent le pays bamiléké dès 1955. On assista à un rebondissement de la "question des pâturages des Bamboutos", qui donna lieu à une véritable crise agraire. Ceci marqua à juste titre l'échec des mesures administratives sur la question. Loin de connaître une accalmie, la question foncière après le départ des éleveurs européens, fut de nouveau au centre des préoccupations du législateur colonial. La suite de la présente réflexion porte sur les mécanismes postcoloniaux de résolution de ces tensions foncières, dans les Bamboutos, et des propositions concrètes, susceptibles d'aider les décideurs politiques à mieux gérer la question foncière en milieu rural.

B- Mécanismes postcoloniaux de résolution et de prévention des conflits fonciers dans les Bamboutos et en milieu rural

À la suite du législateur colonial, le législateur postcolonial face à l'insécurité foncière dans les Bamboutos, multiplia à son tour les initiatives visant à apaiser les conflits au-dessus de ce massif. Il convient d'ailleurs de noter que dans cette région, la question foncière devint particulièrement explosive du fait de l'implication des mouvements politiques et associations régionales, qui virent en elle, l'un des moyens efficaces pour soulever les foules, et mieux conduire leurs revendications d'indépendance. C'est dire qu'après le départ des colons européens, les tensions foncières loin de connaître un apaisement, s'accrochèrent dans la mesure où, les peuples locaux dans les Bamboutos, engagés dans la revendication de leur

patrimoine foncier, furent appelés à faire face à de nouveaux acteurs. Les nouvelles formes de tensions contribuent à accroître l'insécurité foncière entre acteurs impliqués dans l'exploitation des monts Bamboutos. La mise en place des mécanismes par l'Etat en vue de pallier à cette situation, s'impose de façon urgente. En vue d'une meilleure appréciation des actions de l'administration postcoloniale dans la gestion des conflits autour de la terre dans les Bamboutos, la présente réflexion s'articule autour de deux axes majeurs : le premier axe porte sur l'examen des mécanismes de résolution de ces crises dès le départ des exploitants européens, et le second s'intéresse aux stratégies appliquées dès 1980.

1) La difficile gestion des tensions agro-pastorales par le législateur national au lendemain du départ des exploitants européens des Bamboutos

Après le départ du législateur colonial, la question foncière dans les Bamboutos et même sur l'ensemble du territoire, se caractérise toujours par une profonde instabilité. Dans ce contexte, les conflits agro-pastoraux connaissent une recrudescence particulière, rendant le climat social extrêmement invivable dans cette région. Tel que démontré dans l'une des séquences de ce travail, les troubles des années 1958/59 contribuèrent dans une large mesure à exacerber les conflits fonciers dans les Bamboutos, du fait d'une instrumentalisation de ceux-ci par les associations régionales et les partis politiques. Ces troubles sonnèrent ainsi le glas de la déchéance des activités des concessionnaires européens dans les Bamboutos, qui furent d'ailleurs contraints d'évacuer les lieux.

Dès 1960, les espaces exploités aussi par ceux-ci, furent réduits à la ferme abritant leurs installations. L'ensemble de la montagne avait été évacuée et ne portait plus véritablement les traces de l'élevage européen. C'est alors que la conquête des pâturages par les paysans, vint s'effectuer de manière spontanée, en violation totale de l'arrêté de 1950²⁰⁹. Cette conquête initiée par la paysannerie locale, coïncide avec celle des Mbororo, qui considèrent les pâturages sommitaux comme un héritage légué par les exploitants européens. La montagne devint dès lors, une nouvelle source de conflit agropastoraux entre de nouveaux acteurs (éleveurs Mbororo et agriculteurs locaux). Au regard de ces nouveaux paramètres du conflit, la "question des pâturages des Bamboutos" non encore résolue, refit surface sous le législateur national.

Après les indépendances, en dépit de tous les efforts autrefois consentis par l'administration coloniale, les conflits agro-pastoraux continuent de croître sur le massif des Bamboutos et épousent l'allure d'un véritable fléau social. Le degré de violences qui

²⁰⁹ Boutrais, *Hautes terres*, p. 850.

accompagne ces tensions, témoigne de l'ampleur de la menace qui pèse désormais sur l'ordre public, la paix et la cohésion sociale. Face à cette situation sans cesse dégradante, l'administration postcoloniale s'engage elle aussi, dans la mise en place des mécanismes de résolution. Au sujet de ces stratégies, l'administration de la même façon qu'à l'époque coloniale, opte pour la délimitation des terrains de cultures et d'élevage. Tel qu'il ressort des analyses de J. Boutrais, "au-delà des changements institutionnels, la continuité est évidente"²¹⁰. Cette solution apparut comme un échec pour la nouvelle administration qui très tôt, se heurta à l'hostilité des paysans dans toutes les chefferies des Bamboutos où, la montée des cultures devint spectaculaire. Dès 1960, on peut comprendre que l'administration afficha son incapacité à résoudre de manière efficace la crise agraire et pastorale dans les Bamboutos, dans la mesure où, elle ne se donna pas le temps matériel de s'imprégner du problème, avant de s'engager à le solutionner. Elle se limita sur les mesures, peu expérimentées, et léguées par l'administration coloniale. Il convient également de mentionner qu'à cette période, le plateau bamiléké dans l'ensemble, reste fortement ruiné par la rébellion upéciste qui, sur le massif des Bamboutos, prit l'allure d'une véritable guérilla rurale. On peut donc comprendre que la nouvelle administration dans les Bamboutos, avait sur la table une double crise à gérer : l'une politico/sociale et une autre agraire.

À l'évidence, l'incapacité de l'administration postcoloniale à traiter ces crises eut pour conséquence, la conquête accélérée de la montagne par les paysans agriculteurs. Dans toutes les chefferies attenantes aux monts Bamboutos, les cultures vinrent à plus de 2000m d'altitude. Les pâturages sommitaux devinrent pour les paysans, des réserves foncières et on assista d'ailleurs à la création des hameaux villageois en altitude, signe d'annexion et de matérialisation de leur victoire sur les éleveurs²¹¹. Les derniers signes de l'élevage européen sont gommés de la montagne. Même dans leurs derniers retranchements, les exploitants européens de la SINCOA, de la CPA et de DARMAGNAC, qui comptaient sur le soutien de la nouvelle administration pour relancer leurs activités, changèrent rapidement d'option devant la pression des cultivateurs. Face à l'incapacité de celle-ci à solutionner de façon efficace et durable la crise foncière au-dessus du massif des Bamboutos, les exploitants

²¹⁰ *Ibid*, p. 855.

²¹¹ Ces quartiers créés en plein cœur des pâturages sommitaux, sont caractérisés par la mise en place de solides haies vives pour assurer la protection des champs. Parmi ces quartiers créés en altitude, on peut citer à Fongo-Tongo : Tsekeng, Lebet, Meloung (1900 m d'altitude) ; à Bafou : Aghong (2000 m d'altitude) ; à Bangang : Mbiete, Mehuie, Ladjentit, Messang (1800 m d'altitude) ; à Balatchi : Maka (1900 m d'altitude). Pour plus de détails, lire Boutrais, *Hautes terres*, p. 850.

européens déjà dans une profonde insécurité, abandonnèrent de vastes pâturages envahis par les villageois, et évacuèrent définitivement leur ferme en 1964, pour le cas de la CPA²¹².

Toutefois, il importe de souligner que les paysans agriculteurs ne purent pas jouir pleinement de leur victoire sur les exploitants européens dans la mesure où, au cours de la décennie 1960, l'insurrection armée en excluant toute forme d'élevage sur la montagne, mettait aussi en péril les exploitations agricoles villageoises. En effet, les rebelles qui avaient trouvé refuge sur les confins sommitaux des différentes chefferies autour des monts Bamboutos, représentaient une sérieuse menace pour les paysans qui tentaient une aventure économique sur ces hauts versants. L'insurrection bamiléké au-dessus des monts Bamboutos au cours des années 1960, excluait donc à la fois toute forme d'activité pastorale et agricole. Les parcelles de cultures entreprises par les villageois, subissaient les pillages nocturnes des rebelles, qui considéraient désormais la montagne comme leur domaine exclusif²¹³.

L'analyse laisse donc penser que les réserves foncières d'altitude dans les Bamboutos au lendemain des indépendances, sont révélatrices d'insécurité. Incapable de mettre fin à l'occupation anarchique des pâturages, la nouvelle administration en carence de moyens techniques, n'apporta pas véritablement une solution aux tensions agro-pastorales dans la région. Bien plus, la présence des rebelles et activistes de l'UPC, contribua à complexifier la situation, mettant à la fois en péril toute activité au-dessus des monts Bamboutos. C'est dans ce contexte que la priorité de l'administration fut désormais celle de mettre fin à l'insurrection armée. La planche ci-après illustre avec précision le fait selon lequel, des postes de fronts dans lesquels se relayaient plusieurs équipes de soldats de la garde civique, furent édifiés au dessus de la montagne, pour traquer les rebelles et mettre fin à leur activisme sur les monts Bamboutos, devenus leur point de refuge par excellence.

²¹² D. Dongmo, "Le devenir des deux exploitations européennes de Babadjou", *Revue de Géographie du Cameroun*, Yaoundé, 1988, p. 22.

²¹³ Entretiens avec J. Donfack, 75 ans, cultivateur et victime des pillages du maquis, Bafou, 18 août 2016 ; J. Tsolefack, 81 ans, victime des pillages du maquis, Bangang, 13 août 2014. Informations concordantes.

Planche 28 : Quelques postes de fortification des soldats de la garde civique Camerounaise sur le massif des Bamboutos



Source : Cliché Ajangson Noutsu, Bangang, le 15 août 2014

C'est au terme de cette première bataille contre la rébellion armée, que l'Etat se pencha véritablement sur la question des conflits agropastoraux dans les Bamboutos. En effet, bien que l'année 1970 vint marquer la fin de la rébellion sur le plateau bamiléké, elle inaugura une nouvelle phase de tensions entre agriculteurs locaux et éleveurs mbororo. En plus des autres griefs, les agriculteurs accusaient désormais les Mbororo d'avoir eu des rapports plus pacifiques avec les rebelles pendant les troubles. Les rebelles qui au départ de l'insurrection, semblaient défendre la cause des cultivateurs, devinrent par la suite leurs pires ennemis, au profit des Mbororo qui toléraient leur présence sur la montagne²¹⁴. C'est ainsi qu'après la fin de la rébellion armée dans les Bamboutos, les tensions agro-pastorales s'accrochèrent du fait que la montagne devint une pomme de discorde entre les Mbororo en quête de pâturages, et les paysans en quête des terres agricoles. C'est en ce moment que l'Etat se mit à déployer les mesures pour essayer de mettre fin à ces tensions. Il y a lieu ici d'examiner ces nouveaux mécanismes déployés par l'Etat dès 1970, pour résorber les crises agro-pastorales au-dessus du massif des Bamboutos.

2) Les mécanismes administratifs de résolution des crises agro-pastorales dans les Bamboutos à partir de 1970

Tout comme les autres régions du plateau bamiléké, le massif des Bamboutos dès 1970, connut une accalmie marquant la fin de l'insurrection armée. Malheureusement, il s'agit d'une brève trêve dans la mesure où, cette période inaugure le début de vives tensions agro-pastorales entre Mbororo et cultivateurs. La présence des Mbororo sur la montagne est vivement contestée par les paysans pour trois raisons majeures : leur considération comme allogènes, leur soutien historique apporté aux exploitants européens, et leurs rapports étroits

²¹⁴ Les Mbororo pour mener leur activité pastorale en sécurité, avaient opté pour de bons rapports avec les rebelles contrairement aux paysans, qui bien qu'ayant tiré profit de leurs actions, dans la mesure où elles permirent le départ des concessionnaires européens, finirent par développer à leur endroit, une attitude de méfiance.

avec les rebelles. De la même manière qu'à l'époque des concessionnaires européens, la rivalité entre cultivateurs locaux et éleveurs mbororo épouse des contours dangereux. C'est alors que l'Etat par le biais de ses administrateurs locaux, initie de façon permanente des voies de sortie de crise. Parmi ces voies, figurent le rôle joué par les commissions de règlement de crises, et les actions des administrateurs locaux (préfets et sous-préfets).

a-) La recrudescence des tensions agro-pastorales et le renforcement des institutions de résolution par l'Etat : le rôle des commissions de règlement des conflits

À partir de 1970, la démarche privilégiée dans un premier temps par l'Etat pour résoudre les tensions liées au foncier, est la mise en place des commissions de règlement de crise. À cet effet, une conférence des Préfets, eut le lieu le 12 novembre 1970 à Bangangté²¹⁵. Présidée par l'inspecteur fédéral de l'administration pour la région de l'Ouest, cette conférence avait pour objectif majeur, la résolution des problèmes fonciers et domaniaux. Au cours des assises, les administrateurs reconnurent à l'unanimité que la région administrative de l'Ouest est sujette à une réelle instabilité foncière, ce qui contribue à rendre le climat social malsain et instable. Le département des Bamboutos du fait de la recrudescence des tensions agro-pastorales, fut classé au rang des régions les plus vulnérables. Sur ce point d'ailleurs, l'Inspecteur fit clairement la recommandation suivante :

La paix et la cohésion sociale commandent qu'en raison de la recrudescence des crises agro-pastorales et la poussée démographique particulièrement forte dans les Bamboutos, soit combattue très vigoureusement la constitution des grandes propriétés foncières individuelles. Les autorités compétentes doivent effectuer des descentes constantes sur le terrain afin de s'assurer du respect de cette mesure et veiller à la matérialisation des limites entre les cultures et les pâturages²¹⁶.

Le cas des Bamboutos cité dans cette note, témoigne à juste titre de la vulnérabilité de la région au sujet de la question foncière. À la fin de son propos, l'Inspecteur ne manqua pas de refaire à nouveau mention des conflits agro-pastoraux, qui ont lourdement contribué à entacher les relations entre Bamiléké et Mbororo. En rappelant que dans le cadre de l'unité nationale, chaque citoyen pouvait se fixer où il désirait et ceci dans le respect de la loi, il fit une fois de plus une interpellation aux autorités administratives, dont la teneur est la suivante :

Les autorités administratives en leur qualité de représentants des intérêts généraux doivent avoir une parfaite connaissance des textes en vigueur et faire preuve de la plus grande objectivité dans l'examen des

²¹⁵ ARO, P-V de la conférence des Préfets sur les problèmes fonciers et domaniaux dans la région administrative de l'Ouest, décembre 1970.

²¹⁶ ARO, P-V de la conférence des Préfets sur les problèmes fonciers et domaniaux dans la région administrative de l'Ouest, décembre 1970.

conflits agro-pastoraux qui, faut-il le rappeler, ont été et sont encore des ferments des troubles et des désordres en pays bamiléké²¹⁷.

La conférence de Bangangté peut ainsi être interprétée comme la toute première sonnette d'alarme sur la question très sensible du foncier dans la province de l'Ouest en général, et dans le département des Bamoutos en particulier. Les conflits agriculteurs-éleveurs constituaient ainsi une des questions les plus sensibles à débattre lors des assises. À la suite de cette conférence historique de Bangangté, des mesures réelles commencèrent à être adoptées afin de réduire au maximum les crises agro-pastorales. Dans la foulée, l'administration, vint toujours privilégier la délimitation des terrains de cultures et d'élevage. Face à une telle démarche, la crise loin de s'atténuer, prit de l'ampleur et, "désormais, la conquête des pâturages s'effectue de manière spontanée sans se référer aux chefs ou avec leur consentement implicite"²¹⁸. Les résolutions préconisées par l'Inspecteur Fédéral en 1970 au sujet de l'acquisition des espaces, ne sont donc pas respectées, car les éleveurs connaissent toujours une insécurité permanente face à la montée en puissance des agriculteurs. À Bafou, Bangang, Babadjou et Balatchi, les invasions agricoles débordent la limite de 2000 m d'altitude, car "tous les villageois aspirent à cultiver la pomme de terre dès lors que les prix du café stagnent"²¹⁹. Les limites mises en place par l'Etat pour assurer la démarcation entre la zone pastorale et la zone agricole, ne sont tolérées par les paysans que si elles ne s'attaquent pas aux avancées et initiatives agricoles. Dans le cas contraire, l'administration est appelée à affronter la colère des agriculteurs qui pour s'affirmer, n'hésitent pas à multiplier les actes de violence à l'endroit des éleveurs. Cette situation est décrite avec précision par J. M. Fotsing dans les notes suivantes :

Les limites décidées par l'administration ne sont acceptées que si elles entérinent les conquêtes agricoles. Une limite des cultures imposée en 1972 à Babadjou, provoque une révolte locale parce qu'elle contraint les Bamiléké à reculer leurs cultures, sur trois interfluves. Des soldats sont dépêchés de Dschang, pour protéger les éleveurs. Au contraire, une limite instituée à Bafou en 1974, se révèle une réussite, en diminuant la fréquence des conflits au cours des années suivantes. En fait, elle reconnaît un quartier créé au milieu des pâturages, dont 230ha sont soustraits officiellement²²⁰.

On peut donc dire que dès les années 1970, les administrateurs camerounais peinent à instaurer un climat de paix entre agriculteurs et éleveurs sur le massif des Bamoutos. Loin d'adopter la solution de l'administration britannique qui tentait d'associer les deux activités

²¹⁷ ARO, P-V de la conférence des Préfets sur les problèmes fonciers et domaniaux dans la région administrative de l'Ouest, décembre 1970.

²¹⁸ Boutrais *Hautes terres*, p. 855.

²¹⁹ J. M. Fotsing, "Problèmes fonciers et élevage bovin en pays bamiléké, exemple du Nord de Bafou (Ouest-Cameroun)", *Les Cahiers de la recherche sur le développement*, Numéro 20, 1988, p. 46.

²²⁰ *Ibid.*, p. 49.

sur la montagne, le législateur national privilégie la solution de l'administration coloniale française, qui consistait à établir une limite entre le domaine pastoral et agricole. Cette option ne porta point de fruits car, les Mbororo plus que les éleveurs européens d'autrefois, se trouvèrent dans une position extrêmement fragile du fait de la montée anarchique des cultures.

La fréquence des crises agro-pastorales et l'insécurité foncière sans cesse croissante dans le pays au cours des années 1970, poussent le législateur national à entreprendre des réformes, par la promulgation de deux décrets accordant chacun, une attention particulière aux questions agro-pastorales. Le premier est le décret N°74/42 du 24 avril 1974. En définissant les règles de la gouvernance foncière au Cameroun, cette réforme précise les paramètres d'aménagement agro-pastoral, et le statut des terrains, ceci pour permettre à l'administration de mieux arbitrer les conflits agro-pastoraux²²¹. Quelques années plus tard, l'administration se penche à nouveau sur les questions agro-pastorales qui continuaient de fragiliser la cohésion sociale en milieu rural. C'est alors qu'en 1978, un autre décret est promulgué dans l'optique d'établir les termes et les conditions de résolution des conflits. Il s'agit du décret N°78/263 du 03 juillet 1978. Sur le plan institutionnel, il marque une étape décisive dans les démarches gouvernementales de résolution des crises agro-pastorales au Cameroun, dans la mesure où, il précise clairement les méthodes et conditions d'arbitrage de ces crises, par la mise en place d'une commission consultative²²².

Conformément au décret de 1978, la commission mise en place est la seule voie autorisée pour gérer les conflits agro-pastoraux, elle est chargée dans le cadre de l'espace en milieu rural, de veiller à la gestion du domaine agricole et du domaine pastoral, ceci en fonction des besoins de la population²²³. En appui au décret de 1978, deux autres textes furent publiés en 1981 et 1986, dans le but de réduire davantage les problèmes liés au secteur agro-pastoral²²⁴. L'arrêté Ministériel N°58/MINAGRI du 13 août 1981, définit le coût des dommages sur les cultures et le décret N°86/755 du 24 juin 1986, concerne la réglementation

²²¹ J. Muhammadou Amadou, "The integration of the Fulani into the Menchum Community 1930-2005, A historical investigation", Ph.D/Thesis in History, University of Yaounde I, 2009, p. 351.

²²² *Ibid.* Cette commission selon l'article 2 devait s'assurer du respect des limites par les agriculteurs et les éleveurs. Ce décret marquait ainsi une étape décisive dans le cadre des mécanismes administratifs de résolution des conflits agro-pastoraux.

²²³ *Ibid.*, p. 352. Ladite commission est ainsi formée des membres suivants: le Sous-Préfet qui agit en qualité de chef de la commission, le Représentant du service des Affaires foncières, qui agit en qualité de secrétaire, le Représentant du Ministère de l'Agriculture, un représentant du service des Affaires foncières, le représentant du Ministère de l'élevage, les chefs des villages concernés et un représentant des éleveurs.

²²⁴ Pour plus de détails sur ces différents textes relatifs à la législation foncière au Cameroun, se référer aux travaux suivants : A. Tientcheu Njiako, *Droits réels et domaine national au Cameroun*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2005 ; J. M. Nyama, *Régime foncier et domanialité publique au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001 ; A. D. Tjouen, *Droits domaniaux et techniques foncières en droit camerounais, étude d'une réforme législative*, Paris, Economica, 1982.

de l'élevage au Cameroun, la circulation et l'exploitation du bétail. On peut déduire au regard de ces différents textes que sur le plan institutionnel, l'Etat camerounais a déployé des efforts louables dans le cadre de la mise en place des stratégies de résolution des conflits agro-pastoraux. Les administrateurs locaux en poste dans les Bamboutos, s'appuient de façon permanente sur lesdits textes, pour essayer de réguler ou de freiner la montée des tensions entre agriculteurs et éleveurs sur ce massif.

b-) Les actions des administrateurs locaux dans la gestion des crises agro-pastorales dans les Bamboutos

En leur qualité de représentants de l'Etat et garants de l'intérêt général, les administrateurs locaux en poste dans les Bamboutos, multiplient les actions en faveur de la résolution des conflits agro-pastoraux qui depuis 1970, devinrent une véritable source de fracture sociale. En s'appuyant sur les textes en vigueur, ces administrateurs mènent au quotidien des actions collectives et individuelles, pour assurer des rapports harmonieux entre agriculteurs et éleveurs, sur le massif des Bamboutos.

Les actions collectives sont visibles à travers les séances de travail et réunions regroupant les administrateurs au cours desquels, un accent particulier est toujours accordé sur la question des crises agro-pastorales. À titre d'exemple, dans le rapport relatif à la tournée de prise de contact du Sous-Préfet de l'arrondissement de Batcham, le 07 décembre 1990, la question des conflits agro-pastoraux figure en première ligne. Le chef du secteur d'élevage après une séance de travail avec le nouveau Sous-Préfet, mentionna au sujet de ces conflits, qu'ils étaient très fréquents et la commission chargée de la délimitation des zones de pâturages, devait impérativement entamer les travaux afin d'éviter les escalades et les catastrophes²²⁵.

La matérialisation desdites limites fut considérée comme la solution la plus efficace aux crises et les paysans furent appelés à cohabiter pacifiquement avec les Mbororo du département. En 1994, les tensions agro-pastorales dans le groupement Babadjou atteignirent des proportions inquiétantes, obligeant le Préfet à mettre sur pied une commission en charge de la résolution rapide de ces tensions. Cette commission consultative fut instituée par arrêté N°76/AP/F.31/SDD, du 10 mars 1994. Après avoir pris acte de la situation, ladite commission pris la résolution d'engager les travaux de délimitation par la pose des bornes matérialisant le domaine réservé aux pâturages, afin de mettre fin à la montée des cultures. Il est vrai que ces

²²⁵ APM, Archives non classées, Exposé du Sous-Préfet de l'arrondissement de Bangang à la réunion de CCO du 12/12/1990 à Galim.

travaux connurent de nombreuses difficultés du fait des actes criminels des paysans du quartier Balepo, qui multiplièrent les actes de vandalisme à l'égard des Mbororo, et sur les bornes implantées²²⁶. Dans le groupement Bangang, la précarité des rapports agriculteurs/éleveurs, obligea le Préfet des Bamboutos lors de la réunion de coordination administrative en Mai 1989, à opter pour la mise sur pied d'une commission consultative. Cette commission avait pour mission majeure, d'étudier les modalités de résolution des crises agro-pastorales dans la localité de Nzindong à Bangang²²⁷. Les travaux débutés en Janvier 1990, avaient abouti à l'évaluation des dégâts subis aussi bien par les éleveurs, que par les agriculteurs et d'entreprendre la démarcation réelle des zones de pâturages inviolables par les agriculteurs.

À côté des mesures collectives envisagées dans le cadre des commissions consultatives de résolution des conflits agro-pastoraux, les administrateurs et les élus locaux engagent aussi au quotidien, des actions personnelles pour essayer de freiner cette gangrène. D'entrée de jeu, il convient de mentionner qu'en 1972, face à la persistance des tensions dans l'ensemble du département des Bamboutos, le Préfet publia un arrêté fixant une ligne virtuelle de démarcation entre les zones de cultures et d'élevage sur le massif des Bamboutos²²⁸. Cependant déploraient certains éleveurs, cette démarcation demeurée théorique et immatérielle, ne fut pas respectée, au contraire, la conquête des pâturages par les agriculteurs à Bangang, Balatchi et Babadjou, s'accrut au mépris de l'arrêté préfectoral²²⁹. Le caractère récidiviste des agriculteurs contraignit d'ailleurs l'administration à définir en 1984, une nouvelle ligne de démarcation entre les cultures et les pâturages, qui fut fixée à 200 m d'altitude²³⁰. La carte ci-dessous, apporte des renseignements clairs sur cette nouvelle délimitation et évalue le degré des attaques de cultures sur les pâturages.

²²⁶ APM, Archives non classées, Exposé du Sous-Préfet de l'arrondissement de Bangang à la réunion de CCO du 12/12/1990 à Galim.

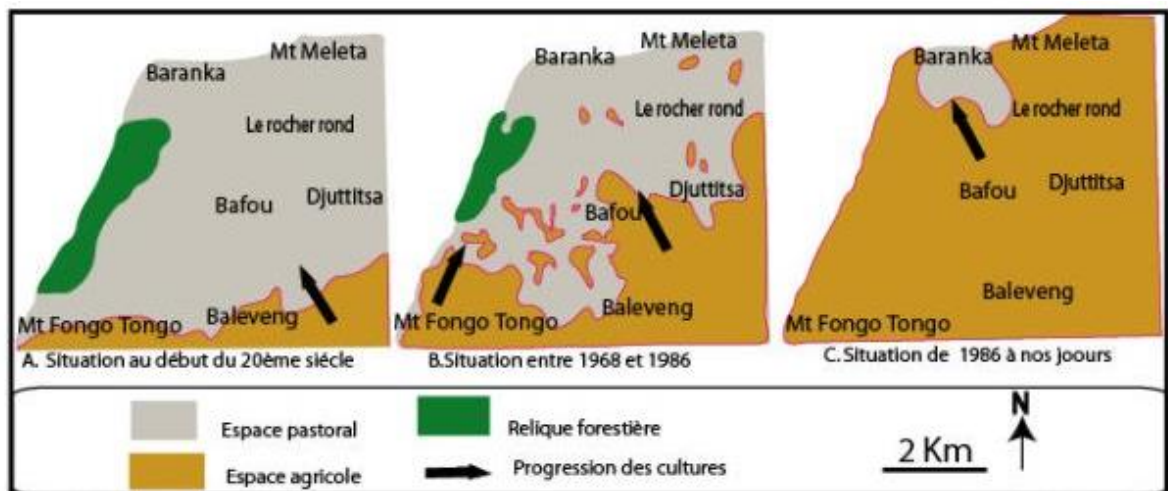
²²⁷ APM, Archives non classées, Rapport de la Réunion de coordination administrative sur la situation de l'arrondissement de Batcham, 1989.

²²⁸ Il s'agit ici de l'une des premières mesures émanant d'une autorité administrative dans le cadre de la résolution des litiges agro-pastoraux dans les Bamboutos. Avant cette date, la seule référence demeurait, l'arrêté de 1950, délimitant des zones de cultures et de pâturages.

²²⁹ Entretien avec M. Sadou, 78 ans, éleveur et victime des conflits agro-pastoraux, Bangang, 18 juin 2015; Ahmadou, 64 ans, éleveur et victime des crises agro-pastorales, Bafou, 15 juin 2015, Propos concordants.

²³⁰ Kaffo, "Enjeux agro-pastoraux", p. 92.

Carte 7 : Evolution spatio-temporelle de la colonisation agricole sur les monts Bamboutos



Source : Kaffo et Als., “Enjeux agropastoraux”, p. 293.

L’une des actions aussi remarquables concerne les interpellations permanentes des Préfets et Sous-Préfets à l’endroit des chefs de groupement et chefs mbororo, les invitant à cohabiter et joindre leurs efforts dans l’apaisement des crises agro-pastorales entre leurs communautés. Ce fut le cas séance de travail ayant regroupé autour du premier adjoint préfectoral, les chefs Bangang, Babadjou et le représentant des éleveurs en août 1994. Reprenant les instructions du Préfet, l’adjoint préfectoral invita les différentes parties à sensibiliser leurs populations par des messages de paix, et surtout à encourager la cohabitation entre agriculteurs locaux et éleveurs, pour promouvoir l’unité et le vivre ensemble²³¹. En 1996, le Sous-Préfet de Batcham ayant reçu de nombreuses plaintes des éleveurs faisant état de l’insécurité foncières grandissante et des violences paysannes à leur endroit, multiplia les rencontres avec le chef du groupement Bangang et ses notables. Au cours de ces rencontres, l’administrateur invita les autorités traditionnelles à éduquer leurs populations et surtout à demander aux agriculteurs de mettre fin à leurs exactions vis-à-vis des éleveurs²³².

Dans le registre de ces actions isolées, on peut également noter les efforts louables des élus locaux dans l’instauration d’un climat pacifique entre agriculteurs et éleveurs. L’un des exemples les plus éloquents est celui du Maire de la commune rurale de Babadjou. En outre, en 1996, à l’occasion de la tournée du préfet des Bamboutos, celui-ci fit un exposé

²³¹ APM, Archives non classées, P-V des séances de travail entre le 1^{er} adjoint préfectoral et les chefs des groupements Bangang et Babadjou, sur les litiges agriculteurs/éleveurs, les 9,16 et 19 août 1994.

²³² APM, Archives non classées, P-V des rencontres entre le Sous-Préfet de Batcham et le chef supérieur Bangang, 1996.

exclusivement axé sur les conflits agro-pastoraux dans la localité de Babadjou. Dans son argumentaire, il présenta cette localité comme le principal foyer des conflits fonciers et agro-pastoraux qui du fait de leur mauvaise résolution, sont à l'origine de nombreuses tragédies telles l'assassinat des éleveurs, la destruction de leurs huttes, le vol et l'incinération de leurs animaux²³³. À côté des compagnes de pacification engagées par ses soins, il fit la proposition au Préfet d'organiser un forum regroupant les forces vives formées de l'élite, élus locaux, chefs traditionnels et notables, pour entreprendre des démarches en vue d'une solution durable à ces conflits. En 1998, à l'occasion de la tournée de prise de contact du nouveau Préfet, le Maire une fois de plus fit part de ses inquiétudes sur les répercussions des conflits agro-pastoraux à Babadjou. Il profita de la circonstance pour apporter sa contribution dans la résolution des conflits. Dans ses propositions, il suggéra à l'administration,

de délimiter la zone de pâturages non pas par un simple texte réglementaire, mais par une bande d'amplitude sur laquelle seraient plantées les arbres ou les eucalyptus. Cette bande plantée partirait de notre limite avec Balatchi jusqu'à celle des villages dans le Nord-Ouest. Il conviendrait aussi de dégager un espace dans la dépendance nationale, à la lisière des monts, espace qui permettrait aux Mbororo de s'installer comme tous les citoyens. Cette concession à eux faite ferait office de leur quartier du fait de leurs mœurs particulières, et dans le souci de respecter leur différence²³⁴.

Dans le registre des actions des administrateurs dans l'apaisement des tensions intercommunautaires autour du foncier dans les Bamboutos, on peut aussi évoquer l'exemple de la médiation des sous-préfets des arrondissements d'Alou et de Fongo-Tongo. Ce fut le cas lors des récents événements tragiques de 2016, dans la sous-chefferie Tchouteng du groupement Fongo-Tongo. L'image suivante met en exergue ces administrateurs rendus sur le terrain pour les négociations de paix entre les deux communautés.

Planche 29 : Descente des administrateurs à la sous-chefferie Tchouteng lors des récents événements de 2016.



Source : Documents privés de J. Kenfack

²³³ ASB, Archives non classées. Notes du Maire de la commune rurale de Babadjou, au Préfet du département des Bamboutos au sujet des conflits agro-pastoraux dans sa commune, septembre 1996.

²³⁴ ASB, Archives non classées, Notes du Maire de la commune de Babadjou à l'attention du nouveau Préfet des Bamboutos, dans le cadre de la tournée de prise de contact, décembre 1998.

Au regard de ce qui précède, on peut conclure que les administrateurs et les élus locaux développent au quotidien des actions remarquables, dans le cadre des mécanismes de résolution des crises agro-pastorales dans les Bamboutos. Bien plus, l'Etat dans le cadre des arrangements institutionnels, a mis sur pied des réformes visant à réduire la montée anarchique de ces tensions qui dès 1970, avaient sérieusement fragilisée le foncier rural et entraîné de profondes fractures sociales dans la région. Seulement toutes ces actions se heurtent en permanence à de sérieuses difficultés telles : l'extrême lenteur des commissions mises en place, le manque de moyens financiers et techniques pour la réalisation des travaux sur le terrain, les actes fréquents de corruption auprès des membres desdites commissions, et surtout le non-respect des décisions administratives²³⁵. Par ailleurs, la multiplication des instances, favorise la confusion, "la corruption et la surenchère d'arbitrage, au détriment bien souvent des acteurs les moins dotés en capital politique, économique et social"²³⁶.

Tous ces problèmes contribuent à faire rebondir les tensions agro-pastorales, et à ternir davantage le climat social. Les Bamboutos demeurent dans ce contexte, une véritable poudrière foncière d'où, l'urgence d'y expérimenter d'autres mécanismes de résolution des conflits qui y sont en cours. La dernière orientation de cette réflexion s'articule à cet effet, sur les modes alternatifs de résolution des conflits fonciers en milieu rural. Il s'agit des outils d'analyse susceptibles d'être exploités par le législateur national, pour promouvoir la stabilité et le développement du monde paysan.

C- Stratégies et modes alternatifs de prévention ou de résolution des conflits fonciers dans les Bamboutos et en milieu rural : Rôle des autorités traditionnelles et autres acteurs

L'analyse précédente a permis de comprendre que les conflits fonciers dans les Bamboutos, se sont perpétués au fil des temps, prenant l'allure d'un véritable fléau social que les autorités coloniales, puis postcoloniales, peinent à résorber. Tout comme les autres régions des pays francophones, l'échec des stratégies initiées par le législateur national pour résoudre les conflits fonciers dans les Bamboutos, provient surtout de l'application par ce dernier, "des solutions héritées de la colonisation, qui restent largement en vigueur sur le continent

²³⁵ En 1994, la commission en charge du règlement des crises agro-pastorales à Babadjou, ne disposait ni de véhicules, ni de moyens financiers pour effectuer les travaux de terrain. Le maire fut dans l'obligation de mettre à leur disposition son véhicule, et les éleveurs vinrent collecter la somme de 246 000 Franc CFA, pour leur permettre d'entamer les dits travaux. Référence : APM, Archives non classées, Compte rendu de la descente du premier adjoint Préfectoral à Babadjou, pour le règlement du litige agriculteurs/éleveurs, 16 mars 1994.

²³⁶ A. Mansion, C. Broutin, "Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne ? Défis, acteurs et initiatives contemporaines", *Grain de sel*, Numéro 57, 2012, p. 170.

notamment dans le régime foncier et la gestion des ressources naturelles²³⁷. Les décideurs par leurs instruments juridiques n'accordent aucune attention au contexte social dans le cadre de la résolution des conflits, pourtant, ainsi que le fait remarquer L. Brühl, "un système juridique ne peut demeurer en vigueur que si les conditions sociales qui l'ont fait naître se maintiennent"²³⁸.

Dans cette région montagneuse du plateau bamiléké, le foncier en général et les disputes autour de la terre en particulier, sont liées aux dynamiques des conflits à l'origine des violences à l'échelle communautaire. La violence est ainsi devenue dans cette zone rurale, une caractéristique des rapports sociaux et intercommunautaires. Dans ce contexte, la paix loin d'être une donnée statique, devient une quête permanente, surtout que "les rapports sociaux et les relations entre les individus sont presque toujours étroitement calqués sur le régime foncier"²³⁹. Les actions couramment engagées par l'Etat ne portant pas toujours les résultats escomptés, l'application des modes alternatifs s'avère indispensable pour ramener l'harmonie entre les communautés. Après avoir dégagé le rôle des autorités coutumières dans la quête des solutions aux conflits fonciers dans les Bamboutos, la présente analyse s'est appesantie sur les autres mécanismes de résolution de ces conflits pour une meilleure stabilité du foncier rural.

1. Les actions valorisantes des autorités traditionnelles dans la résolution des crises foncières en milieu paysan

Compte tenu de la fragilité des systèmes fonciers en milieu rural, du fait des tensions autour de la terre, la recherche des voies de sortie de crise doit impliquer tous les acteurs. Dans la mesure où les communautés rurales sont les couches les plus affectées, l'action des autorités traditionnelles reste indéniable dans la recherche des solutions efficaces à ces tensions. C'est sur ce point que la présente section du travail se penche avant d'examiner le rôle des autres acteurs.

Sur le plan législatif, la politique de généralisation de la propriété foncière prônée par l'Etat, a tendance à se heurter à la notion de parenté, comme principale condition d'accession à la terre en droit coutumier. Dans un tel contexte, la volonté gouvernementale de recherche de la paix et l'unité en milieu rural, d'après R. Tchamgni, "tranche avec les coutumes

²³⁷ R. Nguiffo, "De la légalité foncière : pistes pour une meilleure protection de l'environnement", in O. Barrière, A. Rohegude (dir), *Foncier et Environnement en Afrique, des acteurs aux droits*. Laboratoire d'Anthropologie juridique de Paris, Editions Karthala, 2008, p. 172. Sur ce point, lire aussi A. Rohegude, "La logique de l'Etat depuis la colonisation : l'expérience malienne", in E. Le Bris et als, *Enjeux fonciers en Afrique Noire*, Paris, Karthala, ORSTOM, 1982.

²³⁸ L. Brühl, *Sociologie du droit*, Paris, PUF, 7^{ème} édition, Collection Que Sais-je, 1990, p. 119.

²³⁹ Fotsing, "Compétition foncière", p. 131.

foncières très vivaces”²⁴⁰. En conformité aux principes du droit coutumier, la terre sert de cohésion au groupe tribal principal berceau des droits individuels et collectifs. Pour cela, l’action des autorités traditionnelles s’avère salutaire dans le cadre de la résolution des conflits fonciers en milieu rural. En dépit des réalités du processus historique du continent africain face aux conflits sanglants et intercommunautaires, “l’étude objective des sources et des données ethnographiques, montre à l’évidence que la civilisation négro-africaine se définit essentiellement en termes de dialogue, de compromis, de coexistence et de paix”²⁴¹.

On peut déduire de cette pensée que les sociétés traditionnelles, sont en mesure de mener des actions positives dans la résolution des conflits en milieu paysan, surtout dans un contexte où la législation foncière est préoccupée des réalités locales. J. P. Chauveau mentionne au sujet des conflits en milieu paysan ivoirien, que l’absence “des dispositions juridiques claires et la difficulté de faire appliquer les sanctions en milieu villageois, conduit les juges et les sous-préfets à laisser la plus grande place possible au règlement des conflits par les autorités traditionnelles locales : conseil de notable, tribunal coutumier”²⁴². Les administrateurs reconnaissent donc le rôle des instances coutumières dans la résolution des tensions liées à la terre en milieu rural. Le droit coutumier est en effet caractérisé par une cohérence commune qui en général, ressort des dispositions régulant l’accès à la terre et son usage. Paradoxalement, le droit moderne imposé par les administrateurs en zone rurale, souffre de sérieuses lacunes notamment, un système cadastral caduc, la cherté et la durée très longue de délivrance des actes, sans oublier la corruption²⁴³. Les mécanismes de résolution des conflits dans ce contexte, demeurent aussi confrontés à des problèmes de lenteurs et du manque d’engagement des acteurs politico-administratifs. C’est pour cette raison que dans les milieux ruraux au Bénin, les paysans préfèrent s’en tenir aux normes coutumières aussi bien dans le cadre de l’acquisition des espaces, que dans le cadre de la recherche des solutions aux conflits relatifs à l’occupation et l’exploitation des terres²⁴⁴. En réalité, les normes de gestion du foncier rural, demeurent encadrées par le droit foncier coutumier qui selon G. M. Dong Mougol, “est un ensemble de lois visant à sauvegarder l’intégrité territoriale et à régler

²⁴⁰ R. Tchampegni, “La situation de la propriété foncière au Cameroun : obstacles, conséquences et perspectives”, Contributions du CEREDH.

²⁴¹ T. Mouctar Bah, *Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique Noire*.

²⁴² J. P. Chauveau, “Question foncière et construction nationale en Côte d’Ivoire : les enjeux silencieux d’un coup d’Etat”, *Politique Africaine numéro 78*, juin 2000, p. 108.

²⁴³ Y. Magnon, L. Combrézy, “La question foncière en milieu rural” in L. Cambrezy, (dir), *Population mondialisation et développement : quelles dynamiques ?* Paris, L’Harmattan, 2012, p. 111.

²⁴⁴ Y. Magnon, “La terre dans tous ses états. Ventes foncières et vulnérabilités à Glo-Djigbé, arrondissement rural du Sud-Bénin”, Thèse de Doctorat en Sociologie, Université Paris Descartes, 2010, p. 128.

le système d'héritage foncier"²⁴⁵. Dans une étude portant sur la sécurisation des droits d'accès au foncier rural, F. Brondeau reconnaît que dans les faits, "les droits coutumiers sont la plupart du temps, toujours en vigueur sans être officiellement reconnus"²⁴⁶. Dans le même ordre d'idées, Byamugisha précise que, "10% seulement des parcelles auraient à ce jour fait l'objet d'une immatriculation en Afrique subsaharienne"²⁴⁷.

En outre, la résolution des conflits par les autorités traditionnelles en milieu rural africain, reste une voie privilégiée, du fait de l'application de plusieurs mécanismes ayant porté leurs fruits. De nombreuses institutions traditionnelles contribuent, en réalité à résoudre ou tout au moins à freiner la montée de l'insécurité foncière, entre les chefferies ou au sein d'une même chefferie. Les premiers mécanismes sur lesquelles s'appuyèrent les sociétés africaines pour prévenir et résoudre les conflits, furent les alliances sacrificielles, le recours aux sociétés secrètes, les pactes de sang. Les chefferies traditionnelles font également recours aux méthodes comme la négociation, la médiation et l'arbre à palabre, qui reste une véritable institution régie par des normes bien établies²⁴⁸.

Toutes ces méthodes participent de la diplomatie traditionnelle qui, "représente l'habileté, le tact et la prudence dans la gestion des rapports interhumains ou inter-Étatiques"²⁴⁹. Bien plus, il convient de mentionner que les pratiques telles la négociation, la médiation et les bons offices, marquaient les éléments de base de la diplomatie traditionnelle. À en croire J. Kouosseu, de telles pratiques "participaient à la gestion des conflits en milieu rural bamiléké et bamoun précolonial, dans un sens de rétablissement de la paix"²⁵⁰. Ces mécanismes traditionnels ont grandement contribué à instaurer la paix entre les groupements villageois dans les Bamboutos. L'exemple de plus illustratif demeure celui de la négociation historique entre les chefs Fongo-Tongo et M'muockbing, dans le cadre des conflits fonciers entre les deux communautés. Cet exemple de dialogue considéré comme un acte mémorable du fait de sa portée dans l'apaisement des tensions explosives entre les communautés

²⁴⁵ Dong Mognol, "Migrations internes", p. 2.

²⁴⁶ F. Brondeau, "Comment sécuriser l'accès au foncier pour assurer la sécurité alimentaire des populations africaines : éléments de réflexions", *Vertigo (la revue électronique des sciences de l'environnement)*, Volume 14, Numéro 1, mai 2014, p. 6.

²⁴⁷ Byamugisha cité par Brondeau, "Comment sécuriser", p. 6.

²⁴⁸ Pour plus de détails à ce sujet, se référer à B. Thierno Mouctar, *Les mécanismes traditionnels*.

²⁴⁹ *Ibid.* L'auteur montre que de telles pratiques avaient permis de rétablir la paix et l'harmonie au sein de nombreuses entités traditionnelles chez les peuples Bamiléké, Douala, Bamoun, Béti, Vouté, Tikar.

²⁵⁰ J. Kouosseu, L. Mbogni Nankeng, "Stratégies de prévention, de gestion et de maintien de la paix en milieu rural *grassfield*. Une lecture socio-anthropologique et historique de la diplomatie locale", in J. Kouosseu (dir), *Cameroun, le monde rural en mutation*, p. 301. Selon les auteurs, ces pratiques relevant du code coutumier ancestral bamiléké et bamoun, sont codifiées par les conventions de la Haye de 1899 et 1907. Elles ont été des facteurs déterminants dans le rétablissement de la paix, lors des conflits ayant opposé les Bamoun à ses voisins du versant oriental (Bagangté, Bagam et Badjoun), entre le XVI^{ème} et le XVII^{ème} siècle.

M'muockbing et Fongo-Tongo, fut matérialisée par un accord conjoint signé entre les deux chefs de groupement, le 05/11/1996²⁵¹. Un tel accord peut être assimilé à une sorte de pacte, définissant les règles de mobilité des personnes, ainsi que d'exploitation des parcelles litigieuses par les deux communautés. Des exemples de cette nature étaient légion pendant la période coloniale. R. Delorozière, signale à titre illustratif, des accords de paix matérialisés par des pactes de sang, des sacrifices humains entre les chefferies Fotouni et Bangam, dans la subdivision de Bafang²⁵².

Le recours au dialogue comme mécanisme de résolution des conflits par les autorités traditionnelles, était encadré par des procédures comme la médiation ou la négociation à travers l'intervention des chefs neutres, ou des émissaires comme les notables, ou des dignitaires qui portent le titre de *Nwala* et *Kwifo* (porte-parole du chef)²⁵³. Ces mécanismes qui sur le plan traditionnel, participent de la rhétorique "asseyons nous et discutons", "résumant laconiquement la méthode de la palabre qui est une forme de juridiction coutumière invitant les autorités traditionnelles, les acteurs impliqués dans un conflit, à un dialogue autour d'évènements particuliers, qui rythment la vie sociale"²⁵⁴.

Dans le cadre des conflits intercommunautaires dans les Bamboutos, un exemple assez éloquent de négociation à travers l'envoi des émissaires, fut noté dans la résolution de la rivalité Fongo-Tongo/M'muockbing. Le 02/09/1954, Djiokeng Mathias et Yaro, étaient porteurs d'un message de paix du chef Fongo-Tongo auprès du chef M'muockbing, un acte en faveur d'une résolution pacifique du différend foncier entre les deux communautés²⁵⁵. Les chefs neutres jouent également un rôle déterminant dans la médiation ou l'appel au dialogue, et à la paix dans le cadre des conflits entre deux groupements villageois. Les administrateurs coloniaux avaient reconnu dans leurs rapports, ces actions salutaires et hautement significatives des chefs neutres dans les mécanismes traditionnels de résolution des conflits. À ce sujet, l'on peut s'appuyer sur les travaux de R. Delorozière qui, reprenant l'administrateur Raynaud indique que,

²⁵¹ Requête des élites Fongo-Tongo sur les litiges frontaliers entre le groupement Fongo-Tongo et ses voisins. Cf Annexe 43 : Communiqué conjoint des chefs Fongo-Tongo et M'muockbing, le 05/11/1996.

²⁵² Delorozière, *Les institutions politiques*, p. 24.

²⁵³ A. P. Temgoua, "Les conflits frontaliers entre les chefferies Bamoun de l'Ouest-Cameroun", in *Bundaries and History in Africa issues in conventional Bundaries and Ideological frontiers* (Fest-chrift in Honour of Verkijika G. Fanson), A publication of the department of History, the University of Yaoundé I, 2011, p. 106.

²⁵⁴ B. Niagalé, R. K. Fahirama, *Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique Subsaharienne*, Chaire Raoul-Durand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM (Université du Québec à Montréal). www.dandurand.uqam.ca

²⁵⁵ Anoumeumeu Ngoune, "Les litiges frontaliers", p. 72.

Lorsque deux chefferies se faisaient la guerre, un chef neutre voisin, de même race bamiléké, pouvait intervenir pour rétablir la paix. Pour ce faire, prenant à la main des brins de l'herbe « *Fanken* » (arbre de paix), il allait se promener sur le terrain de guerre, véritable *No man's land* et exhortait les belligérants à la paix. Cette intervention pacifique était rarement repoussée²⁵⁶.

Ce type de mécanisme fut également observé dans le cadre de la rivalité Fongo-Tongo/M'muockbing où en octobre 1958, la médiation des chefs Baleng et Baleveng, fut déterminante dans la recherche de la paix²⁵⁷. Ces exemples témoignent à suffisance de la place centrale des autorités traditionnelles dans la résolution des conflits fonciers en milieu paysan. L'intervention d'un chef voisin en qualité de médiateur ou bon officier dans un conflit opposant deux chefferies voisines, le déploiement rituel des éléments comme la kola, le vin de raphia ou encore le recours aux rites et croyances, aux mariages mixtes, sont autant de stratégies et mécanismes traditionnels, qui "permettraient effectivement la gestion pacifique des relations intercommunautaires"²⁵⁸. À l'époque coloniale, les administrateurs avaient donc fini par comprendre que les solutions africaines sont supérieures aux démarches occidentales, en termes de résolution des conflits.

L'administration coloniale britannique en donnant plus de pouvoir aux "*natives Court of Justice*"²⁵⁹ au Cameroun Occidental, semblait aussi comprendre ce rôle central des instances traditionnelles dans la consolidation de la paix. Ce fut par contre une défaillance de l'administration française qui de son côté, opta plutôt pour la suppression progressive des tribunaux indigènes, remplacés par les tribunaux inspirés du droit moderne²⁶⁰. La réorganisation de la justice indigène par le décret de 1927, amenuisa considérablement les pouvoirs des chefs traditionnels dans la consolidation de la paix, et contribua à rendre plus complexes les situations conflictuelles. Pendant ce temps, dans la partie occidentale, l'action de ces chefs continuait de donner des résultats satisfaisants, en réduisant considérablement les crises entre communautés.

De nos jours, certaines administrations africaines continuent d'expérimenter avec succès, ces actions des autorités traditionnelles en cas de conflit. Dans le canton de Kodja du département de Sassandra en Côte-d'Ivoire, les autorités administratives dès les premiers

²⁵⁶ Raynaud cité par Delarozzière, *Les institutions politiques*, p. 22.

²⁵⁷ Anoumeumeu, "Les litiges frontaliers", p. 73.

²⁵⁸ J. Kouosseu, L. Mbogni Nankeng, "Stratégies de prévention", p. 301. Au sujet des rituels et alliances sacrificielles, lire aussi, M. Tatiadjio, "Les conflits armés dans la chefferie Batcham de 1903 à 1959", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998, p. 100.

²⁵⁹ Sur ce point, lire Ngoh, *Cameroun, 1884-1995*, p. 150.

²⁶⁰ Le décret du 31 juillet 1927, portant réorganisation de la justice indigène fut instituée dans les territoires français, des tribunaux de conciliation et des tribunaux de premier et de deuxième degré. Référence ANY, IAC 2575, Justice indigène, Organisation, 1927, Décret du 30 juillet 1927, portant réorganisation de la justice indigène dans les colonies françaises.

signes de conflits fonciers impliquant douze villages, ont mis sur pied un important comité de réflexion et de médiation, formé des chefs de village, des notables et des chefs coutumiers²⁶¹. Cette mesure a permis à ce canton de la zone forestière ivoirienne, d'éviter les affrontements sanglants autour de la terre, qui avaient cours dans d'autres communautés rurales. Dans un mémorandum de la société civile pour la sécurisation des droits fonciers au Mali, l'accent est mis sur la reconnaissance de la valeur incontournable des pratiques traditionnelles, dans la prévention et le règlement des conflits en milieu rural²⁶².

Dans le cadre des mécanismes traditionnels d'apaisement des tensions liées à la terre en milieu paysan, on peut aussi évoquer le rôle des *Ardo*, qui symboliquement, représentent les chefs des éleveurs installés dans une localité. Du fait de la fréquence des conflits agro-pastoraux dans les Bamboutos, ces *Ardo* sont devenus de véritables portes paroles pour les éleveurs²⁶³. Dans le groupement Bangang, de tels mécanismes contribué dans bien des cas, à freiner les conflits entre agriculteurs et éleveurs²⁶⁴.

En fin de compte, la présente étude montre à suffisance que l'implication des autorités traditionnelles dans le processus de consolidation de la paix en milieu rural, demeure incontournable. A côté des modèles modernes de gestion des conflits qui se sont annexés aux institutions et pratiques traditionnelles, il s'agit dans une large mesure, des mécanismes enracinés dans des valeurs socio-culturelles, endogènes aux communautés ethniques. Institutionnaliser les chefferies traditionnelles reviendrait donc, à accorder aux chefs et leurs tribunaux coutumiers, une assise légale les intégrant dans la hiérarchie des mécanismes officiels de gestion des conflits²⁶⁵. Ces chefferies ont des valeurs assez édifiantes qui constituent une réponse efficace aux conflits. Au sujet des tensions autour du foncier, leur rôle reste capital et doit par conséquent être pris en compte et renforcé par les pouvoirs publics, dans un souci de sécurisation optimale des droits fonciers en milieu paysan. Les modes

²⁶¹ Source : connect-ivoirienne .net, Règlement-litige foncier dans le canton de Kodja (Sassandra), un exemple à copier.

²⁶² Réseau de plaidoyer pour la sécurisation foncière Agricole au Mali, Mémorandum de la société civile et des communautés à la base, sur la politique nationale domaniale et foncière au Mali, octobre 2017, p. 7.

²⁶³ Les bons rapports tissés avec les chefs traditionnels permettent dans bien des cas, d'éviter les conflits entre éleveurs mbororo et agriculteurs locaux. Le registre des rapports éleveurs-cultivateurs par exemple, s'est grandement amélioré à la faveur des bons offices des *Ardo* à l'endroit des *Fon* dans les *Grassfield* de Bamenda. Pour plus de détails, lire J. Boutrais, *Hautes terres*, p. 712.

²⁶⁴ Entretien avec Ahmadou, 64 ans, éleveur et victime des crises agro-pastorales, Bafou, 15 juin 2015.

²⁶⁵ Niagalé, Fahirama, "Les mécanismes traditionnels", p.14. Pour complément de recherches, lire aussi A. Gisalberti, "Migrations, environnement et conflits fonciers en Afrique de l'Ouest", *L'information géographique*, volume 75, 2011. www.cairn.info. Au sujet du rôle des sociétés traditionnelles dans la résolution des conflits en milieu rural, s'inspirer aussi du travail de C. Bidime Epopa, "Gestion des conflits et culture de la paix dans le Mbam-Cameroun postcolonial, 1960-1992. Permanences et mutations", Mémoire de Master en Histoire, 2008.

traditionnels de résolution des conflits, apparaissent comme des facteurs pouvant offrir un complément efficace et des alternatives, aux dispositifs mobilisés à l'échelle nationale, pour faire face aux dynamiques conflictuelles qui embrasent les zones rurales. En effet,

Les études consacrées aux conflits et à leurs dispositifs de résolution, prouvent que, le système d'organisation traditionnel, est longtemps parvenu à juguler les différends. Recourir à la justice pouvait parfois prévaloir en milieu urbain, mais pas en zone rurale car cela aurait constitué une grave injure à l'endroit de la famille et du groupe²⁶⁶.

La chefferie traditionnelle s'avère donc être l'unité centrale coutumière de gouvernance foncière. C'est fort de cet attribut que, les chefs traditionnels des dix régions du Cameroun, réunis au sein du CNCTC, ont émis des propositions pour une réforme du foncier rural au pays. Dans ce plaidoyer, figurent les recommandations suivantes :

le rôle de la terre dans la stabilisation sociale, la préservation de la paix et l'impulsion du développement local et national ; le renforcement du rôle de la chefferie en matière de gestion foncière et des ressources naturelles, la prise en compte de leurs propositions pour la gestion du foncier rural afin de garantir l'équité, la justice et la protection optimale des droits des communautés rurales²⁶⁷.

Sur ces actions des autorités coutumières, on peut adjoindre le rôle des autres acteurs dans le difficile processus de résolution des tensions foncières en milieu rural. Ceci fait l'objet de la suite de la présente analyse.

2. Le rôle des autres acteurs dans la résolution des tensions foncières en milieu rural : les actions des associations de développement, de la société civile et des organisations religieuses

À côté des actions très valorisantes des chefs traditionnels dans la recherche des voies de sortie de crises en milieu paysan, le rôle des autres acteurs souvent peu visibles, reste à encourager.

a-) Le cas des associations de développement

L'atténuation des conflits fonciers en milieu rural, est dans certains cas, l'œuvre des mouvements et associations à caractère social. Ces associations contribuent de manière non négligeable à apaiser les tensions en milieu paysan dans la mesure où, elles ont l'avantage d'être mieux imprégnées des réalités du terrain. D. Woods fait à ce sujet la remarque selon laquelle, « ces associations et mutuelles diverses constituent des organisations de « courtage »

²⁶⁶ J-P. Chauveau et als., "Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest". Résultats du projet de recherche CLAIMS, Londres, IIED, 2006, p. 56.

²⁶⁷ Le Foncier rural au Cameroun, Notes sur la terre dans le secteur rural, Centre pour l'Environnement et Développement (CED), 2013. Le CNCTC est le Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun.

par excellence entre les populations rurales et leur environnement socio-politique²⁶⁸. Au regard de leur posture dans la société, les associations qui dans la plupart des cas, représentent une sorte de plateforme des originaires ou ressortissants, participent de façon significative à la limitation des conflits, par le biais de leurs multiples actions auprès de la population locale. Face aux tensions foncières autour du massif des Bamboutos, l'association des élites du groupement Fongo-Tongo, par exemple a mené des actions significatives visant à apaiser les rapports explosifs avec les groupements voisins, notamment les M'muockbing et les M'muockNguia. La médiation des élites Fongo-Tongo, aboutit d'ailleurs en 1991, à un accord de paix et de réconciliation avec le groupement M'muockbing²⁶⁹. Ceci est un exemple assez éloquent de résolution pacifique des conflits intercommunautaires. L'accord de paix en question, fut l'objet de rapport conjoint entre les élites Fongo-Tongo et celles de M'muockbing le 16 novembre 1996²⁷⁰.

Des illustrations de cette nature sont aussi signalées dans la majorité des groupements des Bamboutos où, les associations élitistes de développement local, œuvrent dans l'apaisement des tensions autour de la terre. La politique de mise en place des cercles élitistes de développement, est ainsi devenue l'apanage des milieux ruraux dans les Bamboutos où, l'insécurité foncière a atteint des proportions inquiétantes. Le tableau ci-après illustre dans les détails, l'ampleur du phénomène.

Tableau 36 : Quelques associations ou comités de développement dans les Bamboutos

Groupement villageois	Nom de l'association	Définition ou Dénomination
Bangang	CODEBANG	Comité de Développement Bangang
	CEBAO	Cercle des Elites Bangang de l'Ouest
	CEBALID	Cercle des Elites Bangang du Littoral
	AJND	Association des Jeunes Nzindong pour le Développement
Babadjou	ADEBA	Association pour le Développement de Babadjou
	CODEBA	Comité de Développement de Balepo
Pinying	APC	All Pinying Conference
	PDO	Pinying Development Organisation

²⁶⁸ D. Woods, "Elites, enmity and home town association in Ivory Coast. An historical analysis of states society links", *Africa* 64, (4), 1994, p. 471.

²⁶⁹ Requête des élites Fongo-Tongo, au MINADT sur les litiges frontaliers entre le groupement Fongo-Tongo et ses voisins (Fosim'muockbing et Fosim'muockNguia), 2006. Annexe 44 : Communiqué conjoint des élites Fongo-Tongo et M'muockBing du 16/11/1991.

²⁷⁰ Annexe 42: *Report of a joint commission of the elites of Fongo-Tongo and M'muockbing villages on land dispute.*

	PYO	Pinying Youth Organisation
Bafou	CODEBA	Comité de Développement de Bafou
Fongo-Tongo	ADEFTO	Association des Elites pour le développement de Fongo-Tongo

Source : Conception personnelle après synthèse des analyses

Les associations ci-dessus sont de véritables tribunes de réflexion, regroupant les forces vives des chefferies dans les Bamboutos. Le cas de Bangang est assez révélateur avec une pléthore de cercles caractérisés selon Y. Guillerrou, par la présence des élites, des notables et même de la diaspora²⁷¹. Ces grandes alliances communautaires qui en théorie, ont pour vocation majeure de promouvoir le développement des sociétés rurales, jouent aussi un rôle indéniable dans l'apaisement des tensions liées à l'exploitation des espaces. En outre, le foncier étant l'un des éléments de base pour le développement de ces sociétés. Ces associations s'avèrent souvent être de véritables tribunes de médiation, et de promotion de la paix. Même à la période coloniale, ces comités avaient marqué leur empreinte dans la défense des droits fonciers des peuples autochtones, et la résolution des conflits y afférents. À titre d'exemple, on peut évoquer l'Association des Babadjou de l'Extérieur qui dans le cadre des conflits fonciers entre la paysannerie locale et les concessionnaires européens (SINCOA et DARMAGNAC), avait grandement œuvré pour la paix, et la défense des droits fonciers coutumiers locaux²⁷². On peut donc conclure au regard de cette analyse que, "les dynamiques de rapport entre les sociétés paysannes et rurales locales, d'une part et leurs ressortissants, d'autre part constituent une composante importante dans la gestion des conflits"²⁷³.

Outre ces actions menées par les associations et comités de développement dans l'apaisement des crises foncières en milieu rural, on note également le rôle appréciable de la société civile et des associations religieuses.

b-) Le cas de la société civile et des associations religieuses

En ce qui concerne la société civile, il convient d'entrée de jeu de préciser que le plan d'action de l'ONU et la déclaration de Stockholm sur les réponses à l'instabilité du monde et

²⁷¹ Y. Guillerrou, "Initiatives locales, stratégies sociales, et nouvelles configurations politiques dans l'Ouest-Cameroun", *Journal d'anthropologie*, Association française des anthropologues, actualité politique dans l'étude des sociétés contemporaines, 2003, p. 8.

²⁷² Infra, p

²⁷³ M. Koné, J. P. Chauveau, "Décentralisation de la gestion foncière "petits papiers", pluralisme des règles, pratiques locales et régulation politique dans le Centre Ouest Ivoirien", *Bulletin de l'APAD, Numéro 16*, 1998, p. 51.

aux conflits violents, prennent en compte la nécessité d'intégrer les acteurs civils dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. C. Barnes considère la société civile comme l'une des énergies les plus puissantes en faveur de la paix et pense que, "ses acteurs peuvent contribuer à façonner une politique de paix en identifiant les difficultés et les lacunes jusque-là occultées, en analysant les problèmes et en suggérant des solutions"²⁷⁴. Au regard de ces différentes missions reconnues aux groupes de la société civile, on comprend qu'ils peuvent efficacement participer à la résolution des conflits fonciers en milieu rural. Les décideurs politiques peuvent à cet effet, s'appuyer sur leurs actions pour pallier au phénomène assez préoccupant de l'instabilité foncière en milieu paysan. L'un des exemples à citer ici, est celui de l'organisme VERIRA, qui dans le cadre des conflits fonciers opposant le groupement Bangang aux communautés voisines dans la localité montagneuse de Messang, a grandement œuvré pour la consolidation de la paix. Cet organisme a également joué un rôle salubre dans le cadre de canalisation, et la sensibilisation des masses paysannes, afin d'éviter les débordements de situations liées aux mécontentements des victimes d'expropriations en 1977, et non indemnisées après l'installation du complexe théicol. C'est ainsi grâce aux stratégies mises en place par l'organisme, que les communautés locales ont gardé le calme. Ce type de stratégie est reconnu par C. Barnes qui déclare que,

Les groupes de société civile peuvent analyser la situation, émettre les recommandations, élaborer des options stratégiques et engager un dialogue pour résoudre les conflits. Ils peuvent aussi engager des campagnes de plaidoyer pour éveiller une volonté politique chez les décideurs et mettre en œuvre des stratégies afin d'atteindre les résultats souhaités²⁷⁵.

Cette remarque permet de déduire que les membres de la société civile restent de véritables facilitateurs et médiateurs, qui multiplient les initiatives visant à maintenir et consolider la paix au niveau des communautés locales. De ce fait, une bonne exploitation des actions de la société civile, demeure une condition indispensable pour que celle-ci puisse avoir un impact sur la consolidation de la paix²⁷⁶.

Dans la même perspective, les organisations religieuses sont en mesure de mener des actions significatives dans l'apaisement des tensions foncières en milieu rural. F. Djateng au sujet des efforts déployés par ces organisations pour la consolidation de la paix dans le cadre

²⁷⁴ C. Barnes, "Les acteurs du changement : le rôle de la société civile dans la prévention de la guerre et la consolidation de la paix", in C. Kayser, F. Djateng, *Les acteurs civils et la prévention des conflits*, service civil pour la paix (SCP). p. 28. Pour plus d'éclairage, consulter aussi les données du centre européen pour la prévention des conflits. Référence. : info@conflit-prévention.net

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 28.

²⁷⁶ T. Paffenholz, C. Sunk, "La société civile, l'engagement citoyen et la consolidation de la paix", in C. Kayser, F. Djateng, *Les acteurs du changement*, p. 42. Pour plus de détails, consulter aussi le site www.worldbank.org/conflict-resolution.

des crises au Cameroun, estime qu’“en dépit de ses difficultés, l’église reste un acteur à exploiter”²⁷⁷. L’illustration la plus remarquable dans les Bamboutos, se réfère aux initiatives de paix couramment mises en place par le conseil œcuménique pour la paix. En effet, cette organisation avait multiplié les campagnes de sensibilisation des masses paysannes à travers la promotion du dialogue, et du vivre ensemble pour mettre un terme aux tensions intercommunautaires. La rivalité Bangang/Bam’muock a connu un réel apaisement du fait des actions remarquables du conseil œcuménique pour la paix²⁷⁸. Au rang de ces acteurs, il est à noter que les médias communautaires occupent aussi une position idéale, pouvant leur permettre de faciliter le dialogue entre les acteurs des conflits fonciers en milieu rural²⁷⁹.

En définitive, les autorités traditionnelles, les membres des associations et comités de développement, les leaders religieux et les acteurs de la société civile, ont montré leurs preuves dans la prévention, la résolution des conflits et la consolidation de la paix en milieu paysan. Il s’agit ici des pistes susceptibles d’être exploitées par les décideurs politiques pour assurer la stabilité des structures foncières en milieu rural, en mettant fin aux conflits. Ces actions pour aboutir aux résultats escomptés, doivent être renforcées par la mise en place de nouvelles structures, et l’amélioration de la politique foncière.

D- Plaidoyer pour une mise en place de nouveaux instruments de gouvernance foncière, et une profonde réforme du système foncier en milieu rural

En général, l’émergence des conflits fonciers en milieu rural et leur difficile résolution sont liées au fait que les populations paysannes disposent des régimes fonciers propres à leur culture. Dans de nombreuses zones rurales du monde, de tels régimes ne bénéficient pas d’une reconnaissance par les gouvernements et les systèmes juridiques, ce qui conduit à des situations conflictuelles difficilement maîtrisables. La terre étant une source de richesses inestimables pour les communautés rurales, la résolution des conflits y afférents nécessite la mise en place des services suffisamment outillés, pour s’assurer de la stabilité des systèmes fonciers et un développement harmonieux de ces communautés. Tout ceci participe du renforcement de la sécurisation foncière qui a pour fonction, “de garantir le prélèvement ou l’exploitation d’une ressource (...), d’harmoniser les rapports entre les différents systèmes

²⁷⁷ F. Djabateng, “Chefs traditionnels, leaders religieux et société civile. Des capacités de paix dans la crise au Cameroun”, in C. Kayser. *Les acteurs du changement*, p. 42.

²⁷⁸ Entretien avec F. Fenkeng, 70 ans environ, chef de 3^{ème} degré et victime des expropriations, Bangang, 25 novembre 2010.

²⁷⁹ L’implication des médias dans l’escalade des conflits et l’exacerbation de la violence a été amplement attestée lors du génocide Rwandais en 1994, ou les élections présidentielles au Kenya en 2007. Leur rôle dans la prévention et l’atténuation de ces conflits peut aussi s’avérer salutaire.

d'exploitation et entre les usagers"²⁸⁰. C'est pour ces motifs que l'on plaide dans cette section du travail, pour une mise en place de nouveaux instruments, le renforcement des structures existantes et surtout, une profonde réforme du système foncier en milieu paysan.

1. La nécessité de la mise en place de nouveaux instruments pour une meilleure gouvernance foncière en milieu paysan

Après une étude approfondie des conflits autour du foncier qui émergent dans les Bamboutos et les autres milieux ruraux d'Afrique, on se rend à l'évidence que ces crises prennent une tournure dangereuse et deviennent difficilement maîtrisables et gérables, à partir du moment où les mécanismes sociaux et les institutions nécessaires à leur solutionnement, deviennent caduques et par ricochet inopérants. Dans les sociétés où les institutions sont fragiles et peu solides, le risque de conflits est réel et les capacités de résolutions assez réduites. Les infrastructures institutionnelles à en croire W. Bamike, "exercent pour le compte de l'Etat, l'administration des terres et contribuent de manière déterminante à la sécurité foncière"²⁸¹. La restructuration des institutions existantes ou la création de nouvelles institutions, contribue ainsi à la prévention structurelle, qui s'avère plus efficace au stade latent du conflit. Cette prévention structurelle diffère de la prévention directe, qui fait référence à des initiatives à court terme, mises en place dans le but d'avoir un effet de désamorçage immédiat sur les tensions ou sur la violence.

Généralement, le monde rural demeure éloigné du cadre institutionnel et juridique, mis en place pour coordonner la question foncière. Les programmes publics sur le plan institutionnel sont souvent conçus sans tenir compte des souhaits et des ressources des communautés locales, pourtant selon la FAO, "les différences locales ethniques et sociales peuvent avoir une incidence sur l'application des programmes et des politiques foncières"²⁸². Un travail supplémentaire doit donc être effectué pour civiliser les acteurs nationaux à l'importance des liens entre la terre et le conflit, notamment sur les stratégies de résolution des conflits avec succès, dans les contextes traditionnels. Parmi les instruments qui concourent en milieu rural à la résolution des tensions inhérentes au foncier, on a les institutions de base et les institutions annexes.

²⁸⁰ V. Rouveroy, E.A.B Nieuwaal, "Etat et pouvoir traditionnel en Afrique: position ambiguë du chef coutumier face à l'Etat africain", *Droits et cultures*, Numéro 15, 1988, p. 86.

²⁸¹ W. Bamike, "La prévention des conflits : étude de cas de la Sierra-Léon", Article consulté dans le site www.worldBank.Org/conflict.

²⁸² FAO, *Manuels sur les réformes foncières, Gestion alternative des conflits fonciers*. Consulté dans le site www.fao.org, 2007.

a. Les instruments de base : le cadastre et le registre foncier

Le cadastre et le régime foncier figurent parmi les instruments qui concourent à la sécurisation des droits fonciers en milieu rural. En plus des organismes chargés d'édicter les lois et règlements relatifs aux régimes et droits fonciers, le cadastre et le registre foncier assurent l'affectation, l'enregistrement et la réglementation de ces droits. Ils exercent pour le compte de l'Etat, l'administration des terres, et contribuent de manière significative à la sécurité foncière²⁸³.

Ces instruments sont à ce titre des sources importantes d'informations dans le processus de gestion des conflits liés à la terre. En contribuant à la résolution des conflits, la codification des régimes fonciers traditionnels sous la forme de cadastres, pourrait favoriser leur évolution progressive vers la propriété privée. Ainsi, afin que le cadastre et le registre foncier puissent contribuer de façon efficace et efficiente à la résolution des conflits fonciers en milieu paysan, ils doivent être actualisés au quotidien, car leur mauvais fonctionnement ou leur manipulation frauduleuse, peuvent profondément entraver la résolution desdits conflits et même dans certains cas, les engendrer. Un cadre constitutionnel difficilement coordonné donne ainsi lieu à l'insécurité, l'instabilité et la précarité de la tenure foncière, notamment en milieu rural. À côté de ces instruments de base, il y a nécessité de procéder à la cartographie du conflit.

b. La cartographie du conflit et son rôle dans la résolution des crises

La cartographie est un outil quasi inexistant dans les processus de gestion des conflits liés au foncier en milieu rural africain. Il s'agit pourtant d'un outil incontournable dans la mesure où il apporte au médiateur, des éléments lui permettant de cerner les points de vue des parties prenantes, évaluer les stratégies de gestion des conflits et déterminer les résultats. La cartographie représente donc un guide pratique pour la prévention et la gestion efficace des conflits relatifs à la terre et aux ressources naturelles. Le développement d'outils cartographiques assistés par télédétection et informatique, ouvre de nouvelles possibilités pour le travail avec les organisations paysannes sur le foncier. À en croire les spécialistes du

²⁸³ Le cadastre est généralement composé d'un plan parcellaire et d'un registre identifiant les droits sur les terres, les servitudes et les hypothèques. Les cadastres devraient fournir une représentation graphique des parcelles et établir un lien avec d'autres documents décrivant la nature des droits existants sur les parcelles. Un cadastre peut aussi être établi pour des raisons fiscales et des fins juridiques. Le Registre Foncier quant à lui, est un document dans lequel sont officiellement inscrits les droits juridiquement reconnus sur les terres, titres et contrats. Il fournit la preuve inopposable de tous les biens enregistrés et tous les détails relatifs à chaque bien (propriétaire, localisation, mode d'acquisition des terres). Source : www.fao.org, 2007. Pour plus de détails, se référer aussi à J. L. Billon, "Régime foncier en Afrique Noire, un point de vue du secteur Ivoirien", *FAO, nature et faune*, Volume. 24, Numéro 2, 2010, p. 14.

foncier à l'IRAM, "l'intégration de ces outils dans une démarche de renforcement des organisations locales, offre des possibilités intéressantes pour le traitement de certains problèmes fonciers, en aidant les acteurs à négocier, et/ou à trouver des solutions consensuelles aux conflits"²⁸⁴.

On peut déduire de cette analyse que, la résolution des conflits autour de la terre en milieu paysan, passe par l'usage des éléments cartographiques auxquels il faut associer l'outil informatique. Ce second élément renvoi au Système d'Information Foncière (SIF), qui a pour vocation de faciliter la constitution et la gestion du cadastre rural. En Côte d'Ivoire, le SIF grâce à un fonctionnement en réseau, permet d'intégrer les délimitations des terrains des villages, suivre les procédures d'établissement et de gestion des titres fonciers et demandes de concession²⁸⁵. L'usage du SIF a contribué à la réduction et la résolution de nombreux conflits fonciers dans les sociétés paysannes en Côte d'Ivoire, permettant ainsi une meilleure garantie des droits fonciers des populations autochtones. L'utilisation des systèmes d'information géographique techniquement avancés, permet ainsi d'assurer la gestion harmonieuse de la terre et des ressources naturelles, et au même moment, de freiner la montée des conflits.

En plus de ces outils, on peut aussi plaider pour la mise en place des structures décentralisées ou annexes dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits fonciers en milieu rural. On peut évoquer ici les Commissions ou Comités Villageois de Gestion du Terroir (CVGT).

c. Les structures annexes de gestion des conflits fonciers en milieu paysan : le cas des Comité Villageois de Gestion du Terroir (CVGT)

Les CVGT selon les analyses de M. Zongo, "sont censées remplacer ou renforcer le rôle des autorités coutumières et c'est à elles qu'incomberaient les tâches d'attributions des terres, d'évaluation et d'arbitrage des conflits"²⁸⁶. Au Burkina Faso, les CVGT sont régis depuis 2000 par un arrêté interministériel qui a permis de renforcer leurs attributions dans la résolution des conflits fonciers en milieu rural²⁸⁷. Une telle expérience peut aussi être appliquée dans le foncier rural Camerounais en proie aux tensions intercommunautaires, aux conséquences désastreuses. De tels dispositifs ont aussi porté leurs fruits en Côte d'Ivoire où,

²⁸⁴ Diagnostic des conflits fonciers et principes d'action, publication de l'IRAM, 2010.

²⁸⁵ www.foncierrural.ivoirien-net.

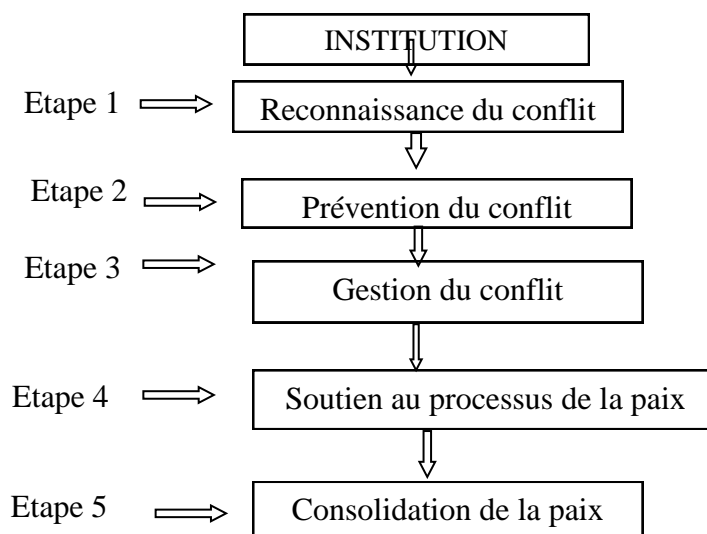
²⁸⁶ M. Zongo, "Terre d'Etat, loi des ancêtres, les conflits fonciers et leurs procédures de règlement dans l'Ouest du Burkina Faso", *Cahiers du CERLESHS*, Tome XXIV, Numéro 33, 2003, p. 123.

²⁸⁷ *Ibid.*

l'Etat a mis sur pied des comités villageois et Sous Préfectoraux de Gestion du Terroir, ce qui a contribué de manière non négligeable à limiter les conflits fonciers²⁸⁸.

La mise en place des institutions ou des dispositifs locaux de gestion du foncier rural, permet dans une large mesure de mieux résoudre la complexité des conflits liés à la terre. Ce sont des moyens alternatifs permettant de faire valoir le rôle incontournable des pratiques traditionnelles dans la prévention et le règlement des conflits²⁸⁹. Il s'agit de faire recours aux solutions locales comme démarches préalables à une potentielle saisine de la justice ou de l'Etat car, "l'incapacité de résoudre les problèmes fonciers découle en partie de l'incapacité de la société à générer les instances d'arbitrage suffisamment légitimes sur le plan local"²⁹⁰. Le rôle des institutions est donc primordial dans la résolution des crises foncières. Leurs actions sont fondées sur les étapes résumées dans la chaîne représentée par la figure suivante :

Figure 3 : Chaîne explicative des étapes du rôle des institutions de gestion des conflits fonciers en milieu rural



Source : Conception personnelle après synthèse des analyses

On peut ainsi déduire de cette analyse que la résolution des conflits fonciers en milieu rural, passe par la promotion des institutions locales et décentralisées de gestion domaniale et foncière. Ceci nécessite irréfutablement le renforcement des dispositifs pratiques de la gestion domaniale et foncière au niveau des collectivités territoriales décentralisées. Dans le contexte

²⁸⁸ J. Koffi Kouassi, "Les conflits fonciers ruraux en Côte d'Ivoire", Article consulté sur le site [www.foncier rural ivoirien-net](http://www.foncier.rural.ivoirien-net), 2017.

²⁸⁹ Mémoire de la société civile et des communautés à la base sur la politique nationale domaniale foncière au Mali, 2017, p. 7.

²⁹⁰ Diagnostic des problèmes fonciers et principes d'action, contributions de l'IRAM.

culturel camerounais où on note l'existence d'une multitude d'ethnies, l'Etat gagnerait aussi à procéder à la traduction en langues nationales, des textes relatifs au foncier en général, et au foncier rural plus particulièrement. On peut également suggérer au législateur, d'apporter son soutien aux communautés paysannes, dans la mise en œuvre des stratégies locales de prévention et de gestion des conflits.

Au-delà des institutions locales, il est nécessaire de créer d'autres instances susceptibles d'avoir un plan d'action plus large dans le cadre de la sécurisation maximale du foncier rural. On peut faire allusion ici au code rural, et d'un Observatoire National du Foncier Rural.

d. Nécessité de mise en place d'un code rural et d'un Observatoire National du Foncier Rural

Le code rural est un instrument d'une grande efficacité dans la gestion du domaine en milieu paysan. Ce dispositif du fait de son importance, doit comporter le code agricole et le code pastoral, qui ont pour fonctions respectives, d'assurer la bonne dynamique du foncier agricole et du foncier pastoral. C'est dans ce sens que le code rural mis en place au Niger, a pris des mesures pour intégrer les éléments des régimes fonciers pastoraux et agricoles, pour une meilleure résolution des litiges agro-pastoraux²⁹¹. Dans la même logique, la charte pastorale promulguée en 2001 par l'Etat Malien, a aussi fait des avancées remarquables dans ce sens²⁹².

Afin qu'ils effectuent efficacement les missions à elles assignées, les institutions ci-dessus décrites, doivent être contrôlées par une instance centrale. Il s'agit ici de la mise en place d'un Observatoire National du Foncier Rural, qui s'assimile à un outil suprême de la gouvernance foncière. Il s'agit en effet d'une unité spéciale placée sous l'autorité directe de la Présidence de la République, dont le but serait de soutenir, coordonner et suivre le processus de la politique foncière et domaniale en milieu rural. Cette structure peut aussi s'avérer être le cadre idéal de prévention, et résolution des tensions foncières en zone rurale. Il convient de mentionner en fin de compte qu'une exploitation avec succès de ces dispositifs et instances du foncier rural, passe par une profonde réforme de la politique foncière et domaniale des sociétés paysannes en général, et Camerounaises en particulier.

²⁹¹ Brondeau, "Comment sécuriser", p. 9.

²⁹² B. Bâ, *Pouvoirs, Ressources et développement dans le delta central du Niger*, Paris, L'Harmattan, collection La Sahélienne, 2008, p. 108.

2. Nécessité d'une profonde réforme du système foncier et domaniale en milieu rural camerounais, et d'une large diffusion du Régime Foncier

Mettre un terme aux conflits fonciers en milieu rural, ou tout au moins réduire de manière considérable leur fréquence, oblige les pays sous-développés comme le Cameroun, à se doter d'une politique domaniale et foncière adaptée aux réalités locales, pouvant permettre d'engager une réforme en profondeur dans le domaine.

Ainsi que le fait remarquer A. L. Nzidja dans ses travaux, reprenant de ce fait les propos du Ministre des domaines du cadastre et des Affaires Foncières P. Anong Adibime, "la terre est source de richesses inestimables au Cameroun, et par conséquent la gestion qu'en fait les services administratifs des domaines et affaires foncières, doit se consolider dans un environnement non frelaté au risque de générer de véritables dommages"²⁹³. Ceci doit inéluctablement passer par des concertations régionales dans la mesure où, le champ thématique du foncier exige de raisonner et de construire le travail avec les populations concernées. C'est sans doute pour cette raison que le Cameroun depuis son indépendance, a connu quatre importantes réformes foncières²⁹⁴.

Mais, en dépit de ses modifications sur le plan constitutionnel, le foncier rural demeure vulnérable et fragile pourtant, la terre reste la ressource essentielle pour la vie des populations pauvres, car elle est source de nourriture, d'habitat, de revenu et d'identité sociale. À cet effet, les populations rurales doivent "être soutenues et dotées des moyens nécessaires pour pouvoir prendre part à la formulation des politiques afin de garantir que leurs besoins et leurs droits soient correctement pris en compte et protégés"²⁹⁵. La question de la réforme foncière en milieu paysan, reste très préoccupante, et a d'ailleurs fait l'objet d'une étude spécifique dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA, et les Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). La gouvernance foncière est en effet citée comme étant un élément essentiel pour la réalisation de l'Agenda 2063 ainsi que les ODD²⁹⁶. Cette gouvernance, reste

²⁹³ A. L. Nzidja, "La faute de l'administration en matière foncière au Cameroun", Mémoire de DEA en Droit Privé, Université de Yaoundé II, 2008, p. 2.

²⁹⁴ On fait allusion aux réformes suivantes :

- La réforme de 1963, qui assure le passage des "terres vacantes et sans maîtres" au Domaine National.
- La réforme foncière de 1974, qui institue la notion du Domaine National prend forme
- La réforme foncière 1994, matérialisée par la loi N°94/01 du 20 janvier 1994, fixant le régime des forêts, de la faune et de la pêche
- La réforme foncière de 2005, matérialisée par un décret présidentiel, elle complète les dispositions du Décret N° 76/165 du 27 août 1976 sur les questions domaniales et foncières Sécurité foncière et réduction de la pauvreté, contributions du FIDA

²⁹⁵ Sécurité foncière et réduction de la pauvreté, contributions du FIDA.

²⁹⁶ Déclaration de l'UA sur les enjeux et défis fonciers : un examen des progrès effectués. Rapport de la conférence du comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement,

un élément capital et essentiel dans la stabilité des communautés rurales en particulier, et la société en général.

En outre, en milieu rural, l'inexistence ou l'insuffisance d'un cadre légal formel qui clarifie et sécurise les droits des peuples, demeure un facteur déclencheur de conflits. Une telle disposition nécessiterait à cet effet, la mise en œuvre d'une législation foncière qui prendrait en compte les besoins de la paysannerie. O. Bessaoud estime que, "seul un tel cadre correctement formalisé serait en mesure de pacifier les relations sociales autour de la terre en substituant à la violence, la paix et à la politisation de la question foncière, la légitimité de la loi : Déclaration de l'UA sur les enjeux et défis fonciers"²⁹⁷. Une telle vision pousse à déduire qu'en vue de réduire les multiples tensions autour de la terre en milieu rural, les politiques foncières nécessitent un examen approfondi et il importe d'accroître le niveau de participation citoyenne, dans les dynamiques y afférentes.

En effet, on constate au regard de l'évolution des peuples que, "dans les pays ayant connu de grands bouleversements sociopolitiques, la politique foncière est l'une des premières à être remise en question. La réorganisation spontanée ou organisée de l'attribution des terres est en réalité, un emblème des révolutions sociales"²⁹⁸. Dans la majorité des cas, les revendications et mouvements de contestation en cours dans les milieux ruraux, sont nés de l'application des réformes qui ne prennent nullement en compte, les besoins des couches paysannes. Ces revendications susceptibles d'être assimilées à des résistances, deviennent récurrentes en milieu paysan, du fait d'un mouvement global et fréquent de transfert des terres rurales aux entreprises privées, et leur mise en concession auprès des investisseurs urbains²⁹⁹.

Dans le contexte Camerounais, l'une des étapes préalables à la réforme domaniale et foncière en milieu paysan, est la large diffusion même en langue locale du régime foncier, pour réduire les conflits nés de l'ignorance. J. P. Rabel Amougou sur ce point laisse comprendre, qu'"il est aisé de constater que notre régime foncier souffre malheureusement d'un grave déficit d'information qui le rend peu connu de la majorité des Camerounais,

octobre 2017, pp. 2-3. Les ODD recommandent qu'à l'horizon 2030, "tous les hommes et les pauvres en particulier ainsi que les personnes vulnérables, aient des droits égaux dans le cadre de la propriété et du contrôle des terres". De même, l'UA estime que, "les bonnes politiques et la gestion des terres sont essentielles pour réaliser une transformation agricole avec l'accès équitable à la terre et les droits fonciers sécurisés. Ce sont des éléments essentiels à l'investissement et la gestion durable des terres".

²⁹⁷ O. Bessaoud, "Les réformes agraires postcoloniales au Maghreb, un processus inachevé", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Volume 3, Numéro 4, 2016, p. 21.

²⁹⁸ O. Bessaoud, "La question foncière au Maghreb : la longue marche vers la privatisation", *Revue du Créad*, Numéro 103, 2013, p. 31.

²⁹⁹ G. Vianey et als., "Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la cause aux terres et à l'eau en contexte méditerranéens", *Etudes et recherches*, Numéro 72, 2015, p. 46.

entraînant beaucoup d'incompréhension et de conflits"³⁰⁰. Une large diffusion du régime foncier et sa réforme en profondeur, peuvent contribuer à réduire les conflits autour de la terre, car en "Afrique, le régime foncier formel ne couvre que 2 à 10% des terres et l'intensification des conflits qui découlent, peut entraîner l'effondrement de l'Etat avec des conséquences dévastatrices"³⁰¹. La large diffusion du régime foncier apparaît ainsi comme une action qui prendra en compte l'amélioration de la connaissance du foncier traditionnel, de l'évolution vers les nouveaux principes de domanialité, de l'ajustement de la législation et l'information massive des acteurs, en particulier les ruraux.

La réforme du foncier rural au Cameroun à l'instar de celle adoptée au Burundi en 2011³⁰², doit promouvoir la décentralisation de la gouvernance foncière par la création des services fonciers et domaniaux dans les communes rurales. Cette réforme doit également alléger davantage des conditions d'acquisition des droits de propriété pour les ruraux, car ainsi que le fait remarquer P. L. Delville, "le caractère vigoureux de la procédure censée garantir une fiabilité parfaite, aboutit aussi à des dossiers incomplets, à des procédures inachevées, à des vices de formes, les multiples étapes multipliant aussi la corruption"³⁰³. Ces remarques et propositions, peuvent contribuer à mieux orienter la politique foncière et domaniale en milieu rural au Cameroun.

Par ailleurs, il est opportun de souligner que la mise en place d'une véritable réforme foncière et domaniale au Cameroun, capable de résoudre les tensions en milieu rural, nécessite l'organisation d'un grand forum regroupant tous les acteurs. On suggère par exemple à l'Etat, d'organiser une sorte d'Etats Généraux sur le Foncier Rural, au cours desquels, un travail de réflexion devra précéder les futures réformes visant à sécuriser les droits fonciers des populations rurales, dont la vulnérabilité en ce qui concerne la question foncière, ne fait plus l'ombre d'un doute. En vue de la réussite d'une telle initiative, il serait souhaitable que, " tout se passe de manière concertée, au moyen d'actions conjuguées entre le

³⁰⁰ J. P. Rabel Amougou, "La logique foncière de l'Etat Camerounais : les leçons du passé", Communication prononcée dans le cadre de la conférence sur le foncier à Mbalmayo en 2005 sur le thème : Problématique de la propriété foncière au Cameroun.

³⁰¹ D. Kohlhagen, "Les limites de réponses axés sur les politiques foncières pour établir la paix sociale dans la région des grands lacs en Afrique"

³⁰² Les notes de synthèse Numéro 20, *Foncier et Développement*, Décembre 2015. Source : www.foncier-developpement.fr.

³⁰³ M. L. Delville, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala, 1998, p. 234.

gouvernement camerounais, la société civile, les organisations internationales et les ONG intéressées à la thématique de l'administration des terres et le développement durable"³⁰⁴.

Une telle démarche permettra à coup sûr d'atténuer les conflits fonciers en milieu rural d'altitude comme les Bamboutos, caractérisés par une boulimie autour de la terre. À une échelle réduite, afin d'endiguer durablement les conflits fonciers autour de ce massif montagneux, le forum en prélude à la Réforme Foncière, doit regrouper toutes les forces vives du département à savoir, le premier magistrat qu'est le Préfet, les sous-préfets, la municipalité, les chefs de groupement, la notabilité, les élites intérieures et extérieures, et la société civile. En fait, la mise en place de nouveaux dispositifs techniques et juridiques en matière foncière, doit être fondée sur des projets de société, discutés et partagés par plusieurs acteurs, dans le cadre d'un débat élargi, comme ce fut le cas au Burkina Faso³⁰⁵. L'application d'une nouvelle politique domaniale et foncière, permettra à terme de consolider les droits fonciers des citoyens, et contribuera à sortir le foncier rural du désordre, de l'informel, du bricolage et de la corruption actuelle des institutions. On peut dire que les premiers pas de ce projet ont été franchis avec la création en 2012, du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, dont l'une des attributions phares, est l'élaboration d'une politique foncière pour le pays. On peut également citer le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, qui consacre dans ses missions, une place primordiale à l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu paysan³⁰⁶. Ces actions marquent un témoignage de la volonté du législateur, de mener à bien la politique foncière, et protéger les populations paysannes. En vue d'une meilleure application, la nouvelle réforme doit largement s'inspirer des résultats du projet de mise en œuvre du cadre d'analyse de la gouvernance foncière au Cameroun, financé par la Banque Mondiale³⁰⁷.

Au terme de la présente analyse, il convient de relever que le contentieux issu de la question foncière, en général, et du foncier rural, en particulier, est au cœur d'une actualité brûlante et des débats houleux au Cameroun. La gestion des terres rurales compte ainsi parmi les défis critiques auxquels, le pays est actuellement confronté. La résolution des griefs et des tensions autour de la terre, demeure fondamentale pour rétablir un climat de paix durable et

³⁰⁴ R. Tchapmegni, "La situation de la propriété foncière au Cameroun : obstacles, conséquences et perspectives", *Contribution du CEREFDH*, p. 1.

³⁰⁵ Pour une lecture de l'expérience burkinabé, lire D. Thiéba, "L'élaboration de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural au Burkina Faso", Comité technique *Foncier et Développement*, Paris, 2010.

³⁰⁶ Il convient de mentionner que ces départements ministériels, ont simplement changé de domination et se sont dotées des structures plus spécialisées sur les questions rurales.

³⁰⁷ Amélioration de la Gouvernance du secteur foncier au Cameroun, Projet de mise en œuvre du cadre d'Analyse de la Gouvernance foncière, Rapport de P.Tchawa, coordonnateur National du CAGF.

favoriser une croissance économique sereine du monde paysan. Dans cette dernière partie du travail, il s'est agi de proposer des solutions alternatives à l'Etat, qui peut les exploiter pour faire face aux litiges fonciers sans cesse croissants dans les Bamboutos. Dans la mesure où ces conflits sont susceptibles de générer la déstabilisation, la destruction et le dysfonctionnement des sociétés rurales, l'Etat doit impliquer les acteurs principaux dans le processus de résolution des tensions. Il gagnerait à promouvoir les vertus du dialogue tout en pratiquant le droit relatif aux tensions foncières afin que, "le droit de punir aille de pair avec le droit d'éduquer". Dans un tel contexte, l'action des autorités traditionnelles et autres acteurs, s'avère incontournable dans le processus.

Au-delà de cet aspect, l'Etat en plus du renforcement de son arsenal juridique, doit nécessairement mettre en place un cadre institutionnel plus adapté aux réalités locales, pour résoudre de façon efficace les conflits fonciers en milieu paysan. Une réforme en profondeur de la législation domaniale et foncière s'avère aussi capitale, pour taire les tensions et égoïsmes fonciers auxquels sont exposées les régions rurales. Une telle réforme dans le cadre des Bamboutos, doit s'accompagner d'une réelle politique d'aménagement du territoire, laquelle devrait préciser de façon matérielle, les limites entre le foncier pastoral et le foncier agricole en vue d'une harmonisation des rapports agriculteurs/éleveurs sur ce massif. Une telle démarche permet de rapprocher la région des Bamboutos, à celle du Moungo où, "seule une politique de gestion du terroir bien conçue, conciliant les intérêts des différents groupes d'acteurs, est susceptible de prévenir les conflits dans cette région en pleine mutation"³⁰⁸. Par l'application de ces solutions, les monts Bamboutos pourront sans doute échapper à l'actuelle dégradation avancée des ressources, due à la fréquence des crises foncières de toute nature.

³⁰⁸ Nkankeu, "Occupation des sols", p. 323.

CONCLUSION GENERALE

La préoccupation centrale à l'entame de ce travail de recherche, était celle de mettre en relief la contribution des sciences historiques dans l'exhumation de certains faits et paramètres du passé, susceptibles de permettre au législateur de pouvoir résoudre de manière efficace et durable, les conflits fonciers qui fragilisent au quotidien, les communautés paysannes et concourent à la disharmonie sociale. Cet objectif a été réalisé en s'appuyant sur le cas des Bamboutos, une des composantes du vaste plateau bamiléké qui compte tenu de ses multiples atouts pastoraux et agronomiques, sont devenus au fil des ans, le théâtre des tensions foncières de toute nature, entre les acteurs engagés dans son occupation et son exploitation. Dans cette région au relief montagneux, le défaut de sécurité foncière a tendance à aggraver et exacerber l'instabilité et les conflits intercommunautaires. Pour parvenir aux résultats de la présente recherche, il s'est avéré nécessaire de mener une profonde réflexion sur les aspects essentiels de certaines préoccupations issues de la problématique centrale.

En effet, l'éclosion des tensions autour de la terre dans les monts Bamboutos, découle principalement des multiples potentialités du milieu physique, qui attirent sans cesse les acteurs engagés dans sa mise en valeur à des fins pastorales et agricoles. Cet énorme volcan bouclier culminant à 2740 m d'altitude au Nord-Ouest du plateau bamiléké et tronqué d'une caldeira, dispose des atouts climatiques, pédologiques et hydrologiques, qui suscitent sans cesse la convoitise des différents acteurs, et fait de la problématique des tensions autour du foncier, une actualité permanente. L'exploitation de ce massif débuté timidement à la période précoloniale, s'est accélérée avec l'arrivée des concessionnaires européens, des éleveurs mbororo, ainsi que de l'emprise de la paysannerie locale, et des entreprises capitalistes post-coloniales. La forte pression de ces acteurs sur le milieu et ses ressources, est à l'origine d'une pénurie foncière, qui les conduit à déployer maintes stratégies d'accès à la terre, afin de se garantir des espaces à exploiter. Au demeurant, les stratégies irrégulières d'appropriation foncière déployées au quotidien, ont fini par prendre le dessus sur les mécanismes réguliers, et déboucher sur une âpre compétition, et des conflits assez aigus, autour de la terre dans cette région. Toutefois, cette complexité de la question foncière dans les Bamboutos comme dans les autres milieux ruraux du Tiers-Monde, est imputable au passé colonial qui a superposé le droit foncier importé aux règles coutumières de gestion de l'espace. Ainsi, l'inégale occupation du sol associée aux principes du droit foncier moderne, ont accentué l'insécurité foncière, et multiplié les occasions de conflits, qui jaillissent sous plusieurs formes. Les situations coloniales ont donc été particulièrement propices à la genèse des conflits violents autour du foncier dans les Bamboutos.

Les conflits fonciers opposant les communautés locales dans les Bamboutos aux concessionnaires européens, apparaissent de ce fait, comme les premiers effets pervers du contact entre le droit foncier moderne et le droit coutumier, sur un espace aux potentialités physiques favorables aux investissements agro-pastoraux. Du fait de la présence des entreprises coloniales (CPA, SINCOA et DARMAGNAC) dès 1911, et des rivalités explosives avec la paysannerie locale sous fond de disputes foncières, l'histoire du foncier rural de cette région, est marquée par des séquences hautement agitées.

Sous un autre angle, la succession de plusieurs puissances coloniales au Cameroun, s'accompagna de profondes mutations frontalières à l'origine des tensions intercommunautaires. Les opérations de démarcation de la frontière au niveau de la section des Bamboutos dans le cadre de la partition franco-britannique du Cameroun, sont retenues ainsi comme un facteur grave de tensions entre groupements voisins, pour le contrôle et l'exploitation des ressources à des fins agro-pastorales. C'est dans ce registre, que s'inscrivent les crises entre les communautés M'muock et les groupements Bafou, Babadjou, Bangang et Fongo-Tongo, qui en permanence, fragilisent le tissu social et s'accompagnent des séquences sanglantes comme ce fut le cas en 2006. Selon ces mêmes paramètres, les relations entre éleveurs et agriculteurs sur les flancs montagneux, se sont littéralement dégradées du fait des accrochages permanents pour le contrôle des ressources du milieu. Sous le prisme des replis identitaires et du syndrome autochtonie/allochtonie, la sécurité et la cohésion sociales sont profondément menacées par les conflits entre la paysannerie locale et les éleveurs mbororo, sur les pentes des monts Bamboutos.

En fin de compte, toutes ces tensions cristallisées autour de la terre et les ressources dans les Bamboutos, ont des conséquences assez graves qui peuvent être assimilées à de véritables entraves au développement des sociétés paysannes. Il y a lieu ici de mentionner que les conflits fonciers dans cette région, sont à l'origine des dégâts énormes sur le milieu physique, et représentent au même moment des vecteurs de ralentissement des activités économiques et de déstabilisation profonde du tissu social. Fort de ce constat, l'application des stratégies et mécanismes de résolution de ces conflits devient un impératif. C'est dans cet optique que les législateurs coloniaux et postcoloniaux, ont chacun en ce qui les concerne, multiplié les mécanismes visant à mettre fin aux violentes tensions autour de la terre. L'échec ou l'inefficacité des efforts déployés par le colon, puis l'Etat, a plutôt laissé croître de façon exponentielle, les conflits dans les Bamboutos. Ceci est consécutif à la non prise en compte de l'argument de l'antériorité dans la possession des terres, qui peut s'expliquer ici par le

manque de considération des paramètres et données de l'histoire sur la base desquelles, des solutions peuvent être envisagées pour résoudre de manière durable et efficace, les conflits fonciers en milieu rural. Une telle situation est ainsi à l'origine de l'échec des stratégies de résolution de ces conflits, mises en place par les décideurs politiques, ce qui a contribué à complexifier d'avantage la question foncière dans les Bamboutos.

C'est donc le lieu ici d'évoquer la contribution des sciences historiques dans l'apport des stratégies susceptibles d'être exploitées à profit par l'Etat pour stopper ou tout au moins atténuer les conflits fonciers, devenus une véritable gangrène dans les monts Bamboutos. Afin d'éviter que cette question ne se transforme en ingrédient de maintien ou de transformation des conflits aux dimensions politiques, économiques et sociales désastreuses, il y a urgence d'associer les autorités traditionnelles et les autres acteurs, dans la recherche des voies de sortie de crise. Les instances coutumières peuvent s'avérer être des cadres idéals et apporter une réelle efficacité en matière de gestion de conflits, et de stabilisation des structures foncières en milieu rural. Cette région du fait de ses enjeux, étant devenue une véritable poudrière foncière, la mise en place d'une plate-forme regroupant les différents acteurs impliqués dans la gestion du foncier, serait-elle aussi une voie salutaire dans le processus de mise en place des nouveaux principes de domanialité, d'ajustement de la législation et d'information massive des acteurs, en particulier les ruraux. En renforçant la participation locale à l'administration des terres, il est question de mettre fin à la dispersion et l'instabilité institutionnelle actuelle, créer des structures nouvelles pour plus d'opérationnalité, de flexibilité et de rapprochement entre l'administration et les usagers dans la gestion des affaires domaniales et foncières.

Dans le but d'éviter que le problème foncier au Cameroun cesse d'être perçu comme une bombe à retardement, une analyse causale des conflits y afférents présente de fortes connexions avec les griefs qui pouvaient être résolus par des politiques foncières inclusives et le renforcement des capacités des acteurs et professionnels, en charge des questions foncières. Enfin, dans le but de mettre en place un système foncier stable, et d'éviter que la question foncière ne se transforme en facteur de désintégration nationale, l'Etat doit organiser les Etats Généraux sur le foncier rural. Ceci passe par la création d'un Observatoire National du Foncier Rural, chargée de veiller à la stricte application des politiques foncières en milieu paysan.

Toutefois, les résultats de la présente recherche ne doivent pas nous amener à perdre de vue les autres problèmes inhérents au foncier, non analysés ici, et qui pourtant contribuent

aussi à mettre en péril la cohabitation intercommunautaire. En outre, la ruée actuelle de la nouvelle élite bourgeoise et des entreprises capitalistes vers les terres paysannes, représente un danger permanent pour les communautés rurales, ceci mérite une analyse profonde. Bien plus, les projets environnementaux initiés par l'Etat comme celui de la création d'une réserve écologique intégrale au dessus des monts Bamboutos, peuvent avoir de réels impacts sur le foncier rural et méritent de ce fait, une attention particulière. Par ailleurs, il est à noter que l'un des problèmes cruciaux inhérents aux crises actuelles dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, au niveau du massif des Bamboutos, sera la question foncière. La stabilisation des structures foncières devra particulièrement retenir l'attention des scientifiques et décideurs politiques, au lendemain de ces crises.

Sous un autre angle, les problèmes qui fragilisent actuellement les zones rurales, risquent d'affecter le foncier urbain. En fait le rythme de croissance spontanée actuelle des villes du Cameroun et du Tiers-Monde en général, pourra à l'avenir, être à l'origine d'une instabilité profonde des structures foncières en milieu urbain, surtout en l'absence d'un véritable plan d'urbanisation prenant en compte les réalités démographiques actuelles. La croissance actuelle des grandes métropoles au Cameroun, avec l'émergence des villes secondaires, présente le risque d'ouvrir la voie à une âpre compétition sur le foncier urbain, du fait d'un croît démographique important. Au regard de l'ensemble de ces problèmes, il y a lieu de signaler que les situations de rebondissements fréquents des rivalités intercommunautaires autour du foncier rural et même urbain, donnent de bonnes raisons de craindre que l'identité des populations ne se forge et ne s'enracine que sur leurs mécontentes au sujet des bandes de terre. Le législateur doit de ce fait prendre des mesures adéquates pour atténuer les conflits en cours, et stabiliser les potentielles zones de tensions car, de la sécurisation foncière dépend la sécurisation des Etats.



ANNEXES

**SOURCES ET REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES**

I-) OUVRAGES GENERAUX

- Abwa, D., *Cameroun, Histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Editions Clé, 2010.
- Abwa, D., *Commissaires et Hauts Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, presses de l'UCAC, 1998.
- Aktouf, O., *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, une introduction à la démarche classique et critique*, Quebec, Chicoutini, 1987.
- Atangana, E., *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun, Reflexion sur la nature, les moyens et les objectifs de l'entreprise (1885 à nos jours)*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Bâ, A., *Pouvoirs, Ressources et développement dans le delta central du Niger*, Paris, l'Harmattan, collection La Sahélienne, 2008.
- Barbier, J. C., *Essai de définition de la chefferie en pays bamiléké*, Centre des Sciences Economiques et Sociales (CSES) Yaoundé, 1977.
- Barrière, O., Rochegude, A. (dir), *Foncier et environnement en Afrique. Des acteurs aux droits*. Laboratoire d'Anthropologie juridique de Paris, Editions Karthala, 2008.
- Bezbakh, P., *Histoire de l'économie des origines à la mondialisation*, Paris, Larousse, 2007
- Boutrais, J., *Hautes terres d'élevage au Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1995.
- Boutrais, J., *Pauvreté et migrations pastorales du Diamaré vers l'Adamaoua (1920-1970)*, UR-MAA-3G Paris, ORSTOM, 1988.
- Brühl, L., *Sociologie du droit*, Paris, PUF, 7^{ème} édition, Collection Que Sais-je, 1990.
- Célarie, H., *Nos frères Noirs, Cameroun Dschang*, Paris, Hachette 1932.
- Chaffard, G., *Les carnets secrets de la décolonisation*, Paris, CALMAN-LEVY, 1967.
- Champaud, J., *Atlas régional de l'Ouest, Tome 2*, Paris, ORSTOM, 1972.
- Champaud, J., et als, *Migration et développement, la région du Moungo*, Paris, ORSTOM, 1983.
- Cornevin, R., *Histoire de la colonisation allemande*, Paris, PUF, 1969.
- Courade, G., et als, *Population, planification et développement rural au Cameroun*, Yaoundé, ONAREST, 1978.
- Courade, R., *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Belin, 2006.
- Delarozière, *Les institutions politiques et sociales des populations dites bamiléké*, Paris, IFAN, 1950.

- Delville, P. L., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala, 1998.
- Discours et Opinions de Jules Ferry, Volume 5, Editions Franklin classics, Octobre 2018
- Diziain, R., *Carte de la densité de population et de l'élevage en pays bamiléké*, Paris, ORSTOM, IRCAM, 1959.
- Dongmo, J. L. et als, *Bafou, une grande chefferie de l'ouest-Cameroun*, ouvrage inédit.
- Dongmo, J. L., *Le dynamisme bamiléké, la maîtrise de l'espace agraire*, vol. 1, CEPER, Ydé 1981.
- Doungue, P. M., *Le département des Bamhoutos et le thé : mort ou vie*, document inédit.
- Dubois, C., *Quelles politique de développement pour l'Afrique Subsaharienne durant la colonisation*, Paris, Durance, 2005.
- Durand-Lasserve A., Le Roy E., *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*, Paris, AFD, 2012.
- Ethier, D., *Introduction aux Relations Internationales*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 2010.
- Etoga, F. E., *Sur les chemins du développement, Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, Centre d'édition et de production des manuels et auxiliaires de l'enseignement, 1971.
- Eyelom, F., *Le partage du Cameroun entre la France et l'Angleterre*, Paris, l'Harmattan, 2003.
- Guichoua, A., *Destins paysans et politiques agraires en Afrique Centrale, Tome 2, la liquidation du monde paysan Congolais*, Paris, l'Harmattan, 1989.
- Hamelin, *Le régime de la propriété en AOF, Tome 2*, Paris, Penant, 1909.
- Hobbes, T., *Le Léviathan*, Paris, Sirey, 1971.
- Humbel, F. X., Barberly, J., (eds), *Cartes pédologiques et d'aptitudes culturales à 1/50000*, Nkambe 1b et 2a, 1975.
- Hurault, J., *La structure sociale des Bamiléké*, Paris, Mouton, 1962.
- J. Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, ORSTOM, 1983
- Ketchoua, T., *Les peuples de l'Ouest Cameroun en diaspora depuis 3000 ans*, Yaoundé, (sd).
- Kizerbo, J., *Histoire de l'Afrique d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978.
- Kouassigan, G. A., *L'homme et la terre, droits fonciers coutumiers et droit de propriété en Afrique Occidentale*, Paris, ORSTOM, Berger Levault, 1966.

- Kuété, M. et Dikoumé, A. F., *Espaces, pouvoirs et conflits dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun*, Yaoundé, CERETH, Presses Universitaires de Yaoundé, 2000.
- Laclavere, G., (dir), *Atlas de la République Unie du Cameroun*, Paris, Editions André Journeaux, 1979.
- Lanares, P., *Mystère d'Israël*, Paris, Edition SDT, 1978.
- Lavigne-Delville, P., et als., *Jachères, fertilité, dynamiques agraires, innovations paysannes et collaboration chercheurs/paysans : fondements pour des recherches-actions en milieu paysan sur la fertilité des terres*, Paris, Gret, 2004.
- Le Bris, E., Le Roy, E., Crousse, B., *Espaces disputés en Afrique Noire, pratiques foncières locales*, Paris, ORSTOM, Karthala, 1986.
- Le Bris, E., Le Roy, E., Mathieu, P., *L'appropriation de la terre en Afrique Noire, manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*, Paris, Karthala, 1991.
- Le nouveau petit robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, dictionnaires le robert, Paris, 2000.
- Le Roy, A., Karsenty, A., *La sécurisation foncière en Afrique ; pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, 1996.
- Le Roy, E., Le Bris, E., Leimdorfer, F., *Enjeux fonciers en Afrique Noire*, Paris, ORSTOM, Karthala, 1982.
- Levine, V. T., *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, volume 1, Paris, 1970.
- Madjarian, G., *L'invention de la propriété. De la terre sacrée à la société marchande*, Paris, l'Harmattan, 1991.
- Magnon, Y., Cambrézy, L., "La question foncière en milieu rural" in L. Cambrezy, (dir), *Population mondialisation et développement : quelles dynamiques ?* Paris, L'Harmattan, 2012.
- Martin, D., Balandier, G., Segalan, P., *Les sols de l'Ouest Cameroun, Notice sur la feuille de Mbouda-Bamendjinda*, Yaoundé, Orstom / Ircam, 1957.
- Mbembe, A., *Ruben Um Nyobe, le problème national kamerounais*, Paris, l'Harmattan.
- Montagnier, J., Guichard, S. (sous la direction de), *Lexique des termes juridiques, 13^{ème} édition*, Paris, Dalloz, 2001.
- Montagnier, J., S. Guichard (dir), *Lexique des termes juridiques, 13^{ème} édition*, Paris, Dalloz, 2001.
- Mveng, E., *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1968.
- Ngoh, V. J., *History of Cameroon since 1800 s*, Limbe Press book, 1990.

- Ngoh, V. J., *History of Cameroun since 1800s*, Limbé, Limbé Pressbook, 1990.
- Nguiffo, J. P., *Nkongsamba, mon beau village*, éditions de l'Essoah, sans date.
- Njeuma, M. Z., *Fulani hegemony in Yola (old Adamawa), 1802-1902*, Yaoundé, CEPER, 1978.
- Nyama, J. M., *Régime foncier et domanialité publique au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001.
- Olawale Elias, T., *La nature du droit coutumier africain*, Paris, Présence Africaine, 1968.
- Olivier, J. P., De Sardan, *Anthropologie et développement. Essai socio-anthropologique du changement social*, APAD-Karthala, 1995.
- Owona, G., *Les nouvelles pratiques des exploitants agricoles bamiléké sous l'effet des ruptures anciennes et de la conjoncture actuelle. Le village Camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994.
- Oyono, D., *Cameroun : Colonie ou mandat international, la politique française du Cameroun de 1919 à 1946*, Paris, l'Harmattan, 1992.
- Pamard, B. C., "Dynamique des systèmes agraires à la croisée des parcours : pasteurs, éleveurs, cultivateurs", Paris, Collection *Colloques et séminaires*, ORSTOM, 1994.
- Phillip, J. E., *Writing african history*, Rochester, University of Rochester Press, 2006
- Prost, A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le seuil, 1996.
- Puepi, B., *Systèmes fonciers des pays francophones au sud du Sahara : l'équilibre instable entre la modernité et la tradition, s.d.*
- Rey, C., Mahdavi, G., Audebert, *Les structures agricoles de l'Ouest du Cameroun oriental*, Yaoundé, Secrétariat d'Etat au développement rural, 1965.
- Robert, P., (ed.), *Micro Robert, Dictionnaire du français primordial*, Paris, SN, 1979.
- Rouland, N., et als, *Droit des minorités et des peuples autochtones*, Paris, PUF, 1996.
- Saïbou, I., *Ethnicité, Frontières et Stabilités aux confins du Cameroun, du Nigéria et du Tchad*, Paris, l'Harmattan, 2012.
- Segnou, E., *Le nationalisme camerounais, Histoire des luttes de libération nationale au Cameroun (1840-1971)*, Paris, l'Harmattan, 2020.
- Stamm, V., *Structures et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Temgoua, A. P., *Le Cameroun à l'époque des Allemands (1884-1916)*, Paris, l'Harmattan, 2014.
- Tientcheu Njiako, A., *Droits réels et domaine national au Cameroun*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2005.

Tjouen, A. D., *Droits domaniaux et techniques foncières en droit camerounais, étude d'une réforme législative*, Paris, Economica, 1982.

Van Den Berghe, *Le Kenya*, Paris, l'Harmattan, 1991.

Zola, E., *Germinal*, Paris, Fresquelles, 1983.

II-) ARTICLES DES REVUES ET CONTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES

Abang Mbarga, N. L., “Stratégies de neutralisation des chefs traditionnels Camerounais à l'occupation coloniale (1884-1957)”, in Abena Etoundi, M. J., et als (dir), *La colonisation de l'Afrique. Survivances et perspectives d'une éradication*, Yaoundé, Editions homo-minerve, 2021, pp. 21-39.

Amougou Rabel, J. P., “La logique foncière de l'Etat camerounais : Les leçons du passé”, Communication prononcée dans le cadre de la conférence sur le foncier à Mbalmayo en 2005 sur le thème : Problématique de la propriété foncière au Cameroun.

Balandier, G., “Dynamisme des relations externes des sociétés archaïques”, In *Traité de sociologie*, tome II, sd.

Barnes, C., “Les acteurs du changement : le rôle de la société civile dans la prévention de la guerre et la consolidation de la paix”, in Kayser, C., Djateng, F., *Les acteurs civils et la prévention des conflits*, service civil pour la paix (SCP).

Bessaoud, O., “ Les réformes agraires postcoloniales au Maghreb, un processus inachevé”, *Revue d'histoire Moderne et contemporaine*, Volume 3, Numéro 63, 2016, pp. 115-137.

Bessaoud, O., “La question foncière au Maghreb : la longue marche vers la privatisation”, *Revue du Créad*, Numéro 103, 2013, pp. 17-44.

Billon, J. L., “Régime foncier en Afrique Noire, un point de vue du secteur Ivoirien”, *FAO, nature et faune*, Volume. 24, Numéro 2, 2010, pp. 36-54.

Binet, J., “Droit foncier coutumier au Cameroun”, *Le monde non chrétien, numéro 18*, Paris, 1951, pp. 1-26.

Bouquet, C., “Conflits et risques de conflits liés à l'eau en Afrique”, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Numéro 255, 2011, pp. 341-362.

Boutrais, J., “Cameroun, 1940-1950: Les beaux jours de la pastorale”, *SOLAGRO, Courrier de la planète*, Numéro 16, 1993, pp. 18-39.

Boutrais, J., “Derrière les clôtures, essai d'histoire comparée des ranchs africains”, in *cahiers des sciences humaines*, Volumes 1 et 2, 1990, pp. 73-95.

- Boutrais, J., “Entre nomadisme et sédentarité : les Mbororo à l’Ouest du Cameroun”, in *le développement rural en question, Mémoires de l’ORSTOM*, Numéro 106, 1984, 154 p.
- Boutrais, J., “Pauvreté et migrations pastorales du Diamaré vers l’Adamaoua (1920-1970)”, *MAA-3G*, ORSTOM, 1988, pp. 65-106.
- Brenac, P., “Evolution de la végétation et du climat dans l’Ouest-Cameroun entre 25000 et 11000 ans”, Actes du X^{ème} symposium de Géographie, Université de Bordeaux, 28 Septembre 1987, ORSTOM, fond documentaire, 1990.
- Brondeau, F., “Comment sécuriser l’accès au foncier pour assurer la sécurité alimentaire des populations africaines : éléments de réflexions”, *Vertigo (La revue électronique des sciences de l’environnement)*, Volume 14, Numéro 1, Mai 2014, pp.1-14.
- Bruneau, J-C., “Ethnies, identités et territoires en Afrique : architectures et recompositions” in Bart, F., (dir). *L’Afrique: continent pluriel*, Liège (Belgique): Edition SEDES, 2011.
- Burke, K., “Origin of the Cameroon line of volcano-capped”, *The journal of Geology*, Volume 109, 2001, pp. 349-362.
- Cambrezy, L., Magnon, Y., “La question foncière en milieu rural”, in *Population, mondialisation et développement: quelles dynamiques?*, 2012, pp. 109-128.
- Chabas, J., “De la transformation des droits fonciers coutumiers en droits de propriété”, in *Annales africains*, 1959, pp. 53-61.
- Capot, R., Mahdavi, G., “Les structures agricoles de l’Ouest du Cameroun Oriental”, Secrétariat d’Etat au développement rural, Yaoundé, 1965, 38 p.
- Chauveau, J-P., “Question foncière et construction nationale en Côte-d’Ivoire : les enjeux silencieux d’un coup d’Etat”, *Politique Africaine*, Numéro 78, Juin 2000, pp. 94-126.
- Chauveau, J-P., et als., “Modes d’accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l’Ouest”, Résultats du projet de recherche CLAIMS, Londres, IIED, 2006, 94 p.
- Chauveau, J-P., “Quelle place donner aux pratiques des acteurs”, in Laville Delville, P., *Quelle politique foncière pour l’Afrique rurale*, 1998, pp. 178-192.
- Chauveau, J-P., et Mathieu, P., “Dynamiques et Enjeux des conflits fonciers”, in Lavigne Delville, P., (eds), *Quelles politiques foncières pour l’Afrique rurale*, Paris-karthala/Coopération française, 1998, pp. 243-258.
- Chrétien, J. P., “Histoire rurale de l’Afrique des grands lacs”, *Anales économies, sociétés, civilisations*, Paris, AFERA, Volume 40, Numéro 6, 1985, pp. 216-229.

- Claisse, G., Laplante, A., “Rapport pédologique préliminaire pour la première réunion de la commission dite des Bamboutos”, Dschang, 16-21 Février 1953, 19 p.
- Coquery-Vidrovitch, C., “Le régime foncier en Afrique Noire”, in Le Bris, E. et al., (eds.), *Enjeux fonciers en Afrique Noire*, Paris, ORSTOM, Karthala, 1983, pp. 65-84.
- Comby, J., “L’appropriation des droits fonciers. Tout s’achète et tout se vend facilement en Afrique, tout, sauf la terre”, *Grain de sel*, Numéro 57, 2012, pp. 19-31.
- Comby, J., “Création et sécurisation de la propriété en Europe”, Comité technique *Foncier et développement*, Paris, 2010, pp. 27-42.
- Comby, J., “Reconnaitre et sécuriser la propriété coutumière moderne”, Contribution au symposium de la Banque Mondiale, Mai 2007, 11 p.
- Darbon, D., “De l’ethnie à l’ethnisme, réflexions autour de quatre sociétés multiraciales : Burundi, Afrique du Sud, Zimbabwe et Nouvelle Calédonie”, *Afrique contemporaine*, Numéro 154, 1990, pp. 66-82.
- Davis, L., “Opening political space in Cameroon; The ambiguous response of the Mbororo”, in *Review of African political economy*, Numéro 64, *ROAPE publication*, Ltd, 1995, pp. 213-228.
- Dikoumé, A., Songong, N., “Le peuplement des hautes terres de l’Ouest-Cameroun”, in M. Kuété et A. Dikoumé, *Espaces, pouvoirs, et conflits sur les hautes terres de l’Ouest*, Université de Dschang, Editions du CERETH, 2000, 18-35.
- Diziain, R., “Les facteurs de l’expansion des Bamiléké au Cameroun”, *Bulletin de l’association des géographes français, IRCAM*, 1953, pp. 117-126.
- Djateng, F., “Chefs traditionnels, leaders religieux et société civile. Des capacités de paix dans la crise au Cameroun”, in Kayser, C., *Les acteurs du changement*, s.d.
- Dong Mognol, G. M., “De la conquête foncière aux crises interethniques au Cameroun : cas des Bamiléké et leurs voisins”, in Nkankeu, F., et Bryant, C., (dir), *Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, laboratoire du développement durable et des dynamiques territoriales, Université de Montréal, 2010, pp. 39-51.
- Dong Mognol, G. M., “Dynamiques foncières au Cameroun : De la cohabitation forcée au divorce”, in *Annales de la FALSH*, Volume 1, Numéro 8, Nouvelle série, Yaoundé, Les grandes éditions, 2008, pp. 187-203.
- Dongmo, D., “Le devenir des deux exploitations européennes de Babadjou”, *Revue de géographie du Cameroun*, Volume 3, 1982, pp. 27-32.

- Dongmo, J. L., “Confits agriculteurs-éleveurs pour la terre sur le versant méridional des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)” in H. Kadomuna, *Savannization processes in Tropical Africa II*, Tokyo Metropolitan University, 1994, pp. 107-120.
- Dongmo, J. L., “Conflits agriculteurs-éleveurs pour la terre sur le versant oriental des monts Bamboutos”, in *Revue de géographie du Cameroun*, Volume X, Numéro 2, Université de Yaoundé I, 1991, pp. 117-129.
- Dongmo, J. L., “Les deux exploitations européennes de Babadjou”, *Atlas aérien du Cameroun. Campagnes et villes*, Paris, Presses de COPEDITH, 1983, pp. 24-36.
- Dongmo, J. L., “Le rôle de l’homme à travers ses activités agricoles et pastorales dans l’évolution des milieux naturels sur les hautes terres de l’Ouest-Cameroun”, *Revue de géographie du Cameroun*, Volume 4, 1983, pp. 1-8.
- Ducet, G., Fotsing, J. M., “Evolution des systèmes agraires à Bafou (Ouest-Cameroun)”, *Revue de géographie du Cameroun*, Volume VII, Numéro 1, 1987, pp. 1-18.
- Duteurtre, G., Koussou, M. O., “Economie pastorale et marchés laitiers au Sahel, l’âge d’or du commerce du beurre clarifié au Tchad de 1930 à 1970” *REMVPT (Revue d’élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux)*, Volume 60, Numéros 1-4, 2007, pp. 29-38.
- Dze-Ngwa, W., “Boundary dynamics and the search for geopolitical space: The case of the Mbororo in the North West region of Cameroon”, in Abwa, D., et al., *Boundaries and History in Africa: Issues and conventional boundaries and ideological frontiers (Festschrift in Honour of Verkijica G. Fanso)*, a publication of the department of History, The University of Yaoundé I, 2011, pp. 15-32.
- Eba, G. A., “Problème foncier au Cameroun : Une bombe à retardement”, *Signatures*, Numéro 113, Hebdomadaire du 29 Octobre 2019, pp. 3-7.
- Elong, J. G., Obam, F-M., “Tensions foncières entre acteurs exogènes et communautés locales dans le massif forestier à l’Est de Kribi (Sud Cameroun)”, in Nkankeu, F., Bryant, C., (dir), *Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, Laboratoire du développement durable et des dynamiques territoriales, Université de Montréal, 2010, pp. 301-312.
- Elong, J. G., Atanga Nji, M., “Farmer grazier land conflict in wum Central Sub-division, Menchum division, North-West region of Cameroon”, in Nkankeu, F., Bryant, C., (dir), *Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, Laboratoire du développement durable et des dynamiques territoriales, Université de Montréal, 2010, pp. 213-222.

Essomba Owona, M., “Les conséquences virtuelles et des Conflits fonciers au Cameroun”, Communication prononcée à l’occasion de la conférence sur le foncier à Mbalmayo, le 18 Novembre 2005.

Essomba Owona, M., “La problématique de la question foncière au Cameroun”, Communication prononcée au cours de la conférence sur le foncier, tenue à Mbalmayo, le 18 Novembre 2005.

Filleron, J., “La terre et le sang : territoire, patrimoine, et épuration ethnique”, Actes des IX^{ème} journées de Géographie tropicale, patrimoine et développement dans les paysages tropicaux, 2001, pp. 23-32.

Fotsing, J. M., “Compétition foncière et stratégies d’occupation des terres en pays bamiléké” in Chantal, P. B., Cambrezy, L., *Dynamique des systèmes agraires. Terre, territoire, les tensions foncières*, ORSTOM Editions, collections colloques et séminaires, Paris, 1995, pp. 131-148.

Fotsing J. M., “Le haut et le bas dans l’occupation et l’aménagement de l’espace rural bamiléké (Ouest-Cameroun) : une perception uniscale des territoires”, in C. Gillette et al, *Les territoires locaux construits par les acteurs*, ENS, Lettres et Sciences Humaines, 2001 138-152.

Fotsing, J. M., “Colonisation agricole et évolution de l’élevage sur les pentes Sud des monts Bamboutos (Ouest- Cameroun)”, *Revue de Géographie du Cameroun*, Volume IX, Numéro 2, 1989, pp. 118-138.

Fotsing, J. M., “Compétition foncière et stratégies d’occupation des terres en pays bamiléké (Cameroun)”, in Blanc-pamad, C., Cambrezy, L. (eds), *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, 1995, pp. 131-148.

Fotsing, J. M., “Problèmes fonciers et élevage bovin en pays bamiléké, exemple du Nord de Bafou (Ouest-Cameroun)”, *Les Cahiers de la recherche sur le développement*, Numéro 20, 1988, pp. 43-52.

Fotsing, J. M., “Transformation des pratiques pastorales en milieu densément peuplé : Les monts Bamboutos en pays bamiléké (Ouest-Cameroun)”, *Les Cahiers de la recherche développement*, Numéro 27, 1990, pp. 32-46.

Guillermou, Y., “Initiatives locales, stratégies sociales, et nouvelles configurations politiques dans l’Ouest-Cameroun”, *Journal des anthropologies*, Association française des anthropologues, actualité politique dans l’étude des sociétés contemporaines, Numéro 92, 2003, pp. 113-137.

Kaffo, C., “Développement du maraîchage d’altitude et marché foncier dans les monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)”, *GEODOC*, Numéro 51, pp. 24-42.

Kaffo, C., “Cultures maraîchères dans les montagnes du Cameroun Occidental”, *Cahiers Agricoles*, Nolume 14, 2005, pp. 17-24.

Kaffo, C., Elat, Saha, N. F., “Enjeux agro-pastoraux, représentations socio spatiale et récurrence des conflits fonciers sur les pentes des monts Bamboutos (Cameroun)”, in Nkankeu, F., Bryant, C., (dir), *Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, Laboratoire du développement durable et des dynamiques territoriales, Université de Montréal, 2010, pp. 285-300.

Kaffo, C., Fongang, G., “Les enjeux agricoles et sociétaux de l’eau sur les monts Bamboutos (Cameroun)”, *Etude originale, Cahier agricole*, Volume18, Numéro 1, Janvier-Février 2009, pp. 17-25.

Kenfack Nanfack, A., “Les supplétifs camerounais et le maintien de l’ordre public en zone rurale : 1955-1971”, in Kouosseu, J., (dir), *Cameroun, le monde rural en mutations (XIX^{ème}-XXI^{ème} Siècle)*, Editions Premières Lignes, 2020, pp. 280-297.

Koné, M., Chauveau, J-P., “Décentralisation de la gestion foncière « petits papiers », pluralisme des règles, pratiques locales et régulation politique dans le Centre-Ouest Ivoirien”, *Bulletin de l’APAD*, Numéro16, 1998, pp. 41-64.

Konnings, P., “Expropriation et prolétarianisation de la paysannerie de Djuttitsa : l’Etat, l’agro-industrie et la paysannerie au Cameroun”, *Politique africaine*, Numéro 22, 1986, pp. 120-157.

Kouassigan, G. A., “Objet et évolution des droits fonciers coutumiers”, in *Encyclopedie juridique de l’Afrique*, Tome V. Les Nouvelles éditions africaines, 1982, p. 33-34.

Kouosseu, J., Mbogni Nankeng, L., “Stratégies de prévention, de gestion et de maintien de la paix en milieu rural grassfield. Une lecture socio-anthropologique et historique de la diplomatie locale”, in Kouosseu, J., (dir), *Cameroun, le monde rural en mutation (XIX^{ème} – XXI^{ème} siècle)*, Paris, l’Harmattan, 2020, pp. 299-315.

Kossoumna, L. N., *Revue des expériences de reconnaissance et sécurisation foncière des communautés Nord Cameroun*, Novembre 2018.

Kuete, M., et als. “Les modes d’accès à la terre dans les Bamboutos : mutations et enjeux”, in Sariette et Batibonak, P., Numéro spécial de la *Revue Africaine Interdisciplinaire (RAID)*, numéro 7, 2019, pp. 42-60.

- Lavigne-Delville, P., et al. (Eds.), “Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux”, Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, Ouagadougou (19-21 Mars 2002), Paris, Gret, 2002, 184 p.
- Lavigne-Delville, P., Papazian, V., “Le foncier au cœur du développement économique et de la paix sociale”, in Deveze, J-C., *Défis agricoles africains*, Paris, Karthala, pp. 246-264.
- Le foncier rural au Cameroun, notes sur la terre dans le secteur rural, synthèse des recherches du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), 2013.
- Le Roy, E., “La sécurisation foncière dans le contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre”, in Cambrezy, L., Blanc-Pamard, C., (eds), *Terre, terroir, territoire, les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, 1995, pp. 455-492.
- Leservoisière, O., “Enjeux fonciers et frontaliers en Mauritanie”; in Blanc-Pamard, C. et Cambrezy, L., *Dynamique de systèmes agraires, terre, territoire, les tensions foncières*. Paris, ORSTOM, 1995, pp. 341-359.
- Lhoste, P., “Notes sur trois bœufs zébus de boucherie exceptionnels, en Adamaoua au Cameroun”, *REMVPT (Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux)*, Volume 26, Numéro 3, 1973, 363-366.
- Lhoste, P., “Variations du poids vif et du rendement en viande de bœuf. Zébu de l'Adamaoua au cours de la saison sèche”, *REMVPT (Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux)*, Volume 19, 1966, pp. 573-579.
- Mansion, A., Broutin, C., “Quelles politiques foncières en Afrique Subsaharienne? Défis, acteurs et initiatives contemporaines”, *Revue Grains de sel*, Numéro 57, 2012, pp. 153-180.
- Marguerat, Y., “Des montagnards entrepreneurs: les bamiléké du Cameroun”, *Cahiers d'études africaines*, 92, XXIII-4, 1983, pp. 495-504.
- Mbah, E. M., “Disruptive colonial boundaries and attempts to resolve land boundary disputes in the grassland of Bamenda, Cameroon”, *African Journal on conflict resolution*, Volume 9, Numéro 3, 2009, pp. 11-32.
- Mbembé, A., “L'idée des sciences sociales”, *Revue africaine de sociologie*, Volume 3, Numéro 2, 1999, pp. 129-141.
- Médard, C., “Il existe un droit ancestral à la terre des communautés dites « autochtones »”, in Meillassoux, “Essais d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto subsistance”, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 1960, pp.38-67.

- Modou Fal, S., “Cultures industrielles et développement régional: le cas de la région de Saint-Louis au Sénégal”, *Revue Afrique et Développement*, Volume XIX, Numéro 2, 1994, pp. 79-97.
- Morin, S., “Le volcanisme des hautes terres de l’Ouest-Cameroun, Essai de synthèse”, *Bulletins Association de Géographie de France*, Numéro 2, 1988, pp. 135-144.
- Morin, S., “Les paysages des hautes terres de l’Ouest et leur perception par l’imagerie Landsat”, *Revue de Géographie du Cameroun*, Volume II, Numéro 2, 1981, pp. 149-162.
- Morin, S., “Les dissymétries fondamentales des hautes terres de l’Ouest-Cameroun et leurs conséquences sur l’occupation humaine : l’exemple des monts Bamboutos ”, in *L’homme et la montagne tropicale, société pour l’étude, la protection et l’aménagement de la nature dans les régions intertropicales*, Bordeaux, Talence, 1988, pp. 33-56.
- Morin, S., “Types d’évolution des versants dans l’Ouest-Cameroun”, *Travaux du laboratoire de géographie physique appliquée*, Université de Bordeaux, 1982, pp. 39-95.
- Morin, S., “Colonisation agraire, espaces pastoraux, dégradation des milieux et refus d’innovation dans les hautes terres de l’Ouest-Cameroun”, *Espaces tropicaux*, 1994, Numéro 8, pp. 107-127.
- Mouctar Bah, T., “Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique Noire”, sd.
- Moupou, M., “Enjeux spatiaux et dynamique des paysages en pays Bamoun, (Ouest-Cameroun)”, *Revue de Géographie du Cameroun*, Volume 13, Numéro 1, Université de Yaoundé I, 1997.
- Mveng, A., Abena Etoundi, M. J., “La gestion des terres au Cameroun par les puissances coloniales : Analyse de l’intérêt du contrôle des terres dans un système de domination (1884-1961)”, in Abena Etoundi, M. J. et als (dir), *La colonisation de l’Afrique. Survivances et perspectives d’une éradication*, Yaoundé, Editions homo-minerve, 2021, pp. 53-77.
- Ngague, J-N., Tsalefac, M., “Déprise caféière et conquête des terres des anciennes plantations coloniales de Foubot (Ouest-Cameroun)”, in Nkankeu, F., Bryant, C., (dir), *Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, laboratoire du développement durable et des dynamiques territoriales, Université de Montréal, 2010, pp. 189-200.

- Ngoufo, R. et als, “Les monts Bamboutos (Ouest-Cameroun) face à la déprise caféière : les enjeux socio-économiques d’une montagne tropicale humide”, *Espaces Tropicaux*, Numéro 160, Talence, DYMSET, CRET, pp. 519-530.
- Nguiffo, R., “De la légalité foncière: pistes pour une meilleure protection de l’environnement”, Barrière, O., Rochegude, A. (dir), *Foncier et Environnement en Afrique, des acteurs aux droits*, Laboratoire d’Anthropologie juridique de Paris, Editions Karthala, 2008, pp. 157-188.
- Sonkoue M., Ngonu, R., et Bolin, A., Résoudre les conflits fonciers par le dialogue : leçons aux marges d’une aire protégée du Cameroun, Première édition de l’Institut International pour l’Environnement et le Développement (IIED), 2020, pp. 2-40.
- Nkankeu, F., “Occupation du sol et conflits fonciers sur les cendres volcaniques du Moungo (Cameroun)”, *Revue canadienne des sciences régionales*, Volume XXXI, 2008, pp. 307-324.
- Nkankeu, F., Ngamini, A., “Droits fonciers au Cameroun : Evolution de l’époque coloniale aux réformes coloniales”, in Nkankeu, F., Bryant, C., (dir), *Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, Laboratoire du développement durable et des dynamiques territoriales, Université de Montréal, 2010, pp. 7-24.
- Nkou Mvondo P., “Le régime foncier Camerounais face à l’exigence constitutionnelle de préservation des droits des populations autochtones”, *Verfassung und Recht in Ubersee*, 2005, pp. 343-370.
- Nodem, J-E., “Les tensions entre le projet de Djuttitsa et les communautés rurales en situation de pauvreté”, *Le Nka, revue interdisciplinaire de la FLSH*, Université de Dschang, 1998, pp. 94-110.
- Nyagalé, B., et Fahirama, R., “Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique Subsaharienne”, Publication de la chaire Raoul Durand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Juin 2017.
- Onana Mfege, A. H., “L’ALNK (Armée de Libération Nationale kamerounaise), et sa stratégie (1959-1970)”, *Revue d’histoire d’Outre-Mer*, Numéro XXI, 2005, pp. 255-269.
- Owona, G., “De la crise à la dévaluation du franc CFA, évolution de l’agriculture intensive familiale bamiléké”, *Cahiers Agricoles*, 1995, pp. 44-51.
- Paffenholz, T., Sunk, C., “La société civile, l’engagement citoyen et la consolidation de la paix”, in Kayser, C., Djateng, F., *Les acteurs du changement, sd.*

- Panabel, J. P., "Conflits locaux et stratégies de tensions au Nord Kivu", in *Politique africaine*, Numéro 52, Décembre 1993, pp. 132-149.
- Panabel, J. P., "La question de la nationalité au Nord-Kivu", in *Politique Africaine*, Numéro 41, 1991, pp. 32-45.
- Pelican, M., "Mbororo claims to Regional citizenship an minority status in North-West Cameroon", *Africa* 78, Numéro 4, 2008, 540-557.
- Portères, R., "Climat et végétation sur la chaîne des Bamboutos (Cameroun)", *Bulletin de la Société Botanique de France*, 1946, pp. 352-360.
- Racine, J. L., "Beaucoup de bruits pour peu, les réformes agraires au Tamlind (Inde du Sud)" in Blanc-Pamard, C., et al. *Dynamique des systèmes agraires*, Paris, Karthala, 1995.
- Robequain, C., "L'Afrique française et le Cameroun pendant et depuis la guerre", *Anales de géographie*, Numéro 299, 1946, pp. 188-195.
- Rochegude, A., "La logique de l'Etat depuis la colonisation : l'expérience malienne", in Le Bris, E., et als., *Enjeux fonciers en Afrique Noire*, Paris, Karthala, ORSTOM, 1982, pp. 148-162.
- Rouveroy, V., "Qui terre a, guerre a", in *Politique Africaine*, Numéro 21, Mars 1986, pp. 146-179.
- Rouveroy, V., Nieuwaal, E.A.B, Etat et pouvoir traditionnel en Afrique: position ambiguë du chef coutumier face à l'Etat africain, *Droits et cultures*, Numéro 15, 1988, pp. 124-141.
- Samson, D., "Les élites britanniques d'Amérique du Nord et les améliorations agricoles, 1789-1861" in Vivier, N., (dir), *Elites et progrès agricole, XVI^{ème}-XX^{ème} siècle*, Presses Universitaires de Rennes 2009, pp. 133-162.
- Suchel, J. B., "Les privilèges climatiques du pays bamiléké", *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Tome XLII, Numéro 165, 1989, pp. 29-52.
- Tallet, B., "Le CNR face au monde rural : du discours à l'épreuve des faits", *Politique Africaine*, Numéro 33, Mars 1989, pp. 39-49.
- Tazo, E., "D'un paysage agropastoral traditionnel à un paysage théicol industriel dans le domaine de Djuttitsa (Ouest-Cameroun)", *Revue de Géographie du Cameroun*, Volume XVI, Numéro 1, 2004, pp. 32-41.
- Tazo, E.; Dongmo, J. L., "Le domaine de Djuttitsa, de l'agriculture nourricière traditionnelle à l'aménagement théicole moderne. Etude d'un exemple de changement d'orientation agricole et de paysage agraire sur le versant Sud du mont Bamboutos", *Le Nka, Revue interdisciplinaire de la FLSH*, Université de Dschang, 1998, pp. 1-17.

Tchamptegni, R., “La situation de la propriété foncière au Cameroun : obstacles, conséquences et perspectives”, *Contribution du CEREDH, sd.*, pp.1-17.

Tchamptegni, R., “Mécanismes de résolution des conflits fonciers au Cameroun”, in Nkankeu, F., Bryant, C. B., (eds.), *Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, Laboratoire du développement durable et des dynamiques territoriales, Université de Montréal, 2010, pp. 143-154.

Tchawa, P., “La dégradation des sols dans le Bamiléké méridional : facteurs naturels et anthropiques”, in *Les Cahiers d’Outre-Mer*, Numéro 46, 1991, pp. 75-104.

Tchinda, B., et als., “Anciens domaines coloniaux de l’Ouest-Cameroun: espaces disputés entre légalité et légitimité. Le cas de l’ancien domaine de Lagarde à Penka-Michel, espaces de vie, espaces enjeux entre investissements ordinaires et mobilisations politiques”, in Nkankeu, F., Bryant, C. B., (eds.), *Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, Laboratoire du développement durable et des dynamiques territoriales, Université de Montréal, 2010, pp. 273-284.

Temgoua, A. P., “Les conflits frontaliers entre les chefferies Bamoun de l’Ouest-Cameroun”, in Abwa, D., et als., *Boundaries and History in Africa: Issues and conventional boundaries and ideological frontiers (Festschrift in Honour of Verkijica G. Fanzo)*, a publication of the department of History, The University of Yaoundé I, 2011, pp. 100-110.

Tezembong Songou, M. C., “Dynamique de l’organisation de l’activité agricole et acceleration de la degradation du milieu rural à l’Ouest-Cameroun (1920-1990)”, in Kouosseu, J., (dir), *Cameroun, le monde rural en mutation (XIXème – XXIème siècle)*, Editions Premières Lignes, 2020, pp. 621-633.

Thiéba, D., “L’élaboration de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural au Burkina Faso”, Comité technique *Foncier et Développement*, Paris, 2010.

Vianey, G. et als., “Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la cause aux terres et à l’eau en contexte méditerranéens”, *Etudes et recherches*, Numéro 72, 2015, pp. 21-52.

Vincent, J. F., “Le chef et la pluie chez les Mofou, montagnards du Nord-Cameroun, contribution à l’étude des formes de pouvoir politique”, in *Cahiers du Laboratoire d’Anthropologie*, Numéro 221, 1975, pp. 137-164.

Vivier, N., “Communaux et vitalité communautaire en France à la fin de l’ancien régime et pendant la révolution”, in *Les dynamiques communautaires et les mouvements paysans, Annales historiques de la Révolution Française*, Numéro 1, 1999, pp. 19-31.

Woods, D., “*Elites, ethnicity and home town association in Ivory Coast: an historical analysis of states society links*”, *Africa* 64, (4), 1994, pp. 465-483.

Wooley, A. R., “*Rocks and carbonatites of the world, part 3*”, *Geological society*, 2001.

Yemmafouo, A., “Morcellement et concentration foncière: Des réalités complexes à l’Ouest-Cameroun : Cas du département des Bamboutos”, in Nkankeu, F., Bryant, C., (dir), *Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, laboratoire du développement durable et des dynamiques territoriales, Université de Montréal, 2010, pp. 25-38.

Yemmafouo, A., “Morcellement foncier et crises des rapports sociaux en pays bamiléké : quelles politiques ?”, Colloque international de géographie à l’Université de Dschang, 2002.

Yonke J-B., “Les problèmes posés par le développement harmonieux de l’agriculture du Cameroun Oriental”, *Abbia, Revue Culturelle Camerounaise*, Décembre 1963, pp. 95-113.

Zongo, M., “Terre d’Etat, loi des ancêtres, les conflits fonciers et leurs procédures de règlement dans l’Ouest du Burkina Faso”, *Cahiers du CERLESHS*, Tome XXIV, Numéro 33, 2003, pp. 119-143.

Zongo, M., Mathieu, P., “Transactions foncières marchandes dans l’ouest du Burkina Faso : vulnérabilité, conflits, sécurisation, insécurisation”, *Bulletin de l’APPAD*, Numéro 19, 2000, pp. 21-32.

III-) THESEES ET MEMOIRES

Adda, R., “Contribution à l’étude de la peste porcine au Cameroun”, Thèse de Doctorat d’Etat en Médecine vétérinaire, Université de Dakar, EISMV, 1966.

Akamba, R., “Les frontières internationales du Cameroun de 1885 à nos jours”, Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1986.

Anoumemeu Ngoune, J., “Les litiges frontaliers et leurs mécanismes de résolution entre la chefferie Fongo-Tongo (Ouest-Cameroun) et les chefferies voisines : 1919-1983”, Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, ENS, 1997.

Atanga Nji, M., “*Land conflict in Wum sub-division, Menchum division, North-West region, Cameroon*”, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé I, 2007.

Barrière, O., “Gestion des ressources renouvelables et conservation des écosystèmes au Sahel : Foncier et Environnement”, Thèse de Doctorat en droit, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 1996.

- Bidime Epopa, C., “Gestion des conflits et culture de la paix dans le Mbam-Cameroun postcolonial, 1960-1992. Permanences et mutations”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.
- Boutrais, J., “Hautes terres d'élevage au Cameroun”, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris X-Nanterre, ORSTOM, Volume 1, 1992.
- Chendjou, J. J., “Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun: pouvoirs, économie et société : 1850-1916. La situation avant et après l'accentuation des influences européennes”, Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Volume II, Université de Paris I-Sorbonne, 1986.
- Dentou Lockncha, E., “Action syndicale et formations politiques dans l'Ouest-Cameroun (1944-1960)”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1985.
- Djournessi, O., “L'évolution de la chefferie Bafou de 1900 à 1960. L'impact des facteurs extérieurs”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1986.
- Djournessi, O., “L'interprétation de l'indépendance nationale par certaines chefferies vassales bamiléké : cas des vassaux de Bafou”, Mémoire de DES en Histoire, Université de Yaoundé, 1979.
- Dong Mougol, G. M., “Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun : le cas Makénéne et Mbangassina dans la région du Mbam, de 1926 à nos jours”, Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.
- Dongmo Djoukang, E. A., “L'influence du milieu naturel sur la colonisation européenne au Cameroun de 1884 à 1960”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002.
- Dongmo, D., “Les cultures maraîchères dans la province de l'Ouest : production et commercialisation”, Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Géographie rurale, Université de Yaoundé, 1985.
- Dongmo, D., “Les relations agriculture-élevage sur les pentes de monts Bamboutos, étude de géographie rurale”, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé, 1981.
- Dongmo, D., “Les relations agriculture-élevage sur les pentes des monts Bamboutos : étude de géographie rurale”, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé, 1981.
- Dongmo, J. L., “L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké (Ouest-Cameroun)”, Thèse de Doctorat de III^{ème} cycle en Géographie, Université de Lille I, 1971.
- Dongmo, J. L., “L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké (Ouest-Cameroun)”, Thèse pour le Doctorat de 3^{ème} Cycle en Géographie, Université de Lille I-Sciences et technologie, 1971.

- Dongmo, J. L., “La chefferie Bafou (pays bamiléké) : étude de géographie rurale”, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Lille, 1969.
- Dongmo, J. L., “Le dynamisme bamiléké. La maîtrise de l’espace agraire”, volume 1, Thèse de Doctorat d’Etat en Géographie, Université de Paris X, 1981.
- Douanla, G., “Monographie de la plantation Darmagnac de 1927 à 2009”, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Université de Yaoundé I, 2010.
- Doumbe, M., “Pédogenèse; classification and change properties of the Bamboutos soil sequence (West Cameroun)”, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Dschang, 1989.
- Ekwe, A., “L’influence du milieu naturel sur la colonisation européenne au Cameroun”. Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003.
- Essomba, P. B., “Voies de communication et espaces culturels au Cameroun sous administration allemande (1884-1916)”, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.
- Fofou, “Les chefferies de la région des Bamboutos (1919-1945)”, Mémoire de DES en Histoire, Université de Yaoundé, 1977.
- Fokou, “Historique d’une ville récente, Mbouda : genèse et évolution de 1950-52 à 1964”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1981.
- Fongang, M. N., “Le *kumzse*, association traditionnelle du peuple bamiléké (1947-1960)”, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 1981.
- Fotsing, J. M., “Genèse et évolution des structures foncières en pays bamiléké. Exemple des chefferies Bamendjou, Bahouang, Batié, Baleng”, Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1984.
- Ghomsy, E., “Les Bamiléké du Cameroun: Essai d’études historiques des origines à 1920”, Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Histoire, Université de Paris I Sorbonne, 1972.
- Guimgo, H. M., “Contribution de la CPA à l’essor de l’économie agro-pastorale de Djuttitsa (Ouest-Cameroun) 1922-2006”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011.
- Kaffo, C., “En marge du plateau bamiléké : l’exploitation agricole des hautes pentes des monts Bamboutos comme une alternative à la crise du café” Mémoire de Maîtrise en Géographie-aménagement-environnement, Université de Dschang, 1998.

- Kamga, A., “Crise économique, retour des migrants et évolution du système agraire sur les versants oriental et méridional des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)”, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Toulouse-le Mirail, 2002.
- Kanga, V., “Le droit coutumier bamiléké au contact du droit européen”, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Lille, 1959.
- Kanguelieu Tchouake, M., “La région du Mungo sous le régime français (1916-1960): Essor économique et social”, Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Histoire, Université de Yaoundé I, 1990.
- Kouam, L., “La dynamique historique des frontières du Cameroun : 1884-1961”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1979.
- Magnon, Y., “La terre dans tous ses états. Ventes foncières et vulnérabilités à Glo-Djigbé, arrondissement rural du Sud-Benin”, Thèse de Doctorat en Sociologie, Université Paris Descartes, 2010.
- Mbappe Nkoumboh, A., “*Development in the M’muock villages (Lebialem division) in Cameroon*”, *Post-graduate diploma (Masters) in Geography, University of Yaoundé I*, 1997.
- Mbatchou, S., “Contribution à la connaissance de l’histoire de l’ALNK, 1959-1975”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003.
- Melachio, N. M., “Politique nationale et modelé de transformation agricole, définition et analyse de l’effectivité de l’agriculture de seconde génération dans le groupement Bafou sur le versant Sud des monts Bamboutos”, Mémoire de Master en Géographie, Université de Dschang, 2016.
- Monkam, D., “Les associations régionales et le nationalisme Camerounais, 1945-1961”, Thèse de Doctorat /ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.
- Muhammadou Amadou, J., “The integration of the Fulani into the Menchum Community 1930-2005”, A historical investigation, Thèse de Doctorat Ph/D en Histoire, 2009.
- Mumbere Kinanga, “L’application de la loi foncière dans la résolution des conflits fonciers en territoire Lubero en RDC”, *Graduate en droit privé, Université officielle de Ruwenzori*, 2012.
- Nchoundoungam J. A., “Foncier et Stratégies d’accès et de contrôle dans les anciennes plantations coloniales au Cameroun. L’exemple de la compagnie Ouest-Cameroun”, Mémoire de Master II, Recherche de géographie, spécialité « pays émergents et en developpement », Université Paris I, Panthéon Sorbonne, 2016.

- Nganke, M., “Les relations commerciales entre la région bamiléké et celle du Nord du Mungo de 1911 à 1958 : une analyse historique”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.
- Ngouanet, C., “Télétection, géomorphologie, modélisation et gestion des risques : application aux glissements de terrain de la bordure occidentale du plateau bamiléké”, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Dschang, 2017.
- Ngoufo Sogang, F., “La caféiculture et le développement du mouvement coopératif dans les Bamboutos : 1930-1978, essai d’histoire économique et sociale”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1991.
- Ngoufo, R., “Les monts Bamboutos : Environnement et utilisation de l’espace”, Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1988.
- Nimpa, P., “Le pouvoir traditionnel et l’autorité coloniale au Cameroun, exemple des Bamboutos de 1920 à 1960”, Mémoire de DIPLEG en Histoire, Université de Yaoundé, ENS, 1987.
- Nji Egra Batcha, R., “*Land use dynamics in Santa-Babadjou, in the western highlands of Cameroon*”, *Dissertation of the award of DEA in geography, University of Yaoundé I*, 2008.
- Njiké, J. M., “Le projet théicole de Djuttitsa : étude de géographie économique”, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé, 1983.
- Nkangafack Chateh, P., “M’muock villages (Bambutu), a geography study”, Diplôme d’Etudes Supérieures de Géographie, University of Cameroon, Faculty of arts, Yaoundé, 1972
- Nodem, J-E., “L’implantation de la CDC à Djuttitsa et son impact sur le milieu social environnant”, Thèse de Doctorat 3^{ème} Cycle en Sociologie, Université de Yaoundé, 1989.
- Nono, Y. L., “Colonisation agricole et dynamique des versants de la caldeira des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)”, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé I, 1994.
- Noutsa Noumbo, A., “Expropriations foncières et mutations socio-économiques dans le versant méridional des monts bamboutos (1911-1977)”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.
- Noutsa Noumbo, A., “Exploitation des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun) et conflits fonciers subséquents, du XIX^{ème} siècle à nos jours”, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

- Ntounda Epoh, M. H., “De la conflictualité foncière inter-ethnique dans la région du Mungo, de 1896 à 2005, Essai d’analyse historique”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011.
- Nzidja, L. A., “La faute de l’administration en matière foncière au Cameroun”, Mémoire de DEA en Droit Privé, Université de Yaoundé II, 2008.
- Nzukou, L., “Le développement économique des Bamiléké sous la colonisation”, Mémoire de DES en Histoire, Université de Yaoundé, 1975.
- Puepi, B., “L’évolution du système foncier et domanial camerounais”. Mémoire de Licence en Economie, Université de Yaoundé, 1975.
- Saha, A. N., “Enjeux territoriaux et conflits dans les montagnes d’Afrique Tropicale humide : cas des villages Babadjou et Balatchi du versant Septentrional des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)”, Mémoire de Master en Géographie, Université de Dschang, 2008.
- Sonke, A. B., “La chefferie Baham de 1945 à 1960 : ses rapports avec la puissance coloniale et les nationalistes”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1995.
- Sonwa, S., “Mutations et crises agro-pastorales dans le groupement Bangang (Ouest-cameroun) de 1904 à 2008 : Etude Historique”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011.
- Taboula Mbou, “Crise foncière et déprise caféière sur le plateau basaltique de Bafou : cas des quartiers La’atsuet Ouest”, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Dschang, 1998.
- Tatioudjio, M., “Les conflits armés dans la chefferie Batcham de 1903 à 1959”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998.
- Tatsitsa, J., “UPC : tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda, 1950-1955”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1996.
- Tchawa, P., “Dynamique des paysages sur la retombée méridionale des hauts plateaux de l’Ouest-Cameroun”, Thèse de Doctorat en Géographie physique appliquée, Université de Bordeaux 3, 1991.
- Tchinda Kenfo, J., “Colonisation, quête identitaire, pratiques élitistes et dynamiques socio-politiques dans la région des Bamboutos (Ouest-Cameroun), du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle”, Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.
- Tchinda Kenfo, J., “Politique coloniale, émergence et gestion des conflits intercommunautaires à l’Ouest-Cameroun : la difficile cohabitation Bangang-Balatchi, 1929-1962”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

- Tchinda, J. M., “Grandeur, Décadence et Renaissance d’une ville camerounaise: Dschang (1903-2007)”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Dschang, 2008.
- Tchipezi, P., “Le fait colonial et l’économie dans la société Bambouto (Ouest-Cameroun): changements et permanences de 1916 à 1970, cas du village Babadjou”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998.
- Tchoua, F., “Contribution à l’étude géologique et pétrographique de deux volcans de la ligne du Cameroun: Mont Manengouba et Bamboutos”, Thèse de Doctorat d’Etat en Sciences, Université Clermont Ferrand, 2001.
- Tepoule Nguéke, J. J. O., “Conquête et mise en valeur des sols marginaux montagnards : cas des andosols lithiques des versants sud des monts Bamboutos”, Mémoire de Master de science en territoire, développement et environnement, Université de Dschang, 2007.
- Tiafack, O., “*Dynamics and impacts of vegetable cash income population movements in the Bamboutos high lands of Cameroon (1960s – present)*”, Ph. D/Thesis in Geography, University of Yaoundé I, 2006.
- Tiewa, J. P., “Les Ngyemba du versant Est des monts Bamboutos et les Allemands : De la souveraineté à la domination d’une société négro-africaine (1903-1914)”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.
- Tiokang, E., “La diplomatie traditionnelle dans les Bamboutos 1966-1977 ”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1990
- Tsalefack, M., “L’ambiance climatique sur les Hautes terres de l’Ouest Cameroun”, Thèse pour le Doctorat de 3^{ème} Cycle en Géographie, Université de Yaoundé, 1983.
- Tsiaze, T., “Les populations des Bamboutos dans la mouvance coloniale (1916-1960)”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1990
- Tsobeng, “Contribution à l’étude écologique d’un village de l’Ouest Cameroun : cas de Bafou-Nord”, Mémoire de DIPES II en Biologie, ENS, Université de Yaoundé I, 1991.
- Tsobeng, B., “Contribution à l’étude écologique d’un village de l’Ouest Cameroun : cas de Bafou-Nord”, Mémoire de DIPES II en Géographie, ENS, Yaoundé, 1991.
- Tsou Ndzintouo, M. X., “Incidences environnementales et risques induits par les activités agro-pastorales à Magha (Sud-Ouest)”, Mémoire de Maîtrise en Géographie physique, Université de Yaoundé I, 2006.
- Y. L. Nono, “Colonisation agricole et dynamique des versants dans la caldéira des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun)”, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé I, 1994.

Yemafouo, A., “La question foncière en région bamiléké (Ouest-Cameroun), état et angles d’approches”, Mémoire de DEA en Géographie, Université de Dschang, 2002.

IV-) **JOURNAUX OFFICIELS, MEMORANDUMS ET DOCUMENTATIONS**

PRIVEES

a-) JOURNAUX OFFICIELS

- JOC N°72, du 10 Juillet 1922.
- JOC N°931, du 25 Février 1953.
- JORFC N°12, du 10 Juin 1966.
- JORUC N°22, du 04 Juillet 1985.

b-) MEMORENDUMS

- Memoremum des peuples Babadjou de l’Extérieur contre les abus de la SINCOA et de DARMAGNAC sur leurs terres ancestrales, 1952.
- “Les litiges frontaliers entre le groupement Fongo-tongo et ses voisins: causes, manifestations et dernière agression en date”, Mémorandum des élites de Fongo-Tongo au Président de la République, le 08 Juillet 2006.
- Réseau de plaidoyer pour la sécurisation foncière Agricole au Mali, Mémorandum de la société civile et des communautés à la base sur la politique nationale domaniale et foncière au Mali, Octobre 2017.
- Déclaration de l’UA sur les enjeux et défis fonciers : un examen des progrès effectués. Rapport de la conférence du comité technique spécialisé sur l’agriculture, le développement rural, l’eau et l’environnement, Octobre 2017.

c-) DOCUMENTATIONS PRIVEES

- Documentation de Maître Mfegue Sylvain, conseiller juridique à Mbouda et chargé du suivi juridique de la propriété de DARMAGNAC.
- Documentation de Maître Mfegue Sylvain, Lettre du Ministre de l’équipement, de l’habitat et des domaines au gouverneur de la région de l’Ouest.
- Documentation de Doungue Pierre Marie, chercheur, économiste et membre de la société civile.
- Documentation de Kenfack Joseph, victime des évènements de 2006 entre les groupements Fongo-tongo et M’muockNguia.

- Documentation de Demfack Pierre, chef de 3^{ème} degré et victime des attaques relatives à la rivalité Fongo-Tongo/Fossim' muockNguia.
- Documentation de Sonkeng Martin, Agent de l'Etat retraité et élite Fongo-Tongo.

V-) DOCUMENTS D'ARCHIVES

a-) ANY (Archives Nationales de Yaoundé)

Archives de la période allemande

- TA090, l'expédition du 1^{er} Lieutenant Strumpell dans le Sud-Est de Bamenda, Mars 1902.
- TA103, Rapport du capitaine Hutter sur une expédition dans le Sud du district de Bamenda, Février 1903.
- TA5, l'expédition du premier lieutenant Strumpell dans le Sud-Est de Bamenda, Mars 1902.
- FA1/110, Grenzvereinbarung den Militärstationen Dschang und Bamenda, F. 118-119, Août 1908.
- FA1/22, Abrenzung der bezirke Dschang und Bamenda im Schutzgebiet Kamerun, 1912, F.108, Décembre 1913.

AC (Affaires Coloniales)

- 1AC 2928, Rapport du chef de la région bamiléké sur la situation politique en Février 1949.
- 1AC 240, Cameroun (Ouest), Situation de la région bamiléké, 1948.
- 2AC 8953, Mbouda, Cameroun, population, mentalité, 1955.
- 1AC 2575, Justice indigène, Organisation, 1927, Décret du 30 Juillet 1927 portant réorganisation de la justice indigène dans les colonies françaises.
- 3AC 1501, Cameroun, Pétitions à l'ONU, 1952/1954.
- 1AC 134, Rapport de Monsieur le Commissaire de la République, sur la situation politique de la région bamiléké en Février 1949.
- 1AC 134, Rapport sur la situation politique de la région bamiléké, lettre de P. Raynier, chef de la subdivision de Mbouda à M. Granier, chef de la région bamiléké en 1950.
- 3AC 3525, *Kentelen*, mouvement anti-UPC, 1953.
- 1AC 1928, Associations du Cameroun, 1956.
- 1AC19 ; UPC, activités, 1956

- 1AC 249, rapport de tournée du chef de la région bamiléké, P. Raynier dans la subdivision de Dschang en 1950.
- 1AC 7797, Assobake, motion extraite de l'Assemblée générale extraordinaire de Juin 1955.

APA (Affaires politiques et administratives)

- APA, 1108/A, Rapport 2^{ème} trimestre, 1922 par M. Ripert.
- APA, 11773/H, Rapport de tournée de Pierre Dagonet dans la chefferie de Babadjou du 14 au 30 Octobre 1940.
- APA, 11808/A, Dschang, Rapport trimestriel, les anciennes fermes domaniales allemandes de la circonscription de Dschang, tableau 4, 1928.
- APA, 11799/E, Circonscription de Nkongssamba, Rapport trimestriel 1928.
- APA, 11808/A, Rapport du 2^{ème} trimestre, établi par l'administrateur Ripert, chef de la circonscription de Dschang, 1927.
- APA, 10044/A, Rapport annuel de la circonscription de Dschang, 1929.
- APA, 12039/A, Rapport annuel de la région bamiléké, 1939.
- APA 10494/A, Convention de Londres du 10 Juillet 1919, instructions et rapports des gouvernements français et anglais.
- APA, 12412/A, ARCAM, 1^{ère} session, 1946.
- APA, 11743/E, Subdivision de Dschang, rapport annuel, 1949-1951.
- APA, 12402/H, *Kumzse*, notes de renseignements 1951.
- APA 11742, Rapport annuel de la circonscription de Dschang, 1944.
- APA, 11808/A, Dschang: Rapport trimestriel, 1928.
- APA, 11808/B, Rapport annuel de la subdivision de Dschang, 1936.
- APA, 10006/B, Lettre de l'administrateur des colonies Ripert, à Monsieur le Commissaire de la République française, correspondance avec le Cameroun anglais, 12 Novembre 1923.
- APA, 10494/A, Compte rendu de l'administrateur en chef des colonies (Fournier), chef de la circonscription de Baré à Monsieur le Gouverneur des colonies, Commissaire de la République Française en 1920.
- APA, 10006/A, Rapport de tournée dans la circonscription de Baré, 1916-1920.
- APA, 10256/A, Arrêt relatif au transfert du chef-lieu de la circonscription de Baré à Dschang, in JO des territoires occupés de l'ancien Cameroun.

b) ARO (Archives Régionales de l'Ouest)

AC (Affaires Coloniales)

- 1AC 138, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939.
- 1AC 241, Région bamiléké, correspondances 1941.
- 1AC 138, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939.
- 1AC 308, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939.
- 1AC 308, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939.
- 1AC 241, Région bamiléké, correspondances 1941.
- 1AC 141, Cameroun (Ouest), Situation économique de la région bamiléké, 1941.
- 1AA 144, Circonscription agricole bamiléké, rapport annuel, 1962.
- 1AC 104, Elevage, subdivision de Dschang, 1955.
- 1AC 159, Elevage, rapport économique du préfet J. Nitcheu au 4^{ème} trimestre, 1964.
- 1AC 285, Etats de production dans les entreprises européennes, réponses aux questions de l'inspecteur des colonies en 1937 et 1938.
- 1AC 9740, Lettre N°94, adressée par chef du secteur vétérinaire du Sud à l'administrateur, 1939.
- 1AC 237, Activités de l'inspecteur de travail dans la région bamiléké entre 1931 et 1944.
- 1AC 159, Elevage, rapport économique du 4^{ème} trimestre 1964.
- 1AC 237, Activités de l'inspecteur de travail dans la région bamiléké entre 1931 et 1944.
- 1AC 308, Tournées du chef de subdivision, réponses du vétérinaire 3^e classe Blanc à M. l'inspecteur des colonies, 1931-1936.
- 1AC 308, Etat des tournées du chef de subdivision 1931-1939.
- 1AC 243, Rapport du chef de la région bamiléké, à monsieur le gouverneur du Cameroun français en 1941.
- 1AC 177, Plantation Mas/Blaise, production et main-d'œuvre 1936/1939.
- 1AC 178, Plantation Mas/Blaise, production et main-d'œuvre, 1936/1939, rapport de monsieur Tremoulet au chef de subdivision de Dschang en 1939.
- 1AC 243, Rapport du chef de la région bamiléké à monsieur le gouverneur du Cameroun français en 1941.
- 1AC 177, Plantation Mas/Blaise, production et main-d'œuvre 1936/1939.

- 1AC 178, Plantation Mas/Blaise, production et main-d'œuvre, 1936/1939, rapport de monsieur Tremoulet au chef de subdivision de la Dschang en 1939.
- 1AC 243, Rapport du chef de la région bamiléké à monsieur le gouverneur du Cameroun français en 1941.
- 1AC 192, Rapport politique du mois de Novembre 1954 dans la subdivision de Mbouda.
- 1AC 308, Etat des tournées des chefs de subdivision de 1931 à 1939.
- 1AC 237, Activités de l'inspection de travail dans la région bamiléké 1931-1944.
- 1AC 241, Région bamiléké, correspondances 1941.
- 1AC 237, Activités de l'inspection de travail dans la région bamiléké 1931-1944.
- 1AC 135, Principes généraux de l'agriculture, rapport du chef de secteur agricole de l'Ouest à monsieur le chef de subdivision en 1954.
- 1AC 135, Principes généraux et agriculture, Rapport de M. A. Drogue, Inspecteur général de l'agriculture, secteur Ouest, 1954.
- 1AC 287, Rapport annuel sur la conservation et l'utilisation des sols en pays bamiléké, Inspection générale de l'Agriculture, 1954.
- 1AA7, Cameroun (Ouest), UPC, éradication 1958-1960.
- 1AC 285, Réponses aux questions de l'inspecteur des colonies, 1958.
- 1AC 192, Rapport politique sur l'état de la population indigène et européenne au cours de l'année 1946 à Dschang.
- 1AC 292, Dschang: Subdivision, Correspondances, 1939.
- 1AC 192, Rapport politique de la région bamiléké, 1946.
- 1AC 134, Situation générale de la région bamiléké, Lettre de R. Borne, chef de la région bamiléké, au chef de la subdivision de Dchang, Moutiez, 1950.
- 1AC 134, Situation générale de la région bamiléké, Réponse de Moutiez, à R. Borne, 1950.
- 1AC 134, Situation générale de la région bamiléké, P-V d'interrogation des chefs et sous-chefs au sujet de la destruction des bornes, 1950.
- 1AC 304, Rapport du 5^{ème} congrès du *Kumzse* 24, 25 et 26 Novembre 1952 à Foréké-Dschang.
- 1AC 138, Cameroun, visites de l'ONU.
- 1AC 138, Liste des pièces adressées à l'appréciation du Secrétaire Général, et des membres composants l'Assemblée Générale de l'ONU, Décembre 1954.

- 1AC 138, Cameroun, visites de l'ONU, Pétitions N°5/854 du 20/02/1956, Communauté Balépo contre DARMAGNAC.
- 1AC 138, Visites de l'ONU, Pétition N°5/430 du 26 Février 1956. Lettre N°505/CF/RBK du chef de region, au Directeur des Relations Extérieures à l'ONU, 11 Août 1956.
- 1AC 197, Rapports politiques Dschang (1928-1951), Rapport du chef de la circonscription de Dschang au sujet des opérations de délimitation de la frontière franco-anglaise de Janvier à Mars 1926.
- 1AC 132, Rapport de M. Tchoumbou Djomeni Joseph, Sous-préfet de Babadjou à Monsieur le Préfet des Bamboutos, le 04 Décembre 1994. Planteurs Bangang, contre les éleveurs Mbororo, Mars 1972.
- 1AC 132, Pétition des chefs de groupement de la subdivision de Mbouda sur leur démission de l'UPC et sa suppression en 1955.
- 1AC 138, Cameroun. Visite de l'ONU, Pétition de Djiowe Pierre au sujet de l'incendie de sa case par le Commissaire de Mbouda. Référence N°T/PET/1098, 1957.
- 1AC 138, Lettre de X. Denan, directeur des Relations Extérieures au chef de la région bamiléké. Référence N°310/RE, 1957.
- 1AC 242, Rapports politiques mensuels du chef de la subdivision de Dschang, 1^{er} au 31 Août 1957, 15 Septembre 1957.

Archives Non Classées

- Lettre N°104/CF du, Rapport du préfet J. Nintcheu à monsieur le Président de la république fédérale sur la situation des entreprises européennes dans la région de l'Ouest, 10 Septembre 1964.
- P-V de la conférence des Préfets sur les problèmes fonciers et domaniaux dans la région administrative de l'Ouest, Décembre 1970.
- Dossier sur l'affaire Bafou/Bamumbu, Arrêté N°57/A/MINAT/DOT, du 27 Mai 1981.
- Dossier sur l'affaire Bafou/Bamumbu, Lettre de rappel du Dr Paul Kana sur le litige Bafou /Bamumbu, du 11 janvier 1982.
- Bulletin de renseignements de la gendarmerie de Mbouda, à l'inspecteur d'administration de Dschang, 1962.
- Rapport d'un agent de sureté de Dschang, au chef de la région bamiléké en 1958.

- Rapport de l'inspection du travail sur les activités des planteurs européens à Bagam, Novembre 1938.
- Rapport de tournée de l'administrateur Geli dans les chefferies Babadjou, Bafou, Bangang, 19 Juin 1946.
- Rapport du chef de la région bamiléké Murruau en 1950.
- Rapport annuel de Faure, Chef de subdivision de Dschang, 1949.
- Lettre de R. Blanc, vétérinaire en poste à Dschang, à Monsieur le Commissaire de la République, 1949.
- Pétition de Jou-Nguiatsi Gaston et autres, à Monsieur B. Cohen, Sous-Secrétaire à la Tutelle et aux renseignements, relatifs aux Territoires non autonomes, Juillet 1956.
- Lettre de Jean Nintcheu au Premier Ministre du Cameroun Oriental sur la fermeture de la station d'élevage de Djuttitsa, Référence 104/CF du 10 Septembre 1964.
- Rapport de l'inspecteur vétérinaire principal 2^{ème} classe Lagarde, évolution de l'élevage dans la région bamiléké, 1948.
- Procès-verbal de bornage (morcellement) des concessions de la SINCOA et de Joseph Léon Mas, le 16/09/1952.
- Acte de vente de terrain N°255 du 18/05/1956 par Joseph Léon Mas et Masueray Madeleine Marguerite, son épouse à la SINCOA.
- Rapport économique de Jean Nintcheu, Préfet des Bamboutos en 1965
- Rapport de Monsieur Lagarde, inspecteur vétérinaire principal de 2^e classe de la région bamiléké en 1948.
- Circonscription de Bana, le personnel européen 1917.
- Région bamiléké, subdivision de Mbouda, Rapport mensuel du 01^{er} au 30 Novembre 1954.
- Rapport annuel de la subdivision de Dschang, 1951.
- Rapport de l'inspecteur vétérinaire principal de 2^e classe Lagarde de la région bamiléké en 1948.
- Rapport annuel de la subdivision de Dschang, 1951.

APM (ARCHIVES PREFECTORALES DE MBOUDA) -Archives non classées

- Correspondance du Cameroun britannique, Lettre N°239 du *District Officer* de Mamfé, adressée au chef de la région de Dschang, Septembre 1960.
- Rapport économique trimestriel du département des Bamboutos, Avril 1963.
- Rapport économique trimestriel du département des Bamboutos, 1968/1969.

- Notes du commissaire spécial de la ville de Mbouda au préfet du département des Bamboutos, le 12/04/1962.
- Exposé du Sous-Préfet de l'arrondissement de Bangang à la réunion de CCO du 12/12/1990 à Galim.
- Rapport de la Réunion de coordination administrative sur la situation de l'arrondissement de Batcham, 1989.
- P-V des séances de travail entre le 1^{er} adjoint préfectoral et les chefs des groupements Bangang et Babadjou, sur les litiges Agriculteurs/Éleveurs, les 9,16 et 19 Août 1994.
- P.V des rencontres entre le Sous-Préfet de Batcham et le chef supérieur Bangang, 1996.
- Activités des éleveurs Mbororo, notes du Commissaire aux renseignements de Mbouda à Monsieur le chef de la brigade mixte mobile de Bafoussam, Octobre 1966.
- Activités des éleveurs Mbororo, notes du Commissaire aux renseignements de Mbouda à Monsieur le chef de la brigade mixte mobile de Bafoussam, Octobre 1966.
- Allocution prononcée par sa majesté Moko II Pierre, chef supérieur du groupement Bamenyam à l'occasion de la tournée de prise de contact du préfet des Bamboutos à Bamenyam, le 15/12/1998.

ADM (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MBOUDA) -Archives non classées

- Mémoire d'une audience, formulé par Moffo Joseph Duplond, en qualité de représentant de la collectivité de Babadjou contre la SINCOA, le 06 Octobre 1954.
- Plaintes de Georges Iuccioni, gérant de la plantation DARMAGNAC, contre les indigènes de Babadjou en 1944.
- Rapport économique du préfet des Bamboutos le 1^{er} septembre 1968.
- Rapport N°00177/PS/30/RG du Commissaire aux renseignements généraux de Mbouda, en date du 05 Juillet 1963.
- Rapport de tournée économique du Préfet du département des Bamboutos, en Avril 1990.
- Plaintes de Ardo Lamou, au Sous-préfet des Bamboutos le 25 Juillet 1979.
- Correspondance du chef de centre zootechnique et vétérinaire de Galim au Sous-préfet de Galim, le 17/02/1979.
- Correspondance de Tremoulet, au chef de la subdivision, au sujet de l'occupation de ses terres en 1939.

- Rapport de tournée du Sous-préfet de Batcham au préfet de Bamboutos du 25/10/1980.
- Lettre du chef supérieur bangang à l'Inspecteur d'administration à Dschang en 1962.
- Dossier de demande de mise en activité d'un établissement d'élevage de gros bétail adressé au Préfet Josué Nitchou, le 26 Janvier 1968.
- Dossier société Mas/Blaise, arrêtés N°258 et 433 de Décembre 1935, accordant à monsieur R. Blaise deux concessions rurales de 240ha et 78ha à Babadjou.
- Dossier société Mas/Blaise, acte constitutif de la société Mas/Blaise et Cie du 23 Mai 1936.
- Dossier Mas/Blaise, arrêté attribuant par bail à la société Mas/Blaise un terrain de 180ha.
- Dossier Mas/Blaise, arrêté consacrant la dissolution de la société plantations de Babadjou et le partage des actions entre les 2 associés, 1940.
- Dossier Joseph Mas, arrêté N°419 de la 14/12/1940 portant fusion de deux concessions rurales et leur attribution à titre définitif à monsieur Joseph Mass, planteur à Babadjou.
- Dossier Roger Blaise, arrêté N°346 du 20 Août 1941 attribuant à titre définitif une concession rurale de 153ha 71ares à monsieur Roger Blaise, planteur à Babadjou.
- Rapport hebdomadaire de sureté du 1^{er} au 30 Janvier 1964, cérémonie de décoration de Monsieur Darmagnac, planteur à Babadjou.
- Dossier société Mas/Blaise, arrêtés N°258 et 433 de Décembre 1935, accordant à monsieur R. Blaise deux concessions rurales de 240ha et 78ha à Babadjou.
- Dossier société Mas/Blaise, acte constitutif de la société Mas/Blaise et Cie du 23 Mai 1936.
- Dossier Mas/Blaise, arrêté attribuant par bail à la société Mas/Blaise un terrain de 180ha.
- Dossier Mas/Blaise, arrêté consacrant la dissolution de la société plantations de Babadjou et le partage des actions entre les 2 associés, 1940.
- Dossier Joseph Mas, arrêté N°419 de la 14/12/1940 portant fusion de deux concessions rurales et leur attribution à titre définitif à monsieur Joseph Mass, planteur à Babadjou.
- Dossier Roger Blaise, arrêté N°346 du 20 août 1941 attribuant à titre définitif une concession rurale de 153ha 71ares à monsieur Roger Blaise, planteur à Babadjou.

- Rapport hebdomadaire de sureté du 1^{er} au 30 janvier 1964, cérémonie de décoration de Monsieur Darmagnac, planteur à Babadjou.

ASPM (ARCHIVES DE LA SOUS-PREFECTURE DE MBOUDA) - Archives non classées

- Rapport annuel 1956.
- Lettre confidentielle du chef de subdivision de Mbouda au chef de la région Bamiléké en 1959.
- Lettre confidentielle du chef de subdivision de Mbouda au chef de la région bamiléké, 1959.
- Archives non classées, compte rendu de M. Darmagnac sur les « évènements de Babadjou » en 1959.
- Lettre confidentielle du chef de subdivision de Mbouda au chef de région à Dschang, 29 Octobre 1956.

ADD (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE DSCHANG)

AC (Affaires Coloniales)

- 1AC 247, Région bamiléké, Subdivision de Dschang, Rapport politique du chef de subdivision, Septembre 1954.
- 1AC 191, Rapport du chef de subdivision de Dschang en 1951.
- 1AC 196, Rapport du service cartographique au chef de la subdivision de Dschang, Octobre 1954.
- 1AC 292, Dschang, Correspondances, dommages causés par Darmagnac en zone anglaise, 1938/1939.
- 1AC 292, Dschang, Correspondances, affectation des gardes armés, dans les plantations européennes de Babadjou, 1939.
- 1AC 191, Rapport politique mensuel de la subdivision de Dschang, Août 1955.
- 1AC 147, Région bamiléké, Rapport politique mensuel de la subdivision de Mbouda, mois d'Avril 1954. Lettre N°410/SZ/CF, Notes du chef service à l'Inspecteur des Affaires Administrative, 1950.
- 1AC 194, Rapport annuel du chef de subdivision de Dschang, 1951.
- 1AC 243, Rapport trimestriel de la circonscription de Dschang, 1928.
- 1AC 194, Rapport de Moutiez, chef de la subdivision de Dschang en 1951.
- 1AC 194, Rapport du chef de subdivision de Dschang en 1951.

- 1AC 304, Kumzse, (Assobake), rapport du 5^{ème} congrès, le 24-30 Novembre 1952
- Correspondance N°89/cf du 21/02/1950, de M. Faure, chef de la subdivision de Dschang au chef de région bamiléké.

Archives non classées

- Tableau 4, anciennes firmes domaniales, circonscription de Dschang, 3^{ème} trimestre 1922.
- Lettre confidentielle N°23 Cf. Rapport du chef de la circonscription de Dschang au sujet des opérations de délimitation de la frontière franco-anglaise de Janvier à Mars 1926.
- Lettre N°68/IDA/CF, Note confidentielle de l'Inspecteur des Affaires Administratives au chef du Service de l'élevage et des Industries au Cameroun, 13/03/1950.
- Rapport de l'administrateur des colonies Ripert, chef de la circonscription de Dschang, au Commissaire de la République française, 1923.
- Situation de la main-d'œuvre dans les plantations européennes de 1965 à 1976.
- Affaire Darmagnac, plainte des représentants de la collectivité Balepo-Babadjou au TPI de Dschang, contre l'entreprise DARMAGNAC, le 18 Juillet 1955.
- Rapport du préfet de la Menoua sur les activités du sous-comité de lutte anti-terroriste de Dschang, 20/12/1967.
- Rapport annuel du chef de la circonscription de Dschang, Bulletin agro-pastoral, 1922.
- Rapport annuel 1922, Circonscription de Dschang, retour des Mbororo.
- Région bamiléké, subdivision de Mbouda, rapport politique mensuel, Avril 1955.
- Dossier des lettres de démission des chefs traditionnels bamiléké des partis radicaux, Octobre 1950.
- Les activités de l'UPC dans la subdivision de Dschang, groupement Bafou, 1950-1955.
- Pétition de la population bamiléké à l'ATCAM sur la reconnaissance des droits fonciers indigènes et les dangers de l'individualisme agraire, 1954.
- Notes de renseignements du chef de la région bamiléké sur les activités du *kumzse* en 1952.
- Mémorandum de la communauté Bafou-Fondonnais à monsieur Djoumessi Mathias, conseiller bamiléké à l'Assemblée Nationale en France à Paris, 1955.

- Lettre du chef de la subdivision de Dschang, au district officer de Bamenda, le 26 septembre 1939.
- Rapport économique du préfet des Bamboutos, 1^{er} trimestre 1968.
- Rapport des activités dans la circonscription de Dschang en 1931. Cette concession fut accordée à Darmagnac, par l'arrêté N°215, du 20 Avril 1930.
- Correspondance N°89/CF du 21/02/1950.
- Région bamiléké, subdivision de Mbouda, rapport politique mensuel, Septembre 1956.
- Pétition des chefs de la région bamiléké à l'ATCAM sur la sauvegarde des droits fonciers coutumiers et les dangers de l'individualisme en matière foncière, 1954.
- Référence N°8/k, requête du *kumzse* (Association Traditionnelle du peuple Bamiléké) au président de la mission d'enquête de l'ONU de passage à Dschang, Octobre 1952.
- Rapport du préfet de la Menoua sur les activités du sous-comité de lutte anti-terroriste de Dschang, 20 Décembre 1967.
- Lettre d'avertissement du chef Bafou au nommé Hafou-Damon, Bafou, le 26 Août 1957.
- subdivision de Dschang, courrier confidentiel, rapport de la section de sureté de Dschang, Septembre 1957.
- Lettre confidentielle de P. Raynier, inspecteur des affaires administratives au Haut-commissaire de la République française, Février 1950.
- Région Bamiléké, Dschang 1945, rapport annuel.
- Dschang, rapport mensuel du chef de subdivision, Décembre 1958.
- Lettre confidentielle du capitaine Durot au préfet de la Menoua, Décembre 1960.
- Rapport de Lagarde, Inspecteur Vétérinaire Principal de 2^{ème} classe de la Région bamiléké, à P. Rayner, Inspecteur des Affaires Administratives, 1948.
- Rapport de tournée de l'administrateur Géli dans les chefferies Bafou et Babadjou, 29 Mai au 1^{er} Juin 1946.
- Lettre N°73, Rapport du chef de division de Dschang à l'Inspecteur des Affaires Administratives, 07 Novembre 1949.
- Rapport du maréchal des logis chef CAMPOT à Dschang, 17 Novembre 1949.
- Lettre de M. Faure, Chef de subdivision de Dschang à M. Raynier, Inspecteur des Affaires Administrative, 27/02/1950.
- Rapport du chef de la région bamiléké Murruau, Dschang, 1950.

- Note confidentielle du chef de subdivision de Dschang à l'Inspecteur des Affaires Administrative, 27/02/1950.
- Lettre du chef de de subdivision de Dschang aux chefs locaux, soumission du projet d'arrêté sur l'utilisation des pâturages des monts Bamboutos 06/02/1950.
- Note confidentielle du Chef de subdivision de Dschang à l'Inspecteur des Affaires Administrative, 27/02/1950.
- Procès-Verbal de la réunion du conseil des notables, Bafou, le 16 Janvier 1950.
- Affaire Compagnie Pastorale et communautés villageoises, 1951/1952.
- Rapport politique mensuel de la subdivision de Dschang, Janvier 1952.
- Affaire Tamfottro Limpa contre la Pastorale, plainte adressée à Monsieur l'administrateur, chef de la subdivision de Dschang, 1949 et 1951.
- Affaire Compagnie Pastorale avec les communautés villageoises, 1951/1952.
- Rapport politique mensuel de la subdivision de Dschang, Juillet 1953, Pétitions, 1950-1954.
- Les pertes de la Pastorale de Djuttitsa en 1958.
- Lettre adressée au chef de la région bamiléké par B. Simon, agronome régional. Référence N°2/CF/AR/RBK, du 06 Février 1956.
- Rapport politique mensuel de la région bamiléké, 1918.
- Rapport de R. Gauger et D. P. Hayden, au sujet de l'affaire Fongo-Tongo/Fossimockbing, 1928.

ASPD (ARCHIVES DE LA SOUS-PREFECTURE DE DSCHANG)

- Dossier zone anglaise, Litige frontalier Fongo-Tongo/Fossim'muockbing, référence numéro 446, 16 Septembre 1963.
- Dossier TJJ, Rapport Moutiez sur le Comice agro-pastoral de Fongo-Tongo, 10 Janvier 1954.
- Dossier TJJ, Lettre des éleveurs du groupement Fongo-Tongo, adressée au chef de la subdivision de Dschang, Septembre 1954.
- Dossier zone anglaise, Lettre confidentielle de M. G. Mouchili Njimoffira, préfet du département de la Menoua à Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale, au sujet du litige frontalier entre les groupements Fongo-Tongo /Fossimockbing, le 29 Avril 1971.
- Dossier zone anglaise, Rapport de la commission Gaucher/Hayden, sur le litige Fossimockbing/ Fongo-Tongo, le 01^{er} Mars 1958.
- Dossier zone anglaise, Référence, N° 20/CF. F. 34, du 21 Mars 1983.
- Dossier zone anglaise, Litige interprovincial Référence, AFM 29/S2/572, Divisional Officer de Fontem, 25th February 1978.
- Dossier zone anglaise, Conflit Fongo-Tongo/Fossimockbing, lettres de protestations du chef Fongo-Tongo, les 13/05/1981 et 15/03/1982.
- Dossier zone anglaise, Procès-Verbal de descente sur le terrain litigieux entre Fongo-Tongo et Fossimockbing, le 08 Octobre 1991.
- Dossier zone anglaise, Procès-Vrebal de la descente des Sous-préfets d'Alou et Dschang, dans la région de Lembet au sujet du litige Mmuockbing/Fongo-Tongo le 4 Novembre 1996.
- Dossier zone anglaise, Litige frontalier Fongo-Tongo/Fossim'muockbing, référence numéro 446, 16 Septembre 1963.
- Dossier zone anglaise, Lettre du chef Tsafack Gilbert, adressée à l'administrateur de la subdivision de Dschang, le 05 Septembre 1954.

ASPB (ARCHIVES DE LA SOUS-PREFECTURE DE BABADJOU)-ARCHIVES NON CLASSEES

- Notes du Maire de la commune rurale de Babadjou, au Préfet du département des Bamboutos au sujet des conflits agro-pastoraux dans sa commune, Septembre 1996.
- Notes du Maire de la commune de Babadjou à l'attention du nouveau Préfet des Bamboutos, dans le cadre de la tournée de prise de contact, Décembre 1998.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU MINDCAF POUR LES BAMBOUTOS

- Service de la conservation foncière, dossier DARMAGNAC, arrêté N°566 du 18 Septembre 1952.
- Service de la conservation foncière, dossier DARMAGNAC, projet d'arrêté N°227 du 14 Août 1954 attribuant à titre définitif un terrain rural à M. Darmagnac.
- Service de la conservation foncière, dossier SPB.
- Dossier SINCOA, Livre foncier, région du Noun, TF N°XXXXI.
- Dossier SINCOA, Réquisition d'immatriculation N°1690 du 08 Février 1953.
- Dossier SINCOA, Extrait du P-V de la réunion du conseil d'administration de la SINCOA, du 03 Février 1951.
- Dossier SPB, Bordereau analytique du titre foncier N°38.
- Dossier SPB, Vente d'immeubles par Roger Blaise à Jean Lebaudy.
- Dossier SPB, Livre foncier Région du Noun, TF N°XXXXI.
- Dossier SPB, Vente d'immeubles par Roger Blaise à Jean Lebaudy.
- Dossier SPB, Bordereau analytique du titre foncier N°38.
- Dossier SINCOA, Extrait du P-V de la réunion du conseil d'administration de la SINCOA du 03 Février 1951.
- Dossier SINCOA, Extrait du P-V de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 Avril 1951.
- Dossier SINCOA, P-V de morcellement de la concession de monsieur Blaise vendue à Jean Lebaudy.
- Dossier SINCOA, Acte notarié du 15 Février 1962, inséré dans le bordereau analytique du TF N°70 pour demande de crédit à la BCD, par la SINCOA.
- Dossier SINCOA, Demande d'immatriculation de la concession industrielle d'1ha 32a 85ca adressée par la SINCOA au Directeur de la propriété foncière à Douala.
- Dossier SINCOA, T-F N°124 du 11/05/1955 de la région du Noun.
- Dossier DARMAGNAC, Mémoire de défense et d'opposition de la collectivité coutumière Balepo-Babadjou et de Me Moudoute Bell, contre la demande d'immatriculation formulée par Darmagnac en date du 12 Janvier 1955.
- Dossier DARMAGNAC, Lettre de Messieurs Tchoffo Hubert et Pega James à Monsieur le conservateur de la propriété foncière, Douala, le 02 Novembre 1955.

- Dossier DARMAGNAC, Conclusions formulées par Me Cazenave et R. P. Jouanet, à Monsieur le président du tribunal de première instance de Dschang, le 16 Septembre 1955.
- Dossier DARMAGNAC, Certificats de propriété délivrés le 10/08/1990, par le chef de service provincial des Domaines de l'Ouest.
- Dossier DARMAGNAC, Lettre N°484/CF/RBK, du chef de la région au Haut-commissaire, 04 Août 1955.
- Dossier DARMAGNAC, Lettre N°1881/CC/SED, Correspondance du Haut-commissaire au chef de la région bamiléké, le 18 Juillet 1955.
- Dossier DARMAGNAC, Lettre N°2/CF/AR/RBK, Rapport de l'inspecteur des Eaux et Forêts, et de l'Agronome régional bamiléké au chef de région, 06 Février 1956.
- Dossier SINCOA, avis de demande d'immatriculation au Livre Foncier de la région bamiléké, extrait du JOC N°931, du 25 Février 1953.
- Dossier SINCOA, Opposition sur immatriculation de Monsieur Clouet Charles François.
- Dossier SINCOA, Jugement du 08 Mai 1954, rendu par le Tribunal de paix à compétence étendue de Dschang sur l'affaire SINCOA contre Moffo J. D.
- Dossier SINCOA, Extrait du registre des oppositions à immatriculation, volume. 1, N°60, Mars 1953.
- Dossier SINCOA, plainte de Moffo J. D. contre SINCOA, adressée à Monsieur le Procureur de la République auprès de la cour d'Appel de Yaoundé, 1954.
- Dossier SINCOA, affaire SINCOA/ Moffo J. D. à la cour d'Appel de Yaoundé, lettre du greffier en chef de la cour d'Appel à l'appelant et l'accusé, 1954.
- Dossier SINCOA, Mémoire de défense de la SINCOA (intimée) contre Moffo J. D. (appelant), Septembre 1954.
- Dossier SINCOA, Requête d'opposition des notables babadjou à Monsieur le receveur des Domaines, le 04 Août 1954.
- Dossier SINCOA, Requête d'opposition des notables Babadjou à Monsieur le Receveur des Domaines, le 04 Août 1954.
- Dossier SINCOA, Requête d'opposition du sieur Mbounya Etienne, représentant de la collectivité Batochi, à Monsieur le Receveur des Domaines à Douala, 1954.
- Dossier SINCOA, Mémoire de défense de la SINCOA contre Moffo J. D. présenté à la cour, le 10 Octobre 1954.

- Dossier SINCOA, Affaire SINCOA à la cour d'Appel de Yaoundé, jugement N°199, du Procureur général près de la cour d'Appel de Yaoundé, 26 Octobre 1954.
- Dossier SINCOA, Lettre N°477/CF/RBK du chef de la région bamiléké à Monsieur le Directeur des affaires politiques, 01^{er} Avril 1955.
- Dossier SINCOA, Lettre N°863/JI du 18 Avril 1955, adressée par le Procureur général de la cour d'Appel, au conservateur de la propriété foncière à Douala.
- Dossier SINCOA, Requête N°35.326 du 20 Avril 1955 de Moffo J. D., à la section du contentieux du conseil d'Etat de la République française.
- Dossier SINCOA, Décision du conseil d'Etat français en séance du 05 Novembre 1955, statuant sur la requête du sieur Moffo J. D.

VI-) SOURCES ELECTRONIQUES

- www.ifad.org consulté le 12/03/2020.
- www.cairn-info.fr consulté le 18/07/2020.
- www.world.bank.org consulté le 21/09/2019.
- www.fao.org consulté le 13/09/2019.
- www.larousse.fr consulté le 12/10/2013.
- www.dandurand-uquam.ca consulté le 23/10/2020.
- www.foncierruralivoirien-net consulté le 21/09/2019.
- www.wikipedia.org consulté le 12/11/2012.
- www.conflit.prevention.net consulté le 18/07/2017.
- www.foncier-developpement.fr, consulté le 22/10/2020 ;

VII-) Sources Orales

N°	Noms et prénoms	Ages	Profession ou statut	Lieu de L'entretien	Date de L'entretien
1	Abanda Tekouonang	110 ans environ	Ex-employé à la CPA	Bafou	25 oût 2009
2	Abba Zachée	59 ans	Cultivateur résidant à Bachua et victime des conflits fonciers	Babadjou	30 décembre 2011
3	Ahmadou	64 ans	Éleveur et victime des crises agro-pastorales	Bafou	15 uin 2015
4	Akain Félicia	70 ans	Cultivatrice	Pinyin	24 uillet 2011
5	Ayuck Haris	70 ans environ	Cultivateur et acteur du conflit Fongo-Tongo/M'muockbing	M'muockbing	16 Août 2013

6	Azonfack Etienne	67 ans	Cultivateur et acteur du conflit M' muockbing/Bafou	Bafou	16 Août 2011
7	Bambara Abdou	67 ans	Berger mbororo	Bangang	26 Novembre 2013
8	Bonneck Blaise	56 ans	Ancien directeur du complexe théicole de Djuttitsa	Bafou	17 Février 2009
9	Che Eric	53 ans	Cultivateur et acteur du conflit M' muock Aghong/Bangang	M' muock Aghong	19 Août 2011
10	Demfack Pierre	86 ans	Chef de quartier et victime des crises agro-pastorales	Dschang	26 Août 2013
11	Djibril	49 ans	Eleveur mbororo et victime des crises agro-pastorales	Bafou	17 Mars 2011
12	Donfack François	58 ans	Éleveur et victime des crises agro-pastorales	Bafou	19 Août 2016
13	Donfack Justin	75 ans	Cultivateur et victime des pillages du maquis	Bafou	18 Août 2016
14	Dongmo Adrien	56 ans	Cultivateur et victime des crises agro-pastorales	Bafou	18 Août 2016
15	Dongmo Jeanne	71 ans	Cultivatrice et ancienne vendeuse à la CPA	Bafou	25 Juillet 2011
16	Dongmo Marie	65 ans	Cultivatrice et victime des crises agro-pastorales	Bafou	22 Août 2013
17	Dongo Christophe	72 ans	Cultivateur et victime des expropriations	Babadjou	08 Août 2011
18	Dongue François	47 ans	Chef service départemental des Domaines pour les Bamboutos	Mbouda	24 Août 2009
19	Doungue Marie	55 ans	Cultivatrice	Bangang	19 Juillet 2008
20	Doungue Pierre Marie	52 ans	Economiste et chercheur, victime des expropriations	Yaoundé	10 Août 2008
21	Fenkeng Félix	70 ans environ	Chef de 3ème degré et victime des expropriations	Bangang	23 Novembre 2010 / 24 Août 2011
22	<i>Fo'o Meloung</i>	78 ans	Notable et ex-employé à la CPA	Bafou	26 Juillet 2011
23	<i>Fo'ope David</i>	75 ans	Exploitant de raphia et ancien employé temporaire à la CPA	Baleveng	14 Août 2010
24	Fobasso Etienne	85 ans	Cultivateur et victime des expropriations	Babadjou	08 Août 2011
25	Fofou Bernard	76 ans	Ex-employé temporaire à la ferme SINCOA	Babadjou	27 Août 2013
26	Fogue Martin	88 ans	Ex-employé à la CPA et victime des expropriations	Bangang	18 Août 2011
27	Fomekong Antoine	46 ans	Agriculteur	Bangang	26 Novembre 2012

28	Fomekong Paul	65 ans	Cultivateur	Bangang	18 Juillet 2008
29	Fopa Tchinda Solange	83 ans	Ancienne femme de ménage chez Charles Clouet, directeur SINCOA	Babadjou	14 Août 2012
30	Fouago Antoine	52 ans	Eleveur et victime des événements de 2006	Fongo-Tongo	16 Août 2016
31	Fouape Justin	76 ans	Notable et victime du conflit Fongo-Tongo/M' muockbing	Fongo-Tongo	16 Septembre 2016
32	Idrissou	66 ans	Berger mbororo en charge du cheptel d'une élite	Bangang	29 Décembre 2011
33	Issa	66 ans	Berger mbororo	Bangang	13 Août 2014
34	Jiofack Jules	69 ans	Cultivateur et victime du conflit Fongo-Tongo/M' muockbing	Fongo-Tongo	17 Août 2016
35	Jiokeng Etienne	98 ans	Ex-employé temporaire à la ferme allemande de Djuttitsa	Bafou	25 Août 2009
36	Kaleguem Antoine	68 ans	Ancien employé à la SINCOA (chef du personnel)	Babadjou	25 Août 2013
37	Kenfack Emmanuel	78 ans	Chef de quartier et victime du conflit Fongo-Tongo/M' muockbing	Fongo-Tongo	16 Septembre 2016
38	Kenfack Joseph	59 ans	Eleveur et victime du conflit Fongo-Tongo/M' muockbing	Fongo-Tongo	16 Août 2014
39	Kenfack Paul dit <i>Mo'o Sob</i>	93 ans	Notable et acteur des conflits entre Bafou et les groupements voisins	Bafou	16 Août 2011/19 Août 2013
40	Kenfo Claude	75 ans	Notable	Balatchi	28 Juillet 2008
41	Kenmogne Victor	73 ans	Ancien aide berger à la ferme SINCOA	Babadjou	14 Août 2012
42	Kenne André	73 ans	Notable et victime du conflit M' muockBing/Fongo-Tongo	Fongo-Tongo	17 Août 2013
43	Kuété Félix	83 ans	Ex-employé à la CPA	Bafou	18 Juin 2011
44	Kum Bernard	63 ans ans	Cultivateur et victime des crises agro-pastorales	M' muockbing	14 Août 2013
45	Lachéré Joseph	82 ans environ	Notable et victime du conflit Pynin/Babadjou	Babadjou	30 Juillet 2011/27 Novembre 2011/28 Décembre 2012
46	Majiogue Hélène	57 ans	Cultivatrice et victime des crises agro-pastorales	Bangang	10 Août 2014
47	Me-Bam Ngoune Rosine	39 ans	Chef de service départemental des domaines pour les	Mbouda	30 Juillet 2008

			Bamboutos		
48	Meli Félix	42 ans	Grand exploitant agricole	Babadjou	27 Février 2011
49	Meli Julienne	70 ans	Cultivatrice et ex-employée temporaire à la ferme DARMAGNAC	Bangang	17 Août 2014
50	Momo Grégoire	100 ans environ	Ex-garde civique	Baleveng	28 Novembre 2011
51	Moussa	67 ans	Éleveur et victime des crises agro-pastorales	Pinyn	15 Août 2013
52	Nanfack Pierre	58 ans	Cultivateur et victime du conflit Fongo-Tongo/M' muockbing	Fongo-Tongo	17 Août 2016
53	Ngeucheu Bernard	49 ans	Victime des événements de 2006	Fongo-Tongo	16 Août 2016
54	Ngougni Maurice	65 ans	Notable	Baleveng	30 Juillet 2008
55	Nkemzong Etienne	80 ans environ	Cultivateur et victime du conflit Fongo-Tongo/M' muckbing	Fongo-Tongo	16 Septembre 2016
56	Noteme Michel	70 ans	Cultivateur	Bangang	19 Juillet 2008
57	Nouhoukoura Alhadji	70 ans	Ardo (chef de la communauté mbororo de Bangang)	Bangang	26 Novembre 2013
58	Noumbissi Clarisse	68 ans	Cultivatrice	Babadjou	20 Juillet 2008
59	Noumbo Daniel	82 ans	Planteur	Baleveng	15 Juillet 2008/ 28 Novembre 2011
60	Sadou Malik	71 ans	Éleveur et victime des crises agro-pastorales	Bngang	18 Juin 2015
61	Sontsa Jean	48 ans	Agriculteur et victime des événements de 2006	Fongo-Tongo	16 Août 2016
62	Soulé Ibrahim	64 ans	Éleveur et victime des crises agro-pastorales	Bangang	13 Août 2014
63	Takala Jean Pierre	48 ans	Vétérinaire et délégué d'arrondissement du MINEPIA à Babadjou	Babadjou	11 Août 2011
64	Taku Aurius	69 ans	Agent de l'Etat retraité et victime du conflit Babadjou/Pinyn	Pinyn	14 Août 2013
65	Takui Thomas	73 ans	Cultivateur et acteur du conflit Fongo-Tongo/M' muockbing	Baranka	12 Août 2013
66	Tanda Pierre	79 ans	Ex- employé à l'entreprise SINCOA	Babadjou	14 Août 2012
67	Tchinda Lucas	81 ans	Notable et ex-employé à la CPA	Bangang	26 Juin 2011
68	Tchinda Martin	59 ans	Cultivateur et victime des crises agro-pastorales	Balatchi	26 Juillet 2011
69	Tchoffo Louise	52 ans	Cultivatrice et victime des	Babadjou	09 Août 2011

			crises agro-pastorales		
70	Tchoffo Pierre	52 ans	Agriculteur et victime des crises agro-pastorales	Fongo-Tongo	16 Août 2014
71	Tchoupe Emmanuel	55ans	Agriculteur	Babadjou	28 Février 2011
72	Tchoutezo Romain	76 ans	Ex-employé à la ferme DAEMAGNAC	Balatchi	17 Août 2009
73	Tenko Prosper	62 ans	Cultivateur	Bagam	24 Juillet 2008
74	Teumatio Joseph	77 ans	Cultivateur et victime des expropriations	Bafou	11 Août 2011
75	Tezap François	46 ans	Agriculteur et victime des crises agro-pastorales	Bafou	18 Août 2016
76	Tiazock Etienne	75 ans	Cultivateur et acteur du conflit Fongo-Tongo/M' muockBing	Fongo-Tongo	16 Août 2016
77	Tiwa François	73 ans	Ex-employé à la CPA	Bagang	25 Juillet 2011
78	Tiwa Madeleine	80 ans	Ex-employée à la ferme SINCOA	Bangang	20 Août 2014
79	Tonfack Sylvestre dit <i>Fo'o Dzong</i>	88 ans	Notable et acteur du conflit Fongo-Tongo/M' muockNguia	Fongo-Tongo	18 Avril 2014
80	Touossi Maurice	71 ans	Ex-comptable à la ferme DARMAGNAC	Balessing	16 Août 2013
81	Touoyim Victor	74 ans	Ex-agent à l'usine à café de la ferme DARMAGNAC	Babadjou	26 Août 2013
82	Tousenkeng Félix	62 ans	Agriculteur et victime des crises agro-pastorales	Fongo-Tongo	16 Août 2014
83	Tsafack Emile	68 ans	Cultivateur et victime du conflit M' muockbing/Fongo-Tongo	Fongo-Tongo	19 Août 2016
84	Tsafack Prosper	72 ans	Cultivateur et victime des conflits entre Fongo-Tongo et les groupements voisins	Fongo-Tongo	16 Août 2014
85	Tsolefack Jules	80 ans environ	Cultivateur et victime des pillages du maquis	Bangang	13 Août 2014
86	Wamba Martine	72 ans	Cultivatrice et ancienne vendeuse à la CPA	Baleveng	18 avril 2010
87	Yefou Joseph	88 ans	Ex-berger à la CPA et victime des expropriations	Bangang	28 Novembre 2009

88	Youssoufou Baba	68 ans	Planteur et actuel gérant des plantations DARMAGNAC	Babadjou	10 Août 2014
89	Zambou Luc	75 ans environ	Ex-employé temporaire à la ferme SINCOA	Bangang	17 Août 2012
90	Zobou Vincent	71 ans	Cultivateur et acteur de conflits entre Bafou et les groupements voisins	Bafou	26 Août 2013

INDEX

A

affrontement, 21, 224, 249, 301, 314, 351, 401, 421
 Afrique, xii, xiii, 5, 6, 10, 11, 21, 24, 28, 38, 55, 57, 59, 64, 67, 69, 71, 72, 85, 101, 121, 124, 130, 131, 154, 156, 157, 158, 160, 162, 163, 177, 178, 179, 189, 192, 193, 245, 315, 316, 318, 319, 348, 366, 369, 388, 391, 401, 410, 423, 425, 426, 445, 450, 451, 452, 453, 454, 456, 457, 462, 463, 469, 479, 480, 481, 483, 484, 485, 488, 489, 490, 491, 492, 499
 agriculture, 2, 15, 20, 44, 46, 47, 50, 55, 60, 62, 63, 70, 81, 87, 90, 91, 93, 102, 103, 114, 115, 124, 127, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 143, 159, 167, 202, 217, 265, 283, 284, 303, 305, 306, 316, 317, 320, 340, 341, 343, 345, 365, 406, 407, 408, 409, 420, 423, 424, 425, 436, 467, 491, 492, 494, 495, 497, 501, 505
 agropastoral, 7, 56, 86, 100123, 396, 409, 492, 531, 532
 Allemands, x, 5, 7, 9, 41, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 68, 73, 75, 79, 81, 86, 149, 163, 177, 192, 194, 196, 243, 245, 247, 248, 249, 258, 259, 260, 263, 265, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 276, 277, 303, 304, 315, 323, 324, 337, 394, 399, 428, 483, 500, 531, 535
 anglais, 6, 160, 249, 250, 251, 253, 255, 259, 295, 325, 395, 503, 504
 autochtone, 166, 192, 193, 206, 217, 238, 319, 376, 379, 394, 408, 416

B

Babadjou, 86, 213, 258, 514
 Bafou, iii, iv, 56, 266, 531, 535
 bail, 66, 68, 69, 70, 87, 88, 89, 102, 103, 105, 109, 123, 124, 176, 182, 187, 194, 195, 197, 198, 214, 216, 217, 224, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 428, 509, 510, 534
 Bam'muock, 185, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 278, 279, 283, 285, 286, 461, 536
 Bamboutos, iii, iv, v, 7, 32, 33, 44, 54, 56, 63, 100, 122, 123, 131, 155, 164, 180,

193, 247, 258, 266, 315, 332, 368, 369, 402, 427, 515, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539
 bamiléké, vi, xi, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 23, 27, 33, 34, 35, 37, 39, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 52, 55, 56, 61, 62, 66, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 83, 84, 86, 89, 90, 93, 95, 96, 97, 101, 104, 111, 112, 113, 115, 119, 121, 133, 135, 136, 138, 143, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 152, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 174, 178, 180, 182, 189, 190, 199, 200, 201, 203, 209, 210, 211, 214, 215, 217, 218, 223, 225, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 245, 251, 253, 254, 255, 256, 266, 268, 272, 275, 280, 288, 289, 295, 300, 306, 314, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 329, 330, 331, 332, 333, 336, 337, 338, 339, 340, 342, 345, 348, 353, 354, 357, 358, 359, 366, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 386, 387, 388, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 399, 401, 402, 404, 421, 423, 424, 425, 426, 427, 429, 430, 431, 432, 434, 435, 437, 438, 440, 441, 442, 444, 451, 453, 455, 473, 475, 479, 480, 482, 487, 488, 489, 491, 492, 494, 495, 496, 497, 498, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 510, 511, 512, 513, 516, 517, 533, 537, 538
 Bangang, iv, 266, 535
 bétail, 49, 72, 75, 83, 85, 86, 94, 95, 98, 103, 115, 116, 118, 143, 144, 145, 146, 149, 150, 151, 152, 153, 171, 187, 194, 197, 199, 200, 205, 210, 211, 212, 214, 218, 219, 231, 256, 293, 298, 301, 304, 308, 311, 316, 317, 321, 322, 324, 325, 327, 334, 336, 339, 343, 345, 346, 347, 348, 350, 351, 354, 355, 356, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 403, 404, 406, 411, 412, 413, 420, 421, 422, 423, 424, 433, 434, 446, 509
 blancs, 6, 12, 116, 145, 182, 254

C

- café, 14, 23, 62, 65, 81, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 102, 103, 107, 111, 112, 113, 117, 118, 119, 136, 137, 139, 142, 171, 183, 209, 221, 234, 278, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 371, 378, 397, 409, 435, 444, 496, 521
- caldeira, 7, 35, 36, 42, 45, 50, 132, 134, 137, 139, 140, 185, 269, 270, 275, 276, 282, 286, 303, 305, 307, 308, 346, 349, 365, 425, 473, 498
- Cameroun, xii, xiii, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 33, 34, 35, 39, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 52, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 81, 82, 83, 85, 87, 88, 90, 99, 100, 101, 104, 118, 119, 123, 124, 126, 131, 132, 135, 136, 137, 138, 143, 146, 149, 152, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 176, 177, 181, 188, 189, 192, 194, 200, 206, 207, 208, 209, 214, 215, 218, 219, 222, 225, 230, 232, 233, 243, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 255, 258, 259, 261, 262, 264, 266, 272, 273, 276, 277, 279, 281, 282, 283, 284, 287, 288, 289, 294, 295, 300, 303, 311, 312, 319, 321, 322, 327, 331, 332, 336, 340, 341, 351, 355, 357, 370, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 379, 387, 388, 389, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 400, 401, 405, 406, 409, 410, 413, 414, 415, 417, 419, 420, 421, 426, 436, 437, 441, 444, 445, 446, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 459, 461, 467, 469, 470, 474, 475, 476, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 511
- champ, 19, 126, 172, 329, 467
- chefferie, 3, 9, 18, 45, 47, 58, 59, 74, 82, 97, 124, 126, 127, 132, 138, 153, 166, 171, 180, 181, 182, 183, 184, 202, 212, 215, 218, 220, 223, 245, 248, 252, 258, 263, 264, 267, 271, 275, 278, 287, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 302, 303, 304, 305, 310, 311, 312, 338, 349, 350, 353, 359, 360, 366, 373, 381, 382, 389, 395, 398, 399, 412, 413, 415, 416, 417, 433, 435, 449, 453, 455, 457, 479, coloniale, iv, 323, 537
- communauté, 22, 137, 144, 148, 149, 150, 152, 153, 154, 157, 158, 162, 204, 207, 224, 225, 226, 227, 228, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 241, 264, 266, 280, 282, 294, 306, 352, 358, 365, 369, 371, 373, 374, 375, 381, 382, 383, 385, 390, 413, 512, 520
- cessionnaire, 65, 88, 91, 95, 96, 98, 101, 118, 179, 215, 225, 228, 229, 231, 232, 233, 407, 532
- conflit, 2, 16, 17, 20, 21, 46, 52, 63, 64, 87, 98, 99, 101, 152, 162, 194, 198, 199, 200, 201, 215, 223, 243, 245, 249, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 275, 277, 278, 280, 281, 283, 285, 286, 288, 290, 291, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 302, 305, 307, 310, 311, 315, 316, 318, 324, 328, 330, 332, 334, 339, 342, 345, 347, 349, 354, 364, 370, 398, 402, 426, 439, 454, 455, 460, 462, 463, 517, 518, 519, 520, 521, 535, 537, 540
- contestation, 20, 185, 193, 194, 198, 214, 223, 249, 344, 370, 378, 394, 395, 397, 401, 402, 403, 468
- coutumier, 11, 14, 156, 157, 158, 159, 161, 163, 165, 168, 169, 189, 190, 192, 193, 235, 243, 351, 380, 386, 451, 452, 453, 462, 474, 482, 483, 492, 497
- CPA, xii, 9, 15, 16, 47, 50, 63, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 93, 94, 96, 105, 115, 119, 123, 124, 131, 139, 147, 153, 170, 174, 176, 178, 181, 182, 187, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 218, 230, 242, 243, 273, 276, 327, 328, 329, 330, 334, 344, 354, 355, 359, 361, 373, 374, 375, 379, 381, 383, 387, 388, 399, 400, 401, 403, 405, 406, 407, 408, 414, 415, 416, 420, 424, 428, 429, 430, 436, 440, 474, 496, 517, 518, 519, 520, 521
- crise, 23, 127, 169, 173, 179, 181, 185, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 213, 221, 239, 240, 256, 258, 259, 262, 264, 265, 268, 271, 274, 276, 277, 278, 279, 283, 284, 285, 287, 288, 290, 292, 294, 297, 298, 303, 307,

- 318, 324, 328, 330, 332, 333, 335, 338, 340, 344, 354, 363, 369, 375, 381, 386, 388, 390, 391, 395, 398, 401, 402, 406, 417, 429, 430, 431, 432, 434, 435, 438, 440, 443, 444, 451, 461, 475, 485, 491, 496, 535, 536, 537
- culture, 3, 46, 60, 63, 81, 82, 90, 91, 92, 93, 102, 111, 113, 114, 117, 124, 125, 128, 131, 136, 137, 139, 140, 147, 159, 172, 173, 177, 183, 199, 201, 209, 220, 245, 268, 284, 291, 295, 338, 339, 340, 343, 344, 352, 378, 400, 409, 423, 433, 434, 435, 456, 461, 495
- D
- Djuttitsa, 9, 16, 17, 38, 39, 40, 59, 60, 61, 62, 63, 68, 69, 70, 86, 87, 94, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 139, 140, 141, 153, 175, 176, 194, 195, 196, 198, 200, 202, 204, 205, 208, 210, 211, 212, 267, 268, 270, 273, 328, 344, 405, 406, 409, 416, 417, 420, 422, 428, 430, 488, 491, 492, 496, 498, 507, 513, 518, 519, 531, 532
- Dschang, ii, xii, 3, 7, 8, 9, 17, 26, 34, 45, 46, 52, 58, 59, 61, 63, 66, 68, 69, 78, 79, 83, 84, 85, 88, 94, 96, 99, 103, 104, 117, 118, 120, 121, 126, 127, 131, 133, 134, 148, 150, 151, 153, 167, 173, 182, 187, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 203, 205, 207, 208, 210, 211, 218, 219, 221, 223, 224, 226, 227, 228, 230, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 262, 267, 281, 282, 283, 288, 290, 291, 293, 294, 295, 296, 298, 299, 300, 301, 303, 304, 312, 324, 325, 338, 370, 373, 374, 375, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 394, 398, 399, 400, 410, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 444, 479, 485, 491, 492, 494, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 516, 518
- E
- écosystème, 4, 19, 29, 33, 34, 48, 86, 113, 196, 314, 332, 333, 338, 350, 351, 354, 358, 360, 367, 369, 370, 402, 411, 420, 422, 423
- entreprise, 55, 59, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 83, 85, 86, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 123, 129, 130, 151, 181, 189, 193, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 204, 212, 213, 218, 219, 235, 241, 242, 256, 344, 355, 371, 381, 382, 405, 406, 407, 408, 417, 422, 423, 429, 479, 511, 520
- espace, 2, 4, 7, 11, 12, 14, 15, 16, 20, 22, 23, 27, 28, 33, 48, 49, 61, 68, 71, 72, 74, 76, 92, 93, 97, 105, 127, 147, 148, 150, 152, 153, 157, 168, 169, 171, 172, 174, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 194, 196, 199, 200, 201, 202, 209, 210, 218, 223, 233, 247, 270, 271, 289, 296, 307, 311, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 321, 327, 328, 329, 339, 340, 341, 343, 344, 352, 353, 354, 363, 364, 367, 400, 407, 412, 415, 425, 426, 434, 445, 449, 473, 474, 480, 487, 495, 496, 498
- européen, 11, 14, 61, 83, 87, 95, 98, 117, 118, 120, 159, 164, 201, 208, 217, 221, 224, 227, 228, 230, 231, 259, 272, 329, 355, 380, 387, 399, 404, 407, 421, 429, 431, 433, 434, 439, 440, 460, 497, 507, 535
- exploitation, iii, 7, 32, 54, 100, 530, 531, 532
- expropriation, 17, 172, 175, 192, 195, 200, 205, 209, 394, 401, 416
- ferme, 56, 59, 86
- Fongo-Tongo, iv, 286, 536
- François, 87, 99, 107, 235, 516, 518, 521
- frontière, 43, 85, 160, 219, 245, 246, 248, 253, 255, 256, 257, 261, 262, 263, 264, 268, 275, 276, 277, 279, 280, 287, 288, 289, 290, 291, 302, 303, 304, 312, 361, 396, 474, 506, 511
- G
- Grassfield, 3, 456
- groupement, 9, 40, 42, 46, 56, 60, 89, 126, 132, 134, 137, 140, 145, 148, 149, 150, 153, 181, 185, 188, 197, 198, 205, 206, 207, 208, 213, 228, 234, 238, 239, 240, 241, 247, 248, 258, 259, 260, 261, 263, 264, 267, 268, 270, 271, 272, 275, 276, 279, 280, 282, 283, 285, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 301, 302, 303,

- 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 312, 325, 335, 340, 347, 365, 371, 372, 373, 374, 375, 379, 381, 382, 383, 384, 388, 390, 391, 394, 395, 396, 398, 399, 401, 410, 411, 412, 414, 416, 417, 446, 448, 449, 454, 456, 458, 460, 470, 497, 499, 501, 506, 508, 512, 514
- guerre, 2, 8, 12, 20, 63, 64, 66, 67, 68, 75, 85, 86, 88, 99, 180, 194, 204, 245, 260, 264, 265, 270, 272, 274, 286, 294, 297, 299, 301, 310, 328, 334, 363, 370, 393, 396, 400, 402, 403, 415, 427, 455, 460, 483, 492, 499
- I
- insurrection, 209, 211, 280, 285, 330, 369, 391, 392, 393, 395, 397, 399, 401, 402, 403, 404, 441, 442
- Intercommunautaire, iv
- investisseur, 69
- J
- jugement, 223, 228, 230, 235, 241, 517
- K
- Kumzse*, 203, 375, 376, 378, 379, 380, 435, 503, 506, 511, 538
- L
- Lepiete*, 182, 375, 376, 387, 388, 389, 390, 391
- litige, 21, 278, 294, 295, 296, 297, 301, 311, 391, 450, 456, 507, 514
- M
- Mbororo, 38, 83, 93, 95, 96, 118, 131, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 159, 181, 182, 212, 314, 315, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 347, 348, 349, 350, 352, 353, 354, 355, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 367, 400, 407, 411, 412, 424, 425, 439, 442, 443, 445, 446, 449, 484, 485, 486, 492, 506, 508, 511
- Mbouda, xii, 8, 26, 46, 88, 90, 98, 100, 113, 176, 181, 182, 224, 229, 232, 235, 236, 238, 240, 250, 253, 254, 256, 257, 263, 264, 281, 282, 331, 335, 347, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 378, 380, 384, 385, 386, 388, 393, 395, 396, 398, 422, 481, 496, 499, 502, 503, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 518, 519
- mécanisme, 58, 105, 176, 183, 221, 233, 234, 308, 410, 454, 455, 534
- milieu, viii, xiv, 2, 3, 6, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 37, 43, 44, 48, 52, 57, 60, 72, 73, 75, 85, 105, 113, 125, 129, 130, 132, 134, 135, 136, 137, 145, 149, 154, 156, 162, 163, 164, 180, 188, 190, 192, 193, 200, 210, 247, 288, 289, 292, 305, 314, 315, 316, 317, 338, 350, 351, 353, 367, 369, 401, 403, 419, 421, 422, 423, 426, 427, 438, 444, 445, 450, 451, 452, 453, 455, 456, 457, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 473, 474, 475, 476, 481, 484, 488, 493, 495, 496, 498
- MINDCAF, xii, 26, 89, 106, 107, 108, 109, 110, 224, 226, 227, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 347, 515
- montagneux, xiv, 6, 15, 18, 19, 20, 22, 33, 34, 39, 42, 51, 53, 68, 74, 86, 134, 138, 143, 168, 189, 211, 248, 256, 266, 269, 276, 280, 281, 285, 287, 293, 305, 306, 311, 314, 332, 339, 351, 352, 353, 354, 360, 369, 370, 396, 402, 411, 422, 470, 473, 474
- N
- nationaliste, 395
- O
- Occupation, vi, 125, 192, 193, 311, 337, 388, 471, 473, 491
- ONU, xiii, 104, 204, 206, 207, 208, 213, 223, 224, 225, 226, 229, 232, 233, 243, 245, 247, 329, 372, 373, 382, 386, 391, 413, 414, 415, 459, 467, 503, 506, 512
- Ouest, ix, xii, xiii, xiv, 3, 4, 7, 8, 9, 13, 16, 22, 23, 26, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 46, 48, 49, 52, 55, 58, 60, 61, 62, 67, 69, 71, 72, 73, 83, 90, 98, 113, 123, 129, 130, 131, 132, 134, 136, 137, 143, 144, 146, 151, 152, 159, 163, 173, 183, 185, 186, 189, 192, 209, 229, 245, 250, 252, 256, 258, 273, 279, 281, 282, 284, 287, 289, 290, 300, 311, 316, 319, 321, 323, 336, 340, 341, 348, 349, 355, 357, 358, 362, 374, 395, 396, 400, 404, 409, 410, 413, 415, 420, 425, 443, 444, 449, 454, 456, 457, 458, 459, 464, 473, 476, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487,

488, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496,
497, 498, 499, 500, 501, 502, 504, 505,
506, 507, 516

P

paix, 5, 234, 235, 236, 237, 239, 241, 270,
272, 294, 297, 299, 301, 303, 304, 326,
332, 334, 374, 386, 413, 427, 440, 443,
444, 448, 449, 451, 453, 454, 455, 456,
457, 458, 459, 460, 461, 468, 469, 470,
483, 485, 488, 489, 491, 495, 516

pastoral, ix, xv, 19, 38, 49, 51, 53, 66, 73,
76, 79, 80, 83, 86, 93, 105, 110, 115,
125, 126, 129, 130, 131, 143, 146, 149,
151, 152, 200, 201, 202, 203, 204, 213,
262, 273, 293, 302, 314, 318, 321, 322,
324, 336, 341, 343, 352, 354, 360, 362,
367, 411, 421, 422, 425, 428, 432, 433,
435, 445, 466, 471, 511, 514

pâturage, 60, 144, 186, 188, 200, 218, 325,
339, 341, 350, 364, 365, 404, 423, 429,
436

paysan, 7

pétition, 207, 208, 232, 233, 329, 372, 375,
385

physique, 4, 15, 21, 26, 29, 33, 41, 48, 52,
134, 288, 305, 355, 362, 425, 426, 473,
474, 490, 499, 501

Pinyin, iv, 258, 535

plantation, 63, 66, 88, 90, 91, 95, 96, 98,
103, 107, 112, 127, 142, 217, 221, 222,
277, 301, 340, 349, 359, 371, 407, 496,
508

possession, 18, 63, 229, 247, 252, 316, 475
potentialité, 3

propriété, 6, 12, 14, 21, 58, 88, 89, 98, 106,
109, 111, 157, 158, 159, 160, 161, 162,
164, 165, 166, 170, 175, 179, 181, 183,
184, 185, 188, 206, 208, 227, 228, 229,
235, 237, 238, 241, 249, 269, 346, 364,
366, 379, 380, 400, 426, 451, 452, 463,
468, 469, 470, 480, 481, 483, 484, 485,
493, 502, 515, 516, 517

Q

question, vii, xiv, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11,
12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23,
24, 25, 26, 27, 29, 33, 57, 61, 64, 95,
132, 137, 138, 144, 146, 149, 156, 163,
165, 192, 193, 196, 197, 198, 199, 200,
201, 202, 204, 206, 207, 208, 209, 210,
213, 224, 228, 229, 232, 233, 237, 253,

257, 267, 272, 273, 274, 276, 279, 287,
292, 293, 294, 295, 314, 315, 316, 317,
318, 320, 321, 323, 324, 325, 328, 329,
345, 349, 350, 363, 366, 370, 371, 372,
373, 374, 375, 376, 378, 379, 380, 383,
385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 394,
399, 401, 403, 408, 413, 417, 427, 430,
431, 432, 435, 437, 438, 439, 442, 443,
444, 446, 452, 458, 462, 467, 468, 469,
470, 473, 475, 476, 481, 483, 484, 487,
492, 501

R

rebellion, 333, 442, 537

région, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 18, 19,
23, 27, 29, 30, 33, 34, 38, 40, 41, 43, 44,
46, 47, 51, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62,
63, 65, 66, 68, 69, 72, 73, 74, 76, 77, 79,
80, 81, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 91, 93, 95,
96, 97, 98, 100, 101, 104, 106, 108, 109,
110, 111, 112, 113, 115, 119, 120, 123,
124, 129, 130, 135, 136, 137, 140, 141,
142, 143, 144, 146, 148, 150, 151, 152,
154, 156, 160, 164, 165, 166, 167, 174,
178, 179, 180, 181, 182, 185, 190, 194,
197, 198, 199, 201, 202, 203, 209, 210,
211, 212, 213, 214, 215, 217, 218, 223,
225, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234,
235, 237, 239, 241, 243, 246, 247, 248,
249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256,
257, 259, 260, 261, 262, 263, 266, 267,
268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 276,
279, 281, 282, 284, 285, 286, 287, 288,
289, 290, 291, 292, 294, 295, 299, 300,
301, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 309,
311, 315, 316, 317, 320, 323, 324, 326,
327, 328, 329, 330, 333, 334, 335, 336,
338, 339, 341, 350, 351, 354, 356, 365,
369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376,
378, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 386,
387, 388, 390, 391, 393, 394, 395, 396,
397, 398, 399, 401, 402, 404, 406, 407,
409, 413, 417, 419, 423, 424, 425, 426,
428, 429, 431, 432, 433, 434, 435, 437,
438, 439, 441, 443, 444, 450, 451, 469,
471, 473, 474, 475, 479, 490, 495, 496,
497, 498, 499, 501, 502, 503, 504, 505,
506, 507, 508, 510, 511, 512, 513, 514,
515, 516, 517

résolution, xiv, 17, 18, 19, 20, 24, 28, 30,
98, 104, 113, 131, 194, 196, 200, 209,

220, 221, 222, 224, 228, 240, 241, 245,
248, 250, 263, 294, 298, 340, 367, 388,
390, 410, 415, 427, 428, 429, 437, 438,
439, 440, 442, 443, 445, 446, 447, 449,
450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457,
458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465,
466, 470, 474, 490, 493, 494, 497
ressource, 2, 43, 355, 461, 467
rivalité, 248, 258, 259, 265, 268, 274, 276,
277, 279, 281, 286, 288, 302, 307, 373,
379, 403, 412, 413, 443, 454, 455, 461,
502
rurale, 2, 13, 15, 18, 21, 28, 45, 47, 62, 69,
85, 86, 89, 97, 101, 104, 110, 117, 130,
156, 165, 202, 222, 232, 306, 353, 369,
391, 395, 401, 413, 440, 448, 449, 451,
452, 457, 466, 469, 480, 484, 485, 488,
495, 496, 509, 510, 514

S

Schumele, 182, 382, 383, 388, 389, 390,
391
SINCOA, vi, viii, ix, x, xiii, 9, 47, 66, 86,
100, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109,
110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117,
118, 119, 120, 123, 136, 139, 178, 181,
187, 213, 214, 215, 216, 217, 221, 224,
234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241,
242, 243, 255, 263, 327, 331, 371, 379,
397, 398, 403, 404, 406, 407, 414, 420,
424, 428, 440, 459, 474, 501, 507, 508,
515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522
Société, iii, xiii, 9, 66, 68, 69, 70, 99, 100,
101, 102, 105, 113, 124, 214, 420, 492,
532
SPB, vi, xiii, 9, 66, 86, 100, 101, 102, 103,
104, 106, 107, 214, 215, 216, 217, 219,
220, 221, 222, 515
subdivision, 8, 65, 66, 67, 69, 70, 79, 83,
85, 88, 90, 94, 96, 99, 103, 104, 113,
117, 118, 119, 120, 121, 131, 133, 134,
148, 197, 199, 201, 203, 205, 206, 207,
208, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 223,
224, 232, 234, 235, 236, 239, 240, 242,
252, 253, 254, 255, 256, 257, 262, 291,
293, 294, 325, 327, 371, 372, 373, 374,
375, 377, 378, 381, 382, 383, 384, 385,
386, 387, 388, 389, 390, 391, 393, 395,
396, 398, 400, 431, 432, 434, 435, 436,
437, 454, 499, 503, 504, 505, 506, 507,
508, 509, 510, 511, 512, 513, 514

T

tensions, vii, xiv, xv, 5, 6, 8, 9, 17, 19, 21,
28, 29, 43, 45, 51, 53, 70, 88, 89, 123,
172, 178, 180, 187, 189, 193, 211, 213,
214, 217, 236, 243, 249, 254, 255, 258,
260, 262, 265, 266, 268, 278, 279, 281,
285, 286, 287, 290, 291, 292, 297, 298,
299, 301, 302, 303, 305, 306, 310, 312,
314, 315, 320, 328, 329, 330, 337, 338,
339, 342, 345, 351, 366, 367, 369, 370,
373, 380, 382, 384, 385, 392, 393, 400,
401, 402, 404, 408, 409, 411, 417, 421,
422, 426, 427, 428, 430, 438, 439, 441,
442, 443, 446, 447, 449, 450, 451, 452,
453, 456, 457, 458, 459, 460, 462, 464,
466, 468, 469, 470, 471, 473, 474, 476,
487, 489, 491, 492, 499, 534, 536, 537,
539, 540

terrain, ii, 2, 3, 5, 25, 26, 37, 41, 46, 58,
60, 68, 73, 87, 88, 89, 90, 102, 106, 108,
110, 124, 139, 141, 148, 152, 158, 163,
169, 170, 172, 175, 176, 178, 179, 183,
195, 196, 198, 199, 201, 202, 204, 205,
210, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 223,
224, 226, 227, 229, 230, 231, 233, 234,
236, 238, 239, 243, 245, 248, 265, 278,
283, 289, 290, 291, 293, 294, 295, 300,
328, 347, 357, 378, 380, 384, 385, 386,
391, 393, 395, 410, 415, 425, 426, 443,
449, 450, 455, 457, 498, 507, 509, 510,
514, 515

Terre, 45, 341, 348, 464, 487, 489, 494
troupeau, 61, 69, 71, 72, 74, 93, 98, 115,
147, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 210,
212, 219, 220, 231, 256, 321, 322, 331,
333, 346, 347, 349, 350, 400, 403, 404,
407, 412, 423, 431

troupeaux, 149

U

UPC, xiii, 8, 88, 187, 189, 217, 276, 280,
306, 330, 332, 370, 371, 372, 373, 374,
375, 376, 386, 387, 389, 391, 392, 393,
394, 395, 396, 398, 399, 403, 405, 441,
499, 503, 505, 506, 512

V

vacante, 58, 276
végétaux, 21, 48, 80
versant, vii, x, 7, 9, 10, 15, 16, 35, 36, 37,
38, 39, 40, 41, 42, 46, 47, 49, 50, 51, 52,
53, 86, 100, 124, 125, 126, 127, 130,

131, 132, 137, 147, 150, 163, 164, 167,
169, 171, 176, 177, 181, 182, 187, 202,
222, 243, 246, 248, 249, 258, 259, 265,
266, 268, 279, 286, 287, 292, 302, 306,
324, 328, 329, 340, 343, 344, 351, 358,
362, 363, 401, 409, 410, 415, 416, 420,

422, 426, 453, 486, 492, 497, 498, 499,
500, 535
vivrière, 93, 139, 140, 143, 308, 340, 409
volcanique, 3, 7, 33, 34, 36, 44, 48, 49, 52,
58, 63, 65, 113, 121, 133, 154, 256, 338,
355, 367

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
LISTE DES, GRAPHIQUES ET FIGURES	viii
DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES	ix
DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES	xii
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	xiii
RESUME	xv
ABSTRACT	xvi
INTRODUCTION GENERALE	1
I- DEFINITION DU CONTEXTE HISTORIQUE.....	2
II- RAISONS ET MOTIVATIONS DU CHOIX DU SUJET	5
III- DEFINITION SPATIALE DE L'ETUDE	Erreur ! Signet non défini.
IV- DEFINITION CHRONOLOGIQUE DE L'ETUDE	Erreur ! Signet non défini.
V- REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE	10
VI- PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE	18
VII- ETUDE THEORIQUE ET CONCEPTUELLE	20
VIII- INTERET DE L'ETUDE	23
IX- DEMARCHE METHODOLOGIQUE	24
X- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	28
XI- DIFFICULTES RENCONTREES	29
XII- STRUCTURATION DU TRAVAIL	29
.....	32
CHAPITRE I	32
LES DIFFERENTES POTENTIALITES NATURELLES DES VERSANTS: ENJEUX D'OCCUPATION, D'EXPLOITATION ET DE CRISES DANS LES BAMBOUTOS. 32	
I. LA COMPLEXITE DU RELIEF, LES ATOUTS CLIMATIQUES ET HYDROLOGIQUES DES MONTS BAMBOUTOS	33
A- Un écosystème montagneux, jonché de versants et entrecoupé de pentes et de vallées	34
B- La diversité climatique et la densité du réseau hydrographique des monts Bamboutos : un double ATOUT POUR les activités agro-pastorales.....	38

1) La diversité climatique des monts Bamboutos.....	38
2) La densité du réseau hydrographique des monts Bamboutos.....	41
II. LES VALEURS PEDOLOGIQUES ET BIOGEOGRAPHIQUES DES MONTS BAMBOUTOS.....	44
A- Les monts Bamboutos : une région aux valeurs pédologiques immenses	44
B- Un écosystème dominé par une variété d'espèces végétales	48
CHAPITRE II.....	54
L'EXPLOITATION DES MONTS BAMBOUTOS: LES ACTIVITES AGRO-PASTORALES DES SOCIETES CONCESSIONNAIRES COLONIALES	54
I. L'EXPERIENCE ECONOMIQUE ALLEMANDE DANS LES BAMBOUTOS : CAS DE LA FERME AGRO-PASTORALE DE "DJUTTITSA" À BAFOU.....	56
A- Aperçu général de la politique économique allemande au Cameroun et des circonstances de leur entrée dans les Bamboutos	56
1) La politique économique allemande au Cameroun	56
2) Les Allemands dans les Bamboutos: une entrée stratégique.....	58
B- La ferme allemande de Djuttitsa, et les premières expériences agro-pastorales dans les Bamboutos	59
1) Les activités pastorales de la ferme	60
2) L'expérience agricole dans la ferme de Djuttitsa	62
II. LE DEPART DES ALLEMANDS ET LA PERCEE ECONOMIQUE FRANÇAISE DANS LES BAMBOUTOS : L'EXPERIENCE DE LA CPA.....	63
A- Bref aperçu de la politique économique française dans les colonies	64
B- La Compagnie Pastorale Africaine (CPA): Les origines complexes et le fonctionnement de l'entreprise	67
1) La CPA: Une compagnie aux origines complexes, de la compagnie "Guy/Bonhomme/Faure" à la compagnie "Vasseur/Bonhomme/Faure"	67
2) De la compagnie "Vasseur / Bonhomme / Faure" à la CPA	69
3) La CPA: Une entreprise structurée aux activités diversifiées	73
c-) L'élevage cunicole: une innovation pastorale de la CPA dans les Bamboutos.....	79
d-) L'expérience agricole de la CPA dans les Bamboutos	80
III. LA FERME AGRO-PASTORALE DARMAGNAC ET SES ANNEES DE GLOIRE A BABADJOU	86
A- Les circonstances d'implantation de la ferme DARMAGNAC à Babadjou dans les Bamboutos	87

B-	La gamme d'activités économiques de la ferme DARMAGNAC de Babadjou.....	89
1)	Les activités agricoles de la ferme.....	90
2)	Les activités pastorales de la ferme DARMAGNAC.....	93
3)	La question de main-d'œuvre dans la ferme et les dernières années de gloires du concessionnaire français à Babadjou	95
IV. L'ACTION DES AUTRES ENTREPRISES FRANCAISES DANS L'EXPLOITATION AGRO-PASTORALE DES MONTS BAMBOUTOS : CAS DES SOCIETES SPB (Société des Plantations de Babadjou) ET SINCOA		101
A-	Le cas de la SPB (Société des Plantations de Babadjou)	101
1)	Le processus de création de la Société des Plantations de Babadjou	101
2)	Les activités économiques de la Société des Plantations de Babadjou dans les Bamboutos	102
B-	La ferme SINCOA de Babadjou: un grand complexe agro-pastoral dans les Bamboutos	105
1)	Le patrimoine foncier de la SINCOA: un domaine acquis par apport des actionnaires, par achat et par obtention des concessions définitives.....	105
2)	Les investissements agro-pastoraux de la SINCOA à Babadjou.....	111
a-)	Les activités agricoles de la ferme SINCOA.....	111
b-)	Les activités pastorales de la ferme SINCOA	115
c-)	La main-d'œuvre dans la ferme SINCOA de Babadjou.....	117
CHAPITRE III		123
LES ACTIVITES DES ENTREPRISES POST-COLONIALES, DE LA PAYSANNERIE LOCALE ET DES ELEVEURS MBORORO DANS LES BAMBOUTOS.....		123
I. L'EMPRISE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES POST-COLONIALES DANS LES BAMBOUTOS : CAS DU COMPLEXE AGRO-INDUSTRIEL THEICOLE DE DJUTTITSA		124
A-	Les circonstances d'implantation du complexe théicole de Djuttitsa dans les monts Bamboutos	124
B-	Le fonctionnement de l'industrie théicole de Djuttitsa	126
1)	Les parcelles et espaces consacrés à la théiculture.....	126
2)	Bref aperçu sur les activités de production et de commercialisation du thé de Djuttitsa	129
II-LES ACTIVITES AGRICOLES DE LA PAYSANNERIE LOCALE DANS LES BAMBOUTOS.....		132

A. Les différentes chefferies impliquées dans l'exploitation agricole des monts Bamboutos	132
B. L'agriculture paysanne dans les Bamboutos: une activité prospère.....	136
III-L'emprise pastorale des éleveurs mbororo sur les pentes des monts Bamboutos....	144
A- Hypothèses sur l'origine du peuple mbororo : une communauté au passé historique difficile à reconstituer	144
B-Le processus migratoire des Mbororo dans les <i>Grassfields</i> en général et les monts Bamboutos en particulier	146
C- L'activité pastorale du peuple mbororo sur les pentes des monts Bamboutos	149
CHAPITRE IV	156
EVOLUTION DES STRUCTURES FONCIERES ET DIFFERENTS MECANISMES D'ACCES A LA TERRE DANS LES MONTS BAMBOUTOS.....	156
I. LES STRUCTURES FONCIERES EN PAYS bAMILEKE : DE L'ORIGINALITE A LA MODERNISATION	157
A- Les principes du droit foncier coutumier et la relation de l'homme à la terre en pays bamiléké.....	157
B- Colonisation et perturbations des structures foncières traditionnelles.....	161
III. LES MECANISMES REGULIERS D'APPROPRIATION FONCIERE DANS LES BAMBOUTOS.....	165
A-Les méthodes coutumières : le leg familial, l'usufruit, la donation ou cession gratuite	166
1) Le système de leg familial ou héritage	166
2) Le système d'acquisition foncière par usufruit	167
3) Le mode d'accès à la terre par donation ou cession gratuite	169
B- Les méthodes économiques d'appropriation foncière dans les Bamboutos : l'achat, la location et le métayage des terres	171
1. Les pratiques fondées sur l'achat des parcelles	171
2. Les pratiques fondées sur la location de la terre	172
3. Le système de métayage ou amodiation des terres	174
C- Les pratiques administratives d'occupation des espaces dans les Bamboutos: les expropriations foncières et les concessions	176
1. Le cas des expropriations foncières	176
2. L'exploitation des espaces par le biais des concessions dans les Bamboutos	178

III. LES MECANISMES IRREGULIERS D'APPROPRIATION FONCIERE DANS LES BAMBOUTOS 181

A-La violence et la ruse comme méthodes d'accès à la terre 181

1) L'accès à la terre par les méthodes fondées sur la violence 181

2) La ruse comme mécanisme d'accès à la terre 184

B- L'occupation des terres par des pratiques désuètes : cas des constructions et bornages nocturnes 185

1. Les constructions nocturnes comme méthode d'appropriation foncière 185

2. Les bornages clandestins et nocturnes 186

C- Les malversations élitistes et administratives 187

CHAPITRE V 192

LA DUALITE LEGALITE/LEGITIMITE AU CENTRE DES CONFLITS FONCIERS ENTRE LES COMMUNAUTES INDIGENES ET LES CONCESSIONNAIRES EUROPEENS DANS LES BAMBOUTOS 192

I. LA "QUESTION DES PÂTURAGES DES BAMBOUTOS" AU CENTRE D'INTENSES CRISES FONCIERES ENTRE LA CPA ET LES COMMUNAUTES VILLAGEOISES LOCALES..... 194

A-Aux origines des frictions entre les deux parties : le non-respect des clauses du bail par la CPA et les incursions permanentes du bétail dans les plantations paysannes 195

B- Des contestations aux premières ripostes paysannes contre les dérives de la CPA entre 1933 et les débuts de la décennie 1950 200

C- De la violence aux actions fondées sur les pétitions des communautés paysannes auprès de l'administration et de l'ONU à partir de 1950: l'internationalisation de la "question des pâturages des Bamboutos" 205

1) Les plaintes de la paysannerie locale auprès des autorités administratives..... 205

2) Les pétitions des communautés villageoises auprès de l'ONU 207

3-) De l'action pétitionnaire au retour à la violence : la révolte agraire et le « syndrome *kikuyu* » dans les Bamboutos à partir de 1955 210

II. LES TERRES DE BABADJOU AU CŒUR DE VIRULENTES TENSIONS ENTRE LES COMMUNAUTES PAYSANNES ET LES CONCESSIONNAIRES EUROPEENS, DARMAGNAC ET SINCOA 214

A-Aux sources des tensions: la violation des clauses du cahier des charges par les exploitants européens, et les empiétements permanents du bétail dans le terroir villageois (décennie 1930)..... 215

B- Des protestations paysannes aux affrontements et violences sur le terrain à partir de la décennie 1940 221

C-Des actes de violence sur le terrain à une impressionnante bataille juridique entre la paysannerie locale et les concessionnaires européens de Babadjou à partir de 1950.....	224
1) L'affrontement juridique entre la société DARMAGNAC et la communauté Balepo de Babadjou	225
a-) Les oppositions sur la question d'immatriculation.....	225
2) La confrontation juridique entre la société SINCOA, et la communauté Batochi du groupement Babadjou	235
a-) Le réquisitoire et les plaintes de la communauté Batochi auprès des autorités administratives, et du tribunal de paix à compétence étendue de Dshang.....	235
b-) Du tribunal de paix à compétence étendue de Dschang, à la cour d'appel de Yaoundé : les controverses dans les oppositions villageoises.....	237
c-) De la cour d'Appel de Yaoundé au conseil d'Etat français : la défaite des communautés villageoises	242
CHAPITRE VI	245
LES TENSIONS FONCIERES INTERCOMMUNAUTAIRES CONSECUTIVES AUX EFFETS DE LA PARTITION FRANCO-BRITANNIQUE DU CAMEROUN DANS LES BAMBOUTOS	245
I. LA DYNAMIQUE HISTORIQUE DES FRONTIERES : OBJET DES MUTATIONS POLITICO-ADMINISTRATIVES, ET CATALYSEUR DE CRISES INTERCOMMUNAUTAIRES DANS LES BAMBOUTOS.....	248
A-Les Bamboutos sous le giron colonial allemand: une région simultanément intégrée aux <i>bezirk</i> de Bamenda et de Dschang (1902-1916)	248
B-Le départ des Allemands, les accords de Bonard law, et la réintégration des Bamboutos dans le district anglais de Bamenda (1916-1919).....	250
C-Les accords de <i>Milner-Simon</i> et la cession des Bamboutos aux Français (1919-1960)	252
1) La convention de <i>Milner-Simon</i> et l'incorporation de Bamboutos dans l'unité administrative de Dschang (1919-1950).....	253
2) L'autonomie administrative des Bamboutos : la scission de la subdivision de Dschang et la création de la subdivision de Mbouda en 1950.....	255
II. LA DOULOUREUSE COHABITATION BABADJOU/PINYIN SUR LES PENTES DU VERSANT SEPTENTRIONAL DES MONTS BAMBOUTOS	259
A-La responsabilité du colon européen sur la genèse du conflit Babadjou/Pinyin	260
1) L'arrivée des Allemands et le déclenchement du conflit (1903-1916)	260
2) La présence franco-britannique et la nouvelle forme d'hostilité entre les deux communautés à partir de 1916	261

B-La réunification de 1961 et le rebondissement de la crise Babadjou/ Pinyin	263
C- Crise socio-politique : l'escalade de 1996, et la défaite des Babadjou	265
III. RAPPORTS PRECAIRES ET CRISES FONCIERES ENTRE LES GROUPEMENTS BAFOU, BANGANG ET LES COMMUNAUTES M'MUOCK DANS LE VERSANT MERIDIONAL DES MONTS BAMBOUTOS	267
A-Les origines communes des peuples du versant Méridional des monts Bamboutos ..	267
B- La rivalité et la difficile cohabitation entre les communautés Bafou et Bam'muock	269
1) Aux origines des tensions Bafou/Bam'muock : les velléités expansionnistes du groupement Bafou.....	269
2) Deuxième phase de la crise Bafou/Bam'muock : De la dislocation des peuples M'muock aux manœuvres allemandes.....	272
3) Troisième phase de la rivalité Bafou/Bam'muock : l'impact de la présence franco-britannique, des crises nationalistes et de la réunification	275
C- La disharmonie des rapports et l'instabilité foncière entre les groupements Bangang et M'muock Aghong	280
1) Aux origines de la crise : la violation des limites foncières d'altitude par l'implantation d'un hameau villageois M'muock Aghong, et les premières contestations Bangang en 1950.....	281
2) L'effectivité de la rivalité Bangang/M'muock Aghong	282
IV. CONFLITS FONCIERS ENTRE LES COMMUNAUTES M'MUOCK ET LE GROUPEMENT FONGO-TONGO	288
A-La rivalité historique entre les communautés Fongo-Tongo et M'muockbing (1919-1996)	289
1) Les épisodes de 1919 et 1926 : une conséquence directe des accords de <i>Milner-Simon</i>	290
2) Les épisodes de 1954 et 1971: la question des pâturages et l'intensification des frictions entre les communautés M'muockbing et Fongo-Tongo.....	294
3) Les rebondissements des tensions entre les communautés M'muockbing et Fongo-Tongo : Les événements de 1978, 1991 et 1996.....	299
a-) Les raids nocturnes de M'muockbing dans la sous-chefferie Apouh en 1978.....	299
b-) Les attaques armées de 1991 et de 1996	301
B-Rivalités et tensions explosives entre les groupements Fongo-Tongo et Fossim'muocknguia (1950-2006).....	304
1- Les imprécisions du tracé de la frontière et la violation des limites comme origines des frictions entre les deux communautés	304

2- Des attaques d’Août 2000 à l’escalade meurtrière de Juin 2006.....	308
CHAPITRE VII.....	315
LE SYNDROME AUTOCHTONIE/ALLOCHTONIE ET LA CONFLICTUALITE DES RAPPORTS ENTRE AGRICULTEURS LOCAUX ET ELEVEURS MBORORO SUR LES PENTES DES MONTS BAMBOUTOS	315
I. L’ÉPISODE PRECOLONIAL (AVANT 1910) : LA PRESENCE CONTESTÉE DES MBORORO DANS LES BAMBOUTOS ET LEUR MIGRATION FORCÉE VERS LE PLATEAU BAMOUN	317
A-Aux sources du conflit : l’inadéquation et l’impossible juxtaposition entre deux systèmes d’aménagement de l’espace.....	317
B-Les replis identitaires et la dimension ethnique de la crise : le syndrome autochtonie/allochtonie	320
C-Les persécutions autochtones à l’endroit des Mbororo et leur impossible infiltration dans les Bamboutos.....	323
II. LA POLITIQUE COLONIALE FAVORABLE À L’IMMIGRATION MBORORO ET LA NOUVELLE FORME D’HOSTILITÉ À LEUR ÉGARD.....	325
A- La politique d’immigration et de retour des éleveurs mbororo dans les Bamboutos, et sur le plateau bamiléké en général	325
B- Le recrutement des Mbororo dans les fermes coloniales des Bamboutos, et la nouvelle forme d’hostilité des peuples autochtones à leur égard	328
III. LES NOUVEAUX PARAMÈTRES DES CRISES AGRO-PASTORALES DANS LES BAMBOUTOS À LA PERIODE POSTCOLONIALE.....	334
A- La survivance postcoloniale de la rébellion armée en pays bamiléké : un catalyseur des conflits agriculteurs/éleveurs sur les pentes des monts Bamboutos (1960-1970)....	335
B- L’essor des cultures de rente, de l’agroforesterie et de l’agro-industrie comme facteurs d’accentuation des crises agro-pastorales dans les Bamboutos à partir 1970.....	339
1) L’impact des cultures de rente sur l’éclosion des conflits agro-pastoraux dans les Bamboutos : cas de la caféiculture.....	339
2) Revalorisation des cultures vivrières et exacerbation des tensions agriculteurs/éleveurs sur les pentes des monts Bamboutos.....	341
3) Essor de l’agroforesterie et l’agro-industrie comme facteur d’aggravation des conflits agriculteurs/éleveurs dans les Bamboutos	345
C -Les manifestations des conflits agriculteurs/éleveurs sur les pentes des monts Bamboutos : le réquisitoire des populations autochtones et des éleveurs mbororo.....	347
1) Les plaintes des populations autochtones contre les éleveurs mbororo sur les pentes des monts Bamboutos	347
a-) Le phénomène de destruction des enclosures.....	347

b-) Pâture nocturne et incursion incontrôlée du bétail dans les plantations.....	349
2) Le réquisitoire des éleveurs mbororo contre la paysannerie locale.....	352
a-) Les pratiques courantes : Colonisation agraire des pâturages et mise en place anarchique des enclosures.....	352
b-) Destruction systématique des repères pastoraux par les agriculteurs locaux : Cas de la fermeture des points d’eaux et pistes de bétail	356
c-) Les pratiques irrégulières des agriculteurs vis-à-vis des éleveurs : Destruction des huttes des bergers et attaques criminelles	358
- Le phénomène de destruction des huttes des bergers	359
- Les attaques criminelles sur le bétail: vol, abattage et création des champs traquenards	362
CHAPITRE VIII :	370
CONSEQUENCES DES CONFLITS FONCIERS DANS LES BAMBOUTOS ET MECANISMES DE RESOLUTION	370
I. INCIDENCES ET MUTATIONS POLITIQUES DES CONFLITS FONCIERS DANS LES BAMBOUTOS : REVENDICATION DES DROITS FONCIERS, ENJEU DE CAMPAGNE POUR LES PARTIS POLITIQUES ET ASSOCIATIONS REGIONALES	371
A-Les partis politiques au cœur des revendications des droits fonciers indigènes dans les Bamboutos : le cas de l’UPC	372
1) L’UPC et la question des droits fonciers indigènes dans le groupement Babadjou...	373
2) L’UPC et la question des droits fonciers indigènes à Bafou	375
B-Les associations régionales et la question des droits fonciers indigènes dans les Bamboutos : Les actions du <i>Kumzse</i> et du <i>Lepiete</i>	378
1) Le “ <i>Kumzse</i> ” et la question des droits fonciers coutumiers dans les Bamboutos	378
a-) Bref regard sur les origines et les objectifs du <i>Kumzse</i>	378
b-) Les actions du <i>Kumzse</i> dans la défense des droits fonciers indigènes dans les Bamboutos	381
2) L’association “ <i>Lepiete</i> ” et la défense des droits fonciers du peuple Bafou	389
C-D’un contentieux foncier à un contentieux politique : Révoltes paysannes et insurrection armée dans les Bamboutos.....	393
1) Contexte général de l’insurrection armée au Cameroun et en pays bamiléké en 1955	394
2) Question foncière et montée de l’insurrection armée dans les Bamboutos.....	395

- a-) Question foncière et rébellion armée dans le groupement Babadjou et les contrées voisines 397
- b-) Question foncière et insurrection armée dans le groupement Bafou et les chefferies voisines 401

II. CONFLITS FONCIERS DANS LES BAMBOUTOS : BOULVERSEMENTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX SUBSEQUENTS 404

- A-Les mutations économiques inhérentes aux conflits fonciers dans les Bamboutos ... 405
 - 1) Les pertes économiques des entreprises capitalistes occidentales dans les Bamboutos 405
 - a-) Le déclin de l'activité pastorale 405
 - b-) L'ampleur des dégâts matériels et les pertes dans le domaine agricole 409
 - 2) Les mutations et perturbations économiques au sein de la paysannerie locale 410
 - a-) Les incidences sur les activités agricoles des communautés paysannes locales 410
 - b-) Les incidences des conflits fonciers sur l'activité pastorale locale..... 413
 - 3) Le bilan matériel et humain des conflits fonciers dans les Bamboutos..... 415
- B-Les effets écologiques et environnementaux des litiges fonciers dans les Bamboutos 421
 - 1) Conflits fonciers et destruction du couvert végétal dans les Bamboutos 421
 - 2) Conflits fonciers et dégradation des sols et de la nappe phréatique dans les Bamboutos 425

III. LES MECANISMES OU STRATEGIES DE RESOLUTION DES CONFLITS FONCIERS DANS LES BAMBOUTOS 429

- A-L'administration coloniale et la gestion des tensions foncières dans les Bamboutos : cas de la "question des pâturages des Bamboutos" » 429
 - 1) L'administration coloniale française et la première opération de démarcation cultures/pâturages en 1936..... 430
 - 2) La deuxième opération de démarcation cultures/pâturages en 1949..... 433
 - 3) La troisième opération de démarcation cultures /pâturages : l'arrêté du 17 Juillet 1950 436
- B-Mécanismes postcoloniaux de résolution et de prévention des conflits fonciers dans les Bamboutos et en milieu rural 440
 - 1) La difficile gestion des tensions agro-pastorales par le législateur national au lendemain du départ des exploitants européens des Bamboutos 441

2) Les mécanismes administratifs de résolution des crises agro-pastorales dans les Bamboutos à partir de 1970	444
a-) La recrudescence des tensions agro-pastorales et le renforcement des institutions de résolution par l'Etat : le rôle des commissions de règlement des conflits	445
b-) Les actions des administrateurs locaux dans la gestion des crises agro-pastorales dans les Bamboutos	448
C- Stratégies et modes alternatifs de prévention ou de résolution des conflits fonciers dans les Bamboutos et en milieu rural : Rôle des autorités traditionnelles et autres acteurs	452
1. Les actions valorisantes des autorités traditionnelles dans la résolution des crises foncières en milieu paysan.....	453
2. Le rôle des autres acteurs dans la résolution des tensions foncières en milieu rural : les actions des associations de développement, de la société civile et des organisations religieuses	459
a-) Le cas des associations de développement	459
b-) Le cas de la société civile et des associations religieuses	461
D- Plaidoyer pour une mise en place de nouveaux instruments de gouvernance foncière, et une profonde réforme du système foncier en milieu rural	463
1. La nécessité de la mise en place de nouveaux instruments pour une meilleure gouvernance foncière en milieu paysan	464
a. Les instruments de base : le cadastre et le registre foncier	465
b. La cartographie du conflit et son rôle dans la résolution des crises.....	465
c. Les structures annexes de gestion des conflits fonciers en milieu paysan : le cas des CVGT (Comité Villageois de Gestion du Terroir)	466
d. Nécessité de mise en place d'un code rural et d'un Observatoire National du Foncier Rural.....	468
2. Nécessité d'une profonde réforme du système foncier et domanial en milieu rural camerounais, et d'une large diffusion du Régime Foncier	469
CONCLUSION GENERALE	474
DOCUMENTS ANNEXES.....	479
INDEX.....	525
TABLE DES MATIERES	532
